This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

SE TAIRE
ET
FAIRE

311
.G613
1809

DE

L'ORIGINE DES LOIS,

DES ARTS ET DES SCIENCES.

DE

L'ORIGINE DES LOIS,

DES ARTS ET DES SCIENCES,

ET

DE LEURS PROGRÈS

CHEZ LES ANCIENS PEUPLES;

PAR

ANTOINE-YVES GOGUET.

NOUVELLE EDITION,

Augmentée d'une Table raisonnée des matières; avec planches et tableaux.

TOME PREMIER.

Depuis le Déluge jusqu'à la mort de Jacob.

PARIS,

L. HAUSSMANN ET D'HAUTEL, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,

RUE DE LA HARPE, N.° 80.

1809.

PRÉFACE.

L'objet d'une préface est d'instruire le lecteur du but et du plan général de l'ouvrage qu'on lui présente : je vais tâcher de remplir en peu de mots cette double obligation.

L'histoire des lois, des arts et des sciences est, à proprement parler, l'histoire de l'esprit humain. Ce sujet dont assurément rien n'égale la grandeur et l'importance a déjà été traité bien des fois : je ne crois pas cependant qu'on se soit encore attaché, autant qu'on l'auroit dû, à développer bien fidèlement l'origine et les premiers progrès des connoissances humaines. Il me paroît qu'en général on a beaucoup trop donné à la conjecture. Le flambeau de l'histoire n'a pas toujours assez éclairé ceux qui jusqu'à présent sont entrés dans cette vaste carrière ; la plupart s'y sont égarés en négligeant les faits, pour s'abandonner entièrement à leur imagination.

J'ai donc cru devoir présenter un tableau plus fidèle des premiers pas de l'esprit humain. Je me suis proposé, en conséquence, de tracer l'origine des lois, des arts et des sciences d'une manière plus exacte et plus conforme à l'histoire, qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. J'ai cherché aussi à faire sentir l'enchaînement de tous ces différens objets, et leur influence mutuelle. Car, chez tous les peuples, l'état des arts et des sciences a toujours été intimement lié avec la constitution et l'état actuel du gouvernement. Ces objets ont pour le moins autant de rapport avec les mœurs et les usages. Les arts particulièrement portent l'empreinte du caractère des nations qui les ont cultivés. L'examen attentif de leur origine et de leurs progrès, est ce qu'il y a de plus propre à nous faire distinguer le génie, les mœurs et la tournure d'esprit qui caractérisent les différens peuples de cet univers. J'ai donc suivi, autant que j'ai pu l'apercevoir, la marche de l'esprit humain, et je l'ai exposée selon qu'elle m'a paru être indiquée par les monumens historiques. J'ai insisté particulièrement sur certaines découvertes auxquelles l'habitude où nous sommes d'en

427205

jouir, empêche qu'on ne fasse toute l'attention qu'elles méritent. Rien n'est plus propre cependant à nous faire sentir l'état dans lequel s'est trouvée réduite pendant fort long-temps la plus grande partie du genre humain. Voilà le but que je me suis proposé.

A l'égard du plan et de la disposition de mon ouvrage, on sait qu'il ne nous reste que très-peu de détails sur les premiers siècles. J'ai donc été contraint d'en embrasser plusieurs à la fois, et de les parcourir d'un coup d'œil général, pour établir et fixer l'origine et le progrès des lois, des arts et des sciences chez les anciens peuples. Par cette raison, j'ai cru devoir partager tout l'espace de temps que j'ai entrepris de parcourir, en trois époques principales. Chacune renferme un certain nombre de siècles, plus ou moins remplis, proportionnément aux faits que les écrivains de l'antiquité ont pu me fournir. On y apercevra cependant toujours et assez distinctement l'état dans lequel étoient alors les différens peuples dont j'ai eu occasion de parler.

En effet, quoique le temps et la barbarie nous aient ravi plusieurs des ouvrages de l'antiquité, cette perte ne nous a cependant privés que de la connoissance de quelques faits historiques, de quelques détails, et de quelques événemens particuliers. Il reste encore assez d'anciens monumens en tout genre pour apercevoir quel a été en général l'état des arts et des sciences chez les anciens peuples, depuis le temps où par la confusion des langues et la dispersion des familles que cet événement occasionna, les premières peuplades se formèrent. On peut même apercevoir jusqu'à quel degré les connoissances sont autrefois parvenues.

La manière, par exemple, dont Jules César régla le calendrier, atteste précisément tout ce que l'antiquité pouvoit avoir acquis jusqu'alors dans la connoissance des mouvemens célestes; connoissance qui ne s'est point perdue depuis Jules César jusqu'à nos jours, quoique dans cet ervalle un déluge de barbares ait inondé l'Europe et ie pendant plusieurs siècles consécutifs. A l'égard des res sciences e rts particulièrement, sans parler de ntité d'aut euvent nous éclairer sur la marche

et les progrès de l'esprit humain, Homère, Hésiode, Hérodote, Diodore, Vitruve, Strabon, Sénèque, Pline et Plutarque, nous apprennent tout ce qu'on a pu connoître autrefois, et de leur temps, dans les arts, les sciences et la politique. Si depuis les beaux jours d'Athènes et de Rome jusqu'au renouvellement des lettres en Europe, les connoissances humaines n'ont fait aucun progrès, du moins n'a-t-on rien perdu de tout ce qui pouvoit avoir été acquis. Le goût a pu se dépraver, et les lumières s'obscurcir, mais les principes fondamentaux, les élémens des arts et des sciences n'ont pas été anéantis : on n'a point été obligé de les recréer; rien de ce qui méritoit la peine d'être conservé, ne s'est perdu; aucune découverte importante et utile ne s'est abolie : tout ce qui pouvoit intéresser le bien et l'avantage de la société, nous a été transmis par la chaîne d'une tradition non interrompue [1]. Il n'est pas même extrêmement difficile de remonter à la source de toutes nos connoissances, et d'apercevoir l'époque et l'origine de la plupart des arts et des sciences. On peut par conséquent toujours suivre jusqu'à un certain point le fil et la continuité

[1] Nous avons un fort mauvais ouvrage de Pancirole, intitulé : *Rerum memorabilium sive deperditarum*, etc. C'est en général une compilation des plus informes et des plus indigestes. Tout y est hasardé. Les faits les plus faux, et les contes les plus apocryphes y sont adoptés aveuglément. Cet ouvrage prouve une parfaite négligence, jointe à une démangeaison extrême de faire un livre. Dans ce que dit Pancirole sur certains arts qui ayant été, selon lui, connus des anciens, se sont perdus ensuite : il y a presque autant de puérilités et de fautes que de mots. Ou les arts dont il parle n'ont jamais existé, ou bien ils existent encore aujourd'hui, et mieux même que jamais. C'est ce qu'il seroit très-facile de démontrer si l'ouvrage en valoit la peine.

J'ajouterai que si nous paroissons avoir perdu quelques pratiques des anciens, c'est qu'elles ont été remplacées par des découvertes plus utiles, et par des procédés plus commodes. Par exemple, l'invention de la poudre à canon et de l'artillerie a fait négliger la plus grande partie des machines militaires des anciens. Il en est de même de plusieurs autres arts qui sont tombés en désuétude par les nouvelles connoissances dont le monde s'est enrichi, ou bien parce que ces sortes d'arts étant en eux-mêmes peu importans, et peu nécessaires au bonheur de la société, on s'en est dégoûté par cette raison : voyez la 2.e part., liv. II, sect. I, chap. II.

des connoissances humaines : on peut apprécier à peu près leurs progrès et leur étendue dans chaque âge.

La première époque, celle qui fait l'objet de la première partie de mon travail, commence au déluge, et finit à la mort de Jacob [1].

La seconde époque, commençant à la mort de Jacob, se termine au temps où le gouvernement monarchique fut établis chez les Juifs [2].

La troisième époque enfin, qui date de l'établissement de la royauté chez les Juifs, finit à leur retour de la captivité, c'est-à-dire, peu de temps après l'avénement de Cyrus au trône des Perses [3].

J'ai observé de ne parler sous chacune de ces époques, que des connoissances et des découvertes que j'ai cru leur appartenir. J'ai évité soigneusement d'anticiper les temps, et de prêter à un siècle plus de lumières qu'il n'en pouvoit avoir. C'est une méthode que je prie le lecteur de ne pas perdre de vue dans tout le cours de cet ouvrage. Il sentira que si je ne parle point de certaines découvertes dans une époque, c'est parce qu'alors on ne les avoit point encore faites.

Ces différentes époques au surplus ne sont point choisies au hasard. J'ai cherché à rassembler sous chacune une suite de siècles où l'on ne remarquât pas un changement extrêmement notable dans l'état des peuples dont j'avois à parler, et où leurs connoissances, en un mot, parussent s'être élevées par une suite de gradations presque insensibles. J'ai cru aussi devoir marquer ces époques par quelques-uns des événemens de l'histoire sainte. En effet, pour se former une idée nette et méthodique de l'histoire universelle, il en faut choisir une particulière qui puisse servir de règle commune pour y comparer et y rapporter toutes les autres. L'histoire du peuple hébreu est la seule qui puisse

[1] Cette époque comprend les siècles que les Grecs nommoient temps *inconnus*, attendu que ce qu'ils en connoissoient mérite à peine le nom de l'histoire.

[2] Cet espace de temps renferme à peu près les siècles que les Grecs nommoient les *temps fabuleux* ou *héroïques*.

[3] Le commencement de cette époque répond à peu près au commencement des siècles que les Grecs nommoient les *temps historiques*.

être propre à cet usage : outre qu'elle nous est plus familière qu'aucune autre, elle marche continuellement, depuis le commencement du monde, sans vides et sans interruption; avantage qui manque absolument à toutes les histoires profanes. D'ailleurs, quoiqu'il se rencontre quelques difficultés chronologiques dans l'histoire du peuple hébreu, elles sont peu importantes, et nullement comparables à l'obscurité et à l'incertitude qui règnent dans l'histoire de toutes les autres nations.

J'ai distribué mon ouvrage en trois parties, conformément aux trois époques que je viens d'indiquer. Chacune contient le même nombre de livres. J'ai suivi dans les unes et dans les autres une méthode absolument égale et uniforme. Le premier livre de la seconde partie reprend exactement au temps où finit celui de la première; ainsi du second, du troisième, etc. Tous les livres des trois parties se répondent exactement, et marchent dans le même ordre.

Quelqu'un auroit peut-être mieux aimé que j'eusse réuni dans un seul et même livre tout ce que j'avois à dire sur l'origine et le progrès des lois. Dans un autre, tout ce qui peut concerner les arts : dans un troisième tout ce qui appartient aux sciences, et ainsi de suite. Par ce moyen, dira-t-on, il eût été plus facile de se former un tableau exact du progrès et du développement de chaque sorte de connoissance? On auroit parcouru de suite et sans interruption l'histoire de chacun de ces grands objets; on auroit jugé plus aisément de leurs différens progrès chez un même peuple.

J'ai senti, j'ose le dire, tout l'avantage de cette disposition. Mais mon dessein a été d'exposer la masse de connoissances qui pouvoit être répandue dans chaque âge chez chaque peuple. Je n'aurois pas rempli cet objet en présentant de suite l'histoire particulière de chaque espèce de connoissances. J'ai donc cru devoir donner la préférence au plan que je présente. La division m'en a semblé extrêmement propre à faire sentir la différence qu'il y avoit dans les mêmes temps, d'une nation à un autre, et plus encore celle qu'on remarque d'une époque à une autre époque, dans la même nation, par rapport aux diverses

espèces de connoissances. L'arrangement que j'ai imaginé met le lecteur en état de faire très-facilement cette comparaison, et de suivre néanmoins le rapport qu'il y a eu dans les mêmes siècles entre les différens objets que j'examine. J'ai voulu aussi prévenir l'ennui nécessairement attaché à une suite continuelle d'objets essentiellement uniformes. Pour cet effet, j'ai jugé à propos d'interrompre le fil et la continuité des sujets dont j'avois à parler. J'ai ménagé à dessein des repos naturellement amenés par la diversité des matières que je traite dans une même partie. Voilà les raisons qui m'ont déterminé à couper en trois époques, qui forment autant de parties différentes, quoique semblables pour l'ordre et le contexte, tout l'espace de temps que j'ai entrepris de parcourir dans cet ouvrage.

On demandera peut-être pourquoi mes recherches ne commencent qu'au déluge, et par quelle raison j'ai passé sous silence tous les temps antérieurs à cet événement. Il me sera très-aisé de satisfaire à cette demande, et de faire sentir les motifs qui m'ont déterminé à ne pas remonter au-delà de l'époque que j'ai cru devoir choisir.

L'histoire des siècles antérieurs au déluge fournit très-peu de matière à nos recherches. Moïse a supprimé tous les détails qui n'étoient propres qu'à satisfaire une vaine curiosité. Il a rapporté seulement les grands événemens dont il nous importoit d'être instruits. D'ailleurs quel qu'ait pu être alors l'état du genre humain, il doit fort peu nous intéresser. Les ravages causés par le déluge, joint à la confusion des langues, et à la dispersion des familles, ont renouvelé presque entièrement la face de la terre. On peut donc regarder les premiers siècles qui se sont écoulés après cette affreuse catastrophe, comme on envisage à peu près les premiers siècles de l'enfance du monde. Le genre humain se trouvoit alors presque réduit au même et semblable état. Ainsi je pense qu'on peut très-bien dater du déluge l'origine de la plupart des lois, des arts et des sciences : la mémoire qui avoit pu se conserver des connoissances antérieures à ce terrible fléau, a dû alors totalement perdue, du moins extrêmement affoiblie et obscurcie.

On peut me demander encore pourquoi je me suis

borné à l'époque de l'avénement de Cyrus au trône de Babylone, et ce qui a pu me déterminer à ne pas étendre mes vues au-delà de ce terme. Il ne me sera pas plus difficile de répondre à cette seconde question, qu'à la première.

Je n'ai point prétendu donner une histoire complète et achevée des lois, des arts et des sciences chez les anciens peuples. Je me suis propose d'en exposer l'origine et les premiers progrès. Je crois, à cet égard, avoir suffisamment rempli mon but, en parcourant tous les siècles qui se sont écoulés depuis le déluge jusqu'à Cyrus. Le tableau du monde est assez clairement développé à cette époque, pour qu'on puisse se former une idée exacte de la marche de l'esprit humain dans ses découvertes et dans ses progrès. On voit même alors tomber et s'anéantir pour toujours les plus anciennes et les plus célèbres monarchies qu'on connnoisse dans l'antiquité; celle des Babyloniens, des Assyriens, des Mèdes, des Lidyens, des Phéniciens, et des Égyptiens [1], Cyrus et son fils les réunirent au trône de Perse, et ne formèrent qu'un seul et même empire des débris de tous ces différens royaumes. Depuis ce moment toutes les nations dont je viens de parler, cessèrent de former des monarchies distinctes et particulières. Toutes les découvertes dont l'antiquité leur a fait honneur, appartiennent donc en entier aux siècles renfermés dans mon ouvrage; et ces découvertes comprennent très-certainement l'origine des lois, des arts et des sciences, et leurs premiers progrès.

[1] Quoique l'histoire des Chinois paroisse, selon l'opinion commune, remonter presque aussi haut que celle des Babyloniens, des Egyptiens, et en général que toutes les histoires des autre peuples dont je parle, je n'en ferai cependant point d'article séparé. Le motif qui m'y détermine c'est que nous n'avons pas autant d'intérêt à connoître le progrès et le développement des lois, des arts, et des sciences, chez les Chinois, que chez les Babyloniens, les Egyptiens, les Phéniciens et les Grecs. Nous tenons par une chaîne non interrompue des peuples que je viens de nommer, nos lois, nos arts et nos sciences. Nous n'avons au contraire presque rien appris des Chinois. Nous ne les connoissons même que depuis très-peu de siècles. Nous ne devons donc pas être aussi intéressés aux progrès de leurs connoissances, qu'à ceux des peuples qui ont été nos premiers maîtres et nos premiers précepteurs.

grande part à l'invention, la multiplicité et les

se[illegible] que l'article des *sciences* devoit suivre immé-
aya[illegible] celui des arts, puisqu'elles doivent leur nais-
nen[illegible] pratiques purement mécaniques, et à des

On

routines très-grossières. Ce n'est que peu à peu que l'expérience a éclairé les peuples, et que par une suite continuelle de réflexions et de combinaisons, ils sont parvenus à se former des principes, à élever leurs découvertes et leurs connoissances à ce degré auquel on a pu véritablement les honorer du nom de *sciences*.

Je traite ensuite de l'origine du commerce et de celle de la navigation. On sent, je crois, aisément par quelle raison je n'ai dû parler des ces deux objets qu'après avoir exposé l'origine des arts et des sciences, et montré leurs premiers progrès. Il n'a pu, en effet, exister de commerce reglé et suivi qu'après l'invention d'un certain nombre d'arts et de sciences. Il en est de même, et à plus forte raison à l'égard de la navigation. Sans une connoissance, au moins grossière de l'arithmétique, de l'astronomie et de la mécanique, il n'y auroit jamais eu de commerce ni de navigation.

J'en dirai autant de l'art militaire que je place après le commerce et la navigation. Il faut distinguer, en effet, entre se battre, et savoir faire la guerre. On n'est parvenu à savoir faire la guerre qu'après le temps où les peuples ont commencé à prendre et à se former des notions, non-seulement de la tactique, mais encore de ce qu'on nomme système politique. Or, de pareilles connoissances en supposent nécessairement quantité d'autres acquises antérieurement, jointes à beaucoup d'expérience et de réflexions. Aussi l'art militaire a-t-il langui très-long-temps dans l'enfance et dans l'imperfection.

J'ai réservé enfin pour le dernier article de chaque partie, les mœurs et les usages des différens peuples dont j'ai eu occasion de parler dans chacune des trois époques que j'ai choisies. J'aurois cru qu'il auroit manqué une partie essentielle à mon ouvrage, si j'avois omis de présenter ce tableau. J'ai déjà dit qu'il y avoit la relation la plus intime entre les arts et les sciences que cultive une nation, et ses mœurs. L'influence est mutuelle et réciproque.

Comme la chronologie est la base de mon ouvrage, et que je l'ai suivie autant qu'il m'a été possible, j'ai joint à chacune des trois parties qu'il renferme, une table chro-

nologique qui présente d'un seul coup d'œil et sur la même ligne, les principaux événemens arrivés dans les mêmes siècles chez les différens peuples dont j'ai eu occasion de parler. J'ai cru par ce moyen procurer au lecteur plus de facilité pour sentir la différence d'une époque à une autre époque, et faire la comparaison d'un peuple avec un autre peuple dans les mêmes âges.

Il ne me reste plus qu'à rendre compte des notes qu'on rencontrera fréquemment au bas des pages. Elles sont de deux espèces. Les unes (indiquées par des chiffres) servent de preuves, de justification et quelquefois même d'éclaircissement au texte de l'ouvrage. Les autres (indiquées par des lettres, sont employées à discuter et à résoudre autant qu'on peut le faire succinctement, les difficultés et les contradictions qui se rencontrent souvent dans l'histoire des anciens peuples.

J'ai cru au reste devoir rejeter à la fin de chaque volume, en forme de dissertations, certains points de critique dont la discussion nécessairement longue et épineuse, exigeoit plus d'étendue, qu'une simple note au bas d'une page n'en doit occuper naturellement. La plupart de ces dissertations ont pour objet, d'établir la vérité de quelques sentiment particuliers que j'ai cru devoir adopter et proposer.

En exposant l'origine des lois, des arts et des sciences, et en traçant leurs premiers progrès chez les anciens peuples, j'ai donné à la conjecture le moins qu'il m'a été possible. J'ai suivi, autant qu'il a dépendu de moi, l'histoire et l'ordre des faits. C'est un principe, dont en pareille matière, on ne doit jamais s'écarter, autrement ce seroit donner l'histoire de ses pensées et non pas celle des événemens. Il faut, avant tout, s'assurer si le fait sur lequel on s'appuie est bien constaté ; et alors quelque extraordinaire qu'il puise paroître, on doit soumettre son imagination à la réalité. Avoir prouvé qu'une chose n'est pas vraisemblable, est-ce avoir prouvé qu'elle est fausse ? L'expérience ne nous a-t-elle pas appris que souvent le vrai n'étoit pas vraisemblable ? Parce qu'un fait dément une hypothèse qu'il nous a plu d'embrasser, est ce une raison suffisante pour le nier ? Un raisonnement métaphy-

sique peut-il détruire une preuve historique? L'homme n'est point condamné à la triste nécessité de flotter perpétuellement dans l'incertitude sur les principaux faits que l'histoire et la tradition nous ont transmis. Les objets essentiels, tels que l'origine et la formation des peuples, celle des lois, des arts et des sciences, sont connus. Il ne faut pas s'imaginer qu'on ne puisse les apercevoir même dans l'antiquité la plus reculée. Tout ce qu'on en rapporte n'est point arbitraire, problématique et incertain. De la bonne foi avec de la droiture dans le cœur et dans l'esprit, suffisent pour nous convaincre de cette précieuse vérité; si l'on prend soin surtout de faire taire cette vanité présomptueuse, ou cette prévention intéressée, qui font souvent beaucoup plus d'illusion qu'on ne pense.

Lorsque je me suis trouvé presque entièrement dénué de faits et de monumens historiques, pour les premiers âges particulièrement, j'ai consulté ce que les écrivains, tant anciens que modernes, nous apprennent sur les mœurs des peuples sauvages. J'ai cru que la conduite de ces nations pouvoit nous fournir des lumières très-sûres et très-justes sur l'état dans lequel se seront trouvées les premières peuplades, immédiatement après la confusion des langues et la dispersion des familles. On peut tirer des relations, tant anciennes que modernes, des points de comparaison capables de lever bien des doutes qui resteroient peut-être sur certains faits extraordinaires dont j'ai cru devoir faire usage. Les relations de l'Amérique m'ont particulièrement été d'une très-grande utilité pour cet article. On doit juger de l'état où a été l'ancien monde quelque temps après le déluge, par celui qui subsistoit encore dans la plus grande partie du nouveau, lorsqu'on en a fait la découverte. En comparant ce que les premiers voyageurs nous disent de l'Amérique, avec ce que l'antiquité nous a transmis sur la manière dont tous les peuples de notre continent avoient vécu dans les temps qu'on regardoit comme les premiers âges du monde, on aperçoit la conformité la plus frappante et le rapport le plus marqué. C'est donc pour appuyer le témoignage des écrivains de l'antiquité, et faire sentir la possibilité et même la réalité

de certains faits qu'ils racontent, et de certains usages dont ils parlent, que j'ai rapproché souvent les relations des voyageurs modernes du récit historique des écrivains de l'antiquité, et entremêlé exprès leurs narrations. Ces différens traits rapprochés et comparés s'étayent mutuellement et servent de base à tout ce que j'ai cru pouvoir avancer sur la marche de l'esprit humain dans ses découvertes et dans ses progrès, que je date depuis le déluge : les connoissances qu'on pouvoit avoir acquises précédemment, ayant été, comme je l'ai déjà dit, presque entièrement abolies par ce terrible fléau.

Au surplus, je n'avance rien sans indiquer les sources où j'ai puisé, et sans citer mes garans. Afin que le lecteur soit plus à portée de vérifier mes citations et de juger si j'en ai fait un usage convenable, je donne une table des auteurs employés dans cet ouvrage, et j'y indique les éditions que j'ai suivies. Comme j'ai eu soin de marquer toujours à quelle page on peut trouver les paroles des auteurs que j'employe, la vérification n'en sera pas difficile. C'est pour le dire en passant, une attention que devroient avoir tous ceux qui écrivent sur l'histoire. Il ne suffit pas, pour la satisfaction et la tranquillité qu'on doit procurer au lecteur, par rapport aux faits qu'on avance, dénoncer vaguement l'auteur d'où ils sont tirés, il faut indiquer non-seulement le livre, mais même la page. Je connois quantité d'écrivains modernes, qui faisant usage de passages tirés, par exemple, d'Hérodote, de Diodore, de Strabon, etc. se contentent de citer simplement Hérodote, Diodore, Strabon, livre I. Des indications si vagues ne sont point suffisantes. Comment, en effet, pouvoir retrouver souvent une simple demi-phrase dans les 89 pages *in-folio* que contient le Ier. Livre d'Hérodote, dans les 111 qui composent celui de Diodore, et dans les 116 enfin que comprend le Ier. Livre de Strabon? Je dis plus. De pareilles citations peuvent, à bon droit, être suspectées de mauvaise foi et d'infidélité. J'en puis parler ainsi par expérience et par conviction.

Je crois devoir terminer cette Préface par une observation que je prie le lecteur de ne jamais perdre de vue dans le cours de mon ouvrage. Ce que je dis sur l'invention

des arts de première nécessité, et sur l'origine des sciences, ne peut convenir proprement qu'aux colonies, qui depuis la confusion des langues, et la dispersion des familles, menèrent une vie errante, et ne se fixèrent qu'après un certain temps. Il n'est pas douteux que ces sortes de peuplades perdirent la trace des arts et des sciences, et furent obligées de les retrouver. Il n'en a pas été ainsi des familles qui se fixèrent de bonne heure, et de celles surtout qui continuèrent à habiter les mêmes cantons, où les premiers hommes s'étoient établis au sortir de l'arche. On ne peut douter au contraire qu'elles n'aient conservé les principes fondamentaux des arts et des sciences, lorsqu'on voit toutes les découvertes utiles sortir des cantons occupés par ces familles, comme d'un centre commun, et se répandre de-là dans l'univers entier. Je le répète donc, tout ce que j'ai dit sur l'origine des arts et des sciences, ne peut s'appliquer exactement qu'aux colonies qui ayant préféré la vie errante à la vie sédentaire, tombèrent ainsi dans l'ignorance et dans l'abrutissement.

TABLE

DES DIVISIONS

DU PREMIER VOLUME.

PRÉFACE. page 1
INTRODUCTION. De l'état du genre humain au sortir du déluge. 17
LIVRE PREMIER. De l'origine des lois et du gouvernement. 23
CHAP. I. De l'établissement des lois positives. 31
ART. I. Du premier ordre des lois positives. 33
ART. II. Du second ordre des lois positives, c'est-à-dire, des lois civiles. 45
ART. III. Des lois et du gouvernement des Babyloniens et des Assyriens. 54
ART. IV. Des lois et du gouvernement des Egyptiens. 61
ART. V. De l'origine des lois et du gouvernement dans la Grèce. 74
§. I. Athènes. 80
§. II. Argos. 82
LIVRE II. Des arts et métiers. 85
CHAP. I. Agriculture. 99
ART. I. Du labourage. *Ibid.*
ART. II. De l'art de faire le pain. 108
ART. III. Des boissons. 118
ART. IV. De l'art de faire l'huile. 125
ART. V. Du jardinage. 128
ART. VI. De quelques inventions relatives à la subsistance. 132
CHAP. II. Des vêtemens. 133
ART. I. De l'art de teindre. 142
CHAP. III. De l'architecture. 145
CHAP. IV. De la découverte et de la fabrique des métaux. 152
CHAP. V. De l'origine du dessin, de la gravure en creux, de la ciselure, de l'orfévrerie et de la sculpture. 173
CHAP. VI. De l'origine et du progrès de l'Ecriture jusqu'à l'an 1690 avant J. C. 180
LIVRE III. Des sciences. 200
CHAP. I. De la médecine en général. 202
ART. I. Chirurgie. 206
ART. II. Anatomie. 210

ART. III. Botanique. page 214
ART. IV. Pharmacie. 217
CHAP. II. Mathématiques. 218
ART. I. Arithmétique. 219
ART. II. Astronomie. 234
§. I. De l'origine des constellations et du zodiaque. 240
§. II. Des planètes. 256
ART. III. Géométrie. 259
ART. IV. Mécanique. 270
ART. V. Géographie. 273
ART. VI. Réflexions sur l'origine et les progrès des sciences dans l'Asie et dans l'Egypte. 279
LIVRE IV. Commerce et navigation. 284
CHAP. I. Du Commerce. *Ibid.*
CHAP. II. De la navigation. 296
ART. I. Des Phéniciens. 301
ART. II. Des Egyptiens. 303
LIVRE V. Art militaire. 308
LIVRE VI. Des mœurs et usages. 330
CHAP. I. De l'Asie. 334
CHAP. II. De l'Egypte. 350
CHAP. III. Des peuples de l'Europe. 363
CHAP. IV. Réflexions critiques sur les siècles qui font l'objet de cette première époque. 364
DISSERTATION sur le Sanchoniaton. 371
DISSERT. sur l'authenticité et l'antiquité du livre de Job. 383
DISSERT. sur les constellations dont il est parlé dans le livre de Job. 391

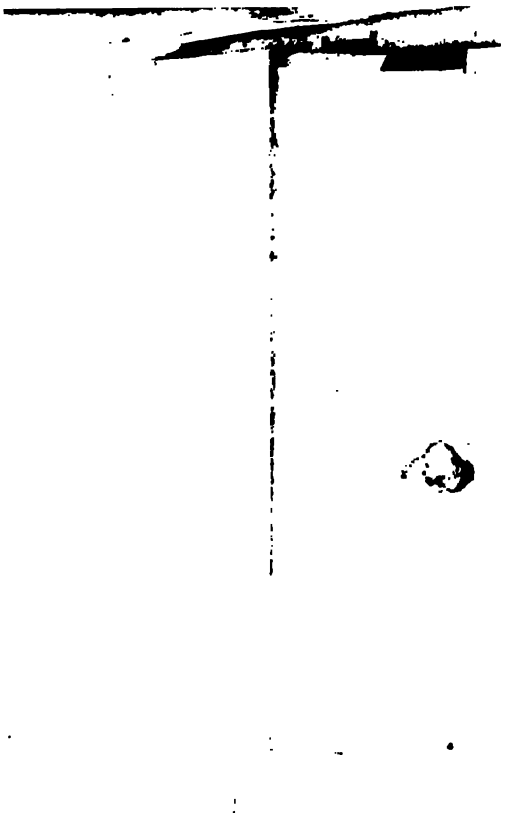

POUR L'ORIG ES S

L'AN d'A

ANNÉES du monde	avant J. C.	HISTOIRE
1657.	2347.	NOE sort de l'arche, élève un aut holocauste. Dieu permet aux h de, ordonne que l'homicide s Il commence à cultiver la terr
1757.	2247.	*Naissance* de PHALEG.
1780.	2224.	*Tour de Babel.*
1786.	2218	
2087.	1917.	*Vocation* d'ABRAHAM.
2088.	1916.	ABRAHAM va en Egypte.
2092.	1912.	ABRAHAM défait CODOR-LA-H de ce prince.

de l'empire
n de temps

prince sept
savoir :

..... 7 ans.
....35
....43
....48
....40
....45

ge 214
217
218
219
234
248
256
259
270
173

DE
L'ORIGINE DES LOIS,
DES ARTS ET DES SCIENCES,
ET
DE LEURS PROGRÈS
CHEZ LES ANCIENS PEUPLES.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

Depuis le Déluge jusqu'à la mort de Jacob : espace d'environ 700 ans.

INTRODUCTION.

De l'état du genre humain au sortir du Déluge.

La famille de Noé rassemblée dans les plaines de Sennaar, n'y demeura réunie que le temps dont elle avoit besoin pour s'accroître et se fortifier. Vers la naissance de Phaleg, c'est-à-dire, 150 ans environ après le déluge, le genre humain s'étant suffisamment multiplié, Dieu résolut de le répandre dans les différentes parties de cet univers. Il paroît que l'intention des nouveaux habitans de la terre n'étoit pas de se séparer. La nécessité de pourvoir à leur subsistance les contraignoit souvent à s'écarter les uns des autres. La crainte de se disperser dans ces différentes courses, leur fit prendre les précautions qu'ils jugèrent propres à prévenir un pareil malheur. Dans cette vue ils formèrent l'entreprise de bâtir une ville, et d'y élever une tour extrêmement haute, afin qu'étant

[illegible] signal et de point de [illegible] Lors à proximité qui avoit rompu leur séparation [illegible] choisit [illegible] Le genre hu- [illegible] L'Etre [illegible] se séparant [illegible] leurs [illegible]

[illegible] שׁ [illegible] en effet, signifie également *marque*, *signal* et *point*. C'est à cette dernière signification que se sont arrêtés les traducteurs et par-là ils ont obscurci le sens du texte : car en prenant שׁ dans la signification de *marque*, de *signal*, le passage devient des plus clairs et des plus naturels. Moïse fait dire aux enfans de Noé : « Bâtissons une tour, dont le sommet [illegible] pour nous servir de *marque* de peur que nous ne soyons dispersés dans [illegible] »

[illegible] l'analogie des langues [illegible] interprétation. [illegible] שׁ [illegible] que viennent les mots [illegible] qui en grec signifie [illegible] Voyez PERIZ. [illegible] X. p. 108.

[illegible] p. 233.

[illegible]

§. I. — Quelques interprètes ont prétendu qu'il ne [illegible] de la dispersion, [illegible] selon eux, que [illegible] parmi les archi- [illegible] soutiennent [illegible] *erat labii* [illegible] seulement un [illegible] et une con- [illegible] dessus dans ceux qui

Je n'entreprendrai point de marquer la route que tinrent les différentes colonies qui se formèrent alors. Cette recherche seroit totalement étrangère à l'objet que je me suis proposé. Je dirai seulement que pour peu qu'on réfléchisse sur la facilité et la promptitude avec laquelle encore aujourd'hui, les Sauvages, les Tartares et les Arabes se transportent avec toutes leurs familles à de très-grandes distances, on sentira aisément que des personnes robustes accoutumées à une vie pénible, et n'ayant presque aucun besoin, forcées de quitter leur terre natale, et d'aller chercher de nouvelles habitations,

entreprirent d'élever ce monument. On rapporte quelques expressions, à peu près semblables, qui ne signifient qu'être parfaitement d'accord à entreprendre la même chose. Par exemple, il est dit dans Josué que les rois de Chanaan s'assemblèrent pour combattre Josué, *d'une meme bouche* (*a*); c'est-à-dire, d'un commun consentement. C'est pourquoi les Septante ont traduit ἐμὰ πᾶσι, *tous ensemble;* et la Vulgate, *uno animo eademque sententiâ.* On cite encore d'autres passages, où ces expressions, *uno ore, d'une seule bouche* (*b*), *humero uno, d'une seule épaule* (*c*), désignent un concert unanime. On allègue même un autre texte, qui semble favoriser davantage le sentiment des interprètes dont je parle. C'est un psaume où David prie Dieu de diviser *les langues de ses ennemis*, c'est-à-dire, d'empêcher qu'ils ne soient d'accord (*d*).

Je conviens que dans ces différens passages, ces expressions *uno ore, uno humero, etc.* ne désignent qu'un accord de volontés. Mais il est aisé de voir que dans l'endroit de Moïse dont il s'agit ici, cet historien a voulu marquer quelque chose de plus que l'accord et l'union des descendans de Noé. Moïse voulant préparer son lecteur à ce qu'il va dire de la confusion des langues arrivée à Babel, observe que jusqu'à ce moment les hommes ne parloient qu'une même langue : *Ecce unus est populus et unum labium omnibus et sermonum eorumdem;* et comme s'il eût voulu encore prévenir l'équivoque de ces termes *unum labium*, il ajoute, *et sermonum eorumden*, ILS SE SERVOIENT DES MÊMES PAROLES; expression qui détermine le sens de ce passage, dont la suite du récit de Moïse achève d'ailleurs d'expliquer le sens. Dieu, dit-il, prévoyant que tant que cette union dureroit, les hommes ne quitteroient point leur entreprise, prit le moyen le plus propre à la leur faire abandonner; ce moyen fut de confondre leur langage, et d'empêcher par là qu'ils ne s'entendissent : *Venite, descendamus et confundamus ibi linguam eorum, ut non audiat unusquisque vocem proximi sui.* Il me paroît qu'en rapprochant les deux textes, le sens du passage que nous examinons ne peut plus être douteux.

(*a*) C. 9, ℣. 9. — (*b*) III Reg. c. 22, ℣. 13. — (*c*) Sophon. c. 3, ℣. 9. — (*d*) Ps. 54, ℣. 10.

durent se répandre fort promptement dans les différens climats de notre hémisphère.

Mais ces transmigrations durent altérer considérablement ce qu'on avoit pu conserver des connoissances primitives. Les sociétés se trouvant rompues par la diversité du langage, et les familles demeurant isolées, la plupart tombèrent bientôt dans une profonde ignorance. Joignons à ces considérations le tumulte et le désordre inséparables des nouveaux établissemens, et nous concevrons sans peine comment il a été un temps où presque toute la terre fut plongée dans une barbarie extrême. On vit alors les hommes errer dispersés dans les bois et dans les campagnes, sans lois, sans police et sans chef. Leur férocité devint si grande que plusieurs la portèrent au point de se manger les uns les autres [1]. Ils négligerent tellement d'entretenir les connoissances les plus communes que quelques-uns oublièrent jusqu'à l'usage du feu [2]. C'est à ces temps malheureux qu'on doit rapporter ce que les historiens profanes racontent des misères dont le monde se trouva affligé dans les commencemens. Toutes les anciennes traditions déposent que les premiers hommes menoient une vie peu différente de celle des animaux [3].

On ne fera point difficulté d'ajouter foi à ces récits, quand on jettera les yeux sur l'état dans lequel les anciens historiens disent que plusieurs contrées étoient encore de leur temps [4];

[1] Hom. Odyss. l. ix. ℣. 291, etc. l. x, ℣. 116, etc. — Plato *in* Epinomi. p. 1004. E. — Diod. l. 1, p. 17 et 100. — Athen. l. xiv, p. 660. F. — Stob. Eclog. Phys. l. 1, p. 18. — Mém. de Trév. Sept. 1751. p. 2111. — Mém. de l'acad. des Inscript. tom. v. Mém. p. 118, etc. t. xi. Mém. p. 203.

[2] Voy. *infrà*, liv. II, *initio*.

[3] Plato, *in* Protag. p. 224. F. *De* Leg. l. iii, pag. 804, etc. — Arist. *de* Rep. l. 1, c. 2, p. 297. E. — Euripid. *apud* Plutarq. *de* Placit. philos. l. 1, c. 7. — Beros. *apud* Syncell. p. 28. C. — Sallust. *de* Bello Jugurt. c. 21. — Cicero *pro* P. Sextio. n. 42. *de* Invent. l. 1, n. 2. — Diod. l. 1, p. 11, 12, 52, 100. l. v, pag. 387. — Strabo, l. 4, p. 306. l. xi., p. 787. l. xiii, pag. 885. — Horat. Serm. l. 1. Sat. 3, v. 99 et *suiv.* — Hygin. fab. 143. — Juven. sat. 15, v. 151, etc. — Stob. Eclog. Physic. l. 1, p. 18. — Macrob. *in* Somn. Scip. l. ii, c. 10, p. 153. — Martini, Hist. de la Chine, l. 1, p. 18, 19. — Lettr. Edif t. 26, p. 64 et 65. — Hist. des Incas, t. 1, p. 12, etc. p. 189 et 197. — Acosta, Hist. des Indes, l. 7, c. 2. — Voy. aussi les Mém. de l'acad. des Inscript. t. 9. Mém. p. 203.

[4] Herod. l. 4, n. 181, 021, 06. — Arist. *de* Repub. l. viii, c. 4. — Diod. l. 5, p 355. — Strab. l. v, p. 458. — Arrian. Perip. Mar. Eryth. p. 177. — Plin. l. iv, sect. 26, p. 218. l. vi, sat. 26 et 35.

état dont la réalité se trouve confirmée par les relations modernes. Les voyageurs nous apprennent qu'aujourd'hui même, on rencontre dans quelques parties du monde, des hommes d'un caractère si cruel et si féroce, qu'ils n'ont entre eux ni société ni commerce; se faisant une guerre perpétuelle, ne cherchant qu'à se détruire et même à se manger. Dénués de tous les principes de l'humanité, ces peuples sont sans lois, sans police, sans aucune forme de gouvernement; peu différens des bêtes brutes, ils n'ont pour retraite que les antres et les cavernes. Leur nourriture consiste dans quelques fruits, quelques racines que les bois leur fournissent: faute de connoissances et d'industrie, ils ne peuvent se procurer que rarement des alimens plus solides. Privés enfin des notions les plus simples et les plus ordinaires ces peuples n'ont de l'homme que la figure [1].

Ces nations présentent une peinture entièrement conforme à celle que tous les historiens nous ont laissée de l'ancien état du genre humain. Nous voyons même par l'écriture sainte, que peu de temps après la dispersion, on avoit tellement perdu de vue les préceptes et les exemples de Noé, que les ancêtres d'Abraham étoient plongés dans l'idolâtrie [2]. Quand Jacob passa en Mésopotamie, il trouva dans la famille de son oncle Laban, le culte des idoles mêlé avec celui du vrai Dieu [3]. Après de pareils faits, il n'est pas étonnant de voir que la tradition primordiale se soit obscurcie au point de ne la retrouver chez les nations profanes, qu'extrêmement défigurée par les fables et les contes les plus ridicules.

Quant aux arts et aux sciences, il n'est pas douteux que quelques familles se préservèrent de la barbarie qui régna sur la terre immédiatement après la confusion des langues, et la dispersion des familles. La connoissance des découvertes les plus utiles et les plus essentielles ne s'abolit pas absolument. Ces germes précieux furent conservés par les familles qui continuèrent à habiter les cantons où le genre humain s'étoit d'abord rassemblé, c'est-à-dire, la plaine de Sennaar et ses

l. VII, sect. 2. *init.* — PAUS. l. X, c. 22. — SEXT. EMPIRIC. Pyrrhon. Hyp. l. III n. 24, p. 178 et 179.

[1] Voyag. de V. le BLANC, p. 144, 145 et 157. — Hist. nat. de l'Islande, t. II, p. 21, 236, 244, 252, 266. — Hist. des îles Marianes, p. 44, 51, 53. — Lettr. Edif. t. II, p. 177. t. V, p. 278. t. X, p. 193. t. XXV, p. 3, 4, 8, 77, 201. — N. Relat. de la France Equinox. p. 235. — Hist. gen. des voyag. t. I, p. 170 et 197. t. II, p. 308. — Voyage de FREZIER, p. 54 et 66. — Rec. des voyag. au Nord, t. VIII, p. 403.

[2] Josué, c. 24, ℣. 2 et 14.

[3] Gen. c. 31, ℣. 19 et 30. c. 35. 2 et 4.

environs. Les premières connoissances ne se perdirent pas non-plus entièrement dans les peuplades qui se fixèrent de bonne heure ; comme, par exemple, celles qui passèrent dans la Perse, la Syrie et l'Egypte. C'est par leur moyen que les différentes branches des connoissances humaines se sont insensiblement étendues et perfectionnées. Mais à l'exception de ce petit nombre de familles, le reste de la terre, je le répète, menoit une vie absolument barbare et sauvage. On peut très-bien comparer l'état où étoit autrefois la plus grande partie du genre humain, à celui dans lequel Homère représente les Cyclopes, c'est-à-dire, les anciens habitans de la Sicile [1].

« Les Cyclopes, dit ce poëte, ne reconnoissent point de « lois. Chacun gouverne sa famille, et règne sur sa femme « et sur ses enfans. Ils ne se mettent point en peine des af« faires de leurs voisins, et ne croient pas qu'elles les regar« dent. Aussi n'ont-ils point d'assemblées pour délibérer sur « les affaires publiques. Ils ne se gouvernent point par des « lois générales qui règlent leurs mœurs et leurs actions. Ils « ne plantent ni ne sèment. Leur nourriture consiste dans « les fruits que la terre produit sans être cultivée. Leur séjour « est sur le sommet des montagnes, et les antres leur ser« vent de retraite [2]. » Voilà le tableau qu'on peut se former de la manière dont presque toutes les familles ont vécu immédiatement après leur dispersion.

Cet état n'aura pas pu durer long-temps à l'égard d'une grande partie du genre humain. Tant de motifs ont concouru à rapprocher les familles, que plusieurs n'auront pas tardé à se réunir. Ce seroit ici le lieu d'examiner la manière dont cette réunion se sera faite : mais comme il ne reste point de monumens certains de ces premiers événemens, et qu'on peut former sur ce sujet bien des conjectures et des hypothèses, je n'entrerai dans aucune discussion sur l'origine des premières sociétés. Bornons-nous à examiner celle des états qui se sont formés dans les siècles que nous avons à parcourir présentement, et voyons quelle a été la plus ancienne forme de gouvernement.

[1] THUCYD. l. VI, n. 2. — BOCHART a très-bien prouvé que les peuples auxquels les Grecs avoient donné le nom de Cyclopes, occupoient la partie occidentale de la Sicile. CHAN. l. 1, c. 30, p. 619.

[2] Odyss. l. 9, v. 106 et suiv.

LIVRE PREMIER.

De l'origine des Lois et du Gouvernement.

La réunion des familles, quelle qu'en soit la cause, n'a pu avoir lieu que par un accord de volontés sur certains objets. Dès qu'on envisage la société comme l'effet d'un accord unanime ; elle suppose nécessairement des conventions. Ces conventions n'ont pu se faire sans y mettre certaines conditions. Ce sont ces conditions qu'on doit regarder comme les premières lois par lesquelles les sociétés se sont gouvernées. Elles sont aussi l'origine de tous les règlemens politiques qu'on a établis successivement.

Il n'a pas été nécessaire que ni les premières conventions, ni les conditions qui leur servoient de fondement fussent expresses. Il a suffi, à bien des égards, qu'elles aient été tacites. Telle aura été, par exemple, la règle de ne se point nuire les uns aux autres, d'être fidèle à ses engagemens, de ne point enlever à autrui ce dont il avoit l'usage et la possession ; que le fils héritât du père, que celui qui voudroit troubler la société en fût empêché, etc. Il n'a pas fallu de solennités pour établir ces règles et ces maximes. Elles doivent leur origine à ces sentimens de justice et d'équité, que la providence a gravés dans le cœur de tous les hommes ; elles dérivent de cette lumière intérieure qui nous fait discerner le juste d'avec l'injuste ; de ce cri de la nature qui ne manque jamais de se faire entendre, et d'appeler ces remords dont nous nous sentons tourmentés toutes les fois que nous agissons contre ses impressions.

Les premières lois qu'on aura observées, ne doivent donc pas être envisagées comme le fruit de quelque délibération confirmée par des actes solennels et médités. Elles se sont établies naturellement par l'effet des conventions tacites, espèce d'engagement auquel les hommes se portent avec une extrême facilité. L'autorité politique n'a été elle-même établie que par une convention tacite entre ceux qui s'y sont soumis, et ceux à qui on l'a déférée.

C'est encore à ces sortes de conventions qu'on doit rapporter l'origine des *coutumes* qui ont été pendant long-temps les seules règles de jurisprudence que les peuples aient suivies. Les anciens écrivains produisent des exemples de na-

tions qui ne connoissoient point d'autres lois. On en trouve aussi dans les relations modernes. Les Lyciens n'avoient point de livres où leurs lois fussent rédigées par écrit. Ils ne se gouvernoient que par des coutumes [1]. Aux Indes, depuis un temps immémorial, les jugemens ne sont appuyés que sur certains usages que les pères transmettent à leurs enfans [2]. Jusqu'à présent on n'a pu découvrir qu'il y eût aucunes lois écrites à Mazulipatan [3]; sans parler de plusieurs autres nations qui, encore aujourd'hui, n'ont point d'autres lois que des coutumes [4]. Il en a été de même chez les anciens peuples [5]. Les premiers usages auront servi de règle et présidé aux décisions, et ces usages n'ont été fondés que sur certaines conventions par lesquelles les peuples se sont liés tacitement lors de la réunion des familles. Ce sont, je le répète, les conditions attachées à ces conventions, qu'on doit regarder comme les premières lois.

Mais ces premières lois, les seules qu'on aura connues dans l'origine des sociétés, n'étoient pas suffisantes pour maintenir le repos des peuples et assurer leur tranquillité. Elles n'étoient ni assez notoires, ni assez précises, ni assez étendues. Leur empire ne devoit être que fort arbitraire. Il étoit proportionné à l'usage que chacun faisoit de sa raison; et on ne sait que trop que l'homme abandonné à lui-même, écoute plutôt ses passions que la raison et l'équité. Il y avoit même un danger égal, soit dans l'application, soit dans l'exécution de ces lois.

Dans l'état de nature chacun étoit le juge et le vengeur du tort qu'il croyoit avoir reçu. Il devoit arriver souvent que l'offensé, dans les réparations qu'il exigeoit, transgressât les règles et les bornes de l'équité. Souvent aussi chaque particulier n'avoit pas la force nécessaire pour faire exécuter la loi. Les lois naturelles ne pouvoient donc contribuer que foiblement au bonheur et au repos de la société. Il y avoit, il est vrai, une loi commune; mais il n'y avoit point d'arbitre commun et reconnu pour tel, qui fût chargé d'en faire l'application. Personne, d'ailleurs, n'étoit revêtu de cette autorité et de ce pouvoir propres à la faire exécuter. Il n'est

[1] HERACLID. PONT. de Polit. verbo Λυκίων.

[2] STRABO, l. XV, p. 1035. — Lettr. Edif. t. XIV. p. 326, 327, 328.

[3] Rec. des voyages qui ont servi à l'établissement de la compagnie des Indes holland. t. IV, p. 392.

[4] *Ibid.* pag. 309. — Jour. des savans. Mars 1675. p. 45, 46. — Mœurs des sauvages, t. I, p. 501. — Hist. des îles Marianes, p. 51. — Hist. nat. de l'Islande, t. II, p. 195, 244. — Hist. gén. des voyages, t. III, p 245, 246. tom. VI, p. 8. — Voyag. de la baie d'Hudson, t. II, pag. 95.

[5] *Voy.* PLAT. de leg. l. III p. 806. A.

donc pas étonnant que, sans effet, ou mal éxécutée, la loi fût elle-même la source des plus grands inconvéniens.

Ces défauts et ces imperfections des premières sociétés devoient nécessairement y occasionner beaucoup de troubles et de désordres. Aussi les peuples ne trouvèrent-ils point, dans les premiers établissemens qu'ils formèrent, les mêmes avantages que par la suite ils en ont retirés. La crainte et le besoin avoient rassemblé quelques familles; mais à quels excès n'étoient pas capables de se porter des hommes aussi peu sociables que l'étoient devenus la plupart des descendans de Noé après leur dispersion! Le soin le plus important d'une société, même imparfaite, est de songer à sa conservation. Les malheurs auxquels se trouvèrent exposées les premières associations firent bientôt chercher les moyens d'y remédier.

L'homme a été créé libre et indépendant; mais la raison et l'expérience lui ont aisément fait sentir qu'il n'y auroit ni repos, ni sûreté, ni même de liberté, si chacun restoit le maître de suivre ses caprices et ses passions. L'homme a donc compris que pour son propre intérêt il devoit renoncer à l'usage illimité de sa volonté; et qu'il falloit qu'une certaine portion de la société se rendît dépendante de l'autre. C'est cette conviction qui a porté les familles, lorsqu'elles se sont formées en corps d'état, à établir volontairement une inégalité réelle; mais sous des conditions qui en modifiassent l'excès. De ce principe sont nées les différentes formes de gouvernement auxquelles les peuples se sont soumis.

La première dont il soit parlé dans l'histoire est le gouvernement monarchique. C'est, sans contredit, le plus anciennement et le plus universellement établi. L'Ecriture l'atteste [1]. Les plus anciens peuples dont Moïse parle, les Babyloniens, les Assyriens, les Egyptiens, les Elamites, les nations qui habitoient proche du Jourdain et dans la Palestine, étoient soumises à des Rois. L'histoire profane s'accorde en ce point avec les livres saints [2]. Homère exalte toujours les prérogatives de la royauté, et les avantages de la subordination [3]. Ce poëte ne paroît pas même avoir eu l'idée

[1] Gen. chap. 10, ℣. 10. — 1 Reg. c. 8, ℣. 20.

[2] Sanchon. apud Euseb. Præpar. evang. p. 36. Plato de leg. l. IV, p. 829. E. in Critia p. 1103. — Arist. de rep. l. 1, c. 2. l. III, c. 15. — Polyb. l. VI, init. — Beros. apud Syncell. p. 307. — Cicero de leg. l. III, n. 2. — De Offic. l. II. n. 12. — Sallust. de Bello Catilin. n. 2. — Diod. l. I, p. 12. — Dion. Halicarn. l. V, p. 336. — Justin. l. 1, init. — Paus. l. IX, c. 1. — Hist. des Incas, t. 1, init.

[3] Iliad. l. II, ℣. 204 et suiv.

d'aucune autre forme de gouvernement. Durant cette longue suite de siècles dont les Chinois se vantent, ils n'ont jamais été gouvernés que par des rois [1]. Ils ne peuvent concevoir ce que c'est qu'un état républicain [2]. On en peut dire autant de tous les peuples de l'Orient [3]. Ajoutons que toutes les anciennes républiques, Athènes, Rome, etc., ont commencé par être soumises au gouvernement monarchique.

Il n'est pas difficile de faire sentir par quelles raisons le gouvernement monarchique est le premier dont l'idée a dû se présenter. Il étoit plus aisé aux peuples, lorsqu'ils ont pensé à établir l'ordre dans la société, de se rassembler sous un seul chef, que sous plusieurs: la royauté est d'ailleurs une image de l'autorité que les pères avoient originairement sur leurs enfans: ils étoient dans ces premiers temps les chefs et les législateurs de leur famille. On voit un exemple de cette autorité dans le supplice de Thamar, ordonné par Juda son beau-père [4]. Homère et Platon déposent également de cet ancien empire des pères sur leurs enfans [5]. Chez nos ancêtres ils étoient souverains dans leurs maisons, ayant puissance de vie et de mort sur leurs femmes, leurs enfans et leurs esclaves [6]. A la Chine les pères gouvernent leurs familles avec un pouvoir despotique [7]. Le gouvernement monarchique paroît donc avoir été formé sur le modèle de l'autorité dont les pères jouissoient originairement [a], à cette différence près que le pouvoir des premiers souverains n'étoit point despotique. Le despotisme n'a pris naissance qu'avec les grands empires, et les premiers royaumes avoient fort peu d'étendue. Recherchons comment et par quels motifs la royauté aura été établie.

Dans les différentes sociétés qui se formèrent après la dispersion il se trouva des personnes qui se firent distinguer par leur force, leur prudence et leur courage. Ceux en qui on reconnut ces talens et ces qualités, plus nécessaires alors que jamais, ne tardèrent pas à s'attirer l'estime et la confiance publiques. Les services qu'ils rendoient journellement parlèrent pour eux. Ils acquirent insensiblement une sorte d'au-

[1] MARTINI Hist. de la Chine, l. I, p. 15.

[2] Mém. de la Chine par le P. LE COMTE, t. II, lettr. 9, p. 3.

[3] CHARDIN, t. III, p. 212. — Rec. des voy. holland. t. III, p. 28.

[4] Gen. c. 38.

[5] Odyss. l. IX, v. 107 et suiv. — *PLATO de leg. l. III*, p. 806.

[6] CÆSAR de Bello Gall. l. VI, n. 17.

[7] Mém. du P. LE COMTE, tom. II, lettr. 9, p. 37, 38.

[a] Cette idée est exprimée dans le nom d'*Abimelech*, un des premiers souverains dont il soit parlé dans l'histoire. *Abimelech* signifie en hébreu, *mon père roi*. Voy. le CLERC in not. ad HESIODI THEOGON. p. 80.

torité. La nécessité jointe à l'estime, engagea les peuples à se mettre sous leur conduite. Consultons les fastes de toutes les nations; examinons la manière dont l'histoire rapporte l'origine des monarchies; nous verrons que les premiers souverains ont dû leur élévation aux services qu'ils avoient rendus à la société [1]. L'Ecriture sainte d'un côté, et l'histoire profane de l'autre, présentent deux faits dont on peut parfaitement bien faire l'application à l'origine des différentes souverainetés qui se sont établies dans les premiers temps.

Moïse dit que Nembrod fut le premier qui commença à être puissant sur la terre [2]. L'historien sacré ajoute immédiatement après, que Nembrod étoit un chasseur très-habile et très-renommé [3]. Tout nous porte à croire que c'est à ce talent qu'il fut redevable de son élévation. La terre quelque temps après le déluge étoit couverte de forêts remplies de bêtes féroces. Il falloit être continuellement en garde contre leurs attaques [4]. Un homme qui réunissoit les talens nécessaires pour les détruire, devoit être alors extrêmement considéré. Nembrod par ses chasses, utiles à toute la contrée de Sennaar, s'y rendit célebre. Bientôt il en vit les habitans se rassembler à ses côtés. Etant souvent à leur tête, il les accoutuma insensiblement à recevoir et à exécuter ses ordres, et par le consentement tacite de ceux qui s'étoient volontairement mis sous sa conduite, il resta leur chef. C'est ainsi que vraisemblablement il parvint à fonder le premier royaume que nous connoissions. Dans la vue d'affermir sa puissance il bâtit des villes [5] pour y rassembler ses nouveaux sujets et les y fixer [6].

Hérodote fournit un fait qui, quoique d'une date bien postérieure, peut aussi faire juger des motifs qui auront déterminé les peuples à établir le gouvernement monarchique.

[1] Arist. de repub. l. III, c. 14, p. 357. l. V, c. 10, p. 403. A. — Cicer. de leg. l. III, n. 2. de Offic. l. II, n. 12. — Justin. l. I, c. 1. init.

[2] Gen. c. 10, ℣. 8.

[3] *Ibid.* ℣. 9.

[4] Telle étoit l'Amérique lorsqu'on en a fait la découverte.

[4] Plato in Protag. p. 224. E. — Plut. t. II. p. 86. D. — *Voy.* le Clerc. B. U. t. VI. p. 86.

[5] Gen. c. 10. ℣. 10.

[6] J'ignore par quelles raisons presque tous ceux qui parlent de Nembrod le représentent comme un tyran farouche et superbe. L'Ecriture ne le peint point d'une manière si désavantageuse. Elle ne dit nulle part qu'il ait usurpé la royauté par violence. Je soupçonne qu'on doit attribuer à Josephe la mauvaise réputation dont Nembrod jouit aujourd'hui. Cet historien a jugé à propos de peindre ce prince des couleurs les plus odieuses. Antiq. l. I, c. 4.

Mais on sait de quelle autorité est le témoignage de Josephe, lorsqu'il n'est point appuyé du suffrage de l'Ecriture sainte.

Cet historien dit que les Mèdes, après avoir secoué le joug des Assyriens, furent pendant quelque temps sans aucune forme de gouvernement. Ils ne tardèrent pas à être en proie aux désordres et aux excès les plus crians. Il y avoit alors parmi eux un homme très-sage et très-prudent, nommé Déjocès. Les Mèdes le prenoient souvent pour juge de leurs différends. Déjocès écoutoit les plaintes et terminoit les disputes. Ses lumières et son intelligence lui acquirent bientôt l'estime générale de toute la contrée où il demeuroit. On venoit même des autres parties de la Médie implorer son secours; mais accablé par le nombre des affaires qui augmentoient chaque jour, il prit le parti de se retirer. On vit renaître aussitôt les troubles et le désordre. Les Mèdes alors tinrent conseil et reconnurent que le seul moyen de remédier aux maux qui les affligeoient étoit d'élire un roi. Le choix tomba d'une voix unanime sur Déjocès [1].

Ce fait et l'exemple de Nembrod fournissent des lumières très-justes sur l'origine des premières souverainetés. Des événemens pareils à ceux dont nous parlons, ou du moins fort approchans, auront donné naissance au gouvernement monarchique, dont les deux premières et principales fonctions ont toujours été de rendre la justice aux peuples, et de marcher à leur tête en temps de guerre. C'est ce qu'on voit disertement exprimé dans les motifs allégués par les Israélites à Samuel, lorsqu'ils lui demandèrent à être gouvernés par un roi [a].

La couronne a donc été originairement élective: mais cet usage n'aura pas duré long-temps. On aura bientôt reconnu l'avantage de faire succéder le fils à la puissance dont le père avoit été revêtu. Tout parloit en sa faveur. La considération qu'on avoit eue pour son père, les sentimens et les instructions qu'il étoit présumé en avoir reçues; bien d'autres motifs enfin auront déterminé les peuples à se soumettre au fils du monarque qui venoit de les gouverner. On aura pu prévoir encore les inconvéniens attachés à la nécessité de se choisir un maître chaque fois que le trône seroit vacant.

[1] HEROD. l. 1, n. 97 et suiv.

[a] *Et erimus nos quoque sicut omnes gentes, et judicabit nos rex noster, et egredietur ante nos, et pugnabit bella nostra pro nobis.* 1 Reg. c. 8, ℣. 20.

Les meilleurs écrivains de l'antiquité se sont toujours déclarés en faveur de la royauté. Hérodote, Platon, Aristote, Xénophon, Isocrate, Cicéron, Sénèque, Tacite, Plutarque, etc., ont regardé le gouvernement monarchique comme le plus avantageux et le plus parfait de tous ceux que les hommes aient inventés, et il est à remarquer que la plupart de ces écrivains vivoient dans des républiques.

Quoi qu'il en soit, dans les plus anciennes monarchies la couronne a été héréditaire. Qu'on jette les yeux sur ce que l'histoire nous apprend des nations soumises au gouvernement monarchique, on verra constamment le fils succéder au père. Chez les Babyloniens, les Assyriens, les Egyptiens, les Indiens, les Chinois, les Arabes, les Atlantes, chez les Grecs et les Gaulois, c'étoit le fils qui montoit toujours sur le trône après la mort de son père [1], et ordinairement le fils aîné [2].

Les états des premiers souverains eurent d'abord fort peu d'étendue. Dans les anciens temps chaque ville avoit son roi, qui, plus attentif à conserver son domaine qu'à l'étendre, renfermoit son ambition dans les limites de son territoire [3]. L'histoire sacrée et la profane témoignent également combien les anciens royaumes étoient bornés. Ils ne devoient pas être considérables, même dans l'Orient, qui a été le berceau du genre humain. Du temps d'Abraham il y avoit jusqu'à cinq rois dans la seule vallée de Sodôme [4]; c'est-à-dire, presque autant que d'habitations. Cette vérité paroît encore plus sensible par la quantité de souverains que les Israélites trouvèrent dans la Palestine. Le nombre de ceux que Josué avoit défaits, montoit à trente et un [5]. Adonibesec qui ne mourut qu'après Josué, avouoit que dans les guerres qu'il avoit entreprises il avoit fait périr soixante et dix rois [6]. L'Egypte étoit originairement partagée en plusieurs états [7]. Les différentes provinces qui composent aujourd'hui l'empire de la Chine et du Japon formoient anciennement autant de souverainetés [8]. Combien de temps la Grèce n'a-t-elle pas été divisée en quantité de petits royaumes [9]? Quelques familles réunies dans une même ville sous un même chef, composoient les états de ces premiers monarques. L'Afrique, l'Amérique et une partie de l'Asie présentent encore aujour-

[1] Sanchon. apud Euseb. p. 36. B. — Plat. in Critia. p. 1103. — Herod. l. vi, n. 7. — Arist. de republ. l. iii, c. 14, p. 357. — Polyb. l. vi. init. — Apollod. l. ii, init. — Strabo, l. xv, p. 1036 — Paus. l. ii, c. 34. — Syncell. p. 167, 171. — Martini, hist. de la Chine, l. ii, p. 89. 101. — Hist. des Incas, t. i, p. 40, 365, 243. — Accosta, Hist. des Indes occident. fol. 289. R.

[2] Sanchon. apud Euseb. p. 36. B. Herod. l. vii, n. 2. Plato in Critia, p. 1103, 1104. In Alcib. prim. p. 441. Diod. l. v, p. 383, 386. — Hist. des Incas, t. i, p. 40. t. ii, p. 68. — Lettr. Edif. t. xiv, p. 390.

[3] *Intra suam cuique civitatem regna finiebantur.* Justin. l. i, c. 1. init.

[4] Gen. c. 14, ℣. 8.

[5] Jos. c. 12, ℣. 24.

[6] Judic. c. 1, ℣. 7.

[7] Euseb. Præp. Evang. l. i, c. 27, p. 432. A. — Marsh. p. 25, 29.

[8] Anc. rel. des Indes et de la Chine, p. 186. Journ. des Savans. Juin 1688. p. 15. Juill. 1689. p. 319.

[9] Voy. le 2e. vol. L. L.

d'hui l'image de ces premiers temps. On rencontre une grande quantité de souverains dans une fort petite étendue de pays. Chaque canton a son roi particulier [1].

Quant à l'autorité de ces anciens monarques, elle étoit assez bornée. On voit par plusieurs monumens que les premiers royaumes avoient été constitués de manière que les peuples avoient beaucoup de part au gouvernement. Les affaires se traitoient, ou étoient réglées dans les assemblées de la nation. Hémor, roi de Sichem, ne consentit aux propositions que lui faisoient les enfans de Jacob, qu'après en avoir fait part au peuple et obtenu son consentement [2]. Les historiens profanes, d'accord avec l'Ecriture sainte, conviennent tous que l'autorité des premiers souverains étoit très-limitée [3]. Les rois d'Egypte étoient assujétis à des règles très-sévères et très-gênantes [4]. Le pouvoir des anciens rois de la Grèce n'étoit guère plus étendu que leur domaine [5]. Les premiers rois du Mexique n'avoient point un empire absolu sur leurs peuples [6]. On peut fort bien comparer ces anciens monarques aux Caciques et autres petits souverains de l'Amérique [7], dont l'autorité ne s'étend presque qu'à ce qui concerne la guerre et les traités de paix et d'alliance.

Quelque idée, au reste, qu'on puisse se former des premiers souverains, il est toujours certain que c'est l'établissement du gouvernement monarchique qui a donné aux sociétés une forme fixe et assurée. C'est par ce moyen que les peuples ont fait cesser les troubles et les malheurs auxquels ils s'étoient vus exposés dans les commencemens. Ils sentirent la nécessité d'établir une règle générale qui contînt les différens ordres de l'état, et mît un frein à l'esprit d'indépendance naturel à l'homme. Ils y parvinrent en réunissant dans un seul chef les forces et les droits de tous les membres de la société. Ainsi s'est établie dans chaque corps politique cette autorité et ce pouvoir suprême qui en font le maintien et l'appui; c'est de cette forme qu'est émanée la seconde espèce de lois dont je vais parler.

[1] Voy. la Bibl. raison. t. I, p. 52. — Mercure de France. Novemb. 1717. p. 82. — Hist. générale des voy. t. I, p. 93. — Rec. des voyages qui ont servi à l'établissement de la compag. des Ind. holland t. II, p. 493.

[2] Gen. c. 34. ℣. 20 et suiv.

[3] DION. HALICARN. l. V. p. 336, 337, — DIOD. l. I, pag. 80. l. III, pag. 177. TACIT. de Morib. Germ. c. 7, 11.

[4] Infrà.

[5] Voy. le 2e. vol. L. I.

[6] ACCOSTA l. VII, fol. 333. v.

[7] Voy. L'ESCARBOT. Hist. de la Nouvelle France, p. 852, 853.

CHAPITRE PREMIER.

De l'établissement des lois positives.

Le but des peuples en établissant un chef, et en se soumettant à sa conduite, avoit été de suppléer à l'insuffisance des lois naturelles. L'autorité des premiers monarques, trop limitée dans son origine, ne pouvoit pas remédier aux abus qu'on vouloit corriger. Le bien de la société a donc exigé qu'on leur confiât un pouvoir plus étendu, et qu'on les mît en état de faire des règlemens propres à perfectionner les prepremiers établissemens. On a donné avec raison le nom de lois à ces règlemens [1]. Je les appellerai *lois positives*, parce que leur objet est clair et marqué. Elles ont remédié à tous les inconvéniens de la société primitive. Le souverain, en publiant ses lois, instruit chaque particulier des règles qu'il doit suivre : chacun n'est plus juge indépendant dans sa propre cause. C'est le souverain qui fait l'application de la loi. Réunissant dans sa personne toutes les forces de l'état, il est à portée de tenir la main à l'exécution de ses ordonnances, et de punir quiconque voudroit les enfreindre [2]. Enfin, il est intéressé à veiller soigneusement à ce qu'elles soient observées.

Les lois positives auront d'abord été en très-petit nombre. Elles n'auront eu pour objet que les intérêts généraux de la société. Avant que d'entrer dans aucune explication, il est à propos de faire quelques observations sur la manière dont les hommes ont vécu originairement.

On sait qu'il a été un temps où les peuples ne tiroient leur subsistance que des fruits que la terre produit naturellement; de la chasse, de la pêche et des troupeaux qu'ils élevoient. Ce genre de vie les forçoit à changer souvent de lieu. Ils n'avoient par conséquent ni demeures ni habitations fixes. Telle a été, jusqu'au temps où l'agriculture s'est établie, l'ancienne manière de vivre, qui s'est même conservée parmi

[1] *Arbitria principum pro legibus erant.* Justin. l. I, init. — Diod. l. I, p. 18. l. V, p. 387. — Dion. Halicarn. l. X, p. 627. Plut. t. II, 356. A. — Tacit. Annal. l. III, n. 26. — Euseb. Chron. liv. 2, pag. 65. Stob. Eclog. Phys. l. I, p. 124. — Syncell. p. 125. D. — Pomp. Jurisc. Enchirid. de origine Jur. l. II, parag. 1.

[2] Principes du Droit politique, t. I, c. 3.

plusieurs nations, comme les Scythes, les Tartares, les Arabes, les Sauvages, etc.

La découverte de l'agriculture a introduit des mœurs toutes différentes. Les peuples chez lesquels cet art s'est établi ont été obligés de se fixer dans un même canton. Ils se sont réunis dans des villes. Cette espèce de société ayant besoin d'un bien plus grand nombre d'arts, que les peuples qui ont négligé ou ignoré l'agriculture, elle a dû par une suite nécessaire avoir aussi besoin de beaucoup plus de lois. Cette observation nous conduit à distinguer deux ordres différens dans les lois *positives* : les unes qui conviennent également à toute espèce de société politique, et les autres qui ne sont propres qu'aux peuples *cultivateurs*.

Les lois qui conviennent également à toute espèce de société politique, sont celles qui en ont été le fondement et le lien, sans lesquelles en un mot aucune forme de gouvernement n'auroit pu subsister. De ce genre sont les lois touchant la distinction du *tien* et du *mien*, c'est-à-dire, le droit de propriété, les lois pénales, celles qui fixent les formalités du mariage; les lois enfin qui concernent les obligations respectives que les hommes contractent les uns envers les autres comme membres d'une même société. Je mettrai encore dans ce rang l'établissement du culte public et solennel rendu à la divinité chez toutes les nations policées, quoique sous différentes formes : tel est le premier ordre qu'on peut distinguer dans les lois *positives*.

Celles que je place dans le second ordre supposent une société où il y a déjà quelques arts d'inventés, et par conséquent un commerce et un mouvement d'effets. Ces lois ne sont qu'une extension et un développement des premières. Le droit *naturel* ou, pour parler plus exactement, l'équité réfléchie fait la base des unes et des autres; mais c'est du droit *civil* que les dernières ont reçu leur forme dans chaque pays. Cette forme a dû nécessairement varier, relativement au climat, au génie des différentes nations, et aux circonstances particulières; c'est en quoi consiste le caractère distinctif des deux ordres de lois *positives* que je viens d'établir. Les diverses manières dont a été modifié dans chaque pays le second ordre des lois *positives*, constituent ce qu'on appelle le droit *civil* d'une nation [1]. On comprend sous ce nom toutes les lois qui ont été établies pour régler les actes ordinaires de la vie civile, et les intérêts particuliers des différens membres de la

[1] *Institut. parag.* de Jure nat. gent. et civ.

société. Telles sont les lois concernant la propriété des héritages, la manière de recueillir les successions, la forme des ventes, des contrats, etc.

La société chez les nations qui tirent leur subsistance de la chasse, de la pêche et des troupeaux, n'est pas susceptible de beaucoup de lois ; ces nations étant dans la nécessité de changer souvent de demeure et d'habitation, ne connoissent point la propriété des domaines, source principale des lois *civiles*. Cette manière de vivre a été, comme je l'ai déjà dit, celle de la plupart des peuples dans les premiers temps. Ainsi les lois civiles ne sont point les premières en date. D'ailleurs elles n'ont pu avoir lieu qu'après l'établissement des lois qui constituent proprement la police d'un état. C'est donc le premier ordre de lois, c'est-à-dire, celles qui forment la constitution essentielle de toute espèce de société politique, que nous devons considérer les premières. Je remets à entrer dans quelque détail sur l'origine des lois civiles, au temps où je parlerai des principes du gouvernement établi chez les peuples cultivateurs.

ARTICLE PREMIER.

Du premier ordre des lois positives.

On ne peut rien dire de certain sur l'ordre et le développement des premières constitutions politiques. Tout ce qu'on a débité sur ce sujet se réduit à des conjectures. L'excès du désordre a fait penser à établir des lois. On les doit au besoin, souvent au crime, rarement à la prévoyance. Il y a bien de l'apparence que la plupart des lois essentielles au maintien de la société, ont été établies à peu-près dans le même temps. Les règlemens concernant les biens des particuliers, les lois pénales, les formalités du mariage, et l'établissement d'un culte public, auront été, autant que nous pouvons le conjecturer, les premiers objets dont les législateurs se seront occupés.

L'origine du droit de propriété remonte à l'origine des sociétés. Dès le moment où les familles se sont réunies, la distinction du *tien* et du *mien* a eu lieu. Néanmoins ce droit n'a été bien déterminé ni bien connu que depuis l'établissement du gouvernement politique. Il a été nécessaire alors de mettre un certain ordre et un certain arrangement dans les

affaires de la société. On y a pourvu par des règlemens faits pour assurer à chacun la jouissance paisible de ce qu'il possédoit. Ce sont ces différens règlemens qui ont donné naissance au droit *civil*. Mais, comme je l'ai déjà dit, le code civil des premiers peuples aura été fort peu étendu. Privés de la plus grande partie des arts, ils n'avoient d'autres biens que leurs bestiaux, quelques meubles et quelques ustensiles dont l'usage leur étoit absolument nécessaire. Les principaux objets pour lesquels ont été instituées les lois civiles, leur étant inconnus, ils n'avoient pas besoin de beaucoup de formalités pour constater leurs engagemens, et terminer leurs contestations.

Si nous sommes bien fondés à dire que dans les premiers temps les peuples n'auront presque point eu de lois civiles, nous le sommes encore plus à juger qu'il n'en aura pas été de même des lois pénales. L'établissement de ces lois étoit d'un nécessité indispensable pour arrêter les tentations que chaque particulier auroit pu avoir de reprendre et d'exercer son droit naturel.

C'est un des malheurs de l'humanité que tous les hommes ne soient pas également portés au bien et à la justice. Le but de la société politique est d'assurer la tranquillité des citoyens. Il a donc fallu prendre des mesures pour arrêter les entreprises qui auroient pu la troubler. L'expérience a fait connoître que le maintien de la société dépend entièrement du pouvoir coactif, qui par des punitions et des châtimens exemplaires, intimide les méchans, balance l'attrait du plaisir et la force des passions. De-là la nécessité et l'établissement des lois pénales. On remarque par ce qui nous est resté des lois des plus anciens peuples, que la matière principale sur laquelle elles roulent, sont les crimes et encore les crimes les plus fréquens entre des peuples brutaux, comme le vol, le meurtre, le viol, le rapt, les injures, en un mot tout ce qui se commet par violence [1].

Il ne nous est pas possible d'entrer dans aucun détail sur l'espèce et la qualité des anciennes lois pénales. La loi du *talion* est, dans ce genre, la plus ancienne de toutes celles qui auront été établies. Elle est puisée dans l'équité la plus saine et la plus naturelle. La loi du talion étoit observée très-exactement chez les Hébreux [2]. Je suis persuadé qu'en ce point Moïse n'avoit fait que se conformer aux usages

[1] *Voy.* l'Histoire du droit français dans le premier volume de l'Inst. au droit *français* attribué à Argou.

[2] Exod. c. 21, v. 23, 24, 25.

primitifs. Les Sauvages encore aujourd'hui suivent exactement la loi du talion [1]. Elle étoit aussi autorisée par les législateurs Grecs et Romains [2]. Il est vrai que l'exécution de cette loi pouvoit dans plusieurs circonstances avoir des inconvéniens et même des impossibilités. Ce fut pour y remédier qu'on imagina par la suite des châtimens, et même des compensations pour tenir lieu des réparations dues pour l'offense que la loi punissoit. On en trouve des exemples chez les Hébreux [3], et nous aurons encore occasion d'en parler lorsque nous traiterons des anciennes constitutions de la Grèce [4].

On peut assurer en général que les anciennes lois pénales auront été très-sévères. Dès les premiers temps on voit Thamar condamnée au feu pour crime d'adultère [5]. On remarque la même sévérité dans les lois des Egyptiens dont nous parlerons bientôt : celles des Chinois en sont encore une preuve [6]. On en doit dire autant des lois de Moïse. Le blasphême [7], l'idolâtrie [8], la violation du sabat [9], le sortilége [10], l'homicide [11], l'adultère [12], l'inceste [13], le viol [14], le péché contre nature [15], les violences envers les père et mère [16], étoient punis de mort, et d'un genre de mort très-cruel [17]. On disoit aussi des lois de Dracon, un des premiers législateurs d'Athènes, qu'elles avoient été écrites avec du sang [18]. La loi des douze tables chez les Romains est pleine de dispositions très-cruelles. On y trouve le supplice du feu, le vol puni de mort, etc., et presque toujours des peines capitales [19]. Chez nos ancêtres le supplice des criminels étoit d'être brûlés vifs à l'honneur des dieux [20].

Les lois doivent non-seulement assurer la vie et la tran-

[1] Voyage de Coréal, t. I, p. 208. — Voyage de J. de Léry, p. 272. — Hist. générale des voyages, t. IV, pag. 224, 325.

[2] Paus. l. I, c. 28, p. 70. — A. Gell. l. XX, c. I, p. 863. — Calmet, comment. t. II, p. 291.

[3] Exod. c. 21, ℣. 22, 30. c. 22, ℣. 3, 6.

[4] Dans le 2e. vol. l. I, c. III, art. 8.

[5] Gen. c. 28, ℣. 24.

[6] Hist. générale des voyages, t. VI, p. 434 et suiv.

[7] Levit. c. 24, ℣. 11, etc.

[8] Exod. c. 22, ℣. 20. — Levit. c. 19, ℣. 4.

[9] Num. c. 15, ℣. 32 et suiv. — Exod. c. 31, ℣. 14, 15.

[10] Exod. c. 22, ℣. 18. Levit. c. 20, ℣. 27.

[11] Exod. c. 21, ℣. 20. — Levit. c. 24, ℣. 17.

[12] Levit. c. 20, ℣. 10.

[13] *Ibid.* ℣. 12, 14, 17.

[14] Deut. c. 22, ℣. 25.

[15] Levit. c. 18, ℣. 22, 23, 29. c. 20, ℣. 13, 15, 16.

[16] Exod. c. 21, ℣. 15, 17. — Levit. c. 20, ℣. 9.

[17] Le feu, la lapidation, etc. Voyez le P. Calmet, t. II, p. 280, 281.

[18] Plut. in Solone, p. 87. F.

[19] Voyez l'histoire de la Jurisprud. Rom. p. 143.

[20] Cæsar de Bello Gall. l. VI, c. 15.

quillité des citoyens, elles doivent encore constater l'état des particuliers, pourvoir à leur subsistance, prévenir tous les sujets de discorde, et former le cœur et l'esprit des peuples, en leur inspirant des sentimens propres à entretenir la paix et la concorde dans les familles. Je remarque chez toutes les nations policées deux usages qu'on doit regarder comme la base et le soutien de toutes les sociétés politiques. L'un, les formalités qui accompagnent l'union de l'homme avec la femme, qui fixent les engagemens du mariage et l'état des enfans; l'autre, les cérémonies d'un culte public rendu solennellement à la divinité. Ces deux objets ont été les moyens les plus propres et les plus efficaces que les législateurs aient employés pour régler et maintenir les états qu'ils ont eu à gouverner.

Le penchant mutuel qui porte les deux sexes à se rechercher, est le principe qui perpétue et maintient la société. Mais ce penchant, s'il n'est pas contenu dans de certaines bornes, est la source de bien des maux. Avant l'établissement des sociétés politiques, les deux sexes dans le commerce qu'ils avoient ensemble, ne suivoient que leurs appétits brutaux. Les femmes appartenoient à celui qui s'en saisissoit le premier [1]. Elles passoient entre les bras de quiconque avoit la force de les enlever, ou l'adresse de les séduire. Les enfans qui provenoient de ces commerces déréglés, ne pouvoient jamais savoir quels étoient leurs pères. Ils ne connoissoient que leurs mères dont par cette raison ils portoient le nom [2]. Personne aussi n'étant chargé de les élever, ils étoient souvent exposés à périr.

Un pareil désordre ne pouvoit qu'être extrêmement préjudiciable. Il étoit de la dernière conséquence d'établir de la règle et de la tranquillité dans le commerce des deux sexes, d'assurer la subsistance des enfans, et de pourvoir à leur éducation. On n'y est parvenu qu'en assujétissant à de certaines formalités l'union de l'homme avec la femme [3]. Les lois du

[1] *Quos venerem incertam rapientes more ferarum,*
Viribus editior, cædebat, ut in grege taurus.
HORAT. l. 1, sat. 3, v. 109.

[2] SANCHON. apud Euseb. p. 34. D. — VARRO apud August de civit. Dei. l. 18, c. 9. — NICOL. DAMASC. verbo Γαλακτοφάγοι et Αὐτόχθονες apud Vales. Excerpt. p. 510, 517. — SOLIN. c. 30, init. p. 55.

Les traces de cet usage primitif s'étoient conservées chez plusieurs peuples de l'antiquité. *Voy.* HEROD. l. 1, n. 173. — HERACLID. Pont. de Polit. verbo, Αὐτόχθονες. — APOLL. RHOD. Argon. l. 1, v. 229, etc.

[3] *Concubitu prohibere vago, dare jura maritis.*
HORAT. de Art. poet. v. 398.

mariage ont mis un frein à une passion qui n'en voudroit reconnoître aucun. Elles ont fait plus : en déterminant les degrés de consanguinité qui rendent les alliances illégitimes, elles ont appris aux hommes à connoître et à respecter les droits de la nature. Ce sont ces lois enfin qui, en constatant la condition des enfans, ont assuré des citoyens à l'état, et donné aux sociétés une forme fixe et assurée. Il n'y en a point qui aient plus contribué à entretenir l'union et la paix parmi les hommes.

L'institution des lois et des formalités du mariage est très-ancienne. L'écriture nous offre des exemples marqués du respect que, dès les premiers temps, on avoit pour un établissement si nécessaire au repos et au maintien de la société [1].

L'histoire profane dépose également de cette vérité. Toutes les anciennes traditions s'accordent à rapporter aux premiers souverains les règlemens concernant l'union de l'homme avec la femme. Ménès qui passe pour le premier monarque des Egyptiens [2], avoit établi la loi du mariage chez ces peuples [3]. Les Chinois en font honneur à Fo-hi leur premier souverain [4]. Les Grecs avouoient être redevables d'un établissement si salutaire à Cécrops [5], qu'on doit regarder comme le premier législateur de la Grèce [6]. La fable dont l'origine remonte jusqu'aux premiers temps, ne nous présente partout qu'une épouse en titre. Jupiter, Osiris, Pluton, etc., n'ont qu'une femme légitime. Les Crétois prétendoient même avoir conservé la mémoire de l'endroit où les noces de Jupiter et de Junon avoient été célébrées. Chaque année on en solennisoit l'anniversaire par une représentation fidèle des cérémonies que la tradition disoit y avoir été observées [7].

On voit enfin par les lois de tous les peuples policés, combien les législateurs ont eu à cœur de favoriser le mariage. Moïse ordonna que les nouveaux mariés seroient exempts pendant la première année d'aller à la guerre, et généralement dispensés de toutes charges publiques [8]. Chez les Péruviens ceux qui se marioient étoient exempts pendant la première année de leur mariage, de tous impôts [9].

1 Gen. c. 12, ℣. 19. c. 20, ℣. 9. 26, ℣. 10.

2 Diod. l. 1, p. 17.

3 Palæphat. apud Chron. Alex. p. 45. — Cedren. p. 19. D. — Suid. voce Ἡφαίστος. t. II, p. 85.

4 Extrait des hist. chinois. — Lettr. Edif. t. XXVI, p. 65. — Martini, hist. de la Chine, l. 1, p. 31.

5 *Voy.* la 2e. vol. c. 3, art. 1.

6 *Ibid.*

7 Diod. l. v., p. 388.

8 Deut. c. 24, ℣. 5.

9 Hist. des Incas, t. II, p. 100.

Les anciens législateurs portèrent encore leurs vues plus loin : afin d'assurer les nœuds du mariage, et pour rendre ce lien d'autant plus respectable, ils décernèrent des peines contre ceux qui entreprendroient d'en troubler l'union et la concorde. De tous les temps et chez toutes les nations policées, l'adultère a été proscrit [1]. Les législateurs étoient trop éclairés pour ne pas sentir combien ce crime étoit contraire au bon ordre et au maintien du repos public. Ils ont regardé du même œil le viol et le rapt [2]. On ne pouvoit prendre trop de précautions pour arrêter et contenir une passion dont les suites auroient entraîné infailliblement la ruine totale de la société. Passons à l'institution des cérémonies religieuses.

L'établissement d'un culte public et solennel est sans contredit ce qui a le plus contribué à contenir et humaniser les peuples, à maintenir et affermir les sociétés. L'existence d'un être suprême, arbitre souverain de toutes choses, et maître absolu de tous les événemens, est une des premières vérités dont toute créature intelligente, et qui veut faire usage de sa raison, se sent saisie et affectée. C'est de ce sentiment intime qu'est venue l'idée naturelle de recourir dans les calamités à cet être tout-puissant, de l'invoquer dans les dangers pressans, et de chercher à s'attirer sa bienveillance et sa protection par des actes extérieurs de soumission et de respect. La religion est donc antérieure à l'établissement des sociétés civiles, et indépendante de toute convention humaine.

Mais la dépravation du cœur, l'aveuglement de l'esprit, et la superstition surtout, n'ont que trop souvent obscurci et détourné les idées que l'homme doit avoir de la divinité : il les a plus d'une fois transportées indistinctement à différens êtres qu'il a cru pouvoir le protéger, et leur a conséquemment adressé son hommage. Aussitôt que plusieurs familles se furent soumises à une forme de gouvernement politique, on sentit combien il seroit dangereux de laisser à chaque particulier la liberté de se former un culte à sa fantaisie. On s'appliqua donc à réunir, dans un *culte* public et uniforme les hommages de chaque membre de la société. « Que personne n'ait en particulier des dieux nouveaux, di- « sent les lois romaines, et qu'aucun ne révère, même dans

[1] Gen. c. 38, ℣. 24. — Lévit. c. 20. ℣. 10. — Job. c. 31, ℣. 10, 11. — Diod. l. 1, p. 89, 90. — Ælian. var. Hist. l. xii, c. 24. — Martini, Hist. de la Chine, l. 1, p. 31. — Acosta, Hist. nat. des Ind., l. vi, c. 18. — Conq. du Mexiq. t. 1, p. 564.

[2] Deut. c. 22, ℣. 26. — Diod. l. 1, p. 89. — Hist. des Incas, t. 1, p. 242.

« le secret, des dieux étrangers, à moins que leur culte n'ait « été admis par l'autorité publique » [1]. La vérité de ce principe a été reconnue de toutes les nations policées ; elles ont aisément compris qu'aucune société ne pouvoit subsister sans un culte public. Dans quelque pays qu'on se transporte, on y trouve des autels, des sacrifices, des fêtes, des cérémonies religieuses, des prêtres, des temples, ou des lieux consacrés publiquement et solennellement à la divinité [a].

Nous apprenons par tout ce qui s'est conservé de l'histoire des plus anciens établissemens, que ce furent les premiers souverains qui instituèrent les cérémonies de la religion, et réglèrent le culte public que l'on a rendu chez tous les peuples policés à la divinité [2]. On voit même qu'originairement, et long-temps encore après, le sacerdoce étoit toujours réuni avec le sceptre dans la personne des rois. L'Ecriture sainte le dit [3]. Homère et les auteurs profanes s'en expliquent aussi très-clairement [4]. Il seroit inutile d'insister davantage sur ce point. Disons plutôt un mot de quelques usages particuliers auxquels l'établissement des premiers lois positives aura donné naissance.

[1] Cicero, de leg. l. II, n. 8.

[a] Les propositions, les règles les plus générales peuvent souffrir quelques exceptions. On m'objectera peut-être que des écrivains tant anciens que modernes, parlent de peuples chez lesquels on n'a découvert aucune marque extérieure de religion.

Mais il faut remarquer premièrement que ces peuples qu'on dit être sans aucun culte extérieur, se réduisent tout au plus à cinq ou six, tant de l'ancien que du nouveau monde. Observons en second lieu qu'ils ne forment point de sociétés nombreuses ni étendues. Or je demande si ce petit nombre d'hommes comparé à la totalité du genre humain, peut détruire la maxime générale qu'une société ne sauroit subsister sans culte extérieur, maxime dont la vérité est confirmée par la pratique et l'exemple de toutes les nations tant sauvages que policées.

D'ailleurs est-il bien certain qu'il ait jamais existé ou qu'il existe encore des sociétés, chez lesquelles il n'y ait aucun culte extérieur ? Les écrivains ou les voyageurs qu'on cite, ont-ils séjourné assez long-temps chez les peuples dont ils parlent, et les connoissoient-ils assez pour être certains qu'ils n'avoient aucun culte extérieur ?

[2] Diod. l. I, p. 18, 19. — Hygin. fab. 143. — Dion. Halicarn. l. I, p. 87, 90. Tacit. Annal. l. III, n. 26. — Plut. t. II, p. 356. A. p. 1125. D. — Stob. Eclog. Phys. l. I, p. 124. — Hist. des Incas, l. I, c. 21. p. 67.

[3] Gen. c. 14, ℣. 18. I. Reg. c. 13, ℣. 9. II. Reg. c. 6, ℣. 13, 18, 20. c. 24. ℣. 25.

[4] — Herod. l. 6, n. 56. — Plat. in Polit. p. 350. B. — Xenoph. Cyrop. l. III, p. 63. De Rep. Laced. p. 544. — Demosth. in Neeram. p. 873. B. — Cicero, de Divinat. l. I, n. 40. — Virgil. Æneid. l. III, v. 80. — Diod. l. II, p. 159. — Dion. Halicarn. l. II, p. 87. l. IV, p. 269. — Titus Livius, l. II, n. 22. — Servius ad Æneid. l. III, v. 80. — Martini, Hist. de la Chine, t. I, p. 59, 89. — Mém. du Père le Comte, t. II, lettr. 9, p. 16. — Hist. des Incas, tom. II, p. 48. — Lettr. Edif. tom. XIX, p. 387, 483. — Hist. du Japon par Kæmpfer, Præf. p. 30. l. I, p. 99. l. II, c. I, p. 228. tom. II et III. init.

L'institution du droit de propriété et les lois sur le mariage ont entraîné nécessairement l'établissement de quelques usages et de quelques coutumes qu'on doit regarder comme l'origine et la base de toutes les lois civiles. Je ne devrois à la rigueur en parler qu'à l'article de ces lois. Ces usages néanmoins étant une suite naturelle des lois politiques, ayant eu lieu chez toute espèce de société policée, et ayant même précédé l'établissement des lois civiles qui n'ont été créées que pour les perfectionner; il est indispensable d'en parler ici pour suivre les progrès des établissemens qui ont concouru successivement à former les états et les corps politiques. Ces usages particuliers sont ceux qu'on a observés originairement sur les conventions matrimoniales, sur les successions, sur la manière de passer et de rédiger les contrats, les obligations, et enfin sur la façon de rendre et de constater les jugemens.

L'usage veut aujourd'hui que la femme apporte au mari une certaine quantité de biens dont il a l'usufruit pendant le mariage. C'étoit le contraire chez les anciens peuples. La coutume vouloit que celui qui épousoit une fille, fût obligé en quelque sorte de l'acheter soit par les services qu'il rendoit au père de celle qu'il recherchoit, soit par des présens qu'il faisoit à la fille elle-même. Abraham charge Eliézer d'une grande quantité de présens magnifiques lorsqu'il l'envoie demander Rebecca pour Isaac [1]. Jacob pour épouser Rachel servit Laban pendant sept ans [2]. Sichem demandant en mariage Dina fille de Jacob dit aux enfans de ce Patriarche: « Faites monter ce que vous demandez pour son mariage « aussi haut que vous le voudrez, et demandez quels présens « il vous plaira, je vous les donnerai volontiers » [3]. Cette coutume en vogue a subsisté fort long-temps et chez bien des peuples. Homère en fait souvent mention [4]. L'usage d'acheter les femmes que l'on vouloit épouser se pratiquoit chez les anciens habitans de l'Inde [5], de la Grèce [6], de l'Espagne [7], de la Germanie [8], et chez les Thraces [9]. C'étoit aussi la coutume chez nos ancêtres [10]. Encore aujourd'hui les Chi-

[illegible] 33.
[illegible]
[illegible]
[illegible] dans le 2e. vol.
[illegible] de la Grèce.
[illegible]
[illegible] 3, art. 8.

7 Strabo, l. III, p. 251.
8 TACIT. de morib. Germ. c. 18.
9 HERACLID. PONT. de Polit. voce Θρακῶν.
10 *Voy.* la loi salique, art. 46, et les formules de Marculphe.

nois [1], les Tartares [2], les peuples du Tonquin [3], de Pegu [4], les Mores d'Afrique [5], les Turcs [6], les habitans de Transilvanie [7], les sauvages [8], achettent leurs femmes.

Le partage des successions est un des objets les plus importans de la société; objet qui à la vérité n'a dû être bien intéressant que chez les peuples cultivateurs, mais dont on a dû néanmoins s'occuper dans toutes les sociétés policées. Aussi voyons-nous que dès les premiers temps on y avoit pourvu et que l'ordre en étoit réglé [9]. Les pères paroissent en avoir été alors les maîtres absolus. Les enfans qu'Abraham avoit eus de ses femmes autres que Sara, ne partagent point dans sa succession. Il les en exclut pour donner tout son bien à Isaac. Ce patriarche se contente de faire à ses autres enfans quelques dons de son vivant [10]. Nous voyons aussi Jacob avantager Joseph de toutes les terres qu'il avoit conquises sur les Amorrhéens [11]. L'auteur du livre de Job, remarque que ce saint homme donna à ses filles dans son héritage une part égale à celle de leurs frères [12].

Il y avoit cependant dès lors certaines prérogatives attachées au droit d'aînesse. L'histoire de Jacob et d'Esaü en fournit des preuves suffisantes [13]. Le droit d'aînesse servit aussi de prétexte à Laban, pour se justifier auprès de Jacob de l'indigne supercherie dont il usa en lui substituant Lia au lieu de Rachel qu'il lui avoit promise [14]. Les meilleurs écrivains de l'antiquité nous apprennent enfin que suivant l'usage universel et la coutume de toutes les nations policées, les aînés avoient l'autorité sur leurs frères [15].

On doit encore mettre au nombre des plus anciens établissemens l'invention de certains moyens et de certains usages propres à constater les principaux actes de la vie civile.

[1] Histoire générale des voyages, t. VI, p. 144, 145. — Lettr. édif. tom. XIV, p. 145.

[2] MARC PAUL, l. I, c. 49, 55. — Hist. générale des voyag. t. VII, p. 230.

[3] Voyag. de DAMPIER, t. III, p. 55.

[4] Rec. des voyag. de la compagnie des Indes holland. t. III, p. 73. — Voy. d'OVINGTON, t. II, p. 297. — Lettr. édif. t. XXV, p. 463.

[5] Hist. générale des voyag. tom. II, p. 629. — *Ibid.* t. IV, p. 590.

[6] Observat. de BELON. l. III, c. 17. — Voyag. de la BOULAYE, p. 411.

[7] CASAUB. in not. ad Surab. p. 251.

[8] Mœurs des sauvages, tom. I, p. 565. — Rec. des voyages au Nord, t. V. p. 17. — Voyag. de FREZIER, p. 66. — Lettr. édif. t. XX, p. 123.

[9] *Voy.* Gen. c. 48, ℣. 6.

[10] Gen. c. 25, ℣. 5 et 6. *Voy.* CALMET loco cit.

[11] Gen. c. 48, ℣. 22.

[12] Job. c. 42, ℣. 15. *Voy.* le Comment. du P. CALMET.

[13] *Voy.* Gen. c. 49, ℣. 3.

[14] Gen. c. 29, ℣. 26.

[15] Iliad. l. XV, v. 165. — HERODOT. l. VII, n. 2.

Les affaires importantes de la société, comme les obligations réciproques, les ventes, l'état des personnes, la propriété et la quantité des biens, les mariages, les jugemens, etc., ont eu besoin dans tous les temps d'un degré de publicité qui en assurât l'exécution et l'authenticité. C'est à cet effet qu'on a inventé certaines formules pour dresser ces sortes d'actes, qu'on a autorisé certaines personnes à les recevoir, et qu'on a établi des dépôts publics où on pût les consigner pour y recourir et les consulter dans le besoin. Toute la société civile porte sur la sûreté des engagemens mutuels que contractent les différens membres qui la composent.

Les peuples ont été assez de temps sans connoître l'art de peindre la parole et de la rendre durable et permanente [a]. Tous les actes se passoient alors verbalement. Il falloit cependant les constater. La forme usitée étoit de les passer en public et devant des témoins [1]. Lorsqu'Abraham achete d'Ephron une caverne pour enterrer Sara, la vente s'en fait en présence de tout le peuple [2]. Homère dans la description du bouclier d'Achille, représente deux citoyens qui plaident pour l'amende due au sujet d'un homicide. L'audience se tient en public. Celui qui a commis le meurtre soutient devant le peuple qu'il a payé l'amende. Le parent du mort assure au contraire qu'il ne l'a point reçue, et tous deux, dit ce poëte, pour vider leur différend, ont recours à la déposition des témoins [3]. Il y a encore aujourd'hui des peuples qui n'ayant aucune sorte d'écriture, se servent des pareils moyens [4] pour passer leurs actes et leurs contrats.

On a pu suppléer aussi à l'écriture par quelques autres inventions. On connoît des nations dont la conduite peut donner une idée des pratiques usitées dans les premiers temps. Ces peuples, pour constater leurs ventes, leurs achats, leurs emprunts, etc., emploient certains morceaux de bois entaillés diversement. On les coupe en deux : le créancier en garde une moitié, et le débiteur retient l'autre. Quand la dette, ou la promesse est acquittée, chacun remet le morceau qu'il avoit par-devers lui [5]. De pareils moyens suffisoient pour constater anciennement les actes; eu égard au genre de vie que

[a] *Voy.* ce que nous disons sur l'origine de l'écriture. *Infrà.* Liv. II, c. VI.

[1] HOM. Iliad. l. XVIII, v. 499, etc. — DION. HALICARN. l. II, p. 134. — SYNCELL. p. 102.

[2] *Gen.* c. 23.

[3] Iliad. l. XVIII, v. 499, etc.

[4] Hist. générale des voyages, t. 3, p. 407.

[5] *Ibid.* t. VII, p. 334. — MARCO POLO, l. II, c. 41. — *Voyez* aussi le Rec. des Voyages au Nord, t. VIII, p. 402.

menoient les premiers peuples, il devoit y avoir peu de clauses dans leurs contrats.

C'étoit aux portes des villes, c'est-à-dire, en présence de tout le peuple, qu'originairement on rendoit la justice. Job nous apprend que telle étoit la pratique de son temps [1]. Moïse fait aussi mention de cet ancien usage [2], usage qui, suivant le témoignage d'Homère, subsistoit encore dans les siècles héroïques [3]. Ces pratiques devoient leur origine à l'ignorance des premiers temps, où l'art d'écrire n'étoit pas connu. Le seul moyen qu'il y eût alors pour constater les jugemens, étoit de les rendre en public. D'ailleurs, comme anciennement on connoissoit à peine les lois civiles, il y avoit très-peu de formalités à observer. Toutes les affaires dépendoient de la déposition des témoins [4] : on les écoutoit, et on prononçoit en conséquence. Cette manière de rendre la justice s'observe encore dans plusieurs pays [5]. Rapportons à ce sujet ce qui se pratiquoit anciennement pour publier et constater les lois.

J'ai déja dit que les peuples avoient été assez de temps sans connoître l'art d'écrire; mais on avoit imaginé de bonne heure des moyens qui pouvoient en quelque sorte y suppléer. Le plus général et le plus usité étoit de composer en vers l'histoire des faits dont on vouloit conserver la mémoire, et de mettre ces vers en chant. Les législateurs ont fait usage de cet expédient pour consigner et faire passer leurs règlemens à la postérité. Les premières lois de tous les peuples ont été composées en vers qu'on chantoit [6]. Apollon, suivant une tradition très-ancienne, passoit pour un des premiers législateurs [7]. Cette même tradition disoit qu'il avoit publié ses lois au son de la lyre [8], c'est-à-dire, qu'il les avoit mises en chant. Nous avons des preuves certaines que les premières lois de la Grèce étoient des espèces de chansons [9]. Les lois des anciens habitans de l'Espagne étoient également en vers qu'on chantoit [10]. Tuiston étoit regardé par les Germains comme leur premier législateur. Ils disoient qu'il avoit mis ses lois en vers et en chant [11]. Ces

[1] C. 9, ℣. 7.

[2] Gen. c. 23, ℣. 18.

[3] Iliad. l. XVIII, v. 497 et suiv.

[4] *Ibid.* v. 501.

[5] Hist. général. des Voyag. t. V, p. 8.

[6] PLATO in Min. p. 567. B. — ARIST. problem. sect. 19, problem. 28.

[7] STRABO, l. IX, p. 646. — SUID. voce Νόμοι κίβωρ. t. II, p. 630.

[8] SUID. *ibid.*

[9] *Voyez* le 2e. vol. Liv. I, c. 3, art. 8.

[10] STRABO, l. III, p. 204.

[11] *Voy.* KUHNIUS ad Ælian. var. hist. l. II, c. 39 note (1).

ancien usage de mettre les lois en chant, s'est conservé longtems chez plusieurs peuples [1].

Il ne suffisoit pas d'avoir établi des lois, il falloit tenir la main à leur exécution, et prendre les moyens convenables pour terminer les différends qui pourroient survenir entre les citoyens. L'administration de la justice est le fondement et l'appui de la société. Dans les premiers temps chaque père de famille étoit le juge naturel des disputes qui s'élevoient entre ses enfans. Mais quand plusieurs familles ont été réunies, il a fallu, pour décider les contestations qui survenoient de famille à famille, élire un arbitre commun, qui eût en même temps assez d'impartialité pour faire une juste application de la loi, et assez de pouvoir pour la faire exécuter. C'est à quoi les peuples ont pourvu par l'établissement du gouvernement politique, d'où est émanée cette autorité générale qui s'étend également sur tous les membres de la société.

Dans les états où le gouvernement a été remis entre les mains d'un seul, c'étoit le chef qui dans les commencemens rendoit en personne la justice. Les monarques se seront acquitté de ce soin important, tant que le nombre de leurs sujets n'aura pas été considérable; mais quand les peuples seront devenus trop nombreux, il aura fallu alors choisir un certain nombre de personne expérimentées et d'une probité reconnue à qui le souverain confiât et communiquât une portion de son autorité pour rendre la justice à ses sujets. L'Ecriture sainte autorise la conjecture que nous proposons sur l'origine des juges. On y voit que Moïse accablé sous la multitude des affaires, choisit un certain nombre d'Israélites expérimentés pour rendre la justice au peuple. Ces juges terminoient par eux-mêmes les affaires communes et ordinaires. A l'égard de celles qui étoient plus importantes, ils étoient obligés d'en rendre compte à Moïse [2].

Le respect que dans tous les temps et dans tous les pays on a eu pour les ministres de la religion, a été cause qu'originairement on les chargea par préférence de l'administration de la justice. Les prêtres étoient le seuls juges qu'on connut chez les plus anciennes nations dont il soit parlé dans l'histoire. Arbitres des affaires les plus importantes, il prononçoient en dernier ressort sur tous les différends, et infligeoient telles peines qu'ils jugeoient à propos [3]. L'autorité

[1] Aulu. problem. sect. 19, problem. 28. — Élian. var. hist. l. II, 39. — Voy. aussi le Ne. vol. L. I, c. 3, art. 8.

[2] Exod. c. 18.

[3] *Voy.* le Comment. du P. Calmet, t. II, p. 420 t. III, p. V et 659. —

que la religion donnoit naturellement aux prêtres n'aura pas été vraisemblablement le seul motif qui les aura fait fait choisir originairement pour arbitres de tous les différends, et pour juges de tous les délits. L'idée qu'on a toujours eue de leur savoir et de leur capacité aura certainement encore contribué à ce choix. Quoi qu'il en soit, au surplus, l'ancien usage de confier aux ministres de la religion le soin de rendre la justice ne s'est pas entièrement aboli. On connoît plusieurs nations chez lesquelles il subsiste encore à présent [1].

ARTICLE SECOND.

Du second ordre des lois positives, c'est-à-dire, des lois civiles.

Ce qu'on a vu jusqu'à présent sur l'origine et l'établissemens des lois convient à toute espèce de société politique. Entrons maintenant dans quelque détail sur l'établissement de celles qui ne doivent leur origine qu'aux peuples *cultivateurs*. Ce second ordre de lois se rejoint presque au premier par la date, et par la nécessité de son établissement. L'agriculture en donnant naissance aux arts et au commerce, a bientôt enfanté par une suite naturelle le droit *civil*; et l'agriculture a été connue très-anciennement chez plusieurs peuples. J'en donnerai les preuves dans le livre suivant. Le seul objet que nous ayons à envisager pour le moment, sont les suites que l'agriculture a eues par rapport au gouvernement, et à l'établissement des lois *civiles*.

La culture de la terre demande de grands soins et de grands travaux, les peuples qui ont embrassé ce genre de vie ont été obligés de chercher dans leur industrie les secours dont ils avoient besoin. Ces recherches ont donné naissance à une grande quantité d'arts; ces arts ont produit le commerce, le commerce a multiplié et diversifié les intérêts respectifs et particuliers des différens membres de la société. Il a fallu

Cæsar, de Bell. Gall. l. vi, c. 13. — Dion. Halicarn. l. ii, p. 132. — Strabo, l. iv, p. 302. l. i, p. 43. — Tacit. de morib. Germ. c. 7 et 11 Ælian. var. hist. l. xiv, c. 34. *Voy.* les notes de Perizon loco cit.

[1] Voyage de Pyrard, c. 14, p. 144, 145. — Hist. générale des voyag. t. iv, p. 396. — Rec. des voyag. au Nord, t. viii, p. 403. — Chardin, tom. vi, pag. 16.

des règlemens pour tous ces objets : c'est ainsi que l'agriculture, par ses dépendances, a donné lieu à l'établissement d'un grand nombre de lois. Ce sont différentes lois propres au gouvernement des peuples cultivateurs, qui ont formé le corps de la Jurisprudence *civile*.

La première loi qu'on aura établie, aura été pour assigner et assurer à chaque habitant une certaine quantité de terrain. Dans les temps où le labourage n'étoit point encore connu, les terres étoient en commun. Il n'y avoit ni bornes ni limites qui en réglassent le partage [a], chacun prenoit sa subsistance où il jugeoit à propos [b]. On abandonnoit, on reprenoit successivement les mêmes cantons, suivant qu'ils étoient plus ou moins épuisés : cette manière de vivre n'a plus été praticable quand l'agriculture a été introduite. Il fallut alors distinguer les possessions et prendre les mesures nécessaires pour faire jouir chaque citoyen du fruit de ce travaux. Il étoit dans l'ordre que celui qui avoit semé du grain fût sûr de le recueillir, et ne vît pas les autres profiter des peines et des soins qu'il s'étoit donnés. De-là sont émanées les lois sur la propriété des terres, sur la manière de les partager et d'en jouir. Ces objets ont toujours extrêmement occupé les législateurs. Homère nous apprend qu'un des premiers soins de ceux qui dans ces temps reculés formoient de nouveaux établissemens, étoit de partager les terres entre les habitans de la colonie [c]. Les Chinois disent, aussi que Gin-hoang, un de leurs premiers souverains, divisa toutes les terres de son empire en neuf parties, l'une desquelles fut destinée pour les habitations, et les huit autres pour l'agriculture [d]. Nous voyons encore par l'histoire du Pérou, que les premiers Incas avoient grande attention à faire le partage et la distribution des terres entre leurs sujets. [e].

Ce n'étoit pas assez d'avoir établi et réglé le partage des terres, il falloit encore réprimer et prévenir les usurpations. Les anciens législateurs ne négligèrent sur ces objets aucune précaution. Dans la vue de prévenir tous les sujets de discorde, et de mettre un frein à la cupidité, il obligèrent chaque particulier à fixer par des bornes l'étendue de son terrain, soit en profitant de celles que la nature pourroit

[a] . . . . . *Non fixus in agris,*
Qui regeret certis finibus, arva lapis.
TIBULL. l. 1, eleg. 3, v. 43.

[b] *In medium quærebant.* VIRGIL. *Georg.* l. 1, v. 127.

[c] *Odyss.* l. VI, v. 10.

[d] MARTINI, hist. de la Chine, l. 1, p. 18.

[e] ACOSTA, hist. des Ind. occid. fol. 295, 296. — Hist. des Incas, tom. 1, p. 48, 188.

offrir, soit en suppléant par des marques solides et durables. Cette pratique est fort ancienne : on la trouve marquée très-expressément dans la Genèse [1]. Elle étoit aussi en usage dès le tems de Job, il met à la tête des usurpateurs et des méchans ceux qui arrachent les bornes des héritages [2]. Moïse en fait une défense expresse aux Israélites ; et on voit par la manière dont il s'explique, que l'usage de distinguer les héritages par des bornes, étoit connu bien avant ce législateur [3]. Les auteurs profanes nous donnent également à connoître combien cette coutume étoit ancienne. Homère en parle comme d'un usage de la plus haute antiquité [4]. Virgile en rapporte l'établissement au siècle de Jupiter [5], c'est-à-dire, aux temps les plus reculés On eut soin en même temps d'établir les peines les plus rigoureuses contre ceux qui entreprendroient d'enlever les bornes des héritages. Numa avoit ordonné la peine de mort contre ceux qui auroient commis un pareil attentat [6]. La politique intéressa même la religion dans un objet d'où dépend le maintien de la société : on chercha à retenir par la crainte des dieux ceux que les lois humaines n'auroient pas été seules capables d'arrêter [7].

L'agriculture a donc donné naissance à la propriété des domaines; mais cette propriété change nécessairement à la mort de chaque possesseur. Les peines et les travaux qu'exige la culture de la terre ont attaché particulièrement les hommes à un objet qui leur coûte tant de fatigues. De-là le soin d'en transmettre la jouissance et la possession à ce qu'ils ont de plus cher ; il a fallu conséquemment établir de lois pour régler la manière dont seroient partagés les domaines, soit qu'un homme laissât plusieurs enfans, soit qu'il mourût sans postérité, où qu'il voulût en disposer d'une manière particulière. C'est le partage des terres qui a donné naissance au droit et à la Jurisprudence [8]. Les lois concernant cette matière forment une des parties les plus considérables du code civil.

On ne finiroit point si l'on vouloit rechercher toutes les lois

[1] C. 49, ℣. 14.

[2] C. 24, ℣. 2.

[3] *Non assumes et transferes terminos proximi tui, quos fixerunt priores in possessione tua.* Deuter. c. 19. ℣. 14.

[4] Iliad. l. XII, ℣. 421, l. XXI, ℣. 405.

[5] *Ante Jovem. . . . . Nec signare quidem aut partiri limite campum Fas erat. . . . . GEORG. l. I, v. 125.*

[6] DION. HALICARN. l. II, p. 133. — FESTUS, voce *termino*, l. XVIII, p. 586.

[7] Voyez les Mémoires de l'acad. des Inscript. t. I, M. p. 50. — PLATO de leg. l. VIII. p. 914.

[8] *Itaque ex agrorum divisione inventa sunt jura.* MACROB. Saturnal. l. III, c. 12, p. 413.

que l'agriculture a occasionnées. Il suffit d'avertir que la découverte de cet art, et de ceux qui en sont une suite nécessaire, est un objet qu'on ne doit jamais perdre de vue quand on veut remonter à l'origine du droit civil. Il ne seroit pas possible au surplus d'entrer dans aucun éclaircissement sur les premières lois civiles des anciens peuples. Les faits et les détails historiques nous manquent dans ces siècles reculés. Ce que l'on peut dire de plus probable, c'est que le droit civil aura d'abord été fort incertain. La jurisprudence n'a pu se former que par la succession des temps. Un législateur ne peut pas prévoir tous les événemens. L'exigence des cas, les nouvelles circonstances ont donné lieu à l'établissement de la plus grande partie des constitutions civiles : chaque fois qu'il s'est présenté un nouvel événement, on a fait une nouvelle loi.

L'agriculture, comme je l'ai déjà dit, a donné successivement naissance à la plus grande partie des arts ; les arts ont produit le commerce, et le commerce a nécessairement occasionné quantité de règlemens ; il a même fallu par la suite étendre ou réformer ces règlemens, à mesure que le commerce s'est étendu ; que l'industrie s'est perfectionnée ; qu'il s'est introduit de nouveaux signes de denrées ; qu'on a fait de nouvelles recherches, et que l'abondance a produit le luxe et la somptuosité.

On n'a connu et on n'a su travailler les métaux qu'après un certain temps ; l'usage qu'on a fait de cette découverte a produit de nouveaux arts, et avancé extraordinairement les progrès de ceux que l'on connoissoit auparavant ; autres sources de nouvelles lois. L'introduction de ces mêmes métaux dans le commerce, comme prix commun de toutes les marchandises, a dû amener nécessairement de nouveaux règlemens, de nouvelles ordonnances. Les acquisitions et les obligations sont les suites naturelles du commerce et de l'industrie, du maniement et du mouvement de l'argent. De-là l'origine de certaines formules propres à dresser et à constater les actes par lesquels les citoyens peuvent s'obliger respectivement les uns envers les autres. De-là encore l'établissement nécessaire d'officiers publics, chargés de recevoir et de garder ces sortes d'actes.

Ajoutons que les guerres ont très-souvent fait changer de face aux empires. Les conquêtes ont introduit de nouvelles façons de penser, de nouvelles mesures, de nouvelles vues, et même de nouveaux arts. Le système politique des états a dû *par conséquent* changer bien des fois, suivant les différen-

tes circonstances et les positions diverses où les peuples se sont trouvés; et la législation s'est nécessairement ressentie de toutes ces différentes variations.

D'ailleurs ce n'a été que par la succession des temps qu'on a pu reconnoître les abus et les inconvéniens de certaines lois. Ces lois auront été supprimées ou corrigées par des règlemens qu'on leur aura substitués. Les auteurs qui peuvent seuls aujourd'hui nous instruire de la jurisprudence des anciens peuples, n'ont pas pu avoir des lumières bien exactes sur ces objets; ils n'ont connu les nations dont ils parlent que dans des temps bien postérieurs à ceux que nous examinons, et alors le code civil de ces nations avoit acquis une forme fixe et assurée. Les historiens de l'antiquité n'ont pu en quelque sorte parler que des lois qui étoient en vigueur dans les siècles où ils écrivoient. Or, quoique l'époque de la plus grande partie de ces lois ne nous soit pas connue, il n'est pas cependant à présumer que toutes celles dont on ignore les auteurs aient été l'ouvrage des premiers législateurs. Disons encore que la plupart des écrivains de l'antiquité ont fait en général très-peu d'attention à la jurisprudence et aux lois civiles des anciens peuples.

Ne nous fatiguons donc point à rechercher quelles auront été les premières lois civiles, qu'il nous suffise de savoir que toutes celles, qui, par la suite, ont formé le code civil des nations, émanent soit directement, soit indirectement de l'agriculture. L'histoire, indépendamment de toutes les réflexions, l'atteste de la manière la plus solennelle. Qu'on parcourre les annales de tous les peuples policés, on y verra les lois civiles prendre naissance en même temps que l'agriculture, et l'un et l'autre établissement être l'ouvrage des premiers souverains. L'Egypte publioit les services qu'Osiris avoit rendus au genre humain par la découverte de l'agriculture, et par l'établissement de ses lois. [1]. Les Grecs en disoient autant de Cérès [2]; les premiers peuples de l'Italie, de Saturne [3]; les anciens habitans de l'Espagne, d'Habis [4]; et les Péruviens, de Manco-Capac [5]; les Chinois font le même honneur à Yao [6].

Remarquons en passant combien les anciens législateurs ont estimé l'agriculture nécessaire et essentielle au maintien de la société. On en peut juger par les précautions qu'ils

1 Diod. l. 1, p. 17, 18.
2 Voy. le 2e. vol. l. 1, c. 3, art. 1.
3 Arist. polit. l. vii, c. 10. — Macrob. Saturn. l. 1. c. 7, p. 217.
4 Justin, l. xliv, c. 4, p. 745.
5 Histoire des Incas, t. 1, p. 21, 31.
6 Acad. des inscript. t. x, p. 391.

avoient prises pour en assurer la jouissance à leurs peuples. Il n'est pas possible de cultiver la terre sans le secours des animaux. Dans la crainte que l'espece de ceux qu'on employe à ce travail ne vînt à manquer, les anciennes lois avoient défendu sous peine de la vie de tuer aucun des animaux qui servent au labourage : c'étoit une des premières lois de la Crete [1], loi observée chez plusieurs autres peuples [2]. Le respect des anciens pour le bœuf qui servoit au labourage est attesté par le temoignage de tous les écrivains de l'antiquité. C'étoit un crime digne de mort que d'en avoir tué un seul [3]. Aujourd'hui encore dans plusieurs pays on a la même attention pour un animal qui rend de si grands services à l'homme. Dans les preceptes de Ram si respectés aux grandes Indes, il est expressément defendu de tuer les bœufs [4] : au Malabre c'est un crime digne de mort [5] : dans la Syrie on n'en mange jamais et moins encore de veaux, on les conserve pour labourer la terre [6]. Dans une de nos îles Françoises de l'Amérique, on défendit autrefois sous peine de la vie de tuer les bœufs, pour ne pas empêcher la multiplication de l'espèce [7]. Il est probable qu'une même raison de politique a porté les anciens législateurs à faire de pareilles défenses [8]. Il n'y avoit anciennement que les bœufs qui servissent à l'agriculture.

Cette conduite ne paroît renfermer encore un motif autre que celui de prévenir le danger de manquer de bétail. Les premiers législateurs avoient à gouverner des hommes féroces qui ne faisoient que sortir de la barbarie. Je ne doute point qu'ils n'ayent eu en vue dans ces défenses d'inspirer à leurs peuples des sentimens d'humanité et de compassion envers leurs semblables, en leur en inspirant même envers les bêtes. On trouve chez les Hébreux plusieurs lois qui paroissent avoir été dictées par ce motif. Dieu en ordonnant le repos du septième jour, dit qu'il le fait afin de donner quelque relâche aux esclaves et aux bêtes de service [9]. Il défend de couper les animaux et de lier de la bouche du bœuf qui foule

[1] Nous en parlerons dans le 2e. vol.

[2] Nicol. Damasc. apud Stob. serm. 41, pag. 293. — Ælian. Hist. animal. l. xii, c. 34. — Varro de re rust. l. ii, c. 5. — Plin. l. viii, c. 45, p. 472. — Porphyr. de abstin. l. ii, p. 138.

[3] *Ab hoc antiqui*, dit Varron, *manus ita abstineri voluerunt, ut capite sanxerint, si quis occidisset.* De Re Rust. l. ii, c. 5. — Voy. aussi Aratus, phœnom. v. 132. — Virg. Georg. l. ii, v. 537. — Columell. l. vi, in prœm. p. 209. — Plin. l. viii, c. 45. p. 472.

[4] Voyage de La Boulaye, p. 157.

[5] Lettres édif. t. xii, p. 93.

[6] Hieron. in Jovinian. l. ii, c. 6. — Mercure de France, février 1727, p. 221.

[7] Lettr. édif. t. xii, p. 93.

[8] Athen. l. ix, p. 375.

[9] Exod. c. 23. v. 12.

le grain [1]. Il veut que si l'on trouve un nid avec la mère sur ses petits ou sur ses œufs, on laisse aller cette mère [2]. Moïse n'est pas le seul qui ait ordonné de traiter doucement les animaux. Les lois de plusieurs peuples nous offrent de pareils exemples [3].

De tous les effets qu'a produits l'agriculture, le plus remarquable et le plus sensible a été de contraindre les peuples qui s'y sont adonnés à se fixer dans un même canton. Ce genre de vie les a obligés de construire des habitations solides, et même de les élever proche les unes des autres pour être à portée de se secourir et de s'entr'aider. C'est ainsi que se sont formées les villes. Les premières dont il soit parlé dans l'histoire, ont commencé dans la Chaldée, dans la Chine, et dans l'Egypte, pays où de temps immémorial les peuples ont été adonnés à la culture de la terre. Suivant le témoignage des meilleurs écrivains de l'antiquité, la politique a commencé avec les villes [4], et la fondation des villes a donné naissance aux grands empires : aussi voyons-nous que les peuples cultivateurs ont été les premiers qui ayent formé des états puissans et considérables. Les empires de Babylone, d'Assyrie, de la Chine, etc., ont pris naissance dans les parties de l'Asie, où la culture des terres a toujours fait la principale occupation des peuples. L'Egypte en est un exemple pour le moins aussi frappant, sans parler des Grecs et des Romains, auxquels on peut joindre à bon titre les Mexicains et les Péruviens dans le nouveau continent. Tous ces peuples, par la connoissance de l'agriculture, ont été en état de se réunir en corps considérable dans un même lieu. Ils avoient des moyens certains de subsister. La chasse, la pêche et les fruits que la terre produit naturellement ne suffisent pas pour nourrir un grand nombre d'hommes dans un même canton. Les nations qui n'ont que ce moyen pour subsister, sont dans la nécessité d'errer continuellement de contrée en contrée, sans pouvoir jamais se réunir en corps nombreux. Il n'y a point de pays qui pût alors fournir à leur subsistance. D'ailleurs ces ressources sont très-casuelles, elles peuvent manquer fort souvent. L'agriculture est seule capable de nourrir en même temps un grand nombre d'hom-

[1] Levit. c. 22. ℣. 24.

[2] Deuter. c. 22, ℣. 6, 7. — Exod. c. 23, ℣. 9. Voy. le Comment. du P. CALMET, tom. I, p. 219, 221, 225, 226, tom. III, 429.

[3] Voyez sur *ce sujet une loi* très-remarquable d'un empereur du Japon. Apud Kæmpfer. Histoire du Japon, tom. I, p. 264. — Voyez aussi ce que nous disons dans le 2e. vol., liv. I, art. 8.

[4] PLATO. de leg. l. III et VI.

mes dans un même canton, et de donner des provisions même pour l'avenir. C'est donc à la découverte et à la pratique de cet art que nous sommes redevables de tout ce qui peut contribuer à soulager et adoucir la condition humaine.

Terminons cette matière importante par quelques réflexions sur l'avantage le plus précieux que les hommes ayent retiré de l'établissement des sociétés. Quand on pense à tous les moyens qu'il a fallu employer pour établir, régler et maintenir le corps politique, on ne peut s'empêcher de regarder les lois comme le chef-d'œuvre de l'esprit humain. Quelque admiration néanmoins qu'elles méritent, leur secours seul n'auroit pas été suffisant pour faire le bonheur et la tranquillité des peuples. La politique a employé un ressort encore plus puissant et plus étendu. C'est peut-être de tous les effets heureux qu'a produits la réunion des familles, celui dont le genre humain s'est le plus ressenti et se ressent encore le plus journellement. Je parle de ces deux grands mobiles des actions humaines, de ces préjugés salutaires qui ont tant de force chez toutes les nations, et qui suppléent si souvent aux lois et même à la vertu : l'amour de la gloire, et la crainte de l'opprobre.

On trouve chez tous les peuples policés des lois qui punissent les crimes et les attentats contre la société ; mais je ne connois point de pays où il y ait des prix décernés pour les vertus sociales, telles que la générosité, la candeur, l'humanité, le désintéressement, la décence dans les mœurs, l'exacte probité, etc.

J'observe encore qu'il y a certains vices comme le mensonge, l'avarice, le manquement de probité, la débauche, l'indécence, l'ingratitude, etc., contre lesquels la loi ne décerne aucunes peines. Je conviens même que ces sortes de vices ne sont pas en quelque façon susceptibles d'être punis par le magistrat. Cependant si les vertus sociales demeuroient absolument sans récompense, il seroit à craindre que peu de gens se portassent à les pratiquer. Il seroit encore bien plus préjudiciable qu'on pût s'abandonner impunément aux vices dont je viens de parler ; les mœurs et les coutumes fondées sur ces conventions tacites par lesquelles nous disions il n'y a qu'un moment que toutes les sociétés s'étoient liées, ont suppléé et remédié à ce défaut des lois.

L'honneur, ce sentiment si vif et si délicat, est l'ouvrage et le fruit de la société. L'intérêt général et particulier a concouru à le former. L'avantage et l'utilité qu'on reconnut pour

la société dans certains sentimens, dans certaines actions, engagèrent naturellement à regarder ces sentimens et ces actions comme l'attribut le plus précieux de l'humanité. Par une suite des mêmes motifs on se sentit porté à marquer les plus grands égards, et la plus grande considération aux personnes douées de ces qualités désirables. L'ambition de s'attirer ces témoignages d'estime, et ces marques de déférence est le principe dont la société a retiré les plus grands services, principe qui a suppléé à toutes les récompenses que les lois auroient pu assurer aux actions vertueuses.

A l'égard de ces actions préjudiciables au bon ordre et à la tranquillité publique, contre lesquelles il n'a pas été possible que la loi décernât des peines, la société, en suivant le même principe, a pourvu également à ce qu'elles ne demeurassent pas impunies. La coutume et l'opinion fondées sur les conventions tacites de toutes les sociétés, ont de tous les temps fait rendre contre ces sortes d'actions des jugemens, qui, quoiqu'ils ne soient revêtus d'aucune des formes judiciaires, quoiqu'ils ne soient pas exécutés par l'autorité de la loi, n'en sont ni moins réels ni moins redoutables; et pour en sentir toute l'efficacité, il suffit de faire réflexion à l'empire de la coutume et de l'opinion, et de considérer quelle est l'étendue de leur puissance.

Si nous examinons maintenant ce qui se passe chez tous les peuples, nous verrons qu'il n'y a point de lois expresses qui récompensent les vertus de société: mais qu'elles n'ont jamais manqué d'attirer à ceux qui les pratiquent les plus grands témoignages de respect et de considération; récompenses d'autant plus flatteuses et d'autant plus puissantes, que la loi n'y a point de part, et qu'elles sont l'effet d'un consentement libre et indépendant. Nous verrons aussi qu'il y a certaines actions vicieuses que le magistrat ne punit point, et contre lesquelles on n'a décerné aucunes peines afflictives; que ces actions cependant ne demeurent point impunies, et sont très-réellement et très-efficacement châtiées, par la honte, le mépris et l'indignation de la meilleure et de la plus saine partie de la société. Ces jugemens, je le répète, quoiqu'ils ne soient point émanés du pouvoir législatif, quoiqu'ils ne soient point revêtus de l'autorité de la loi, n'en ont pas moins un effet infaillible, soit pour récompenser la vertu, en faisant jouir ceux qui la cultivent de toutes les distinctions capables de flatter l'amour propre raisonnable, soit pour punir le vice, en privant ceux qui s'y laissent entraîner, des plus grandes douceurs de la société, et en con-

tenant par cette crainte ces ames viles qui s'abandonneroient aux actions les plus lâches, dès qu'il n'y auroit point de supplices à appréhender.

Telles sont nos vues générales sur l'établissement des sociétés politiques. Jetons maintenant un coup d'œil particulier sur les peuples qui se sont le plus distingués dans l'antiquité. Voyons quel étoit leur état et la forme de leur gouvernement dans les siècles qui font l'objet de cette première partie de notre ouvrage.

ARTICLE TROISIÈME.

Des lois et du gouvernement des Babyloniens et des Assyriens.

De toutes les parties du monde, l'Asie est incontestablement la première qui se soit policée. Nous y voyons dès les premiers siècles après le déluge, Nembrod jeter les fondemens de l'empire de Babylone, et Assur donner naissance à la monarchie des Assyriens. Celle des Chinois ne doit guères être moins ancienne : les contrées que nous nommons aujourd'hui la Perse, ont dû commencer aussi de bonne heure à se policer. Dès le temps d'Abraham, Codor-la-Homor, souverain de ces cantons [a], avoit assujéti à sa domination une grande étendue de pays [1]. Il y avoit aussi dès lors dans la Palestine, et aux environs du Jourdain, plusieurs peuples policés dont Moïse parle assez souvent. La plupart, à ce qu'il paroît, étoient gouvernés par des rois ; mais il faut se contenter de ces notions générales. Les détails et la suite des événemens qui se sont passés dans l'Asie, pendant le cours d'un grand nombre de siècles, nous sont presque entièrement inconnus : les Livres saints, les seuls qui pourroient nous en instruire, n'offrent à cet égard aucune ressource à la curiosité.

Moïse, après avoir dit que Nembrod établit le siège de son empire à Babylone [2], ne porte pas plus loin sa narration sur les suites de cet événement. On trouve seulement du temps d'Abraham, un prince nommé Amraphel, que l'é-

[a] Ce prince est qualifié dans l'écriture, de roi des Elamites. C'est ainsi que s'appeloient les premiers habitans de la Perse. Voy. BOCHART in Phaleg. liv. IV, c. 10, p. 254.

[1] Gen. c. 14.

[2] Gen. c. 10, ℣. 10.

criture qualifie roi de Sennaar. Il y a grande apparence que c'étoit un des successeurs de Nembrod. Moïse n'en parle qu'en passant, et pour nous apprendre qu'Amraphel étoit entré dans la ligue que Codor-la-Homor avoit faite avec plusieurs autres princes, pour réduire sous son pouvoir les rois de la Palestine, qui avoient secoué le joug de son obéissance [1].

L'historien sacré a gardé le même silence sur l'empire d'Assyrie: il se contente de dire qu'Assur quitta la Babylonie pour se retirer dans le pays qu'on a depuis appellé Assyrie, où il bâtit Ninive et quelques autres villes [2]. Ce fait nous autorise à croire qu'on peut rapporter à cette époque la fondation du royaume d'Assyrie [a]; mais Moïse ne nous donne d'ailleurs aucune lumière sur le sort de cet empire.

Si au défaut des livres saints on veut avoir recours aux historiens profanes, les faits qu'ils présentent sont si obscurs, si opposés, et impliquent tant de contradictions et de difficultés, qu'il est impossible de porter un jugement solide sur les premiers événemens arrivés dans l'empire de Babylone et d'Assyrie. Les écrivains modernes ont imaginé différens systêmes pour concilier les récits opposés des historiens de l'antiquité; mais tous ces systêmes sont sujets à tant d'objections qu'il n'y en a pas un seul dont on puisse être vraiment satisfait. Néanmoins comme il faut se déterminer, je m'arrêterai à ce qui m'a paru de plus vraisemblable et de plus conforme aux idées que je me suis formées de ces temps reculés.

Il paroît constant, d'après le texte de Moïse, que Ninive quoique très-ancienne, l'étoit cependant moins que Babylone. Il paroît encore que ces deux villes ont été originaire-

[1] Gen. c 14, ℣. 1.

[2] Gen. c. 10, ℣. 11.

[a] Bochart, suivi de quelques Commentateurs, prétend que le mot *Assur* marque ici le nom d'une province, et qu'il faut entendre ce passage comme s'il y avoit, *de terra illa* (Nembrod) *egressus est in Assyriam*, etc. « Nembrod étant parti de la plaine de Sennaar, s'avança vers l'Assyrie, et y bâtit Ninive, etc. » Phaleg. l. IV, c. 12. p. 259, 260.

Mais ce sentiment a été combattu par quantité d'écrivains célèbres, qui ont fait voir que cette explication étoit incompatible avec la phrase même de Moïse, et qu'on ne pouvoit se dispenser de prendre, comme ont fait les Septante, Josephe et la Vulgate, le mot *Assur* pour le nom d'un des fils de Sem, et dire qu'*Assur* étoit sorti des plaines de Sennaar pour former le long du Tigre un nouvel établissement, dont Ninive fut la capitale. Voy. Perizon. orig. Babyl. c. 4.

J'ajouterai qu'un des plus habiles hommes que nous ayons pour les langues orientales, m'a assuré que dans toutes les versions, arabe, chaldéenne, syriaque, arménienne, etc. *Assur* étoit toujours au *nominatif* et non à l'*accusatif*, comme le prétendent les partisans de l'opinion que je combats.

ment les capitales de deux États gouvernés chacun par un monarque particulier. Ces deux royaumes ont subsisté ainsi séparés l'espace de 440 ans.

L'histoire ne nous a rien transmis sur les souverains qui ont régné à Ninive depuis Assur jusqu'à Ninus : on ignore même le nom de ces anciens monarques [1]. Conforme à tous les premiers établissemens, l'empire des Assyriens si fameux dans l'antiquité, a eu fort peu d'étendue dans ses commencemens [2]. Ninus a été le premier qui ait entrepris d'en étendre les limites. Il conquit le royaume de Babylone, et jeta les fondemens de cette formidable puissance qui tint l'Asie sous le joug pendant tant de siècles [3].

A l'égard des Babyloniens, il paroît, qu'à compter de Nembrod, sept rois de naissance Chaldéenne régnèrent successivement à Babylone [4]. Après eux une famille de princes originaires d'Arabie, envahit le trône. On en compte six qui se succédèrent sans interruption [5]. Sous le dernier de ces rois, Ninus, souverain d'Assyrie, attaqua les Babyloniens, les défit, se rendit maître de la personne du roi, et réunit par cette conquête le trône de Babylone à celui de Ninive [6]. Cet événement arriva l'an 590 depuis le déluge, 1758 ans avant l'ère chrétienne. Voici en peu de mots sur quoi je fonde cette date.

Je place, avec le plus grand nombre des chronologistes, la fondation du royaume de Babylone par Nembrod, environ l'an 150 après le déluge. Presque tous les anciens historiens conviennent que jusqu'au temps où les Assyriens se rendirent maîtres de Babylone, ce royaume avoit subsisté 440 ans, sous deux dynasties ou familles différentes [7]. La première de ces dynasties, dont les rois étoient Chaldéens, occupa le trône pendant 225 ans; la seconde, dont les rois étoient originaires d'Arabie, se maintint l'espace de 215 ans [8]; La totalité de ces règnes réunie, donne une durée de 440 ans. Si l'on joint à ces 440 années les 150 qui se sont écoulées depuis le déluge jusqu'à la fondation de Babylone

[1] Diod. l. II, init. — Justin, liv. I, c. I.

[2] Dion. Halicarn. l. I, p. 2.

[3] Diod. Justin. *suprà*. — Plato de leg. l. III, p. 809.

[4] Jul. African. apud Syncell. p. 90.

[5] Id. *Ibid.* et p. 90.

[6] Diod. l. II, init. — Jul. African. apud Syncell. p. 92. — Suivant Diodore, Babylone n'existoit pas encore lors de la conquête que Ninus fit de la Mésopotamie. Le même auteur dit encore que Ninive ne fut bâtie par Ninus qu'après la réduction des Babyloniens. Il est prouvé par l'Écriture que Diodore se trompe également sur l'époque de la fondation de ces deux villes.

[7] Jul. African. apud Syncell. p. 90.

[8] Id. *ibid.* et p. 92.

par Nembrod, on verra que la prise de Babylone par Ninus tombe à l'an 590 après le déluge, et arriva par conséquent l'an 1758 avant l'ère chrétienne. Depuis cet événement les deux Monarchies n'en composèrent qu'une, sous le nom d'empire Assyrien [1]. Le royaume de Babylone ne fut plus qu'une province particulière de cet empire, jusqu'au tems où la révolte des Mèdes donna lieu aux Babyloniens de secouer le joug des monarques d'Assyrie, environ l'an 770 avant J. C. [2].

Ninus mourut après un règne de 52 ans, qui fut une suite continuelle de victoires et de conquêtes. Il n'avoit eu qu'un fils de son mariage avec Sémiramis. Ninias, c'étoit le nom de ce prince, étoit encore trop jeune à la mort de son père pour être en état de régner par lui-même. C'est pourquoi Ninus remit l'administration du royaume entre les mains de Sémiramis [3].

Sémiramis prit en main les rênes du gouvernement et monta sur le trône l'an 1741. avant J. C. [4]. C'est un des plus anciens exemples que l'histoire fournisse d'un trône occupé par une femme, exemple qui a été suivi chez bien des peuples. L'empire Assyrien pour être passé entre les mains d'une femme, ne perdit rien de son lustre. Sémiramis a égalé par l'éclat de son règne les plus fameux monarques, si même elle ne les a surpassés. Nous aurons soin, quand il en sera temps, d'entrer dans le détail des grandes actions que l'antiquité lui a attribuées, en écartant néanmoins les merveilles et les fictions dont la fable, à l'aide de l'éloignement des temps, n'a pas manqué de charger l'histoire de cette princesse.

A Sémiramis succéda Ninias son fils. Il monta sur le trône l'an 1699 avant l'ère chrétienne [5], et l'occupa pendant 38 ans [6]. Depuis ce prince jusqu'à la révolte des Mèdes, c'est-à-dire, pendant un espace de plus de 800 ans, on ignore ce qui s'est passé chez les Assyriens. Le nom même des souverains qui durant tant de siècles ont porté le sceptre ne nous est pas bien connu [7]. On attribue l'obscurité répandue sur

[1] Jul. African. apud Syncell. 92. — Diod. l. II, p. 114.

[2] Voy. le 3e. vol. liv. I, c. 1.

[3] Diod. l. II, p. 120. — Justin. l. I, c. 1 et 2.

[4] En voici la preuve. Diod. (l. II, p. 114 et 120.) dit que Babylone fut la première conquête de Ninus; que ce prince n'employa que dix-sept ans à ses expéditions, et qu'il mourut bientôt après; par conséquent Sémiramis monta sur le trône dix-sept ans après la prise de Babylone, que nous avons placée à l'an 1758 avant J. C.

[5] Sémiramis avoit régné quarante-deux ans. Diod. l. II, p. 134. — Justin. l. I, c. 2. — Syncell. p. 96.

[6] Syncell. p. 97.

[7] Diod. l. II, p. 136.

leurs règnes à la mollesse dans laquelle on prétend que les successeurs de Ninias furent plongés [1]. C'est ce que j'examinerai dans le second volume de cet ouvrage : exposons maintenant ce que les anciens nous ont appris de la forme et de la constitution du gouvernement, chez les Assyriens et chez les Babyloniens.

Dès l'origine de ces deux empires le gouvernement étoit monarchique et la couronne héréditaire [2]. Mais il paroît que jusqu'à Ninus ces peuples n'avoient pas fait de grands progrès. Ce prince a été regardé dans l'antiquité comme le premier monarque de l'Asie, qui ait connu la politique et entendu l'art de régner [3]. C'est à Ninus sans doute qu'on doit rapporter la distribution de l'empire Assyrien en plusieurs provinces ou gouvernemens, usage qu'on trouve établi chez ces peuples dès le temps de Sémiramis et de ses successeurs [4].

On voit encore que dans cet empire les habitans étoient partagés en un certain nombre de tribus [5], et que les professions y étoient héréditaires, c'est-à-dire, qu'il n'étoit pas permis aux enfans de quitter le métier de leurs pères pour en embrasser un autre [6]. On ignore le temps et l'auteur de cette institution, qui dès la plus haute antiquité a eu lieu chez presque toutes les nations de l'Asie [7], et même chez plusieurs autres peuples [8].

Les Assyriens observoient au sujet des mariages une coutume digne de remarque, coutume néanmoins dont on trouve le principe dans ce que j'ai dit plus haut de l'usage primordial et universel qui vouloit que le mari achetât, pour ainsi dire, sa femme [9].

Tous les ans on assembloit dans un même lieu les filles qui étoient en âge d'être mariées. Le crieur public les mettoit à prix les unes après les autres. Les plus riches citoyens achetoient à l'enchère celles dont la figure leur paroissoit la plus agréable. Cet argent servoit à marier celles que la nature avoit tellement disgraciées, que personne n'en auroit voulu. Car lorsqu'on avoit achevé de vendre les plus belles filles, le crieur présentoit la plus laide de celles qui restoient, et demandoit si quelqu'un vouloit la prendre moyennant une telle somme qu'il indiquoit. Le marché alors se faisoit au rabais, et on l'adjugeoit à celui qui se contentoit du moin-

[1] Justin. l. 1, c. 2.
[2] Diod. l. II, c. 135.
[3] Justin. l. 1, c. 2.
[4] Diod. l. II p. 129, 135.
[5] Herod. l. 1, n. 200. — Strabo, l. XVI, p. 1082.
[6] Diod. l. II, p. 142.
[7] Voy. le 3e. vol. liv. I, c. II.
[8] *Ibid.*
[9] *Suprà* p. 40.

dre prix. De cette manière toutes les filles se trouvoient pourvues [1]. Ce moyen ingénieux et très-politique pour faciliter et multiplier les mariages, étoit aussi pratiqué chez quelques autres nations [2].

Au surplus, il n'étoit pas permis d'emmener la personne qu'on avoit achetée, sans donner auparavant caution qu'on l'épouseroit. S'il arrivoit que les parties ne pussent se convenir, on étoit tenu de rendre l'argent [3]. Il étoit aussi très-expressément défendu de faire aux femmes aucun mauvais traitement, ni de les emmener dans les pays étrangers [4]. Hérodote nous avertit qu'un établissement si sage s'abolit sur la fin de la monarchie Assyrienne [5].

Il y avoit chez les Assyriens plusieurs conseils et plusieurs tribunaux pour régler les affaires de l'état. On en compte six. Trois conseils et trois tribunaux dont la création et l'autorité étoient différentes. Les trois conseils avoient été établis, à ce qu'il paroît, par le corps de la nation pour gouverner l'état conjointement avec le souverain. Le premier de ces conseils étoit composé d'officiers, qui après avoir vieilli dans les emplois militaires s'étoient retirés du service. La noblesse composoit le second. Les anciens formoient le troisième [6]. On ne nous apprend point quelles étoient les fonctions de ces trois conseils.

Les souverains de leur côté avoient créé aussi trois sortes de tribunaux pour veiller sur la conduite de leurs sujets. Les fonctions du premier de ces tribunaux étoient de marier les filles et de punir les adultères. Le second connoissoit des vols, et le troisième de toutes les actions de violence [7].

On ne doit pas oublier à l'honneur des Babyloniens, que ces peuples ont été regardés dans l'antiquité comme les premiers qui ayent introduit l'usage de passer les actes par écrit [8]: mais dans quel temps, c'est ce que l'on ignore?

Quant à la politique et à la conduite personnelle des anciens monarques d'Assyrie, on ne pourroit concevoir trop de mépris pour leur manière de gouverner, si l'on s'en rapportoit au sentiment de presque tous les écrivains de l'antiquité. Ils accusent Ninias d'avoir donné à ses successeurs le

[1] Herod. l. I, n. 16. — Ælian. var. hist. l. IV, c. 1. — Nicol. Damasc. apud Stob. Serm. 42, p. 293. — Strabo, l. XVI, p. 1081.

[2] Pomp. Mela, l. II, c. 2, p. 132. — Mémoires de Trev. Janv. 1708. pag. 112.

[3] Herod. l. I, n. 196.

[4] Id. *ibid.*

[5] *Ibid.*

[6] Strabo, l. XVI, p. 1081.

[7] Id. *ibid.* p. 1082.

[8] Syncell, p. 102. D.

mauvais exemple d'une conduite qu'ils n'ont que trop bien imitée [1]. Sans vouloir justifier ce prince d'une partie des défauts que dans tous les temps on a reprochés aux Asiatiques, je trouve dans le peu qui nous reste sur son administration le modèle d'un gouvernement extrêmement politique.

Le but principal que Ninias s'étoit proposé avoit été d'assurer la tranquillité du souverain, et de prévenir les cabales qui auroient pu troubler le repos de l'état. Les mesures qu'il avoit prises pour maintenir les peuples dans l'obéissance ne pouvoient être ni plus sages ni plus justes. Tous les ans on levoit par son ordre, dans chaque province, un certain nombre de troupes. Il faisoit camper cette armée autour de sa capitale. A la fin de l'année il renvoyoit ces soldats chacun dans leur pays et en faisoit lever de nouveaux. Cette conduite avoit deux fins. D'un côté Ninias retenoit dans le devoir ses sujets, qui voyoient une armée nombreuse toujours prête à aller réduire les rebelles les plus éloignés. De l'autre, le changement annuel de ces troupes empêchoit que les officiers et les soldats ne prissent de trop fortes liaisons les uns avec les autres. Ninias les mettoit par ce moyen hors de portée de former des entreprises séditieuses. Il avoit aussi attention de ne confier le gouvernement de ses provinces qu'à des sujets entierement dévoués à sa personne [2], et chaque gouverneur étoit obligé de venir tous les ans à Ninive rendre compte de sa conduite [3].

On fait un crime à Ninias d'avoir passé sa vie renfermé dans son palais [4]. Cette politique étoit condamnable. Mais ce qu'on ajoute qu'il n'affectoit de se cacher ainsi que pour dérober au public la vue de ses débauches [5], ne me paroît pas bien prouvé. Au contraire, je trouve dans les mêmes auteurs qui imputent à ce prince une conduite si blâmable, des faits qui ne peuvent se concilier avec l'idée qu'ils voudroient nous faire prendre de Ninias. Ces auteurs en effet conviennent que ce prince eut toujours grand soin de mettre d'habiles généraux à la tête de ses armées, d'établir des gouverneurs expérimentés dans les provinces, et des juges capables dans chaque ville : en un mot, qu'il pourvut à tout ce qui lui parut nécessaire pour maintenir le bon ordre dans ses états [6], et qu'il entretint la paix pendant tout son règne [7]. Que peut-

[1] JUSTIN, l. I, c. 2. — DIOD. l. II, p. 135.
[2] DIOD. l. II, p. 135.
[3] NICOL. DAMASC. apud Vales *Excerpt. p. 425.*
[4] DIOD. *ibid.* — JUSTIN, l. II, c. 2.
[5] DIOD. *ibid.*
[6] *Ibid.* l. II, p. 135.
[7] *Ibid.* p. 134.

on demander de plus ? Je suis persuadé que Ninias n'avoit affecté de se renfermer dans son palais et de se rendre presque inaccessible, que dans la vue d'inspirer plus de respect et de vénération pour sa personne. Nous verrons dans les livres suivant Déjocès roi de Mèdes, qu'on peut regarder comme un des plus grands politiques de l'antiquité, tenir la même conduite.

Le modèle de gouvernement tracé par Ninias fut exactement suivi par ses successeurs [1]. Nous ne savons point le détail de leurs actions. Je remets aux livres suivans à dire ce que je pense du jugement que les historiens Grecs ont porté de ces anciens monarques.

ARTICLE QUATRIÈME.

Des lois et du gouvernement des Egyptiens.

Les Egyptiens sont de tous les peuples de l'antiquité ceux qui méritent le plus notre attention. Nous sommes particulièrement intéressés à leur histoire. C'est des Egyptiens que par une chaîne non interrompue les nations de l'Europe, les mieux policées, ont reçu les premiers principes des lois, des arts et des sciences. Les Egyptiens avoient instruit et éclairé les Grecs : les Grecs rendirent par la suite le même service aux Romains : ces maîtres du monde allèrent puiser dans la Grèce les connoissances qui leur manquoient, connoissances qu'ils nous ont transmises et dont nous jouissons encore aujourd'hui.

A ces motifs assez pressans il se joint tant d'autres considérations, qu'on ne sera pas étonné si je traite l'article de l'Egypte dans une certaine étendue. Aucune nation, de quelque côté qu'on l'envisage, n'a fait dans les anciens temps plus d'honneur à l'humanité : lois, sciences, arts, morale, politique, les Egyptiens en tous genres offrent de grands modèles ; mais autant l'histoire de ce peuple est curieuse et intéressante, autant elle est couverte de ténèbres et d'obscurités. On peut en attribuer la cause en partie à la vanité des Egyptiens, qui malgré toute leur sagesse n'ont pas été exempts du foible qu'ont eu presque tous les peuples sur l'antiquité de leur origine. Les chroniques Egyptiennes donnoient plus de cent mille ans à la durée de leur monarchie [2].

[1] Diod. Justin. loc. cit.

[2] August. de civ. Dei. l. xviii, c. 40.

On sent assez combien ces prétentions sont vaines et chimériques. J'en ai indiqué la source et l'époque dans l'examen que j'ai fait de cette longue suite de siècles dont les anciens peuples aimoient à faire parade et à se vanter [1]. Des objets plus intéressans nous appellent.

L'Egypte est un des pays qui s'est le plutôt policé. Les anciens étoient même persuadés que les Egyptiens avoient été le premier peuple qui eût eu une forme de gouvernement réglé et politique [2]. C'est tout dire, ils passoient pour les instituteurs du gouvernement monarchique [3]. L'Ecriture sainte confirme le témoignage des historiens profanes sur l'ancienneté de cette monarchie; les rois d'Egypte y sont nommés les fils des anciens rois [4]. On regarde Cham fils de Noé, comme le chef et le conducteur de la colonie, qui des plaines de Sennaar vint s'établir en Egypte.

Les événemens qui ont suivi cette époque ne nous sont point connus. La date, et la durée des règnes des anciens souverains de l'Egypte sont sujettes à mille difficultés. Je n'entreprendrai point de les résoudre. Ces sortes de discussions sont étrangères au plan que je me suis proposé. Il est en effet peu important de savoir le nombre des dynasties et les noms des souverains qui les composoient; mais il est essentiel de connoître les lois, les arts, les sciences et les usages d'une nation que toute l'antiquité a regardée comme un modèle de sagesse et de vertu. Voilà les objets que je me suis proposés, et que je vais traiter avec le plus d'exactitude qu'il me sera possible.

Il est certain que dès la plus haute antiquité le gouvernement monarchique étoit établi chez les Egyptiens [5]. Ces peuples ont même eu l'avantage d'être gouvernés pendant une longue suite de siècles par des souverains nés dans le sein de l'Egypte [6], Il paroît encore que dans les premiers temps ce royaume a joui d'une longue paix et d'une très-grande tranquillité [7]. On remarque enfin chez cette nation, beaucoup de constance dans la forme de ses lois et de son gouvernement. Ajoutons que Mnévès, qui passoit pour le premier législateur de l'Egypte, avoit, dit-on, rédigé ses lois par écrit [8].

[1] Voyez notre dissertat. à la fin du 3e. volume.

[2] ARIST. probl. l. VII, c. 10, p. 437. — Metereolog. l. II, c. 14, pag. 348. D. — DIOD. l. I, p. 13.

[3] PLIN. l. VII, sect. 57, p. 415.

[4] *Filii regum antiquorum.* Isaïe, *c. 19. ℣. 11.*

[5] Voyez Diod. l. I, p. 13, 17.

[6] *Ibid.* p. 53, 80. — HEROD. l. II, n. 100.

[7] STRABO, l. XVII, p. 1174. B.

[8] DIOD. l. I, p. 105. C'est sans doute parce que Mnévès avoit rédigé ses lois par écrit, qu'il étoit regardé comme le premier législateur de l'Egypte. Car

Après ces réflexions on ne doit point être étonné en voyant quel étoit l'état de l'Egypte lorsque la famine contraignit Abraham de s'y retirer, c'est-à-dire, 430 ans environ après le déluge [1]. Dès lors ce royaume étoit très-florissant et très-policé, dès lors l'Egypte étoit capable de nourrir non-seulement ses habitans, mais même les étrangers qui venoient y chercher un asyle. L'idée que Moïse nous donne du souverain qui régnoit alors, est celle d'un monarque puissant et magnifique. On le voit environné des courtisans occupés à flatter le goût et les passions de leur maître [2]. Pharaon en congédiant Abraham le comble de présens [3].

Pour mieux sentir la supériorité de l'Egypte sur les autres peuples dans ces premiers siècles, camparons la conduite de Pharaon envers Abraham, avec celle d'Abimelech roi de Gérar envers Isaac, que la famine avoit également obligé à se retirer dans les états de ce prince. Ce fait nous fera connoître la différence qu'il y avoit alors entre un roi d'Egypte et un roi des Philistins.

Abimelech est en quelque sorte représenté dans l'écriture comme un prince hors d'état de tenir tête à Isaac. La puissance de ce patriarche l'effraie et l'engage à exiger de lui qu'il se retire de ses terres. Isaac avoit creusé des puits : Abimelech lui suscite indirectement des querelles à ce sujet : ce prince enfin se détermine à aller en personne demander au patriarche son alliance; il lui fait même promettre avec serment qu'il ne lui fera aucun tort; le discours qu'Isaac tient dans cette occasion à Abimelech, est mêlé de reproches, et d'ironie [4]. On voit qu'il traitoit avec le roi de Gérar, au moins d'égal à égal.

Continuons et saisissons l'idée que l'écriture donne de l'Egypte au temps de Jacob, nous y reconnoîtrons encore plus sensiblement plusieurs des caractères qui désignent une mo-

avant lui Vulcain, Helius et Osiris avoient donné des lois à l'Egypte. Voy. Diod. l. 1, p. 17, 18. Chron. alexandrin. p. 45.

Mais les lois de ces princes n'avoient pas été couchées par écrit. Les Egyptiens, comme tous les autres peuples, ont été un temps sans connoître les moyens de peindre la parole, et de la rendre durable : dès qu'ils auront connu cet art, ils en auront sans doute fait usage pour écrire et rédiger leurs lois. Mnévès prétendoit tenir ses lois de Mercure, (Diod. p. 19.) et les Egyptiens regardoient Mercure comme l'inventeur de l'écriture hiéroglyphique. Plato, p. 374. E. p. 1240. A. Diod. l. 1, p. 19. Plut. t. II, p. 738. E.

[1] Gen. c. 12.

[2] *Cùm itaque ingressus esset Abraham Ægyptum, viderunt Ægyptii mulierem (Saram) quòd esset pulchra nimis, et nuntiaverunt principes Pharaoni*, etc. — Gen. c. 12, ℣. 14, 15.

[3] Gen. c. 12, ℣. 16, 20, c. 13, ℣. 2.

[4] Voi. c. 26, ℣. 27.

narchie puissante, et un gouvernement dont la constitution, paroît à certains égards, très-bien réglée et très-bien entendue. On voit un royaume distribué en plusieurs provinces ou départemens [1] : un conseil composé de personnes expérimentées, des ministres choisis [2], différentes prisons pour renfermer les criminels [3], des prêtres qui jouissent de revenus fixes et assurés [4], des greniers publics [5], un trafic d'esclaves [6], et un commerce enfin, qui devoit être considérable [7], Ces faits désignent suffisamment un peuple qui devoit s'être civilisé fort promptement [a].

L'Egypte présente encore dès le temps de Jacob l'image de la décoration extérieure dont la majesté des rois a coutume d'être accompagnée chez les peuples les mieux policés. On voit un capitaine des gardes [8], un grand échanson, un grand pannetier [9]. Pharaon pour marque de l'autorité qu'il confie à Joseph lui remet son anneau, lui donne une robe précieuse, un collier d'or [10], et le fait monter sur un de ses chars, avec ordre à un héraut de crier que tout le monde fléchisse le genou devant Joseph, et que tous reconnoissent qu'il a été établi pour commander à toute l'Egypte [11]. Tout cet appareil annonce la splendeur d'une cour brillante et magnifique.

Ce qu'on vient de lire ne doit cependant pas faire supposer que toutes les lois et les maximes qui ont rendu les Egyptiens si fameux dans l'art de gouverner, ayent été l'ouvrage des premiers siècles de leur monarchie. Les historiens attestent le contraire. Ils nous ont conservé les noms de plusieurs législateurs, qui successivement ont travaillé à augmenter ou à perfectionner les lois de l'Egypte [12]: il faut seulement conve-

1 Voi. c. 41, ℣. 46.
2 *Ibid.* ℣. 37.
3 C. 39, ℣. 20. c. 40, ℣. 3.
4 C. 47, ℣. 22.
5 *Ibid.*
6 C. 37, ℣. 28, 36.
7 *Ibid* ℣. 25, 28.

a L'histoire des Péruviens et des Mexicains fait concevoir aisément avec quelle promptitude un peuple peut se civiliser. Lorsque les Espagnols abordèrent au Pérou et au Mexique, ces deux empires étoient bien policés. Les Péruviens et les Mexicains avoient de bonnes lois, connoissoient plusieurs parties des arts et des sciences. La cour *de leurs souverains* étoit très-brillante *et très-magnifique.* Ces deux monarchies cependant ne subsistoient au plus que depuis 350 ans. On en compte près de 650 depuis le déluge jusqu'au temps où Jacob fut en Egypte.

8 Gen. c. 39, ℣. 1.

C'est le sens dans lequel je crois qu'on doit entendre la qualité de *princeps exercitûs*, que Moïse donne à Putiphar; on sait que les rois d'Egypte avoient une garde composée de 2000 hommes choisis qui se relevoient tous les ans. Herod. l. II, n. 168.

9 Gen. c. 40, ℣. 1 et 20.
10 Gen. c. 41, v. 42.
11 *Ibid.* ℣. 43.
12 Diod. l. I, p. 105, 106. — Heron. l. I. *passim.*

mir que ces peuples ont connu assez promptement quelques-unes des maximes fondamentales de la vraie politique. Ce sont ces maximes qu'il est important de saisir. Je vais les exposer telles que l'antiquité nous les a transmises, en observant, autant qu'il sera possible, l'ordre et l'époque des différentes constitutions dont parlent les historiens. Je n'exposerai donc pour le moment que celles qu'on sait, ou qu'on peut conjecturer avoir eu lieu dès les siècles que nous parcourons. Je réserve pour les livres suivans plusieurs règlemens établis par des souverains dont le règne appartient aux siècles qui en font l'objet. Je remets aussi à la troisième partie de cet ouvrage à faire quelques réflexions sur plusieurs lois et plusieurs maximes qui m'ont paru mériter une attention particulière.

On voit que dès l'origine, le trône étoit héréditaire chez les Egyptiens [1]; leurs monarques s'étoit particulièrement attachés à établir et à régler les cérémonies de la religion. Toute l'antiquité a regardé les Egyptiens comme les premiers qui ayent rendu un culte public et solennel à la divinité [2]. Leurs annales faisoient honneur de cet établissement à Osiris [3]. Il est certain par l'Ecriture sainte que l'institution d'un culte religieux devoit être très-ancienne en Egypte. Dès le temps de Joseph, les prêtres y jouissoient de fort grands privilèges. Leurs terres n'étoient chargées d'aucunes redevances [4], Moïse dit qu'ils les tenoient de la libéralité du souverain [5]. Diodore nous apprend que ce fut Isis qui donna en propre aux prêtres le tiers de l'Egypte pour leur entretien, et pour fournir aux frais des sacrifices [6]: on avoit pour eux la plus grande considération. C'étoit le premier ordre de l'état: toujours attachés auprès de la personne du roi, ils l'aidoient de leurs avis et de leurs instructions, souvent même de leurs personnes [7]. C'étoit aux prêtres qu'étoit confiée la garde des archives et des annales publiques [8]. En un mot, ils remplissoient les premières charges de l'état, rendant la justice [9], présidant à la levée des impôts [10], et ayant l'inspection de la monnoie, des poids et des mesures [11].

Les Egyptiens ont connu aussi des premiers la vérité de cette maxime importante, que l'union de l'homme avec la

[1] Diod. l. 1, p. 17.
[2] Herod. l. 11, n. 4. — Porphyr. apud Euseb. Præp. Evang. l. IX, c. 10.
[3] Diod. l. 1, p. 19.
[4] Gen. c. 47, ℣. 26. — V. Herod. l. 11, n. 37.
[5] Gen. *ibid.* ℣. 22.
[6] Diod. l. 1, p. 25.
[7] *Ibid.* l. 1, p. 84. — Strabo, l. XVII, p. 1136.
[8] Diod. loco citato.
[9] Ælian. var. hist. l. XIV, c. 34.
[10] Clem. Alex. Strom. l. 6, p. 758.
[11] Calmet in Exod. t. II, p. 468.

femme devoit être assujettie à de certaines règles. Ils rapportoient l'établissement des lois concernant le mariage, à leur premier souverain [1]. Il paroît que c'étoit l'usage de donner une dot aux filles en les mariant; on voit dans des temps à la vérité bien postérieurs à ceux dont je parle, Pharaon donner la ville de Gazer pour dot à sa fille en la mariant à Salomon [2]. Les Egyptiens ne pouvoient épouser qu'une femme. Hérodote le dit expressément [3]; Diodore n'étoit donc pas bien informé lorsqu'il avance qu'à l'exception des prêtres, les Egyptiens pouvoient épouser autant de femmes qu'ils vouloient [4]. Ces peuples entendoient trop bien les maximes fondamentales du gouvernement, pour ignorer combien la polygamie est contraire à la multiplication. La comparaison des états où la polygamie est permise, avec ceux où elle est défendue, le prouve suffisamment. On reconnoît ce même esprit politique des Egyptiens dans les principes du gouvernement que Cécrops, sorti d'Egypte, établit dans la Grèce. Nous verrons qu'un des premiers soins de ce fondateur d'Athènes, fut l'établissement du mariage d'un avec une [5].

Par une suite du même principe, l'adultère étoit puni très-sévèrement en Egypte. On donnoit mille coups de verges à l'homme, et on coupoit le nez à la femme [6]: la loi qui punissoit ce crime si préjudiciable à la société, étoit très-ancienne. Elle avoit été établie par Hélius fils de Vulcain [7]: l'Ecriture sainte nous offre un exemple très-marqué du respect que dès le temps d'Abraham on avoit en Egypte pour l'union conjugale [8].

Les Egyptiens avoient de grands égards pour les femmes; on rendoient plus de respect et d'obéissance aux reines qu'aux rois: parmi les particuliers même, les hommes promettoient dans le contrat de mariage, qu'ils seroient soumis en tout à leurs femmes [9], cette coutume devoit son origine au respect et à la vénération qu'Isis s'étoit attirée par la manière dont elle avoit gouverné l'Egypte après la mort d'Osiris son frère [10]. Ce fut encore l'exemple heureux de son mariage avec ce prince, qui donna lieu à l'établissement de la loi qui autorisoit le mariage des frères avec leurs sœurs [11].

[1] *Suprà* p. 37.
[2] III. Reg. c. 9, ℣. 16.
[3] Liv. II, n. 92.
[4] Liv. I, p. 91.
[5] IIe. vol. liv. I, c. 3, art. I.
[6] *Diod.* l. I, p. 89, 90.
[7] *Palæphat. apud* Chron. Alexand. p. 45. — Cedren. p. 19. D.
[8] Gen. c. 12, ℣. 19.
[9] Diod. l. I, p. 31.
[10] *Ibid.*
[11] *Ibid.* — Philo Jud. de Spect. leg. p. 780. A. — Pausan. l. I, c. 7.

La force et la prospérité d'un état consistent dans le nombre de ses habitans ; les Egyptiens l'avoient bien senti ; l'usage barbare qui permettoit aux pères chez la plupart des peuples de l'antiquité, d'exposer à la mort une partie de leurs enfans, n'avoit point lieu chez cette nation. Il étoit ordonné au contraire aux Egyptiens de conserver et d'élever tous leurs enfans [1]. Ils étoient même obligés de reconnoître pour légitimes ceux qu'ils avoient de leurs esclaves [2]. Ces peuples possédoient le talent d'élever les enfans à très-peu de frais [3]. La température du climat y contribuoit beaucoup. On sait que dans les pays chauds il en coûte fort peu pour élever et entretenir les enfans. L'éducation qu'on leur donnoit en Egypte étoit très-dure et très-peu coûteuse [4]. C'est par ces raisons que les Egyptiens ont été en même temps le peuple le plus nombreux et le plus capable de grands travaux [5].

Rien n'influe davantage sur le maintien et la tranquillité d'un état, que le respect des enfans envers leurs pères et mères. Les législateurs Egyptiens avoient mis en usage tous les moyens qu'ils avoient cru propres à inspirer et à maintenir un sentiment si précieux. Ce fut dans la vue de perpétuer ce respect même après la mort, qu'ils inventèrent l'art d'embaumer les morts. Cette coutume étoit très-ancienne chez ces peuples ; ils la pratiquoient dès le temps de Jacob [6].

A l'égard de la police et de la constitution de l'état, les historiens nous apprennent qu'originairement l'Egypte avoit été distribuée en un certain nombre de *nomes* ou départemens [7]. Cette division en effet devoit être très-ancienne. Nous voyons qu'elle avoit lieu dès le temps de Joseph [8]. Les mêmes historiens disent encore que tous les habitans de l'Egypte étoient séparés en trois classes, en prêtres, en soldats, en laboureurs ou artisans [9]. Strabon nous apprend qu'en conséquence de cette division primordiale, les terres dans chaque province étoient partagées en trois parties égales, affectées aux trois différens états qui distinguoient les habitans [10]. Si l'on en croit Hérodote et Diodore, les Egyptiens auroient encore été divisés en plusieurs autres classes [a].

[1] Diod. l. 1, p. 91. — Strabo, liv. xvii, p. 1179, 1180.
[2] Diod. l. 1, p. 91.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*
[6] Gen. c. 50, ℣. 2, 3.
[7] Diod. l. 1, p. 84. — Strabo, liv. xvii, p. 1135.
[8] Gen. c. 41, ℣. 34, 46.
[9] Diod. l. 1, p. 84, 85.
[10] Liv. xvii, p. 1136.
[a] Herod. l. ii, n. 163, dit que les Egyptiens étoient distingués en sept

Cette police peut avoir eu lieu dès les premiers temps ; mais ce que Diodore ajoute que toutes les terres étoient partagées en trois portions, dont l'une appartenoit au roi, l'autre aux prêtres, et la troisième aux gens de guerre [1], et que les laboureurs prenoient à ferme ces terres pour une portion fort modique de leur produit [2], ne peut avoir eu lieu que dans des siècles postérieurs à ceux dont nous parlons.

Nous voyons en effet dans l'Ecriture, que du temps de Joseph, chaque habitant possédoit en propre une certaine portion de terrein qu'il fut obligé de vendre au roi lors de la famine qui affligea l'Egypte pendant sept années consécutives [3]. Joseph acquit alors au profit de Pharaon tout le sol de l'Egypte [4]. Il n'y eut que les prêtres qui ne furent point dans la nécessité de vendre leurs domaines, parce qu'on leur fournissoit des greniers du roi la quantité de grain dont ils avoient besoin [5]. Joseph ayant acquis à Pharaon tout le domaine de l'Egypte, ne crut pas qu'il fût de l'intérêt de son maître de réduire ses sujets à la mendicité. C'est pourquoi il rendit au peuple ses terres, à condition, dit Moïse, qu'il payeroit au roi annuellement le quint du produit, et cet établissement subsistoit encore du temps de ce législateur [6]. Hérodote et Strabon rendent témoignage de la vérité de ces faits; Hérodote dit que Sésostris, qui, suivant notre chronologie, monta sur le trône peu de temps après la mort de Joseph, avoit partagé tout le territoire de l'Egypte entre chaque habitant, et imposé un tribut proportionné à la quantité de terrein que chacun possédoit [7]. Par la manière dont Strabon s'exprime sur le revenu des rois d'Egypte, il paroît qu'il avoit eu aussi connoissance du fait dont nous parlons. Il dit que le revenu de ces monarques consistoit dans les tributs qu'ils levoient sur les terres et sur l'industrie de leurs sujets [8].

Les Egyptiens étoient d'une exactitude et d'une vigilance extrêmes en tout ce qui concerne la justice, persuadés que le soutien ou la ruine de la société en dépend entièrement [9]. Le premier et le principal de leur tribunaux étoit composé

[1] Diod. l. I, p. 84.
[2] *Ibid.* p. 85.
[3] Gen. c. 47, ℣. 18.
[4] *Ibid.* ℣. 20.
[5] *Ibid.* ℣. 22.
[6] *Ibid.* c. 47, ℣. 24, 26.
[7] Liv. II, n. 109.
[8] Liv. XVII, p. 1135. C.
[9] Diod. l. I, p. 86, 87.

[illegible] différens, en *prêtres*, *soldats*, *laboureurs*, *porchers*, *marchands*, *interprètes*, *et gens de mer*, qui tiroient [illegible] leurs noms de la profession qu'ils [illegible]. Les auteurs anciens varient [illegible] ce sujet. Voy. Plat. in Tim. [illegible]. — Isocrat. Busirid. p. 328. — [illegible] p. 85. — S[illegible] II, [illegible]

de trente juges. On mettoit à leur tête celui d'entre-eux qui réunissoit à la connaissance et à l'amour des lois l'estime la plus générale. Le roi fournissoit à ces juges tout ce qui étoit nécessaire pour leur entretien [1]. Ainsi il n'en coûtoit rien aux parties pour se faire rendre la justice qui leur étoit due. On ne voyoit point d'avocats dans ce tribunal. Il n'étoit pas même permis aux parties de plaider leurs propres causes. Toutes les affaires étoient traitées par écrit, et c'étoient les parties qui instruisoient leur procès. Ceux par qui fut réglé l'ordre de la procédure, avoient bien compris que l'éloquence des avocats ne sert souvent qu'à obscurir la vérité et à faire illusion aux juges. Ils craignoient aussi d'exposer les ministres de la justice aux charmes trompeurs d'une déclamation touchante et pathétique. Les Egyptiens avoient évité cet piége, en obligeant les parties de mettre leurs procès par écrit [a]. On donnoit aux plaideurs un temps suffisant pour dresser leurs actes. Mais afin de ne pas rendre les questions interminables, on pouvoit faire qu'une seule réplique de part et d'autre [2]. Quand toutes les pièces avoient été remises aux juges, ils devoient se communiquer leurs avis. Lorsque l'affaire étoit suffisamment consultée, le président du sénat donnoit le signal pour commencer la séance. Il le faisoit en prenant en main une petite figure enrichie de pierreries qui pendoit à un collier d'or dont il étoit revêtu. Elle étoit sans yeux. C'étoit le symbole dont les Egyptiens se servoient pour représenter la vérité [3]. Le jugement étant rendu, le président touchoit avec la figure de la vérité la partie qui avoit gagné sa cause. C'étoit la forme de prononcer les sentences [4]. Suivant une ancienne ordonnance, les rois d'Egypte faisoient jurer aux juges lorsqu'ils les installoient, que si le roi leur commandoit de rendre une sentence injuste, ils ne lui obéiroient pas [5].

L'usage des sceaux ou cahets inventés et introduits pour

[1] Diod. l. 1, p. 86, 87.

[a] *Ibid.*

Ceci doit s'entendre, je crois, avec quelques restrictions, autrement il faudroit supposer que tous les habitans de l'Egypte savoient non-seulement écrire, mais étoient même assez instruits des lois, et assez habiles pour composer leurs défenses; ce qu'on ne peut vraisemblablement présumer. Il devoit donc y avoir nécessairement quelque modification à la loi.

On en doit dire autant de ces pays où l'on dit qu'il n'y a point d'avocats, et que toutes les affaires se traitent par écrit, comme à Siam, à la Chine, à Bantam, etc. Journal des savans 1688, mai, p. 239. — Anc. relat. des Indes et de la Chine, p. 194, 203. — Rec. des voyages holland. t. 1, pag. 351, 352. — Mém. de Trév. Sept. 1717. p. 1495.

[2] Diod. l. 1, p. 87.

[3] *Ibid.* l. 1, p. 58, 86, 87.

[4] *Ibid.* p. 86, 87.

[5] Plut. t. 11, p. 174. C.

assurer la foi des actes, et les rendre plus authentiques, est très-ancien. Il avoit lieu en Egypte. Diodore nous apprend qu'on coupoit les deux mains à ceux qui avoient contrefait le sceau du prince [1]. Il paroît que l'usage des sceaux étoit établi en Egypte dès les temps de Joseph. Les sceaux anciens étoient d'ordinaire gravés sur le chaton des anneaux qu'on portoit. Il est dit dans l'écriture que Pharaon en confiant à Joseph une autorité sans bornes sur toute l'Egypte, ôta l'anneau qu'il portoit, et le remit à ce Patriarche [2]. Ce fait nous donne lieu de penser que cet anneau étoit le sceau royal, et que Pharaon le remit entre les mains de Joseph comme une marque de l'absolu pouvoir qu'il lui donnoit sur tout son royaume.

Après avoir exposé la manière dont la justice étoit administrée chez les Egyptiens, il est à propos, je crois, de faire connoître quelques-unes des lois qui ont rendu ce peuple si fameux dans l'antiquité, et dont une partie subsiste encore parmi nous [3]. Je ne parlerai pour ce moment que des lois pénales. Ce sont presque les seules dont les historiens fassent mention. Ils parlent très-peu des lois civiles de l'Egypte; et celles qu'ils rapportent ont été établies par des souverains dont le règne est bien postérieur aux siècles qui nous occupent présentement. J'ai déjà eu soin d'avertir que je les rapporterois sous leurs différentes époques. Je réserve aussi pour l'article de la guerre les lois concernant l'état militaire. Elles doivent leur institution à Sésostris. J'en parlerai dans le second volume de cet ouvrage.

L'ancienneté et la sévérité des lois pénales en Egypte, nous est attestée par l'Ecriture sainte. Il y avoit dès le temps de Joseph plusieurs prisons pour renfermer les criminels [4]. Les supplices dès lors étoient extraordinairement sévères, Le grand pannetier de Pharaon est condamné à la mort [5]. Moïse, à la vérité, ne s'explique point sur l'espèce du crime dont ce officier étoit coupable; mais ce qu'il dit prouve suffisamment que dès le temps de Joseph les peines capitales avoient lieu en Egypte. Les historiens profanes nous ont transmis un détail assez circonstancié sur les lois pénales des Egyptiens. Voici ce qu'ils en rapportent.

On punissoit de mort quiconque pouvant sauver un

[1] Liv. 1, p. 89.

[2] Gen. c. 41, ℣. 41, 42.

[3] *Solon sententiis adjutus Ægypti sacerdotum, latisque justo moderamine legibus, Romane quoque juri maximum addidit firmamentum.* Amm. Marcell. l. xxii, p. 346. —Voy. aussi le 3e. vol. liv. 1, c. 2.

[4] Gen. c. 39, ℣. 20.

[5] Chap. 40, ℣. 22.

homme qu'on vouloit tuer, ne l'avoit pas fait. Si on ne s'étoit pas trouvé en état de défendre l'agressé on devoit dénoncer l'auteur de la violence. Ceux qui manquoient à ce devoir essuyoient un certain nombre de coups de fouet, et on les faisoit passer trois jours sans manger [1]. Ainsi tous les citoyens étoient à la garde les uns des autres, et tous les membres de l'état étoient intéressés à empêcher ou à faire punir les violences. On remarque même dans quelques établissemens dont le motif ne se présente pas d'abord facilement, jusqu'où le gouvernement avoit porté ses attentions pour la conservation des citoyens.

Hérodote dit que quand il se trouvoit un mort, étranger ou Egyptien, de quelque manière que l'accident fût arrivé, soit qu'il eût été assassiné, soit qu'un crocodile l'eût tué, ou ou qu'il se fût noyé dans le Nil, la ville la plus prochaine du lieu où le cadavre avoit été trouvé, étoit obligée de faire embaumer le mort de la manière la plus magnifique, et de lui faire les funérailles les plus somptueuses [2]. Je crois entrevoir dans cet usage un règlement politique très-sagement établi pour engager les villes à entretenir la sûreté dans leur territoire, et à veiller sur les accidens qui pouvoient y arriver. Elles y étoient particulièrement intéressées par l'assujétissement où la loi les mettoit de faire aux cadavres qu'on trouvoit sur leur territoire des funérailles dont la dépense étoit très-considérable.

L'homicide volontaire étoit puni de mort, de quelque condition que fût celui qui avoit été tué, libre ou esclave [3]. La loi vouloit que la vie des hommes fut indépendante de leur condition. On trouve une preuve bien marquée de cette façon de penser et d'agir dans l'aventure de Joseph avec la femme de Putiphar. Joseph étoit alors esclave de ce mari trop crédule, que Moïse représente comme un des principaux seigneurs de la cour de Pharaon. Persuadé que Joseph l'avoit offensé de la manière la plus sensible et la plus outrageante, il ne se porte néanmoins, dans une occasion si délicate, à aucune violence contre son esclave. Il l'envoye en prison [4], pour lui faire subir après la conviction de son crime, le châtiment prononcé par la loi.

On ne peut trop louer une pareille façon de penser. Les égards que les maîtres étoient obligés d'avoir pour leurs esclaves devoient produire des effets très-avantageux à la société.

[1] Diod. l. 1, p. 88.
[2] Liv. 11, n. 90.
[3] Diod. l. 1, p. 88.
[4] Gen. c. 39, ℣. 16, etc.

Les citoyens contractoient nécessairement un caractère de douceur et d'humanité, dont leur commerce devoit toujours se ressentir.

Les Egyptiens avoient inventé un supplice extraordinaire pour la punition des parricides. On leur faisoit entrer dans toutes les parties du corps des morceaux de roseaux de la longueur du doigt. On les enveloppoit ensuite dans des fagots d'épines où l'on mettoit le feu [1].

A l'égard des pères assez dénaturés pour avoir tué leurs enfans, on ne le faisoit pas mourir. Les Egyptiens croyoient qu'ils dévoient être exempts de la punition ordinaire des homicides. Mais en même temps ils avoient imaginé, pour punir ces sortes d'excès, un supplice plus rude peut-être que la mort même. On obligeoit ces malheureux pères à tenir le cadavre de leurs enfans embrassés trois jours et trois nuits de suite, au milieu de la garde publique qui les environnoit [2].

Le parjure étoit irrémissiblement puni de mort. Les Egyptiens croyoient que ce crime attaquoit également les hommes et les dieux : les dieux dont on méprise la majesté, et les hommes en détruisant le lien le plus ferme de la société, la sincérité et la bonne foi [3].

Le calomniateur étoit condamné au même supplice qu'auroit subi l'accusé, si le crime qu'il avoit dénoncé s'étoit trouvé véritable [4].

On coupoit la langue à ceux qui découvroient aux ennemis quelques secrets de l'état [5].

Le supplice des faux monnoyeurs étoit d'avoir les deux mains coupées. On condamnoit à la même peine ceux qui usoient de faux poids et de fausse mesure, et ceux aussi qui avoient contrefait le sceau du prince, ou des particuliers [6].

On traitoit avec la même rigueur les écrivains publics qui avoient supposé de fausses pièces, ou qui avoient inséré ou supprimé quelques articles dans des actes qu'ils avoient copiés. Ainsi chacun étoit puni par la partie qui avoit été l'instrument de son crime [7].

Les lois touchant les attentats contre l'honneur et la pudicité des femmes étoient extrêmement sévères. On rendoit eunuque celui qui avoit violé une femme libre [8]. J'ai déjà parlé du supplice des adultères [9].

[1] DIOD. l. 1, p. 88.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.* p. 8[illegible]
[4] *Ibid.* p. [illegible]
[5] *Ibid.* p. [illegible]
[6] *Ibid.*
[7] DIOD. l. 1, p. 89.
[8] *Ibid.*
[9] *Suprà*, p. 66.

La manière dont les Egyptiens se conduisoient à l'égard des femmes enceintes, convaincues de crimes qui méritoient la mort, fait honneur à la sagesse et à l'équité de ces peuples. On attendoit pour les conduire au supplice qu'elles fussent accouchées [1]. Les Grecs, les Romains, et généralement tous les peuples policés ont adopté cette loi si conforme à l'humanité et à la droite raison [2].

Je crois pouvoir mettre à juste titre au rang des lois pénales le jugement qu'on faisoit subir à la mémoire des morts. On sait quelle étoit la façon de penser des anciens sur le traitement qu'on faisoit aux corps après la mort. Ils regardoient comme le plus grand des malheurs d'être privés de la sépulture. En Egypte personne ne pouvoit se flatter de jouir de cet avantage qu'en vertu d'un décret public et solennel. Le tribunal d'où émanoient ces arrêts redoutables étoit composé de quarante juges [3]. Dès qu'un homme étoit mort, on alloit leur annoncer le temps où on comptoit devoir l'inhumer. Le jour marqué les juges s'assembloient; la loi permettoit à tout le monde de venir faire ses plaintes contre le défunt. S'il étoit convaincu d'avoir mal vécu, on lui refusoit les honneurs de la sépulture : si au contraire il n'y avoit aucun reproche contre sa mémoire, on prononçoit tout haut son éloge, et on l'ensevelissoit honorablement [4]. Les anciens ont remarqué, à l'occasion de ces éloges funèbres, qu'on ne parloit point de la race et de la famille du défunt. Tous les Egyptiens se croyoient également nobles; la noblesse que donne le sang et la naissance étoit inconnue chez ces peuples [5].

Ce qu'il y avoit de plus étonnant et de plus admirable dans cette enquête publique, c'est que le trône même n'en mettoit pas à couvert : les rois y étoient soumis. Tant qu'ils vivoient on avoit pour leur personne sacrée un si profond respect, qu'on n'auroit jamais osé blâmer la moindre de leurs actions; mais il n'étoient pas exempts du jugement qu'il falloit subir après la mort. Le jour qu'on les portoit au tombeau, il se tenoit, conformément à la loi, une audience publique pour recevoir toutes les accusations et toutes les plaintes qu'on voudroit former contre le monarque qu'on devoit inhumer. L'usage étoit que les prêtres commençassent par faire son éloge en racontant les bonnes actions qu'il avoit faites. Si le monarque s'étoit comporté dignement, la mul-

[1] Diod. l. 1, p 88.
[2] Plut. t. II, p. 552. D.
[3] Diod. l. 1, p. 103.
[4] Diod. l. 1, p. 103.
[5] *Ibid.* p. 83, 84.

titude innombrable qui avoit suivi le convoi répondoit aux prêtres par des acclamations. Il s'excitoit au contraire un murmure général s'il avoit mal gouverné ; et il est arrivé à quelques rois d'être privés de la sépulture sur la décision du peuple [1].

Cette coutume de juger les rois après leur mort, remonte à la plus haute antiquité de la monarchie Egyptienne [2]. Elle a même paru si sage aux Israélites, qu'ils l'avoient en quelque sorte adoptée. Nous voyons dans l'Écriture que les rois dont la conduite avoit été mauvaise n'étoient point ensevelis dans les tombeaux de leurs ancêtres [3]. Josephe nous apprend que cet usage s'observoit encore du temps des Asmonéens [4].

ARTICLE CINQUIÈME.

Des lois et du gouvernement dans la Grèce.

Ce n'est pas toujours le nombre et l'étendue des provinces dont un état est composé qui fait la réputation du peuple qui l'habite. Tout le territoire de l'ancienne Grèce n'étoit pas aussi grand que le peuvent être deux de nos meilleurs provinces de France : néanmoins de tous les pays connus dans l'antiquité, il n'y en a point dont l'histoire soit si avidement recherchée. Les Grecs ont joué dans l'Europe le même rôle que les Egyptiens dans l'Afrique. Cette nation fournit à nos recherches les monumens les précieux, et les faits les plus éclatans. Et par qui ces faits nous ont-ils été transmis? Par des écrivains du plus rare mérite, par des historiens qui ont eu l'art de rendre intéressans des événemens qui par eux-mêmes n'auroient pas mérité beaucoup d'attention [*]. La matière est vaste; mais on a déjà tant écrit sur ce sujet, qu'il n'est pas, à ce que je crois, nécessaire de le traiter dans tout le détail dont il seroit susceptible. Je ne choisirai que les traits les plus marqués.

On ne peut guères compter sur les commencemens de

[1] Diod. l. I, 81 et suiv.
[2] *Ibid.* p. 84, lin. 65.
[3] II. Paralip. c. 21, ℣. 19, 20. c. 24, ℣. 25. c. 28, ℣. 27. — IV. Reg. c. 21, ℣. 26.
[4] Antiq. l. XIII, c. 23.
[*] Je n'en veux pour que ce nombre de petites guerres, et entr'autres celles du Péloponnèse, auxquelles on ne feroit pas la moindre attention, si elles n'avoient pas été écrites par des auteurs qui possédoient si parfaitement l'art d'intéresser dans leurs narrations.

l'histoire Grecque. Ce que nous connoissons de l'antiquité nous ayant été transmis par des auteurs sortis pour la plupart du sein de la Grèce, il sembleroit que l'histoire de leur pays seroit celle dont ils auroient conservé les monumens les plus certains. Cependant ils ne nous donnent que des notions fort confuses sur le premier état de cette partie de l'Europe. Les fables ont tellement altéré les événemens de l'antiquité Grecque, qu'il est fort difficile d'en pouvoir démêler la vérité. Néanmoins comme presque toutes ces fables ont un fondement historique, il faut nécessairement en faire usage pour les premiers siècles de la Grèce.

Si l'on en croit les traditions populaires de la Grèce, les Grecs, comme toutes les nations dont nous parcourons l'histoire, ont cherché à s'attribuer une antiquité immémoriale: non-seulement ils se prétendoient originaires du pays qu'ils habitoient, ils vouloient encore faire entendre qu'ils y avoient existé, pour ainsi dire, de tout temps. Les Athéniens se vantoient d'être aussi anciens que le soleil [1]: les Arcadiens prétendoient exister avant la lune [2]: les Lacédémoniens se disoient enfans de la terre [a], etc. Telle étoit en général la manie des anciens peuples sur l'ancienneté de leur origine. Ils aimoient à se perdre dans un abîme de siècles qui sembloient les approcher de l'éternité. On ne peut rien dire de certain sur l'origine des Grecs, si l'on n'a recours à l'Ecriture sainte: Moïse est le seul guide qu'on doive et qu'on puisse suivre pour l'histoire des premières peuplades. Le dixième et le onzième chapitre de la Genèse répandent plus de lumières sur cet article, que n'en peuvent fournir tous les monumens de l'antiquité profane, où il ne règne que confusion, incertitudes et contradictions.

Il paroît démontré que c'est l'Orient qui a peuplé l'Occident. Jâvan, fils de Japhet et petit-fils de Noé, est certainement la tige de tous les peuples connus sous le nom de Grecs [b]. L'Ecriture nous apprend que la postérité de ce pa-

[1] MENANDER Rhetor, apud rhetor. Græc. veter. edit. Ald. 1508. in-fol. p. 604.

[2] OVID. Fast. l. II, v. 290. — LUCIAN. de Astr. n. 26. — MENAND. Rhet. *loco cit.*

[a] PAUSAN. l. III, c. 1. Observons en passant que ces belles opinions n'avoient cours que parmi le peuple. Les bons esprits de la Grèce les ont toujours souverainement méprisées. Il n'y avoit que les rhéteurs, ou les sophistes qui osassent en faire usage pour s'attirer la bienveillance de la multitude. Voyez *infrà* note [a] p. 81.

[b] On sait que le nom d'*Ioniens* a été commun anciennement à tous les peuples de la Grèce. Il est donc remarquable que les mêmes caractères dont on se sert en hébreu יון pour exprimer le nom de *Javan*, forment aussi le nom d'*Ion*, lorsqu'ils sont écrits sans

triarche alla s'établir dans les Iles voisines de la côte Occidentale de l'Asie mineure [1] ; d'où il est à présumer qu'elle ne tarda pas à passer dans le continent de l'Europe [2].

Nous voyons très-anciennement dans la Grèce plusieurs peuples dont l'origine et l'histoire nous sont totalement inconnues. Tels sont les Pélasges, les Aones, les Hyantes, les Leleges, les Cariens, les premiers habitans de l'Arcadie, de l'Attique, etc. De toutes ces différentes peuplades celle des Pelasges a été certainement la plus considérable et la plus etendue [3]. On trouve dès la plus haute antiquité les Pélasges repandus, non-seulement dans plusieurs endroits de la Grèce, mais encore dans l'Ile de Crète, dans l'Italie et jusques sur les côtes de l'Asie mineure [4].

Les anciens ne nous ont rien transmis de satisfaisant sur l'origine des Pelasges. Les uns disent que ces peuples étoient originaires d'Arcadie, et tiroient leur nom d'un certain *Pelasgus*, qui s'empara d'une partie si considérable du Péloponnèse, que toute cette contrée fut appelée d'après lui *Pelasgie*, et les habitans *Pélasges* [5] ; mais la variété qui règne dans les auteurs au sujet de ce prince, est une preuve du peu de connoissance que la Grèce avoit de l'extraction de Pélasgus, et du pays d'où il sortoit [6]. D'autres écrivains, sans s'expliquer plus clairement sur l'origine des Pélasges, prétendent que ces peuples ont reçu ce nom de la vie errante et vagabonde qu'ils menoient, ayant très-souvent changé de demeures et d'habitations, interprétation qui me paroît vraisemblable [7].

Après les Pélasges, les Cariens sont de tous les anciens peuples de la Grèce, ceux qui paroissoient avoir joué le rôle le plus considérable dans les premiers temps. On les voit répandus dans les îles de l'Archipel et sur les côtes de l'Asie mineure dès les siècles les plus reculés. Resteroit à examiner si les Pelasges, et les Cariens avoient une même origine, et

points qui en déterminent la prononciation. Voyez BOCHART Phaleg. l. III, c. 8.

Observons encore que dans les poëmes indiens, Alexandre, dont il est ici fait parlé, est toujours désigné sous le nom de *Javan*, *Raja*, roi des Grecs. Lettr. édif. t. XXVI, p. 230.

Gen. c. 10, v. 4, 5. — Jos. antiq. l. I, init.

Voyez CLERC in not. ad Hesiod.

[3] STRABO, l. V, p. 337. C.

[4] HEROD. l. II, n. 50 et suiv. — DION. HALICARN. l. I, p. 14. — STRABO, l. V, p. 337 et suiv.

[5] HESIOD. apud Strab. l. V, p. 338. — APOLLOD. l. II, p. 59. Stephan. Byzant. voce Πελασγια, p. 539. — PAUS. l. VIII, c. 4.

[6] Voyez BANNIER, Explicat. des fables. t. VI, p. 30.

[7] DION. HALICARN. l. I, p. 21. — STRABO, l. V, p. 339.

s'ils sortoient de la même colonie, ou si les Pélasges ne venoient pas des descendans de Javan, et les Cariens de Phéniciens, c'est-à-dire, des Chananéens qui ont couru de bonne heure les mers qui séparent l'Europe de l'Asie. C'est une discussion dans laquelle le peu d'espérance de réussir m'empêchera d'entrer [1].

Tout ce que l'on sait, c'est qu'originairement les habitans de la Grèce vivoient sans liaison et sans commerce les uns avec les autres. Il n'y avoit ni lois, ni puissances supérieures qui pussent en imposer. La violence décidoit de tout [2]. On auroit peine à se persuader quelle étoit la grossièreté et la rusticité des premiers Grecs, si l'on n'en avoit pour garans leurs propres écrivains [3]. Qui croiroit que ce peuple auquel nous sommes redevables de toutes nos connoissances descendît de sauvages, qui errans dans les bois et dans les campagnes, sans chef et sans discipline, n'avoient d'autres retraites que les antres et les cavernes [4]; ne faisant point usage du feu [5], ni des alimens convenables à l'homme [6]; féroces jusqu'à se manger les uns les autres quand l'occasion s'en présentoit [7] Un trajet aussi long et aussi pénible que le devoit être originairement celui d'Asie en Europe, joint à la difficulté et au tumulte des premiers établissemens, avoit sans doute fait perdre à la plupart des descendans de Javan le souvenir des connoissances qui pouvoient s'être conservées apres le déluge [8].

Un pays aussi beau que la Grèce ne pouvoit pas manquer

[1] Voy. les Mémoires de l'acad. des Incript. t. IX. Mém. p. 113, tom. XXI. Hist. p. 14.

[2] THUCYD. l. I, p. 2, 3. — STRABO, l. III, p. 238.

[3] ÆSCHYL. in Prom. vincto, v. 442. — OCELL. LUCAN. c. 3, p. 530. in Opuscul. Mythol. — Voyez aussi le CLERC, in not. ad Hesiod. p. 37.

[4] OVID. Métam. l. I, v. 121. — PLIN. l. VII, sect. 57, p. 413. — PAUS. l. VIII, c. I, p. 599.

[5] Voy. liv. suiv. *init.*

[6] *Ibid.*

[7] HYGIN. Fabl. 274, p. 329. SCHOL. Pindar. ad Pyth. 4, v. 107. p. 219. — Acad. des inscript. t. V. M. p. 118, c. IX. M. p. 203.

[8] Une comparaison bien simple peut faire très-aisément concevoir comment les premières colonies, qui d'Asie vinrent s'établir en Europe, durent oublier la plupart des arts dont elles pouvoient avoir connoissance. Supposons qu'une centaine de personnes tant hommes que femmes, sorties d'un pays policé, soient jetées par la tempête dans une île déserte, et qu'elles prennent la résolution de s'y établir; les besoins multipliés dont elles se verront d'abord accablées, et la nécessité d'y pourvoir promptement, les forceront d'avoir recours aux expédiens les plus grossiers. Ces nouveaux venus oublieront donc insensiblement, faute d'exercice, les pratiques usitées dans leur ancien pays. D'ailleurs l'esprit de discorde et d'indépendance se glissera bientôt parmi eux. La plupart se sépareront, et acheveront ainsi de tomber dans la plus grande misère et la plus profonde ignorance. Voy. l'Hist. générale des Voyages, t. XI, p. 206-207.

d'inspirer à plusieurs aventuriers, dont le nombre a dû être très-considérable dans les premiers siècles, le désir de s'en emparer. Aussi cette partie de l'Europe a-t-elle été exposée dans les anciens temps à bien des mouvemens et à de fréquentes mutations. Nous ignorons sans doute une grande partie de ces événemens reculés. On sait seulement qu'une colonie venue de l'Orient vers le temps d'Abraham, c'est-à-dire, 2000 ans environ avant l'ère chrétienne, s'empara de la Grèce. L'Europe alors étoit vraisemblablement très-peu peuplée. Une poignée de monde suffisoit pour assujétir de vastes pays *. Les chefs de cette nouvelle peuplade furent ces princes si connus dans les écrits de l'antiquité sous le nom de Titans, Saturne, Jupiter, etc., ces étrangers s'étant emparés de la Grèce y établirent le siége d'un très-grand empire.

On est bien embarrassé à découvrir de quelle partie de l'Orient sortoient ces conquérans si fameux dans les anciens temps de la Grèce. Venoient-ils de la Scythie, de la Phrygie, de la Phénicie ou de l'Afrique? c'est ce qui n'est pas bien déterminé; je croirois qu'ils sortoient de l'Egypte. Voici sur quoi je fonde cette opinion.

Hérodote assure que le culte de la plupart des premières divinités adorées dans la Grèce venoit de l'Egypte [1]. Il n'en excepte que Neptune; et encore remarque-t-il que la connoissance en étoit due à la Libye [2]. Saturne, Jupiter, Cérès, etc., sont les premières divinités que les Grecs aient honorées. Il est donc fort vraisemblable de rapporter aux Titans l'introduction de ces dieux dans la Grèce, et de regarder en conséquence ces princes comme une colonie Egyptienne; car le culte de Saturne, de Jupiter, de Cérès, etc., étoit établi en Egypte de temps immémorial [3]. Des conducteurs de nouvelles peuplades, pour changer de pays, ne changent pas pour cela de religion; et lorsqu'ils deviennent les maîtres des contrées où ils vont chercher à s'établir, ils s'attachent à y faire connoître et honorer leur culte. C'est ce qui est arrivé dans la Grèce. Tous les chefs de colonies qu'on sait y avoir passé à différens temps, établirent dans

* La conquête de l'Amérique par les Espagnols, rend ce que j'avance ici plus que vraisemblable. Les Titans, comme on va le voir, sortoient d'un pays très-policé, eu égard à celui dont *ils s'emparèrent*. Leur entrée dans la *Grèce est postérieure* au déluge, au moins de 352 ans, même selon le calcul hébreu que je suis dans tout cet ouvrage.

[1] Liv. II, n. 50. — Voy. aussi Diod. l. I, p. 109.

[2] *Ibid.*

[3] Diod. l. I, p. 17.

les contrées dont ils s'emparèrent, la religion du pays d'où ils sortoient. Quelques-uns d'entre-eux ont même eu part aux honneurs divins. Les Titans, à ce que je pense, ont joui les premiers de cet avantage. Les Grecs avoient conçu une si haute idée de ces conquérans, que par la suite on les a confondus et identifiés avec les divinités dont ils avoient apporté le culte en Europe. Les peuples en ces temps de ténèbres et d'ignorance déifioient volontiers ceux qui leur faisoient part de connoissances utiles et nécessaires [1], et les Titans avoient enseigné aux Grecs les premiers élémens des arts et des sciences [2]. Nouvelle preuve que ces princes sortoient de l'Egypte, pays où les connoissances humaines semblent s'être développées et perfectionnées plus promptement que dans aucune autre contrée de l'univers.

Il ne paroît pas au surplus que ces anciennes colonies ayent beaucoup contribué à policer et à civiliser la Grèce. Les Titans, il est vrai, apportèrent dans cette partie de l'Europe quelques connoissances utiles [3]; mais ces premières semences profitèrent peu: la monarchie fondée par ces princes étrangers ne fut pas de longue durée. Après la mort de Jupiter, de Neptune et de Pluton, la famille de Saturne manquant d'héritiers en ligne directe, le vaste empire qu'elle avoit conquis et formé se détruisit. La Grèce retomba dans l'anarchie, dans l'ignorance et dans la barbarie. Il arriva alors ce qui arriveroit infailliblement dans une grande partie de l'Amérique, si les Européens venoient à l'abandonner. La plupart des naturels qu'on a retirés de leurs forêts, y rentreroient et redeviendroient sauvages.

La domination des Titans dans la Grèce ne produisit donc presque aucun effet salutaire. Elle fut trop courte pour que les peuples pussent s'en ressentir. Je crois encore pouvoir en attribuer la cause au genre de vie que menoient ces premiers conquérans. Ils ne fixèrent point leur séjour dans des villes, et ne prirent aucun soin d'en bâtir [4]. On n'en voit aucune en effet dont la fondation soit attribuée aux Titans. Ces princes habitoient sous des tentes. Les montagnes et les lieux naturellement fortifiés étoient leur demeure ordinaire. Il n'est donc pas étonnant qu'après l'extinction de ces monarques, les Grecs soient retournés si facilement à leurs anciennes habitudes.

[1] Voy. Diod. l. v, p. 381.

[2] *Ibid.* p. 374, etc. 381, etc. — Pausan. l. ii, c. 11.

[3] Voy. le 2e. vol., Livre ii, section 2e. chap. 1.

[4] Hygin. Fabl. 148.

L'honneur de policer la Grèce étoit réservé aux colonies, qui d'Egypte et de Phénicie passèrent dans cette partie de l'Europe quelques temps après les Titans. Dans l'espace de deux siècles, tout au plus, on voit arriver successivement dans la Grèce plusieurs étrangers, qui à la tête de différentes peuplades s'emparèrent des cantons où ils avoient abordé, et s'y érigèrent en souverains. Ces nouveaux chefs firent alors dans la Grèce ce que nous savons s'être pratiqué originairement, et se pratiquer encore journellement dans l'Amérique [1]. Ils ramassèrent quelques familles errantes et dispersées dans les bois et dans les campagnes, leur persuadèrent de se réunir et de vivre en société, bâtirent des maisons, instruisirent leurs nouveaux sujets des arts les plus utiles et les plus nécessaires, leur donnèrent des lois, et les assujétirent à une forme de gouvernement. Ces nouveaux établissemens eurent des suites plus heureuses et plus durables que n'en avoit eu la domination passagère des Titans.

Les principales circonstances de la plupart de ces événemens nous sont assez présentes: on sait à peu près dans quel siècle les conducteurs de ces nouvelles colonies ont vécu. Les plus connus sont Ogygès, Inachus, Cécrops, Cadmus, Lelex et Danaüs. C'est à ces différens chefs que les royaumes d'Athènes, d'Argos, de Sparte et de Thèbes, doivent leur fondation, à quelques temps les uns des autres. Nous allons développer ce tableau, en observant l'ordre et l'époque des faits, autant qu'il sera possible. Ce que j'ai à dire de la Grèce dans cette première partie de mon ouvrage se réduira par cette raison à très-peu d'objets. Les royaumes d'Athènes et d'Argos, sont les seuls dont l'origine remonte aux siècles que nous parcourons présentement. Ils seront aussi les seuls dont je parlerai pour le moment, et encore n'ai-je qu'un mot à en dire.

§ I.er ATHÈNES.

LES Athéniens sont incontestablement un des peuples de la Grèce qui se soit formé le plutôt en corps de société politique. Comme l'Attique est un pays sec et stérile, ce canton ne fut point exposé à la jalousie de ses voisins, et par conséquent peu sujet aux révolutions. Ses premiers habitans se conservèrent toujours dans leur ancien terrein [2]: c'étoit d'a-

[1] Hist. des Incas, t. 1, p. 20, 22. — Nouv. Relat. de la France, Equinox. *p.* 23. — Lettr. Edif. *passim.*

[2] HÉROD. l. 7. n. 161. — THUCYD. l. 2. p. 3. JUSTIN, l. 11, c. 6.

près ces faits qu'étoit fondée sans doute la chimère des Athéniens sur leur origine. Ils se disoient sortis du sein de la terre qu'ils habitoient, à peu près comme les plantes et les végétaux: ils avoient même adopté un mot pour caractériser et exprimer cette ridicule prétention, c'étoit celui d'*Autochthones*, épithète ou surnom qui flattoit extrêmement la vanité du peuple d'Athènes *.

Il n'est pas possible de déterminer précisément le temps où les habitans de l'Attique ont commencé à avoir une forme de gouvernement. Ce qu'on peut dire de plus probable à cet égard, c'est qu'Ogygès a été vraisemblablement le premier qui ait regné sur ces peuples [1]. On ignore quel étoit cet Ogygès et le pays d'où il sortoit. Il est sûr, malgré le témoignage de quelques auteurs Grecs, que ce prince n'étoit point originaire de la Grèce. Son nom seul prouve assez qu'il étoit étranger [2]. Mais venoit-il d'Egypte, ou de Phénicie, ou de quelque contrée de l'Asie mineure? c'est ce qu'on n'oseroit assurer [3]. Nous ne sommes point instruits des actions d'Ogygès. On sait seulement que de son mariage avec Thêbé, fille de Jupiter, il eut un fils nommé Eleusinus, qui bâtit la ville d'Eleusis [4]. Depuis Ogygès jusqu'à Cécrops, on nomme plusieurs rois dont l'histoire ne nous est pas connue [5]. Sous Actée, le dernier de ces princes inconnus, Cécrops à la tête

* Αυτοχθονες l'épithète favorite et perpétuelle des Athéniens, ne signifie à la lettre que *gens nés dans le pays même qu'ils habitent*, par opposition à ceux qui sont venus d'ailleurs s'y établir. C'est en abusant de cette expression, que les gens du commun à Athènes vouloient faire entendre, comme je l'ai déjà dit, que leurs ancêtres étoient sortis de la terre ainsi que les plantes et les végétaux. V. ce que PLATON fait dire à ce sujet par Soc. in Menexen, p. 518. V. aussi ISOCRAT. in Panæg. p. 65. CICER. orat. pro L. Flacco, n. 26.

Mais Isocrate nous fait connoître que les gens sensés parmi les Athéniens prenoient le mot Αυτοχθονες dans un sens plus raisonnable. Ils n'entendoient autre chose par cette épithète sinon qu'Athènes étoit la plus ancienne des villes de la Grèce, et qu'elle avoit été bâtie par ceux qui, de temps immémorial, s'étoient établis dans le pays connu sous le nom d'*Attique*. In Panægyr. p. 64, 65. — Voy. aussi HÉROD. l. VII. n. 161. — SUID. *voce* Αυτοχθονες t. 1, p. 389. — Acad. des Inscrip. t. 23. M. p. 120.

L'histoire cependant, comme on le verra par la suite, étoit bien contraire même à cette dernière prétention. Il y a peu de faits aussi connus et aussi avérés dans l'antiquité, que l'époque de la fondation d'Athènes.

[1] EUSEB. Chron. l. II. p. 66. — TATIAN. p. 274. Etymol. Magn. *voce* Ωγυγος. Il paroît qu'il régna aussi sur la Béotie. PAUS. l. 9, c. 5. — Etymol. Magn. *loco cit.*

[2] BANNIER, Explic. des Fables, t. 6. p. 58.

[3] Voy. BIANCHINI istor. univ. p. 286.

[4] PAUSAN. l. 1, c. 38, p. 93. — EUSEB. Præp. Evang. l. 10, c. 10, p. 489. C.

[5] PAUSAN. l. 1, c. 14. sub fin. — ANTON. LIBERAL. Métam. c. 6.

d'une colonie égyptienne aborda dans l'Attique [1], 1582 ans avant J. C. C'est à cette époque que commence, à proprement parler, l'histoire d'Athènes, dont nous remettons la suite au second volume de cet ouvrage.

L'époque d'Ogygès, qu'on peut fixer à l'an 1831 avant l'ère chrétienne, est très-remarquable par une inondation que la Grèce éprouva sous le règne de ce prince. Cet événement fameux dans l'antiquité, sous le nom de déluge d'Ogygès, arriva vers l'an 1796 avant J. C. Nous venons de dire que depuis ce prince jusqu'à Cécrops on n'avoit point d'histoire suivie des rois de l'Attique. Les anciens attribuent ce silence aux ravages causés par l'inondation. Plusieurs ont avancé que l'Attique avoit été tellement dévastée par le déluge d'Ogygès, qu'elle étoit restée près de deux cents ans déserte [2]. Ce fait n'est nullement prouvé. Il paroît au contraire par le témoignage de toute l'antiquité, que le déluge d'Ogygès ne fut qu'une inondation passagère causée par le débordement du lac Copaïs, dont les écoulemens se trouvèrent alors bouchés [3]. Cette crue d'eau renversa quelques bourgs de la Béotie et de l'Attique [4]; mais le pays ne continua pas moins à être habité. A l'égard des événemens qui s'y sont passés, je l'ai déjà dit, on les ignore totalement. Je passe à l'établissement du royaume d'Argos, dont l'origine et l'histoire nous sont un peu mieux connues.

§ II. Argos.

Le royaume d'Argos, un des premiers qui se soient formés dans la Grèce, doit sa fondation à Inachus [5]. L'ancienne tradition faisoit ce prince fils de l'Océan et de Thétis [6] : cela veut dire qu'il étoit venu par mer dans la Grèce. Il y a bien de l'apparence qu'Inachus sortoit de Phénicie, son nom l'indique assez [7]. Ce prince s'établit dans le Péloponnèse 1822 ans avant J. C. Les suites de cet événement ne nous sont pas bien connus. On voit seulement qu'Inacchus eut de son mariage avec Melissa sa sœur deux enfans, Phoronée et Egialée [8]. Le premier à titre d'aîné, hérita du royaume

[1] Pausan. l. I, c. 2. — Diod. l. I, p. 33.
[2] African. apud Euseb. Præp. Evang. l. X, c. 10, p. 490. A.
[3] Strabo, l. IX, p. 623.
[4] Id. *Ibid.* p. 624 — Pausan. l. IX, c. 24. init.
[5] Strabo, l. VIII, p 578. — Ocell. Lucan. C. 3. in Opuscul. Mythol. p. 530.
[6] Apollod. l. II. init.
[7] Bannier, Explic. des Fabl. t. 6, p. 39. — Bibl. univ. t. 7, p. 101.
[8] Apollod. l. II. init. — Hygin. Fabl. 143.

d'Argos [1]. Egialée fonda dans le Péloponnèse un petit état, que depuis on a appelé le royaume de Sicyonne [2]. Il ne paroît pas au reste qu'Inachus ait formé aucun établissement fixe. Ce prince vivoit sans doute sous des tentes, ainsi que les Titans dont j'ai déjà parlé [3].

Inachus n'avoit fait que jeter les fondemens du royaume d'Argos; Phoronée, son fils, s'appliqua à perfectionner ce nouvel établissement. Il rassembla les peuples des environs, dispersés dans les bois et les montagnes, leur persuada de quitter ces tristes retraites, et de bâtir des maisons les unes proche les autres [4]. Ce prince parvînt de cette manière à former des bourgs et une ville [5]. Ce n'étoit pas assez d'avoir rassemblé ces hommes sauvages et de les avoir engagés à vivre en société, il falloit encore leur enseigner et leur procurer les moyens de subsister après leur réunion. C'est à quoi travailla Phoronée. Il commença par apprendre à ses nouveaux sujets l'art de se servir du feu d'une manière commode et facile [6]. Il leur montra aussi les moyens de faire des provisions, et leur enseigna sans doute quelques autres arts dont le détail nous est inconnu. Pour assurer davantage le bonheur de ses peuples et les contenir, Phoronée leur donna des lois [7]: il eut soin d'établir en même temps dans chacun des établissemens qu'il avoit formés, différens tribunaux pour y administrer la justice [8]. Enfin, pour achever d'adoucir ces caractères durs et féroces, ce prince leur apprit à honorer par un culte public et solennel la divinité; il institua des sacrifices, et consacra des autels [9]. Des services si importans ont mérité à Phoronée d'être regardé par la postérité comme le premier homme qui eut paru dans la Grèce [10], et le premier des souverains de cette partie de l'Europe [11].

Après la mort de Phoronée, Apis son fils lui succéda [12]. Le royaume d'Argos fut gouverné pendant quelque temps par une suite de rois issus de cette famille. On en compte neuf depuis Inachus jusqu'à Gélanor, à qui Danaüs sorti d'Egypte,

[1] Apollod. l. 1. init.

[2] *Ibid.*

[3] *Suprà p.* 79.

[4] Paus. l. 11, c. 15.

[5] Id. *Ibid.* — Plin. l. vii, sect. 57, p. 413. — Anonym. de Incred. c. 1, p. 85.

[6] Paus. l. 11, c. 19.

[7] Clem. Alexandr. t. 1, p. 84. — Tatian. p. 274. — Euseb. Chron. l. 11, p. 65.

[8] Euseb. *ibid.* — Syncell. p. 67 et 125.

[9] Hygin. Fab. 143 et 225.

[10] Plato, in Tim. p. 1043. — Clem. Alexandr. t. 1. p. 380.

[11] Hygin. Fab. 143. — Plin. l. vii, sect. 57, p. 412.

[12] Apollod. l 11, p. 59. — Stephan. Byzant. *voce* Ἄπια p. 93.

vint enlever le sceptre de la manière que je le raconterai dans le second volume. Ces premiers rois ont été appelés *Inachides*, pour les distinguer de ceux qui ont occupé le trône d'Argos depuis Danaüs. Comme leurs règnes ne contiennent rien de remarquable, je ne crois pas devoir m'y arrêter.

Passons à des objets plus généraux et plus intéressans; considérons les peuples sous un nouveau point de vue : examinons quelles ont été les suites de l'établissement des sociétés à l'égard des arts, des sciences, du commerce, et de la navigation : voyons, par rapport à la guerre, les effets que l'ambition a produits, et les progrès que cette fatale passion a fait faire à l'art militaire : suivons la marche de l'esprit humain dans ces différentes branches, et tâchons de nous former, d'après le peu de monumens qui nous restent, une idée de l'état des peuples dans ces siècles reculés : commençons par les arts.

LIVRE SECOND.

Arts et Métiers.

L'INVENTION et la perfection des arts est un des premiers et des principaux fruits de l'établissement des sociétés fixes et policées. Le besoin a été le maître et le précepteur de l'homme. La nécessité lui a enseigné à profiter des mains qu'il a reçues de la providence et du don de la parole dont elle l'a doué préférablement à toutes les autres créatures ; mais les premières découvertes n'auroient jamais été portées à un certain degré, sans la réunion des familles et sans l'établissement des lois qui ont affermi les sociétés. C'est par ce moyen qu'on a réussi à perfectionner peu-à-peu quelques inventions grossières, fruits du hasard et de la nécessité : nous voyons que les découvertes dans les arts, ont été attribuées aux peuples qui se sont formés les premiers en corps d'Etat. C'est en continuant à se faire part mutuellement de leurs idées et de leurs réflexions, que les hommes, à l'aide de l'expérience, sont parvenus à acquérir cette multitude de connoissances dont on a vu, et dont on voit encore jouir les nations policées.

On ne peut douter qu'avant le déluge il n'y eût quantité d'arts connus et pratiqués. Moïse nous apprend que Caïn bâtit une ville [1] : que Tubal-Caïn possédoit l'art de travailler les métaux, et notamment le fer [2]. Jubal son frère, avoit inventé les instrumens de musique [3], etc. Mais la plupart de ces connoissances se perdirent dans le déluge. Ce que Noé même et ses enfans pouvoient en avoir conservé, n'aura pas été d'une grande ressource aux premiers hommes qui repeuplèrent la terre. La confusion des langues, et la dispersion des familles qui suivirent de près le déluge, ne laissèrent pas à la plupart des descendans de ce patriarche le temps nécessaire pour profiter des lumières dont il auroit été en état de leur faire part. Les voyages d'ailleurs qu'ils entreprirent, leur firent oublier, faute de pratique, ce qu'ils pouvoient en avoir appris. C'est ce qu'ont reconnu les meilleurs écrivains de l'antiquité. Tous les anciens mémoires déposoient que les arts

[1] Gen. c. 4. ℣. 17.
[2] *Ibid.* ℣. 22.
[3] *Ibid.* ℣. 21.

[illegible] qu'il ne fût été quelque [illegible] déserte, et que [illegible] communication les uns [illegible] remarquer [illegible] à la postérité du genre humain [illegible] connoissances [illegible] même privé [illegible] à la vie.

[illegible] quelque [illegible] qu'il ait été [illegible] genre humain ne savoit [illegible] et l'usage [illegible] généralement [illegible] les plus una- [illegible] les Perses [5], les [illegible] origi- [illegible] Les [illegible] de la même [illegible] innombrables [illegible] Quelques [illegible] aient [illegible] moment où [illegible] Pline [6], Plutarque [7], [illegible] nation, [illegible] en, [illegible] temps, [illegible] modernes.

[illegible] découvertes en 1731, [illegible] ne firent plus [illegible] la descente des Ma- [illegible] regardèrent le feu dans [illegible] espèce d'animal qui s'atta- [illegible] connoissent. Les premiers qui s'en [illegible] s'étant ralliés, en donnèrent de [illegible] aux autres, se hasardèrent plus le regarder que de

[illegible] le leg. [illegible] p. 364 et 365. — Petr. t. II, p. 936. B. — Fortun. de hist. l. I, p. 29. — Lettr. édif. t. XVIII, p. 235.

[illegible] p. 10.

[illegible] p. 17.

[illegible] apud Euseb. p. 34. D.

[illegible], explic. des fables, t. III, [illegible]

[illegible] p. 384. — Petr. t. II, [illegible] — Plin. l. II, c. 90 [illegible]

[illegible] : Hesiod. op. v. [illegible]

[illegible], v. 933. — [illegible]

[illegible] et 135. — [illegible]

[illegible] p. 381. — Vit

[5] Martini, hist. de la Chine, t. I, p. 20. — Essai sur les hiérogl. des Egyptiens, p. 448.

[6] Liv. 3, p. 296.

[7] Liv. 6, sect. 35, p. 345.

[8] Tom. 2, p. 936. B.

[9] Agatarchid. apud Phot. c. 12, 19, 2. — Solin. c. 30, p. 40. G.

loin; de peur, disoient-ils, d'en être mordus, et que ce terrible animal ne les blessât par sa violente respiration; car c'est l'idée qu'ils se formèrent d'abord de la flamme et de la chaleur [1]. Telle avoit été aussi celle que les Grecs s'en étoient formée originairement [2].

Les habitans des Philippines et des Canaries, étoient anciennement aussi dénués de connoissances, que les peuples dont je viens de parler [3]. On assure encore que dans l'île de *Los-Jordenas*, l'usage du feu étoit autrefois inconnu [4]; on en dit autant de plusieurs peuples de l'Amérique [4], et entre autres des Amikouanes, nation découverte depuis fort peu de temps dans l'Amérique méridionale [5]. L'Afrique offre encore de nos jours des peuples qui sont dans la même ignorance [5]. C'est par cette raison sans doute qu'anciennement [6] il y avoit, comme il s'en trouve encore aujourd'hui [7], des nations qui mangeoient la chair des animaux toute crue. Ces faits peuvent nous faire juger quelle a été la grossièreté et la barbarie du genre-humain après la confusion des langues et la dispersion des familles. J'en excepte toujours ceux des descendans de Noé, qui continuèrent à habiter les cantons que ce patriarche et sa famille avoient occupés au sortir du déluge.

La nature cependant offroit aux premiers hommes plusieurs indications sur le feu, et plusieurs moyens d'assurer une découverte qu'on n'imagine pas aisément avoir jamais pû être ignorée. La foudre ne porte que trop fréquemment

[1] Hist. des îles Marianes par le P. le Gobien. p. 44.

[2] Voy. Plut. t. II, p. 86. E.

[3] Hist. gén. des Voyag. t. II, p. 229. — Hornius, de origin. Americ. l. I, c. 8, l. II, c. 9.

[4] *Ibid.* Cette île est dépendante de la Chine.

[4] Mœurs des sauvages, t. I, p. 40.

[5] Lettr. Edif. t. XX, p. 224.

Cette nation habite loin de la mer dans un pays élevé, où les rivières ne sont pas encore navigables. La Condamine, Relat. de la rivière des Amazones, p. 106.

[5] Mercure de France, avril, 1717, p. 62.

[6] Hérod. l. I, n. 202, l. III, n. 98 et 99. — Arrian. indic. p. 522, 566. — Arist. de Mor. l. VII, c. 6, t. II, p. 91. A. — Martini, hist. de la Chine, t. I, p. 20. — Extrait des Hist. Chinois. — Anc. Relation des Indes et de la Chine, p. 5 et 15. — Euseb. Præp. Evang. l. VI, p. 274. B.

[7] Voyag. de J. de Lery, p. 46. — Rec. des Voyag. au Nord, t. I, p. 226, 242, t. VIII, p. 174, 203, 378. — Lettr. Edif. t. IV, p. 71, 72, t. XXIII, p. 239, t. 26, p. 286. — Journal des Sav. Juillet 1679, p. 111. — Merc. de France, avril 1717, p. 62. Févr. 1719. p. 42. — Rec. des voyag. de la comp. des Ind. Holland. t. I, p. 579. t. IV, p. 579, 586. t. V. p. 38, 101, 172. — Voyag. de Pyrard, 2e. part. p. 187. — Voyag. de Coréal, t. I, p. 162, 231. — Voyag. à la baie d'Hudson, t. II, p. 29. — Hist. gén. des Voyag. t. II, p. 26. — Laet, Descript. des Indes Occid. l. VI, c. 17, p. 219. c. 26, p. 233.

la flamme sur la terre. Les Egyptiens disoient être redevables de la connoissance du feu à un de ces sortes d'accidens [1]. Le feu est souvent occasionné par la fermentation de certaines matières réunies dans un même lieu, par le choc des cailloux, et par le frottement des bois. Le vent a plus d'une fois embrasé des roseaux et des forêts [2]. C'est à cette cause que les Phéniciens rapportoient la découverte du feu [3]. Vitruve est du même sentiment [4]. Enfin, sans parler des volcans, on trouve des feux naturels allumés dans presque tous les pays [5]. On voit en Italie [6], et ailleurs [7], des endroits où la terre enflamme les matières combustibles qui se trouvent à sa surface. A la Chine, dans la province de Kamsi, il y a des puits de feu dont on se sert pour cuire les viandes, en suspendant à l'ouverture les vaisseaux où on la met [8]. On voit en Pérse de semblables souterrains où les anciens souverains de ce pays avoient établi leurs cuisines [9]. Dans plusieurs contrées on trouve des sources d'eau si chaudes, que les habitans en profitent pour faire cuire leurs alimens. Il suffit d'y plonger les viandes: on n'a besoin ni de vase, ni d'aucune autre précaution [10]. Enfin il est arrivé, et il arrive encore souvent que les feux souterrains faisant éruption dans le milieu des forêts, et dans des endroits remplis d'arbres ou de broussailles, les embrassent et les consument [11]. S'il a donc été un temps, où la plus grande partie du genre-humain a été privée de l'usage du feu, ce n'est pas que cet élément ne se manifestât en bien des manières; mais c'est qu'on ignoroit l'art de s'en servir, d'en avoir à volonté, de

[1] Diod. l. I, p. 17.

[2] Voy. SANCHON. apud EUSEB. p. 35. A. — THUCYD. l. II, n. 77, p. 147. — LUCRET. l. I, v. 896, etc. l. VI, v. 1097, etc. — VITRUV. l. II, c. 1. — Diod. l. III, p. 215. — PLIN. l. XII, sect. 42, p. 669. — SUID. *voce* Αφυσσος t. I, p. 629. — Mém. de TREV. janv. 1749, p. 129.

[3] SANCHON. apud EUSEB. p. 34. D.

[4] Liv. II, c. 1.

[5] Physique de ROHAULT, 2e. vol. p. 237. — Journal des Sav. Avril 1685. p. 104. — COLONNE, hist. nat. t. I, c. 4. — Hist. nat. de l'Islande, t. I, p. 8, 9, 10. — Mém. de Trev. janv. 1702. p. 9. — Merc. de France, octob. 1726, p. 2249, 2254. Décemb. 1732, p. [illegible] Janv. 1733. p. 129. Févr. p

[6] Mém. de Trev. octob. 1708. p. 6. 1753. — Académ. des Scienc. année 1706. M. p. 336.

[7] PEGANIOL de la FORCE, Description de la France, t. V, p. 12.

[8] Hist. de la Chine, par le P. SEMEDO, p. 30. — MARTINI, Atlas Sin. p. 37. — COLONNE, Hist. nat. t. I, p. 377.

[9] ARIST. de mirab. auscult. p. 1153, 1163.

[10] Journal des Sav. mai 1665, p. 73. — Hist. nat. de l'Islande, t. I, p. 28, etc. — Géographie de VARENIUS, t. II, p. 374. édit. de Paris, *in*-12, 1755.

[11] STRABO, l. XII, p. 812. — Merc. de Franc. juill. 1723. p. 203. — Acad. des Scienc. t. I, p. 426.

le transporter et de le reproduire après qu'il étoit éteint. Aussi tous les peuples ont-ils retenu et conservé soigneusement les noms de ceux auxquels ils ont cru être redevables d'une découverte si importante [1]. Ils les ont même regardés comme les inventeurs des arts [2]; parce qu'en effet il n'y a presque aucun art qui puisse se passer du feu.

Les traditions anciennes, et l'exemple des nations sauvages peuvent nous fournir des conjectures assez justes sur les moyens employés par les premiers hommes pour se procurer du feu lorsqu'ils en avoient besoin. On n'avoit pas été longtemps sans remarquer qu'en frappant deux cailloux l'un contre l'autre il en sortoit des étincelles. On profita de cette découverte [3]; mais on n'étoit pas toujours à portée d'avoir des cailloux propres à faire du feu. La nécessité, mère des arts, enseigna bientôt les moyens d'y suppléer. On s'étoit aperçu qu'en froissant fortement l'un contre l'autre deux bâtons, d'un bois dur, il en naissoit des étincelles, et même qu'en frottant quelque temps deux morceaux de bois tendre, ils s'enflammoient. C'en fut assez pour apprendre aux premiers hommes la manière de faire du feu, quand ils le jugeroient à propos. Les Phéniciens racontoient que le froissement des arbres avoit fait inventer le feu [4]. Les Chinois disent que Sui-gin-schi, un de leurs premiers souverains, enseigna la manière d'allumer du feu, en frottant fortement deux morceaux de bois, et les faisant tourner l'un dans l'autre [5]. Les Grecs avoient à peu-près la même tradition [6]. C'est encore aujourd'hui la méthode la plus usitée chez les sauvages [7].

Des hommes aussi dénués de connoissances que l'étoient les premiers peuples, ne pouvoient pas se procurer une nourriture bien abondante et bien convenable. Chacun alloit de son côté chercher les fruits et les herbes qui croissent dans les bois et dans les campagnes [8]. Ils mangeoient sans

[1] Voy. SANCHON. apud EUSEB. p. 34. D. — DIOD. l. I, p. 17. l. V, p. 381. — MARTINI, Hist. de la Chine, t. I, p. 21. — HYGIN. Fab. 144. — PAUSAN. l. II, c. 19.

[2] SANCHON. DIOD. HYGIN. PAUS. *locis cit.*

[3] Voy. PLIN, l. VII, sect. 57, p. 415.

[4] SANCHON. apud EUSEB. p. 34. D.

[5] MARTINI, Hist. de la Chine, t. I, p. 21. — Essai sur les Hiéroglyph. des Egypt. p. 448.

[6] PLIN. l. IV, sect. 22, p. 212. — SOLIN. c. XI, p. 22. D. — Acad. des Inscript. t. III. M. p. 385. — TOURNEFORT, Voyag. du Levant, t. I, p. 244, 245.

[7] N. Relat. de la France Equinox. p. 178, 179. — Hist. de la Virginie, p. 313. — Hist. nat de l'Islande, t. II, p. 201. — Voyag. de DAMPIER, t. I, p. 143.

[8] *In medium quærebant.* VIRGIL. GEORG. l. I, v. 127. — LUCRET. l. VI, v. 937, 938.

apprêt ce que la terre leur offroit d'elle-même, sans soins et sans culture [1]. Ouvrons les annales de tous les peuples, et même de ceux qui par la suite ont été les plus éclairés, rien de plus triste et de plus affreux que la description de leur premier genre de vie. Les Egyptiens originairement ne vivoient que de racines et d'herbes qui croissoient dans leurs champs et dans leurs marais, sans autre principe de discernement que le goût qu'ils y trouvoient [2]. Les Grecs se nourrissoient également dans les premiers siècles de racines et de fruits sauvages [3] : le gland paroît avoir été alors leur principal aliment [4]. Il y avoit à Athènes une coutume établie pour rappeler la mémoire de ces siècles d'ignorance et de rusticité. On présentoit aux nouveaux mariés, le jour de leurs noces, une corbeille dans laquelle il y avoit des glands mêlés avec du pain [5]. On ne doit pas au surplus, confondre l'espèce de glands, dont les Grecs et quelques autres peuples [6] faisoient usage, avec celle qui est si commune dans nos forêts ; ce fruit est trop amer et trop peu substantiel, pour avoir jamais pu fournir un aliment convenable à l'homme. Les glands si vantés dans les anciennes traditions, étoient d'une qualité très-différente. L'espèce dont il s'agit approche beaucoup pour le goût et pour la saveur de nos châtaignes ; il en croît, et on en mange encore de pareils dans les parties méridionales de l'Europe [8]. Je pense aussi que sous le mot de gland, les anciens comprenoient plusieurs sortes de fruits à coques, tels que celui du hêtre du noyer, du châtaignier etc. [7].

Ce genre de vie primitif n'a pas été tellement aboli qu'il n'en soit resté des traces dans bien des pays. Hérodote parle

[1] Voy. STRABO, l. XIII, p. 885. — VITRUV. l. II, c. 1. — ATHÉN. l. I, p. 12. D. — DIOD. l. I, p. 11, l. II, p. 151. — OVID. Métam. l. I, v. 103. Fast. l. IV, v. 395. — ÆLIAN. var. hist. l. III, c. 39. — PLUT. t. II, p. 158. A. p. 393. E. — MACROB. de somn. Scipion. l. II, c. 10. p. 153. — Extrait des Hist. Chin. — MARTINI, Hist. de la Chin. t. I, p. 20, 32. — Hist. des Incas, t. I, p. 17.

[2] DIOD. l. I, p. 52.

[3] PAUS. l. VIII, c. 1,

[4] VIRGIL. Georg. l. I, v. 147, etc. LUCRET. l. V, v. 1415. — PLIN. l. VII, sect. 57, p. 412. — PAUSAN. l. VIII, c. 1.

[5] POTTER ARC [illegible] V, c. 18.

[6] STRABO, l. X, p. 825, l. XV, p. 1066, 1069, l. XVI, p. 1116. — A. GELL. l. V, c. 6, p. 312.

[8] Voy. STRAB. l. III, p. 233. — PLIN. l. XVI, sect. 6.

Encore aujourd'hui on sert en Espagne de ces sortes de glands sur toutes les tables ; on les mange rôtis comme nos marrons. C'est ainsi qu'en usoient autrefois les Grecs. Voy. PLAT. de Rep. l. II, p. 601. A. — PLIN. l. 15, sect. 25. — SUID. *voce* βαλανη t. I, p. 719.

[7] Voyez PORPHYR. de abst. l. II, p. 128. — PAUSAN. l. VIII, c. 2. — ISIDOR. origin. l. XVII, c. 7, p. 148. — Mém. de Trev. Juin 1718, p. 1132.

d'un peuple dans les Indes qui ne vivoit que d'herbages [1]; Agatharchide [2], Diodore [3], Strabon [4], et quelques autres écrivains [5], nomment des nations entières qui ne subsistoient que de racines et de plantes sauvages. Les relations modernes parlent aussi de plusieurs peuples, dont ces plantes et ces racines font encore aujourd'hui la principale nourriture [a].

Les forêts, les mers et les rivières pouvoient aussi fournir aux premiers hommes quelques secours relativement aux climats qu'ils habitoient. Il est probable que dans ces premiers siècles on ne faisoit point de distinction entre les différentes espèces d'animaux [6]. Les peuples vivoient alors comme les sauvages, à qui tout est bon jusqu'aux reptiles et aux insectes, dont la vue inspire le plus d'horreur et de répugnance [7].

Joignons à tous ces témoignages l'autorité des anciennes coutumes, ce dépôt fidèle de l'état primitif du genre-humain. On a remarqué de tous les temps une grande conformité entre la nourriture des peuples, et l'espèce de leurs sacrifices; ils ont toujours offert à la divinité ce qui faisoit le principal soutien de leur vie. Dans les premiers siècles on n'offroit que des herbes, des fruits et des plantes [8]. Les Egyptiens, en mémoire de l'utilité dont l'herbe nommée

[1] Liv. III, n. 100.

[2] Apud Phot. c. 22, 23.

[3] Liv. III, p. 191.

[4] Liv. XI, p. 781 et 798. l. XVI, p. 1116. l. XVII, p. 1177.

[5] LUCRET. l. v. v. 16 et 17. l. VI, v. 932, etc. — Bibl. anc. et modern. tom. XXII, p. 21.

[a] Asia di BARROS, Deca 1a. l. I, fol. 18. *verso*. — PIETRO DELLE VALLE Lettr. II, p. 414. — Voyag. de DAMP. t. I, p. 292. t. II, 134 et 156. — GEMELLI. t. II, p. 292. — Lettr. édif. t. VII, p. 42. tom. X, p. 190. t. XI, p. 82. t. XVII, Préf. p. 26, tom. XVIII, p. 214 et 246. tom. XXV, p. 201. tom. XXIII, p. 384. — Voyage des Holland. t. IV, p. 586. — Voyage de BENJAMIN, p. 56, 57. — Mercure de France, juillet 1726, pag. 1640. Juin 1755. t. tom. I, p. 141.

En avançant d'après les anciens écrivains, que les premiers hommes vivoient d'herbes, de racines, et de fruits sauvages, je ne prétends pas dire qu'ils ne mangeassent point absolument de chair. J'entends seulement que la viande ne faisoit pas leur nourriture ordinaire et principale, comme elle fait aujourd'hui celle des peuples policés.

[6] DIOD. l. I, p. 52. — ACOSTA, Hist. nat. des Indes, t. VII, c. 2.

[7] Les sauvages mangent les rats, les crapauds, les serpens, les insectes, etc Voyez Hist. des Incas, t. I, p. 300. t. II, p. 216. — Géograph. Nub. p. 22. — Asia di BARROS, Dec. 1a l. I, fol. 18. — Rec. des Voyages de la compagnie des Indes holland. t. V, p. 165 et 172. — Rec. des Voyages au nord, t. VIII, p. 174. — LESCARBOT, Hist. de la nouv. France, p. 251. — Voyag. de CARPIN, p. 37. — Voyag. de COREAL, t. I, pag. 175 et 232. — Voyag. d'OVINGTON, t. II, p. 274.

[8] THEOPHR. apud Porphyr. de abstin. l. II, p. 156. — EUSEB. Præp. Evang. l. I, c. 9, p. 28 — BIANCHINI, Istor. univ. p. 156.

Agrostis avoit été à leurs pères, en portoient dans les mains toutes les fois qu'ils alloient aux temples faire leurs prières [1]. Il a été aussi un temps où l'on ne faisoit des libations qu'avec de l'eau; le vin n'étant pas encore connu [2]. On offrit par degrés du miel [3]; du lait [4], de l'huile [5], du vin [6], de la farine [7], et enfin des animaux, quand les hommes eurent trouvé le moyen d'en faire leur nourriture ordinaire [8]. Comme on ignoroit aussi dans les commencemens l'art d'assaisonner les viandes avec le sel, l'usage s'étoit conservé de n'en point mettre dans les entrailles des animaux offerts en sacrifices [9].

Quelque grossière et quelque misérable que fût la nourriture des premiers hommes, ils n'étoient pas même en état de s'en procurer abondamment; faute d'instrumens nécessaires, et manque d'intelligence, ils devoient gâter et détruire quantité de fruits et de plantes, comme le font les sauvages qui abattent les arbres dont ils veulent cueillir les fruits [10]. Ils n'avoient d'ailleurs ni armes convenables pour la chasse, ni machines propres pour la pêche. Les pierres et les bâtons étoient les seules armes dont on se servoit dans les premiers temps [10]; et même quand par la suite on vint à inventer les flèches et les piques, on ne sut d'abord d'autre manière de les armer, qu'avec des roseaux pointus, des cailloux, des os, ou des arêtes de poissons. On peut juger, à cet égard, de l'état des premiers hommes par celui de quantité de nations, dont il est parlé, soit dans les écrivains anciens [11], soit dans les modernes [12]. On ne connoissoit pas aussi dans les premiers siècles la manière de pêcher avec des

[1] Diod. l. I, p. 52.

[2] Theophr. *loco cit.* — Hygin. poet. astr. l. II, c. 29. — Bianchini, p. 307.

[3] Theophr. apud Porphyr. de abst. p. 156 — Plato de legib. l. VI, p. 875. C. — Plut. t. II, p. 672.

[4] Ovid. Fast. l. IV, v. 369. — Plin. in Præf. p. 3.

[5] Theophr. *loco cit.* — Gen. c. 28, v. 18.

[6] Theophr. *loco cit.* — Gen. c. 14, v. 18.

[7] Plato, Plin. *locis cit.*

[8] Voy. Porphyr. de abst. l. II, pag. 159 etc.

[9] Athen. l. XIV, p. 661. A.

[10] Voyag. de Damp. t. II, p. 185 et 315. — Lettres édif. t. I, p. 132. t. VII, p. 43. — Voyage de Damp. t. I, p. 94. t. II, p. 142. Ils n'en usent ainsi probablement que parce qu'ils ne connoissent point de manière plus commode de cueillir les fruits, et que changeant sans cesse de contrées, ils ne s'embarrassent guères de ce qui arrivera par la suite dans les cantons qu'ils abandonnent.

[10] Hygin. Fab. 274. Diod. l. I, pag. 28. — Cedren. fol. 19.

[11] Arrian. Indic. p. 565. — Agatharchid. apud Phot. p. 1333. — Diod. l. III, p. 185 et 191. — Tacit. de mor. Germ. n. 46.

[12] Lescarbot, Hist. de la N. Franc. p. 773. — Rec. des voyag. au Nord, t. VIII, p. 175. — Lettres édif. t. I, p. 132. t. VII, p. 43. — Voyage de Damp. t. I, p. 94. t. II, p. 142.

ets. C'est un art ignoré des nations barbares [1]. Les pre-ers hommes ne se servoient que de lignes [2], dont les meçons, semblables à ceux des sauvages, n'étoient pro-blement que de bois, d'os, d'arêtes de poissons, ou d'au-s matières grossières [3]. Ils ne connoissoient enfin ni l'art lever des troupeaux, ni les moyens de faire des provi-ns pour subvenir à la disette et à la stérilité.

Il n'est pas étonnant qu'avec des secours si peu assurés, premiers hommes se soient trouvés fréquemment exposés outes les horreurs de la faim et de la disette. Je suis con-ncu que c'est aux fâcheuses extrémités où ils ont été sou-t réduits, qu'il faut attribuer l'usage affreux où étoient ciennement plusieurs peuples de se manger les uns les tres. Qu'il ait été un temps où les hommes n'ont point eu rreur de se nourrir de la chair de leurs semblables, c'est de ces faits si universellement attestés, qu'il n'est pas ssible de le révoquer en doute [4]: l'exemple de quantité de tions, dans l'un et dans l'autre continent, auxquelles te nourriture est encore familière, en est un sûr garant [5]. a connoît dans l'Asie [6], l'Afrique, et l'Amérique [7], des uples qui vont à la chasse des hommes, de la même ma-ère à peu-près que nous allons à la chasse des bêtes-fauves. s tâchent de les prendre en vie et les emmènent dans leurs banes, où ils les égorgent à mesure qu'ils se sentent pres-és de la faim. C'est, je le repète, le défaut et le manque e nourriture qui ont occasionné et occasionnent quelque-ois encore ces horreurs [8]. L'histoire ne fournit que trop exemples, même parmi les peuples policés, des excès aux-uels la famine peut porter les hommes [9]. Des mères ont

[1] Relat. de la France équinox. pag. 56. — Voyage de DAMP. t. II, p. 142.

[2] SANCHON. apud Euseb. p. 35. C.

[3] Hist. nat. de l'Islande, t. II, 204, etc.—Voyage de la baie d'Hud-n, t. II, p. 23. — Rec. des voyages i ont servi à l'établissement de la mpagnie des Indes holland. t. IV, p. 50. t. I, p. 578. t. V, p. 37. — Hist. es Incas, t. I, p. 82, 83. — Voyag. e J. de LERY, p. 170, 171.

[4] Voy. *suprà*, liv. I, p. 20 et 77.

[5] Voy. *ibid.* p. 21.

[6] Mercure de France, avril 1717, . 65.

[7] Lettres édif. t. X, p. 231, t. XXIII, . 334. tom. XXV, p. 9. — LESCARBOT, Histoire de la nouv. France, p. 857. — Voyag. de CORÉAL, t. I, p. 162 et 228. — Mém. de Trév. Février 1702. p. 91.

[8] Voy. l'Hist. des Incas, t. I, pag. 253, 255, 283, 300. — Voyag. de la baie d'Hudson, t. II, p. 117.

[9] Voy. DIOD. Eclog. ex libro 36. t. II, p. 528, 529. — STRABO, l. IV, p. 308.—OLYMPIODOR. apud Phot. p. 189. — PROCOP. de Bello Goth. l. II, c. 20. — LESCARBOT, Hist. de la nouv. Franc. p. 60. — Hist. de la Virginie, p. 32. — Lettr. édif. t. XXI, p. 165.—Voyag. de CARPIN, p. 37. — LAET, descript. des Indes occident. l. IV, c. 3, p. 107.

mangé leurs enfans [1], et il suffit de réfléchir aux mouvemens dont quelques navigateurs réduits à la dernière extrémité, avouent s'être sentis affectés [2], pour concevoir ce dont l'homme est capable dans ces cruels momens. L'anthropophagie n'a pu cesser que quand les peuples ont eu des moyens certains et assurés de pourvoir à leur subsistance; et si cet horrible usage existe encore aujourd'hui dans quelques contrées, c'est par une suite de l'ignorance et de la barbarie des premiers peuples qui les ont habitées [a].

Le peu de connoissance que les premiers hommes avoient du feu et de la manière de s'en servir, ne leur permettoit pas de donner aux alimens, dont ils se nourrissoient, la préparation convenable. Ils se contentoient de broyer avec leurs mains, ou entre deux cailloux les plantes et les racines qu'ils arrachoient de terre, et les exposoient ensuite à l'ardeur du soleil. Ils en usoient à peu-près de la même manière à l'égard de la chair et du poisson, quand ils étoient assez heureux pour s'en procurer. Agatharchide [3], Arrien [4], Diodore [5], Strabon [6], Pline [7], et même des relations modernes [8], parlent de nations qui n'avoient point d'autre manière de faire cuire leur nourriture, que de l'exposer aux rayons du soleil. Depuis même la connoissance du feu, les peuples ont encore été un temps où ils manquoient des moyens propres à faire servir cet élément d'une manière commode à la préparation de leurs alimens. Nous pouvons juger de la grossièreté et de l'ignorance des premiers hommes par celle de plusieurs nations dont il est parlé dans les voyageurs modernes.

Les habitans des îles Australes découvertes en 1615, n'a-

[1] Voy. IV. Reg. c. 6, ℣. 28, 29. Jérém. Laru. c. 4, ℣. 10. — Jos. de Bello Jud. l. VI, c. 21. — OLYMPIODOR. apud Phot, 189.

[2] Voy. de J. LERY, Voyag. du Brésil, p. 368. — Rec. des voyages de la compagnie des Indes holland. t. IV, p. 650.

[a] Quelques auteurs rapportent qu'il y avoit autrefois dans certains cantons de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique des boucheries publiques de chair humaine. Anc. relat. des Indes et de la Chine, p. 55 et 132. Biblioth. univ. t. II, p. 384. Histoire des Incas, l. I, c. 12, p. 51. Hist. génér. des voyag. t. V, p. 97 et 227. t. IV, p. 630. Mercure de France, octobre 1717. p. 84. LAET, descript. des Indes occident. l. V, c. 15, p. 166.

Ces récits me paroissent peu vraisemblables. En effet, des peuples assez policés pour avoir des marchés publics, ne permettront jamais qu'on y étale la chair de leurs semblables, à moins qu'on ne dise que quand ces peuples ont commencé à se policer, ils avoient contracté une telle habitude de manger de la chair humaine, qu'ils n'ont pu s'en défaire, même après qu'ils ont été à portée de se procurer facilement et abondamment une nourriture plus convenable.

[3] Apud PHOT. c. 12, 19, 22.

[4] Indic. p. 566.

[5] Piv. III, p. 185, 189, 191.

[6] Liv. XVI, p. 1116. A. p. 1118. C.

[7] Liv. VII, p. 374. lin. 18.

[8] Asia di BARROS, Deca 1.e fol. 18.

voient point d'autre secret pour faire rôtir les porcs, que de leur mettre dans le corps des pierres ardentes [1]. La manière, dont plusieurs peuples s'y prennent encore à présent pour faire cuire leurs viandes dans l'eau, prouve de leur part une égale ignorance. Ils mettent de l'eau dans le creux d'un rocher, ou d'une grande pierre; ils y jettent ensuite des charbons allumés, ou des cailloux qu'ils ont fait rougir, et parviennent ainsi à échauffer l'eau suffisamment pour faire cuire leurs viandes [2]. L'incommodité et la difficulté de cette pratique en firent chercher d'abord une qui fut plus aisée. On pensa aux moyens de faire bouillir l'eau dans des vases plus commodes que des rochers ou de grandes pierres. Les sauvages de la Nouvelle France faisoient cuire leurs viandes dans des espèces d'auges de bois, en y mettant des pierres rougies au feu, et les renouvelant de temps en temps [3].

Les peuples ont dû être bientôt rebutés d'apprêter leur nourriture d'une manière aussi longue et aussi dégoûtante que celle dont je viens de parler. Il aura donc été question d'imaginer des vaisseaux, qui en recevant directement l'impression du feu, pussent la communiquer à l'eau. Le point essentiel étoit de trouver des matières communes et faciles à travailler, qui fussent capables de résister assez fortement à l'action du feu, pour donner aux alimens le temps de cuire. On ne sera parvenu à cette découverte qu'après différentes tentatives. Il est facile d'en juger par les exemples suivans. Les sauvages du détroit de Frobisher, se servoient d'espèces de chaudières faites de peaux de poissons fraîchement tués [4]. Dans les îles occidentales de l'Ecosse, les habitans employoient au même usage la dépouille des animaux récemment écorchés [5]. Les Ostiakes apprêtent encore aujourd'hui leurs vivres dans des chaudrons composés d'écorces d'arbres [6]. A Siam le petit peuple n'a d'autre façon de faire cuire le ris que de le mettre dans un coco sur le feu, et le riz se cuit en même temps que le coco brûle; mais le ris achève de cuire, avant que le coco soit tout-à-fait consumé [7]. Les

[1] Rec. des voyages qui ont servi à l'établissement de la compagnie des Indes holland. t. IV, p. 583.

[2] Hist. des îles Antilles, p. 17. — Relat. de la Gaspésie, p. 51.

[3] Lescarbot, Hist. de la nouvelle France, p. 805. — Mœurs des sauvages, t. II, p. 87. — Acosta, Hist. des Indes occid. l. III, c. 2, fol. 174.

[4] Rec. des voyag. au nord, t. I pag. 220.

[5] Respubl. sive Stat Scot. et hibern. divers. autor. p, 33. Voy. aussi Herod. l. IV, n. 61.

[6] Rec. des voyag. au nord, t. VIII, p. 43.

[7] Hist. générale des voyag. tom. IX, p. 248.

habitans d'Amboine et de Ternate se servent d'un bambou, ou roseaux creux, pour le même usage [1].

Ces expédiens sont bien grossiers et bien défectueux. Il falloit renouveler de vases à chaque moment. La nécessité, mère de l'industrie, fit bientôt trouver les moyens de faciliter la cuisson des alimens. L'histoire nous fournit dans la pratique d'une nation sauvage un exemple de la manière dont les premiers hommes seront parvenus à se faire des vases commodes et durables. Il est dit dans la relation d'un voyage fait aux Terres australes, que les habitans de ces climats faisoient cuire leurs alimens dans des morceaux de bois creusés qu'ils mettoient sur le feu ; mais comme la flamme n'auroit pas manqué d'endommager promptement ces sortes de vases, pour remédier à cet inconvénient ils s'étoient avisés de les revêtir de terre grasse. Cet enduit les préservoit, et donnoit aux alimens le temps de cuire [2].

Une pareille épreuve a dû faire imaginer facilement la poterie. L'expérience ayant appris que certaines terres résistoient au feu, il a été simple de supprimer le vase de bois, qui a cependant donné l'idée de mouler la terre, et indiqué la manière de l'employer à différens usages ; art, qui suivant la remarque de Platon, a dû être bientôt inventé, parce qu'on n'a pas besoin du secours des métaux pour travailler les vases de terre [3]. Il est probable qu'on ne sut pas d'abord leur donner ce degré de cuisson, et ce vernis qui en fait le principal mérite. Ces premiers vases devoient être comme ceux des sauvages, d'argile, ou de terre grasse séchée au soleil ou cuite au feu [4]. Ces peuples ignorent l'art de les vernisser et de leur donner ce que nous nommons la plombée [5]. C'est le hasard qui aura fait trouver ce secret, comme je le dirai dans un moment [6].

La découverte et l'introduction des arts dans les différens climats ont dû faire cesser insensiblement les calamités dont le genre-humain fut affligé dans les temps qui suivirent immédiatement la confusion des langues et la dispersion des familles. Leur réunion, et l'établissement des lois surtout, ont opéré cet heureux changement. Les familles rassemblées

[1] Rec. des voyages qui ont servi à l'établissement de la compagnie des Indes Holland. t. III, p. 322. — CHARDIN, t. IV, p. 171, 172.

[2] Mémoir. touchant l'établissement d'une mission Chrétienne dans le troisième monde, autrement appelé la terre australe, p. 15 et 16.

[3] De leg. l. III, p. 805. C.

[4] Mœurs des sauvages, t. II, p. 87.

[5] Voyag. de FREZIER, p. 70.

[6] *Infrà*. ch. 4.

ont perfectionné les arts ; mais jamais les hommes n'auroient pu former de grandes sociétés s'ils n'avoient pas trouvé des moyens sûrs de pourvoir à la subsistance d'un grand nombre de personnes rassemblées et fixées dans un même canton et dans un même lieu ; on n'a pu y parvenir que par la découverte de l'agriculture.

Tous les peuples ont reconnu tenir cet art de leurs premiers souverains. Il est dit qu'Osiris abolit l'usage où étoient les hommes de se manger les uns les autres, en leur enseignant à cultiver la terre [1]. Les annales de la Chine rapportent que Gin-hoang, un des premiers souverains de ce pays, inventa l'agriculture, et rassembla par ce moyen les hommes, qui auparavant erroient dispersés dans les bois et les campagnes, à la manière des bêtes brutes [2]. On doit entendre dans le même sens, c'est-à-dire, de la connoissance des alimens convenables, la tradition des Grecs qui attribuoit la cessation de l'anthropophagie, à la découverte du miel et à l'usage que les hommes avoient appris à en faire [3]. Les anciens historiens font mention des soins qu'Alexandre s'étoit donnés pour enseigner l'agriculture à plusieurs nations barbares qu'il avoit rencontrées dans le cours de ses conquêtes [4] ; exemple renouvelé de nos jours dans l'Amérique [5]. C'est encore dans la vue de prévenir les excès auxquels la disette et la famine sont capables de porter les hommes, que de tous temps les peuples policés ont eu soin d'amasser des provisions pour remédier à la stérilité de la terre dans certaines années [6].

La réunion des familles, et l'établissement des sociétés politiques, en donnant naissance aux arts, ont donc procuré aux peuples les principales commodités de la vie. Toutes les sociétés policées ne les ont cependant pas connues également ; les progrès des arts ont été différens dans les différens pays, et chez les différens peuples. C'est ce qu'il faut développer.

La subsistance est le premier et le plus important objet dont on se sera occupé dans les sociétés naissantes ; mais ces recherches auront été plus ou moins perfectionnées, relati-

[1] Diod. l. I, p. 17. — Plut. t. II, p. 356. A.

[2] Martini, hist. de la Chine, t. I, p. 18.

[3] Schol. Pindar. ad Pyth. IV., v. 107, p. 219.

[4] Strabo, l. XI, p. 786, 787. — Plut. t. II, p. 328. C. — Plin. l. VI, sect. 25, p. 325.

[5] Hist. des Incas, t. I, p. 21, 300, 301. — Nouv. Relat. de la France Equinox. p. 23. — Lettr. Edif. t. II, p. 179.

[6] Voy. Gen. c. 41. v. 35, etc. — Hist. des Incas, t. I, p. 21, 192, 237 t. II, p. 94.

ces sortes de *gramen*, et qu'enfin un travail réitéré peut les porter au point de devenir froment, seigle, orge, avoine, etc. On a, il est vrai, l'expérience que la culture rend certains fruits plus beaux et meilleurs que ceux viennent naturellement. On sait même qu'elle en perfectionne quelques-unes jusqu'à les rendre méconnoissables; mais l'opération qui dénature en quelque manière ces sortes de fruits, la greffe, n'est pas praticable sur les *gramen*. A l'égard de la simple culture, c'est une erreur de croire qu'elle puisse jamais dénaturer l'essence fondamentale des grains, ni leur espèce. Quelques auteurs à la vérité l'ont autrefois avancé [1]; mais le contraire est aujourd'hui reconnu et avéré [2]. Les grains ont été créés tels qu'ils existent encore à présent. Les anciens même parlent de plusieurs pays où le blé croissoit naturellement [3]. Si nous ne connoissons point aujourd'hui dans nos climats de froment, seigle, d'orge et d'avoine sauvages, c'est sans doute faute de recherches assez exactes de notre part, d'autant plus que, selon le témoignage de plusieurs relations modernes, on en trouve encore dans quelques contrées [4].

L'agriculture est un de ces arts que le déluge n'a point abolis entièrement. L'Ecriture nous dit que Noé en étoit instruit, et qu'il cultiva la terre au sortir de l'arche [5]. Il est vraisemblable que ce patriarche fit par de cette connoissance à ses descendans. Leur dispersion occasionnée par la confusion des langues, fit oublier à quantité de familles l'art de cultiver la terre; mais cette découverte ne se perdit point dans les sociétés qui continuèrent d'habiter les plaines de Sennaar et les cantons circonvoisins. La connoissance du labourage paroît aussi s'être conservée chez les familles qui se sont fixées de bonne heure dans des pays, dont le sol étoit léger, facile à cultiver, naturellement fertile et abondant. Toutes ces conjectures sont fondées sur l'histoire. Elle nous apprend que les habitans de la Mésopotamie, de la Palestine, de l'Egypte,

[1] THEOPHRAST. Hist. Plant. l. II, c. 3, et c. 5. l. VIII, c. 6. De Caus. Plant. l. IV, c. 6. — PLIN. l. XVIII, sect. 20, p. 111.

[2] Voy. Acad. des Sciences, ann. 1708. Mém. p. 85. — Mercure de France, févr. 1730, p. 299. — DUHAMEL, Traité de la culture des terres, t. 5. — Mém. de Trév. mai 1714, [illegible] *in* Menex. p. 512. — [illegible] Mirab. auscult [illegible] 74. A. — [illegible] Hist. Plan [illegible] p. 78. — DIOD. l. I, p. 17. l. V, p. 331 et 384. — STRABO, l. XV, p. 1017. — PLIN. l. XVIII, sect. 13, p. 108. — SYNCELL. p. 28. Voy. aussi ce qu'Hérodote dit d'une espèce de blé en usage dans les Indes, l. III, n. 100.

[4] LESCARBOT, Hist. de la N. France, p. 251, 255 et 261. — Lettr. Edif. t. XI, p. 385. t. XIV, p. 71. — Hist. nat. de l'Islande, t. I, p. 250. — LAET, Descript. des Indes Occid. l. II, c. I, p. 34.

[5] GEN. c. 9. *v.* 20.

et peut-être de la Chine, se sont appliqués à l'agriculture dès les temps les plus reculés. La connoissance du labourage étoit d'une si haute antiquité chez les Babyloniens, qu'elle remontoit aux premiers siècles de leur histoire [1]. On ne peut pas douter en effet que l'agriculture n'ait été connue très-anciennement dans ces contrées. Moïse dit que Nembrod et Assur bâtirent plusieurs villes [2] : il seroit difficile de concevoir comment ils auroient pû y réussir sans le secours de l'agriculture. La tradition des Phéniciens faisoit remonter aux premiers temps l'usage du labourage [3], tradition confirmée également par l'autorité de l'Ecriture-sainte. Il y est dit qu'Isaac, pendant son séjour dans la Palestine, sema et recueillit au centuple [4]. Les Egyptiens faisoient honneur de cette découverte à Isis et Osiris son époux [5]. L'agriculture devoit être en effet extrêmement ancienne chez ces peuples. Nous voyons Abraham, dans un temps de famine, se retirer en Egypte [6], et Jacob y envoyer ses enfans acheter du blé dans de pareilles circonstances [7]. Les Chinois voudroient disputer à tous les peuples, dont je viens de parler, l'ancienneté du labourage : ils prétendent avoir appris cet art de Chin-nong successeur de Fo-hi [8]. Quoi qu'il en soit, c'est de ces diverses contrées et de plusieurs autres encore sans doute, que l'art de cultiver les grains aura été successivement transporté dans différens climats. Les Grecs, par exemple, disoient que l'agriculture leur avoit été apportée d'Egypte [9] : les Romains étoient persuadés qu'elle étoit venue en Italie, de l'Afrique et de la Grèce [10].

On peut croire aussi que quelques peuples n'auront dû qu'à eux-mêmes la découverte des grains et l'art de les cultiver. Parmi les familles qui dans leurs courses vagabondes en avoient perdu la trace et la pratique, quelques-unes se seront fixées dans des cantons où les grains croissoient naturellement. Elles auront cherché alors les moyens de mettre à profit ce bienfait de la providence. Mais cette espèce de peuple n'aura pû parvenir qu'assez difficilement à trouver la méthode de cultiver les grains.

Il leur a fallu d'abord inventer les instrumens et les outils

[1] Beros. *apud* Syncel. p. 28 et 29.
[2] Gen. c. 10. ℣. 10, 11 et 12.
[3] Sanchon. *apud* Euseb. p. 36. C.
[4] Gen. c. 26. ℣. 12.
[5] Diod. l. 1, p. 17 et 18. — Plut. t. II, p. 356. A.
[6] Gen. c. 12. ℣. 10.
[7] Gen. c. 42. ℣. 2.
[8] Martini, Hist. de la Chine, l. 1, p. 32. — Hist. gén. des Voyages, t. VI, p. 196.
[9] Diod. l. 1, p. 34. l. V, p. 385.
[10] Festus, *voce* Libycus campus, p. 210. Cicero. t. IV, p. 478.

propres au labourage ; le nombre en est assez grand. Ces premiers laboureurs ne cultivoient la terre qu'à force de bras, et avec des outils très-grossiers et très-imparfaits [1]. Tel étoit l'état des habitans du Pérou lors de la découverte de ces climats. Ils n'avoient ni charrues, ni bêtes de somme. Ils se servoient de certaines pelles tranchantes ; et quand la terre étoit suffisamment préparée, ils y semoient leurs grains, en faisant des trous avec un bâton [2]. Il y a encore aujourd'hui quantité de peuples qui n'ont rien imaginé de mieux que ces anciennes pratiques [3]. Les sauvages de la nouvelle France labourent leurs champs avec des instrumens de bois faits comme la houe dont se servent nos vignerons [4] ; d'autres avec des pelles [5] ; quelques uns n'ont même que des crocs de bois [6]. L'instrument commun des Négres de la Gambia, pour ouvrir la terre, est une sorte de pelle assez semblable à leurs rames [7] : d'autres n'ont que des espèces de truelles [8]. La méthode des négres du Sénégal, est de se mettre cinq ou six dans un champ et de le remuer avec leurs épées [9]. Les anciens habitans des Canaries ne labouroient la terre qu'avec des cornes de bœuf [10].

Ces pratiques informes et grossières n'auront jamais eu lieu que dans les contrées où les connoissances les plus essentielles et les plus utiles avoient été totalement mises en oubli. Ailleurs on se servoit pour cultiver la terre d'outils infiniment plus commodes et beaucoup moins défectueux. Plusieurs peuples connoissoient dès les premiers siècles, après la dispersion, les moyens d'épargner leurs peines, et de se préparer en même temps des récoltes abondantes, en employant des machines qui pussent fendre la terre d'une manière plus efficace que celles dont je viens de parler. On ne peut douter que dès-lors la charrue ne fût en usage dans quelques contrées. Nous en avons une preuve à l'égard des Egyptiens, dans le culte rendu par ce peuple aux taureaux sacrés qu'ils appeloient Apis et Menévis. Rien de plus connu et de plus ancien que ce culte. Il étoit fondé sur les services que ces animaux avoient rendus à ceux qui passoient pour avoir en-

[1] Diod. l. III, p. 232, 233. — Plut t. II, p. 378 et 379.
[2] Conquête du Pérou, t. I, p. 471. — Hist. des Incas, t. II, p. 83.
[3] Voy. l'Hist. générale des voyag. t. III, p. 117.
[4] Lescarbot, histoire de la Nouv. Franc. p. 778.
[5] *Lettr. Edif. t. XII*, p. 10.
[6] Lescarbot, p. 834. — Mœurs des Sauvages, t. II, p. 76 et 106. — Voyag. de Coréal, t. I, p. 33.
[7] Hist. gén. des voyag. t. III, p. 188 et 189.
[8] *Ibid.* t. V, p. 67.
[9] *Ibid.* t. II, p. 302.
[10] *Ibid.* p. 229 et 252.

seigné l'usage du blé [1]. J'ai déja dit que les Egyptiens croyoient être redevables de ce bienfait à Osiris [2]. Ce prince passoit pour avoir inventé la charrue [3]. On disoit même qu'il avoit montré aux Scythes à se servir de bœufs pour le labourage [4]. Il est certain d'ailleurs par l'Ecriture, que l'usage de labourer étoit établi en Egypte dès le temps de Joseph [5]. Il étoit aussi ancien dans la Palestine. Les Phéniciens, c'est-à-dire, les premiers peuples qui aient habité cette contrée, attribuoient l'invention de la charrue à Dagon qui passoit pour être fils du Ciel [6]. On vient de voir qu'Isaac étant dans la Palestine, sema et recueillit au centuple : fait qui suppose nécessairement que dès-lors l'art de labourer étoit bien connu dans ces cantons. On voit aussi que dès le temps de Job on labouroit dans l'Arabie avec des bœufs [7]. Les Chinois enfin prétendent tenir la charrue de Chin-nong successeur de Fo-hi [8].

La fabrique des premières charrues étoit très-simple. Cette machine assez compliquée aujourd'hui dans certains pays, étoit composée originairement d'un seul morceau de bois très-long, et courbé de manière qu'une partie enfonçoit dans la terre, et l'autre servoit à atteler les bœufs. Il n'y avoit point de roues. On y avoit, seulement ajouté un manche pour que le conducteur de la charrue pût la diriger et la faire tourner à sa volonté. Telles étoient les anciennes charrues dont les Grecs se servoient [9]. On en trouve encore aujourd'hui le modèle dans celle dont se servent les habitans de la Conception au Chili. Leurs charrues ne sont faites que d'une seule branche d'arbre crochue tirée par deux bœufs [10]. On en vint ensuite à les faire de deux pièces, l'une plus longue où l'on atteloit les bœufs, l'autre plus petite et adaptée de manière qu'elle servoit de soc et entroit dans la terre. Ces charrues étoient encore très-simples et n'avoient point de roues. On en peut juger par la description que les historiens Chinois font de cet instrument, dont ils regardent Chin-nong successeur de Fo-hi, comme l'inventeur. « Ils disent qu'anciennement les « peuples se nourrissoient des fruits des arbres, des plantes, « et de la chair des animaux, sans savoir labourer ni semer.

[1] Diod. l. 1, p. 25.
[2] *Suprà*, p. 81. n. 15.
[3] *Primus aratra manu solerti fecit Osiris.* Tibul. l. 1, Eleg. 7. v. 29.
[4] Eustath. *ad* Dionys. Perieget. v. 306.
[5] Gen. c. 45. ℣. 6.
[6] Sanchon. *apud* Euseb. p. 37. D.
[7] Chap. 1er. ℣. 14. Voy. notre Dissertat.
[8] Martini, Hist. de la Chine, l. 1, p. 32.
[9] Voyez Hesiod. pp. v. 443. — C'est celle que les Grecs appeloient Ἄροτρον κυρτάγυον.
[10] Voyage de Frezier, p. 70.

[illegible] Nils en
[illegible] de
[illegible] de l'agri-
[illegible] leurs
[illegible] dans
[illegible] gypte *. Les Latins n'en ont
[illegible] fort long-temps *. Elles sont
[illegible] on se sert dans les provinces mé-
[illegible] et généralement dans tous les pays
[illegible] lement que, dans les siècles dont je
[illegible] ni aucun autre metal dans les char-
[illegible] encore apres, comme il paroît
[illegible] fait de celles dont les Grecs se
[illegible] aussi de peuples qui ne se servoient

[illegible] appelouent
[illegible] dans le

terre. Ces animaux sont très-voraces, et plus propres à manger les grains qu'à les fouler. D'ailleurs il ne seroit point possible à des pourceaux de se tirer du limon de ces terres où celui qui sème enfonce lui-même jusqu'aux genoux. MAILLET, Descript. de l'Egypte, Lettr. 9. p. 7.

Je suis donc persuadé premièrement qu'Elien, Pline, Plutarque, n'ont parlé que d'après le récit d'Hérodote. Car il est certain par le témoignage de Diodore, l. 1. p. 43. et de Pline lui-même, [illegible] et par celui des voyageurs modernes, qu'on a labouré et qu'on [illegible] encore les terres en Egypte. Je [illegible] qu'Herodote lui-même, [illegible] n'avoit jamais vu [illegible] en Egypte, n'a parlé [illegible] que quelque vent qu'il aura [illegible] et encore plus [illegible] jugemens sur quel- [illegible]. Avignon, [illegible], etc.

[illegible] 169.
[illegible] p. 91.

bois [1]. Aujourd'hui [illegible]
t dans plusieurs autres [illegible]
qui ne doit point ê[illegible]
prouve ce que j'ai dit [illegible]
ge étoit due aux peuple[illegible]
et faciles à cultiver. Ils [illegible]
is plus forts que ceux dont nou[illegible]
ortes de terrains ayant peu de profo[illegible]
, ne demandoient qu'un labour super[illegible]
s terres fortes, au contraire, étant natu[illegible]
mpactes et sans beaucoup d'interstices entre
ui les composent, si on ne les ouvre profond
fond en demeure froid, immobile et sans actio
que par ce moyen qu'on peut parvenir à y faire p
l'action du soleil et les impressions de l'atmosphère.
la différence des charrues.

Les anciens ne se servoient guère que de bœufs pour le la-
ourage: les Grecs, qui parloient de l'ancien Bacchus com-
e de l'inventeur de l'agriculture [3], disoient que c'étoit lui
ui le premier avoit amené les bœufs, des Indes dans l'Eu-
ope [4]. On peut cependant inférer d'un passage du Deutero-
ome, qu'anciennement on étoit aussi dans l'usage d'em-
loyer quelquefois les ânes au labour des terres. Moïse y dé-
nd aux Israélites d'atteler à un même charrue un âne et un
œuf [5].

Ce n'est pas assez d'avoir semé le grain, il faut encore
rendre des précautions pour le faire germer. Il faut ren-
erser la terre dessus et l'en couvrir, enfin qu'il ne perde
oint la substance qui lui est nécessaire pour croître et pour
ûrir. C'est à quoi la herse est destinée, instrument fort
ile, et dont l'invention est très-ancienne, puisqu'il en est
rlé dans le livre de Job [6]. Les Chinois ont même conservé
nom de celui qu'ils regardent comme l'inventeur de la
erse. Ils donnent de grand éloges dans leurs livres à cette
vention, ignorée des Grecs pendant fort long-temps comme
le dirai à l'article de ces peuples.

Je ne dois point finir l'article qui nous occupe, sans faire
marquer les soins que de tous les temps les peuples policés
sont donnés pour fertiliser la terre, et lui faire porter plus
fruits qu'elle n'en devroit rendre naturellement.

Dans les premiers âges où l'on a cultivé la terre, on a dû

[1] Liv. xi, p. 767.
[2] Chardin, t. i, p. 127.
[3] Diod. l. iv, p. 249, l. iii, p. 232.
[4] Plut. t. ii, p. 262. B.
[5] Deuter. c. 22, v. 10.
[6] C. 39, v. 10, Voy. le P. Calmet.

la trouver d'une extrême fertilité. Isaac ayant semé recueilli au centuple [1]; Mais cette fécondité n'a pu être ni générale ni de longue durée. La terre s'épuise en rapportant. On a été bientôt obligé de chercher les moyens de la ranimer et de lui redonner les sels dont elle a besoin pour la production des grains. Les anciens avoient plusieurs pratiques pour féconder leurs terres. Ils y employoient le fumier, les cendres de certaines plantes, la marne, les sels, etc.

On ne peut point fixer le temps où l'on a commencé à fumer les champs destinés au labour. On entrevoit seulement à travers les ténèbres qui enveloppent toujours les anciennes traditions, que cet usage a dû être fort ancien dans certains pays. L'Italie attribuoit cette invention à Saturne [2]. Cela veut dire que la tradition de ces peuples faisoit remonter à de très-reculés l'art de fumer les terres.

On doit rapporter au même but les soins que les Egyptiens s'étoient donnés pour arroser leurs champs. Ces peuples habitoient un climat naturellement stérile et ingrat [3]; mais à force de soins et de travaux, il parvinrent à rendre l'Egypte la plus fertile contrée qu'on ait connue dans l'antiquité. On sait qu'elle jouissoit de cette réputation dès le temps d'Abraham. Ce patriarche fut y chercher un asile contre la famine qui désoloit tous les pays voisins [4]. Si l'on en croit même les historiens profanes, les Egyptiens avoient dès lors exécuté de fort grands ouvrages pour tirer du Nil le parti le plus avantageux qu'il étoit possible. Osiris avoit, dit-on, fait border ce fleuve de part et d'autre, de puissantes digues, et construire des écluses pour arroser les terres, à proportion qu'il en étoit besoin [5]. On place aussi vers ces temps à peu-près la construction du lac Mœris destiné aux mêmes usages [6]. Il peut y avoir peut-être quelques doutes sur la magnificence et la grandeur de ces ouvrages; mais il est toujours certain, que dès l'antiquité la plus reculée, les Egyptiens avoient fait de grands travaux pour l'amélioration de leur terres. Moïse le fait assez connoître, lorsque parlant de la terre promise aux Israélites, il leur dit : « La terre dont vous allez pren-« dre possession n'est pas comme la terre d'Egypte d'où vous

[1] Gen. c. 26, ℣. 12.
[2] Macrob. Saturn. l. 1, c. 7, p. 218.
[3] Voyag. d'Egypte par Granger, p. 11 et 25, 26.
[4] Gen. c. 12, ℣. x.
[5] Dion. l. 1, p. 23.
[6] *Ibid.*

Il n'est pas aisé de déterminer le temps où a régné le prince auquel on l'attribue. Tout ce que l'on voit, c'est qu'Hérodote, l. 11, n. 101, 102, et Dion. l. 1, p. 62, font Mœris plus ancien que Sésostris; et l'opinion la plus probable est que Sésostris régnoit vers l'an 1659 avant J. C.

êtes sortis, et où après que l'on a jeté la semence on fait venir l'eau par des canaux pour l'arroser, comme on fait dans les jardins [1]. »

La manière de faire la récolte est un objet fort important. es premiers hommes, faute de connoissances, n'auront pas cueilli des productions de la terre tout ce qui auroit dû ur en revenir. Il se sera passé quelque temps avant qu'on inventé les instrumens propres à couper les épis; on aura mmencé vraisemblablement par les arracher. Aujourd'hui core il y a des nations qui ne connoissent point d'autre maère de faire la récolte [2]. La longueur de ce travail aura fait rcher les moyens de l'abréger. Il n'a pas dû être bien difile d'imaginer quelque instrument propre à couper à la is plusieurs épis. La faucille, ou quelque machine approante remonte à la plus haute antiquité. Toutes les anciens traditions parlent de la faux de Saturne [3], qui passoit ur avoir enseigné aux hommes de son temps à cultiver la terre [4]. Ce fait suppose, à la vérité, l'art de travailler les étaux, connoissance dont peu de nations auront d'abord ui [5]: les autres y auront suppléé par différens moyens. On peut juger par ce que les relations modernes nous apprenent de certains peuples. Les habitans du Paraguay coupoient urs blés avec des côtes de vache qui leur tenoient lieu de ucilles [6].

L'art de séparer le grain d'avec l'épi, et de l'en faire sortir facilement, aura été pour bien des peuples le sujet de plusieurs réflexions et de plusieurs expériences. La pratique la plus usitée dans l'antiquité, étoit de préparer en plein air une place en battant bien la terre, d'y répandre les gerbes, et de les faire fouler par des bœufs ou par d'autres animaux qu'on faisoit passer et repasser dessus plusieurs fois. Il paroît que du temps de Moïse c'étoit la méthode des peuples de l'Asie et de l'Egypte [7]; c'étoit aussi celle des Grecs [8], et de quantité d'autres nations [a]: on se servoit encore de grosses planches hérissées de chevilles, ou de cailloux pointus qu'on traînoit

[1] Deuter. c. 11, ℣. 10 et 15.
[2] Hist. généR. des voyag. t. III, p. 17. — Voyag. de Damp. t. IV, p. 228.
[3] Plut. t. II, p. 275. — A. Macrob. Sat. l. I, p. 217. — Bannier, explic. des Fables, t. III, p. 429, 430.
[4] Diod. l. V, p. 383. — Macrob. Sat. l. I, p. 217.
[5] Voy. *infrà*, chap. 4.
[6] Lettr. édif. tom. XI. p. 420.
[7] Deut. c. 25. ℣. 4.
[8] Iliad. l. XX. v. 495, etc.
[a] Elien dit que pour empêcher les bœufs employés à ce travail, de manger le blé et la paille, c'étoit autrefois l'usage de leur frotter la bouche de fiente. *Histor. animal.* l. IV, c. 25.

sur les gerbes [1]; c'est la pratique des Turcs. Enfin on a imaginé de froisser les épis par le moyen de voitures pesantes, telles que les chariots, les traîneaux; cette méthode paroît avoir été pratiquée et inventée par les habitans de la Palestine [2]. Dans l'Italie et dans la Gascogne, on employe encore à présent à cet usage les charettes ou les traîneaux. En Chine, la manière de battre le blé, est de faire passer sur les épis un rouleau de marbre brut [3]. Toutes ces pratiques subsistent encore aujourd'hui dans la plupart des pays chauds [4]: le fléau n'est point en usage dans le Levant [5], où a commencé l'agriculture.

Quant à la manière de nettoyer le blé après l'avoir battu, la première aura été de jeter en l'air plusieurs fois le grain mêlé avec la paille; le vent emporte la paille pendant que le grain retombe sur l'aire par son propre poids : on se servoit pour cet effet de pelles, ou de quelque machine approchante. Ce qu'il y a de certain, c'est que le van est de la plus haute antiquité [6]. Mais le van des anciens ne ressembloit point au nôtre. On conjecture qu'il étoit fait comme une espèce de pelle [7]. Au surplus cette manière de vanner les grains se pratique encore aujourd'hui dans l'Italie et dans tous les pays chauds [8].

ARTICLE SECOND.

De l'art de faire le pain.

Le but et fin de tous les travaux du labourage est de se procurer du pain. Quelque ordinaire que soit aujourd'hui cet aliment, l'art de la préparer a eu des commencemens très grossiers, et différens progrès, de même que toutes les autres inventions humaines. Plusieurs peuples n'ont pas connu dès le premier moment qu'ils ont eu du blé, le secret de le convertir en farine, et la farine en pain. Combien de vastes contrées dans l'un et l'autre continent, où, quoiqu'il y ait de

[1] Voy. Scheuchzer, Phys. sacr. t. 7. p. 241. col. B. parag. 2.

[2] Voy. Varron. de Re Rust. l. 1. c. 52.

[3] Hist. gén. des Voyag. t. v. p. 459.

[4] *Ibid.* p. 187.

[5] Calmet, t. iv. 2e. part. p. 339.

[6] *Mystica vannus Iacchi.* Virg. Georg. l. 1. v. 166.

[7] Odyss. l. xi. v. 125. Voy. sur ce sujet les notes de mad. Dacier, t. 1. p. 479.

[8] Calmet, t. iv. 2e. part. 341. Astruc, mém. pour l'hist. de Languedoc, p. 354.

rains, l'usage du pain est encore entièrement inconnu? Il 'est pas même aisé de faire sentir comment certains peuples nt pu s'apercevoir des propriétés du blé et de son extrême ilité. Les degrés qu'il y a entre cette plante en nature, et conversion en pain, sont immenses. Cependant il n'y a mais eu que cet objet qui ait pu engager des nations entières 'adonner au labourage, qui de tous les travaux de l'homme t sans contredit le plus rude, et celui qui lui coûte le plus soins et d'attentions. On a vu dans l'antiquité quantité de uples [1], comme il s'en trouve plusieurs encore aujourhui [2], qui n'ont jamais pu se résoudre à cultiver la terre. Les commodités de la vie errante leur ont paru préférables aux uceurs de la vie sédentaire qu'ils ne pouvoient se procurer au moyen de l'agriculture [3]. Il a donc fallu que les nations ui se sont livrées à tous les travaux qu'exige la culture du é, sussent auparavant que cette plante fournit à l'homme liment le plus solide et le plus convenable : et c'est, à mon is, une nouvelle preuve que plusieurs familles même deais la dispersion et la confusion des langues, avoient conrvé quelques notions des arts les plus utiles.

A l'égard des autres familles auxquelles la vie errante avoit it perdre ces premières teintures, et qui ont été obligées nsuite de les retrouver, voici les conjectures que les anciens ous fournissent sur la manière dont ces familles seront parenues à découvrir l'art de faire le pain. On a commencé, lisent les anciens, par manger les grains tels que la nature es produit, et sans aucune préparation [4]. Selon Posidonius, hilosophe fort ancien et fort estimé, cette expérience a suffi our qu'en consultant la nature on ait découvert l'art de conertir le blé en pain. On a dû observer, dit-il, que les rains étoient d'abord broyés par les dents, et leur substance nsuite délayée par la salive; qu'en cet état remués et rassemlés par la langue, ils descendoient dans l'estomac, où ils ecevoient le degré de cuisson qui les rendoit propres à être nvertis en nourriture. Sur ce modèle, on forma le plan de

[1] Herod. l. iv. n. 97. — Cæs. de ello Gall. l. vi. n. 20 — Strabo, 11. p. 753, 754 et 781. l. xvi. 1084 et 1115. l. xvii. p. 1184 et 190. — Tacit. de Mor. Germ. n. 46.

[2] Les Tartares, les Arabes et les auvages, Voy. Merc. de France, ain 1755, 1er. vol. p. 141.

[3] Voy. Tacite de Mor. Germ. n. 46.

[4] Hippocrat. de Prisca Medic. c. 2. t. 1. p. 154. — Theophrast. *apud* Scol. Hom. *ad* Iliad. l. 1. v. 449. — Suid. *voce* Οὐλοβόται t. ii. p. 738. — Cœl. Rhod. Lect. antiq. l. xviii. c. 38. p. 1037. Plusieurs faits prouvent d'ailleurs qu'on peut se nourrir de grains de blé vert. Voyez S. Luc, c. 6. v. 1. Lettr. édif. t. xvii p. 302. — Acad. des inscript. t. xvi. H. p. 258.

la préparation qu'on devoit donner au blé pour être converti en aliment. On imita l'action des dents en broyant le blé entre deux pierres; on mêla ensuite la farine avec de l'eau; et en remuant et pétrissant ce mêlange, on en fit une pâte qu'on mit cuire d'abord sous la cendre chaude, ou de quelque autre manière, jusqu'à ce qu'ensuite et par degrés on eût inventé les fours [1].

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, exposons ce que l'antiquité peut nous fournir de lumières sur les différentes préparations qu'on a données successivement au blé. Examinons l'usage qu'on en fait, et jugeons du passé par ce qui se pratique encore de nos jours chez plusieurs nations de l'un et de l'autre continent.

J'ai dit ailleurs que les plantes, les herbes et les racines avoient été pendant un temps la principale nourriture de presque tous les premiers habitans de la terre; il faisoient probablement griller ou bouillir ces plantes et ces racines, comme en usent encore à présent certaines nations [2]. Je pense qu'originairement plusieurs peuples n'auront point connu d'autre manière de préparer le blé. On aura commencé par faire griller légèrement les épis qu'on arrachoit encore verts et pleins de séve; on les passoit sur un feu clair et ardent; en les frottant après entre les mains, on en détachoit les grains qu'on mangeoit sans autre apprêt. Cette conjecture me paroît d'autant plus vraisemblable, que du temps d'Hérodote cet usage subsistoit chez quelques peuples de l'Inde [3], et que de nos jours c'est encore la manière dont quantité de nations sauvages emploient et préparent leurs grains [4].

Mais cet usage a dû s'abolir à mesure que les peuples, dont je parle, se seront policés. Cette espèce de nourriture ne pouvant durer qu'environ un mois, ils auroient perdu le principal avantage des grains, qui est de pouvoir se garder, et de fournir, en attendant la récolte, une nourriture certaine et abondante. Ces peuples auront donc étudié l'art d'employer le blé tel qu'il est après sa maturité; mais ils auront vraisembla

[1] *Apud* SENEC. Ep. 91. p. 409.

[2] Voy. l'Hist. natur. de l'Islande, t. I. p. 53.

[3] Liv. III. n. 100. — Voy. aussi LEVIT. c. 2. ℣. 14. — CASAUB. *in* Athen. l. XIV c. 16. p. 923.

[4] Hist. de la Virginie, p. 246. — Voyag. de FREZIER, p. 62. — Hist. [illegible] Voyages, t. III. p. 167. Aujourd'hui dans plusieurs provinces [illegible] enfans sont dans l'usage, lorsque [illegible] blé est encore vert, et approche [illegible] la maturité, d'arracher des épis et [illegible] les passer sur un feu clair et ardent. Ils les frottent ensuite dans leurs mains pour en détacher les grains. Ces grains encore verts et à moitié rôtis, ne sont pas d'un goût désagréable.

ement fait bien des tentatives avant que de trouver la préparation convenable pour convertir cette plante en aliment.

Il n'est pas possible de manger en substance le grain sec et ouvert de son enveloppe, il a donc fallu chercher différens oyens de le préparer. Nous ne trouvons rien de plus généement établi dans les premiers temps; que l'usage de torfier les grains. Presque tous les peuples connu l'ont praqué [1], et les sauvages le pratiquent encore actuellement [2], uelle pouvoit en être la raison? Voici celle qui m'a paru la us vraisemblable. Nous avons vu qu'originairement on angeoit la grain tel qu'il sort de mains de la nature. De utes les plantes frumentacées l'orge a été, si l'on en croit s anciens, la première dont les peuples se soient nourris [3]; s grains d'orge sont enveloppés d'une certaine balle ou pelliule dont on ne peut les dépouiller que par le moyen de la eule. La plupart des premiers hommes n'avoient point usage des moulins. Au défaut de cette machine, ils se serient du feu pour dépouiller l'orge de sa balle qui en rendoit manger presque impossible. Il y trouvoient d'ailleurs un uble avantage; car le feu communique à l'orge une sorte saveur. Cette espèce de grain, à demie-rôtie, n'est point un goût désagréable. Les voyageurs dans l'Ethiopie ne prenent ordinairement d'autre provision que de l'orge grillée [4]. uand ensuite ces peuples sont venus à broyer le grain, la rréfaction leur étoit encore d'un grand secours. Ils ont été ng-temps à ne connoître d'autre manière de moudre le blé e de le piler dans des mortiers [5]. L'action du feu sur le ain le rendoit plus facile à écraser. Il se dépouilloit plus ément de son écorce [6].

On peut mettre encore au nombre des premières préparans qu'on aura données aux grains, celle de les faire trem- et bouillir dans l'eau; à peu-près comme on accomde le ris dans l'Orient. On sait qu'originairement c'étoit façon dont les Grecs [7] et les Romains [8] préparoient leurs

Voy. Apollon. Rhod. l. I. v. 1072. Virgil. Georg. l. I. v. 267. Ovid. t. l. VI. v. 693. l. VI. v. 313. — n. l. XVIII sect. 2e. — Festus *in* e Ador. p. 8. — Servius *ad* Æneid. . v. 179. — Le P. Calmet, t. II. 368. t. IV. 2e. vol. p. 337. . Mœurs des Sauvages, t. II. p. 86. Voyage de Frezier, p. 62. — Voyade Dampier, t. IV. p. 228.

[2] Dionys. Halicarn. l. II. p. 95. — n. l. XVIII. sect. 14. p. 108. — Porphyr. *de* abstin. l. II. p. 128. — Paus. l. I. c. 38.

[4] Relat. de la Haute Ethiopie, p. 5.

[5] Voyez *infrà*, p. 93.

[6] Voyez Acad. des Sciences, ann. 1708. Mém. p. 67.

[7] Suid. *in voce* Διαῶσαι t. I, p. 515.

[8] Traité de la Police, l. V, t. II, p. 791. — Académies des Sciences, ann. 1708. M. p. 86.

les commencemens on aura mangé la farine mêlée avec le son, comme font encore aujourd'hui certains peuples grossiers [1] : insensiblement on aura cherché le moyen d'en faire la séparation, soit en passant le blé pilé dans quelques tamis grossièrement faits avec de petites branches liées ensemble, ou dans des paniers d'osier ou d'autres matières semblables, soit même en le vannant. Toutes ces pratiques sont encore aujourd'hui en usage chez les Sauvages [2] : par la suite on perfectionna ces machines. Les Egyptiens faisoient leurs tamis, ou sas, des filamens de la plante nommée *Papyrus*, et des joncs les plus menus [3]. Cette dernière plante étoit aussi celle dont les Grecs se servoient pour le même usage [4] ; les anciens habitans de l'Espagne les faisoient de fil [5]. Les Gaulois sont les premiers qui ayent eu l'adresse d'y employer le crin des chevaux [6].

Le premier usage qu'on aura vraisemblablement fait de la farine, aura été de la délayer dans l'eau et de manger cette mixtion sans autre apprêt, ainsi qu'en usent de nos jours les montagnards d'Ecosse et plusieurs autres peuples [7]. On aura pensé ensuite à faire cuire ce mélange. La manière la plus ordinaire d'employer la farine dans l'antiquité, étoit d'en composer une espèce de bouillie qu'on faisoit cuire dans des vases de terre, comme le *farro* des Italiens. Cette farine délayée dans l'eau pure étoit le fondement de la nourriture des anciens peuples, ils s'en contentoient quand ils n'avoient rien de mieux : mais quand ils avoient des viandes, ils les faisoient cuire avec cette bouillie [8]. On ne savoit alors ce que c'étoit que de faire cuire la viande séparément, et de la manger ensuite avec cette bouillie, comme nous mangeons aujourd'hui le pain [9]. Cette manière d'employer la farine a subsisté fort long-temps. Elle étoit en usage chez les Grecs, les Romains, les Perses et les Carthaginois [10]. Les anciens

[1] Hist. gén. des Voy. t. v, p. 137. — Voy. aussi l'Hist. des Incas, t. II, p. 196.

[2] Mœurs des Sauvages, t. II. p. 86.

[3] Plin. l. xviii, sect. 28.

[4] Pollux, l. vi, segm. 74.

[5] Plin, *loco cit.*

[6] Plin. *ibid.*

[7] Voyage de Frezier, p. 62. — — Voyage d'Egypte par Granger, p. 11. — Mercure de France, Juillet 1718., p 87, 88.

[8] C'est ce qu'on appeloit *Pulmentum* ou *pulmentarium.*

[9] Mœurs des Sauvages, t. II., p. 83, 84.

[10] *Ibid.* p. 84.

Pline semble dire le contraire dans ces paroles, *videturque tam Puls ignota Græciæ, quàm Italiæ Polenta.* l. xviii, sect. 19. Mais Fortunatus Licetus explique très-bien ce passage, en disant que c'étoit la même chose sous différens noms, et que Pline a seulement voulu dire que le terme de *Puls* étoit aussi peu usité en Grèce, que celui de *Polenta* en Italie. Repons. ad Quæsita, p. 57.

habitans des Canaries ignoroient également l'art de faire le pain. Ils mangeoient leur farine cuite avec de la viande et du beurre [1]. Ce que nous appelons la *sagamité* des Sauvages, n'est autre chose qu'une espèce de bouillie faite de leur blé d'Inde torréfié dans les cendres chaudes, broyé dans des mortiers de bois, et cuit dans des vaisseaux de terre avec toutes sortes de viandes [2].

Les premiers hommes ont pu connoître d'assez bonne heure le secret de convertir le blé en farine; mais celui de convertir la farine en pain n'aura pas été, suivant toute apparence, trouvé aussi promptement. On peut dire cependant que jusques-là les peuples ne jouissoient qu'imparfaitement de l'avantage d'avoir du blé, dont la véritable utilité est d'être converti en pain. Il n'est pas facile de deviner par quels degrés on y sera parvenu; il a fallu imaginer la pâte, c'est-à-dire, ne mêler qu'une certaine quantité d'eau avec la farine, remuer ce mélange fortement et plusieurs fois, trouver l'art de le faire cuire, etc. Il faut croire qu'on aura fait bien des tentatives avant de connoître l'art de convertir la farine en pain. Au surplus de quelque manière qu'on y soit parvenu, cette découverte est fort ancienne. L'écriture nous apprend qu'Abraham servit du pain aux trois anges qui lui apparurent dans la vallée de Mambré [3]: alors on faisoit le pain d'une manière fort simple. Il n'y entroit que de la farine et de l'eau, et peut-être du sel. Les pains n'étoient point épais ni de forme élevée comme sont les nôtres aujourd'hui. C'étoit une espèce de gâteau plat et mince. Aussi n'avoit-on pas besoin de couteau pour les partager. On les rompoit facilement avec les mains. De-là viennent ces expressions si souvent répétées dans l'Ecriture, *rompre* le pain, dans la *fraction* du pain, etc. [4]. Il paroît encore qu'on ne pétrissoit la pâte et qu'on ne la faisoit cuire qu'au moment où l'on vouloit s'en servir [5]. Usage qui subsiste encore aujourd'hui dans plusieurs pays [6].

On ne prenoit pas anciennement de grandes précautions pour cuire le pain. L'âtre du feu servoit le plus souvent à cet usage. On posoit dessus un morceau de pâte aplati, on le couvroit de cendres chaudes et on l'y laissoit jusqu'à ce qu'il

[1] Asia di Barros, Deca. 1a l. 1, c. 12. fol. 24. *verso*.

[2] Mœurs des Sauvages, t. II, p. 86, 87.

[3] Gen. c. 18, ℣. 6.

[4] Voyez Wasserus de antiq. Mensur. l. II, c. 5.

[5] Gen. *suprà*, et c. 19, ℣. 3.

[6] Chardin, t. I, p. 128. t. IV, pag. 177.— Mém. de Trév. Septemb. 1717. p. 1496, etc.

fût cuit [1]. Ce fut de cette manière que Sara fit cuire le pain qu'Abraham présenta aux anges [2], et c'est ainsi qu'en usent même à présent plusieurs peuples de l'Amérique. Ils enveloppent leur pâte dans des feuilles qu'ils commencent par couvrir de cendres chaudes, et ensuite de charbons allumés [3]; on aura pu se servir aussi pour le même usage de pierres creuses, échauffées suffisamment. Nous sommes autorisés à le croire par la pratique actuelle de plusieurs nations. Il y a encore aujourd'hui des contrées dans la Norvége, où l'on fait cuire le pain entre deux cailloux creux [4]. Les pains des Arabes sont des espèces de gâteaux qu'ils font cuire dans des pierres creusées exprès, qu'on fait chauffer au feu [5]. Le pain dont usent les Sauvages de l'Amérique diffère peu de celui des Arabes. Ces pains sont faits en manière de galettes. Ils les font cuire, soit entre deux pierres brûlantes [6], soit en mettant leur pâte sur une pierre chaude, qu'ils couvrent ensuite de cailloux bien échauffés [7]. Le pain des Tartares de Circassie est de farine de millet pétrie à l'eau, dont ils font une pâte mollasse qu'ils cuisent à demi dans des moules de terre, et qu'ils mangent presque brûlante [8]. Le pain de la plupart des peuples de l'Afrique, n'est autre chose que de la farine pétrie avec un peu d'eau : Ils séparent cette farine en plusieurs morceaux qu'ils font cuire au bain-marie dans un pot de terre [9], ou au feu sur une pierre [10]. On aura pu encore se servir originairement d'espèces de grils posés sur des charbons, ou de manières de poêles qu'on tenoit sur le feu, et dans lesquelles on mettoit la pâte [11].

L'invention des fours est cependant très-ancienne. Il en est parlé dès le temps d'Abraham [12]. Quelques écrivains font honneur de cette découverte à un nommé Annus Egyptien [13], personnage entièrement inconnu dans l'histoire. Je crois que dans l'origine ces fours étoient fort différens des nôtres ; c'étoient, autant qu'on en peut juger, des espèces de tourtières d'argile ou de terre grasse, qui se transportoient aisément d'un lieu à un autre. On peut croire aussi que ces premiers fours étoient à peu-près faits comme le sont ceux des

[1] Ovid. Fast. l. VI, v. 315.
[2] Gen. c. 18, ℣. 6.
[3] Histoire de la Virginie, p. 244.
[4] Journal des savans, nov. 1668. p. 87.
[5] Calmet, t. VI, p. 326.
[6] Lescarbot, Histoire de la Nouvelle France, p. 745.
[7] *Ibid. p. 337.*
[8] Rec. des voyages au nord, t. X, p. 462.
[9] Histoire gén. des voyag. t. II, p. 431. t. IV, p. 289, 352.
[10] *Ibid.* t. IV, p. 289.
[11] Voy. Levit. c. 7, ℣. 9.
[12] Gen. c. 15, ℣. 17.
[13] Suidas in voce Αννος t. I, p. 349.

Turcs : ils sont d'argile et ressemblent à un cuvier renversé, ou à une cloche. On les échauffe en faisant du feu par dedans ; alors on met dessus la pâte formée en manière de galettes. On ôte ces pains, à mesure qu'ils sont cuits, et on en met d'autres à la place [1] ; au surplus, toutes les manières de faire cuire le pain, dont nous venons de parler, subsistent encore dans l'Orient [2].

Il n'est pas à présumer que dès le moment où l'on aura connu l'art de faire du pain, on ait eu aussi le secret de faire lever la pâte : s'il est une découverte qu'on doive attribuer au hasard, c'est sans contredit celle du levain. L'idée ne s'en sera pas présentée naturellement. On aura été redevable de cette heureuse invention à l'économie de quelque personne, qui voulant faire servir un reste de vieille pâte, l'aura mêlée avec de la nouvelle, sans prévoir l'utilité de ce mélange : on aura sans doute été bien étonné en voyant qu'un morceau de pâte aigrie et d'un goût détestable, rendoit le pain où on l'avoit insérée, plus léger, plus savoureux et d'une plus facile digestion. On ne sait point précisément le temps où le levain a commencé d'être en usage. Il ne paroît pas qu'il entrât de levain dans le pain qu'Abraham servit aux Anges : on voit que Sara le fit cuire aussitôt après le mélange de la farine et de l'eau [3]. Aujourd'hui encore dans la plus grande partie de l'Asie ce n'est point la coutume de faire lever la pâte [4] : l'usage du levain est cependant fort ancien, il devoit être connu dès avant Moïse. Ce législateur, en prescrivant aux Hébreux la manière dont ils devoient manger l'agneau pascal, leur défend l'usage du pain levé [5] ; et ailleurs il remarque que les Israélites lors de leur sortie d'Egypte, mangèrent du pain sans levain et cuit sous la cendre : car, dit-il, les Egyptiens les avoient si fort pressés de partir, qu'ils ne leur avoient pas laissé le temps de mettre le levain dans la pâte [6].

Il falloit bien du temps, et bien de la fatigue pour réduire le blé en farine, quand on ne savoit que le piler : cette farine même devoit être fort grossière. Je suis persuadé que si certains peuples, qui ont du grain, ne sont pas dans l'usage d'en faire du pain, on doit en attribuer la cause au peu de connoissance qu'ils ont des machines propres à cette opéra-

[1] Belon, observat. l. II, c. 115, p. 377.
[2] Voy. Thévenot, t. II, c. 32, p. 544. — Chardin, t. I, p. 128. t. II, p. 93, t. IV, p. 177 et 184.
[3] Gen. c. 18, ℣. 6.
[4] Gemelli, t. I, p. 418. — Chardin, t. IV, p. 177 et 185.
[5] Exod. c. 12, ℣. 15.
[6] Ibid. ℣. 39.

tion. Successivement les arts se perfectionnent, on n'a pas dû être long-temps à reconnoître l'utilité dont pouvoient être certaines pierres pour écraser et broyer les grains. Les peuples les plus grossiers et les plus sauvages ne l'ignorent pas. Ils convertissent leur blé en farine par le moyen de deux pierres, l'une fixe, et l'autre qu'ils font mouvoir à force de bras, à peu-près comme nos peintres broyent et mêlent leurs couleurs [1]. Il est probable qu'on en aura usé de la même manière dans les premiers temps. Ce travail néanmoins devoit être bien incommode et bien fatigant. Il fallut donc chercher l'art de moudre le grain d'une manière moins pénible et plus expéditive. A la fin on inventa la meule et le moulin.

Il ne faut pas espérer qu'on puisse jamais découvrir le temps précis où les moulins ont été inventés. Il en est de cette machine si commode et si utile, comme de plusieurs autres inventions de la haute antiquité. Le peu de détail qui nous reste sur les premiers temps, ne permet pas d'en apercevoir l'époque précise. Je ne voudrois pas assurer que les moulins fussent connus dès le temps d'Abraham. Je serois cependant assez porté à le croire, sur ce que Moïse dit qu'Abraham ordonna à Sara de pétrir trois mesures de la plus *pure* farine [2]: or il est difficile de concevoir qu'on puisse faire de la farine bien fine sans le secours de la meule. Mais, sans nous arrêter à un passage qui peut ne pas paroître décisif, il est parlé de meules dans Job [3], que nous croyons avoir vécu dans les siècles dont il s'agit présentement [a]. Il est également certain que l'usage des moulins étoit très-ancien chez les Egyptiens. Moïse le fait assez connoître [4]: il s'explique d'ailleurs très-clairement sur ces machines, lorsqu'il défend aux Israélites de prendre en gage la meule de dessus, ou celle de dessous du moulin [5].

Nous ignorons au surplus quelle pouvoit être la mécanique de ces anciens moulins: tout ce que l'on voit, c'est que les meules devoient en être assez petites, puisqu'on les faisoit tourner aisément avec les bras. C'étoit un des plus bas et des plus rudes travaux des serviteurs et des esclaves. Moïse le dit expressément à l'occasion de la dernière plaie dont l'Egypte fut frappée. « Je parcourrai l'Egypte, dit le Seigneur, et tous « les premiers nés des Egyptiens mourront depuis le premier

[1] Voyag. de FREZIER, p. 62.—Lettr. édif. t. XXIII, p. 289. Hist. génér. des voyag. t. VIII, p. 228. t. III, p. 117. t. IV, p. 289.

[2] Gen. c. 18, ℣. 6.

[3] C. 41, ℣. 15. *suivant* l'hébreu.

[a] Voyez notre dissertation à la fin du dernier volume.

[4] Exod. c. 11, ℣. 5.

[5] Deut. c. 24, ℣. 26.

« né de Pharaon, qui est assis sur le trône, jusqu'au premier « né de la servante qui tourne la meule dans le moulin »[1].

Nous verrons dans les Livres suivans, qu'il en étoit de même chez les Grecs, et l'on peut dire chez tous les peuples connus de l'antiquité; ils n'avoient que des moulins à bras[2].

Quelque ancien et quelque utile que soit le labourage qui nous procure l'aliment le plus solide et le plus convenable, la connoissance cependant ne s'en est pas d'abord fort répandue. Cet art est demeuré assez de temps renfermé dans un certain nombre de pays. Je pense qu'aux siècles dont nous parlons, le labourage n'étoit guère connu et pratiqué que dans la Chaldée, la Palestine, l'Egypte, et dans quelques cantons de la Chine. La plus grande partie de l'Europe a été long-temps privée de cette importante découverte. J'aurai soin d'indiquer dans la seconde partie de cet ouvrage l'époque à la laquelle la pratique du labourage a été constamment établie dans la Grèce. Continuons à rechercher le temps où l'on a découvert les autres parties de l'agriculture, et examinons-en les progrès.

ARTICLE TROISIÈME.

Des boissons.

On doit mettre la culture de la vigne et l'art de faire le vin au nombre des premières connoissances que les hommes ont eues de l'agriculture. Tous les historiens tant sacrés que profanes s'accordent à placer cette découverte dans les temps les plus reculés. Noé cultiva la vigne et but du vin[4]. Osiris fut le premier, selon la tradition des Egyptiens, qui fit attention à la vigne et à son fruit. Ayant trouvé le secret d'en tirer le vin, il en fit part aux autres hommes; il leur apprit en même temps la manière de planter la vigne et de la cultiver[5]. Les habitans de l'Afrique en disoient autant de l'ancien Bacchus[6]: nous voyons encore que dès la plus haute antiquité une des principales parties du culte extérieur consistoit

[1] Exod. c. 11, ℣. 4, 5.

[2] Voy. Calmet, tom. IV, 2e. part. p. 252.

[4] Gen. c. 9, ℣. 20.

Il y a tout lieu de croire que le vin n'étoit pas connu avant le déluge, puisque Noé fut surpris par l'effet de cette liqueur.

[5] Diod. l. 1, p. 19.

L'art de faire le vin devoit être très-ancien en Egypte. Voy. Gen. c. 40, ℣. 9, etc.

[6] Liv. III, p. 239.

à offrir à la Divinité du pain et du vin. Tel étoit le sacrifice que Melchisedech, roi de Salem et prêtre du très-haut, offrit pour remercier Dieu de la victoire qu'Abraham venoit de remporter [a].

Les propriétés de la vigne, et l'art de faire le vin, ont pu se présenter assez naturellement: on connoissoit autrefois [1], et nous connoissons encore aujourd'hui plusieurs pays [2] qui produisent naturellement de la vigne, dont le fruit est peu différent de celui des vignes cultivées. Non-seulement on peut manger ces raisins, on peut même en faire d'assez bon vin [3]. Il n'est donc pas difficile de concevoir comment avec un peu de réflexion les premiers hommes seront parvenus à cette connoissance.

La suite de cette découverte aura été de rassembler les ceps de vigne confondus auparavant avec les autres arbustes, de les transplanter dans des terroirs convenables, et d'en former des plans réguliers. On aura même trouvé assez facilement la manière de cultiver la vigne. Il suffit de la tailler et de l'émonder; il n'est question ni de greffe ni d'écusson: il n'est pas nécessaire d'en marier différentes espèces pour les adoucir, comme on le pratique à l'égard des autres arbres fruitiers.

Quant à la manière dont le vin se faisoit dans ces temps reculés, on n'en peut parler que par conjectures. On aura d'abord écrasé les grappes avec les mains; on aura cherché ensuite des moyens plus expéditifs. Si nous en croyons les historiens profanes, les pressoirs sont de la plus haute antiquité. On faisoit honneur de cette invention à l'ancien Bacchus [4]. Il est certain que l'usage en étoit connu dès le temps de Job [5]; mais on ne sait point comment ces machines étoient faites anciennement.

L'invention des vases propres à conserver sûrement et commodément les liqueurs a dû suivre de près la découverte du vin. On aura d'abord fait usage de ceux que la nature présente dans tous les climats. Il y a plusieurs fruits, tels que les courges, les calebasses, les citrouilles, etc. qui étant desséchés et creusés peuvent servir très-bien à garder des liqueurs et à les transporter. Les Egyptiens en faisoient un très-grand

[a] Gen. c. 14, ℣. 18.

Voyez ce que nous avons dit plus plus haut sur le rapport entre la matière des sacrifices, et la nourriture des hommes. p. 91 et 92.

[1] Diod. l. III, p. 231 et 239. l. IV, p. 327. — Strabo, l. XV, p. 1017. C.

[2] Rec. des voyag. au nord, t. V, p. 40. t. IX, p. 143, 144. — Mercure de France, septembre 1717. pag. 131 et 140. — Hist. de la Virginie, p. 3 et 188. — Lescarbot, Hist. de la nouv. France, p. 562, 563.

[3] Autor. *supra cit.*

[4] Diod. l. III, 232.

[5] C. 24. ℣. 11.

usage [1]. Ce sont encore les vases les plus ordinaires des peuples de l'Amérique [2]. Les *Bambous*, espèce de roseaux, sont également propres à cet usage. Dans plusieurs pays ils tiennent lieu de seaux et de barils [3]. Les anciens étoient persuadés que les cornes des animaux avoient été les premiers vaisseaux dont on s'étoit servi pour conserver et pour boire les liqueurs [4]. L'usage même s'en étoit conservé long-temps chez plusieurs peuples [5]. L'huile sacrée du tabernacle étoit gardée dans une corne [6]. Galien remarque qu'à Rome on mesuroit l'huile, le vin, le miel, le vinaigre, dans des vases de corne [7]. Horace en parle aussi fort clairement [8]. César dit que les habitans de la forêt Hercinie se servoient de grandes coupes faites de cornes d'*Urus* [9]. Pline attribue en général le même usage à tous les peuples septentrionaux [10]. Xenophon fait la même remarque à l'égard de plusieurs peuples de l'Asie et de l'Europe [11]. Les anciens poëtes Eschyle, Sophocle, Pindare, représentent toujours les premiers héros buvant dans des cornes. Ces sortes de coupes sont encore aujourd'hui beaucoup en usage dans la Géorgie [12]. Bartholin assure qu'autrefois en Danemarck on ne buvoit que dans des cornes de bœuf [13]. Dans une grande partie de l'Afrique, ce sont les seuls vaisseaux qu'on connoisse pour conserver les liqueurs [14]. On ne tarda cependant pas à imaginer les vases de terre cuite, soit pour boire les liqueurs, soit pour les conserver [15]. Les Phéniciens, les Grecs, et plusieurs autres peuples en faisoient un grand usage pour mettre leurs vins [16]. On parvint enfin à préparer la peau des animaux de manière qu'on pût

[1] STRABO, l. XVII, p. 1151.

[2] Histoire de la Virginie, p. 243. — Voyag. de J. de LERY, p. 82 et 278. — ACOSTA, Histoire nat. des Indes, fol. 167. *v.* — Voyag. de V. LE BLANC, 2e. part. 115 et 184. — Voyag. de DAMPIER, t. IV, p. 189, 243. — Hist. des Incas, t. II, p. 200.

[3] Rec. des voyages qui ont servi à l'établissement des Holland. t. I, pag. 254. — Hist. génér. des voyages, t. VIII, p. 93. — ACOSTA, Hist. nat. des Indes, fol. 185 *recto*.

[4] ATHEN. l. XI, p. 476. — NONNUS DIONYS. l. XII, p. 338, v. 21, p. 348, v. 13.

[5] I. Reg. c. 16, ℣. 1. — ATHEN. liv. XI, p. 478 et 476.

[6] III. Reg. c. 1, ℣. 39.

[7] *De composit. medicament. per genera.* l. I, c. 13, t. XII, p. 657. Edit. Charterii.

[8] Sermon. l. II, Satyr. 2, v. 61 et 62.

[9] De Bello Gall. l. VI, c. 16. C'est l'*Orox* ou bœuf *sauvage*.

[10] Liv. XI, sec. 45, p. 614.

[11] ANABAS. l. 6 et 7.

[12] CHARDIN, t. II, p. 187.

[13] Journal des savans, Novembre 1668. p. 89.

[14] Biblioth. raison. t. I, p. 57. — Rec. des voyag. qui ont servi à l'établissement de la compagnie des Indes holland. t. I, p. 243, 244.

[15] ATHEN. l. XI, p. 483 et 500. — PORPHYR. de abst. l. II, p. 151.

[16] Iliad. l. IX, v. 465. — HEROD. l. III, n. 6.

s'en servir pour conserver les liqueurs. L'usage des outres est très-ancien. Il est dit que lorsqu'Abraham renvoya Agar, il lui mit sur l'épaule un outre plein d'eau[1]. Il paroît même que dans ces temps reculés, les outres étoient les vaisseaux dont on se servoit le plus ordinairement pour conserver les vins et les autres liqueurs: Job le donne à connoître très-positivement[2].

On peut assurer qu'après le vin, la bière a été la liqueur la plus anciennement et la plus généralement usitée. La bière étoit la boisson commune et ordinaire de la plus grande partie de l'Egypte[3]; l'usage en étoit établi très-anciennement dans la Grèce[4] et dans une partie de l'Italie[5]. Les anciens Espagnols, les Gaulois et les Germains la connoissoient aussi de temps immémorial[6]. Enfin, on retrouve cette boisson jusques chez les premiers habitans du Pérou[a]. L'origine de la bière est fort ancienne. Osiris passoit pour l'avoir inventée. La tradition portoit qu'en faveur des peuples dont le terroir ne se trouva pas propre à la vigne, ce prince inventa une boisson faite avec de l'orge et de l'eau, qui, pour l'odeur et la force, n'étoit guère différente du vin[7]. On en disoit autant de l'ancien Bacchus[8]. Il n'est pas difficile de reconnoître la bière à ces marques.

Autant la découverte du vin me paroît simple et naturelle, autant l'invention de la bière me surprend et m'étonne; je suis toujours à concevoir comment l'idée et la composition de cette liqueur ont pu se présenter aux premiers hommes. Il suffit, pour en sentir la difficulté, de réfléchir à toutes les différentes préparations que la bière exige. L'orge en est la base et le fondement; mais, pour employer ce grain convenablement à cet usage, il faut auparavant le faire germer, puis sécher, et ensuite le moudre d'une certaine manière. Il faut après incorporer cette farine avec l'eau, ce qui ne se peut faire que par le moyen de grandes chaudières et de grands fourneaux où l'on brasse fortement ce mélange d'eau et de farine. On est obligé enfin, pour faire fermenter la liqueur, d'y mêler une certaine quantité de levure. Voilà une partie

[1] Gen. c. 21, ℣. 14.

[2] C. 32, ℣. 19, selon l'*hébreu*.

[3] Herod. l. II, n. 77. — Diod. l. I, p. 40 et 41. — Strabo, l. XVII, pag. 1179. — Athen. l. I, p. 34. B. l. X, p. 418. E.

[4] Voy. le 2e. vol. sect. 2, c. I, art. 2.

[5] Strabo, l. IV, p. 310.

[6] Diod. l. V, p. 350. — Plin. l. XIV, sect. 19, p. 729. — Tacit. de morib. German. n. 33. — Athen. l. I, p. 16. C.

[a] Histoire des Incas, t. II p. 196. La bière de ces peuples devoit être différente de la nôtre; car ils ne connoissoient ni l'orge ni le froment.

[7] Diod. l. I, p. 24.

[8] *Id.* l. III, p. 242.

[illegible] préparations qu'il fallait [illegible] ces préparations exi-
[illegible] machines assez composées. Je crois bien qu'e-
[illegible] composition de ce breuvage n'étoit pas aussi
[illegible] qu'elle l'est aujourd'hui; mais il est plusieurs opé-
[illegible] pouvoit cependant pas se dispenser,
[illegible] breuvage de l'aveu de tous les histo-
[illegible] à la manière du vin, soit pour l'aigrir, soit pour
[illegible] quelque manière. Au reste, qu'on préparât la
[illegible] elle ne devoit pas être aussi saine que la
[illegible] mettre beaucoup de houblon : c'est pour corriger
[illegible] la bière des anciens, que nous y
[illegible] plante dont les médecins louent
[illegible]

[illegible] empêcher de faire quelques
[illegible] dans tous les temps et dans tous
[illegible] donnés pour trouver des bois-
[illegible] plus propres non-seulement
[illegible] fatigues, mais capables en-
[illegible] une situation où elle fût, pour
[illegible] pas jusqu'aux peuples
[illegible] sauvages qui n'aient cherché les
[illegible] boissons fortes enivrantes. Quand
[illegible] fruit de cormier dont
[illegible] nous donne l'idée
[illegible] boisson fort médiocre[1].
[illegible] breuvages inventés et usi-
[illegible] seroit longue et
[illegible] la composition
[illegible] digne de remarque.

[illegible] découvert fort
[illegible] premiers siè-
[illegible] avoient joui de
[illegible] la vigne et
[illegible] ont été long-
[illegible] habitoient
[illegible] pos-
[illegible] généralement
[illegible] que l'eau
[illegible] dans
[illegible] qu'ils buvoient[1];

[illegible] Germ. l. III, p. 103. —

[1] Martini, Hist. de la Chine, l. I, p. [illegible]

habitude qui a continué [1] et continue encore [2] chez plusieurs nations sauvages. Cet usage dont nous sommes révoltés, et qui est une suite de la barbarie primitive, est cependant fondé sur les besoins de la nature. On prétend, en effet, que le sang bu tout chaud soutient et fortifie beaucoup [a]; et c'est faute de boissons composées, que les hommes se sont autrefois portés à ces excès; car les peuples qui, encore aujourd'hui, sont si avides de boire le sang des animaux, et même le sang humain [3], n'ont aucune boisson artificielle [4].

A mesure que les peuples se sont policés, ils ont eu horreur de boire du sang. Ils ont donc cherché à y substituer quelques liqueurs artificielles, qu'on n'est parvenu à composer, qu'en les faisant fermenter. L'homme, en effet, a besoin de cette chaleur que cause la fermentation. Examinons quelques-unes des boissons qui ont été en usage chez les peuples qui ne connoissoient ni la vigne, ni le blé, et voyons quelle étoit leur composition.

Les peuples ont toujours composé et tiré leurs boissons des espèces qui leur ont servi d'alimens. Le miel a été connu très-anciennement; car quoique les premiers hommes n'eussent pas le secret de rassembler les abeilles dans des ruches, le miel sauvage est si commun, qu'on a dû, de tout temps, en avoir abondamment. Les peuples ne tardèrent pas à en composer une boisson. J'ai déjà parlé du rapport qu'on a toujours remarqué entre la nourriture des hommes et la matière de leurs sacrifices [5]. Platon dit qu'anciennement on n'offroit à la Divinité, que des fruits frottés de miel [6]. Plutarque, en parlant de ces premiers sacrifices, en rend la raison. Avant qu'on connût la vigne, les hommes, dit-il, n'avoient point d'autre breuvage que du miel détrempé dans de l'eau [7]: c'est ce que nous nommons aujourd'hui l'*hydromel*. Plutarque ajoute que de son temps, plusieurs nations Barbares qui ne connoissoient point encore le vin, usoient de ce breuvage,

[1] Strabo, l. xvi, p. 1121, l. xvii, p. 1177.

[2] Hist. nat. de l'Islande, t. ii, p. 201, 202, 252, 266. — Asia di Barros, Deca. 1e. l. x, fol. 187. — Laet, descript. des Ind. occident. l. vi, c. 17, p. 219. — Voyage à la baie d'Hudson, t. ii, p. 21. — Buffon, Hist. natur. t. iii, p. 485.

[a] Aujourd'hui encore les gens qui sont dans l'usage de chasser sur les Alpes aux bouquetins et aux chamois, ne manquent jamais, aussitôt que la bête est abattue, d'en boire le sang: leur ayant demandé la raison d'un pareil usage, ils m'ont répondu que rien ne les fortifioit plus que ce sang bu tout chaud.

[3] Hist. nat. de l'Islande, t. ii, pag. 252, 266. — Buffon, Hist. nat. t. iii, p. 485.

[4] Hist. nat. de l'Islande, t. ii, p. 202. — Buffon, *loco cit.*

[5] *Suprà*, p. 91 et 92.

[6] De leg. l. vi, p. 875. G.

[7] Sympos. l. iv, p. 672.

[illegible] en corrigeoient la fadeur, par le moyen de quelques racines âcres et vineuses [1]. Nous apprenons aussi [illegible] témoignage de quelques d'autres auteurs de l'antiquité, [illegible] usage de l'hydromel étoit autrefois fort répandu [2]. Nous [illegible] encore aujourd'hui que les Abyssins, les Lithuaniens, les Polonois et les Moscovites, qui ont fort peu de vignes et beaucoup de miel, en composent une boisson, en faisant [illegible] qu'ils font un peu bouillir, puis fermenter au soleil. Cette liqueur a beaucoup de force et assez d'agrément. Les anciens font mention de quantité d'autres [illegible] que nous passerons sous silence.

Mais sans aller si loin dans l'antiquité, nous voulons descendre aux [illegible] modernes, nous verrons que même les plus sauvages [illegible] connoissent quelque breuvage artificiel [illegible] rument, en le faisant aigrir, [illegible] que l'eau-de-vie [3]. Les Mexicains, [illegible] plus sauvage de l'Amérique, [illegible] fermente avec certaines racines [illegible] faire infuser dans l'eau [4]. D'autres font [illegible] soit réduit en charbons, et après [illegible] dans de grandes chaudières [illegible] Cette eau noire et dégoûtante [illegible] leur plus grand régal [5]. La composition [illegible] des Sauvages est assez remarquable. Il ne [illegible] à parler d'une liqueur plus singulière encore [illegible] aucun auteur en ait fait mention. J'avoue que la description en est extrêmement dégoûtante : mais c'est une preuve [illegible] plus marquée des efforts que les hommes ont faits dans tous les temps et dans tous les climats pour se procurer quelque boisson moins insipide que l'eau.

Le breuvage le plus usité chez les Sauvages de l'Amérique, est ce qu'on appelle la chica. Voici quelle en est la composition. Ils font infuser dans une auge pleine d'eau, 20 ou 30 boisseaux de maïs jusqu'à ce que l'eau soit imprégnée du grain et commence à s'aigrir : alors quelques vieilles femmes mâchent des herbes, ou des grains de maïs qu'elles crachent ensuite dans des callebasses, et quand elles croyent en avoir assez, elles versent ce mélange de salive et de maïs dans l'auge.

[illegible] l. IV, p. 572.
[illegible] liv. V, p. 350. — PLIN. liv. [illegible] XXIII, sect. 29.
[illegible] l. I, c. 57.
[illegible] t. X. 195.
[illegible] XIV,

Il y a peu de relations de l'Amérique qui ne parlent de ce breuvage, dont la composition est presque absolument la même chez tous les sauvages de cette partie du monde.

Cette espèce de bouillie sert de levain, et cause aussitôt une petite fermentation à toute la liqueur. Quand elle ne fermente plus, on la tire au clair. Cette boisson a le goût de la petite bière aigrie, et entête beaucoup. Les Sauvages en font un grand cas et en sont fort avides[1]; ces exemples sont, je crois, suffisans. Revenons aux connoissances qu'on avoit sur l'agriculture dans les premiers siècles.

ARTICLE QUATRIÈME.

De l'art de faire l'huile.

Si le vin et les boissons qui en approchent sont nécessaires à l'homme, l'huile l'est pour le moins autant. Je ne sais même si on ne doit pas regarder cette dernière liqueur comme étant un besoin encore plus indispensable. Les Grecs, qui attribuoient à Minerve la découverte de l'olivier, ont fait présider cette déesse à tous les arts, parce qu'en effet il en est peu qui puissent se passer du secours de l'huile. Aussi voyons-nous que tous les peuples ont cherché à s'en procurer, et à en tirer de toutes les différentes matières qu'ils y ont cru propres. L'invention et l'usage de l'huile remontent à la plus haute antiquité. Il est dit, que Jacob versa de l'huile sur la pierre qu'il avoit érigée à Béthel[2], en mémoire du songe qu'il y avoit eu.

Il y a quantité de plantes et de fruits dont on peut faire de l'huile. Mais celle qu'on tire du fruit de l'olivier l'emporte, sans contredit, sur toutes les autres. C'est une découverte qui a dû se présenter assez difficilement. Il n'a pas été facile de soupçonner la propriété qu'ont les olives de donner de l'huile, et moins encore de trouver l'art de l'en tirer. L'invention des machines propres à cette opération demande bien des réflexions et bien des expériences. Pour tirer l'huile des olives, il faut commencer par les réduire en pâte, au moyen de la meule; on met ensuite cette pâte dans de grands cabas, et on l'arrose d'eau bouillante; enfin, on presse le tout, et l'on ramasse avec des cuillers l'huile qui nage sur l'eau. La considération de toutes ces différentes opérations, porteroit donc à refuser aux premiers siècles la connoissance de l'huile d'olives, et on

[1] Acosta, Hist. nat. des Indes, fol. 162. — Voyag. de Damp., t. IV, pag. 228 — Voyag. de Frezier, p. 62. — Voyag. de J. de Léry, pag. 124. — Voyag. des Holland. t. II, p 38.

[2] Gen. c. 28, v. 18.

[illegible] que celle dont Jacob se servit, fut [illegible]

[illegible] nous voyons que l'olivier a [illegible] les temps les plus reculés. La tradition [illegible] de l'antiquité, portoit que cet ar[illegible] les hommes eussent appris la cul[illegible] entièrement être redevables de cette déc[illegible]. Les Atlantides disoient que [illegible] premiers hommes à planter les [illegible] à tirer l'huile des olives [a]. Ce fait est [illegible] que le gouvernement de l'olivier est [illegible] plus faciles : cet arbre ne demande presq[illegible]

[illegible] certain aussi que du temps de Job l'huile d'ol[illegible] : on voit encore par la manière dont M[illegible] huile, que du temps de ce législateur elle [illegible] [b]. On ne peut donc pas douter que dès les [illegible], plusieurs peuples n'ayent su l'art de tirer l[illegible] ; mais il ne paroît pas qu'on employât alor[illegible] dont nous nous servons aujourd'hui pour ce [illegible]. Les pressoirs n'étoient pas en usage dans les [illegible]. Pour tirer l'huile des olives, on les piloit [illegible] [c].

Si nous en croyons encore l'ancienne tradition [illegible], ces peuples auroient connu de bonne heure l[illegible] le fruit de l'olivier mangeable. Ils faisoient h[illegible] découverte à Minerve [d]. Il faut convenir que l[illegible] adoucir l'amertume des olives, par le moyen de la [illegible] une découverte assez subtile.

L'habitude où nous sommes aujourd'hui d'avoir [illegible]ement, est cause que nous ne sentons pas assez [illegible] cette découverte. Pour s'en convaincre, il suff[illegible] réflexion aux profits immenses que les Phéniciens t[illegible] l'huile qu'ils avoient portée en Espagne dans leurs [illegible] [e]. On faisoit autrefois tant de cas de cette liq[illegible]

aux anciens, attendu la grande consommation qu'ils en faisoient, l'employant à beaucoup plus d'usages que nous ne faisons aujourd'hui.

Entre les différentes propriétés de l'huile, on doit compter pour beaucoup celle qu'elle a d'augmenter considérablement, et d'entretenir long-temps la lumière des corps enflammés qu'on y trempe. Il n'est sans doute aucun peuple qui n'ait cherché les moyens de remédier à l'obscurité des ténèbres. L'art de s'éclairer pendant la nuit a dû être, dès les temps les plus reculés, un des principaux objets de l'application des hommes. Le moyen de se procurer cet avantage d'une manière facile et commode, n'aura pas été le fruit de leurs premières recherches. Il est probable qu'originairement on n'aura connu d'autre lumière artificielle, que celle du feu. C'est ainsi que les Grecs s'éclairoient aux temps héroïques [1] : on apportoit, lorsqu'il faisoit nuit, de grands brasiers dans les appartemens. Lorqu'on vouloit transporter de la lumière d'un endroit dans un autre, on prenoit à la main des morceaux de bois fendus en long, qu'on allumoit [2]. C'est l'état où en sont encore réduites plusieurs nations. Il y en a quantité dans l'un et dans l'autre continent, qui ne s'éclairent qu'à la lueur du feu [3] ; et même chez les peuples policés, il s'est conservé des traces de ces pratiques originaires. Les torches dont on se sert à la Chine, pour les voyages de nuit, sont faites de branches de pin séchées au feu [4]. Dans plusieurs endroits de l'Europe, les habitans de la campagne font sécher au four des morceaux de bois qui leur tiennent lieu de lampes et de flambeaux. C'est ainsi qu'on en a usé dans les premiers siècles.

Les peuples industrieux ne durent pas tarder à reconnoître l'imperfection et les désagrémens de ces pratiques. Il cherchèrent donc des moyens plus commodes pour s'éclairer. Le hasard donna sans doute lieu de remarquer que certains corps plongés dans l'huile, venant ensuite à s'allumer, conservoient leur lumière et ne se consumoient qu'assez lentement. Cette observation suffit pour faire imaginer les lampes. L'antiquité attribuoit cette découverte aux Egyptiens [5], découverte qui a eu lieu dès les siècles que nous parcourons présentement. Les lampes, en effet, devoient être connue en Egypte quel-

[1] Voy. le 2e. vol. liv. II, sect. 2, c. 3, art. 3.
[2] *Ibid.*
[3] Ramusio, t. I, fol. 105. C. — Hist. général. des voyag. t. III, p. 117. — Voyag. de Conéal, t. I, p. 212, 213. — Mœurs des sauvages, t. II, p. 158.
[4] Mém. du P. le Comte, t. I p. 291.
[5] Clem. Alex. Strom. l. I, p. 361.

que temps avant Moïse. Le grand usage qu'en a fait ce législateur, et les détails dans lesquels il entre à cet égard, ne permettent pas d'en douter [1].

Mais il y a d'ailleurs des faits qui prouvent que l'usage des lampes remonte à une époque beaucoup plus reculée. Il est parlé dans la Genèse, d'un songe mystérieux qu'eut Abraham, et il y est dit qu'entre autres objets, ce patriarche vit passer une lampe ardente [2]. Job parle aussi très-souvent de lampes; il y fait même de fréquentes allusions [3]. Il n'est pas douteux qu'originairement ces sortes de machines auront été fort grossières. On s'attacha ensuite à y mettre beaucoup de magnificence et de recherches. Les lampes ont été, au surplus, le moyen de s'éclairer, le plus parfait que les anciens aient connu. Il ne leur est jamais venu en idée d'employer à cet usage le suif, ni la cire.

ARTICLE CINQUIÈME.

Du jardinage.

Dans cette quantité et cette variété immense d'arbres et de plantes que la nature offre à nos yeux, il y en a plusieurs qui, sans aucun soin et sans aucune précaution, fournissent à l'homme un aliment convenable et même délicat; ces sortes d'arbres et de plantes auront attiré de fort bonne heure son attention. L'idée de transplanter ces espèces, et de les renfermer dans des endroits particuliers pour être plus à portée de veiller à leur entretien, se sera présentée fort naturellement. Telle a été probablement l'origine des jardins dont l'usage remonte à des temps très-reculés. Les écrivains de l'antiquité ne nous ont transmis aucun détail sur les connoissances qu'on pouvoit avoir anciennement du jardinage. On ne peut donc proposer sur ce sujet que quelques conjectures.

On doit mettre le figuier à la tête des premiers arbres fruitiers qu'on aura cultivés. C'est le sentiment de tous les écrivains de l'antiquité. Ils assurent que les figues ont été le premier fruit agréable dont les hommes aient eu connois-

[1] Voyez Exod. c. 25, ℣. 31, etc.
[2] C. 15, ℣. 17.
[3] Chap. 12, ℣. 5. c. 21, ℣. 17.

sance. Ils étoient même persuadés que la découverte et l'usage de ce fruit avoit beaucoup contribué à retirer le genre humain de la barbarie primitive [1]. On en doit dire autant de la vigne dont les fruits ont également servi à l'homme de nourriture et de boisson. L'Écriture nous apprend que Noé s'étoit appliqué à la cultiver, et tous les historiens profanes s'accordent à placer Bacchus dans le premier âge du monde [2].

Il paroît encore que l'amandier a été cultivé dès les premiers temps. Lorsque Jacob se détermine à envoyer Benjamin en Egypte, il ordonne à ses enfans de porter à Joseph, entre autres présens des amandes [3]. On doit ajouter encore le grenadier. Nous voyons par les plaintes des Israélites dans le désert, que le figuier, la vigne et le grenadier, devoient être connus et cultivés en Egypte de temps immémorial [4].

La culture des arbres dont je viens de parler est très-facile. Les premiers hommes n'auront eu besoin, pour s'en procurer abondamment les fruits, que de les émonder, de les tailler, et de les fumer. C'est à ces opérations, qu'on doit borner les connoissances qu'on a eues pendant bien des siècles sur l'art de cultiver les arbres fruitiers, connoissances qu'on aura dues au hasard, comme toutes les anciennes traditions nous l'apprennent. On dit que ce fut une chèvre qui donna l'idée de tailler la vigne. Cet animal ayant brouté un cep, on remarqua que l'année suivante il donna du fruit plus abondamment que de coutume [5]. On profita de cette découverte pour étudier la manière la plus avantageuse de tailler la vigne. Acosta rapporte aussi dans son histoire naturelle des Indes, qu'anciennement en Amérique les rosiers profitoient tellement qu'ils ne donnoient point de roses. Le hasard fit que le feu prît à un rosier; il en resta quelques rejettons qui l'année suivante portèrent des roses en quantité. Les Indiens apprirent de cette manière à émonder les rosiers et à en ôter le bois superflu [6]. On doit croire qu'un semblable événement avoit aussi montré aux Grecs la façon de cultiver ces arbustes; car Théophraste nous apprend que c'étoit l'usage dans la Grèce d'appliquer le feu aux rosiers pour les féconder, et que sans cette précaution ils ne portoient point de fleurs [7]. On pourroit citer quantité d'exemples de pareils hasards.

[1] Athen. l. III, p. 74.
[2] Voy. *suprà*, p. 118.
[3] Gen. c. 43, *v.* 11.
[4] Num. c. 20, *v.* 5.
[5] Hygin. Fab. 274. — Pausan. l. 2, c. 38.
[6] Acosta, fol. 178. *verso*.
[7] De caus. plant. l. 3, c. 24.

Mais la pratique d'emonder, de tailler et de fumer les arbres, ne suffit pas pour leur faire porter des fruits doux, sains et agreables : ce secret depend d'une opération beaucoup plus difficile et bien plus recherchée. On voit bien que je veux parler de la greffe. Cette decouverte peut être mise hardiment au rang de celles qui sont entièrement dues au hasard. Mais qu'est-ce que le hasard? C'est sur quoi on ne peut former que des conjectures plus ou moins vraisemblables. Je ne sais rien de plus singulier de ce que Pline rapporte sur la manière dont on a découvert l'art de greffer. Il avoit pris, dit-il, un arbrisseau voulant enclore sa maison d'une palissade, et l'avoit planté en terre des troncs de lierre, et d'y greffer [illegible] afin qu'elle durât [illegible]. Il arriva que ces pieux qu'il avoit plantés [illegible] reprirent, et poussèrent des sarmens, et on fut comprendre qu'ils s'étoient nourris [illegible] dans les troncs de lierre que si on les eût plantés [illegible] ensuite de cet evenement firent [illegible] l'art de greffer. Je ne me persuade point [illegible] la greffe doive son origine à un pareil événement. [illegible] propose sur la découverte [illegible] plus heureuse : je serois porté neanmoins [illegible] quelque autre hasard.

Des [illegible] on a commencé à renfermer plusieurs arbres de différentes espèces dans un même espace de terre [illegible] on a remarqué les différences dans les espèces, entre celles qui croissent sauvages dans les bois et dans les campagnes, et celles que l'art de la greffe sera venir ensuite sur les premières [illegible] nous connoissons la vue [illegible] découverte de deux branches de différens arbres fruitiers [illegible] ensemble et incorporées sur un même tronc. On [illegible] les branches et même les troncs de [illegible] arbres voisins assez proches les uns des autres, s'attachent et se réunissent intimement [1]. Le vent, ou quelque [illegible] blessé, fait [illegible] les branches de deux arbres [illegible] assez proches l'une de l'autre pour pouvoir s'é[illegible] et se réunir ensuite. L'écorce commune aura donné [illegible] le vent de s'introduire réciproquement dans les pores [illegible] [2]. Cet accident leur aura fait porter des fruits

[illegible] 14.
[illegible] mémoires de l'Acad. des [illegible] 1744. M. 34. 35.
[illegible], &c.
[illegible] des Sciences H.
[illegible] M.

[1] Voy. Acad. des Scienc. ann. 1738 M. p. 165. 166. ann. 1710. H. p. 79. ann. 1722 M. p. 127.
[2] Voy. *ibid.* ann. 1733. H. p. 71. ann. 1738 M. p. 165, 166.

plus beaux et meilleurs que ceux qu'ils avoient accoutumée de produire [a]. On en aura mangé, et la différence qu'on aura remarquée entre ces fruits et ceux des autres arbres de la même espèce, aura fait rechercher la cause qui avoit pu l'occasionner. On aura examiné l'état des arbres qui les produisoient : on aura remarqué qu'ils étoient réunis par quelque branche à un arbre voisin ; on aura conséquemment attribué l'excellence de leurs fruits à cette union. Il est assez probable, que dès-lors on aura tâché d'imiter cette opération de la nature, et de suivre les indications qu'elle-même avoit données. A force d'essais, de tentatives et de réflexions, on sera parvenu à trouver les différentes manières de greffer, qu'on sait avoir été en usage chez les anciens ; mais dont je ne crois pas qu'on puisse rapporter la découverte aux siècles que nous parcourons présentement.

Il est impossible, en effet, de pouvoir déterminer l'époque précise de la greffe. Le doute cependant seroit bientôt résolu, si l'on vouloit s'en rapporter au témoignage de Macrobe. Cet auteur avance que Saturne avoit montré aux habitans du Latium l'art de greffer les arbres [1]. Ce fait me paroît peu vraisemblable. Je le crois d'autant moins autorisé, que du temps d'Homère et d'Hésiode, il ne paroît point que les Grecs eussent encore connoissance de la greffe et des opérations qui y ont rapport [b]. Il me paroît même prouvé que non-seulement dans les siècles dont je parle, mais même longtemps après, les peuples ont été, par rapport à la culture des arbres, aussi ignorans que le sont encore aujourd'hui quantité de nations de l'Asie et de l'Amérique. Aux grandes-Indes et en Perse, il y a beaucoup d'arbres fruitiers, mais ils sont presque tous sauvages. La greffe y est inconnue [2]. Il en est de même dans l'Amérique méridionale. Tous les arbres fruitiers qu'on voit dans ces vastes contrées restent tels que la nature les produit ; on ne sait point les greffer [3]. Je suis d'autant plus porté à croire que cet art étoit inconnu dans les premiers temps, qu'on ne voit point les fruits entrer dans la description des repas décrits par Homère et par les autres écrivains de l'antiquité.

[a] M. Duhamel assure qu'une branche de sauvageon entée sur sa propre tige y gagne quelque chose. L'espèce de glande qui se forme à l'endroit de l'insertion a un peu raffiné les sucs. Acad. des Sciences, ann. 1728. H. p. 47.

[1] Saturnal. l. II, c. 27, p. 217.

[b] C'est un fait que je discuterai dans le second volume de cet ouvrage.

[2] Observat. astron. du P. Souciet, t. I, p. 18. — Chardin, t. IV, p. 55.

[3] Hist. des Incas, t. II, p. 334. — Voyag. au Pérou, par M. Bouguer, p. 63. — Voyag. de Ferrer, p. 70 et 105.

A l'égard des légumes, il paroît qu'on les a connus et cultivés très-anciennement. Les Egyptiens en faisoient un très-grand usage dès les temps les plus reculés. On en juge par les murmures des Israélites, qui dans le désert regrettoient les concombres, les melons, les poireaux, les oignons et l'ail, qu'ils mangeoient abondamment en Egypte [1].

ARTICLE SIXIÈME.

De quelques inventions relatives à la subsistance.

On doit regarder comme une suite des effets salutaires qu'a produits l'établissement des sociétés policées, la prévoyance et le soin de faire des provisions dans les années abondantes pour remédier aux malheurs de la disette et de la stérilité. Les sauvages ignorent ces sortes de précautions : ils ne prennent aucunes mesures pour les besoins à venir. Ils consomment à mesure qu'ils recueillent [2]. Ils n'ont ni greniers, ni magasins pour mettre les fruits de la terre en réserve. Aussi sont-ils en danger continuel de périr de faim et de misère : souvent même y succombent-ils ; c'est la raison pour laquelle ces nations sont si peu nombreuses. Il y a telle contrée dans l'Amérique, où il ne se trouve peut-être pas dix mille ames dans un espace de plus de six cents lieues. Les nations policées ont prévu les temps de disette et de calamités. C'est pour y remédier qu'elles ont songé à renfermer, ce qu'elles ne pouvoient pas consommer des fruits de la terre, dans des endroits propres à les conserver long-temps. Cette police étoit établie chez les Egyptiens dès la plus haute antiquité. On voit que dès le temps de Joseph, ces peuples étoient dans l'usage de serrer leurs blés dans des greniers publics [3]. Enfin, c'est à ce même esprit de prévoyance qu'on doit attribuer ces lois sévères, qui anciennement défendoient de tuer les animaux servant au labourage [4]. Le maintien de l'agriculture a toujours été un des principaux objets que les législateurs ont eu en vue. J'en ai suffisamment parlé dans l'article du gouvernement [5].

Je rapporterai au même principe l'origine de l'art qui apprend à saler les viandes par le moyen du sel ; art simple et en

[1] Num. c. 11. v. 5.
[2] Voy. Hist. de la
[3] Gen. c. 41, v. 35, etc.
[4] Voy. *supra*, p. 50.
[5] Ibid. *loco cit.*.

même temps si utile. On n'oubliera jamais qu'un grand Prince (Charles-Quint) fit élever une statue à G. Bukel pour avoir trouvé le secret de saler et d'encaquer les harengs. Les Egyptiens paroissent avoir connu, dès les temps les plus reculés, la propriété qu'a le sel de préserver de la corruption les corps qu'on en assaisonne, et qu'on y laisse tremper. Ils avoient su mettre cette découverte à profit. L'art de saler la viande [1] et le poisson remonte chez ces peuples à une très-haute antiquité. Dès le temps de Mœris, un des anciens souverains de l'Egypte, il y avoit un nombre infini d'ouvriers dont l'unique occupation étoit de saler le poisson qu'on pêchoit dans le canal creusé par les ordres de ce Prince [2]. C'étoit sans doute des Egyptiens que les Israélites avoient appris l'art de conserver les viandes par le sel; art dont on voit qu'ils firent usage dans le désert [3].

L'agriculture n'a pu faire des progès sans que d'autres arts n'en ayent fait avec elle; il y a entre tous ces objets un rapport et une connexion intimes qui ne leur permettent guère de se séparer; ainsi à mesure que l'agriculture se perfectionna, d'autres arts prirent naissance; et ceux qui étoient déjà inventés, se perfectionnèrent. Les plus nécessaires furent cultivés les premiers. Les arts de luxe vinrent ensuite. C'est l'ordre que nous observerons dans ce qui nous reste à dire sur cette matière.

CHAPITRE SECOND.

Des Vêtemens.

De tous les arts, ceux qui servent à nous habiller sont, après l'agriculture, les plus utiles sans contredit et les plus nécessaires. Il en est peu, dont l'invention ait fait plus d'honneur à l'esprit humain, et où il ait montré autant de sagacité. L'usage des habits est dû à quelque autre cause, qu'à la simple nécessité d'adoucir les injures de l'air. Il y a en effet bien des climats où cette précaution seroit presque entièrement inutile; excepté cependant quelques peuples absolument sauvages et grossiers, toutes les nations ont été, et sont dans l'usage de se

[1] Herod. l. II, n. 77.
[2] Diod. l. I, p. 62.
[3] Voy. le P. Calmet, in Num. c. XI, v. 32.

couvrir d'habit plus ou moins élégans, proportionnément à leurs connoissances et à leur industrie. Il y a plus, nous voyons que les arts concernant les vêtemens, ont pris naissance dans les contrées où la température de l'air exige le moins que le corps soit couvert. Le besoin seul n'a donc pas porté l'homme à se couvrir d'habits, quelque autre raison a dû encore l'y déterminer. Quel que soit le motif d'une coutume si ancienne et si universelle, il est certain que dans tous les temps on s'est appliqué à chercher des matières qui en couvrant le corps, ne gênassent point la liberté de ses mouvemens. L'emploi de ces matières a fait l'objet d'une étude constante et réfléchie. C'est à des recherches et à des tentatives multipliées que nous devons cette multitude infinie de tissus différens, qui sont en usage chez les peuples policés.

Nous retrouvons dans la manière dont étoient vêtus les premiers hommes, des preuves bien sensibles de cet état d'ignorance et de grossièreté, que j'ai dit plus d'une fois avoir été le partage des siècles qui suivirent la confusion des langues et la dispersion des familles. Nul art et nulle industrie dans l'emploi des matières dont on a fait d'abord usage pour se couvrir. On s'en servoit telles que la nature les offroit; on choisissoit celles qui demandoient le moins de préparations. Plusieurs nations se couvroient anciennement d'écorces d'arbres; d'autres de feuilles, d'herbes, ou de joncs entrelacés grossièrement [1]. L'ignorance actuelle des nations sauvages nous retrace un modèle de ces anciens usages [2]. La peau des animaux paroît cependant avoit été la matière la plus universellement employée dans les premiers temps; mais on ne connoissoit pas alors le secret d'adoucir les cuirs, et de les rendre flexibles par le moyen de certains apprêts. On portoit les peaux telles qu'on les enlevoit de dessus le corps des animaux [3]. Les peuples étoient alors dans la même ignorance où sont encore aujourd'hui plusieurs nations qui ne savent

[1] Strabo, l. xi, p. 781. — Senec. Ep. 90. p. 406. — Hist. des Incas, t. i, p. 17. — Lettr. édif. t. ii, p. 189. — Mém. des histor. Chinois, p. 3.

[2] Voyag. de Dampier, t. ii p. 141. — Voyag. des Holland. t. iv, p. 306. Mém. t. v. p. 36. — Mém. de Trev. Jan. 1707 p. 712, 713.

[3] Sanchon. apud Euseb. p. 35. A. — Iliad. l. vii, v. 1013. — Dion. l. i, p. 12 et 28. l. ii, p. 151 l. iii, p. 217. — Paus. l. x, c. 38. — Plut. t. ii, pag. 656 E. — P. Festus *voce* in Pelle Lanata, etc. p. 194 et *voce* Pellem habere Herculeam, etc. p. 340. — Hist. des Incas, t. i, p. 17. — Martini, Histoire de la Chine, t. i, p. 20. — Virg. Georg. l. iii, v. 383. — Bibl. anc. et mod. t. xxii, p. 23.

ni tanner, ni corroyer les peaux dont elles font usage pour se vêtir. [1].

Cependant, faute de préparation, ces peaux devoient en séchant durcir et se retirer. L'usage en devenoit aussi incommode que désagréable. Il est donc vraisemblable qu'on ne tarda pas à chercher les moyens de rendre les peaux plus souples et plus maniables. On ne peut former que des conjectures sur la manière dont on les aura d'abord préparées. Les premières opérations auront été fort simples. D'anciens mémoires de la Chine disent que ce fût Tchin-fang, un de leurs premiers souverains, qui apprit aux hommes à préparer la peau des animaux, en leur enseignant à en ôter le poil avec des rouleaux de bois [2]. Il n'y aura pas eu beaucoup de recherches dans ces anciennes pratiques. Elles auront été semblables peut-être à celles que nous savons être aujourd'hui en usage chez plusieurs peuples, qui n'ayant presque aucune connoissance des arts, nous retracent l'image des premiers temps.

Les sauvages de l'Amérique septentrionale, pour préparer les peaux dont ils se couvrent, commencent par les faire macérer dans l'eau assez long-temps. Ils les raclent ensuite et les assouplissent à force de les manier et de les passer. Pour les adoucir davantage, ils les frottent un peu avec la graisse de quelque animal; ces qui le rend très-douces et très-flexibles [3]. Ils ont aussi l'art de mettre leurs cuirs à l'épreuve de l'eau en les fumant [4]. Les habitans de l'Islande y font encore moins de façon. Ils prennent la peau pendant qu'elle est encore chaude, et en la passant successivement sur le genou, ils en raclent le poil ou la laine. Cet ouvrage est assez pénible, mais ils n'en savent pas davantage. Ils mouillent ensuite cette peau, l'attachent le long d'un mur en l'étendant le plus qu'ils peuvent, et la laissent sécher au vent. Ils l'ôtent aussitôt qu'elle est sèche et s'en servent sur le champ à toutes sortes d'usages. Ils ont seulement le soin de graisser ces peaux tous les quatre ou cinq jours avec des foies de poissons fort huileux, ce qui les tient en effet très-souples [5]. L'apprêt que les habitans du Groenland, peuples des plus grossiers et des plus sauvages, savent donner aux peaux de daim et de chiens de mer dont ils se couvrent, est un peu mieux entendu. Ils les préparent avec de l'urine, de la graisse, etc., etc., les battent ensuite fortement avec des pierres pour les amol-

[1] Hist. nat. de l'Islande, t. I, p. 264. — Voyag. de Frezier, p. 77. — Bibl. ancien. et modern. t. xxii, p. 23. — Voyag. à la baie d'Hudson, t. II, p. 24.

[2] Extrait des Hist. Chin.

[3] Mœurs des sauvages, t. II, p. 32.

[4] Id. *Ibid.*

[5] Hist. nat. de l'Islande, t. I, p. 264.

lir, et les rendre propres aux différens usages auxquels ils les destinent [1].

Les peaux sont par elles-mêmes peu propres à couvrir l'homme exactement et commodément. Il a donc fallu trouver l'art de les ajuster, et d'en réunir plusieurs ensemble. La plus grande partie du genre-humain a été long-temps sans connoître le fil. On a été obligé d'y suppléer par quelque autre expédient. On peut juger par les moyens qu'employent encore aujourd'hui plusieurs peuples, de ceux qu'on aura employés originairement. Les habits des peuples du Groenland, sont cousus avec des boyaux de chiens marins, ou d'autres poissons, qu'ils ont l'adresse de couper très-minces, après les avoir fait sécher à l'air [2]. Les Eskimaux, les Samoïèdes, les sauvages de l'Amérique et de l'Afrique, emploient aux mêmes usages les nerfs des animaux [3]. On en aura usé de même dans les premiers temps. Hésiode fait mention de ces anciennes pratiques [4]. A l'égard des instrumens propres à coudre les vêtemens, les os pointus, les arêtes et les épines auront tenu lieu dans les commencemens des alênes, des aiguilles et des épingles dont nous nous servons aujourd'hui. Les anciens habitans du Pérou, qu'on peut regarder, à bien des égards, comme une nation très-éclairée et très-policée, ne connoissoient ni les aiguilles ni les épingles. Ils se servoient de longues épines pour coudre et attacher leurs habits [5]. On pourroit nommer bien des peuples qui de nos jours sont encore réduits aux mêmes expédiens [6].

A mesure que les sociétés se seront policées, les premières inventions auront été perfectionnées. On aura cherché des manières de s'habiller et plus commodes et plus propres que les écorces, les feuilles, les peaux, etc. On s'aperçut bientôt qu'on pouvoit faire un meilleur usage de la dépouille des animaux. On chercha les moyens d'en séparer la laine ou le poil, et d'en former des vêtemens aussi chauds et aussi solides, mais plus souples que les cuirs et les fourrures. Cet art est fort ancien. On voit que dès le temps des patriarches, les peuples de la Mésopotamie [7] et de la Palestine [8], avoient

[1] Hist. nat. de l'Islande, t. II, p. 18.
[2] *Ibid.* p. 181.
[3] Voyag. à la baie d'Hudson, t. II, p. 26. — Hist. gén. des Voyag. t. V, p. 17. — Rec. des Voyag. de la comp. des Indes holland. t. I, p. 159. — Mœurs des sauvages, t. II, p. 160.
[4] Voy. Op. V, p. 544.
[5] Hist. des Incas, t. II, 7.
[6] Voy. Lettr. édif. t. XI, p. 421. — Voyag. de FREZIER, p. 109 et 214. — Voyag. des Holland. t. I, p. 159. — Hist. des Incas, t. I, p. 107. — Hist. gén. des Voyag. t. IX, p. 308. t. V, p. 171. Voyag. à la baie d'Hudson, t. II, p. 168.
[7] Gen. c. 31, ℣. 19.
[8] *Ibid.* c. 38, ℣. 12, 13.

grand soin de faire tondre leurs brebis. Les premières étoffes, dont vraisemblablement l'idée se sera présentée, auront été des espèces de feutres. On aura commencé par lier et unir, à l'aide de quelque matière glutineuse, différens brins de laine ou de poils ; on sera parvenu de cette manière à former une étoffe quelque peu souple et d'une épaisseur à peu-près uniforme. Les anciens faisoient un grand usage du feutre [1].

Une découverte en amène une autre. C'étoit quelque chose d'avoir imaginé de séparer le poil et la laine de la peau des animaux. On n'eût cependant pas retiré un grand avantage de cette invention, si on n'avoit pas trouvé le secret de réunir, par le moyen du fuseau, ces différens brins et d'en faire un fil continu. Cette invention remonte à la plus haute antiquité. Les Egyptiens disoient que c'étoit Isis qui leur avoit enseigné l'art de filer [2]. Les Chinois font honneur de cette découverte à l'impératrice femme d'Yao [3]. Je remarquerai à ce sujet que la tradition de presque tous les peuples donne à des femmes la gloire d'avoir inventé l'art de filer, de tisser les étoffes et de les coudre. Les Lydiens rapportoient cette découverte à Arachné [4], les Grecs à Minerve [5], les Péruviens à Mama-oella, épouse de Manco-capac, leur premier souverain [6]. C'étoit aussi à des femmes que l'antiquité grecque et romaine attribuoit l'invention de l'aiguille [7], l'art de filer la soie de certains vers, et d'en faire des étoffes [8]. Ces traditions sont-elles fondées sur l'histoire, ou n'ont-elles d'autre origine que le genre d'occupations, qui de tous les temps et chez tous les peuples a fait le partage du sexe? C'est sur quoi je ne prononcerai point.

On ne peut rien dire de précis sur l'usage et l'emploi que les peuples ont fait originairement des matières filées. Il est probable qu'on aura fait bien des essais et composé différens ouvrages [9], comme des tresses, des réseaux, etc., jusqu'à ce qu'enfin et par degré, on ait trouvé le tissu à chaîne et à trême, invention la plus utile, peut-être, qui soit dans la société. En effet, c'est par le moyen de cet art que nous tirons de presque tout ce qui nous environne, des matières propres à

[1] PLIN. l. VIII, sect. 73, p. 475.
[2] MART. CAPELLA, l. II, p. 39.
[3] MARTINI, Hist. de la Chine, t. I, p. 61.
[4] OVID. Métam. l. VI, *init.* — PLINE, l. VII, sect. 57. p. 414.
[5] Voy. le 2e. vol. liv. II, sect. 2e. c. 2e.
[6] Hist. des Incas, t. I, p. 22 et 31.
[7] HYGIN, Fab. 274.
[8] ARIST. Hist. anim. l. V, c. 19, p. 849. — PLIN. l. XI, sect. 26, p. 604. — ISIDOR. orig. l. XIV, c. 6.
[9] Voy. LUCRET. l. VI, v. 1349, etc. — Braun de vestitu. Sacerdot. Hebr. n. 233. p. 250, etc.

nous couvrir d'une manière également commode et magnifique.

Il y auroit, peut-être, bien des conjectures à former sur l'origine de la tisseranderie[a]. On pourroit dire, avec un ancien, qu'on en est redevable de l'invention de cet art à l'araignée[1]. On fit attention à la manière dont cet insecte ourdissoit sa toile : on remarqua qu'il se servoit du poids de son corps pour étirer et assouplir ses fils, etc. Sans m'arrêter à tous les raisonnemens, plus ou moins vraisemblables, qu'on peut former sur ce sujet, je pense que l'idée des tissus à chaîne et à trême a pu venir aux premiers hommes d'après l'inspection de l'écorce intérieure de certains arbres. On en connoît qui, à la ténuité et à la roideur près, ressemblent extrêmement à de la toile. Les fibres en sont arrangées l'une dessus l'autre de travers, et croisées presqu'à angles droits[2]. Je crois donc que la manière dont les filamens de ces écorces sont disposés, a pu donner l'idée de tissus à chaîne et à trême.

A considérer la quantité et la diversité des machines que nous employons aujourd'hui dans la fabrique de nos étoffes, on ne se persuadera pas facilement que dès les siècles dont nous parlons, les peuples eussent pu se procurer rien de semblable, ou même qui allât en approcher. Il est aisé cependant de le concevoir, si, au lieu de s'arrêter à nos pratiques ordinaires, on remonte aux moyens qui sont encore aujourd'hui en usage chez plusieurs peuples.

La simplicité et le petit nombre des outils dont on se sert encore présentement dans les grandes Indes, en Afrique, en Amérique, etc., peuvent servir à expliquer comment, dès les temps les plus reculés, on sera parvenu à fabriquer des étoffes. Quoique privés de la plus grande partie des connoissances que nous possédons, les ouvriers de ces pays exécutent des ouvrages dont on ne peut se lasser d'admirer la finesse et la beauté. Un ou deux petits morceaux de bois sont les seuls instrumens qu'ils emploient[3]. Les premiers peuples auront donc pu, à l'aide de ces foibles secours, travailler de bonne heure des tissus à trême et à chaîne.

Quoi qu'il en soit, l'invention de la tisseranderie remonte

[a] J'avertis que je me sers ici du mot de tisseranderie pour désigner la mécanique de tous les ouvrages qui se travaillent sur le métier.

[1] Democrates apud Plut. t. II, p. 979. A.

[2] J'en ai vu —— de cette espèce apportés des

[3] Lettr. édif. t. IX, p. 400. — Hist. gén. des Voyag. t. III, p. 184. — Voyag. de Dampier, t. IV, p. 131, 133. — Hist. des Incas, t. I, p. 77. — Voyag. de J. de Lery, p. 171. — Nouv. relat. de la France equinox. p. 135.

à une très-haute antiquité. Abraham refusant le butin que lui offroit le roi de Sodôme, dit qu'il ne prendra rien depuis le fil de la trême jusqu'à la courroie des souliers [1]. Moïse dit qu'Abimelech fit présent d'un voile à Sara [2]. Il remarque que Rebecca se couvrit aussi d'un voile en apercevant Isaac [3]. Jacob avoit donné à son fils Joseph une tunique d'un tissu rayé de plusieurs couleurs [4]. Moïse nous apprend encore que Pharaon fit revêtir ce patriarche d'une robe de coton très-fin [5]. Enfin, on voit qu'il est parlé dans Job de la navette et de la toile des tisserands [6]. Ces faits prouvent suffisamment l'antiquité des tissus à chaîne et à trême [*].

Il n'est peut-être pas inutile de remarquer qu'autrefois on travailloit debout, les étoffes sur le métier [7]. Homère [8] et Virgile [9], déposent de cet ancien usage. Cette pratique étoit occasionnée parce qu'alors les métiers des tisserands et des drapiers étoient dressés dans un autre sens qu'ils ne le sont aujourd'hui. Les fils de la chaîne étoient tendus de haut en bas perpendiculairement, comme ils le sont encore aujourd'hui dans la haute-lisse; avec cette différence cependant, que les lisses n'étoient point arrêtées par le bas sur un cylindre, comme nous le voyons pratiquer dans nos manufactures de tapisseries. On les assujétissoit par le moyen d'une pièce de bois à laquelle on attachoit des poids très-pesans [10]. Les Egyptiens furent, dit-on, les premiers qui changèrent l'ancienne pratique qui étoit fort incommode et fort fatigante. Ils introduisirent l'usage de travailler au métier assis [11], comme le font aujourd'hui nos ouvriers de haute-lisse, nos tisserands et nos drapiers. On sait qu'anciennement c'étoient les femmes qui filoient, ourdissoient et teignoient même les laines et les étoffes [12].

La laine et le poil des animaux sont, sans difficulté, les matières qu'on aura d'abord le plus généralement employées pour les habits. Il y a cependant plusieurs plantes, telles que le coton, le lin, le chanvre, etc., qui peuvent servir aux mêmes usages; on n'aura pas tardé probablement à travailler

[1] Gen. c. 14, ℣. 23.
[2] *Ibid.* c. 20, ℣. 16.
[3] *Ibid.* c. 24, ℣. 65.
[4] *Ibid.* c. 37, ℣. 3.
[5] *Ibid.* c. 41, ℣. 42.
[6] C. 7, ℣. 6.
[*] Platon met la tisseranderie au nombre des arts les plus anciennement inventés. De leg. l. III, *p.* 805.
[7] Voy. Junius de Pictura veter. l. I, c. 4, p. 26.
[8] L. I, v. 31.
[9] Georg. l. I, v. 294.
[10] Seneca, Ep. 90, p. 408. — Voy. Braunius de vestitu. Sacerdot. hebr. c. 16, p. 269.
[11] Junius de Pictura veter. l. I, c. 4, p. 26. — Braunius, p. 254, 267 et 320.
[12] Voy. Exod. c. 35, ℣. 25.

le coton. Les graines de cet arbrisseau sont enveloppées d'une bourre très-fine et très-délicate. Cette bourre a beaucoup de ressemblance avec la laine, et demande peu de préparations[1]; on en aura donc formé de bonne heure des tissus. Ce que j'avance n'est point une simple conjecture. La robe dont Pharaon fit revêtir Joseph, étoit de coton[2]. Quelques réflexions suffisent pour s'en convaincre.

Presque tous les commentateurs de l'Ecriture traduisent le terme Hébreu, dont Moïse se sert[3] pour désigner la sorte d'étoffe donnée à Joseph, par le mot *Byssus*. On est partagé aujourd'hui sur l'espèce de matière qu'on nommoit ainsi autrefois : les uns pensent qu'on doit entendre cette espèce de soie d'un jaune doré qu'on voit attachée en forme de houppe à de grandes coquilles appellées *Pinnes de mer*[4]. On sait que les anciens ont connu et employé cette matière pour les habits[5]. D'autres croient que le *Byssus* étoit une sorte de lin très-fin qu'on tiroit d'Egypte ou de Judée[6]. Il y en a enfin qui veulent que ce terme signifie le coton. Ce sentiment paroît d'autant plus probable, qu'on ne peut appliquer qu'au coton la description que Pollux fait du *Byssus*. Cet auteur dit que cette matière provenoit d'une espèce de noix qui croissoit en Egypte; on l'ouvroit, et on en tiroit la substance, qu'on filoit pour en faire des habits[7]. Philostrate s'en explique à peu près dans les mêmes termes[8]. Ces caractères conviennent parfaitement au coton : il vient dans une espèce de noix brune qui naît sur un petit arbrisseau. Mais sans nous arrêter à cette discusion, il me paroît prouvé par l'analogie des termes, que le mot employé par Moïse pour désigner l'étoffe dont Pharaon fit revêtir Joseph, doit s'entendre du coton[a]. On voit d'ailleurs par les auteurs profanes, que ces sortes d'habits étoient d'un usage fort ancien : dans l'Egypte particulièrement, ils étoient réservés pour les personnes de la plus grande distinction[9].

[1] Voy. J. de LERY, Voyage d'Amérique, p. 274.

[2] Voy. le P. CALMET, Gen. c. 41, v. 42.

[3] שש *Schesch.*

[4] GESNER, Hist. animal. l. IV, c. 6. — Acad. des Sciences, ann. 1712. M. p. 204.

[5] BASIL. in Hexam. Orat. p. 7. — PROCOP. de JUSTINIANI fabriciis, l. III, p. 30. — CALMET, t. VII, p. 145.

[6] BOCHART, Phaleg, l. III, c. 4, pag 177, 178.

[7] L. VII, c. 17, p. 741.

[8] De vita APOLLON. l. II, c. 20, p. 71. — Voy. aussi STRABO, l. XV, pag. 1016. — PHILO. de vita Mosis, p. 667 C.

[a] C'est le sentiment de plusieurs interprètes et commentateurs de l'Ecriture, et des plus célèbres. Voy. le P. CALMET, t. II, p. 351, 353, t. VII, p. 144.

[9] PLIN. l. XIX, sect. 2, p. 156.

L'emploi du lin, du chanvre et des autres plantes filamenteuses, se sera présenté plus difficilement que celui du coton. Il faut, pour dégager ces fils de l'écorce qui les cache et les enveloppe, faire rouir, c'est-à-dire, macérer dans l'eau les plantes, les briser ensuite, et enfin les faire passer plusieurs fois par les dents d'un peigne, pour pouvoir les filer et les tisser. On ne peut pas douter néanmoins que les habits de lin n'ayent été en usage dès les temps les plus reculés. Isis passoit pour en avoir fait la découverte [1]; et il est certain, par le témoignage de Moïse, que cette plante étoit cultivée en Egypte de temps immémorial. Il remarque que la grêle, dont le Seigneur frappa cette contrée lors de la persécution de Pharaon, fit périr le lin [2]. On voit encore que ce législateur défend aux Hébreux de porter des habits tissus de laine et de lin [3].

La bonté d'une étoffe dépend en partie de la manière dont elle est foulée. C'est le foulage qui donne proprement aux draperies leur consistance. L'opération consiste dans le jeu d'espèces de gros maillets de bois, qui par le moyen d'une roue, tombent successivement dans des auges où les draps sont renfermés. Les coups redoublés qu'ils reçoivent les rendent plus fermes et plus unis. L'art de fouler les étoffes n'a été connu dans l'Europe que depuis la guerre de Troye [4]: mais il est assez vraisemblable que ce secret aura été découvert bien auparavant dans l'Asie et dans l'Egypte. Les premiers essais auront été sans doute fort imparfaits. On peut se former une idée de ces anciennes pratiques d'après celles que nous savons être encore en usage chez quelques peuples sauvages et grossiers. La manière dont les habitans de l'Islande foulent les draps, est de les rouler et de les jeter par terre après les avoir arrosés d'urine chaude; ils les pétrissent ensuite avec les pieds pendant toute une journée. Ils travaillent de même les gants et les bonnets; mais c'est avec les mains. Il faut qu'un homme soit habile et robuste, pour fouler une camisole ou trois paires de bas dans une journée [5]. Tel aura été probablement l'art de la foulerie dans son origine. Au surplus, de quelque manière qu'on l'ait pratiqué dans les premiers temps, cette opération n'a

[1] Mart. Capella, l. II, p. 39. — Jul. Firmicus. L. de Profess. relig. pag. 49.
[2] Exod. c. 9, ℣. 31.
[3] Deut. c. 22, ℣. 11.
[4] Voy. le 2e. vol. liv. II, sect. 2de. c. 2.
[5] Hist. nat. de l'Islande, tom. I, p. 266.

jamais pu être que très-pénible et très-mal entendue, puisqu'on ne connoissoit pas les moulins à foulon.

ARTICLE PREMIER.

De l'art de teindre.

La plupart des matières propres à faire des tissus, sont naturellement d'une couleur terne et sombre. Les vêtemens seroient en conséquence d'une uniformité ennuyeuse, si l'art n'avoit pas trouvé le moyen d'y remédier et d'en varier les nuances. Les premiers fruits, la première plante qu'on aura écrasés, l'effet des pluies sur certaines terres et sur certains minéraux, ont dû donner des notions de l'art de teindre, et l'idée des différentes matières propres à la teinture. Dans tous les climats, l'homme a sous sa main des terres ferrugineuses, des terres bolaires de toute nuance, des matières végétales et salines, etc. La difficulté a été de trouver l'art de les employer. Combien de tentatives n'aura-t-on pas faites avant que de parvenir au point d'appliquer convenablement les couleurs sur les étoffes, et de leur donner cette adhérence et ce lustre qui fait le principal mérite de l'art du teinturier, un des plus agréables, mais en même temps un des plus difficiles qu'on connoisse !

On parvient à colorer les étoffes par le moyen des chaux, des sels, des eaux, des lessives, des fermentations, des macérations, etc. On distingue la teinture en deux espèces, en teinture chaude et en teinture froide. La teinture chaude est celle où l'on fait bouillir les matières colorantes, ou avec l'étoffe, ou avant qu'elle y soit plongée. On entend par teinture froide, celle dans laquelle on fait dissoudre à froid les matières colorantes, ou bien celle où l'on attend que la liqueur soit refroidie avant que d'y mettre tremper l'étoffe. On ne peut pas décider laquelle de ces deux préparations a été la première en usage et moins encore la manière d'y procéder. Qu'il nous suffise de savoir que l'art de teindre est d'une très-grande antiquité. On le connoissoit dès les siècles dont il s'agit dans la première partie de cet ouvrage. Les Chinois prétendent être redevables de cette découverte à Hoang-ti, un de leurs premiers souverains [1]. Il est dit

[1] *Martini*, Hist. de la Chine, l. 1, p. 42.

dans la Genèse qu'on attacha un fil d'écarlate au bras d'un des enfans de Thamar [1]. Job, que je crois avoir vécu dans le même temps [2], parle de la vivacité des couleurs qu'on remarquoit dans les étoffes apportées des Indes [3]. On ne peut point au surplus entrer dans aucun détail sur les connoissances qu'on pouvoit avoir alors dans l'art de teindre, ni déterminer jusqu'à quel point on l'avoit porté. J'aurai occasion de m'étendre davantage sur ce sujet dans la seconde partie.

L'usage le plus agréable de l'art de teindre, est de pouvoir diversifier la couleur des étoffes. Il y a deux manières de leur donner cette agréable variété, qui en fait le principal mérite : on y parvient, ou en ajoutant, par le moyen de l'aiguille, sur un fond uni, des fils de différentes teintes, ou en faisant entrer diverses couleurs dans le tissus des étoffes lorsqu'on les ourdit. L'antiquité faisoit honneur de la première de ces inventions aux Phrygiens [4], peuples très-anciens [5] : on attribuoit l'autre aux Babyloniens [6]. Mais ces pratiques étoient-elles connues dès les siècles dont il s'agit présentement ? tout nous porte à le croire. Les progrès que cet art avoit fait du temps de Moïse [7], supposent une origine très-ancienne, et des découvertes fort antérieures. Il me paroît donc certain que l'usage de la broderie et des étoffes de couleurs variées, remonte à l'époque que nous parcourons maintenant; mais je n'insisterai point sur la pratique originaire de ces deux arts, par l'impossibilité de pouvoir rien dire qui soit satisfaisant.

Un art qui a beaucoup de rapport avec celui qui nous occupe présentement, c'est celui de nettoyer et de blanchir les étoffes lorsqu'elles sont salies ; l'eau toute simple n'y suffit pas. Il faut par le moyen de quelques poudres, de quelques cendres, lui communiquer cette vertu détersive, qui la rend propre à faire sortir des étoffes la saleté qu'elles ont contractée. Les anciens ne connoissoient point le savon ; ils y suppléoient par différens moyens. Job parle de laver ses vêtemens dans une fosse avec l'herbe de *Borith* [8]. Ce passage montre que pour nettoyer les étoffes, la méthode alors étoit

[1] Ch. 38, v. 27. Voy. CALMET, t. II, p. 350.
[2] Voy. dissert. à la fin de ce volume.
[3] Chap. 28, ℣. 16.
[4] PLIN. l. VIII, sect. 74, p. 476.
[5] Voy. HEROD. l. II, n. 2.
[6] PLIN. *loco supra cit.*
[7] Voy. le 2e. vol. liv. II, c. 2.
[8] C. 9, ℣. 30.
Le texte hébreu porte *Bor;* mais les meilleurs interprètes pensent que ce mot est le même que le *Borith* de Jérémie, c. 2, ℣. 22, et de Malach. c. 3, ℣. 2.

de les jeter dans une fosse pleine d'eau imprégnée de quelques cendres, méthode qui paroît avoir été la plus universellement employée dans les premiers temps. Homère en effet nous dépeint Nausicaa et ses compagnes, foulant aux pieds dans des fosses leurs habits pour les blanchir [1].

A l'égard de l'herbe que Job nomme *Borith*, je pense que c'est la *soude* qu'il a voulu désigner par ce nom. Cette plante est fort commune dans la Syrie, la Judée, l'Egypte et l'Arabie. On la brûle, on fait passer ensuite de l'eau sur ses ses cendres. Cette eau contracte un sel lixiviel très-fort, et capable d'ôter les taches et de dégraisser les laines et les toiles.

Les Grecs et les Romains suppléoient au savon par le moyen de différentes sortes de terres [2] et de plantes [3]. Les sauvages de l'Amérique font, avec certains fruits, une espèce d'eau de savon, qui leur sert à blanchir les lits de coton [4] et les autres étoffes dont ils font usage. Dans l'Islande, les femmes y font la lessive avec de la cendre et de l'urine [5]. En Perse, on se serre de terres bolaires et marneuses [6]. Dans plusieurs pays on trouve quantité de terres, qui dissoutes dans l'eau, ont la propriété de nettoyer et de blanchir les étoffes et le linge [7]. Toutes ces différentes pratiques peuvent avoir été en usage dès les premiers temps. Les besoins de la vie sont à-peu-près les mêmes chez tous les hommes : la nature offre à-peu-près dans tous les climats les mêmes ressources. C'est l'art de les employer qui distingue les nations policées des peuples barbares et sauvages.

[1] Odyss. l. VI, v. 92.
[2] PLIN. l. XXXV, sect. 57.
[3] Id. l. VII, sect. 88.
[4] Voyag. de J. de LERY, p. 276.
[5] Hist. de l'Islande, t. I, p. 266.
[6] CHARDIN, t. IV, p. 66, 67.
[7] Journal des savans, ann. 1752. Juill. p. 418. — Hist. génér. des Antilles par le P. du TERTRE. t. II, p. 76. *in*-4.° Paris, 1667. — Hist. nat. de COLONNE. t. II, p. 113, 114. — PIGANIOL, script. de France, t. 5, p. 72. Edit. 12. de 1722.

[a] J'ai lu quelque part, que certains peuples grossiers et sauvages, avoient une espèce de lessive qui consiste à laisser tremper quelque temps leurs habits dans la boue. Ils les passent ensuite, et les lavent dans une eau claire et nette. Ils réussissent, par ce moyen, à les nettoyer et à les dégraisser : les sels qui sont dans la boue faisant à-peu-près le même effet que notre savon.

CHAPITRE TROISIEME.

De l'Architecture.

De tout temps l'homme s'est vu forcé de chercher des asiles contre les injures de l'air et l'attaque des bêtes féroces. Aussi l'art de bâtir est-il un des premiers arts qui ait été mis en pratique, avant [1] comme après le déluge. C'est donc à la nécessité que l'architecture doit sa naissance; mais c'est du luxe qu'elle a reçu ses embellissemens. Les réflexions et les comparaisons que firent les hommes sur leurs ouvrages, leur formèrent le goût. On parvint d'abord à connoître les règles de la proportion. On y ajouta ensuite les ornemens que les lumières et le génie de chaque siècle ont suggérés aux peuples en différens temps. L'architecture embellie, corrompue et rétablie successivement, a varié, suivant le bon ou le mauvais goût des siècles et des nations.

Tant que les descendans de Noé demeurèrent réunis, ils furent à portée de cultiver ce qu'on avoit pu conserver de découvertes antérieures au déluge. Le projet qu'ils conçurent et exécutèrent en partie, de bâtir une ville dans la plaine de Sennaar [2], le dessein d'y élever une tour d'une hauteur prodigieuse [3], prouvent que les nouveaux habitans de la terre n'étoient pas entièrement destitués de connoissances en architecture. Mais le changement que l'Eternel opéra alors dans leur langage, les ayant contraints de se séparer, ils perdirent, pour la plupart, la pratique et la théorie des arts même les plus essentiels.

La vie errante que menèrent presque toutes les familles dans les premiers siècles qui suivirent la confusion des langues, ne leur permit pas de s'adonner à des recherches et à des réflexions suivies. Faute de connoissances et surtout manque d'outils, ces nouvelles colonies se virent réduites à n'avoir dans les commencemens d'autres retraites que les

[1] Gen. c. 4, ℣ 17.
[2] *Ibid.* c. 11, ℣. 4.
[3] *Ibid.* — Voyez ce que j'ai dit sur ce sujet dans l'Im[age] p. 17.

antres et les cavernes [1]. Plusieurs nations offrent encore aujourd'hui l'image de ces anciens temps [2].

Dès que les peuples auront été débarrassés des soins de la vie les plus pressans, ils se seront vraisemblablement empressés de quitter les antres et les cavernes dont le séjour a dû leur paroître bientôt aussi triste que malsain. Ils auront cherché les moyens de se procurer des habitations plus commodes et plus agréables. Les premiers logemens auront été proportionnés aux facilités locales de chaque climat, et relatifs aux lumières et au génie des différentes peuplades. Les roseaux, les cannes, les branches, les feuilles d'arbres, les écorces, les terres grasses, ont été les matériaux dont on a d'abord fait usage. Les premières maisons des Egyptiens et des peuples de la Palestine [3], étoient de roseaux et de cannes entrelacées. On trouve encore aujourd'hui au Pérou beaucoup de maisons qui ne sont bâties que de cette manière [4]. Les premières maisons des Grecs n'étoient que d'argile. Ces peuples furent quelque temps à ignorer l'art de la durcir pour en faire des briques [5]. En Islande, les maisons ne sont construites qu'avec des morceaux de pierres ou de roc liés avec de la boue et de la mousse. Elles sont couvertes de gazon [6]. Les Abyssins logent dans des cabanes faites de boue et de paille [7]. Les maisons au Monomotapa ne sont que de bois [8]. On a même vu autrefois [9] des peuples, comme on en voit encore à présent [10], se construire, faute de matériaux, et surtout d'intelligence, des cabanes avec des peaux et des os de chiens de mer, ou d'autres grands poissons.

Le bois offre tant de facilité à l'homme pour se procurer un logement, qu'on en aura fait usage de bonne heure dans les climats où les peuples étoient à portée de s'en procurer aisément. On a commencé par entrelacer grossièrement des branches [11] : ensuite on a enduit de terre ces espèces de

[1] DIOD. l. I, p. 12. — ÆSCHYL. in Prometh. vincto, v. 449, etc. — VITR. l. II, c. 1. — PLIN. l. VII, sect. 59, p. 413. — PAUS. l. X, c. 17, p. 836. — SUID. *voce* Δαιδαλος, t. I, p. 522. — MARTINI, Hist. de la Chine, t. I, 19, 20. Bibl. univ. t. II, p. 412.

[2] Rec. des Voyag. au nord, t. VIII, 207. — Voyag. de CORÉAL, t. I, p. 32, 238. — Hist. génér. des Voyag. t. I, p. 96, t. VIII, p. 6. — BELON, Observat. l. II, c. 61. — Lettr. édif. p. 273.

[3] DIOD. l. I, p. 52. — SANCHON apud Euseb. p. 35. A.

[4] Voyag. au Pérou, par M. BOUGUER, p. 8 et 10.

[5] PLIN. l. VII, sect. 57. p. 413.

[6] Hist. nat. de l'Islande, t. I, p. 254 et 277. t. II, p. 186, 187.

[7] Bibl. raison. t. I, p. 57. Hist. gén. des Voyag. t. I, p. 221.

[8] Hist. gén. des Voyages, t. I, p. 91.

[9] STRABO, l. XV, p. 1050 et 1056.

[10] Journ. du P. FEUILLÉE, t. II, p. 587. — Voyag. de FREZIER. p. 130.

[11] MART. Hist. de la Chin., p. 19, 20.

claies [1], et on les a soutenues sur quelques perches. Ces premières cabanes étoient couvertes de feuilles ou de gazon : leur forme étoit circulaire et terminée en cône, à-peu-près comme nos glacières. Le foyer étoit placé dans le milieu de la maison. Un trou pratiqué à la pointe du toit, donnoit issue à la fumée. Ces habitations ne recevoient de jour que par la porte; telle a été vraisemblablement la manière de bâtir des premiers peuples, qui s'est perpétuée chez plusieurs nations tant anciennes, [2] que modernes, [3]. On aura pu aussi construire les premières maisons de troncs d'arbres élevés les uns sur les autres, et rangés carrément [a]. On voit encore aujourd'hui les restes de ces pratiques originaires dans plusieurs villages d'Allemagne, de Pologne et de Russie. Tels sont aussi les logemens des habitans de la Floride et de la Louisiane [4], des Eskimaux [5], et de quantité d'autres peuples [6].

La construction de ces premiers bâtimens n'exigeoit pas de grands apprêts, ni de grandes connoissances. On n'avoit besoin ni de beaucoup d'outils, ni d'un grand nombre de machines. On aura abattu originairement les arbres de la même manière que les Sauvages les abattent, c'est-à-dire, par le moyen du feu. Ils les minent peu à peu avec de petits tisons, qu'ils ont soin d'entretenir et de rapprocher. Le même secret leur sert à les couper en billes. Ils placent des tisons de distance en distance sur le corps de l'arbre qu'ils veulent débiter [7] : tout nous porte à croire qu'on en aura usé ainsi dans les premiers temps.

On aura inventé successivement quelques instrumens pour tailler les bois et pour les planer. Les premiers outils étoient faits de certaines pierres dures et peu cassantes. Il existe encore dans les cabinets des curieux plusieurs de ces anciens outils [8]. La plupart des nations de l'Amérique ne se servent point

[1] VITRUV. l. II, c. I.

[2] *Idem.* l. II, c. I. — DION. l. V, p. 346. — STRABO, l. IV, p. 301. — TACIT. de Mor. Germ. n. 16. — Hist. de Languedoc, t. I, p. 44, n. 9.

[3] Rec. des Voyag. qui ont servi à l'établissement de la compagnie des Ind. holland. t. V, p. 36. — Mém. de Trév. Mai 1717, p. 713, 714. — Hist. gén. des Voyag. t. XI, p. 25.

[a] Voy. VITRUV. l. II, c. I. C'est ainsi qu'encore aujourd'hui on construit les maisons dans le Palatinat de Russie.

[4] Mœurs des Sauvages, t. II, p. 7, 8, 11.

[5] Voyage de la baie d'Hudson, t. II, p. 43.

[6] Voyage de FREZIER, p. 65, 65. — CHARDIN, t. I, p. 134. — Nouvelle rel. de la France équinox. p. 141, 146. — Hist. gén. des Voyag. t. III, p. 185.

[7] Mœurs des Sauvages, t. II, p. 110. — LESCARBOT. Hist. de la nouv. Franc. p. 776. — Nouvelle relat. de la France équinox. p. 152. — Hist. de la Virginie, p. 314.

[8] Voy. *infrà* chap. 4.

d'autres instrumens pour tailler les bois et les débiter [1]. On aura imaginé ensuite de faire des outils de métal, dont le nombre n'aura pas été considérable dans les premiers temps. Jugeons des connoissances des anciens peuples par celles des Péruviens avant l'arrivée des Espagnols dans leur pays ; ils n'employoient que la hache et la doloire pour travailler leurs bois. La scie, les clous, le marteau et les autres instrumens de charpentier leur étoient inconnus [2]. Enfin le goût et l'industrie s'étant perfectionnés, on aura trouvé l'art de substituer au bois les briques, les pierres, les marbres, etc., et on sera parvenu à élever des édifices également solides et magnifiques.

L'art de mettre en œuvre les matériaux propres aux ouvrages de maçonnerie, a dû long-temps occuper les premiers architectes. La pierre n'a pas été probablement la matière dont on se sera d'abord servi pour construire les édifices qu'on a substitués aux huttes et aux cabanes. La coupe et la taille des pierres demandent plus de connoissances qu'on n'en avoit dans les premiers siècles. On a commencé par faire usage des briques [3], c'est-à-dire, par mouler des carreaux d'argile, qu'on a fait sécher ensuite au soleil, ou cuire dans des fourneaux, pour leur donner plus de consistance et de solidité. Tels furent les matériaux employés pour la construction de la tour de Babel [4]. Les Egyptiens ont aussi, de toute ancienneté, fait un grand usage de la brique [5]. L'usage des tuiles, invention si commode pour défendre les maisons des injures de l'air, remonte également à une très-haute antiquité [6].

Le temps où l'on a commencé à construire des édifices de pierres taillées, nous est absolument inconnu. On en doit dire autant de l'invention du mortier, de la chaux et du plâtre, etc. Ces découvertes se sont faites insensiblement et de proche en proche. Plusieurs motifs auront contribué à faire imaginer de bonne heure les moyens de construire des bâtimens solides et capables de résistance. Mais c'est aux peuples cultivateurs que l'architecture doit proprement sa naissance. Les soins et l'assiduité qu'exige l'agriculture, força les familles qui s'y adonnèrent, à se fixer dans un même canton. Ce genre de vie les porta bientôt à se construire des

oy. *infrà*, chap. 4. — Relat. de ière des Amazones, par le P. JGNAC, t. II, p. 213.
Hist. des Incas, t. II, p 61, 62.

3 SANCHON. apud Euseb. p. 35. D.
4 Gen. c. 11, ℣. 3.
5 Voy. Exod. c. 1, ℣. 14. c. 5, ℣. 7
6 PLIN. l. VII, p. 413.

logemens solides et durables [1]. La Chaldée, la Chine, l'Égypte et la Phénicie, sont les premières contrées où nous voyons que l'architecture, proprement dite, ait été en usage. Nembrod bâtit dans la Chaldée trois villes, dont Moïse nous a conservé les noms [2]. Assur, quelque temps après, et dans des cantons peu éloignés, fonda Ninive et deux autres villes [3]. Les Chinois disent que Fo-hi fit entourer de murailles les villes et les bourgs [4]. On voit enfin du temps d'Abraham et de Jacob, plusieurs villes dans la Palestine et dans les contrées voisines [5]. A l'égard de l'Égypte, toute l'antiquité s'accorde à placer la fondation de ses premières villes dans les temps les plus reculés [6]. Il y en avoit aussi dès lors quelques-unes de bâties dans la Grèce [7].

L'architecture cependant n'a pu faire un certain progrès que depuis qu'on a été en possession de quantité d'arts, dont le secours lui est absolument nécessaire. Il a fallu inventer les machines propres à voiturer et à élever les fardeaux considérables; trouver le secret de dompter les animaux, et imaginer le moyen de les faire servir au transport des matériaux: il a fallu enfin découvrir l'art de travailler les métaux, et notamment le fer. Ce n'est pas que, faute de ces connoissances, les peuples ayent été absolument hors d'état de construire des édifices en pierres. L'exemple des Péruviens et des Mexicains est une preuve du contraire. Ces peuples n'avoient ni charrettes, ni traîneaux, ni bêtes de somme [8]. Ils voituroient tous leurs matériaux à force de bras [9]. Ils ne connoissoient point non plus ni les échafauds, ni les grues, ni les autres machines propres à la construction des bâtimens [10]. Ils ignoroient même l'usage du fer [11]. Ils sont parvenus néanmoins à élever des édifices, dont la vue cause encore aujourd'hui le plus grand étonnement [12]. Leur maniere de tailler les pierres, étoit de les casser avec certains cailloux noirs et fort durs [13]. Ils les polissoient ensuite, en les frottant

[1] Voy. *suprà*, 51.
[2] Gen. c. 10, ℣. 10.
[3] *Ibid.* ℣. 11 et 12.
[4] Martini, Hist. de la Chine, l. 1, p. 28. — Extrait des Hist. Chin.
[5] Gen. c. 19, ℣. 1 et 20. c. 28, ℣. 19.
[6] Hom. Iliad. l. IX, v. 381, etc. — Herod. l. II, n. 99. — Diod. l. 1, p. 18. — Syncell. p. 54, 55.
[7] Paus. l. 1, c. 38, p. 93. l. VIII, c. 38. l. X, c. 6. — Euseb. Præp. Ev. l. X, c. 10, p. 489. C. — Sid. p. 64.
[8] Acosta, Hist. nat. des Indes, l. VI, c. 14. — Hist. des Incas, t. 1, p. 60 et 265.
[9] Hist. des Incas, *loco cit.*
[10] *Ibid.* p. 266, 267. t. II, p. 62. — Acosta, *loco cit.*
[11] Hist. des Incas, *loco cit.*
[12] *Ibid.* — 264 et 268.
[13] [illegible] 62. — Voyez au [illegible]ne d'Ulloa, t. I,

les unes contre les autres [1]. On en aura pu user de même dans les commencemens. Il y a des pays où l'on ne connoît point encore d'autre manière de tailler les pierres [2], et où l'on bâtit de très-grands édifices avec fort peu d'outils et de machines [3].

Mais ces pratiques sont si longues si incommodes, que tant qu'on n'en aura point connu d'autres, les édifices en pierres ont dû nécessairement être assez rares. L'usage n'a pû en devenir commun et ordinaire que depuis l'invention des outils propres à tailler les pierres, et la découverte des machines capables de les voiturer et de les élever facilement. Aussi suis-je très-persuadé que dans la plupart des premières villes, les maisons n'étoient que de bois ou de torchis. C'est encore aujourd'hui la manière dont on bâtit dans la plus grande partie de la Perse [4], de la Turquie, et généralement dans l'Afrique et dans l'Orient [5].

Si nous en croyons les anciens, l'art de tailler les pierres et d'en construire des maisons, auroit été connu chez certains peuples dès les temps plus reculés. Les Egyptiens faisoient honneur de cette découverte à Tosorthus [6], successeur de Ménès [a]. Ils attribuoient même à Vénéphes [7], dont le règne remonte à une très-haute antiquité [8], la construction d'une pyramide. Il n'est pas surprenant, au reste, que l'art de tailler et d'employer la pierre, ait été trouvé de fort bonne heure en Egypte. La qualité du climat a forcé de tout temps ceux qui l'ont habité de s'adonner à cette étude. L'Egypte manque de bois de construction, et même de bois de chauffage [9]. On voit que dès les premiers siècles, les Egyptiens étoient obligés d'entretenir leurs fourneaux avec de la paille [10] du chaume. L'usage de la pierre et du marbre étoit donc une nécessité absolue pour ces peuples? Aussi ont-ils su se procurer bientôt les moyens d'en rendre le transport facile. Les Egyptiens avoient tiré du Nil, presque dès l'origine de leur monarchie, quantité de canaux [11] qui communiquoient

[1] Hist. des Incas, *loc. cit.*
[2] Hist. gén. des Voyag. t. I, p. 332.
[3] Voyag. de la compagnie des Indes Hollandoises, t. IV, p. 378.
[4] Chardin, t. I, p. 134. — Tavernier, t. II, l. IV, c. 4, p. 16. — Id. t. I, p. 447. t. II, p. 266, 267. — Voyag. de Dampier, t. III, p. 47. — Tournefort, Relation. t. I, p. 57. — Hist. gén. des voyag. t. I, p. 231. — Lettr. édif. et cur. XVI. p. 32.
[5] Voyez Strabon, l. XVI, p. 1085.
[6] Syncell. p. 56. B.
[a] Marsh. p. 39. — Toute l'antiquité s'est accordée à connoître Ménès pour le premier roi d'Egypte.
[7] Voy. Syncell. p. 54, 55.
[8] Marsh. p. 45.
[9] Voyage d'Egypte par Granger, p. 13.
[10] Exod. c. 5, v. 7.
[11] Voy. *supra*, ch. I, art. I, p. 166.

et rendoient les uns dans les autres : il paroît aussi que l'usage des voitures étoit très-ancien chez ces peuples ; dès le temps de Joseph, les charriots y étoient fort communs [1].

Les premiers monumens de l'architecture, proprement dite, ont dû être assez grossiers et assez informes. Il n'y a pas d'apparence que la régularité et l'agrément des proportions y ayent été observées bien exactement. Au surplus on ne peut point décider de l'état et des progrès de cet art dans les siècles que nous parcourons présentement. Il n'y a rien qui puisse nous mettre à portée d'en juger sainement. Je crois cependant entrevoir que vers la fin de ces mêmes siècles, on a dû avoir, dans certains pays, quelque idée de la décoration et de la magnificence des bâtimens.

L'art de bâtir n'eut pour objet dans les commencemens que la nécessité : les peuples s'étant policés, et leurs connoissances s'étant augmentées à proportion, successivement on songea à orner et à embellir les édifices. L'architecture alors appela plusieurs arts à son secours : à l'aide du ciseau, on substitua des colonnes de pierre ou de marbre aux poteaux qui originairement servoient à soutenir le faîte des cabanes. Il en a été de même des autres ornemens de l'architecture. La plupart ne sont que la représentation des pièces de bois employées originairement à la construction des édifices. On les a enrichies de divers agrémens en les exécutant en pierres. C'est ainsi que par degrés l'architecture est parvenue à une sorte d'élégance et de perfection.

Dès les siècles qui nous occupent dans cette première époque, on connoissoit dans plusieurs pays le dessin, la ciselure et la sculpture [2]. Il est probable qu'on n'aura pas tardé à faire usage de cet art pour embellir et décorer les édifices. Les historiens profanes parlent de temples, de palais, et d'autres monumens construits par les premiers souverains d'Egypte, de Ninive et de Babylone [3]. On peut joindre à ces faits la construction du tabernacle par les Israélites dans le désert : on voit que Moïse y employa des colonnes ornées de bases et de chapiteaux : cette particularité indique des progrès successifs ; car on aura commencé par employer des colonnes toutes simples : ensuite, pour leur donner plus de graces, on les aura accompagnées de bases et de chapiteaux. Moïse avoit vraisemblablement puisé cela

[1] Gen. c. 45, v. 19.
[2] Voy. *infrà*, ch. 5.
[3] Herod. l. II, n. 99. — [illegible]

les Egyptiens l'idée de cette sorte d'ornement [1]. Enfin la magnificence et la grandeur des différens ouvrages exécutés chez ces peuples dès le commencement des siècles dont je parlerai dans le second volume de cet ouvrage, ne permettent pas de douter des progrès rapides que l'architecture a faits en Egypte : je crois donc que l'art de décorer et d'orner les édifices, a été connu et pratiqué dans plusieurs pays, dès les siècles dont il s'agit présentement.

CHAPITRE QUATRIEME.

De la découverte et de la fabrique des métaux.

La découverte des métaux est probablement due au hasard : mais c'est aux besoins et à l'industrie des peuples, qui se sont adonnés à la culture de la terre, que nous devons la métallurgie, c'est-à-dire, l'art de travailler les métaux, et celui de les faire servir à tous les différens usages auxquels ils sont propres. Sans cette connoissance, l'agriculture n'auroit fait aucun progrès, et on ne l'eût jamais portée au point où nous voyons qu'elle l'a été dès les premiers temps chez certains peuples. On en doit dire autant de presque tous les arts mécaniques, qui n'ont commencé à acquérir une sorte de perfection que depuis la connoissance et l'usage des métaux.

Comment, où, quand, et par qui s'est fait cette découverte ? C'est ce qu'il est difficile de pouvoir déterminer. Il n'est pas plus aisé d'expliquer de quelle manière l'homme est parvenu à trouver l'art de préparer les métaux, et d'en tirer les secours qui lui sont nécessaires. Les anciens ont regardé l'invention de la métallurgie comme quelque chose de si extraordinaire et de si merveilleux, qu'ils ont cru en être

[illegible]ables aux intelligences célestes .

[illegible] métaux étoient connus, et on savoit même travailler [3] avant le déluge. Mais on doit mettre cette connois- au nombre de celles que ce terrible fléau a fait perdre, [illegible]ins à la plus grande partie du genre humain. Toute [illegible]té s'accorde à dire qu'il a été un temps où le monde

[1] Voy. STUCELL. p. 14.
[3] Gen. c. 4, 22.

étoit privé de l'usage des métaux [1]. Ce fait est d'autant plus croyable, qu'il est parlé dans les anciens auteurs de plusieurs nations auxquelles une découverte si importante a été inconnue [2]. Nous voyons que chez ces peuples, les pierres; les cailloux, les os, les cornes d'animaux, les arêtes de poisson, les coquilles, les roseaux, les épines, servoient à tous les usages où les nations policées emploient aujourd'hui les métaux [3]. Les sauvages nous retracent une peinture fidèle de ces anciens peuples et de l'ignorance des premiers temps. Ils n'ont aucune idée de la métallurgie [4], et ne suppléent au manque des métaux que par les moyens que je viens d'indiquer [5].

Cette connoissance néanmoins a été bientôt retrouvée par les peuples cultivateurs. La nécessité les a forcés promptement de chercher dans les métaux des matières propres à fabriquer les outils dont ils avoient besoin. Nous voyons l'usage des métaux établi peu de siècles après le déluge dans l'Egypte et dans la Palestine. Les Egyptiens faisoient honneur de cette découverte à leurs premiers souverains [6]; les Phéniciens à leurs anciens héros [7]. Ces traditions sont pleinement confirmées par l'autorité des livres saints. Dès le temps d'Abraham, les métaux étoient communs en Egypte et dans plusieurs contrées de l'Asie [8]. Les connoissances même qu'on avoit alors en métallurgie devoient être assez étendues [9]; et il n'est pas étonnant que cet art ait fait de bonne heure de grands progrès dans l'Asie et dans l'Egypte. Ces contrées sont les premières où les peuples se soient fixés, et où il se soit formé des monarchies puissantes [10]. Je crois cependant qu'on ne sut d'abord travailler qu'un certain nombre de métaux, tels que l'or, l'argent et le cuivre. Le fer, ce métal si nécessaire et si commun aujourd'hui, a été longtemps inconnu ou fort peu en usage chez les anciens peu-

[1] Voy. Plat. de leg. l. III, p. 806.
[2] Agatharchid. apud Phot. c. 58, p. 1369. — Diod. l. III, p. 213. — Strabo, l. XV, p. 1025 et 1032. l. XVI, p. 1123, 1124.
[3] Voy. Herod. l. VII. — Diod. l. [illegible], p. 185. — Strabo, l. XV, p. 1025.
[4] Hist. génér des Voyag. t. II, p. 643. — Voyag. de Corral, t. I, p. 228. — Mœurs des Sauvages, t. II, p. 109.
[5] Voy. Lettr. édif. t. XI, p. 420, 421, t. XX, p. 224. t. XXV, p. 206, XVIII, p. 237. — Voyag. de [illegible] p. 64, 109 et 214. — Hist. gén. de [illegible] t. II, p. 259. — Voyag. [illegible] d'Hudson, t. II, p. 87. — Histoire gén. des Voyag. t. [illegible] — Les [illegible] Voyag. au nord, t. [illegible]
[6] [illegible] apud Phot. [illegible] — [illegible] — Pausan. in [illegible]
[7] Sanchon. apud [illegible]
[8] [illegible]

ples. Voyons quelle peut avoir été la marche de l'esprit humain dans la métallurgie. Rassemblons le peu de lumières que l'antiquité nous a transmises sur l'histoire d'une découverte si importante, et comparons ce qui a pu se passer dans les premiers siècles, avec les faits que nous avons encore présent sous les yeux.

La découverte des métaux n'aura pas coûté beaucoup de recherches aux premiers descendans de Noé. Il n'a pas été nécessaire qu'ils fouillassent dans les entrailles de la terre pour acquérir une connoissance qui a dû se présenter d'elle-même assez promptement et assez facilement : mille événemens, dont on pourroit citer bien des exemples [1], auront mis les métaux entre les mains des premiers hommes. Rien cependant ne doit avoir plus contribué à cette découverte que les ravages et les bouleversemens occasionnés par les grandes pluies et les inondations. On remarque dans plusieurs pays, que lorsque les pluies ont été abondantes, on trouve des métaux dans presque tous les ruisseaux [2]. Les torrens, en descendant des montagnes, déposent souvent sur le sable et le gravier des vallées, une grande quantité d'or [3]. Au royaume d'Achem il n'est pas besoin de creuser la terre pour trouver ce métal; on le ramasse sur le penchant des montagnes et dans les ravines où les eaux l'entraînent [4]. Les anciens parlent aussi de quantité de fleuves très-renommés pour l'or, l'argent, le cuivre et l'étain qu'ils rouloient dans leurs eaux [5]. Nous connoissons plusieurs rivières qui jouissent encore de cet avantage [6].

A l'égard des mines, plusieurs événemens auront indiqué aux premiers hommes les substances métalliques que la terre renferme dans son sein. La foudre aura pu détacher dans les premiers temps des morceaux de rochers, des portions de montagnes, dont les éclats auront fait voir les métaux qu'ils contenoient [7]. C'est par un pareil accident qu'on a découvert, sur la fin du 17.e siècle, une mine d'or au Pérou [8].

[1] Voy. ALONSO BARBA. l. I, c. 23. — ALEX. ab. Alex. Gen. Dier. l. IV, c. 9. — JONSTON THAUMAT. class. 4, c. 26. — Journ. des Savans. Mai 1683, p. 90.

[2] Voyag. de FREZIER, pag. 121. — Voyag. de CORÉAL, t. I, p. 101. — De la fonte des mines, par M. HELLOT, p. 13 et 35.

[3] Voyag. d'ANSON, *in*-4.° p. 42. — Lettr. édif. t. IV, p. 92. — Rep. des t. XIV, p. 1318. — Voyag. de t., t. I, p. 235.

[4] Lettr. édif. t. II, p. 73. — Hist. gén. des Voyag. t. X, p. 458.

[5] Voy. *infrà*. p. 158.

[6] Voy. *infrà*, p. 158.

[7] Voy. JUSTIN. l. XLIV, c. 3. — ALONSO BARBA. l. I, c. 23, p. 86. — HELLOT de la fonte des mines, p. 43.

[8] Voyag. de FREZIER, pag. 147. — Voyag. au Pérou, par D. ANT. d'ULLOA, t. I, p. 532.

elquefois les vents, en déracinant des arbres, ont fait
ecevoir des métaux et des minerais [1]. On sait de quelle
nière la fameuse mine de Potosi fut découverte. Un Indien,
lant monter sur des rochers couverts d'arbres et de buis-
s, s'attacha à une branche qui sortoit d'une fente de ro-
; la branche s'arracha, et l'Indien vit aussitôt briller
s le trou quelque chose qu'il reconnut être un lingot
gent [2]. Souvent aussi les torrens, emportant, par leur
étuosité, la superficie de la terre, mettent à découvert
eine et le minerai [3]. Souvent même, en creusant et en
urant, on a mis au jour de riches veines [4]. Ce fut ainsi,
rapport de Justin, qu'on trouva les mines d'or qui ont
du autrefois l'Espagne si renommée [5]. Enfin les indices
filons se font apercevoir assez fréquemment à la surface
a terre [6].

Quand par la suite les peuples auront voulu chercher et
nnoître les mines, il leur aura suffi de faire quelques
ervations et quelques comparaisons relativement à l'es-
e et à la qualité des terrains où ils avoient trouvé originai-
ient des métaux. Cette voie aura guidé les démarches et
recherches des premiers hommes. La nature fournit plu-
urs indications et quantité de marques extérieures aux-
elles il est facile de reconnoître les mines. Ces sortes de
rains ont des signes caractéristiques aisés à retenir [7]. On
ut juger sûrement, par la couleur des terres, si elles ren-
ment des minéraux. L'expérience apprend que la surface
ces sortes de terrains est d'une couleur différente de celle
s autres terres [8]. Les yeux les moins connoisseurs en sont
ppés. Il est même presque certain qu'on peut deviner,
r la seule inspection du sol et des plantes qu'il produit,
spèce de métal que renferme une mine [9]. Ces sortes de
rains sont ordinairement stériles, bruts et escarpés [10]. Le

[1] Alonso Barba. l. I, p. 85.
Acosta, Hist. nat. des Indes, fol. v.
[2] Alonso Barba. l. I, p. 85. — sta, fol. 140 *verso*.
[3] Lettr. édif. t. IV, p. 151. — Hellot, la fonte des mines, p. 7, 23 et 62.
[4] Liv. XLIV, c. 3.
Hellot, de la fonte des mines, p. — Alonso Barba. t. II, p. 169.
[5] Voy. Hellot, de la fonte des mines, 71.
[6] Voyag. de Frezier, p. 102. — onso Barba, t. II, 287.
[9] Alonso Barba. t. I, c. I, p. 3 et 24. — Senac. Nouv. cours de chimie, t. II, p. 314.
[10] Agatarchid. apud Phot. c. II, p. 1340. — Strabo, l. III, p. 216. A. — Plin. l. XXXIII, sect. 21, p. 617. sect. 31, p. 621. — Voyag. de Frezier, p. 151, 152. — Lettr. édif. t. XVII, p. 441. — Voyag. de V. le Blanc, IIe. part. p. 261. 3.e part. p. 105 et 118. — Asia di Barros, Deca. 1a. l. X, fol. 186. — Voyag. de Coréal, t. I, p. 296. — Acosta, Hist. nat. des Indes, fol. 131, 132 et 137, 13o

plus souvent il n'y croît pas d'herbe [1]. L'inspection d'une seule mine aura donc pu donner des notions pour découvrir toutes les autres.

S'il est aisé de concevoir comment les premiers hommes ont pu connoître de bonne heure les métaux, il n'en est pas de même de l'art de les travailler; il est assez difficile de comprendre, et plus encore d'expliquer comment on y est parvenu. Ce n'est que par le moyen du feu, que nous pouvons rendre les métaux propres à nos besoins et à nos usages. Mais avant que de pouvoir les forger, il faut les fondre, les affiner, c'est-à-dire, séparer les parties métalliques des parties étrangères avec lesquelles elles sont mêlées, les réunir et en former des masses, que l'on divise ensuite ainsi qu'on le juge à propos. Ces opérations sont assez difficiles, et exigent des procédés très-raisonnés et très-délicats. La fusion est le premier moyen qu'on emploie pour y parvenir.

On peut croire que les volcans auront contribué à donner quelques notions de la métallurgie. Les dégorgements de minéraux qui sortent de temps en temps de ces fourneaux naturels [2], auront été, avec assez de vraisemblance, une des premières causes des recherches qu'on aura faites sur l'art de travailler les métaux par le feu. Cette conjecture est d'autant plus apparente, que selon la fable et l'histoire, ceux auxquels l'antiquité attribuoit l'invention de la métallurgie passoient pour avoir habité les pays distingués et connus par ces fameuses ouvertures [3].

Les anciens écrivains se sont cependant assez généralement accordés à rapporter cette découverte à l'embrasement des forêts plantées sur des terres qui renfermoient des métaux; la violence du feu ayant, selon leurs récits, fait fondre le métal, on le vit couler et se répandre sur la surface de la terre [4]. C'est de cette manière, que selon l'ancienne tradition de la Grèce, le fer avoit été découvert au mont Ida [5]. On attribuoit à un pareil événement la connoissance des mines d'argent que renferment les Pyrénées. Ces montagnes étoient, dit-on, autrefois couvertes d'épaisses forêts. Des pâtres

[1] Voyag. au Pérou, par D. Ant. d'Ulloa, t. I, p. 523. — Journal des observations du P. Feuillée, t. II, p. 589.

[2] Buffon, Hist. nat. t. I, p. 502, 514, 515, 533. — Alonso Barba. Lib. 1. c. 5.

[3] Diod. l. V, p. 335, 336. — Strabo, l. VI, p. 423. — Pausan. l. c. 11. — Bochart, Chan. l. I, c. 42, p. 431.

[4] Lucret. l. V, v. 12 et 41, etc.

[5] Marm. Oxon. Ep. 11. — Synes. Epist. 90, p. 405. — Clem. Alex. Strom. l. I, p. 401.

it mis le feu imprudemment, l'incendie dura plusieurs
s, et fit voir des ruisseaux d'argent fin et épuré, qui cou-
it sur la pente des côteaux jusques dans la plaine [1]. Ces
sont fort possibles et fort vraisemblables. Je penserois
ndant que l'idée d'employer le feu pour travailler les
ux, et les séparer des matières auxquelles ils sont unis,
pu venir aussi d'après quelques autres hasards plus fré-
is et plus familiers.

n raconte de certains navigateurs, qu'étant abordés dans
île inconnue, et ayant allumé du feu au pied d'une
tagne, ils en virent couler de l'argent [2]. On dit aussi
le conducteur d'une nouvelle peuplade établie depuis
dans le Paraguay, ayant aperçu une pierre extraordi-
ement dure et semée de plusieurs taches noires, la prit
i jeta dans un feu très-ardent, il en vit couler quelque
os après un fer aussi bon que celui qu'on trouve en Eu-
[3]. On rapporte encore que le capitaine d'un vaisseau
gnol ayant été obligé de relâcher dans une île déserte, y
ccommoder le fourneau de son navire : on mit plusieurs
hes de terre pour faire le foyer ; l'équipage étant arrivé
que temps après à Acapulco, on fut fort surpris de trou-
sous le cendrier de ce fourneau, une masse d'or, que la
nce du feu avoit fondu et séparé de la terre [4]. Je suis assez
é à croire que quelque événement à-peu-près semblable
i donné les premières notions de la métallurgie. On aura
osé par hasard à un feu violent des terres ou des pierres
contenoient des métaux ; on en aura vu couler une ma-
liquide, qu'on aura remarqué prendre différentes for-
, et se durcir en refroidissant. On y aura fait attention ;
périence aura été répétée ; enfin à force de réflexions et
echerches, on sera parvenu par degrés à trouver l'art de
lre les métaux.

avoue néanmoins que quelques idées qu'on se fasse de ces
es d'accidens, l'esprit ne seroit pas entièrement satisfait,
ju'il resteroit bien des difficultés à résoudre, si l'on
oit des anciennes mines par l'état et la qualité de celles
on exploite de nos jours. La fonte des mines exige com-
nément de grands travaux et de grandes précautions ;
s il faut faire attention que dans les temps dont je parle,
onte des métaux et des minéraux ne devoit pas, à beau-

[1] Arist. de Mirab. auscult. p. 1157. — Diod. l. v, p. 358. — Strabo, , p. 217, 218. — Athen. l. vi, 33.

[2] Anc. rel. des Ind. et de la Chin. p. 9.

[3] Lettr. édif. t. xi, p. 419, 420.

[4] Mém. de Trév. Sept. 1713. p. 1567. — Gemelli, t. v, p. 296, 297.

coup près, être aussi difficile qu'elle l'est devenue présentement. Dans les premiers siècles, après le déluge, on devoit trouver ordinairement les métaux à la surface de la terre, ou du moins à une médiocre profondeur, soit qu'ils y eussent été déposés par les torrens, soit que quelque incendie les eût fait couler des montagnes. Les métaux dans cet état ne sont point mélangés de corps étrangers. Ils sont beaucoup plus aisés à fondre et à affiner que les minerais tirés du sein de la terre [1]. Les anciens parlent de plusieurs pays où l'on ramassoit beaucoup d'or qui n'avoit pas besoin d'être purifié [2] : nous connoissons des contrées qui jouissent encore de cet avantage [3]. On trouve dans plusieurs cantons de l'Afrique de l'or vierge, si pur, que sans le secours d'aucun dissolvant et avec le feu seul, on le convertit en lingots d'une excellente qualité [4]. Plusieurs écrivains font mention de grains d'or naturel d'une grosseur prodigieuse [5] : on en a vu qui passoient cent marcs [6]. Un voyageur moderne dit avoir vu une branche d'or massif longue d'une coudée. Ce lingot qui étoit très-pur, avoit été trouvé dans la rivière de Couesme au royaume de Mozambique [7]. On rencontre fréquemment au Pérou des morceaux d'or vierge de plus de huit et dix marcs, et quantité qui pèsent plus d'une once [9] ; cet or n'a pas besoin d'être fondu ni affiné [10]. Au royaume de Macassar, outre la poudre d'or qu'on recueille en assez grande quantité, on trouve dans les vallées, où les ravines d'eau se sont écoulées, des lingots purs et sans aucun mélange [11]. Aujourd'hui encore dans plusieurs contrées, en faisant seulement passer l'eau sur certaines terres, on en recueille de l'or qui n'a pas besoin d'être bénéficié par le secours de l'art [12]. Cette opération est très-simple : elle ne demande ni moulin, ni

[1] Voy. PLIN. l. XXXIII, sect. 20, p. 616. — ACOSTA, Hist. nat. des Indes, fol. 145, etc.

[2] ARIST. de Mirab. auscult. p. 1153. D.—AGATHARCHID. apud Phot. c. 149. p. 1269. — DIOD. l. II, p. 161. l. III, — STRABO, l. III, p. 216. l. IV p. 219. — PLIN. l. XXXIII, sect. 20, 616, 618.

[3] y. ALONSO BARBA. t. I, p. 99. ist. génér. des Voyages, t. II, p. de Mirab. auscult. p. 1153. l. XXXIII, sect. 22, p. 618. l. III, p. 217. — Voyag. p. 151. — ALONSO BARBA. t. II, p. 287. — Journal du P. Fremin, t. I, p. 468. — Hist. gén. des Voyages, t. V, p. 224. — Mercur. de France, Juillet 1726. p. 1676.

[6] ALBERT M. l. IV de Mineral. c. 7, p. 275.

[7] Voy. de PYRARD, 2e. part. p. 2[illegible]

[8] ACOSTA, Hist. nat. des Indes, fol. 134 *verso*. — Voyag. de FREZIER, p. 76.

[9] *Ibid.* p. 99.

[10] ACOSTA, fol. 134 *recto*.

[11] Rep. des Lettr. t. XIV, p. 138.

[12] Voyag. de FREZIER, p. 76 et 101, 102.

vif argent, ni masses, ni ciseaux. Il n'est question que de bien laver la terre; quelques morceaux de bois suffisent pour la délayer et la remuer convenablement [1]. Cet or de lavage n'a pas été inconnu aux anciens [2]. L'or enfin qu'on recueille abondamment [3] dans quantité de rivières et de ruisseaux, est du plus haut aloi [4]. Il ne faut pas beaucoup d'apprêt ni de feu pour le fondre; on en trouve même dans certains fleuves de tellement purifié, qu'au sortir de l'eau il est ductile et malléable [5].

Les premiers hommes auront éprouvé la même facilité dans la fonte de l'argent et du cuivre. Ils ont dû dans les commencemens rencontrer également ces métaux naturellement purifiés et dégagés des corps étrangers qui retardent aujourd'hui les opérations de la fonte. On connoissoit autrefois [6], et on connoît encore aujourd'hui [7] des rivières qui roulent de l'argent et du cuivre. Souvent aussi ces métaux sont entraînés par les torrens, et déposés à la surface de la terre [8]. Alors on les trouve purs et sans aucun mélange, et même en masses considérables. On a découvert assez fréquemment des fils d'argent pur, entortillés en pelotons comme du galon brûlé [9]. Dans certaines contrées du Pérou, il suffit de creuser légèrement dans le sable pour en tirer des morceaux d'argent vierge [10]. Il y en a qui pèsent jusqu'à soixante et même cent cinquante marcs [11]. Ces argent vierge est malléable, et n'a besoin d'aucune préparation pour être travaillé [12]. Il en est de même du cuivre. Les anciens parlent de pays où l'on en trouvoit de naturellement purifié [13]. En

[1] Voyage de Frezier, p. 101.

[2] Voy. Diod. l. v, p. 350, 351. — Strabo, l. iii, p. 217. — Plin. l. xxxiii, sect. 21, p. 616.

[3] Alonso Barba. t. i, p. 100, 101. — Acosta, fol. 135. — Conq. du Pérou, t. i, p. 342. — Voyag. de D. Ant. d'Ulloa, t. i, p. 513. — Voyage de Pyrard, 2e. part. p. 149, 150.

[4] Plin. l. xxxiii, sec. 21, p. 616. — Lettr. édif. t. ii, p. 73. t. iv, 92. — Voyage de Pyrard, p. 150.

[5] Relat. de la riv. des Amazones, par le P. d'Acugna, t. iii, p. 80.

[6] Strabo, l. iii, p. 220. — Philostrat. de vita Apollon. l. iii, c. 54. — Photius, Bibl. p. 1007.

[7] Lescarbot, Hist. de la nouvelle France, p. 94. — Histor. de las guerras civil. da Granada, p. 2. — Anc. relat. des Indes et de la Chine, p. 20. — Hist. général. des Voyag. t. vi, p. 50 et 484. — Hellot, de la fonte des mines, p. 15.

[8] Alonso Barba. t. ii, p. 447 et 451. — Plin. l. xxxiv, sect. 47, p. 668. — Isidor. Orig. l. xvi, c. 21. — Rec. des Voyages au nord, t. x, p. 155. — Journal des Sav. Novembr. 1676. pag. 128. — Hist. nat. de Colonne, t. ii, p. 514.

[9] Voyage de Frezier, p. 145.

[10] Voyage au Pérou, par D. Ant. d'Ulloa, t. i, p. 527.

[11] *Ibid.* 529.

[12] Lettr. édif. t. xviii, p. 216, 217.

[13] Arist. de Mirab. auscult. p. 1154. A.

divers endroits de la Louisiane [1] et du Canada [2], on ramasse du cuivre rouge fort pur. Plusieurs fois il s'est présenté des morceaux de ce métal du poids de cent cinquante quintaux [3], naturellement purifiés, et propres à être mis en œuvre. Souvent on en trouve en filets ramifiés [4].

Quand ensuite on sera venu à tirer les métaux des mines, on aura dû encore éprouver dans les premiers temps très-peu de difficultés à fondre les minerais. Il est assez ordinaire de trouver à la superficie des mines le métal pur, ou du moins très-peu mélangé [5]. Rien aussi n'est plus commun que de rencontrer dans les minières de l'or pur [6], et qui souvent même est malléable [7]. On parle d'une mine d'or découverte depuis peu de temps au Brésil, si abondante, qu'on ramasse ce métal presqu'à la surface de la terre [8]. Les voyageurs assurent que dans plusieurs cantons du Monomotapa, on n'a besoin, pour tirer l'or de la terre, que d'y fouiller à la profondeur de deux ou trois pieds [9]. Lors de la découverte de la fameuse mine du Potosi, la veine étoit si riche et si abondante, que le métal paroissoit hors de terre de la hauteur d'une lance, et disposé en manière de rocher. C'étoit comme une crête qui soulevoit la superficie de la montagne dans un espace de trois cents pieds de longueur sur treize de largeur [10]. Dans la mine de Salcedo, on trouva dans les commencemens l'argent en masse. On n'avoit alors d'autre peine que celle de le couper au ciseau [11]. En 1713, on découvrit au Pérou sur la montagne d'Ucuntaya, une grande croûte d'argent massif qui rendit plusieurs millions [12]. La mine de Sainte Elisabeth étoit presque toute d'argent pur [13]. Il y avoit dans le même canton une autre mine, dont la superficie

[1] Rec. des Voyages au nord, t. IX, p. 179.

[2] Hist. nat. de COLONNE, t. II, p. 514.—Auprès du lac Pontchartrain on trouve des montagnes dont les noyaux sont de cuivre pur.

[3] Voyag. de FREZIER, p. 76.

[4] HELLOT, de la fonte des mines, p. 11

[5] Voy. STRABO, l. III, p. 290 et 319. Hist. nat. des Voyages, t. II, p. 530 in ACOSTA, Hist. nat. des Indes, [illegible] Voyage au Pérou, d'Ulloa, t. I, p. 374.—HELLOT, Route des mines, p. 25, 26 et 68. [illegible] sept. 10, p. 616 — [illegible] juillet 1731, p. [illegible] janvier 1734, p. 157.

[6] Acad. des Sciences, 1718. M. p. 87. — Hist. gén. des Voyages, t. II, p. 640.

[7] Mercure de France, juillet 1726. p. 1676.

[8] Histoire génér. des Voyages, t. I, p. 329.

[9] ACOSTA, Hist. nat. des Indes, fol. 140 *verso*.

[10] Voyage de FREZIER, p. 245. — Voyage au Pérou, par D. ANT. d'ULLOA, t. II, p. 207.

[11] Voyage au Pérou, par D. ANT. d'ULLOA, t. I, p. 513. t. II, 2e. part. p. 286.

[12] ALONSO BARBA, t. I, p. 72.

étoit de cuivre pur [1]. Dans les mines du Roussillon, on trouve des feuillets de cuivre rouge très-faciles à plier, et ductiles, formés tels par la nature. Ces feuillets sont répandus parmi le gravier, ou plaqués contre des pierres [2]. Enfin on doit juger des anciennes mines par l'état de celles qu'on a découvertes dans les pays peu fréquentés. On rencontre souvent dans les mines qui n'ont point été attaquées, les métaux purs et malléables [3]. Dans les premiers voyages des Français au Canada, ils trouvèrent une mine où ils ramassèrent des morceaux d'un cuivre très-franc et très-beau [4]. En plusieurs endroits de la Sibérie, on rencontre à la surface de la terre des pierres qui contiennent beaucoup de cuivre [5]. A la baie d'Hudson, on connoît une mine de cuivre rouge très-abondante et si pure, que sans passer le métal par le feu, les habitans, en le battant entre deux pierres, et tel qu'ils le ramassent, en font tout ce dont ils ont besoin [6].

Tous les apprêts et toutes les connoissances qu'exigent aujourd'hui la fouille et la fonte des mines, n'ont donc point été nécessaires aux premiers hommes pour se procurer l'usage des métaux [7]. Ils ne devoient pas en faire une grande consommation; ainsi les ressources naturelles que je viens d'indiquer leur étoient suffisantes.

A mesure que les peuples se sont policés et multipliés, ils ont eu besoin d'une plus grande quantité de métaux. On ne peut pas douter, d'après le témoignage de l'Ecriture sainte et de l'histoire profane, que l'usage n'en fût fort commun dans l'Asie et dans l'Egypte, vers le milieu des siècles que nous parcourons présentement. On ne peut guère supposer que cette abondance fût uniquement due aux bienfaits de la nature; on doit croire plutôt qu'on avoit déjà commencé à creuser les mines; mais alors on n'aura plus trouvé la même facilité à les exploiter. Insensiblement on aura rencontré les métaux plus crus et moins purs. Il aura donc fallu chercher et étudier l'art de les séparer des différentes matières avec lesquelles ils sont ordinairement mélangés.

Il ne suffit pas en effet d'exposer simplement au feu le minerai tel qu'il est au sortir de la terre et du rocher. Il y a plusieurs précautions à prendre pour parvenir à tirer et

[1] Alonso Barba, p. 108.
[2] Le Monnier, Observat. d'histoire nat. p. ccx.
[3] Hellot, de la fonte des mines, p. 73.
[4] Lescarbot, Hist. de la Nouvelle France, p. 402 et 455.
[5] Rec. des Voyag. au nord, t. viii, p. 381.
[6] Rec. des Voyag. t. iii, p. 316. — Mercure de France, février 1719, p. 49.
[7] Voy. Agricola de nat. fossil. liv. viii, init.

dégager les métaux des corps étrangers qui les enveloppent. Non-seulement il faut broyer et laver le minerai, il faut encore le mélanger avec de certaines terres, de certains sels, et en certaine quantité. C'est la seule manière de pouvoir fondre et affiner la plupart des métaux. Ceux qui travaillèrent les premiers ces minéraux crus dont je parle, durent plusieurs fois être exposés aux mêmes accidens qu'éprouvèrent les anciens habitans du Pérou, en fondant la marcassite d'argent. Les Incas tiroient de la mine d'argent de la plupart de leurs montagnes; mais ils ignoroient dans les commencemens les procédés nécessaires à la fonte et à l'affinage de ce métal. Ils mettoient simplement le minerai dans le feu; mais au lieu de fondre et de couler, ils le voyoient s'évaporer et se dissiper en fumée. La nécessité, mère de l'industrie, leur fournit, après plusieurs expériences, le moyen de remédier à cet inconvénient. Ils imaginèrent d'allier une certaine quantité de plomb avec l'argent. L'effet répondit à leur attente, et l'expédient leur réussit [1]. Il en aura vraisemblablement été de même dans les premiers temps.

Il a fallu aussi, à mesure que le minerai est devenu plus difficile à bénéficier, étudier l'art d'employer le feu, c'est-à-dire, la manière de le faire agir et d'en augmenter graduellement l'activité. L'espèce de feu dont il convenoit de se servir, tel que celui de charbon de terre, de bois, etc., a dû être aussi la matière de plusieurs réflexions. On peut croire que les fourneaux auront été inventés d'assez bonne heure; mais il n'en est pas de même du soufflet. Cette machine si simple et si utile, n'aura certainement pas été trouvée dès les premiers temps. Combien même y a-t-il de nations à qui cet instrument est encore inconnu [2]. On aura donc été obligé d'y suppléer par quelque autre moyen; mais il ne nous reste à ce sujet aucune tradition.

On ne peut parler non plus que par conjectures des premiers moyens dont on aura fait usage pour fondre et affiner les métaux. Les procédés des anciens métallurgistes nous sont fort peu connus. Je vais exposer la manière dont Agatharchide [3] et Diodore [4] rapportent que les Egyptiens travailloient l'or des mines. Ces peuples assuroient tenir la manipulation des métaux de leurs premiers souverains [5]. Leur

[1] ...es Incas, l. VIII, c. 25, p. ...g. de Coréal, t. I, p. 212. ... des Incas, t. II, p. 61. — Hist. ...s Voyages, t. III, p. 182.

[2] Apud. Phot. c. 11, p. 1340.

[3] Liv. III, p. 182.

[4] Agatharchid. p. 1342. — Diod. p. 184.

peut donc jeter quelque lumière sur ceux qu'on aura employés dans les premiers temps.

Les Egyptiens commençoient par piler le minerai jusqu'à ce qu'ils l'eussent réduit à la grosseur d'un grain de millet. Ils le jetoient ensuite sous des meules pour le broyer en une poudre aussi fine que la plus fine farine. On étendoit ensuite cette espèce de poussière sur des planches larges et un peu inclinées; on l'arrosoit de beaucoup d'eau pour emporter ce qu'il y avoit de plus grossier et de plus terrestre. Après ce lavage qu'on répétoit plusieurs fois, les ouvriers frottoient quelque temps entre leurs mains la matière qui restoit, l'essuyant même avec de petites éponges jusqu'à ce que la poudre d'or fût entièrement nette. D'autres ouvriers prenoient cet or et le mettoient dans des pots de terre. Ils y mêloient dans une certaine proportion du plomb, des grains de sel, un peu d'étain [a] et de la farine d'orge. On versoit le tout dans des vaisseaux couverts et luttés exactement, qu'on tenoit cinq jours et cinq nuits consécutives dans un feu de fonte. Quand les vaisseaux étoient refroidis, on les déluttoit, et on y trouvoit l'or parfaitement épuré avec très-peu de déchet. Telle étoit la méthode employée de temps immémorial par les Egyptiens pour bénéficier les minerais d'or. En général il ne paroît pas que les anciens aient fait usage du vif argent pour purifier l'or et l'argent [1]. Ils employoient les bains de plomb [2], et c'étoit à force de fondre et de refondre les métaux, qu'ils parvenoient à les affiner. Les Péruviens qui faisoient un grand usage de l'or et l'argent, n'en savoient pas davantage [3].

De quelque manière au surplus qu'on ait découvert le secret de fondre et de purifier les métaux, la connoissance en remonte à une très-haute antiquité. Job parle de la manière d'éprouver l'or par le feu [4]. La quantité d'or et d'argent que nous voyons répandue dès les premiers siècles chez plusieurs peuples [5], doit nous faire juger que l'art de tirer les métaux des mines, et celui de les fondre et de les purifier, a été connu de très-bonne heure dans bien des contrées. L'Ecriture remarque qu'Abraham étoit très-riche en or et en argent [6]. Dès lors aussi ces métaux entroient dans le commerce comme signe et comme valeur de tous les autres effets. Les quatre

[a] Il y a des mines d'étain en Afrique. Voyage de V. le Blanc, 2e part. p. 80. — Hist. gén. des Voyages, t. 1, p. 25.

[1] Voy. Plin. l. xxxiii, sect. 32, et les notes de Perrault sur Vitruve, l. viii, c. 8.

[2] Voyez Plin. *Ibid.* sect. 19. — Et à voce ἐξιλωτὴς φορὸς t. 1. p. 716.

[3] Hist. des Incas, t. ii. pag. 315, 316.

[4] C. 22. 25.

[5]

[6]

cents sicles d'argent donnés par Abraham aux enfans de Heth pour l'achat d'un sépulcre [1], et l'argent dont Jacob charge ses enfans pour acheter du blé en Egypte [2], prouvent incontestablement l'ancienneté des métaux dans les commerce.

Il a dû se passer quelque temps avant qu'on ait trouvé l'art de forger les métaux, et de les travailler convenablement à l'usage auquel on les destine. Je pense que d'abord on n'aura connu d'autre manière de travailler les métaux, que celle de les couler dans des moules. Strabon parle de peuples qui ne se servoient que de cuivre fondu, ne sachant par l'art de le forger [3]. Il y a plusieurs nations qui encore aujourd'hui sont dans la même ignorance [4]. Mais les peuples industrieux auront bientôt cherché les moyens de travailler les métaux d'une façon plus commode et plus convenable aux différens usages auxquels on vouloit les employer. Ils auront pris garde, qu'excepté le plomb et l'étain, les métaux, après une première fonte, acquéroient dans le feu un degré sensible de souplesse et de flexibilité. L'idée sera venue de les battre dans cet état de chaleur, et de leur faire prendre, par ce moyen, différentes formes. Il aura fallu conséquemment imaginer des instrumens propres à travailler les métaux au sortir du feu. Les cailloux et les pierres auront été probablement les premiers outils qu'on aura employés pour cette opération. Les voyageurs modernes ont trouvé plusieurs peuples qui ne se servent point d'autres instrumens pour forger les métaux [5].

Ces pratiques grossières et informes n'auront pas subsisté long-temps chez les peuples inventifs. L'incommodité des outils de pierre ou de bois leur aura suggéré de bonne heure la pensée de se servir des métaux pour travailler les métaux. On aura d'abord jeté en moule quelque instrumens très-grossiers et très-défectueux. Les Péruviens n'avoient pas l'usage du marteau. Ils y suppléoient par certains outils faits avec un alliage de cuivre et de laiton. Ces instrumens étoient carrés, mais cependant faits de façon qu'on pouvoit les empoigner [6]. On en doit dire autant des premiers outils. On sera parvenu ensuite à en forger de moins imparfaits, avec lesquels on aura insensiblement réussi à donner aux ouvrages de métal des formes exactes et commodes. Les anciens faisoient remonter

[1] Gen. c. 23, ℣. 16.
[2] *Ibid.* c. 43, ℣. 12.
[3] Liv. XV, p. 1044.
[4] *Hist. gén.* des Voyag. t. I, p. 231.
[5] *Rec. des Voyages au nord*, t. III, p. 316. — Hist. générale des Voyages, t. V, p. 172. — Merc. de France, février 1719. p. 43 et 49. — Bib. univ. t. II, p. 378.
[6] Hist. des Incas, t. II, p. 61.

aux temps les plus reculés l'invention du marteau, de l'enclume et des tenailles. Les Egyptiens attribuoient ces découvertes à Vulcain, un de leurs premiers souverains [1]. D'autres en faisoient honneur à Cyniras [2], père d'Adonis époque qui remonte également à la plus haute antiquité. Enfin il est parlé dans Job de l'enclume et du marteau [3].

On ne peut douter en effet que l'art de forger les métaux n'ait été connu très-anciennement dans quelques contrées de l'Asie et de l'Egypte. Nous voyons les armes de métal en usage dans la Palestine peu de siècles après le déluge. Moïse dit qu'Abraham tira son sabre pour immoler Isaac [4]. L'usage où étoient les anciens patriarches de faire tondre leurs brebis [5], est encore une preuve des progrès qu'on avoit faits dans la fabrique des métaux. On savoit même dès-lors exécuter en or et en argent des ouvrages qui demandent de la délicatesse et de la précision [6]. Nous voyons enfin que tout ce qui concerne les métaux, soit par rapport aux lieux où ils se forment, soit par rapport à la manière de les travailler, est très-clairement énoncé dans le livre de Job [7]. Le degré même auquel il paroît que du temps de Moïse les connoissances étoient portées en métallurgie, suffiroit seul pour prouver l'ancienneté de cet art. On ne pouvoit pas y avoir fait des progrès aussi grands que l'exigent les ouvrages dont il parle [8], si les premières découvertes n'eussent pas été déjà bien anciennes.

Les métaux que les hommes auront travaillés les premiers, ont été ceux qu'ils pouvoient se procurer le plus facilement, et dont la manipulation est la plus aisée. L'or, l'argent et le cuivre réunissent toutes ces qualités. J'ai déjà observé qu'on en rencontroit souvent des masses considérables; que dans cet état, ces métaux étoient purs, sans mélange, et qu'il étoit très-aisé de les fondre et de les affiner : c'est par cette raison que l'or, l'argent et le cuivre sont les premiers métaux qu'on ait travaillés. On aura même employé dans les commencemens l'or et l'argent à bien des usages auxquels la nature ne semble pas les avoir destinés [9]. L'ancienne tradition des Egyptiens portoit que, du temps d'Osiris, l'art de fabriquer le cuivre et l'or ayant été trouvé dans la Thébaïde, on avoit

[1] PALÆPHAT. in Chron. Alex. p. 45. C. — CEDREN. p. 19. D. — SUID. t. II, p. 85.

[2] PLIN. l. VII, sect. 57, p. 413.

[3] Chap. 41, ℣. 15 et 20.

[4] Gen. c. 22, ℣. 6.

[5] *Ibid.* c. 31, ℣. 19. c. 38, ℣. 12.

[6] Voy. *infrà* chap. 5.

[7] Chap. 28. — J'ai déjà dit que je croyois Job contemporain de Jacob. Voy. notre Dissertation à la fin du 3e. volume.

[8] Voy. le 2e. vol. liv. II, sect. Ire., c. 4.

[9] Voy. LUCRET. l. V, v. 1269. — SERV. in Æneid. l. XII, v. 87.

commencé par en faire des armes pour exterminer les bêtes féroces, et ensuite des outils pour cultiver la terre [1]. Les Egyptiens étoient alors dans le même état où l'on sait qu'ont été bien des peuples [2] qui autrefois ont fait servir à presque tous leurs besoins l'or et l'argent. Lorsque les Carthaginois abordèrent pour la première fois dans la Bétique [a], les habitans de cette contrée employoient l'argent aux usages les plus vils et les plus communs [3]. L'histoire de la découverte de l'Amérique, confirme la vérité des ces anciennes traditions. Les Espagnols virent avec surprise, que les Péruviens et les Mexicains faisoient servir l'or et l'argent à toutes sortes d'usages et de besoins [4]. Cette pratique leur étoit commune avec plusieurs autres nations de l'Amérique [5]. Mais il n'y a point de métal qui ait été plus généralement employé dans l'antiquité, que le cuivre.

La connoissance et la fabrique des métaux dont j'ai parlé jusqu'à présent, a été d'une grande utilité au genre humain. Ces découvertes néanmoins ne peuvent point entrer en comparaison avec celle du fer; il n'y en a point qui ait rejailli davantage sur tous les arts, ni qui ait plus contribué à leur avancement. Mais la découverte du fer et l'art de le mettre en œuvre a dû se présenter très-difficilement et assez tard; c'est, sans contre dit, de tous les métaux celui qu'on aura connu le dernier, et le dernier aussi qu'on aura su travailler.

La nature a répandu le fer dans tous les climats : il n'y a cependant point de métal plus difficile à reconnoître et à découvrir. Rien ne le décele. La plupart des autres métaux ont l'avantage et la propriété de se montrer souvent tels qu'ils sont, c'est-à-dire, sous la forme de métal. Les marcassites même d'or, d'agent, de cuivre, etc., ont ordinairement une certaine couleur et un certain éclat qui les font distinguer : mais le fer est presque toujours caché sous des enveloppes qui ndiquent point du métal aux yeux du vulgaire. On ne rouve pour l'ordinaire qu'en forme de roc, et enfoui profondément sous terre. Dans les pays même où ce métal bonde, et où il est le plus à découvert, on le foule aux pieds ans le connoître : ce n'est qu'une espèce gravier ou de sable

[1] Diod. l. I, p. 19.
[2] Voyez Herod. l. III, n. 23. — OEthiop. l. IX, x. — Rép. des t. XXIII, p. 521.
[a] le *Portugal*.
80, l. III, p. 224.
ag. de Coréal, t. I, p. 250. — Conq. du Pérou, t. I, p. 76.
[5] Voyage d'Anson, *in*-4.° p. 42. — Rivière des Amazones, par le P. d'Acugna, t. III, p. 188. — Conq. du Pérou, t. I, p. 24. — Voyage de Coréal, t. I, p. 280.

noirâtre : il n'est distingué par aucun signe, des autres matières, qui sans être fer, se présentent avec les mêmes apparences. Il faut être naturaliste pour voir ce métal dans la mine, ou pour le reconnoître dans les terres et dans les sables qui en contiennent. Qu'aura-ce donc été pour des hommes qui, n'ayant jamais vu de fer, et n'en ayant par conséquent nulle idée, n'en cherchoient certainement pas? Comment auroient-ils tiré du fer de cette terre et de ce gravier, par des opérations qui se présentoient aussi peu à leur esprit, que le fer se montroit à leurs yeux?

En effet un des grands obstacles, et celui qui a dû retarder le plus long-temps l'usage du fer, c'est la manipulation de ce métal. Le fer est de tous les métaux le plus difficile à mettre en fusion. Une seule fonte d'ailleurs suffit pour rendre l'or, l'argent et le cuivre ductiles et malléables. Il n'en est pas ainsi du fer : un morceau de fer fondu sort intraitable du moule dans lequel il a été jeté, et n'est pas plus ductile qu'un caillou. Toujours dur et cassant dans cet état, il ne sauroit souffrir le marteau ni à chaud ni à froid. Les limes, les ciseaux et les burins n'ont aucune prise sur ces sortes de masses [1]. Il a donc fallu, avant qu'on ait pu forger le fer, trover l'art d'adoucir et de rendre ductile la première fonte. Pour mettre le fer fondu en état d'être forgé, il faut commencer par le fondre une seconde fois, le porter ensuite et le battre sous un marteau très-pesant, retirer cette masse, et la chauffer encore jusqu'au point de fusion, et la raporter brûlante sous le marteau à diverses reprises. Cette matière cassante, à force d'avoir été chauffée et battue, se change en barres forgeables [2]. Toutes ces préparations bien plus compliquées que celles des autres métaux, ont dû nécessairement retarder l'usage du fer.

Je conviens que d'heureux hasards ont pu et même dû suppléer aux connoissances dont manquoient les premiers hommes. Quelque peu expérimenté qu'ils fussent en métallurgie, ils auront suivi les indications que la nature leur présentoit, et agi de conséquences en conséquences et de proche en proche; et il le faut bien, puisqu'enfin ils sont parvenus à trouver le secret de forger le fer; mais cette connoissance n'a pu être amenée que par un grand concours de hasards et de circonstances favorables qui ne se présentent que très-rarement. Les incendies des forêts, les feux souterrains, et

[1] Art de convertir le fer par M. de Réamur, p. 2 et 390-395.

[2] Réaumur, *Ibid.* p. 2, 3.

tous les autres événemens qui originairement ont pu contribuer à donner des indices sur la fabrique de l'or, de l'argent et du cuivre, n'auront été d'aucune utilité pour celle du fer: nous en avons la preuve dans ce que l'histoire nous apprend des Mexicains et des Péruviens. Ces peuples qui possédoient depuis long-temps l'art de travailler l'or, l'argent et le cuivre, n'avoient aucune notion du fer [1], quoiqu'il y en ait abondamment au Mexique et dans le Pérou [2].

Tous les peuples ont été originairement dans la même ignorance; nous en avons des preuves incontestables, indépendamment du témoignage des historiens. On conserve dans plusieurs cabinets de ces espèces de pierres vulgairement appelées *pierres de foudre* [a]. Elles ont la forme de haches, de socs de charrue, de marteaux, de maillets, ou de coins [b]. La plupart sont d'une substance pareille à celle de nos pierres à fusil, et d'une si grande dureté, que la lime n'y sauroit mordre. Ce qu'il faut particulièrement remarquer, c'est qu'elles sont presque toutes percées d'un trou rond, placé à l'endroit le plus convenable pour recevoir un manche, et cette ouverture est disposée de manière que le manche y étant entré de force, il ne puisse en sortir que difficilement, comme nous en usons pour nos marteaux. Il est donc clair, par la seule inspection, que ces pierres ont été travaillées de main d'homme. Les trous percés aux endroits où elles doivent être emmanchées, prouvent et leur destination et l'emploi qu'on en a fait pour différens usages [c]. Ce n'est point même ici une simple conjecture.

On sait que, de temps immémorial, les outils de pierre étoient en usage dans l'Amérique [3]. On en a trouvé dans les tombeaux des anciens habitans du Pérou [4], et plusieurs peu-

[1] Alonso Barba, t. I, p. 111 et 118. — Hist. des Incas, t. I, p. 103. t. II. p. 61. et 319. — Acosta, Hist. nat. des Indes, fol. 132. — Voyag. au Pérou par D. Ant. d'Ulloa, t. I, p. 386 et 391. — Mém. de l'Académie de Berlin, 1746. p. 451.

[2] Hist. des Incas, t. II, p. 61. — Alonso Barba, t. I, p. 109, etc. — Hist. de la Virgin. p 58 et 75. — N. Relat. de la France équinox. p. 19. — Lettr. édif. t. XI, p. 419, 420.

[a] En latin *Ceraunia*.

[b] On en peut voir la figure dans Adrien Tollius, Histor. Gemmar. et *Lapid.*, *l. II*, c. 261, p. 483.

[c] Pline semble l'avouer et le reconnoître, en disant qu'elles sont semblables à des coignées, *similes eas esse securibus*. l. XXXVII, sect. 57.

[3] Mœurs des sauvages, t. II, p. 109, 110. — Hist. de la Virginie, p. 312, etc. — Lettr. édif. t. XX, p. 224. t. XXV, p. 124. — Voyage de Damp. t. I, p. 93. — Nouv. relat. de la France équinox. p. 152.

[4] Voyage au Pérou par D. Ant. d'Ulloa, t. I, p. 384. — Voyag. à l'équateur par M. de la Condamine, p. 104. — Mém. de l'Acad. de Berlin, 1746. p. 451.

ples s'en servent encore à présent [1]. Ils préparent ces pierres, et les aiguisent en les frottant sur un grès ; à force de temps, de travail et de patience, ils parviennent à leur donner la figure qui convient. Ils les ajustent ensuite très-artistement à un manche, et s'en servent de la même façon à-peu-près que nous nous servons de nos instrumens de fer [2]. L'Asie [a] et l'Europe [3] sont parsemées de ses sortes de pierres. On y en découvre très-souvent. Il a donc été un temps où les peuples de ces régions ont ignoré l'usage du fer [4], comme les Américains l'ignoroient avant l'arrivée des Européens.

Joignons à ces témoignages celui des écrivains de l'antiquité. Il est unanime sur le peu de connoissance que les premiers hommes ont eues du fer. Tous conviennent que ce métal est le dernier qu'on ait su travailler. Anciennement on employoit le cuivre à tous les usages auxquels nous faisons servir aujourd'hui le fer [5]. Les armes, les outils du labourage et des arts mécaniques étoient de cuivre, usage qui même a subsisté fort long-temps. Les écrits d'Homère ne permettent pas d'en douter. On y voit que du temps de la guerre de Troye, le fer étoit encore très-peu en usage. Le cuivre en tenoit lieu, et ce métal étoit employé tant à la fabrique des armes [6], qu'à celles des outils [7]. Il en a été de même pendant bien des siècles chez les Romains [8]. Presque tout ce qui nous reste des armes et des outils de ce peuple, est de cuivre [9]. La preuve la plus marquée que l'usage du cuivre a précédé celui du fer, c'est que les anciens se servoient de l'airain dans presque toutes les cérémonies religieuses [10] ; telles que les sacrifices, les expiations, etc. Les

[1] Mœurs des sauvages, t. II, p. 111. — Aloys. Cadam. Navigat. c. 66.

[2] Mœurs des sauvages, t. II, p. 110. — Lettr. édif. t. XX, p. 224.

[a] La Carmanie, province de Perse et pays voisin de la Chaldée, est, selon Agricola, un de ceux où l'on trouve le plus de ces pierres de foudre. De Nat. Fossil. l. V, c. 13, p. 262.

[3] Adrian. Tollius *loco cit.* c. 262. — Journ. des savans, décembre 1751. p. 798. — Diari. Ital. D. B. de Montfaucon, c. 28, p. 440. — Mém. de Trévoux, février 1713. p. 289, 290.

[4] Voy. aussi l'hist. de Genghizcan par Petis de la Croix, p. 8.

[5] Hesiod. Theog. v. 722, 726, 733. Op. v. 150, 151. — Lucret. l. V, v. 1286. — Varro *apud* August de Civ. Dei, l. VII, c. 24. — Schol. Apollon. ad l. I, v. 430. — Isidor. Origin. l. VIII, c. II, p. 71. C. l. XVI, c. 19, 20. l. XVII, c. 2.

[6] Iliad. l. IV, v. 511. l. XIII, v. 612. l. XXIII, v. 560, 561. — Odyss. l. XXI, v. 423. — Hesiod. Theogon. v. 816. — Plut. in Thes. p. 17. C. — Paus. l. III, c. 3, p. 211. — Athen. l. VI, p. 232.

[7] Iliad. l. V, v. 723, etc. l. XXIII, v. 118. — Odyss. l. V, v. 244.

[8] Dion. Halicarn. l. IV, p. 221. — T. Livius, l. I, n. 43.

[9] Voy. le Rec. d'Antiquit. par M. le C. de Caylus, t. I, p. 237, 238 et 261, 262. — Mém. de Trév. Septembre 1713, p. 1535 à 1537.

[10] Schol. Theocrit. ad Idyll. 2, v. 36. — Macrob. Sat. l. V, c. 19. p. 511, 512. — P. Festus, voce *Acieris*, p. 4. — Plut. in Thes. p. 17. C.

prêtres des Sabins se coupoient les cheveux avec des couteaux d'airain [1]. A Rome, le grand pontife de Jupiter se servoit pour le même usage de ciseaux de cuivre [2]. Quand les Etrusques vouloient bâtir une nouvelle ville, ils en traçoient le circuit avec un coutre d'airain [3].

Ce n'étoit pas au reste un usage particulier aux Grecs et aux Romains, il a été commun à toutes les nations de l'antiquité. Chez les Egyptiens les armes ordinairement étoient d'airain [4]. Du temps d'Agatharchide, on trouvoit encore dans la fouille des anciennes mines des ciseaux et des marteaux de cuivre [5]. Job parle d'arcs d'airain [6]. L'Ecriture dit que les Philistins s'étant rendus maîtres de Samson, le chargèrent de chaînes d'airain [7]. Hérodote assure que chez les Massagètes, les coignées, les piques, les carquois, les haches, et jusqu'aux harnois de chevaux, étoient de ce métal [8]. En Angleterre [9], dans la Suisse, dans l'Allemagne, et surtout dans les pays du nord [10], on trouve fréquemment dans les anciens tombeaux des armes de cuivre, des anneaux et d'autres instrumens du même métal.

Il en étoit de même en Amérique; les armes et les outils de cette partie du monde étoient de cuivre [11]. On a découvert des haches de ce métal dans les sépulcres des anciens habitans du Pérou [12]. Ces haches ne diffèrent guères des nôtres pour la façon [a]. Aujourd'hui encore au Japon, tous les instrumens, qui dans les autres pays, s'exécutent en fer, sont de cuivre ou d'airain [13]. Enfin tout nous prouve que dans l'antiquité il n'y a point de métal qui ait été plus généralement employé. Plusieurs raisons en ont déterminé l'usage. Le cuivre se tire facilement de la mine, on l'y trouve en parties fort étendues; il se met aisément en fusion, et

[1] MACROB. Sat. l. v, p. c. 19, p. 512.
[2] SERV. ad Æneid. l. 1, v. 448.
[3] MACROB. *loco cit.* p. 512.
[4] DIOD. l. 1, c. 19.
[5] Apud Phot. 1341 et 1344.
[6] Chap. 20, ℣. 24.
[7] Judic. c. 16, ℣. 21, selon l'*hébreu*.
[8] L. 1, n. 215.
[9] Mém. de Trévoux, février 1713. p. 292, 295.
le litt. de la mer Baltique, p. 88. ann. 1700. p., 14, Journ. des savans, décem. 778. — RUDBEK, Atlant. , p. 145. — SCHEUZER, ICI. t. VI, p. 102.

[11] ACOSTA, Hist. natur. des Indes, l. IV, c. 3, fol. 132 *recto*. — Conq. du Pérou, t. 1, p. 24 et 87.

[12] Voyage au Pérou par D. ANT. d'ULLOA, t. 1, p. 384. — Mém. de l'Acad. de Berlin, 1746. pag. 451. — Mém. de Trév. juillet 1703. p. 1115. — Rec. d'Antiq. par M. le C. de CAYLUS, t. 1, p. 168. — Hist. des Incas, t. II, p. 120.

[a] D. ANT. d'ULLOA en rapporte la figure, *loco cit.*

[13] KÆMPFER, Hist. du Japon, t. 1, p. 74.

c'est, après l'or et l'argent, le plus ductile de tous les métaux.

Mais le cuivre est un métal mou qui s'émousse très-facilement. Il ne seroit donc pas en état par lui-même de résister aux efforts que demandent plusieurs des travaux auxquels on l'employoit. Pour exécuter avec le cuivre tout ce que nous exécutons à présent avec le fer, il a donc fallu chercher et trouver le secret de le durcir. La trempe est le moyen que les anciens paroissent avoir le plus généralement employé. Les premiers écrivains de l'antiquité l'assurent [1], et leur témoignage est confirmé par l'examen que des gens de l'art ont fait de plusieurs monumens de cuivre grecs et romains qu'on a recouvrés [2]. C'est même un fait dont il n'est plus possible de douter après les recherches et les expériences que M. le comte de Caylus a faites en dernier lieu sur la trempe du cuivre. Ses opérations lui ont donné un cuivre très-dur, fondu, forgé, allié, trempé, susceptible de la meule, revêtu enfin de toutes les propriétés du fer [3]. On peut durcir encore le cuivre par l'alliage. Les anciens habitans du Pérou connoissoient cette opération. Ils s'en servoient pour rendre plus solides leurs outils et leurs armes [4] qui n'étoient que de cuivre.

En soutenant, au surplus, qu'originairement le cuivre a tenu lieu du fer, je ne prétends pas nier que ce dernier métal ait été entièrement inconnu dans les siècles qui fixent présentement notre attention. Plusieurs témoignages nous autorisent à croire que quelques peuples ont possédé d'assez bonne heure le secret de travailler le fer. Il y avoit une tradition chez les Egyptiens qui portoit que Vulcain leur avoit appris à forger des armes de fer [5]. Les Phéniciens mettoient aussi au nombre de leurs plus anciens héros, deux frères qui passoient pour avoir trouvé le fer et la manière de le travailler [5]. Les Crétois, au rapport de Diodore, plaçoient également la découverte et la fabrique du fer dans les temps les plus reculés de leur histoire [6]. Les Dactyles du mont Ida pré-

[1] Tzetzès ad Hesiod. Op. et Dies. v. 150. p. 48.

[2] Rec. d'antiquit. par M. le C. de Caylus, p. 242 et 246. — Montfaucon, Diar. Ital. c. 5, p. 70. c. 12, p. 167.

[3] Caylus, ibid. p. 242.

[4] Alonso Barba, t. 1, p. 118. — Rec. d'antiquit. par M. le C. de Caylus, t. 1, p. 250, 251.

[5] Chron. Pascal, p. 45. C. — Cedren. fol. 19. D.

Il y a une contradiction manifeste dans Cedrene. Après avoir dit que Vulcain avoit enseigné aux Egyptiens à fabriquer des armes de fer, il ajoute qu'ayant obtenu du ciel par ses prières des tenailles, il s'en servit pour montrer l'art de forger le cuivre.

Voy. aussi le passage d'AgathARCHID. *supra*, p. 170, note [5].

[5] Sanchon. apud Euseb., p. 35. C.

[6] L. v, p. 381.

tendoient avoir appris de la mère des dieux l'art de travailler ce métal [1]. Enfin Prométhée, dans Eschyle, se vante d'avoir enseigné aux hommes la fabrique de tous les métaux [2]. Quelques auteurs attribuent la découverte et l'usage du fer aux Cyclopes [3]; d'autres aux Chalybes [4], peuples très-anciens et très-renommés pour leur habileté à travailler ce métal [5]. Les Chalybes habitoient sur le rivage méridional du Pont-Euxin, entre la Colchide et la Paphlagonie [6]. Clément Alexandrin prétend que le secret de rendre le fer malléable, est dû aux Noropes [7]. Cette nation étoit située dans la Pannonie le long du Danube, entre le Noricum et la Mœsie. Sans nous arrêter à discuter toutes ces différentes traditions qui sont sujettes à bien des difficultés et des contradictions, le livre de Job prouve que dès les siècles dont nous parlons, on connoissoit et on savoit travailler le fer dans quelques contrées [8]. les livres de Moïse peuvent aussi fournir un témoignage très-marqué de l'ancienneté de cette découverte. De la manière dont ce législateur parle du fer, il falloit que ce métal fût en usage depuis long-temps en Egypte et dans la Palestine; il en relève souvent la dureté [9]. Il marque que le lit d'Og, roi de Basan, étoit de fer [10]; il parle des mines de fer [11], et compare la rigueur de la servitude que les Israélites éprouvèrent en Egypte, à l'ardeur d'un fourneau où l'on fond ce métal [12]. Mais ce qu'on doit le plus remarquer, c'est que dès-lors on faisoit en fer des épées [13], des couteaux [14], des coignées [15], et des instrumens à tailler les pierres [16]. Pour parvenir à faire des lames de couteaux, d'épées, etc., il a fallu trouver l'art de convertir le fer en acier, et le secret de la trempe. Ces faits me paroissent prouver suffisamment que la découverte de ce métal et l'art de le travailler remontent à des temps très-anciens dans l'Egypte et dans la Palestine.

[1] SOPHOCL apud Strab., l. x, p. 726. — DIOD. l. XVII, p. 725. — Auctor PHORONID. apud Schol. Apollon, ad l. I, v. 1129, — STRABO, l. x, pag. 726. l. XIV, p. 966.

[2] In PROMETH. *vincto*. v. 501.

[3] PLIN. l. VII, sect. 57, p. 414.

[4] AMMIAN. MARCELL. l. XXII, c. 8, p. 312. — SCHOL. APOLLON. ad l. II, v. 375. — TZETZÈS, Chil. 10, v. 338.

[5] ÆSCHYL. in Prometh. *vincto*. v. 713. — VIRG. Georg. l. I, v. 58.

[6] Voyez le Dictionnaire de la MARTINIERE au mot *Chalybes*, art. 3, et la carte de M. d'ANVILLE, pour la retraite des dix mille.

[7] STROM. l. I, p. 363.

[8] Chap. 19, ℣. 24. c. 20, ℣. 24. c. 28, ℣. 2. c. 40, ℣. 13. c. 41, ℣. 18.

[9] Levit. c. 26, ℣. 19. — Deut. c. 28, ℣. 23 et 48.

[10] Deut. c. 3, ℣. 11.

[11] *Ibid.* c. 8, ℣. 9.

[12] *Ibid.* c. 4, ℣. 20.

[13] Num. c. 35, ℣. 16.

[14] Levit. c. 1, ℣. 17.

[15] Deut. c. 19, ℣. 5.

[16] *Ibid.* c. 27, ℣. 5.

Mais en convenant que quelques peuples ont su travailler le fer très-anciennement, il faut reconnoître en même temps que l'usage n'en étoit alors ni fort commun ni fort répandu. Il n'y a qu'une voix dans l'antiquité sur l'emploi que tous les peuples connus ont fait du cuivre à la place du fer, usage qu'on sait avoir subsisté pendant bien des siècles, chez des nations fort éclairées, et dans des pays très-policés. Il n'est pas même hors de propos de remarquer qu'on ne voit point qu'il soit entré de fer, ni dans la construction du tabernacle élevé par Moïse dans le désert, ni dans celle du temple de Salomon.

Après avoir parlé des arts que le besoin et la nécessité ont fait inventer, il faut passer à ceux qui doivent leur naissance au loisir et au luxe, fruits de cette abondance, dont l'agriculture est la source et le principe. Le nombre de ces arts a été plus considérable qu'on ne seroit porté à le croire des siècles qui nous occupent présentement. Les premiers peuples connoissoient l'art de dessiner, celui de mouler les métaux, de les graver; ils avoient aussi quelques notions de la sculpture, et de quantité d'autres arts, dont la magnificence qui régnoit dans certains pays, peu de temps après le déluge, suppose nécessairement l'usage. Je dirai à ce sujet que dans mes recherches, j'ai toujours vu avec étonnement l'origine des arts de pur agrément, être aussi ancienne que celle des arts les plus indispensables. Jubal, inventeur des instrumens de musique, étoit frère de Tubalcaïn inventeur de la métallurgie [1]. Je me bornerai pour le moment à exposer de l'origine du dessin, de l'orfévrerie et de la sculpture : je remets à parler de la musique et de quelques autres arts, à l'article où je traiterai des mœurs et usages des siècles qui font l'objet de ce premier volume.

CHAPITRE CINQUIÈME.

De l'origine du dessin, de la gravure en creux, de la ciselure, de l'orfévrerie et de la sculpture.

Il seroit aussi difficile qu'inutile de rechercher dans l'obscurité des premiers temps, l'origine précise de l'art de dessi-

[1] Gen. c. 4, ℣. 21, 22.

vases d'or et d'argent, et des pendans d'oreilles [1]. Il paroît même que dès-lors ces sortes de bijoux étoient assez communs chez quelques peuples de l'Asie. Moïse dit que Jacob engagea les personnes de sa suite à se défaire de leurs pendans d'oreilles [2]. Juda donne engage à Thamar son bracelet et son anneau [3]. L'usage en étoit également ancien en Egypte. Pharaon, en élevant Joseph à la dignité de premier ministre, lui remet son anneau, et le fait revêtir d'un collier d'or. On sait enfin que ce patriarche se servoit ordinairement d'une coupe d'argent [4]. On peut joindre à ces témoignages de l'historien sacré, celui des auteurs profanes. On voit, par leurs écrits, l'art de travailler l'or et l'argent, établi dans l'Asie [5] et dans l'Egypte [6] dès le temps les plus reculés.

Insensiblement l'art de mouler aura donné naissance à l'art de sculpter le bois, la pierre et le marbre. Cette opération est une imitation de celle de nature, qui offre assez souvent à nos yeux des ébauches de sculpture; le relief a d'ailleurs une parfaite conformité avec les objets tels que nous les voyons. Les premiers essais de la sculpture auront été des représentations en terre. On aura commencé par employer les matières dont on faisoit le plus d'usage. La nécessité de se procurer des vases, avoit appris aux premiers hommes à manier la terre et l'argile. Ils s'en seront servis naturellement pour représenter les objets qu'ils vouloient imiter. On n'a pas besoin de beaucoup d'instrumens pour exécuter ces sortes d'ouvrages. C'est avec la main qu'on les travaille, et les doigts sont plus d'usage que tous les autres outils. Trois ou quatre morceaux de bois, tout au plus, suffisent pour pour perfectionner tout l'ouvrage [7]. C'est la simplicité de cette pratique qui faisoit dire à Pasitèle, fameux statuaire de l'antiquité : « Que l'invention de modeler la terre, étoit « la mère qui avoit enfanté l'art de faire des figures de mar« bre et de bronze [8] » Originairement chez tous les peuples connus, les statues des dieux n'étoient que de terre moulée.

Des modèles en terre, aux représentations en bois et en

[1] Gen. c. 24, ℣. 22 et 53.
[2] *Ibid.* c. 35, ℣. 4.
[3] *Ibid.* c. 38, ℣. 18.
Il y a lieu de croire que cet anneau étoit gravé. Le terme hébraïque חֹתָם *Ththam*, signifie un cachet. Or un cachet devoit porter quelque marque istinctive, quelque gravure. Voy. les Mém. de Trév. Septembre 1750. pag. 1051.
[4] Gen. c. 41, ℣. 42. — Voy. *infrà* VI, chap. 2.
[4] Gen. c. 44, ℣. 2.
[5] Diod. l. II, p. 122, 123. — Plin. l. XXXI, sect. 15, p. 614.
[6] Dion, l. I, p. 19.
[7] Félibien, Principes d'architect. l. II, c. 2.
[8] Plin. l. 35, sect. 45, p. 711.

pierre, le pas a dû être difficile. Il paroît cependant que les premiers peuples n'ont pas tardé à le franchir. Le culte des idoles remonte à une très-haute antiquité [1]. Il étoit répandu dans l'Asie et dans l'Egypte dès le temps d'Abraham [2] et de Jacob [3]. L'idolâtrie a certainement beaucoup contribué au progrès de la sculpture. Quoique dans l'origine, des matières informes aient été l'emblème et la représentation des objets qu'on adoroit, les peuples policés n'ont pas tardé à se faire des images de leurs dieux, moins grossières et plus artistement travaillées. Les Téraphim que Rachel déroba à son père Laban [4], étoient, suivant l'avis des meilleurs interprètes, de petites idoles qui avoient la figure humaine. Tout nous annonce d'ailleurs l'ancienneté de la sculpture dans l'Asie et dans l'Egypte : sans parler des témoignages que les historiens profanes pourroient nous fournir [5], l'Eternel défend à son peuple d'avoir aucune image taillée [6], de se faire des dieux d'or et d'argent [7]. Il lui ordonne aussi de briser toutes les statues des divinités adorées par les Chananéens [8]. Moïse, parlant aux Israélites dans le désert, leur dit : « Vous savez comment nous avons passé au milieu des « nations, et qu'en passant vous y avez vu leurs abomina« tions, leurs idoles de bois et de pierre, d'or et d'argent [9] ! » Ces faits prouvent l'ancien usage où étoient ces peuples d'avoir des images taillées et sculptées. Je pourrois encore parler du veau d'or élevé d'après les modèles que les Israélites en avoient vu dans l'Egypte : mais je crois en avoir dit assez pour établir que l'origine et l'usage de la sculpture remontent aux temps les plus reculés.

Cette partie des arts aura été fort grossière dans les premiers temps. La sculpture, en effet, dépend d'un trop grand nombre de connoissances, pour qu'on ne sente pas que, même chez les nations qui y ont excellé, elle n'a pu avoir que de foibles commencemens. Nous ne sommes plus à portée de juger des productions des premiers peuples. On peut cependant s'en former une idée d'après ce que les anciens nous disent des premiers essais de la sculpture chez les Grecs, art que ces peuples avoient appris des Egyptiens [10]. Leurs statues

[1] Josué, c. 24, ℣. 14.
[2] Id. *Ibid.*
[3] *Ibid.* c. 31, ℣. 19. c. 35, v. 2 et 4.
[4] Gen. c. 31, ℣. 19 et 30.
[5] Voy. Sanchoniat. apud Euseb. l. 1, p. 39. — Herod. l. II, n. 4, 143, 149. — Diod. l. I, p. 19 et 62. l. II, p. 122, 123.
[6] Exod. c. 20, ℣. 4.
[7] *Ibid.* ℣. 24.
[8] *Ibid.* c. 23, ℣. 24.
[9] Deut. c. 29, ℣. 16, 17.
[10] Voy. Diod. l. I, p. 109.

n'étoient originairement que des masses informes et carrées qui se terminoient en gaîne. Long-temps encore après, leurs connoissances se bornoient à faire des figures dont les bras étoient pendans et collés sur le corps, les jambes et les pieds joints l'un contre l'autre, sans geste, sans attitude et sans correction [1]. Nous savons d'ailleurs que la statue de Memnon si révérée chez les Egyptiens, étoit dans ce goût [2]. Tels auront été probablement les premiers essais de la sculpture chez tous les peuples.

Il faudroit cependant prêter aux siècles dont je parle, des connoissances beaucoup plus étendues, s'il étoit possible d'ajouter foi à ce que disent certains auteurs des ouvrages exécutés par Sémiramis. Cette princesse avoit, dit-on, fait représenter dans son palais, sur la brique, des animaux en relief de toute espèce. On avoit ensuite appliqué sur ces figures des couleurs qui imitoient la nature, de sorte qu'elles paroissoient vivantes; ces animaux avoient plus de quatre coudées de haut. Au milieu d'eux paroissoit Sémiramis qui perçoit un tigre de son dard, et auprès d'elle Ninus qui tuoit un lion d'un coup de lance. Dans un autre endroit de ce même palais, on avoit placé la statue de Jupiter-Bélus, celles de Ninus, de Sémiramis, et des principaux officiers de l'Etat; toutes ces figures étoient, dit-on, exécutées en bronze [3].

On ajoute encore que, sur le haut d'un temple élevé par ses ordres au milieu de Babylone, cette princesse avoit fait placer trois statues d'or massif, représentant Jupiter, Junon et Rhéa. Jupiter étoit debout dans la disposition d'un homme qui marche : il avoit quarante pieds de haut. Rhéa étoit assise dans un chariot d'or; elle avoit à ses genoux deux lions, et à côté d'elle deux énormes dragons d'argent. Junon, qui étoit debout, tenoit de la main droite un serpent par la tête, et de la gauche un sceptre chargé de pierreries. Il y avoit devant ces trois divinités une table d'or longue de quarante pieds et large de quinze. Sur cette table étoient posées deux urnes, deux cassolettes et trois grandes coupes d'or chacune d'un poids énorme [4].

Quelque considérables que paroissent ces ouvrages, ils méritent cependant peu d'attention, eu égard aux travaux que Sémiramis fit exécuter, dit-on, au mont Bagisthan : une des faces de cette montagne présentoit un rocher escarpé,

[1] Voy. le 2e. vol. du l. II, sect. 2.
[2] PHILOSTRAT. de vita Apollon. l. VI, c. 4, p. 233 et 234.
[3] DIOD. l. II, p. 121, 122.
[4] *Ibid.* l. II, p. 123.

de dix-sept stades de hauteur perpendiculaire [a], et plein d'inégalités. Sémiramis commença par le faire unir; ensuite elle y fit tailler sa figure accompagnée de cent de ses gardes [1].

Il faut avouer que la sculpture auroit fait de grands progrès dès les premiers siècles, si les faits dont je viens de parler, étoient bien prouvés; mais je suis fort éloigné d'en porter un pareil jugement. Ils me paroissent plus que suspects. On y voit régner un caractère d'exagération qui tient beaucoup de la fable; le merveilleux en est inséparable. Remarquons même que Diodore [2] et Strabon [3] qui attestent que de leur temps il subsistoit encore plusieurs monumens attribués à Sémiramis, tels que des chemins magnifiques, des ponts, des canaux, des aquéducs, etc., ne mettent point dans ce nombre les merveilleux ouvrages du mont Bagisthan; Diodore, le seul des anciens qui en parle, ne les rapporte que sur la foi de Ctésias, et on n'ignore pas combien ce dernier auteur est décrié. Enfin il n'en étoit point fait mention dans une ancienne inscription élevée à l'honneur de cette princesse [4], que Polyen nous a conservée. On y voit un assez grand détail des ouvrages construits par Sémiramis : auroit-on oublié dans cette liste un fait aussi singulier que celui d'avoir fait sculpter une montagne, fait dont on ne voit d'exemples nulle part [b]?

Le P. Martini rapporte, il est vrai, qu'à la Chine on voit une montagne taillée en statue, d'une si prodigieuse grandeur, qu'on en peut distinguer le nez et les yeux à quelques milles de distance [5]. Le père Kircher parle aussi de deux autres montagnes du même pays, dont l'une a la forme d'un dragon, l'autre celle d'un tigre [6].

On pourroit conclure, d'après ces faits, que les ouvrages exécutés par Sémiramis au mont Bagisthan, ont pu exister, puisqu'il s'en voit à la Chine de semblables ou même de supérieurs. Mais je crois les uns aussi vrais que les autres; enfin, quand on en voudroit même admettre la réalité, je doute qu'on en puisse rapporter l'époque aux siècles dont je parle présentement. On sait qu'il y a eu plusieurs reines d'As-

[a] C'est-à-dire, près de trois-quarts de lieues, à prendre 24 stades pour une lieue, et donnant à chaque stade 125 pas.

[1] Diod. l. II, p. 126, 127.

[2] Liv. II, p. 126, 127.

[3] Liv. XVI, p. 1071.

[4] Stratag. l. VIII, c. 26.

[b] On pourroit peut-être m'objecter les ruines de Persépolis, mais je n'y vois rien de comparable avec les ouvrages de Sémiramis tels qu'ils nous sont présentés dans Diodore.

[5] Atlas Sin. p. 69.

[6] C[illegible] c. 4, p. 231.

syrie connues sous le nom de Sémiramis [1]. On a voulu attribuer à l'épouse de Ninus, ce qui avoit été exécuté en différens temps et par différentes princesses [2]. La confusion des noms aura sans doute occasionné l'erreur que je combats, erreur qui vraisemblablement aura été fortifiée par le penchant naturel qu'on a pour tout ce qui tient du prodige, foible dont la plupart des auteurs grecs ont eu bien de la peine à se défendre.

A l'égard de la peinture, je n'en dirai rien pour le moment. Je pense que cet art, à prendre le terme de peinture dans l'idée que nous y attachons aujourd'hui, n'existoit pas dans les temps dont je parle présentement. On pouvoit peut-être savoir barbouiller avec des couleurs quelques caprices sans principes et sans méthode, comme on voit les sauvages le pratiquer [3]. Mais ce qu'on doit nommer proprement l'art de peindre, n'étoit pas connu. C'est au surplus un point de critique dont je remets la discussion au second volume de cet ouvrage.

L'art de dessiner, et les pratiques qui y ont rapport, ne sont plus aujourd'hui que des arts d'agrément et de luxe; mais dans leur origine le dessin, la gravure, etc., ont servi à des usages plus relevés et plus utiles; c'est le seul moyen que les peuples aient d'abord connu pour exprimer leurs pensées, et transmettre leurs connoissances à la postérité. Les dessins ont tenu lieu pendant bien du temps des lettres et des caractères alphabétiques dont nous nous servons aujourd'hui. C'est ce qu'il faut développer, et terminer, par la découverte de l'écriture, ce qu'il me reste à dire sur l'état des arts dans les siècles que nous parcourons présentement.

CHAPITRE SIXIÈME.

De l'origine de l'écriture, et de ses progrès jusqu'à l'an 1690, *avant J. C.*

De tous les temps, dans tous les pays et chez tous les peuples, on a cherché les moyens de conserver la mémoire des

[1] Voyez Cedren, p. 15. — Conon, apud Phot. Narrat. 9, p. 428. — Euseb. Chron l. II, p. 80.

[2] *Voy* Beros. apud Jos. in Appion. l. 1, c. 6. — Euseb. Chron. l. II, p. 80.

[3] Voyag. de J. de Léry, p. 277. — Mœurs des Sauvages, t. II, p. 44.

événemens et des découvertes qu'on a cru devoir intéresser la postérité : mais l'écriture, c'est-à-dire, l'art de peindre la parole et de parler aux yeux, n'a été connue qu'assez tard. Pour transmettre le souvenir des faits importans, on a successivement imaginé différentes pratiques. La tradition, aidée de quelques monumens grossiers, est le premier moyen qu'on ait employé pour parvenir à ce but. L'usage étoit dans les premiers siècles, de planter un bois, d'élever un autel ou des monceaux de pierres ; d'établir des fêtes, et de composer des espèces de cantiques à l'occasion des événemens remarquables. Presque toujours on donnoit aux lieux où s'étoit passé quelque fait intéressant, un nom relatif à ce fait et à ses circonstances.

L'histoire de toutes les nations fournit quantité de preuves et d'exemples de ces pratiques originaires. On voit les patriarches dresser un autel où le Seigneur leur étoit apparu, planter un bois, élever des monceaux de pierres en mémoire des principaux événemens de leur vie, et donner aux endroits où ils s'étoient passés, des noms qui en rappelassent le souvenir [1]. Si l'on consulte les écrivains profanes, ils déposent des mêmes usages [2]. Le fragment de Sanchoniaton nous apprend que les pierres brutes et les poteaux avoient été les premiers mémoriaux des peuples de la Phénicie [3]. On voyoit autrefois aux environs de Cadix, des amas de pierres qu'on disoit être des monumens de l'expédition d'Hercule en Espagne [4]. Les anciens habitans du Nord conservoient le souvenir des faits, en posant des pierres d'une grandeur extraordinaire en certains lieux [5]. C'est encore aujourd'hui un des moyens les plus usités par les Sauvages de l'Amérique, auxquels l'écriture est inconnue [6]. Les Nègres qui ignorent également cet art, ont imaginé des marques symboliques qui leur tiennent lieu d'inscriptions. Ils mettent, par exemple, des flèches sur les tombeaux des hommes, et des mortiers avec leurs pilons, sur les tombeaux des femmes [7]. L'usage de donner originairement à certains lieux des noms relatifs

[1] Gen. c. 12, ℣. 9. c. 26, ℣. 25. c. 35, ℣. 7. c. 21, ℣. 31 et 33. c. 26, ℣. 20 et suiv.

[2] Voy. Diod. l. IV, p. 259 et 267. — Strabo, l. III, p. 259 et 260, etc.

[3] Voy. Fourmont, Réflex. critiques sur les Hist. des anciens peuples, l. II, p. 7.

[4] Strabo, l. III, p. 202.

[5] Bible ancienne et moderne, t. II, p. 248.

[6] Journal des sav. Mars 1681. p. 46. — Voyage à la baie d'Hudson, t. II, p. 151.

[7] Histoire génér. des Voyages, t. II, p. 468.

aux événemens qui s'y étoient passés, se retrouve jusques chez les peuples de l'Amérique [1].

L'établissement des fêtes dans l'antiquité, avoit également pour objet d'honorer la divinité et de retracer le souvenir des événemens remarquables. Qu'on parcoure le calendrier des anciens peuples, on verra que toutes leurs fêtes avoient été instituées relativement à quelques traits de leur histoire: les livres saints en fournissent quantité d'exemples [2], sans parler des historiens profanes.

On doit mettre aussi au nombre des moyens qui anciennement ont servi à conserver la mémoire des faits et des découvertes, certaines pratiques dont quelques nations ont fait usage. Les Chinois, antérieurement à Fo-hi, c'est-à-dire, dans une antiquité très-reculée, avoient des cordelettes chargées d'un certain nombre de nœuds, qui, par leurs distances et leurs divers assemblages, rappeloient à ces peuples, non-seulement les idées dont ils vouloient conserver le souvenir, mais leur servoient encore à communiquer aux autres leurs pensées [3].

Les Péruviens ne connoissoient point d'autre manière d'écrire. Des cordes de différentes couleurs, chargées d'un nombre de nœuds plus ou moins grand, et diversement combinés, formoient des registres qui contenoient les annales de l'empire, l'état des revenus publics, le rôle des taxes et des impositions, les observations astronomiques, etc. [4]. Les Nègres de Juida se servent encore des mêmes moyens [5]. On peut ajouter à ces pratiques, celles de ces peuples qui suppléent à l'écriture par le moyen de certains morceaux de bois entaillés diversement, dont ils se servent pour passer leurs actes et leurs contrats. J'en ai fait mention à l'article du Gouvernement [6]: pareil usage subsiste dans l'Albanie [7] et dans la Sibérie [8]. Les tailles de bois, dont se servent encore aujourd'hui nos boulangers, représentent assez fidèlement l'image de ces pratiques grossières.

Mais le moyen le plus généralement usité dans les premiers temps pour conserver la mémoire des faits, étoit de

[1] Hist. des Incas, t. I, p. 19, 214, 338.

[2] Exod. c. 12, v. 26, 27. — Voy. CALMET, t. II, p. 130.

[3] MARTINI, Hist. de la Chine, l. I, p. 21.

[4] Hist. des Incas, t. II, p. 27 et 35. — Conquête du Pérou, t. I, p. 22. — ACOSTA, Hist. des Indes, l. VI, c. 8, fol. 285.

[5] Hist. gén. des Voyag. t. IV, 373 et 394.

[6] Voyez *suprà*, p. 42.

[7] D'HERBELOT, Bibl. Orien. *voce* Arnaouth, p. 129.

[8] Rec. des Voyages au nord, t. VIII, p. 402.

composer des espèces d'odes, ou cantiques. Ces sortes de poésies contenoient les principales circonstances de l'événement qu'on vouloit transmettre à la postérité [1]. On voit cet usage établi dans les siècles les plus reculés, chez toutes les nations, tant de l'ancien, que du nouveau continent : chez les Egyptiens [2], dans la Phénicie [3], dans l'Arabie [4], à la Chine [5], dans les Gaules [6], en Grèce [7], chez les Mexicains [8], et chez les Péruviens [a].

On retrouve les chansons historiques jusques chez les peuples les plus barbares et les plus sauvages. Les anciens habitans du Nord [9], du Brésil [10], de l'Islande [11], du Groenland [12], de la Virginie [13], de Saint-Domingue [14], et du Canada [15], avoient consigné dans des espèces de poëmes, les événemens dont ils avoient cru devoir conserver le souvenir. Ils les chantoient les jours de fêtes et de solennités. J'ai fait voir à l'article du Gouvernement, que les premiers législateurs, pour faire connoître et transmettre leurs lois, les avoient aussi mises en chant [b].

Toutes ces différentes pratiques ont servi originairement à rappeler le souvenir des faits mémorables, et à perpétuer les découvertes importantes. La tradition suppléoit alors au défaut d'écriture, les pères expliquoient à leurs enfans le motif de ces établissemens, et les instruisoient des faits qui les avoient occasionnés [c].

[1] Voy. STRABO, l. I, p. 34.
[2] CLEM. ALEX. Strom. l. VI, p. 757.
[3] SANCHONIATH. apud Euseb. l. I, p. 38. A.
[4] Job, c. 36, ℣. 24.
[5] Lettr. édif. t. XIX, p. 477.
[6] TACIT. de mor. Germ. n. 2. — Biblioth. Univers. t. VI, p. 299.
[7] Acad. des Inscript. t. VI, p. 165. — TACIT. Annal. l. IV, n. 43.
[8] THEOD. DE BRY. Rer. Americ. t. II, part. 4, p. 123.
[9] Biblioth. Univers. t. XV, p. 380 et 389, etc. — Biblioth. Anc. et Mod. t. II, 241. — Mém. de Trév. Juin 1703. p. 949, 950. Décemb. 1[illegible]
[10] Voyag. de Condamine, p. 202 et 203. — Voyage de J. de LÉRY, p. 248.
[11] Bibl. ancien. et modern. t. II, p. 241.
[12] Hist. nat. de l'Islande, t. II, p. 232.
[13] Journal des savans, mars 1681. p. 46.
[14] Hist. génér. des voyages, t. XII, p. 219.
[15] Mœurs des Sauvages, t. I, p. 519.
[a] Voyez *suprà*, p. 43, 44.
L'usage des cantiques historiques a subsisté même depuis l'invention de l'écriture alphabétique. Après le passage de la mer rouge, Moïse composa un cantique sur cet événement miraculeux. Il nous a aussi conservé une espèce de poëme, composé par les Chananéens, sur la victoire que Sébon leur roi, avoit remportée sur celui des Moabites. Num. c. 21, ℣. 26, etc.
[b] Les Livres saints nous fournissent [illegible] ple bien marqué de ces [illegible] matiques. Voy. Exod. [illegible]

Quant aux actes ordinaires de la vie civile, tels que les ventes, les achats, les paiemens, les obligations, etc., j'ai parlé à l'article du Gouvernement, de l'usage où l'on étoit anciennement de passer ces sortes d'actes par-devant des témoins [1].

Les pratiques que je viens d'indiquer ont pu suffire dans les premiers temps. Les sociétés étoient alors peu nombreuses; on n'avoit inventé que quelques arts; les besoins ne s'étoient pas encore multipliés; il y avoit peu de commerce; les idées et les langues étoient conséquemment peu abondantes. A mesure que les peuples se sont policés, que leurs connoissances se sont étendues, les objets se sont multipliés : il a fallu alors, pour constater les faits, chercher des moyens plus commodes et plus précis que ceux dont je viens de parler. On a successivement inventé différens signes propres à représenter le discours, et à exprimer la pensée. C'est aux recherches et aux tentatives multipliées qu'on a faites pour y parvenir en différens temps, chez les peuples policés, que nous devons l'art d'écrire proprement dit, art dont il est impossible de pouvoir fixer précisément l'époque, et marquer exactement l'origine. C'est une question qui jusqu'à ce moment a beaucoup exercé les critiques tant anciens [a] que modernes. L'examen de leurs différens sentimens entraîneroit bien des discussions. Je vais seulement exposer en peu de mots l'opinion qui m'a paru la plus vraisemblable.

L'homme a l'avantage singulier de pouvoir communiquer ses idées par le secours de sons articulés; mais les sons ne s'étendent pas au-delà du moment et du lieu où ils sont proférés. Il a donc fallu, pour perpétuer nos idées, trouver les moyens de donner aux sons de la durée et de l'étendue. On n'a pu y réussir qu'en inventant des figures, et des signes propres a représenter et à conserver les mots. On ne peut se former une idée claire et distincte de la manière dont on sera parvenu à trouver l'écriture, qu'en suivant cet art dans ses différentes gradations. On y distingue facilement plusieurs époques et des progrès successifs assez marqués.

Le premier essai de l'art d'écrire, en prenant ce terme

℣. 26. c. 13, ℣. 8. et Josué, c. 4. — Voy. aussi Diod. l. v, p. 388. — L'hist. de Gengizcan par Petis de la Croix, p. 8.

[1] *Suprà*, p. 42.

[a] Voy. p. 42.

Il faut convenir que tout ce qu'on lit aujourd'hui dans Pline, sur l'invention des caractères alphabétiques, est plein de contradictions. Il n'y a ni suite ni liaison dans son raisonnement. Il est évident que le texte de cet auteur, dans ce passage, est altéré; j'en parlerai plus au long à l'article de l'astronomie.

dans toute la généralité dont il est susceptible, a été la représentation des objets corporels. J'ai dit, dans le chapitre précédent, que de tout temps, et chez tous les peuples, on avoit cherché à imiter et à copier les divers objets que la nature offre à nos yeux. L'origine du dessin est presque aussi ancienne que celle du genre humain : l'idée en est, si on peut le dire, innée. Les premiers peuples imaginèrent naturellement d'employer ce moyen pour rendre leurs pensées sensibles à la vue ; ils commencèrent par offrir aux yeux la représentation des objets dont ils vouloient parler. Pour faire connoître, par exemple, qu'un homme en avoit tué un autre, ils dessinoient une figure humaine étendue par terre, et une autre, vis-à-vis, droite, et tenant une arme à la main. Pour faire entendre que quelqu'un étoit abordé par mer dans un pays, on représentoit un homme assis dans une barque, et ainsi du reste.

On peut assurer, d'après ce qui subsiste encore des monumens de l'antiquité, que l'art d'écrire consistoit originairement dans une représentation informe et grossière des objets corporels. Cette écriture, improprement dite, a été la première dont les Egyptiens aient fait usage. Ils ont commencé par dessiner [1]. On peut conjecturer aussi que les Phéniciens n'ont point connu d'abord d'autre méthode [2]. Les auteurs qui ont le mieux traité de l'histoire et des arts des Chinois, nous font voir comment les caractères qui sont en usage aujourd'hui chez ces peuples, dérivent de la simplicité de la première pratique, où l'on exprimoit les pensées par l'image naturelle des objets susceptibles de représentation [3]. Je soupçonne qu'il en avoit été de même chez les Grecs originairement. Je fonde cette conjecture sur ce que le même mot signifie dans leur langue, également *peindre* et *écrire* [4].

L'histoire des Mexicains nous offre un témoignage encore plus marqué des premiers essais de l'art d'écrire. La manière dont les habitans des côtes maritimes de cet empire donnèrent avis à Montézuma de la descente des Espagnols, fut d'envoyer à ce prince une grande toile sur laquelle ils avoient dessiné et peint soigneusement tout ce qu'ils avoient vu [4]. C'étoit la seule méthode que ces peuples connussent pour écrire leurs lois et leur histoire.

[1] Essai sur les hiéroglyphes des Egyptiens, p. 28 à 46, 114, 115 et 135.

[2] *Ibid.*, p. 26, etc.

[3] *Ibid.* p. 35, etc.

[4] Γραφειν.

[4] Acosta, l. vii, c. 24. — Conq. du Mexiq. l. ii, c. 1, p. 162, 163.

soit de l'imitation, soit du hasard : on doit reconnoître dans cet accord la voix de la nature, parlant d'une manière uniforme aux conceptions grossières des premiers hommes *.

Après l'invention de l'écriture hiéroglyphique, portée au plus haut degré de perfection dont elle soit susceptible, il restoit encore à faire un dernier effort pour imaginer des caractères propres à représenter les mots indépendamment des objets. Il y a eu dans tous les temps de ces génies heureux, de ces esprits inventifs, que la providence semble avoir destinés à étendre et à perfectionner les connoissances humaines. Ils reconnurent l'imperfection et l'insuffisance des moyens dont on s'étoit servi jusqu'alors pour rendre la pensée durable et permanente. Ils sentirent à quels inconvéniens étoit sujette une écriture composée de signes qui faisoient toujours naître une double idée, et présentoient sans cesse un double objet à l'esprit. Ils remarquèrent que les articulations formées par le son de la voix sont en assez petit nombre ; ils cherchèrent à représenter ce petit nombre de sons articulés par un nombre égal de signes. Ils se proposèrent en conséquence de peindre la parole, et d'en exprimer l'effet aux yeux par des marques qui, ayant un rapport unique et immédiat avec les sons qu'on proféroit, ne présentassent point d'autres idées. Ils inventèrent pour cet effet certains signes dont la propriété fût d'exprimer des mots et non des choses, qui, pris séparément, ne signi-

* Essai sur les hiéroglyphes, p. 46. 47.

On a été long-temps dans l'erreur le premier usage des hiéroglyphes. a cru que les prêtres égyptiens les ent inventés afin de cacher leur ice au vulgaire ; mais c'est man- d'y avoir fait assez d'attention on a pris le change. Il est aisé de convaincre que dans les commence- mens, les Egyptiens n'ont employé les hiéroglyphes qu'à transmettre et faire urs lois, leurs usages, et : c'est la nature et la né- non pas le choix et l'art, duit les diverses espèces iéroglyphiques. Elles ne le invention imparfaite et e, convenable à l'ignorance miers siècles. C'est faute de tre les lettres, que les Egyp- y ont eu recours. Si ces peuples eussent trouvé l'écriture alphabétique la première, ils en auroient trop bien senti la commodité pour en employer d'autre.

L'erreur sur les hiéroglyphes est venue des Grecs. Ils n'ont fréquenté les Egyptiens qu'assez tard. Ces peuples avoient alors l'usage des caractères alphabétiques. L'ancienne méthode d'écrire en hiéroglyphes avoit été négligée par le commun de la nation. Mais les prêtres égyptiens, qui suivant la coutume de tous les savans de l'antiquité, n'étoient occupés que des moyens de cacher leur science, avoient retenu l'écriture hiéroglyphique comme un voile propre à dérober la connoissance de ce qu'ils ne vouloient pas divulguer : c'est ainsi qu'après la découverte de l'écriture alphabétique, les hiéroglyphes devinrent en Egypte un art secrète et mystérieux.

saissent rien, et ne pussent former de sens qu'autant qu'on les joindroit ensemble *.

Les inventeurs de cette nouvelle manière d'écrire avoient remarqué, comme je l'ai dit, que les mots n'étoient composés que d'un certain nombre de sons. Ils entreprirent de représenter chacun de ces différens sons par un signe particulier. Dans cette manière d'écrire, que j'appellerai écriture *Syllabique*, on n'emploie qu'un seul caractère pour écrire chaque syllabe dont un mot est composé. On n'exprime alors ni voyelles ni consonnes. Nous employons, par exemple, dix lettres pour écrire le mot *prosterner :* dans l'écriture syllabique il ne faudroit que trois caractères. Tel est, à ce que je pense, le premier pas qu'on aura fait pour exprimer les mots autrement que par des peintures. Je soupçonnerois qu'originairement tous les peuples de l'Asie, désignés par les anciens sous le nom de Syriens ou d'Assyriens, ont fait usage de l'écriture syllabique. Je crois en reconnoître des vestiges dans une ancienne tradition, qui, en attribuant aux Syriens l'invention de l'écriture, convenoit que les Phéniciens avoient changé, simplifié et perfectionné les anciens caractères [1]. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, il n'y a que très-peu de nations qui aient fait usage de l'écriture syllabique [2]. On ne connoît à présent que les Ethiopiens et quelques peuples de l'Inde, chez lesquels elle se soit conservée [3].

Cette manière d'écrire est en effet très-imparfaite. La multiplicité des signes, dont ces sortes d'alphabets sont nécessairement composés, ne pouvoit pas manquer de jeter dans de grands embarras. Il étoit difficile que la mémoire ne fatiguât beaucoup, et que par conséquent on ne fût souvent exposé à confondre les différens symboles de cette écriture. On chercha donc une voie plus sûre et moins sujette à occasionner des méprises. On imagina à la fin cette espèce d'écriture dans laquelle les voyelles et les consonnes sont toujours exprimées séparément, par autant de caractères distincts et particuliers. Le grand mérite de cette invention consiste dans sa simplicité. Par le moyen d'un petit nombre de signes répétés et combinés diversement, on peut représenter et expri-

* C'est en quoi consiste la différence de l'hiéroglyphe, avec le caractère alphabétique Une seule figure hiéroglyphique, peut signifier beaucoup, au lieu qu'un seul caractère alphabétique ne signifie rien, ou tout au plus un son : il faut joindre ensemble plusieurs lettres pour exprimer un mot : que deux hiéroglyphes au contraire, soient joints ensemble, il n'en résultera jamais un mot, mais seulement la représentation d'une idée plus compliquée.

[1] Diod. l. v, p. 390.

[2] Acad. des Inscript. t. vi, p. 614.

[3] Mém. de Trév. Mars 1740. p. 480.

mer avec autant de facilité que de précision, toutes les idées et toutes les paroles. Telle est l'écriture dont presque toutes les nations font usage aujourd'hui ; invention sublime, qui a dû coûter un long travail et bien des réflexions.

Mais comment sera-t-on parvenu à cette découverte? comment aura-t-on passé des hiéroglyphes, et même de l'écriture syllabique aux caractères alphabétiques? C'est ce qu'il n'est pas aisé de concevoir : l'écriture hiéroglyphique et la syllabique n'ont aucun rapport avec les lettres d'un alphabet. Il a donc fallu changer entièrement la nature des signes dont on faisoit usage. En vain auroit-on recours aux écrivains de l'antiquité pour éclaircir cette question : ils ne nous apprennent point de quelle manière ce passage singulier a pu se faire.

On peut conjecturer que les marques abrégées de l'écriture hiéroglyphique, dont j'ai parlé ci-dessus [1], auront conduit à la méthode encore plus abrégée des lettres alphabétiques, qui par leurs différentes combinaisons expriment toutes les articulations de la voix d'une manière simple et facile. Cette conjecture devient très-probable lorsqu'on jette les yeux sur les alphabets de quelques anciens peuples ; les lettres qui les composent paroissent, tant par leur forme que par leur nom, avoir été tirées des signes hiéroglyphiques. En comparant avec attention ce qui nous reste de caractères égyptiens, avec les figures hiéroglyphiques gravées sur les obélisques et les autres monumens, on aperçoit que les lettres égyptiennes tirent leur origine des hiéroglyphes [2]. L'alphabet éthiopien, et les lettres majuscules des Arméniens, fournissent aussi des preuves de ce que j'avance. On y reconnoît des vestiges assez marqués de l'ancienne écriture hiéroglyphique [3].

Je n'insisterai point au surplus sur une différence assez considérable qu'on remarque encore dans ce dernier genre d'écriture, où les mots sont formés par l'assemblage de plusieurs lettres. On sait que dans l'écriture de la plupart des langues orientales les voyelles ne sont point exprimées, mais seulement les consonnes [4] ; au contraire, dans toutes les langues de l'Occident, les voyelles et les consonnes entrent également dans la composition de l'écriture.

[1] Voy. *Suprà*, p. 187.

[2] Rec. d'antiquit. par M. le C. de CAYLUS, t. 1. p. 70, 71.

[3] Essai sur les hiéroglyph. p. 40, 41. — Hist. de la vie et des ouvrages de la CROZE. p. 126. in 12. Amst. 1741.

[4] Il y a des personnes qui pensent cependant que dans l'hébreu, par exemple, l'*aleph*, le *jod* et le *vaü*, sont des voyelles. On peut appliquer cette réflexion aux autres langues orientales.

Il est impossible de déterminer avec précision l'époque à quelle on doit rapporter l'invention des caractères alphabétiques : on voit seulement que cet art a dû être connu fort anciennement dans quelques pays. L'écriture alphabétique étoit en usage dans l'Arabie dès le temps de Job. Il en parle d'une façon très-claire et très-positive [1]. On n'a pas oublié que Job étoit, à ce que je pense, contemporain de Jacob, et qu'il vivoit dans l'Arabie [2]. On pourroit même soupçonner que Moïse avoit appris l'art de l'écriture alphabétique dans ces contrées : il y avoit passé plusieurs années avant sa mission [3]. Quoi qu'il en soit, la manière dont ce divin législateur s'exprime sur l'usage de l'écriture, témoigne assez que de son temps cette découverte ne devoit pas être absolument nouvelle [4]. Enfin, on ne peut pas douter que la connoissance des *lettres* ne fût bien ancienne chez les Chananéens : dès avant Moïse il y avoit chez ces peuples une ville nommée *Dabir*, qui primitivement portoit le nom de *Cariath-Sepher*, c'est-à-dire, *Ville des Lettres* [5].

L'écriture alphabétique devoit aussi être d'un usage fort ancien en Égypte. Platon dit que Thaut fut le premier qui distingua les *lettres* en voyelles et consonnes, en muettes et liquides [6]. Je doute que cette distinction ait eu lieu chez les Egyptiens dès le temps où la chronique de ces peuples plaçoit Thaut. Ce que Platon rapporte peut néanmoins être regardé comme une preuve de la persuasion où l'on étoit, que dès le temps de Thaut, c'est-à-dire, dès une très-haute antiquité, les Egyptiens connoissoient les caractères alphabétiques.

Si l'on pouvoit compter sur ce que les anciens auteurs rapportent de Sémiramis, l'histoire de cette princesse nous fourniroit des preuves encore plus sûres de l'ancienneté de l'écriture alphabétique. Il est parlé dans Diodore d'une inscription en caractères Syriens, que Sémiramis avoit, dit-on, fait mettre au mont Baghistan [7]. Le même auteur parle aussi de lettres écrites à cette princesse par un roi des Indes [8] ; mais j'ai déjà remarqué qu'il y avoit eu plusieurs reines d'Assyrie connues sous le nom de Sémiramis [9]. Le fait dont

[1] Chap. 13. ℣. 26. c. 19, ℣. 23, 24. 31, ℣. 35, 36.
[2] Voyez notre Dissertation au dernier volume.
[3] Exod. c. 2, ℣. 15, etc. Voy. aussi notre Dissert. sur Job à la fin de ce vol.
[4] Voy. Exod. c. 17, ℣. 14. c. 34, ℣. 27. c. 24, ℣. 4 et 28. Num. c. 33, ℣. 1. c. 17, ℣. 18. c. 31, ℣. 9, 19, 26.
[5] Josué, c. 15, ℣. 15.
[6] In Phileb. p. 374. E.
[7] Diod. l. II, p. 127.
[8] *Ibid.* p. 129.
[9] Voy. *suprà*, p. 179 et 180.

parle. Diodore ne peut donc point servir à déterminer l'époque à laquelle l'écriture alphabétique a été en usage dans l'Orient.

On doit regarder l'invention des caractères alphabétiques comme l'effort le plus surprenant de l'esprit humain. C'est une de ces découvertes sublimes qui n'est due qu'à un génie du premier ordre. Nous ignorons cependant quel en est l'auteur : son nom perdu dans la plus obscure antiquité s'est dérobé jusqu'à présent aux recherches qu'on a faites pour le découvrir ; je ne crois donc point devoir en rendre compte. J'examinerai seulement dans quelle partie du monde, un art si utile et si précieux a pris naissance.

L'invention des caractères alphabétiques appartient certainement aux peuples qui se sont policés les premiers. Ils ont eu besoin de fort bonne heure de signes propres à écrire promptement et facilement cette multitude et cette variété infinies d'actes et de faits sur lesquels roule la société civile. Ils auront fait en conséquence une étude sérieuse et suivie des moyens les plus propres à transmettre et à peindre les idées et les paroles.

Différentes nations se sont disputées autrefois la gloire d'avoir inventé l'écriture alphabétique [1] : je ne m'arrêterai point à discuter leurs prétentions : je suis persuadé qu'elles étoient des plus mal fondées. Je ne vois que deux peuples dans l'antiquité auxquels on puisse raisonnablement attribuer l'invention de l'écriture alphabétique : les Assyriens ou les Egyptiens [a] ; c'est de l'une ou de l'autre de ces deux nations que dérivent les différentes espèces d'alphabets dont on ait aujourd'hui connoissance. Si l'on examine en effet quels sont les élémens de toutes les écritures tant anciennes que modernes, on verra qu'ils dérivent d'une seule et même origine. Je n'excepte de cette proposition que les caractères des Chinois qui sont encore, comme autrefois, de purs hiéroglyphes [b].

[1] Voy. Diod. l. I, p. 19. l. III, p. 175. l. V, p. 290. — Lucan. Pharsal. l. III, v. 220. — Plin. l. VII, c. 56, p. 412. — Tacit. Annal. l. XI, n. 14. — Clem. Alex. Strom. l. I, p. 362.

[a] On doit comprendre sous ce nom ...iens, confondus souvent avec ...yriens par les écrivains de l'an... Voy. Thesaur. ling. et erudit. de Gesner, édit. de 1749, *au* ...ria.

...crois, d'après ce que dit Diod. l. ..., 390, devoir renfermer sous le nom d'Assyriens les peuples auxquels par la suite les Grecs ont donné le nom de Phéniciens.

[b] Si l'on en croit M. de la Croze, il en faudroit aussi excepter les caractères arméniens. Hist. de la vie et des ouvrages de la Croze, p. 126. C'est une question que je ne suis pas en état de décider ; je m'en rapporte à cet égard au jugement de ceux qui, sachant l'arménien, sont d'un sentiment fort opposé à celui de M. de la Croze. Ils soutiennent que les caractères arméniens...

J'en dis autant de l'alphabet éthiopien, et de celui de quelques peuples de l'Inde; ces nations, comme je l'ai déjà remarqué, ont retenu l'écriture syllabique [1].

Mais à qui des Assyriens ou des Egyptiens appartient l'honneur d'avoir inventé l'écriture alphabétique, c'est une question que je ne crois pas qu'on puisse aujourd'hui déterminer: il paroît seulement par le peu qui nous reste de l'écriture de ces anciens peuples, que leurs caractères avoient entre eux beaucoup d'affinité. La forme en étoit assez semblable [2], ils les rangeoient aussi de la même manière, c'est-à-dire, de la droite à la gauche [3].

Cependant, dira-t-on, comment se persuader que tous les caractères alphabétiques connus dérivent d'une seule et même origine, lorsqu'on voit une si prodigieuse variété dans l'écriture des différentes nations de cet univers? Le peu d'uniformité même qu'on aperçoit dans la façon dont la plupart des peuples ont disposé leurs caractères, ne suffiroit-elle pas pour prouver le contraire? Certaines nations ont placé et placent encore leurs caractères perpendiculairement de haut en bas. D'autres les rangent horizontalement, mais avec une différence fort remarquable. Le plus grand nombre a suivi le mouvement naturel de la gauche à la droite; qui rend l'action du bras plus aisée, en ce qu'alors il se détache du corps. Cette manière de disposer les caractères, est celle des peuples de l'Europe et de beaucoup d'autres nations [4].

Quelques-unes, mais en petit nombre, ont préféré le mouvement de la droite à la gauche en écrivant. C'étoit la

prochent assez, par leur conformation, des caractères de la langue grecque. Journ. des savans, juillet 1738. p. 390.

Il faudroit peut-être aussi regarder comme un genre d'écriture particulier les caractères inconnus qu'on voit dans les ruines de Persépolis; mais ne pourroit-on pas dire, que si jusqu'à présent on n'est pas parvenu à les lire, c'est faute peut-être d'en avoir des copies exactes? L'exemple des inscriptions palmyréniennes doit nous apprendre à suspendre notre jugement. Les efforts vains et inutiles qu'on avoit faits pendant près d'un siècle pour lire et pour expliquer les inscriptions de Palmyre, avoient déterminé enfin la plupart des savans à regarder les caractères palmyréniens comme une d'écriture particulière. M. l'abbé Barthelemy vient d'expliquer ces inscriptions d'une manière qui ne laisse plus rien à désirer. A l'aide de copies fidèles, il a reconnu que l'alphabet palmyrien participoit de l'hébreu et du syriaque. On peut consulter sa dissertation, qui réunit dans le plus haut degré la sagacité à l'élégance, la clarté à l'érudition la plus variée et la plus agréablement ménagée, et surtout ce ton de modestie si estimable, mais si rare aujourd'hui.

[1] Voy. *suprà* p. 189.

[2] Rec. d'antiq. par M. le C. de Caylus, t. 1, p. 74. — Voy. aussi Plut. t. II, p. 577 et suiv.

[3] Herod. l. II, n. 36. — Biblioth. Chois. t. II, p. 37.

[4] des Inscript. t. VI, p. 607.

venu l'usage presque universellement établi chez tous les anciens peuples, d'écrire sur des colonnes ce que l'on jugeoit digne d'être conservé à la postérité [1]. Rien de plus fameux dans l'antiquité que les colonnes élevées par Osiris, Bacchus, Sésostris et Hercule, dans le cours de leurs expéditions, pour en perpétuer le souvenir [2]; celles de Mercure Trismégiste étoient encore plus renommées. Il y avoit, dit-on, gravé en caractères hiéroglyphiques sa doctrine et ses préceptes [3]. On voyoit en Crète de très-anciennes colonnes chargées d'inscriptions, qui contenoient la description des cérémonies pratiquées dans les sacrifices des Corybantes [4]. Du temps de Demosthènes il subsistoit encore une loi de Thésée écrite sur une colonne de pierre [5]. Ce que la fable rapporte des colonnes du monde qu'Atlas remit à Hercule, doit s'entendre, à ce que je crois, de quelques colonnes savantes, si l'on peut se servir de ce terme, dont Atlas expliqua les inscriptions au fils de Jupiter [6].

Quoique les peuples du Nord aient eu très-peu de relation avec ceux de l'Asie et de l'Afrique, leur histoire parle également de l'usage où ils étoient dans les premiers temps d'écrire sur des colonnes tout ce dont ils vouloient perpétuer le souvenir. On prétend qu'ils en avoient de plus de quarante pieds de haut, enrichies d'inscriptions simples et conformes à la rudesse de leurs mœurs [7]. On peut assurer que les premiers peuples n'ont point eu d'autres monumens pour conserver leurs lois [8], leurs actes, leurs traités [9], l'histoire des faits [10] et des découvertes importantes [11]. La plupart des anciens auteurs avoient composé leurs écrits d'après ces espèces de livres [a].

[1] Diod. l. III, p. 211. — Strabo, l. III, p. 259.

[2] Diod. l. I, p. 23 et 65. l. III, p. 243. l. IV, p. 264. — Apollod. l. II, p. 100. l. III, p. 142. — Dionys. Perieget. v. 623.

[3] Manetho apud Syncell. p. 40. — Jamblic. de myster. Ægypt. sect. 13, c. 2.

[4] Porphyr. de abstin. l. II, p. 156, 157.

[5] In Næeram. p. 873. C.

[6] Clem. Alex. Strom. l. I, p. 360. — Potter. Ibid. note 12.

[7] Olaus Magn. Hist. Gent. Septent. l. I, c. 36.

[8] Deuter c. 27, v. 8. — Plato *in Crit.* p. 1107. C. — Dionys. Halicarn. l. IV, p. 240. — Athen. l. XI, p. 467. E.

[9] Strabo, l. III, p. 259. l. X, p. 668. — Plut. t. II, p. 292. B. — Paus. l. V, c. 12 et 23. l. VIII, c. 25.

[10] Herod. l. II, n. 102 et 106. l. IV, n. 87. — Diod. l. I, p. 65 et 67. l. V, p. 368. — Strabo, l. X, p. 687. — Tacit. Annal. l. II, n. 60.

[11] Proclus in Tim. l. I, p. 31. F. — Achill. Fat. apud Petav. Uranolog. p. 121. — Galen. advers. Julian. c. 1, t. IX, p. 376. — Apollon. Argon. l. IV, v. 279, etc.

[a] Clem. Alex. Strom. l. I, p. 356, 357. — Plin. l. XXXVI, sect. 14, pag. 736. — Syncell. p. 40. — Jamblic. de Myster. Ægypt. sect. 1.e. c. 2.

L'usage a été aussi très-anciennement d'écrire sur des briques et sur des tablettes de pierre. C'étoit sur des briques que les Babyloniens avoient écrit leurs premières observations astronomiques [1]. Les plus anciens monumens de la littérature chinoise, étoient gravés sur de dures et larges pierres [2]. Personne n'ignore que le décalogue étoit écrit sur des tables de pierre [3]. Ce fut sur de pareilles matières que Josué avoit écrit le Deutéronome [4].

Ces pratiques étoient trop embarrassantes pour qu'on ne cherchât pas des moyens d'écrire plus simples et plus commodes. On commença par substituer aux briques et à la pierre différentes espèces de métaux tendres et faciles à graver. Il paroît que du temps de Jacob on étoit principalement dans l'usage d'écrire sur des lames de plomb avec un stilet de fer [5]. On se servoit aussi très-anciennement de lames de cuivre [6], et de tablettes de bois [7]. On peut conjecturer que les archives des villes et des empires n'ont été composées pendant bien des siècles que de titres de cette espèce [8]. Les premiers peuples en avoient usé ainsi par plusieurs motifs, dont le plus probable est l'ignorance où l'on a été pendant très-long-temps des matières propres à l'écriture. On peut présumer aussi que l'art d'écrire étant peu commun dans les âges les plus reculés, pour conserver les actes plus long-temps et plus sûrement, on ne les écrivoit que sur des matières solides et durables.

Par la suite on employa, pour écrire, différentes autres matières, telles que les feuilles de certaines plantes, l'écorce intérieure de certains arbres, la peau des animaux, la toile, des tablettes de bois enduites de cire, etc. [9]. Ces pratiques

C'est sans doute d'après cet usage pratiqué par tous les peuples de l'antiquité que Josephe historien, a imaginé ces deux colonnes, qu'il dit avoir été élevées par les enfans de Seth avant le déluge. J'en parlerai plus particulièrement à l'article de l'astronomie.

1 Plin. l. vii, p. 413.

2 Lettr. édif. t. xix, p. 479.

3 Exod. c. 24, ℣. 12. c. 34, ℣. 1 et 4.

4 Jos. c. 8, ℣. 32.

5 Chap. 19, ℣. 23, 24. — Voy. aussi Plin. l. xiii, sect. 21, p. 689. — Pacs. l. ix, c. 31.

6 Plato in Min. p. 568 F. — Sophocl. in Trachin. v. 695, 696 — Ovid. Met. l. i, v. 91, 92. — Plin. l. xxxiv, sect. 21, p. 659. — Tacit. Annal. l. iv, n. 43. — Plin. t. iii, p. 577. — Hist. gén. des Voyages, t. vi, p. 222.

7 Isaïe, c. 30, ℣. 8. — Ennius ap. Poet. v. 359. — A. Gell. Noct. Attic. l. ii, c. 12. — Voy. le P. Calmet, t. i, p. 32.

8 Voy. Polyb. l. iii, p. 181, edit. Paris. — T. Livius, l. xxxi, c. 50. — Plin. l. xiii, sect. 21, p. 689. — Isaïe, c. xxix, ℣. 11. — Strabo, l. xvii, p. 802. — Hist. gén. des Voyages, t. i, p. 69. — Pacs. l. ix, c. 31. — Hist. gén. des Voyages, t. i, p. 222, edit. 12mo. — Diodor. Sicul. l. iii, p. 222, 223. — Chardin, Voyages en Perse, t. iv, p. 80.

9 Voy. Plin. l. xiii, sect. 21. — Diodor. Sicul. l. iii, p. 222. Origen. l. iii, in Num. cap.

subsistent encore dans plusieurs contrées de l'Asie et de l'Afrique. Job parle d'écrire un livre [1]. J'ignore quelles pouvoient être de son temps la forme et la matière des livres. On voit seulement que dès lors il falloit qu'on écrivît sur des matières capables d'être pliées ou roulées ; l'expression dont Job se sert, le donne assez à connoître [2]. Ces matières pliables pouvoient être des lames de métal extrêmement minces, du cuir, des feuilles, des écorces intérieures d'arbres, ou de plantes, etc. J'ai déjà parlé des lames de métal. A l'égard des cuirs, l'usage d'écrire sur la peau des animaux est fort ancien et fort général [3]. Celui d'imprimer des caractères sur les feuilles, ou sur les écorces intérieures de certains arbres avec un poinçon de fer émoussé, est d'une égale antiquité, et aussi universellement pratiqué [4]. On peut choisir entre toutes ces différentes matières : il faut seulement observer que dans les passages où Job fait mention de l'écriture, il ne parle que de stilet de fer. On en peut inférer que de son temps, on ne connoissoit point d'autre instrument pour tracer les caractères. En général, on peut assurer que dans les premiers temps, on gravoit plutôt qu'on n'écrivoit.

On a trouvé ensuite l'art de tracer les lettres sur certaines matières par le moyen de quelques liqueurs colorées. Pour les appliquer, on s'est d'abord servi du pinceau, pratique que les Chinois et plusieurs autres peuples ont conservée jusqu'à présent. Au pinceau ont succédé les roseaux taillés, qui, avec les stilets de fer, dont l'usage étoit indispensable, lorsqu'il étoit question d'écrire sur des lames de métal, ou sur des tablettes enduites de cire, ont été les seuls instrumens dont on se soit servi pendant bien des siècles. L'usage des plumes, de l'encre et du papier a été inconnu à toute l'antiquité. Ces faits montrent assez qu'anciennement toutes les manières d'écrire étoient embarrassées, longues, pénibles, et pleines de difficultés rebutantes : il falloit pour les vaincre bien de la patience, et beaucoup d'application. Ces obstacles ont dû retarder infiniment les progrès de l'écriture. Ajoutons que dans les premiers âges, les hommes

Ἐκφυλλοφόησαι, t. I, p. 707. — CALMET, t. III, p. 48.

[1] Chap. 31, v. 35.

[2] *Ibid.* v. 36.

[3] Voyez HERODOT. liv. V, n. 58. — SUID. *voce* Ἀρχαιότυπα, t. I, p. 341. — Rep. des Lettr. t. 22, p. 253.

[4] Voy. VIRGIL. Æneid. l. III, v. 444. — Hist. gén. des Voyag. t. VI, p. 253, t. VIII, p. 147 et 532. — Essai sur les hiéroglyph. des Egypt. t. II, p. 455. — Voyag. de PYRARD, p. 103 et 293. — Rec. des Voyages qui ont servi à l'établissement de la compagnie des Ind. holl. t. I, p. 270 et 361.

étant peu nombreux, et occupés pour la plupart, des besoins de la vie les plus pressans, peu de personnes avoient le loisir, ou peut-être l'inclination de s'attacher à un art qui demandoit tant de temps, de peine et de soins. Ainsi quoique l'écriture fût connue dès les siècles dont il s'agit dans ce volume, il paroît qu'on ne s'en servoit guères. On ne voit point qu'on l'employât dans les usages ordinaires de la vie civile. Quand Joseph, après s'être fait connoître, renvoie ses frères vers son père, il ne les charge d'aucune lettre. Il leur donne ses ordres de bouche, et leur enjoint de les répéter de vive voix [1]. Jacob, pour désigner le lieu de la sépulture de Rachel, fait élever dessus une colonne. Il n'est point dit qu'il y mit d'inscription [2]. On n'employoit point non plus l'écriture dans les actes les plus importans de la société. Les ventes, les promesses, les obligations se passoient verbalement, en présence d'un certain nombre de personnes. C'étoit d'après ce que disoient les témoins, qu'on instruisoit et qu'on jugeoit les affaires [3].

L'écriture alors n'étoit donc point employée dans la plupart des occasions où nous la faisons servir aujourd'hui. N'en soyons point étonnés. J'ai fait sentir pourquoi dans les commencemens cet art a dû être peu connu et peu répandu : la pratique, comme je viens de le dire, en étoit trop longue et trop pénible. C'est pour cette raison sans doute que le progrès général des arts et des sciences a été, à plusieurs égards, si lent et si tardif. Les connoissances humaines ne peuvent s'étendre et se perfectionner qu'autant que les premiers inventeurs ont quelques moyens de transmettre leurs découvertes à la postérité, d'une manière également sûre, claire et facile. Ces qualités manquoient absolument aux expédiens dont les hommes se sont d'abord servis pour consigner leurs pensées.

Les arts et les sciences ne sont pas au surplus les seuls objets qui se soient ressentis de ces défauts : ils ont influé même sur les mœurs. L'homme pour se former a besoin d'instruction. Si les lumières de l'esprit ne déracinent pas entièrement les inclinations perverses, du moins contribuent-elles beaucoup à les adoucir et à les corriger. Mais comment, sans le secours de l'écriture, instruire un peuple et l'éclairer ? Je ne crains donc point d'avancer qu'il n'y a peut-être jamais eu de découverte qui ait autant contribué à tirer

[1] Gen. c. 45, ℣. 6.
[2] *Ibid.* c. 35, ℣. 20.
[3] Voy. *suprà*, p. 42 et 43.

les hommes de la barbarie primitive, que celle de l'usage facile de l'écriture. La propagation de cet art a dû, plus que toute autre cause, former le cœur et l'esprit des peuples, adoucir leurs mœurs, unir et entretenir les liens de la société, etc. Si nous voyons encore aujourd'hui dans plusieurs parties de l'un et de l'autre continent, des peuples sauvages dégrader l'humanité par leur grossièreté, leur ignorance et leur barbarie, c'est qu'étant privés de l'écriture, ils le sont d'une multitude de connoissances qui en dépendent nécessairement. Qu'on introduise cet art chez ces nations farouches, et qu'on parvienne à les y accoutumer [a], elles seront bientôt humanisées. Que de matières à réfléchir, si l'on s'atchoit à considérer le changement que l'invention et la pratique aisée de l'écriture ont dû opérer chez les peuples qui se sont appliqués à la cultiver ! On ne finiroit point, si l'on vouloit approfondir et relever tous les avantages que la société a dû retirer de cette découverte.

[a] On ne peut pas imaginer les idées singulières que les Sauvages ont des lettres missives, et en général de l'écriture. On en peut bien juger d'après une histoire fort curieuse rapportée par Vossius, dans son traité de *Quatuor art. Popul.* c. II, p. 7.

LIVRE TROISIÈME.

Des Sciences.

Il y a trop de rapport, et une connexion trop intime entre les arts et les sciences, pour devoir séparer ces deux objets. L'origine en a été la même. Les connoissances, que par la suite on a décorées du nom de *Sciences*, se réduisoient dans les premiers temps à de simples pratiques dénuées de principes et de méthodes. Ces routines grossières se sont peu-à-peu perfectionnées. On est parvenu successivement à les assujétir à quelques règles. L'étude et les réflexions les ont enfin élevées à ce degré de noblesse qui distingue les *Sciences*, des arts, dont la pratique consiste plutôt dans l'opération de la main, que dans celle de l'esprit.

Le genre de vie que menèrent les peuples dans les siècles qui ont suivi immédiatement la confusion des langues et la dispersion des familles, ne dut pas leur permettre d'acquérir des connoissances fort étendues, ni même de cultiver celles qui pouvoient avoir survécu au déluge. Occupés du soin de pourvoir aux nécessités de la vie les plus pressantes, il n'étoit pas possible qu'ils tournassent leurs vues vers les objets qui dépendent particulièrement de l'étude et de la méditation. Les familles s'étant réunies, et les sociétés ayant commencé à se fixer et à se policer, l'aisance dont quelques peuples furent à portée de jouir, leur permit de se livrer aux recherches abstraites. Il s'éleva de ces génies heureux que la Providence paroît manifestement avoir placés dans tous les siècles pour l'utilité du genre humain. Frappés des inconvéniens qui résultoient des pratiques vagues et arbitraires qu'on avoit d'abord suivies, ils cherchèrent à se former des méthodes capables de diriger plus sûrement leurs opérations. La nécessité servit de guide à leur esprit; elle fut la mère des sciences, comme elle avoit été celle des arts. L'ancienne tradition leur donnoit la même origine. Elle en faisoit honneur aux dieux; preuve que toute l'antiquité a reconnu tenir les premières découvertes du bienfait de l'intelligence suprême.

Il n'est pas possible de suivre pas à pas les peuples dans les différentes marches qu'ils ont tenues pour arriver à la connoissance des sciences les plus sublimes et les plus abstraites. En vain le tenteroit-on. Les auteurs anciens ne nous

fournissent point assez de lumières sur cet objet. Leurs r
cherches se sont bornées à nous dire les noms de ceux qu'
regardoit dans l'antiquité comme les inventeurs des scienc
Ils ne nous instruisent point des moyens qu'on a succes
vement employés pour parvenir à les former. Ce n'est q
par des conjectures qu'on peut suppléer à leur silence.

Les sciences dont on aura eu le plus de besoin sont cel
qu'on aura cultivées les premières. On ne peut donc pas d
ter que la médecine, l'arithmétique, l'astronomie et la g
métrie n'ayent une origine fort ancienne. L'amour de la v
la nécessité de mettre en ordre les affaires de la soci
celle de régler les opérations du labourage, le partage
terres qu'introduisit la distinction des domaines, et la di
culté d'exécuter des entreprises considérables, sans quel
connoissance des rapports et des proportions, sont les mo
qui auront fait naître de bonne heure les sciences dont n
venons de parler.

CHAPITRE PREMIER.

De la Médecine en général [a].

Un des premiers soins dont les hommes se seront occu
aura été certainement celui de leur conservation. Expos
naissant à toutes sortes d'accidens et d'infirmités, ils on
chercher de bonne heure les moyens d'y remédier. Mais c
ment ont-ils pu connoître les différens spécifiques pr
aux maladies! Comment sont-ils parvenus à détermin
manière dont il falloit les employer? C'est ce que nous i
rons. Il ne nous est resté que des fables sur l'invention
médecine : chaque peuple vouloit se l'attribuer, et nom
ceux qu'il en regardoit comme les auteurs. Je ne m'arr
pas à discuter tous ces noms. Cette recherche ne seroit
ilité.

[a] ...st pas nécessaire d'avertir
...nciens n'attachoient pas au
...cine, la même idée que nous
...ons aujourd'hui. Ils com-
...t sous le nom général de *mé-*
..., tout ce qui concerne l'art de
On auroit dû conséquemment
...er, sous un seul et même ar-
ticle, les différentes parties qu
rapport. Cependant j'ai cru pou
grande clarté, devoir les traite
rément; mon intention ayant
n'exposer sous le nom de *méd*
que des vues générales sur la ma
dont les premiers remèdes aure
trouvés.

Il est certain que les différentes pratiques usitées dans aque pays n'ont point été trouvées par une seule et même rsonne. L'attention à examiner ce qui peut contribuer à tre conservation, est naturelle à tous les hommes. Dis-rsés dans les différentes contrées de cet univers, ils ont erché les remèdes les plus relatifs aux maladies et aux cli-ats qu'ils habitoient. Aussi voyons-nous que chaque peu-e a eu sa méthode particulière; méthode qu'il n'a dû qu'à s propres découvertes. Si quelques pratiques, ou quelques ecettes se sont communiquées d'un pays à un autre, c'est r la suite du temps, et par l'effet du commerce.

On ne peut donner des notions très-générales sur la ma-ère dont s'est formée la médecine. Cette science tire son igine de l'expérience et de l'observation. Le hasard aura abord fait connoître quelques-uns des remèdes qu'offre la ture. Les premiers hommes tiroient une grande partie de ur subsistance de plantes, de fruits et de racines, dont les ualités ne leur étoient pas connues [1]. Dans le nombre il en sera rencontré quelques-unes dont ils auront ressenti des ffets très-remarquables. L'attention qu'ils y auront faite, es aura portés à en éprouver séparément la vertu. Des obser-ations réitérées en auront fait connoître les différentes pro-riétés. C'est sur ces observations, qui dans tous les temps nt dirigé l'esprit humain, qu'on a fondé les principes de la médecine [a]. Il a dû, à la vérité, s'écouler plusieurs siècles, vant qu'on ait pu s'assurer de la qualité et de la préparation les remèdes propres à chaque maladie. Il n'y avoit rien dans a médecine de ces premiers temps, qui ressentît la science. La pratique de plusieurs peuples en fournit des exemples. La médecine des Siamois consiste dans un certain nombre de re-ettes qu'ils tiennent de leurs ancêtres : ils les emploient au asard, et sans aucun égard pour les symptômes particuliers les maladies [2]. Les Péruviens avoient plusieurs recettes et plusieurs pratiques de médecine que l'expérience leur avoit pprises, mais ils n'avoient fait aucune spéculation sur cette cience [3]. Ce n'est qu'à l'étude réfléchie de l'histoire natu-relle, que l'art de guérir doit ses progrès.

[1] Voy. *supra*, p. 91 et 92.

[a] Il est certain que la [illegible] doit avoir été la première partie de la médecine dont on ait fait usage. Observation des alimens et des remèdes nuisibles, ou convenables à tel ou tel genre de maladie. Sans cette observation [illegible]

Quant à la manière dont on a pratiqué originairement la médecine, il faut distinguer dans la recherche de l'antiquité, la médecine considérée comme art, de la médecine qu'on peut appeler naturelle. Celle-ci a été en usage long-temps avant qu'il y eût des médecins de profession. Chacun dans les commencemens se mêla de pratiquer la médecine [a]. Celui qui avoit fait quelque expérience sur lui-même, ou sur les autres, la communiquoit à ses amis ou à ses voisins, lorsqu'ils paroissoient attaqués des mêmes accidens. Ces expériences raisonnées auront formé insensiblement une sorte de système de médecine naturelle. Les pères avoient soin d'enseigner à leurs enfans ce qu'ils pouvoient en savoir. C'est ce que nous apprennent les plus anciennes traditions. Isis avoit, dit-on, enseigné la médecine à son fils Orus [b].

On voit même que dans de certains pays on avoit pris des précautions pour mettre chaque citoyen à portée de profiter des découvertes particulières. L'usage étoit chez les Babyloniens, chez les Egyptiens et chez d'autres peuples, d'exposer les malades aux yeux du public. C'étoit afin que les passans, qui avoient été attaqués et guéris des mêmes indispositions, pussent aider de leurs conseils ceux qui en souffroient. Il n'étoit même permis à personne de passer auprès d'eux, sans s'informer de leurs maladies [c]. Cette pratique peut être citée, comme un exemple de la manière dont originairement on exerçoit la médecine. Un pareil usage porte le caractère de la plus haute antiquité, puisqu'il n'a pu avoir lieu que dans un temps où la médecine n'étoit encore fondée sur aucunes règles.

C'est tout ce que nous pouvons dire de l'état de cette science dans les siècles que nous parcourons présentement. Il faut, comme je l'ai déjà dit, se contenter de notions générales. Ce n'est que depuis le temps où la médecine a été réduite en art et en principes, qu'on a pu avoir connoissance des remèdes en usage chez les différentes nations, dont l'histoire est parvenue jusqu'à nous. Les Assyriens, les Egyptiens et les Phéniciens sont regardés comme les premiers qui aient fait une étude particulière de la médecine. Mais nous

toribus nata sit, dit CELSE, l. I, in Præfat.

[a] PLINE remarque avec raison, que quoiqu'il y ait des peuples qui se passent de médecins, ils ne sont pas pour cela sans médecine. l. XXIX, sect. 5, p. 495. — Voy. aussi les mœurs des Sauvages, t. II, p. 364.

[b] DIOD. l. I, p. 30.

Garcilasso dit également, que les Péruviens se guérissoient entre eux par les remèdes qu'ils avoient appris de père en fils. Hist. des Incas, t. II, p. 48, 49.

[c] HEROD. l. I, n. 197. — STRABO, l. III, p. 234. l. XVI, p. 1082.

gnorons le temps auquel elle a été réduite chez ces peuples, en art et en profession particulière.

Il n'est point fait mention de médecins, proprement dits, avant le temps de Moïse. C'est pourquoi nous remettrons aux livres suivans à exposer la manière dont les Egyptiens exerçoient la médecine. Ils sont les seuls dans une antiquité aussi reculée, dont la méthode nous soit un peu connue. Ajoutons encore que la médecine, telle que nous l'entendons aujourd'hui, c'est-à dire, celle qui a pour objet la guérison des maladies internes, ne paroît point avoir été connue des premiers hommes.

On ne voit point en effet que pour les maladies qui proviennent du dérangement des humeurs, il soit parlé dans les premiers temps de remèdes et de médecins. Il n'en est pas dit un mot dans toute l'histoire des patriarches, quoiqu'il soit question quelquefois de maladies, comme de celle d'Isaac, d'Abimelech, de Rachel et de quelques autres. Il est même assez remarquable que Jacob étant malade, il ne soit point dit que Joseph lui ait envoyé des médecins [a].

Le livre de Job peut servir encore à confirmer ce que nous disons. On doit certainement mettre cet ouvrage au rang des plus anciens monumens qui nous restent [1]. Job étant frappé d'une maladie terrible, on ne voit point qu'il ait recours à la médecine, son infirmité est regardée comme un coup de la main de Dieu. Ses amis en raisonnent suivant leurs préjugés, et prétendent lui prouver que c'est une punition de ses fautes et de ses déréglemens.

Le peu d'usage qu'on avoit alors de la médecine, et la persuasion où l'on étoit, que les maladies étoient des effets de la colère des dieux, faisoit que dans ces occasions on s'adressoit à la divinité ou à ses ministres pour en recevoir la guérison. On ne l'attendoit pas des secours humains. Cette

[a] Il est vrai qu'on trouve le mot de *médecins* dans ce passage. C'est à l'occasion de la mort de Jacob. Moïse dit que Jacob étant mort, Joseph commanda aux *médecins* d'embaumer le corps de son père. Gen. c. 50, ℣. 2.

Mais ce fait ne concerne en rien la médecine, et n'a aucun rapport avec l'exercice de cet art. Ces *médecins* ne sont employés qu'à embaumer le corps de Jacob. Il n'est point dit, qu'ils furent appelés dans sa maladie. Leur fonction, dans cette occasion, n'a rien de commun avec le véritable objet de la médecine qui s'occupe du soin de guérir les maladies. Il faut prendre garde en effet que l'on appeloit autrefois *médecins* tous ceux que leur profession attachoit à soigner le corps humain, de quelque manière que ce fût. Les Septante ont cru devoir ôter l'équivoque, et ont traduit le mot hébreu par Ἐνταφιασαὶ, *Pollinctores, Vespillones*, EMBAUMEURS.

[1] Voyez notre Dissertation sur l'antiquité du livre de Job, à la fin du dernier volume.

façon de penser nous est attestée par un des plus célèbre médecins de l'antiquité. Celse dit qu'on rapportoit aux dieux toutes les maladies internes, et que c'étoit à eux seuls qu'on s'adressoit pour en obtenir la guérison [1].

ARTICLE PREMIER.

Chirurgie.

ORIGINAIREMENT la médecine, la chirurgie et la pharmacie n'étoient pas des professions séparées. Elles se trouvoient réunies dans la même personne. Ce n'a été qu'après que les connoissances se sont multipliées à l'infini, qu'il a fallu subdiviser en plusieurs branches l'art de guérir. La chirurgie a été probablement la première réduite en art [a]. On a pu en quelque façon se passer des autres parties de la médecine. Mais on a été obligé dès les premiers temps de faire une étude particulière de la chirurgie.

En effet, sans parler des autres accidens qui demandent son secours, les hommes n'ont pas été long-temps sans avoir des querelles. Aussitôt qu'il s'est donné des combats, il a fallu de nécessité chercher les moyens de guérir les blessés. Il ne s'agissoit plus alors d'attendre, comme dans les maladies internes, ce que feroit la nature. Les remèdes familiers que pouvoit fournir à chacun sa propre expérience, n'étoient d'aucune ressource lorsqu'il étoit question de guérir une plaie, de remettre un os en sa place, ou de réduire une fracture. Les maux de cette nature demandent une expérience particulière, et une adresse de la main, qui ne peuvent s'acquérir que par un long exercice. Il a donc été nécessaire que quelques personnes s'attachassent à ce seul objet. Il est même assez vraisemblable que ceux qu'on a qualifiés les premiers

[1] Lib. I. in Præfat. — C'est encore la façon de penser de plusieurs peuples. Voyage de François PYRARD, c. 9, p. 62, 63, 131, 132 et 282.

[a] CELSE donne à la chirurgie le pas, pour l'antiquité, sur toutes les autres branches de la médecine. Il dit qu'originairement, la *médecine* consistoit dans l'exercice de la chirurgie, le pansement des plaies, etc. *Morbos verò*, ajoute-t-il, *ad iram deorum immortalium relatos, et ab iisdem opem posci solitum.* l. I, in Præfat. et l. VII, in Præfat.

Une preuve encore que les hommes se sont attachés d'abord à la chirurgie, c'est que les Sauvages en entendent assez bien plusieurs parties. Mœurs des Sauvages, t. II, p. 365 et 368.

nom de *médecins*, ont été principalement redevables de titre, aux connoissances qu'ils avoient en chirurgie. mme ils traitoient de maux dont on ne pouvoit guérir ıs leur secours, on voulut les distinguer d'une manière ıntageuse, de tous ceux qui se mêloient de remédier aux res infirmités de la nature humaine [1].

l ne nous est rien resté sur la manière dont on pansoit plaies dans les premiers temps. Les pansemens devoient se re sans beaucoup d'appareil. Les bandages ont dû être les miers moyens dont on se sera servi pour arrêter le sang et ır défendre des injures de l'air les parties offensées [a]. Par suite on y aura ajouté le suc de quelques racines, de elques simples pilés ou macérés dans l'eau et le vin. Le s, l'écorce de certains arbres, l'huile, la résine y auront aussi employés [2]. C'étoient les seuls remèdes qu'on con- t originairement. Point d'onguents, point d'emplâtres, ıt la composition et l'usage sont bien postérieurs aux cles dont nous parlons maintenant [b].

A l'égard des opérations, on n'aura pas de peine à se per- ıder qu'elles devoient être alors très-imparfaites. La chi- rgie ne consistoit que dans une pratique aveugle et gros- re, telle que pouvoit le permettre l'état d'ignorance où ient les arts et les sciences dans ces siècles reculés. Les emiers opérateurs n'avoient pour guide qu'une simple rou- ıe, sans principes, sans connoissances, et destituée des mières que peut seule donner une théorie savante et rai- nnée [c].

D'ailleurs les instrumens dont se servoient ces premiers ırurgiens, devoient être très-défectueux; ils n'étoient cer- inement pas de fer; ce métal, comme nous l'avons fait oir, n'a été connu que fort tard; il a dû même se passer du mps avant qu'on ait su travailler les autres métaux assez élicatement pour les employer dans les opérations de la hirurgie. On y suppléoit par quelque autre invention. Il y bien de l'apparence que les cailloux tranchans, les os poin-

[1] Servius, ad Æneid. l. xii, v. 396. - Voy. aussi le Clerc, Hist. de la édecine, 1.re part. c. 15.

[a] C'est la pratique des Sauvages. oyez l'histoire nat. de l'Islande, t. ii, . 174, et l'Hist. gén. des Voyag. t iv, . 139.

[2] Iliad. l. xi, v. 845.

[b] On ne voit point qu'il en soit ques- on dans les livres de Moïse. Il est certain aussi qu'Homère n'en parle jamais, preuve qu'on ne les connoissoit pas encore de son temps.

[c] On peut fort bien comparer ces premiers chirurgiens, à ces gens connus dans certaines provinces sous le nom de *renoueurs* ou *bailleuls*, qui font profession de remettre les membres démis ou rompus.

tus, les arêtes de certains poissons, etc., ont été les premi instrumens dont la chirurgie a fait usage. Les embaumeu Egyptiens se servoient d'une pierre d'Ethiopie bien aigui pour ouvrir les cadavres et en tirer les entrailles [1]. On v aussi qu'on n'employoit que des pierres pour la circoncision Les Sauvages nous retracent encore à présent ces pratiq originaires [3].

La chirurgie dut insensiblement se perfectionner : to aura certainement contribué aux progrès d'un art si néc saire. On ne sera néanmoins parvenu que fort tard à fa de ces opérations qui ne demandent pas moins d'adresse q de connoissance de la structure du corps humain.

De toutes les opérations de la chirurgie, la saignée celle qui se répète aujourd'hui le plus fréquemment. On peut point décider si les anciens peuples l'ont pratiquée. qu'il y a de certain, c'est qu'il ne paroît point qu'elle ait en usage chez les Egyptiens. Les principaux remèdes d ils se servoient, se réduisoient, comme on le dira dans second volume, à la diète, aux lavemens et aux vomitifs. saignée est un remède assez digne d'attention, pour qu rodote et Diodore, qui sont entrés dans un assez grand d sur la pratique des Egyptiens, ne l'eussent pas oubliée, elle eût été d'usage chez ces peuples.

D'ailleurs il n'est pas probable que les hommes se soi prêtés aisément à faire usage d'un pareil remède. La natu n'a pas fourni les mêmes indications pour la saignée, com pour les purgatifs. Les purgatifs ont été trouvés par hasard et sont entrés dans le corps des premiers hommes de même manière que la nourriture. De plus, ils font sortir humeurs par les voies ordinaires ; il n'en est pas de m de la saignée. Il aura fallu beaucoup plus de raisonnem pour se porter à ouvrir les veines, que pour se donner d purgatifs [4].

Je terminerai ce que j'ai à dire de la chirurgie, pour présent, par quelques réflexions sur l'art d'accoucher. O ut assurer que cette opération est une des premières qui attirer l'attention des hommes.

Il est plus que probable que dans les premiers temps, l mmes s'accouchoient elle-mêmes. Semblables aux sauv

[1] Herod. l. II, n. 86. — Diod. l. I, p. 102.
[2] Exod. c. 4, v. 25.
[3] Voy. Mœurs des Sauvages, t. II, p. 370. — Voyage de la baie d'Hudson, t. I, p. 108. — Hist. des Incas, t. I, p. 47.
[4] Hist. de la Médec. l. I, c. 18, p. 52, 53.

ges, et à la plupart des animaux [a], elles n'attendoient point que le secours d'une main étrangère leur facilitât cette opération douloureuse. Mais comme les accouchemens ne sont pas tous également heureux, il se sera trouvé de très-bonne heure des circonstances, où l'on aura été obligé d'aider celles qu'un travail trop long et trop pénible mettoit en danger de périr avec leur fruit. Il y a bien de l'apparence que les femmes auront été les premières qui se seront mêlé de soulager leurs semblables dans ces momens critiques. Les mères ont dû rendre ce service à leurs filles. L'expérience les mettoit en état de leur procurer du secours dans les accidens qui s'opposoient à une prompte délivrance.

Les réflexions qu'on fit depuis sur les divers accidens auxquels on reconnut que les femmes en travail se trouvoient exposées, firent sentir la nécessité de réduire en méthode, une pratique dont les conséquences étoient si importantes. On ne sera donc point étonné de voir que dès le temps de Jacob, l'art d'accoucher fît une profession particulière. Il est aisé de reconnoître par la manière dont Moïse s'explique, qu'il y avoit alors chez les peuples de l'Asie des sages-femmes [1], telles qu'il y en a aujourd'hui parmi nous. Ce fait prouve que les femmes ont été les premières employées pour les accouchemens. Il étoit naturel qu'on les choisît préférablement aux hommes. Elles avoient l'expérience qui étoit le seul guide qu'on pût suivre alors.

Il paroît aussi qu'en Egypte, de temps immémorial, le soin des accouchemens étoit confié aux femmes [b]. On pourroit même soupçonner, par les termes dont Moïse se sert, que les sages-femmes égyptiennes faisoient usage de quelque machine propre à faciliter l'enfantement; c'étoit, autant

[a] Je dis la plupart des animaux, parce qu'il paroît, suivant les nouvelles découvertes, qu'il y a certaines espèces d'animaux parmi lesquels le mâle aide à la femelle à mettre au jour ses petits. Voyez l'observation de M. Demours, sur le crapaud mâle accoucheur de la femelle. Acad. des Sciences, ann. 1741. Hist. p. 28 et suiv.

Gassendi parle aussi de quelques observations faites par M. de Peyresc sur les chattes. Voici les termes dans lesquels il s'énonce, *Annotavit feles obstetricatione interdum uti. Vita* Peyresci, p. 212. edit. Batav. in-4.°

[1] Exod. c. 35, ℣. 17. c. 38, ℣. 27.

[b] Exod. c. 1, ℣. 15 et suiv.

Le texte de l'Ecriture souffre ici quelque difficulté. Cependant la plupart des interprètes croient que les sages-femmes, à qui Pharaon ordonna de tuer les enfans mâles qui naîtroient aux Hébreux, étoient égyptiennes. Joseph le dit formellement. Antiq. l. II, c. 5. D'ailleurs le ℣. 19 du même chapitre ne permet pas de douter qu'il n'y eût en Egypte des sages-femmes de profession.

qu'on le peut conjecturer, une espèce de chaise sur laquelle elles faisoient mettre les femmes au moment du travail *.

ARTICLE SECOND.

Anatomie.

Nous ne concevons pas aujourd'hui qu'on puisse opérer sur le corps humain, sans une connoissance exacte de l'arrangement de ses parties. L'anatomie est la base de la médecine et de la chirurgie. Sans cette science il n'est pas possible de connoître les causes, ni le siége de plusieurs maladies; il seroit donc naturel de penser, que l'anatomie devoit être, au moins, de même date que la médecine et la chirurgie; mais l'histoire nous apprend le contraire. Avant que d'entrer dans aucune discussion, il est, je crois, à propos de fixer l'idée qu'on doit se former de l'anatomie. On peut l'envisager sous deux temps différens, ses commencemens, et le degré de perfection auquel on l'a portée de nos jours.

L'anatomie est à présent de toutes les parties de la médecine, celle qui demande le plus d'étude et de sagacité. Cette science dépend d'une multitude infinie de connoissances et d'opérations très-délicates. A l'envisager sous ce point de vue, l'anatomie n'a sûrement pas été connue dans les premiers siècles. La raison, indépendamment des preuves historiques, suffit pour s'en convaincre.

Cependant les hommes ont pu avoir, même dès les premiers âges, quelque connoissance de la structure intérieure de leur corps. L'habitude d'ouvrir les animaux destinés à leur nourriture, a pu leur fournir dès-lors quelques lumières [1]. Ils ont dû s'instruire encore plus particulièrement en considérant les plaies, les fractures, et les autres accidens auxquels est exposé le corps humain. Mais combien de temps se sera-t-il passé avant qu'on ait su faire usage de ces observations, et raisonner sur ce qu'on avoit vu? Ce n'est qu'a-

* Exod. c. 1, ℣. 16, selon l'*hébreu*. Le mot אבנים *Abenaïm*, qu'on rend en latin par celui de *Sellas*, est susceptible de plusieurs interprétations. Voy. VATABLE *ad locum cit.*

Ce qui pourroit confirmer l'interprétation que nous avons suivie par rapport à ce mot, c'est qu'il est parlé dans plusieurs livres de médecine, de chaises en usage pour faciliter les accouchemens. Voyez SUIDAS, *voce* Λοχεῖαι δίφροι, t. II, p. 481.

[1] Voy. l'Hist. génér. des Voyages, t. V, p. 170.

près bien des siècles que l'anatomie aura éclairé la médecine, et dirigé les opérations de la chirurgie [a].

L'anatomie, autant qu'on peut le présumer, doit sa naissance à la chirurgie. Les différentes circonstances qui ont obligé de recourir à la chirurgie, auront instruit peu à peu les hommes du mécanisme de leur corps. Ces connoissances auront été réduites pendant long-temps à quelques notions grossières des parties extérieures du corps humain. Il s'est trouvé cependant des auteurs qui ont voulu prêter aux premiers siècles des lumières presqu'aussi exactes que celles que nous pouvons avoir aujourd'hui. Ils ne se sont livrés à une prétention si contraire à la vraisemblance et à l'histoire, que faute d'avoir assez réfléchi sur la multitude d'opérations délicates et raisonnées, qui ont dû concourir à perfectionner l'anatomie. Il ne sera pas hors de propos d'exposer les motifs qui nous portent à rejeter un sentiment si peu raisonnable.

L'idée favorable que de tout temps on a eue des Egyptiens, leur a fait attribuer l'invention de presque toutes les siences. Dans celles dont on leur a fait honneur, on n'a pas oublié la chirurgie et l'anatomie. Apis, un de leurs rois, passoit pour en être l'inventeur [b]. Athotis, qu'on met au nombre des premiers souverains de l'Egypte, avoit même, dit-on, composé des livres d'anatomie, dans lesquels il traitoit de la manière de disséquer les corps [c]. On dit encore que parmi le prodigieux nombre des livres attribués à Hermès, il y en avoit six sur la médecine, et que le premier concernoit l'anatomie [d]. Mais aucun médecin de l'antiquité n'a cité ces prétendus écrits. On sait d'ailleurs le cas qu'on doit faire des ouvrages attribués à Hermès.

La pratique dans laquelle les Egyptiens ont été de tout temps d'embaumer les corps, non-seulement des hommes, mais aussi des animaux, a donné lieu d'inférer qu'ils s'étoient rendus très-savans dans la connoissance intérieure du corps humain [e]. Cette opinion, quoiqu'assez probable en appa-

[a] On n'aura pas de peine à se persuader ce que nous avançons, quand on fera réflexion que l'anatomie avoit été entièrement abandonnée pendant plusieurs siècles, et que ce n'a été que dans le seizième qu'elle a commencé à se rétablir.

[b] Agrippa, de vanit. Scient. c. 85. Clem. Alex. Strom. l. 1, p. 362, et Theodoret Serm. de curand. Græc. affect. p. 467, attribuent en général l'invention de la médecine à Apis.

Suidas n'en dit pas davantage, *voce* Ἄπις.

[c] African. et Euseb. apud Syncell. p. 54 et 55.

[d] Cl. Alex. Strom. l. vi, p. 758.

[e] C'est le sentiment de Galien : *Introductio, seu medicus*, ouvrage cependant qu'on doute être de lui.

rence, est cependant dénuée de fondement. Il n'est pas difficile de montrer que l'usage d'embaumer les morts, n'a pas dû donner aux Egyptiens d'aussi grandes lumières qu'on se l'est imaginé. Il suffit d'examiner ce que les anciens nous disent de la manière dont ces peuples y procédoient, pour se convaincre qu'ils n'en ont pu tirer aucun avantage pour l'anatomie.

On n'ouvroit point la tête des cadavres, on en tiroit la cervelle par les narines avec des instrumens faits exprès. Après qu'on l'avoit fait sortir, on faisoit couler à la place des parfums et des compositions aromatiques. A l'égard de l'ouverture du corps, elle ne se faisoit qu'avec d'extrêmes précautions. Il y avoit un officier préposé pour désigner et marquer sur le côté gauche du mort l'endroit qu'il falloit ouvrir. Les Egyptiens n'employoient pour cette opération qu'une pierre tranchante [1]. Celui qui en étoit chargé, s'enfuyoit aussitôt qu'il s'étoit acquitté de son ministère, parce qu'on le poursuivoit à coups de pierres, comme un homme qui avoit encouru la malédiction publique. Les Egyptiens regardoient avec horreur quiconque avoit osé porter la main sur un corps de même nature que le sien [2].

Il est aisé de juger d'après cette façon de penser, si ces peuples s'occupoient du soin d'ouvrir les cadavres pour s'instruire des secrets de l'anatomie. Il ne paroît pas même que l'ouverture que l'on faisoit dans ces occasions fût bien considérable, puisqu'il est dit que celui qui tiroit les entrailles, le faisoit en introduisant sa main par l'incision [3]. On ôtoit tous les intestins et les viscères excepté le cœur et les reins [4]. On ne remettoit point les entrailles dans le corps, elles étoient jetées dans le Nil [4]. C'étoit par un motif de religion [5].

Il faut encore observer qu'il n'y avoit que les personnes opulentes que l'on embaumât de la manière que nous venons de dire. A l'égard de ceux qui n'étoient pas riches, et c'étoit sans contredit le plus grand nombre, l'opération étoit beaucoup plus simple, et devoit encore moins contribuer aux

[1] HEROD. l. II, n. 86. — DIOD. l. I, p. 102.

[2] DIOD. *Ibid.*

[3] DIOD. *Ibid.*

[4] *Ibid.* Ce que dit ici Diodore mérite quelque réflexion. A l'égard des reins, il étoit très-facile de n'en pas faire l'extraction. Quant au cœur, il étoit à couvert. Il auroit fallu percer ou déchirer *le diaphragme*, et il est certain que l'ouverture ne se faisoit que dans le bas-ventre; mais on ne conçoit pas trop, comment les Egyptiens pouvoient porter leur embaumement dans la poitrine.

[4] PLUT. t. II, p. 159. B. — PORPHYR. de abstinent. l. IV, p. 380. — SEXT. EMPIRIC. l. III, c. 24, p. 184.

[5] PLUT. et PORPHYR. *loc. cit.*

progrès de l'anatomie. On ne faisoit aucune incision au cadavre, on n'en tiroit point les entrailles. Les embaumeurs remplissoient une seringue de liqueurs aromatiques, et les faisoient entrer dans le corps par le fondement. Cette mixtion avoit tant de force et de vertu, qu'elle consumoit les intestins [1].

C'est donc inutilement qu'on voudroit tirer, pour l'ancienneté de l'anatomie, quelques inductions des embaumemens pratiqués par les Egyptiens. On vient de voir que cet usage n'a dû leur fournir aucun moyen de s'instruire du mécanisme intérieur du corps humain. Il est certain que dans ces occasions les Egyptiens considéroient les cadavres plutôt avec des yeux de religion qu'avec des vues anatomiques [a]. On seroit beaucoup mieux fondé à dire que cette pratique montre le progrès que ces peuples avoient fait dans la connoissance des simples, comme nous le verrons dans un moment.

On lit, à la vérité, dans Pline, que les rois d'Egypte, dans la vue de perfectionner l'anatomie, avoient donné des ordres pour qu'on eût soin de disséquer des cadavres [2]. Mais ce fait n'appartient point aux anciens rois de ce pays. Il regarde les Ptolémées, qui après la mort d'Alexandre occupèrent le trône d'Egypte. Ces monarques établirent à Alexandrie une école de médecine qui devint très-célèbre. C'est à ce temps qu'il faut rapporter tout ce qu'on nous dit des découvertes anatomiques dues aux Egyptiens [b].

[1] Herod. l. II, 87.

[a] Voyez ci-dessous article de la botanique, et dans le troisième volume, liv. II, chap. 2.

Les anciens Egyptiens paroissent avoir eu sur l'anatomie les mêmes scrupules et la même façon de penser que les Chinois. On sait que ces derniers n'ont jamais osé disséquer un corps humain. Ils ne veulent pas même faire servir à cet usage les cadavres des criminels. Voy. les Lettr. édif., t. XVII, p. 389 et 390. t. XXI, p. 149, etc. t. XXVI, p. 26.

[2] L. XIX, sect. 26, p. 168.

[b] Je profite de cette occasion pour relever l'idée peu exacte, que quelques auteurs ont donnée de cette figure de mort qu'on apportoit dans les repas chez les Egyptiens. Herod. l. II, n. 78.

Plusieurs se sont imaginé que c'étoit un vrai *squelette*; ce qui supposeroit aux Egyptiens une connoissance de l'*ostéologie*. Plutarque, t. II, p. 148, a donné occasion à l'erreur en se servant du mot Σκιλετὸς, pour rendre ce qu'Hérodote appelle νεκρὸς ξύλινος, *figure de mort faite de bois*. Xylander, traducteur de Plutarque, a confirmé l'interprétation peu juste de cet auteur, en ajoutant dans sa version au mot Σκιλετὸν, id est, *exsiccata hominis atque inter se compacta ossa*. Cette paraphrase de Xylander n'est pas juste. Galien est le premier qui ait appelé Σκιλετὸς, *squelette*, l'assemblage de tous les os du corps humain dépouillés de leurs enveloppes. Car σκιλετὸν σῶμα ne signifie à la rigueur que *cadaver exsiccatum*.

particulière aux Egyptiens. Il n'est pas difficile de faire sentir par quels motifs ces peuples s'étoient étudiés de bonne heure à connoître les secrets propres à préserver les corps de la corruption. La politique et la religion en étoient le fondement. J'ai parlé du premier de ces motifs dans l'article du gouvernement [1]. Je vais maintenant faire voir en quoi la religion influoit dans cette pratique.

Les Egyptiens étoient persuadés de l'immortalité de l'ame, vérité sublime qu'ils défiguroient néanmoins par la doctrine de la métempsycose, croyant que quand l'ame se séparoit d'avec le corps, elle entroit d'abord dans celui de quelque animal, d'où après un long circuit qui duroit trois mille ans, elle revenoit dans un corps humain [2]; mais les Egyptiens s'imaginoient en même temps que tant que le corps de l'homme subsistoit sans corruption, l'ame y demeuroit attachée [3]. Cette opinion leur avoit donc fait étudier soigneusement l'art de prévenir toutes les causes qui auroient pu occasionner la destruction des cadavres. Les précautions qu'ils prenoient avoient pour but d'empêcher la transmigration de leurs ames en différens corps d'animaux. Ils cherchoient à fixer la durée du corps humain, en détruisant tout ce qui pouvoit en occasionner le dépérissement [4]; et il faut convenir qu'ils ont possédé le secret des embaumemens d'une manière supérieure à toutes celles que nous connoissons. Car le talent des Egyptiens ne se bornoient pas à préserver les cadavres de la pourriture pendant quelques années seulement; ils étoient parvenus, si l'on peut dire, au point de les éterniser. Les momies qu'on apporte d'Egypte, en sont une preuve authentique.

Nous bornerons à ce court exposé ce que nous avons à dire de la botanique pour ce moment. Nous ne savons point quelles ont été les premières plantes dont les hommes ont fait usage. Il est certain que dans les commencemens on s'est borné aux simples qui se trouvent répandus dans chaque pays. On profitoit des secours que la providence a fait naître dans tous les climats [5]. Par la suite des temps le com-

[1] *Suprà*, p. 67.

[2] HEROD. l. II, n. 123.

[3] SERVIUS, ad Æneid. l. III, v. 67.

[4] Nous aurons occasion de parler encore de cette opinion dans le troisième volume de cet ouvrage, à l'article des pyramides.

[5] Les botanistes prouvent que Dieu a fait naître dans chaque pays, les plantes les plus nécessaires aux hommes et aux animaux de ce même pays. Voy. Mém. de Trév. janv. 1702. pag. 160. — Theolog. physiq. l. X, p. 594, 595.

Solenander a été jusqu'à dire, que par les plantes qui se trouvent le plus communément dans un lieu, on peut conjecturer presque avec certitude,

merce ayant ouvert l'entrée des diverses régions de cet univers, on a fait usage de toutes les espèces de plantes salutaires qu'elles peuvent produire ; mais ces remèdes étrangers n'ont été connus qu'assez tard ; le commerce et la relation des différens peuples les uns avec les autres ayant eu fort peu d'étendue dans les premiers temps.

ARTICLE QUATRIÈME.

Pharmacie.

Dans le nombre des remèdes dont la médecine fait usage, il y en a peu qui n'aient besoin de quelque préparation. La nature nous les présente, mais il faut que l'art supplée à ce qui peut leur manquer. La pharmacie est absolument nécessaire pour la préparation, le mélange et la dose des médicamens. C'est en développant leurs différentes qualités, ou même en corrigeant ce que souvent ils peuvent avoir de nuisible, qu'ils acquièrent des propriétés dont on n'est redevable qu'à l'art de les employer.

Les remèdes sont simples ou composés. On appelle remèdes simples ceux qui naissent d'eux-mêmes et par le seul bienfait de la nature. Les remèdes composés sont ceux qui dépendent de l'art, et qui consistent dans le mélange de plusieurs remèdes simples. On en distingue de trois différentes espèces, qu'on a rangées sous trois classes ou trois familles. Les animaux, les végétaux et les minéraux sont la matière sur laquelle la pharmacie fonde ses opérations. Elle apprend à préparer ces trois sortes de sujets, et à en tirer tout ce qui peut être utile pour l'usage de la médecine. Il n'y a que l'expérience, mais l'expérience d'une longue suite de siècles, qui ait pu instruire les hommes des secrets d'un art si utile et si nécessaire.

C'est une opinion également contraire à l'histoire et à la raison, que de faire remonter aux siècles dont nous parlons maintenant, l'origine des préparations médicinales, dues à la chimie. Ceux qui pratiquoient la médecine dans les commencemens, ne l'exerçoient point avec cet appareil de connoissances dont les modernes l'ont enrichie. Ils ignoroient l'usage que l'on peut faire des métaux et des minéraux, pour

quelles sont les maladies *qui y règnent le* plus ordinairement. Ibid. not. 25.

la guérison des maladies. On peut assurer qu'ils ne prépa-roient artificiellement aucun médicament. Il est certain même dans des temps bien postérieurs à ceux dont il s présentement, les médecins n'avoient aucune connoissa de la distillation. On n'en voit nulles traces dans les é des Grecs [1].

La trituration, la décoction, l'infusion, l'expression sucs, et même la simple lotion, auront été originaire et pendant bien des siècles les seules préparations qu'on données aux médicamens. La plus grande partie, et l peut dire presque la totalité des remèdes usités alors, co toient dans les plantes, les bois, les écorces et les rac Les moyens que nous venons d'indiquer suffisoient pour l donner une préparation convenable.

Il s'est trouvé cependant des auteurs modernes, qui, venus à l'excès en faveur d'un art qui avoit fait le princ objet de leurs études, ont voulu trouver dans l'enfance monde, l'origine et les traces de la chimie médicinale Ils en font honneur aux Egyptiens; mais ce sentiment n fondé sur aucune preuve. Je ne trouve rien dans les é des anciens qui puisse l'autoriser. Hérodote, Platon, Ar tote, Diodore, Pline, Clément d'Alexandrie, etc., qui o traité dans un grand détail, des sciences cultivées autref en Egypte, ne font aucune mention de la chimie médicina Elle a été également inconnue aux Grecs, et en général tous les peuples de l'antiquité. C'est une science absolum moderne, qui doit sa première et principale origine a Arabes.

CHAPITRE SECOND.

Mathématiques.

t pas difficile de déterminer quelles ont été les sciences auxquelles les hommes se sont appliqu est impossible de rien décider sur l'ordre dans le nt paru. Presque toutes les sciences sont égalem ondées à se disputer le droit d'aînesse. Si nous av

[1] Voyez l'Histoire de la Médecine r Daniel LE CLERC, 3e. partie, l. II, . 2, p. 91, 92.

[2] BORRICCIUS, KIRCHER, TOLLI *plures alii.*

donné le pas à la médecine, c'est l'importance de son objet qui nous y a déterminé, plutôt que toute autre considération : car si l'on consulte les annales du monde, on y verra que les sciences comprises sous le nom de mathématiques, sont d'une date pour le moins aussi ancienne. On ne doit pas en être surpris. Les mathématiques sont intimément liées avec des objets qui nous touchent d'aussi près que ceux auxquels la médecine doit sa naissance. La plus légère attention suffit pour s'en convaincre. La société ne pourroit subsister sans le secours des mathématiques. Quel est l'art qui puisse se passer de la mécanique ? L'agriculture et la navigation ne dépendent-elles pas absolument des observations célestes ? Mais l'astronomie et la mécanique existeroient-elles sans l'arithmétique et la géométrie ? Les pratiques qui ont donné naissance aux mathématiques, sont donc presque de la même date que le temps où les sociétés ont commencé à se former. Il y a même lieu de croire que ces sciences ont été réduites en art avant la médecine. Les principes en sont beaucoup plus simples et beaucoup plus sensibles. Il est vrai que les besoins des hommes ayant été d'abord peu étendus, les mathématiques auront été imparfaites et très-bornées dans les premiers temps.

L'arithmétique, l'astronomie, la géométrie et la mécanique ont entre elles un rapport si intime, elles ont un besoin si indispensable des lumières mutuelles qu'elles se procurent, que leur origine doit être rapportée à-peu-près aux mêmes siècles. On doit présumer cependant que l'arithmétique a précédé les trois autres, qui ne peuvent se passer de son secours. C'est pourquoi nous la placerons la première.

ARTICLE PREMIER.

Arithmétique.

La théorie de l'arithmétique n'aura vraisemblablement été approfondie que fort tard ; mais la pratique des premières opérations de cette science, se perd certainement dans l'antiquité la plus reculée. Aussitôt que les peuples se seront soumis à une forme de gouvernement réglé et politique, l'arithmétique leur aura été nécessaire. L'institution du droit de *propriété* est aussi ancienne que l'origine des sociétés : dès qu'on eut établi le partage des domaines, et la distinction du

tien et du *mien*, on eut également besoin de savoir compter, peser et mesurer. L'arithmétique par conséquent devint nécessaire, tant par rapport à elle-même, que par rapport à la géométrie, à la mécanique et à l'astronomie, dont l'existence tient essentiellement à l'art de calculer. On ne peut donc pas douter que la partie pratique de cette science ne soit très-ancienne.

Les motifs qui ont dû concourir au progrès de l'arithmétique, sont si étendus et si sensibles, qu'il seroit inutile d'y insister. On doit attribuer les premières découvertes dans la science des nombres, aux sociétés qui en ont eu le plus de besoin. Les nations qui ont formé de bonne heure de grands empires; celles qui se sont adonnées bientôt au commerce et à la navigation, se sont trouvées les premières dans la nécessité de faire un usage fréquent du calcul. Les personnes à qui dans ces Etats on avoit confié l'administration des finances, se trouvoient chargées d'un grand détail. L'étendue de leur administration leur aura fait chercher promptement les moyens d'abréger et de perfectionner les opérations qu'il y avoit à faire journellement. C'est donc chez les peuples dont je viens de parler, qu'on a dû faire les premières recherches sur l'art du calcul.

L'histoire est parfaitement d'accord avec ce que j'avance: elle nous apprend que l'arithmétique a pris naissance chez les Egyptiens et chez les Phéniciens [1]: c'est-à-dire, que ces deux peuples ont porté les premiers à un certain degré de justesse, la pratique d'assembler des nombres, et de les calculer.

Les Egyptiens doivent avoir été de tout temps grands arithméticiens. Ils avoient un besoin essentiel de la science des nombres, pour mettre de l'ordre dans les finances et dans la police de leur Etat. D'ailleurs ils se sont adonnés à l'étude de l'astronomie et de la géométrie, aussi anciennement et peut-être plus assidûment qu'aucune autre nation de l'antiquité. Ces motifs sont plus que suffisans pour rendre raison des progrès rapides que ces peuples avoient faits dans la pratique des calculs. Ce fut en Egypte que Pythagore alla puiser les théories qu'il a débitées sur la nature et les propriétés des nombres.

A l'égard des Phéniciens, il n'est pas surprenant que cette

[1] PLAT. in Phœdr. c. 1240. A. — STRABO, l. XVII, p. 1136. B. — DIOG. LAERT. in procem. Segm. 11, p. 8. — JAMBL. de vita Pythag. c. 29, p. 135. — PORPHYR. ibid. p. 8 et 9. — JULIAN. apud Cyrill. l. v.

nation se soit distinguée de bonne heure dans l'art de calculer. Ces peuples ont dû nécessairement être bientôt versés dans les opérations arithmétiques : adonnés au commerce presque dès l'origine du monde, l'arithmétique a été de toutes les sciences, celle à laquelle ils ont dû s'appliquer le plus particulièrement. Ils auront donc été des premiers à faire quelques découvertes dans l'art de compter, soit pour faciliter, soit pour perfectionner l'usage des calculs. L'histoire ancienne l'atteste. L'antiquité attribuoit aux Phéniciens l'invention de l'art de dresser de comptes [1]. On leur donnoit encore le mérite d'avoir trouvé les premiers la manière de tenir les registres, et tout ce qui regarde la factorerie. J'en parlerai plus particulièrement à l'article du commerce.

Nous mettrons aussi les Babyloniens au rang des peuples qui ont dû s'adonner des premiers à la science des nombres. Il est vrai que l'histoire n'en dit rien; mais on doit le présumer par les mêmes motifs qui nous ont fait juger que les Egyptiens avoient dû s'exercer de bonne heure sur les nombres. La monarchie des Babyloniens étoit dès les premiers temps aussi puissante que celle des Égyptiens. Elle étoit même plus ancienne. L'étude de l'astronomie a été commune à ces deux peuples; ils ont également passé dans l'antiquité pour s'y être appliqués avant aucune autre nation. On ne hasardera donc rien en mettant les Babyloniens au nombre des peuples qui ont dû perfectionner des premiers la théorie et la pratique des calculs.

S'il étoit nécessaire de confirmer par l'exemple de toutes les nations connues, ce que j'ai dit sur les peuples qui les premiers ont dû perfectionner l'arithmétique, l'histoire nous en fourniroit bien des preuves. Les Chinois, dès les temps les plus reculés, avoient des connoissances assez étendues de l'art de compter [2].

Il paroît aussi que les Péruviens avoient fait d'assez grands progrès en matière de calculs [3]. On peut joindre aux habitans du Pérou les Mexicains [4]. Ils composoient avec les Péruviens les deux seules monarchies qu'on ait trouvées dans l'Amérique. Ces peuples avoient une forme de gouvernement réglé et politique. C'est par cette raison qu'ils avoient fait dans les arts et dans les sciences des progrès assez considérables.

Un plus grand nombre d'exemples seroit superflu. Il n'y a

[1] Strabo, l. xvii, p. 1136 B.
[2] Hist. de la Chine par le P. Martini, l. i, p. 38.
[3] Hist. des Incas, t. ii, p. 53.
[4] Acosta, Hist. nat. des Indes occid. l. v, c. 2, 4, 7.

point de nation policée qui n'ait eu quelque teinture et quelque usage de l'arithmétique ; mais nous voyons que ces connoissances ne se sont développées que dans les grands empires, ou chez les nations qui se sont livrées à un commerce étendu. Les peuples au contraire qui n'ont point formé de grands empires, et ceux qui ont négligé le trafic, n'ont fait que peu ou point de progrès dans l'art des calculs. N'ayant presque rien à compter, il n'étoit pas possible que leur arithmétique se perfectionnât, et c'est ce que l'histoire nous apprend.

Platon fait dire à un sophiste, au sujet des Lacédémoniens, qu'à peine savoient-ils compter [1]. Cela veut dire que ces peuples, qui, suivant la remarque de Platon, étoient très-ignorans en astronomie et en géométrie, n'avoient fait aucun progrès dans l'arithmétique. On n'en sera point étonné si l'on réfléchit sur la nature du gouvernement de Lacédémone.

Strabon rapporte que les peuples d'Albanie [a] n'avoient jamais su compter au-delà de cent [2]. Il nous en fait sentir tout de suite la raison, en disant qu'ils ne faisoient nul commerce [3] : aussi n'avoient-ils aucun usage des poids et des mesures [4].

L'état dans lequel on a trouvé plusieurs nations, découvertes depuis quelques siècles, est une preuve convaincante de ce que nous venons d'avancer. L'arithmétique de la plupart des peuples de l'Amérique, n'est pas fort chargée, et ne s'étend pas loin [5]. C'est par cette raison que lorsqu'ils veulent désigner une grande quantité, ils ne savent rien de mieux, que de prendre un monceau de sable, ou de montrer une poignée de leurs cheveux [6]. Quelques-uns même sont encore aujourd'hui dans une disette d'expressions qui ne se comprend que difficilement. Un voyageur moderne parle d'un peuple de l'Amérique méridionale, qui n'a point de mot particulier pour exprimer les nombres composés de plus de trois unités [b]. Il ajoute que ce n'est pas la seule nation indienne qui soit dans ce cas.

[1] PLATO, in Hipp. Maj. p. 1248. A.

[a] Ce pays est aujourd'hui, pour la plus grande partie, compris sous le nom de *Daghestan*.

[2] L. XI, p. 767.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] Journ. des Sav. ann. 1666. Avril, p. 99. — Voyag. de Wafer, p. 245 et 248. — Hist nat. de l'Islande, t. II, p. 222. — Mœurs des Sauvages, t. II, p. 351. — Lettr. édif. t. XXIII, p. 314.

[6] Lettr. édif. t. I, p. 124. — Journ. du Voyage dans la Guyane par les PP. GRILLET et BECHAMEL, jésuites, p. 95. — Voy. DAMP., t. IV, p. 245, 246.

[b] M. de la CONDAMINE, Relat. de la rivière des Amazones, p. 67.

il est aisé d'assigner les contrées où l'arithmétique a dû dre naissance et se perfectionner, il n'est pas aussi facile poser l'origine et les progrès des différentes opérations ette science. L'histoire ne nous en a conservé aucun mo- ent. On ne peut proposer que quelques conjectures sur anière dont les hommes firent originairement usage de onnoissance des nombres, par rapport aux différens be- ns de la vie civile.

On ne doit pas faire plus de comparaison entre l'arithmé- ue, dans l'état où elle est présentement, et l'arithméti- des premiers temps, qu'entre les palais de nos monar- s, et les cabanes que les premiers hommes construisirent ur se défendre des injures de l'air. La pratique du calcul laisse aujourd'hui rien à désirer du côté du nombre, et a facilité des secours qu'elle procure à la société; la théo- de cette science est montée à un degré d'élévation, qui able être le plus haut terme auquel l'esprit humain puisse ais se flatter de parvenir.

L'arithmétique moderne ne peut donc servir à nous don- une juste idée de celle des siècles que nous parcourons intenant, qu'autant que par une analyse exacte, nous uirons cette science à ses premiers élémens. C'est le seul yen de découvrir les opérations, qui relativement à leur plicité, ont dû se présenter les premières aux recherches l'esprit humain.

Cette analyse n'est pas, à beaucoup près, aussi difficile

de la Condamine dit simplement les *Yameos*, c'est le nom de cette on, ne peuvent compter que jus- *trois* : j'ai cru que cette expres- avoit besoin de quelque éclaircis- ent. Il y aura, si l'on veut, des ples qui manquent de nom parti- er pour exprimer les nombres plus ds que *trois*, encore cela n'est-il fort facile à croire; mais qu'il y les hommes qui ne puissent pas pter au moins jusqu'à *dix*, et as- bler autant d'unités qu'ils ont de ts, c'est ce qui me paroît tout-à- inconcevable. Il se peut faire que *Yameos* n'aient point de mot par- lier pour exprimer le nombre *cinq*, ils y suppléent sans doute, en nt dans leur langue les mots équi- ns à ceux-ci *trois* et *deux*. Aussi eur de qui nous tenons ce fait, après avoir dit, qu'à l'égard de l'arith- métique, la langue brasilienne est aussi pauvre que celle des *Yameos*, ajoute que les peuples à qui elle est naturelle, empruntent le secours de la langue portugaise pour compter au-delà de *trois* : ce qu'ils ne feroient pas, sans doute, s'ils n'avoient aucune idée des nombres qui surpassent *trois unités*. Je crois qu'on peut porter le même jugement des *Yameos*, d'autant plus qu'il seroit bien étrange, que des gens qui n'auroient aucune notion des as- semblages d'unités plus grands que *trois*, eussent choisi pour exprimer un nombre aussi simple, une expres- sion qui devoit leur faire naître l'idée du nombre *neuf*, par celui des syllabes qui la composent. *Poettarraroriucou- roac*, est le mot qui dans la langue des *Yameos*, désigne le nombre trois.

qu'on seroit d'abord tenté de le croire. Si l'on veut examiner avec attention le principe d'où partent les spéculations les plus relevées de notre arithmétique, et ses pratiques les plus ingénieuses, on trouvera que dans cette science tout se rapporte à deux opérations très-simples : l'addition et la soustraction. La multiplication en effet, n'est qu'une addition de nombres égaux, et la composition des puissances se réduit à la multiplication d'un même nombre par lui-même, plus ou moins réitérée. La division et l'extraction des racines ont de pareils rapports avec la soustraction. Il seroit inutile d'entrer dans un plus grand détail. C'est donc dans l'addition et la soustraction qu'il faut chercher l'origine de l'arithmétique proprement dite, c'est-à-dire, l'art d'opérer sur les nombres.

L'addition et la soustraction supposent la numération, que quelques personnes ont regardée mal à propos, comme faisant elle-même une opération. La numération, à parler exactement, n'est que la source commune qui fournit à l'arithmétique la matière sur laquelle elle exerce toutes ses opérations. Nombrer, en effet, n'est autre chose que se former l'idée des différens assemblages d'unités, et assigner un nom à chacun de ces assemblages. C'est le premier pas de l'esprit humain par rapport à la science des nombres.

Chaque objet particulier présente à l'esprit l'idée de l'unité, et chaque assemblage d'objets ou d'unités, fait naître naturellement l'idée d'un nombre, ou d'une quantité d'unités plus ou moins grande. Quelque grossiers qu'aient pu devenir la plupart des hommes après la confusion des langues et la dispersion des familles, ils ne le seront cependant jamais devenus au point de ne pas discerner les objets qui les environnoient. Les idées distinctes des nombres simples n'ont jamais pu se perdre, et il n'y a point eu de peuples assez stupides pour ne pas apercevoir les rapports de conformité qui se trouvoient entre leurs mains, leurs pieds, leurs doigts, etc. Il en faut dire autant de l'idée générale des nombres ou de la quantité. Les notions fondamentales de l'arithmétique auront donc été incontestablement familières aux siècles même les plus grossiers.

Il me paroît également certain que les nations même les plus bornées et les plus abruties, ont toujours eu des mots pour exprimer ces premières notions. Ainsi dans tous les temps et dans tous les lieux, les peuples auront eu quelque connoissance de l'arithmétique, relativement à leurs besoins et à leurs occupations.

C'est par la numération pratique, que vraisemblablement

l'arithmétique aura pris naissance. J'appelle numération pratique, l'art de déterminer le nombre de plusieurs objets, de compter, par exemple, de combien de têtes est composé un troupeau, combien il y a d'arbres dans un champ, etc. Pour peu qu'un pareil assemblage contienne un certain amas d'unités, nous ne pouvons en embrasser exactement la totalité d'un seul coup d'œil. Les sens ne présentent alors qu'une idée confuse de multitude et de quantité. Pour déterminer cette idée, et la fixer à un nombre plutôt qu'à un autre, il faut, après avoir examiné les objets les uns après les autres, faire usage du raisonnement, et emprunter le secours de la mémoire. Ces facultés sont si imparfaites dans la plupart des hommes, que pour les aider, on est nécessairement obligé d'avoir recours à des signes extérieurs et sensibles. Les hommes auront donc été forcés de s'en procurer de fort bonne heure. On peut dire que l'institution des signes est arbitraire; mais en même temps on conviendra qu'il y en a de plus naturels et de plus commodes les uns que les autres. Par conséquent il y a au moins des raisons de convenance, qui doivent en conduire et en éclairer le choix.

La nature nous a pourvus d'une espèce d'instrument arithmétique, dont l'usage est plus étendu qu'on ne le pense ordinairement : ce sont nos doigts [a]. Tout nous porte à croire que ce fut le premier moyen dont les hommes se servirent pour la pratique de la numération. Dans Homère, on voit Protée compter cinq à cinq, c'est-à-dire, par ses doigts, les veaux marins dont il étoit le conducteur [b]. Plusieurs nations de l'Amérique n'emploient point encore aujourd'hui d'autre secours pour les calculs qu'elles ont à faire [c]. Il en aura été vraisemblablement de même dans les premiers temps. Le concert de toutes les nations policées à compter par dizaines, dizaines de dizaines, ou *centaines*, dizaines de centaines, ou *mille*, et ainsi de suite, de manière que la numération recommence toujours de dix en dix : ce concert, dis-je, forme en faveur de ce que j'avance, une preuve des

[a] On peut voir dans l'arithmétique démontrée de M. Crousaz, une manière fort ingénieuse, de multiplier, les uns par les autres, tous les nombres qui ne passent pas *neuf*, avec le secours des doigts, qui tiennent lieu alors de ce qu'on appelle communément la *table* de Pythagore.

[b] Odyss. l. IV, v. 412.
Homère se sert dans ce passage, du mot Πεμπαζειν, qui suivant son étymologie signifie *assembler* par cinq, ou cinq à cinq. Plutarque et plusieurs Lexicographes, nous apprennent que dans l'origine de la langue grecque, il n'y avoit point d'autre terme pour signifier *compter, calculer*. Ce mot vouloit dire alors ce qu'on a exprimé depuis par le terme Αριθμειν.

[c] Voyage de Dampier, t. IV, p. 140.

plus fortes. On ne voit point en effet, de raison de préférence en faveur du nombre décimal, pour en faire le terme de la numération, si ce n'est l'usage primordial de compter par les doigts, qui sont au nombre de dix [a].

Il est donc plus que vraisemblable que les premiers hommes auront compté par leurs doigts, tout ce qui n'en excédoit pas le nombre. Au-delà de la dizaine ils auront remarqué le nombre de fois qu'ils étoient obligés de recommencer la numération décimale, pour épuiser les objets de leurs calculs, outre l'excédent qui restoit lorsque le total ne faisoit pas un nombre exact de dizaines. Comme les doigts ne pouvoient leur servir qu'à fixer la somme de cet excédent ou des unités, il leur falloit quelque autre signe qui fixât le nombre des dizaines. Ils furent obligés, quand ce nombre se trouva trop grand, pour que la mémoire le pût retenir facilement, de chercher de nouveaux secours. La nature leur en offroit plusieurs : les petits cailloux, les grains de sable, de blé, les noyaux, pouvoient leur servir également à cette opération. C'est ainsi qu'en usent encore aujourd'hui plusieurs nations sauvages de l'un et de l'autre continent [1]. Nous trouvons aussi des vestiges de ces pratiques originaires chez les peuples les plus anciens [b].

[a] Ce que j'avance est facile à prouver. Si la numération, par exemple, se répétoit de cinq en cinq, au lieu de la commencer comme nous faisons de dix en dix, la multiplication deviendroit bien plus aisée. En effet toute la difficulté de cette opération ne consiste que dans celle de former de mémoire le produit des nombres moindres, que celui qui fait le terme de la numération. Or, il n'est personne qui ne sache que quatre fois quatre font seize. Ce qui forme le cas le plus difficile de l'arithmétique pentenaire dont je parle, au lieu que bien des gens à qui on demanderoit combien font sept fois neuf, seroient embarrassés à trouver que sept fois neuf font soixante-trois. Je pourrois faire plusieurs autres suppositions qui ne me seroient pas moins favorables. L'arithmétique binaire de M. de Leibnitz, ne laisse, à ce que je pense, rien à désirer sur ce sujet.

ARISTOTE, Problem. sect. 15, t. II, p. 752, nous apprend que de son temps il y avoit encore dans la Thrace une nation qui ne connoissoit point d'autre arithmétique que la quaternaire. La raison qu'il apporte de cet usage particulier à cette nation, confirme encore ce que je viens d'avancer. *Ces peuples*, dit-il, *ont la mémoire aussi bornée que des enfans.* On sent assez que des gens de cette espèce eussent été bien embarrassés, s'il leur eût fallu retenir par cœur la *table* de Pythagore.

[1] Voyage de DAMPIER, t. IV, p. 246. — Mœurs des Sauvages, t. I, p. 517.

[b] Voy. HEROD. l. II, n. 36.

Il y a grande apparence qu'originairement les petites pierres furent ce dont on fit le plus généralement usage, pour les opérations arithmétiques. Le mot de *calcul* que nous avons emprunté des Romains, a vraisemblablement rapport à l'ancienne pratique d'employer de petits cailloux dans les opérations un peu composées. Il en est de même en grec où le mot ψηφίζω, venant de la racine ψῆφος, *petite pierre* ou *caillou*, signifie entre autres choses, *calculer*.

Ce que je viens de dire sur l'origine de la numération pratique, suffit, je crois, pour faire imaginer de quelle manière on put la perfectionner. Il est facile de concevoir comment avec les doigts, et de petites pierres, on parvint bientôt à faire des calculs assez étendus. Il ne faut pour cela que suivre les ouvertures que j'ai données, et étendre le plan que j'ai tracé. Si l'on demande, par exemple, comment faisoient les premiers arithméticiens, lorsqu'ils avoient à compter un assemblage d'objets assez nombreux pour les obliger de recommencer plusieurs fois la numération décimale, je réponds que vraisemblablement l'habitude qu'ils avoient prise de marquer chaque dizaine d'unités par un seul signe, les porta naturellement à exprimer aussi chaque dizaine en dizaine ou chaque *centaine*, par un seul et même symbole. Supposons que nos arithméticiens aient pris des pierres blanches pour désigner les dizaines, des cailloux d'une couleur différente leur fournirent un moyen aisé pour représenter les centaines. Après cette découverte il ne fut pas difficile d'imaginer des symboles pour désigner les dizaines de centaines, ou les *mille*, etc.

Les premiers peuples purent encore, au lieu de distinguer les dizaines, des centaines, par la couleur de leurs symboles, employer toujours les mêmes, en observant seulement de les placer, les uns à l'égard des autres, dans un ordre qui en déterminât la valeur relative, comme nous faisons par rapport à nos chiffres, qui sous une même figure, ont cependant différentes valeurs, suivant le rang qu'ils tiennent et la place qu'ils occupent. C'est ainsi que les peuples ont pu se procurer bientôt les moyens de porter la pratique de la numération au-delà même des bornes que pouvoit exiger le genre de vie qu'ils menoient.

L'invention des méthodes, dont je viens de parler, dut naturellement conduire à celle de l'addition. Dès qu'on sut nombrer avec facilité un assemblage d'objets, quelque considérable qu'il pût être, il ne fallut pas un grand effort pour en nombrer plusieurs ensemble, c'est-à-dire, pour en faire l'addition. Il n'étoit question que de rapprocher les uns des autres les symboles numériques, de façon qu'on eût tout à la fois sous les yeux leurs *unités*, leurs *dizaines* et leurs *centaines*, etc. Il ne s'agissoit ensuite que de réduire ces différens symboles en un seul. L'art d'opérer cette réduction ne se sera pas fait chercher bien long-temps. Pour y parvenir, il ne fallut que sommer à part les *unités*, puis les dizaines, les *centaines*, etc., et former le symbole de chacune de ces

tout ceci je n'ai prétendu suivre qu'un ordre systématique. Je suis bien éloigné de croire que la construction d'un édifice tel que celui dont je viens de tracer le plan, n'ait souffert aucune interruption. J'ai dit ce qui m'a paru le plus vraisemblable, et j'ai consulté les lumières de la raison, au défaut de celles de l'histoire, qui nous manquent entièrement.

On ne peut cependant pas douter qu'une partie des opérations dont je viens de parler, n'aient été connues dès les siècles que nous parcourons présentement. L'usage des poids et des balances remonte à la plus haute antiquité. L'Écriture dit qu'Abraham acheta le champ où Sara fut enterrée, 400 sicles d'or, et qu'il les fit peser à la vue de tout le peuple [1]. On se servoit donc alors dans le commerce de pièces de métal, dont la valeur étoit déterminée par le poids. Ce fait ne laisse aucun doute sur les progrès qu'on avoit déjà faits en arithmétique. Sans cette science, l'invention des poids et des balances n'eût été d'aucun secours. L'usage de ces mesures exige des opérations numériques plus composées que la simple addition.

Après avoir parlé de l'origine et des premiers progrès de l'arithmétique, il ne sera pas, je crois, hors de propos de rechercher quels auront été les caractères dont on aura fait usage anciennement pour conserver la mémoire et le résultat des opérations arithmétiques.

L'invention des caractères numériques doit être fort ancienne. En effet, les cailloux, les petites pierres, les grains, de blé, etc., étoient bien un secours suffisant pour faire les opérations arithmétiques ; mais ils n'étoient point propres à en conserver le résultat. Le moindre événement suffisoit pour déranger des signes aussi mobiles que ceux dont je parle. On étoit donc exposé à perdre en un moment le fruit d'une longue et pénible application. Il étoit cependant d'une nécessité absolue, dans plusieurs occasions, de conserver les résultats des opérations arithmétiques. Il fut par conséquent nécessaire d'inventer de bonne heure des signes qui pussent servir à représenter les faits avec exactitude. L'écriture alphabétique n'est pas de la première antiquité [2] ; il a donc fallu y suppléer par quelque autre moyen. C'est ce qu'il s'agit d'examiner : commençons par les Egyptiens.

Il nous est resté fort peu de lumières dans les écrits des anciens sur la manière dont les Egyptiens faisoient leurs opérations arithmétiques. Hérodote est le seul qui paroisse y

[1] Gen. c. XXIII, v. 16.

[2] Voy. *suprà*, liv. II, chap. 6.

avoir fait quelque attention. Cet auteur dit que les Egyptiens se servoient de petites pierres, de même que les Grecs, avec cette différence cependant que ceux-ci plaçoient leurs jetons, s'il est permis d'employer ce terme, de la gauche à la droite, et que les Egyptiens au contraire les rangeoient de la droite à la gauche [1]. Cette différence, pour le dire en passant, étoit une suite naturelle de la manière dont ces peuples disposoient les caractères de leur écriture. J'en ai parlé dans le livre précédent [2].

Mais ce passage d'Hérodote ne fournit aucune lumière sur la question qui nous occupe. Car, en premier lieu, cet auteur ne nous apprend rien sur la forme des caractères arithmétiques en usage chez les Egyptiens. Il ne parle d'ailleurs que de temps bien postérieurs à ceux que nous parcourons. Néanmoins on ne peut pas douter que les Egyptiens n'eussent imaginé des caractères arithmétiques avant le temps où ils ont connu les caractères alphabétiques. Tâchons, s'il est possible, de suppléer au silence des historiens, par quelques conjectures fondées sur ce qui nous reste des anciens monumens de cette nation.

Les obélisques doivent incontestablement être mis au rang des plus anciens monumens élevés par les Egyptiens. On n'ignore pas que ces grandes aiguilles sont chargées de différentes figures qui nous paroissent extrêmement bizarres. Ces figures connues sous le nom d'hiéroglyphes, étoient l'ancienne écriture des Egyptiens [3]. On sait de plus, par les témoignages de Diodore, de Strabon et de Tacite, que les souverains qui avoient fait élever des obélisques, avoient eu soin d'y faire marquer le poids de l'or et de l'argent, le nombre d'armes et de chevaux, la quantité d'ivoire, de parfums et de blé que chaque nation soumise à l'Egypte devoit payer [4]. Il est donc certain que parmi les différentes figures qu'on voit sur ces monumens, il y en a quelques-unes destinées à exprimer des nombres. Il s'agit de décider quelles peuvent être ces marques, et de juger par-là quels étoient les symboles arithmétiques des Egyptiens, avant que ces peuples connussent les caractères alphabétiques. Je vais exposer les conjectures qu'a proposées sur cette question, un des plus judicieux critiques de notre siècle.

Vers le haut de la plupart des obélisques, on remarque neuf lignes perpendiculaires accompagnées de quelques lignes

[1] Herod. l. II, n. 36.
[2] Voy. *suprà*, p. 193.
[3] Voy. *suprà*, liv. II, chap. 6.
[4] Diod. l. I, p. 67. — Strabo, liv. XVII, p. 1171. A. Tacit. Ann. l. VI, n. 60.

horizontales posées au-dessus. M. Bianchini conjecture que ces neuf lignes sont des caractères numériques. Cette pensée lui est venue par la ressemblance qu'il a cru remarquer entre ces lignes et la disposition de celles qui servent de colonnes arithmétiques dans la table publiée par Velser, et dans celle que les Chinois attribuent à Lixéus. Il s'y est ensuite confirmé par les témoignages des auteurs dont je viens de parler, et par ceux d'Hermapion et d'Ammien Marcellin. Voici de quelle manière M. Bianchini conçoit que les Egyptiens se servoient de ces lignes pour exprimer toutes sortes de nombres [1].

Depuis un jusqu'à neuf, dit-il, il n'y a point de difficulté qu'en mettant, par exemple, au-dessous de l'une des neuf lignes perpendiculaires, dont je viens de parler, une boule pour indiquer les tributs qui se payoient en or, cela ne pût signifier une quantité de livres relatives au rang qu'occupoit cette perpendiculaire, à compter de la droite à la gauche. Supposons que la boule fût au-dessous de la cinquième ligne, cette marque désignoit cinq livres d'or ; si la boule étoit sous la septième, elle en désignoit sept, etc. Quant aux nombres qui excèdent les neuf unités, ils pouvoient être marqués par les lignes horizontales posées au-dessus des perpendiculaires. Ces lignes horizontales déterminoient vraisemblablement les lignes perpendiculaires à signifier des dizaines, des centaines, des mille, etc., au lieu d'unités, selon qu'elles étoient surmontées d'une, de deux, de trois, etc., transversales [a].

[1] La Istoria univ. p. 106, etc. — Essai sur les hiérogl. des Egyptiens, p. 612, note (*d*).

[a] Pour confirmer ses conjectures, M. Bianchini propose quelques exemples. Supposons, dit-il, que les Egyptiens voulussent faire entendre qu'un prince, la septième année de son règne, avoit entrepris une expédition, ils pouvoient représenter une abeille (symbole d'un roi, suivant Ammien Marcellin) les ailes déployées, et la faire répondre à la septième des lignes perpendiculaires. S'agissoit-il de marquer que la Lybie payoit tous les ans 70 livres, il suffisoit de mettre une ligne transversale accompagnée d'un signe qui répondît au-dessus de la septième ligne perpendiculaire. Alors ce signe qui n'auroit marqué que 7 unités, sans la ligne transversale, indiquoit sept dizaines au moyen de cette ligne : doublant de cette façon les lignes transversales, on pouvoit exprimer sept mille, etc., et afin de montrer que le nombre sept mille signifioit des livres d'or ou d'argent, il n'y avoit qu'à ajouter au-dessous du signe numéral, le caractère ou l'hiéroglyphe, destiné à marquer l'or ou l'argent. Il en faut dire autant à l'égard du nombre des soldats, des présens et des richesses, aussi bien que des années et du nombre de mois, ou de jours, quand par hasard on gravoit sur les monumens quelque observation céleste.

L'inspection des obélisques porte à croire que la suite de ces espèces de chiffres, est disposée de haut en bas ; d'où il est assez naturel de conclure que l'écriture hiéroglyphique des Egyptiens alloit aussi de haut en bas, et

L'art d'une semblable arithmétique, composée de lignes perpendiculaires et transversales, a été l'origine de la figure des nombres chez les Grecs et chez les Latins. Les unités dans les premières opérations s'exprimoient par de simples lignes tirées perpendiculairement. Ces figures ressembloient à la lettre I de notre alphabet [1]. Il y a donc quelque lieu de croire, par rapport aux neuf lignes qu'on trouve sur les obélisques, que les Egyptiens ont employé ces marques préférablement à toute autre figure ou caractère, pour exprimer des nombres, puisque les anciens ne se servoient en arithmétique que de ces deux espèces de signes, de lignes perpendiculaires et de lignes transversales [a].

Les Egyptiens ne sont pas les seuls, qui au défaut de caractères alphabétiques, aient su se procurer les moyens de conserver les résultats de leurs opérations arithmétiques. J'ai parlé dans le livre précédent des Quipos des Péruviens. C'étoient, comme on l'a vu, des espèces de franges composées de fils ou de cordelettes de différentes couleurs, et chargées d'un certain nombre de nœuds. Ces Quipos, par la combinaison de leurs couleurs et de leurs nœuds, tenoient lieu aux Péruviens de livres et de registres pour les impositions, les répartitions, en un mot, pour toutes les opérations d'arithmétique dont ils avoient besoin [b]. A l'égard des Mexicains, il paroît, par ce qui nous reste de leurs monumens, que les hiéroglyphes suppléoient chez ces peuples, à l'écriture alphabétique et aux caractères numériques [2].

Au reste, je ne crois pas, que dans les siècles dont il s'agit

formoit des colonnes perpendiculaires, ce qui paroît fort vraisemblable : car les Chinois, la plupart des Indiens, et plusieurs autres peuples, ont observé, et observent encore aujourd'hui, le même ordre dans la disposition de leurs caractères. Ils n'écrivent pas leurs mots en les étendant horizontalement, comme nous, mais en commençant par en haut, et descendant en ligne droite, pratique qu'on peut regarder comme un reste de l'écriture hiéroglyphique.

[1] Bianchini, *loco cit.* p. 112.

[a] Ceci confirme ce que nous avons avancé plus haut, et prouve que l'origine des *chiffres*, ou caractères numériques, se confond avec celle de l'écriture hiéroglyphique Encore aujourd'hui nos chiffres arabes sont de purs hiéroglyphes ; ils ne représentent point des mots, mais réellement des choses. C'est ce qui fait que, quoique ceux qui les emploient parlent diverses langues, c'est-à-dire, s'expriment par des sons différens, ces caractères néanmoins réveillent les mêmes idées de nombre, dans leur esprit.

[b] Hist. des Incas, t. II, p. 53.

Il en est de même chez les nègres de la côte de Juida : ces peuples ignorent l'art d'écrire. Cependant ils calculent les plus grosses sommes avec une grande facilité, par le secours de petites cordes garnies de nœuds qui ont leur signification. Hist. génér. des Voyages, t. IV, p. 283, 373 et 394.

[2] Acosta, Hist. nat. des Indes occid. l. VI, c. 7.

présentement, on ait porté, même parmi les peuples les mieux policés, les découvertes arithmétiques au-delà des quatre opérations dont j'ai parlé ci-dessus, l'addition, la multiplication, la soustraction et la division. Les hommes ne sont industrieux qu'autant que le besoin les force à le devenir. Les sociétés qui se formèrent dans les siècles qui suivirent immédiatement la confusion des langues et la dispersion des familles, ne tirèrent vraisemblablement pas de l'invention des premiers symboles arithmétiques, tout le parti qu'on en pouvoit tirer. Les calculs qu'on avoit à faire alors ne devoient pas être fort étendus. Les quatre premières règles d'arithmétique devoient suffire pour toutes les opérations dont on pouvoit avoir besoin. On doit dire de ces commencemens de l'arithmétique, que c'étoit plutôt l'usage, que la science des nombres qu'on connoissoit. C'est même beaucoup que d'avoir été en moins de sept cents ans, jusqu'à l'invention des quatre règles dont je parle. Il y a plusieurs sciences dont les progrès n'ont pas été, toute proportion gardée, à beaucoup près si rapides.

ARTICLE SECOND.

Astronomie.

On ne doit point se flatter de parvenir jamais à déterminer le siècle auquel les hommes ont commencé à étudier le cours des astres. L'origine de l'astronomie, si par cette expression on entend les premières observations sur les mouvemens célestes, se perd dans les temps les plus reculés. Nous voyons par les livres saints que dès le premier âge, on a dû avoir quelques méthodes pour mesurer le temps. Le calcul que Moïse nous donne de la durée de la vie des premiers patriarches, et la manière dont il explique les circonstances du déluge, ne permettent pas d'en douter. La mémoire sans doute s'en étoit conservée dans la branche de Sem : autrement Moïse n'auroit pas pu nous instruire des faits dont je viens de parler.

Ce qui avoit pu échapper des connoissances astronomiques au déluge, n'aura cependant pas été d'une grande utilité pour la plupart des descendans de Noé. J'ai exposé ailleurs l'effet qu'avoient produit la confusion des langues et la disper-

familles dans les différentes contrées de cet univers[1]. moire des arts s'abolit dans ces transmigrations, à e raison celle des sciences se perdit-elle entièrement. ption de Noé et de ceux de ses descendans, qui con- t à habiter les mêmes cantons où ce patriarche avoit séjour au sortir de l'arche, le déluge semble avoir pour le reste du genre humain, tout ce qu'il y avoit mens des arts et des sciences[2].

cessité força bientôt les nouveaux habitans de la terre r le cours des astres. En effet, les opérations de ture dépendent de l'observation des saisons. La na- est pour le moins aussi intimement liée avec les ré- s des corps célestes. Enfin, ce n'est qu'en détermi- durée et la division du mois et de l'année, qu'on olir un ordre certain dans les affaires de la société t marquer les jours destinés à l'exercice de la reli- l'intérêt étant donc général, on se sera appliqué de eure à étudier le cours des astres. Cependant comme point de connoissance qui dépende plus de la lon- temps, l'astronomie ne sera parvenue que très- t à un certain degré de perfection.

emières contrées où cette science aura fait quelque auront été celles dont les habitans se seront les pre- més en corps d'état. L'avantage d'un gouvernement églé, joint à celui d'une position heureuse, les aura rtée de se procurer de bonne heure des connoissan- étendues. Dans l'Egypte et dans plusieurs parties , l'air est parfaitement pur et serein presque toute ; on a donc toujours été à portée d'y contempler t le ciel, et d'observer les différens mouvemens des n a pu répéter, aussi souvent qu'il étoit nécessaire, es observations. Si les talens se développent à mesure présente plus d'occasions de les exercer, combien is dû se former d'astronomes dans des pays aussi ment situés que l'Egypte, la Chaldée et l'Arabie[4]? s Babyloniens et les Egyptiens sont-ils de tous les de l'antiquité, ceux qui paroissent s'être le plus és, par leur constance et leur habileté à observer le s astres[5].

, p. 20.
— Académie des Sciences, 1 et 2.
.

[4] Acad. des Sciences, ann. 1742. H. p. 31.

[5] Plato, in Epinomi. p. 1012. — Arist. de cœlo. l. II, c. 12, t. I. p. 464.—

Les Babyloniens auront pu faire de fort bonne h
d'assez grands progrès dans l'astronomie. Tout a dû y c
tribuer. La beauté de leur climat, l'avantage qu'ils o
d'avoir été réunis des premiers en corps d'état [1]; enfin l
tuation de Babylone qui étoit des plus propres à secon
opérations qu'exige l'étude du ciel. Bâtie dans une plain
mense, et ouverte de tous côtés, la vue n'y étoit borné
aucun obstacle. On découvroit de cette ville l'horizon le
étendu [2].

Le genre de vie que menoient les premiers habitans
Chaldée, a dû encore favoriser leurs progrès dans l'astr
mie. La garde des troupeaux faisoit une de leurs princi
occupations. Le labourage a été bientôt aussi réduit en
tique chez ces peuples [3] : passant dans les champs la
grande partie des jours et des nuits, les différens mo
mens des astres ont dû les frapper à toute heure et à
moment.

Disons encore qu'il n'y a jamais eu de nation à q
connoissance des étoiles ait été plus nécessaire qu'aux p
de la Chaldée. On ne rencontre dans la plupart de ce
trées que des plaines immenses, d'un sable qui agité
cesse par le vent, empêche de reconnoître la trace des c
mins. Les étoiles sont la seule ressource dont on puisse
usage pour diriger sa route, d'autant plus que la cha
excessive de ces climats, ne permet guères de voyager
dant le jour [3].

Ajoutons à tous ces faits l'étude de l'astrologie judicia
dont toute l'antiquité attribuoit l'invention aux Chaldé
Cette science vaine et ridicule leur aura fait trouver de bo
heure les moyens de déterminer le cours des astres, et l
différens aspects. Sans cette connoissance ils n'auroient
pu tirer les horoscopes. C'est à l'art frivole de vouloir lire

PLIN. l. VII, sect. 57, p. 416. — CLEM. ALEX. Strom. l. I, p. 361. — ACHILL. TAT. ad Arati Phœn. *init.* — JAMBLIC. de vita Pythagor. c. 29, p. 135.

[1] Gen. c. 10, ℣. 10.

[2] *Principio Assyrii, propter planitiem magnitudinemque regionum quas incolebant, cùm cœlum ex omni parte, patens et apertum intuerentur, trajectiones, motusque, stellarum observarunt.* CICERO de Divinat. l. I, n. 1, t. III, p. 3.

Il est à remarquer que la plaine appelée dans l'écriture, *Sennaar*, où Babylone fut bâtie, est la même q
les Arabes nomment *Sin-Jar*. C'est
le calife Almamon, septième des
sides, fit faire des observations
nomiques, qui servirent dans
sieurs siècles à tous les astronom
l'Europe. Le sultan Gélaleddin
Schah, troisième des Seljukides,
fit faire de semblables près de
cents ans après dans le même
Acad. des Inscript. t. I, M. p. 5.

[2] *Suprà*, p. 99 et 100.

[3] Voyage des Ind. orient. par C
c. 1, p. 230.

tinées des hommes dans le ciel, que l'astronomie a dû ses
s grands progrès [a].

l n'est pas surprenant après ces réflexions, que les Chal-
ns aient été mis au rang des plus anciens observateurs.
us, un des premiers souverains de Babylone, a même
regardé comme un des inventeurs des méthodes astrono-
ques [1]. Mais il ne nous est resté aucun monument de ces
iennes découvertes. On nous parle, il est vrai, d'une
e d'observations astronomiques envoyées, dit-on, de
ylone à Aristote par Callisthènes qui accompagna Alexan-
dans son expédition. Elles embrassoient, à ce qu'on pré-
d, un espace de 1907 ans, à compter depuis le commen-
ment de la monarchie des Babyloniens, jusqu'au passage
lexandre dans l'Asie [2]. Selon ce calcul, les premières
ervations des Chaldéens dateroient de l'an 115 après le
ge.

Mais ce récit ne mérite aucune attention, il n'est débité
par un auteur assez moderne, Simplicius, philosophe
ipatéticien, qui vivoit dans le sixième siècle de l'ère chré-
ne; encore ce commentateur ne dit-il pas avoir lu le fait
question dans aucun écrit d'Aristote; il l'avoit tiré de
rphyre, philosophe platonicien, qui n'étoit lui-même
ères plus ancien que Simplicius [b]. Ces autorités sont trop
entes pour devoir entraîner notre suffrage. Hipparque et
olémée, bien antérieurs à Porphyre et à Simplicius, n'ont
int connu ces prétendues observations. Ils avoient cepen-
nt recherché avec beaucoup de soin les écrits des anciens
ronomes, mais ils n'avoient point trouvé d'observations
tes par les Babyloniens, qui remontassent au-delà de l'é-
que de Nabonassar [3]. Il doit donc passer pour constant
e nous ne sommes point informés de l'état de l'astronomie
ez ces peuples avant le règne de ce prince, qui monta sur
trône l'an 747 avant J.-C. Tout ce qui précède cette épo-
e doit être mis au nombre de ces traditions incertaines,
r lesquelles il n'est pas possible d'asseoir aucun jugement [4].

[a] KEPLER disoit, et avoit grande rai-
n de le dire, il y a cent ans, que
strologie étoit une folle, fille d'une
re très-sage, qui ne pouvoit néan-
ins se passer de cette folle pour se
tenir, et pour vivre. Præfat. ad
bul. Rudolphin. p. 4.

[1] PLIN. l. VI, sect 30, pag. 331. —
LIN. c. 56. *init.* — ACHILL. TAT. ad
at. Phœn. *init.* — MART. CAPELLA,
VI, de Babyl. p. 225.

[2] PORPHYR. *apud* Simplic. *init.* l. 2.
— ARISTOT. de Cœlo, fol. 123. *recto.*
lin. 18.

[b] PORPHYRE vivoit dans le troisième
siècle de l'ère chrétienne, c'est pour-
quoi je le regarde comme un auteur
très-moderne, eu égard au temps dont
il s'agit.

[3] Voy. MARSHAM, p. 474.

[4] Voy. les Mémoires de Trév. Janv.
1706. art. 8.

Ce que je viens de dire sur les motifs qui auront
sionné les premiers progrès de l'astronomie chez les Bu
niens, peut très-bien s'appliquer aux Egyptiens. Ils
également infatués de l'astrologie judiciaire [1]. Les
avantages étoient d'ailleurs communs à ces deux peu
l'ancienneté de la monarchie, l'application à l'agricul
et la beauté du climat. On peut dire même qu'à cet égr
Egyptiens étoient situés encore plus favorablement q
Chaldéens. Placés près de l'équateur, ils pouvoient
voir la plus grande partie des étoiles; et les révolutio
corps célestes devoient leur paroître moins obliques
astronomes de la Chaldée. Ajoutons à toutes ces cons
tions ce goût et cette application constante dont les
tiens paroissent avoir été doués pour toutes les scienc

Nous sommes un peu mieux instruits des anciennes
vertes astronomiques des Egyptiens, que de celles des
déens. Toute l'antiquité convient qu'ils ont été des pr
qui aient donné une forme certaine à leur année [2]. I
voient distribuée en douze mois, dit Hérodote, par l
noissance qu'ils avoient des astres [4]. Ces mois n'avoien
toute dénomination, dans les commencemens, que ce
premier mois, second mois, troisième mois, ainsi d
jusqu'au douzième [4].

Il n'est pas possible de déterminer la forme que l'an
douze mois a eue originairement chez les Egyptiens. A
été purement lunaire, c'est-à-dire, de trois cent cinq
quatre jours? ou l'ont-ils composée de trois cent so
dès le moment de son institution? C'est ce qu'on n
décider. On voit seulement que l'année de trois cent so
jours devoit être d'un usage très-ancien en Egypte. Ell
été réglée ainsi dès avant Moïse. Nous n'en saurions d
puisque c'est d'une pareille année que le législateur de
s'est servi pour compter celles du monde, et en part
celle du déluge [5].

Des faits si succincts et si peu circonstanciés, ne mon

[1] HEROD. l. II, n. 82. — CICERO de Divinat. l. I, n. I, t. III, p. 4. — PLUT. t. II, p. 149. A.

[2] *Suprà*, p. 99 et 100.

[3] CLEM. ALEX. Strom. l. I, p. 361. — Jos. Antiq. l. I, c. 3. — MACROB. Saturn. l. I, c. 12, p. 242. — LUCIAN. de Astrolog. p. 362.

[4] L. II, n. 4.

[4] Voy. les Mémoires de l'Acad. des Inscript. t. XIV. M. p. 334.

C'est ce dont on peut se co
en lisant la manière dont M
étoit bien instruit en astrono
taille les circonstances du dé
désigne les mois que par les
second, de *septième*, de *dix*
de *premier mois*. Gen. c. 7.

[5] Voy. *Infrà*, p. 265.

t guères à portée de juger de l'état de l'astronomie, dans siècles que nous parcourons présentement. En général, s manquons de détails, sur les moyens que les peuples employés originairement pour connoître et pour mesu- le cours des astres : nous ne sommes point instruits de rs progrès successifs en astronomie. Essayons néanmoins, rassemblant diverses circonstances, de conjecturer com- nt on sera parvenu à jeter les fondemens d'une science t la société civile a toujours eu un besoin si sensible.

On peut regarder comme le premier pas que les hommes t fait pour se procurer une mesure de temps, l'établisse- nt de cette petite période de sept jours, qui porte le nom *semaine*. On voit que, de temps immémorial, elle a été usage chez presque tous les peuples, et que l'arrangement a été parfaitement uniforme. Les Hébreux, les Assyriens, Egyptiens, les Indiens, les Arabes, toutes les nations de rient, en un mot, se sont toujours servi de semaines com- ées de sept jours [1]. On retrouve aussi cet usage chez les mains, chez les anciens habitans des Gaules, des îles nniques, de la Germanie, du Nord et de l'Amérique [2]. t bien inutilement qu'on a voulu proposer plusieurs con- ures sur les motifs qui ont pu déterminer l'univers entier accorder sur cette manière primitive de partager le temps. t visible que la tradition sur le temps qu'a duré la créa- du monde, a donné lieu à l'usage universel et immé- rial qui a partagé originairement la semaine en sept rs.

Mais cette mesure avoit trop peu de rapport avec les tra- x du labourage, pour n'en pas chercher de plus propor- née aux besoins de la société. On n'a pas dû être long- ps à remarquer que tous les changemens des phases de lune s'achevoient à-peu-près en quatre semaines, et ensuite cette planète reparoissoit telle qu'on l'avoit vue à première apparition. Il fut donc aisé, en réunissant le mbre de jours que la lune employoit à chacun de ces qua- changemens, de connoître le temps de sa révolution ière d'occident en orient. Telle a été probablement l'ori- e du mois.

Nous voyons que dans les premiers âges, l'*année* chez sque tous les peuples, n'étoit composée que d'un mois;

[1] Voy. Scaliger de Emendat. temp. — Selden de Jure nat. et Gent. l. 1, c. 17, etc. — Mém. de l'Acad. des Inscript. t. IV, p. 65.

[2] Voy le Spectacle de la nature, t. VIII, p. 53.

et encore ce mois étoit-il lunaire [a]. Ce fait nous prouve qu'
ne connut point d'abord l'*année* proprement dite, ni de
sure plus longue pour supputer les temps, que l'interv
des révolutions lunaires [b]. Il est vraisemblable même q
comme la lune ne se rejoint au soleil qu'en plus de 29 j
et demi, les premiers hommes, peu accoutumés à
compte des différences qui ne pouvoient devenir sens
qu'après un certain temps, fixèrent originairement le
à trente jours [1].

Une manière de mesurer le temps si peu exacte, n'a
avoir lieu que dans l'enfance du monde. Les différentes
ductions de la terre ont dû bientôt faire employer quel
périodes plus longues que celles d'une révolution lunaire.
fit d'abord usage de la distinction des saisons, auxquelles
donna aussi le nom d'*années*. C'est par cette raison que
l'antiquité il est parlé d'années de trois, de quatre et de
mois [2]. Les Nègres de la Gambia comptent encore aujo

[a] Diod. l. I, p. 30. — Varro apud Lactant. Inst. l. II, c. 13, p. 169. — Plin. l. VII, sect. 49, p. 403. — Plut. in Numa. p. 72. B. — Ex Eudoxo, Proclus, in Tim. pag. 31. — Stob. Eclog. phys. p. 21. — Gemin. p. 34. — Suid. in *voce* Ἔτος, t. II, p. 54.

Le Ouaiki, historien chinois, dit aussi que Tiho-ang, second empereur de la première dynastie, partagea le jour et la nuit, et régla que trente jours feroient une lune.

[b] Je sais que plusieurs critiques ne veulent pas admettre ces années d'un mois : ils prétendent que c'est un fait imaginé dans les siècles postérieurs, pour expliquer la durée excessive que certains peuples donnoient aux règnes de leurs premiers souverains. Le principal motif qui a engagé la plupart des critiques dont je parle, à rejeter les années d'un mois, c'est qu'en les admettant on tomberoit, disent-ils, dans une autre extrémité. Car, suivant ce calcul, la durée de la vie, même de ceux qu'on dit être morts dans un âgé très-avancé, n'auroit été que de vingt-sept à vingt-huit ans. Il s'ensuivroit encore qu'ils auroient eu des enfans dès l'âge de deux ou trois ans.

A cela, je réponds qu'on ne doit pas faire usage de ces années d'un mois, pour réduire à un calcul fixe et certain les époques des premiers siècles de l'histoire profane. Je suis en effet convaincu qu'on n'en a point d'état. Les premiers peuples quoient de moyens propres à mettre les faits avec exactitude. n'avoient-ils que des notions fuses de la chronologie. Ils n'ont sur ce sujet qu'au hasard et sans cipes. Lorsque dans des siècles éclairés, on s'est mis à écrire des premiers temps, on aura consulter les anciennes traditions; elles étoient alors si fort altérées, en a dû résulter bien des erreurs. la source de toutes les difficultés rencontre dans la chronologie des ciens peuples; ils n'avoient rement ni règles, ni mesures pour luer la durée du temps : il n'y a le peuple hébreu qui ait pu nous ner sur ce sujet des lumières et solides : c'est un avantage qu'a son histoire sur celle de tous autres peuples. La famille de Sem conservé des connoissances dont tions profanes ont été privées pendant quelques siècles.

[1] Voy. Diod. l. I, p. 30. — Syncel. p. 18. — Et ce que j'ai dit des Chinois, *suprà*, note [a].

[2] Diod. l. I, p. 30. — Plin. l. VII, sect. 49, pag. 403. — Cens.

d'hui les années par les pluies périodiques qui tombent dans leur climat [1]. On parvint enfin à trouver une mesure de temps plus conforme à l'idée que nous avons aujourd'hui de l'année. On ne dut pas tarder à s'apercevoir que douze révolutions de la lune ramenoient sensiblement les mêmes saisons et la même température de l'air. D'après cette connoissance, il fut assez facile de partager l'année en douze parties à-peu-près égales. En suivant cette espèce de généalogie des différentes mesures du temps, on conçoit aisément pourquoi l'année aura d'abord été purement lunaire, c'est-à-dire, de trois cent cinquante-quatre jours. C'est ainsi que l'avoient réglée les plus anciens peuples [a]. Ils s'en sont servi plus ou moins long-temps, à proportion qu'ils se sont policés plus ou moins vîte, et que le genre de vie qu'ils menoient, exigeoit des connoissances plus ou moins exactes. Les Tartares, les Arabes, et tous les autres peuples, qui tirent leur subsistance de la chair et du lait des animaux, plutôt que des fruits de la terre, se servent encore aujourd'hui de l'année lunaire [b].

La manière dont j'ai dit qu'originairement le mois avoit été réglé, pourroit à la vérité donner lieu de penser que l'année a dû être primitivement plus longue que je ne la suppose. On a vu, que vraisemblablement les premiers hommes avoient évalué à trente jours les révolutions synodiques de la lune. Il paroîtroit assez naturel d'en conclure que leur année a dû être originairement de trois cent soixante jours. Je ne pense pas cependant qu'on doive le présumer. Il y a tout lieu de croire que l'évaluation du mois à trente jours, ne fut, pour ainsi dire, que provisionnelle, et ne subsista que jusqu'au moment où l'on vint à former l'année de douze lunaisons. Alors il fallut rectifier l'ancienne évaluation du mois lunaire, et supprimer des jours à proportion que la

nat. c. 19. — S. Aug. de civit. Dei. l. xii, c. 10.

[1] Hist. génér. des Voyag. tom. iii, p. 207.

[a] La Néoménie seule, quand même les autres monumens historiques manqueroient, suffiroit pour établir ce fait d'une manière incontestable; tous les anciens peuples ont été dans l'usage de célébrer par des fêtes chacun des renouvellemens de la lune. Voy. Spencer, de leg. Hebr. Ritual. l. iii, c. 1. Dissert. 4.

[b] La célébration de la Néoménie se retrouve jusques chez les nations de l'Amérique. Hist. des Incas, t. ii, p. 36 et 44.

[b] C'est par cette raison que les Sauvages n'ont presque aucune connoissance de l'astronomie : leur genre de vie ne les a point mis dans la nécessité de s'y appliquer. La plupart de ces peuples tirent leur subsistance de la chasse et de la pêche : ils ne connoissent point l'agriculture. Par une suite de ce genre de vie, ils n'ont point de demeure fixe, la mesure et la règle du temps ne leur sont donc point nécessaires pour se conduire.

lune avançoit ou retardoit. C'est un usage que nous savons avoir été pratiqué par tous les peuples de l'antiquité. Dans les premiers temps on ne comptoit le commencement du mois que du jour où la lune paroissoit [1]. Aussi voyons-nous qu'alors, si quelques mois avoient trente jours, d'autres n'en avoient que vingt-huit. Cette manière de régler les mois de l'année lunaire, se pratique encore dans plusieurs pays [2].

Cette détermination de l'année n'a cependant pas dû subsister long-temps parmi les peuples qui faisoient leur principale occupation de l'agriculture. La différence de l'année lunaire d'avec la vraie année solaire, est si considérable, qu'en moins de dix-sept de ces années, l'ordre des saisons se trouve absolument renversé, l'été prenant la place de l'hiver, et l'hiver celle de l'été. On aura donc été bientôt obligé d'en venir à une réforme, qui vraisemblablement aura encore été assez imparfaite.

Quoique le cours de la lune ait été certainement la première règle que les peuples aient suivie pour mesurer le temps, on ne peut pas néanmoins douter que les mouvemens du soleil ne les aient occupés très-anciennement. Les approches et les éloignemens de cet astre, les jours plus courts et plus longs, la vicissitude des saisons, etc., ont dû être, dès les premiers siècles, l'objet de l'étude des hommes. Il n'est pas possible qu'on n'ait aussi fait attention aux différentes grandeurs des ombres méridiennes : leur variation est trop sensible, pour n'avoir pas été bientôt remarquée. On dut encore s'apercevoir qu'au bout de quelque temps, le soleil changeoit sensiblement le point de son lever et de son coucher dans l'horizon. C'est en observant tous ces phénomènes qu'on parvint à découvrir que la révolution du soleil, dans le cours d'une année, excédoit de beaucoup celle de douze lunaisons. Il est à présumer que dès-lors on chercha quelque méthode pour déterminer cet excédent.

Plusieurs moyens auront pu être employés dans les premiers temps pour connoître la révolution annuelle du soleil; l'observation du retour de cet astre aux mêmes étoiles, qu'autrefois on croyoit immobiles; l'examen de l'inégalité des ombres dans chaque saison; l'attention, enfin, à remarquer les différens points de l'horizon, où le soleil paroît se lever et se coucher : entrons dans quelques détails.

Cette multitude d'étoiles qui se découvrent pendant la nuit

[1] Voy. CICER. in Verr. act. 2da. l. II, n. 52. t. IV, p. 244.

[2] Voyage de CHARDIN, t. V, p. 117, t. VII, p. 438. — Voyage de PYRARD, p. 100, etc. — Rec. des Voyages au Nord, t. X, p. 175.

n'aura été dans les premiers temps qu'un simple objet de curiosité : répandues dans le ciel sans aucun ordre frappant, elles ne présentent aux yeux qu'un mélange confus. Il y a donc lieu de croire qu'il se sera passé quelque temps avant que les hommes aient soupçonné qu'ils en pouvoient tirer quelque secours ; mais vraisemblablement ce temps n'aura pas été long. L'agriculture et la navigation, qui ont été les vraies sources de l'astronomie, et les principales causes de ses progrès, ont dû porter bientôt les hommes à étudier l'ordre et la position des étoiles fixes. On n'aura pas tardé à s'apercevoir que leur apparition un peu avant le lever du soleil, ou un peu après son coucher [a] devoit fournir des instructions fort précises, et fort aisées à retenir. La lune ne pouvoit pas être d'une aussi grande utilité. On aura donc eu recours aux étoiles, dont le lever et le coucher héliaque, d'année en année, est sensiblement uniforme.

Aussitôt qu'on aura commencé à faire attention à la marche apparente des étoiles fixes, on se sera aperçu que le soleil avoit un mouvement propre et contraire à celui qui paroît entraîner chaque jour tout le firmament. Dès-lors on aura cherché dans le ciel quelque point fixe, auquel on pût rapporter et comparer le mouvement de cet astre, et déterminer par ce moyen la route qu'il suit. Il aura fallu commencer par reconnoître et désigner les étoiles que le soleil effaçoit chaque mois du côté de son couchant, et observer celles qui se dégageoient successivement de ses rayons, et se montroient avant son lever. C'est ainsi, qu'en s'assurant de la connoissance de toutes les étoiles sous lesquelles le soleil passe, depuis qu'il est parti d'une première étoile choisie à volonté, jusqu'à ce qu'il y revienne, on aura pu déterminer anciennement les bornes de la route annuelle de cet astre [1].

On peut croire aussi que l'observation des ombres méridiennes aura contribué à faire connoître aux premiers hommes la durée de l'année solaire. Cette méthode paroît avoir été fort en usage chez les Egyptiens [2], les Chinois [3], et les Péruviens [4]. Les gnomons ont été les premiers instrumens astronomiques, que ces peuples aient imaginés [5]. La nature a indiqué elle-même ces mesures aux hommes. Les monta-

[a] C'est ce qu'on nomme le lever, ou le coucher *héliaque* des étoiles.

[1] Voy. Ptolem. Almagest. l. III, c. 3.

[2] Voy. le 2.e volume, liv. I, ch. 2, art. 2.

[3] Voy. l'Hist. de l'Astron. chin. dans les observations mathém. publiées par le Père Souciet, t. I, [illegible] 8 et 21.

[4] Voy. l'[illegible] 2. et 41.

[5] Les

vent usage [1]. Mais on a dû chercher bientôt des moyens de mesurer le temps avec plus de détail et plus de précision. Pour y parvenir, il a fallu trouver le secret de partager le jour en différentes parties, dont les intervalles fussent égaux.

Les nations grossières, qui n'ont aucune manière artificielle de mesurer le temps, ont cherché dans la nature des moyens qui pussent y suppléer. Les habitans de l'Islande se règlent sur les marées [2]. Les Chingulais, qui ne connoissent ni les cadrans solaires, ni les horloges, mesurent le temps par l'état d'une fleur qui s'ouvre régulièrement chaque jour, sept heures avant la nuit [3]. A Madagascar, on juge de l'heure qu'il peut être par la grandeur de l'ombre des corps exposés au soleil [4]. On sent assez à quel point toutes ces ressources sont imparfaites.

Pour diviser le temps en parties égales, les peuples policés ont employé autrefois divers moyens. Ceux qui paroissent avoir été le plus anciennement et le plus généralement usités, sont les horloges d'eau, et les cadrans solaires. On voit par tout ce qui nous reste d'anciennes traditions, que les horloges d'eau ont été les premiers instrumens qu'on ait imaginés, pour se procurer une mesure artificielle du temps. Les Egyptiens faisoient remonter cette invention à la plus haute antiquité. Mercure, disoient-ils, avoit remarqué que le Cynocéphale urinoit douze fois par jour, à des distances égales. Il profita de cette découverte pour construire une machine qui produisît le même effet [5]. En dépouillant ce narré des fictions qui accompagnent ordinairement chez les anciens, l'histoire des premières découvertes, on voit que c'est par l'écoulement de l'eau, que les Egyptiens avoient cherché originairement l'art de mesurer le temps. L'usage de cette espèce de clepsydre a même subsisté pendant bien des siècles chez ces peuples [6].

On sait aussi que c'est par le moyen des horloges d'eau, que les astronomes chinois supputoient les intervalles de temps qui s'écoulent entre le passage d'une étoile par le méridien, le coucher ou le lever du soleil, la grandeur des jours, etc. [7]. C'est encore à l'aide d'une pareille machine,

[1] Odyss. l. XI, v. 293, l. XXIV, v. 141.
[2] Hist. nat. de l'Islande, t. I, p. 260.
[3] Hist. génér. des Voyag. t. VIII, p. 533.
[4] *Ibid.* p. 624.
[5] PLINIANÆ Exercitat. p. 643, 644.
[6] Voy. HORAPOLLO, l. I, c. 16.
[7] Histoire de l'Astronom. chin. par le P. GAUBIL, publiée par le P. SOUCIET, t. II, p. 5.

qu'on a cru que les premiers astronomes avoient divisé le zodiaque en douze parties égales [1].

Il paroît donc que l'invention des horloges d'eau remonte à une antiquité fort reculée. Cependant je n'oserois assurer que ces sortes de machines fussent connues dès les siècles que nous parcourons présentement. A l'égard des cadrans solaires, je trouve encore moins de traces de leur ancienneté.

En général on peut douter que l'art de diviser le jour en heures, ou parties égales, ait été connu dans ces premiers âges. Les livres de Moïse servent plutôt à augmenter cette incertitude, qu'à la détruire. L'Ecriture ne désigne le moment auquel les anges apparurent à Abraham, qu'en disant que c'étoit dans la plus grande chaleur du jour [2]. Il en est de même dans toutes les occasions où il s'agit de marquer les temps. Les différens momens de la journée n'y sont jamais désignés que d'une manière vague et incertaine; lorsque *le soleil étoit près de se coucher*, *sur le soir*, *le matin*, *au lever du soleil*, *etc.* [3]. Ces manières de s'exprimer peuvent faire douter qu'on eût alors inventé quelque méthode artificielle pour subdiviser le jour en parties égales [a].

On a dû chercher de fort bonne heure les moyens de tenir compte de la mesure du temps. Les premiers peuples ignoroient l'art d'écrire. Ils ont pu y suppléer par diverses pratiques, dont on trouve encore des traces dans l'histoire. Hérodote dit que Darius se disposant à marcher contre les Scythes, confia aux Ioniens la garde du pont qu'il avoit fait construire sur le Danube. Avant que de partir il fit soixante nœuds à une corde, et appelant les chefs de ces troupes : « Prenez cette corde, leur dit-il, et faites ce que je vais « vous prescrire. Aussitôt que je serai parti, dénouez « chaque jour un de ces nœuds; si je ne suis pas revenu « lorsque vous les aurez tous dénoués, retournez dans votre « pays [4]. » On peut, je crois, regarder cette corde comme une espèce d'almanach, et conclure de ce fait, que même du temps de Darius, on étoit encore fort ignorant dans l'art de supputer les temps.

[1] Voy. *infrà*, p. 253.

[2] Gen. c. 18., ℣. 1.

[3] *Ibid.* c. 15, ℣. 12, c. 19, ℣. 1, 15, 23.

[a] On peut répondre aux doutes que je propose, que ce n'est pas l'usage d'un historien de marquer l'heure précise à laquelle sont arrivés les événemens qu'il raconte. Mais ce qui m'a fait insister sur ce fait, c'est que l'intention de Moïse a été, à ce qu'il paroît, de faire connoître le moment précis auquel se sont passés les faits dont je viens de parler.

[4] Liv. IV, n. 59.

On retrouve chez plusieurs peuples des exemples d'une semblable pratique. J'ai parlé dans le livre précédent des Quipos des Péruviens [1]. Ces espèces de cordelettes leur tenoient lieu d'almanach et de calendrier [2].

Lorsque les naturels de la Guyane se disposent à faire quelque voyage, le chef de la nation prend avant le départ une corde à laquelle il fait autant de nœuds, qu'il prétend demeurer de jours dans son expédition. Lorsqu'on est arrivé au lieu de la destination, on attache cette corde au milieu du grand Karbet; on a soin chaque jour d'en défaire un nœud. C'est sur cette espèce d'almanach que chacun prend ses mesures pour se disposer au retour [3].

Dans les premiers temps de la République romaine, où l'art d'écrire étoit à peine connu, tous les ans on enfonçoit un clou dans la muraille du temple de Minerve [4]. C'étoit par le nombre de ces clous qu'on supputoit le nombre des années. Cette pratique avoit lieu chez plusieurs autres peuples d'Italie [5].

On peut imaginer divers autres moyens qui, originairement, auront été employés pour supputer les jours, les mois et les années.

Après avoir exposé ces vues générales sur l'état et les progrès de l'astronomie, dans les siècles qui font l'objet de ce premier volume, entrons dans quelque détail sur les découvertes particulières que je n'ai fait qu'indiquer.

§. I.er *De l'origine des Constellations et du Zodiaque.*

Les étoiles fixes sont en si grand nombre, et leur arrangement paroît si bizarre, que pour les distinguer et les reconnoître, il a fallu nécessairement partager la voûte immense qui les contient, en différentes parties, et remarquer ensuite ce que chacune de ces divisions renfermoit de particulier. Le fond bleu sur lequel les corps célestes semblent être parsemés, étant uniforme, on ne peut en déterminer les parties, que par la différence des astres qu'on y aperçoit. Cette différence ne consiste que dans des amas d'étoiles plus ou

[1] Chap. 6, p. 161.
[2] Hist. des Incas, t. II, p. 128.
[3] Nouv. relat. de la France équinox. p. 183.
[4] T. Livius, l. VII, n. 3. — Festus voce *Clavus*, p. 82.

Minerve, dans l'antiquité passoit pour avoir inventé l'arithmétique. Titus Livius, *loco cit.*
[5] Tit. Livius, l. VIII, n. 3.
[5] Tit. Livius, *loco cit.*

moins nombreux, dans leur plus ou moins d'éclat, et surtout dans leur position respective les unes à l'égard des autres. Il a fallu encore désigner par des dénominations particulières chacun de ces amas, et même donner des noms à quelques-unes de ces étoiles. Tel est le caractère distinctif de ce qu'on appelle *constellation*.

Après ce que j'ai dit de l'utilité, de la facilité et de l'étendue des instructions que les étoiles fixes pouvoient fournir aux premiers hommes, on ne peut pas douter que l'origine des constellations ne remonte aux siècles qui nous occupent présentement. L'autorité des livres saints favorise cette opinion. Il est parlé dans le livre de Job, de trois constellations [1]. Il est encore question dans cet ouvrage des *chambres secrètes du midi* [2], ce qu'on entend ordinairement des constellations voisines du pôle austral, qui sont invisibles aux habitans de l'hémisphère septentrional [a]. Quelques interprètes ont cru même y trouver le zodiaque [3], opinion fort vraisemblable, puisque, selon les meilleurs critiques, les signes du scorpion et du taureau sont désignés dans ce livre [4]. J'ai déjà dit que je croyois Job contemporain de Jacob [5]. Il est donc certain que de son temps on avoit formé et désigné plusieurs constellations.

On ne peut pas supposer que cette multitude d'étoiles qui se montrent chaque nuit à nos yeux, ait été réduite en constellations dès les premiers temps, et aussitôt que l'on eut reconnu la nécessité de partager les étoiles fixes en différens amas. Il en a été de cette invention comme de toutes les autres, je veux dire qu'elle n'a pu se perfectionner que fort lentement, et par des degrés insensibles.

Dans le nombre des constellations, il y en a plusieurs qu'on aura dû remarquer avant les autres, et auxquelles on aura donné bientôt des noms propres à les faire reconnoître. Tout nous porte à juger que les constellations les plus voisines du pôle, doivent avoir été les premières qui aient attiré l'attention des peuples dont l'histoire fait l'objet de

[1] Chap. 9, ℣. 9, c. 38. ℣. 31 et 32.
[2] Chap. 9, ℣. 9.
[a] On voit par la manière dont Job parle du commerce, qu'il vivoit dans un pays où abordoient des marchands, qui y apportoient des raretés des contrées méridionales. Newton remarque fort judicieusement que les relations de Job avec des traficans et des navigateurs, ont dû beaucoup contribuer à ce qu'il dit sur les constellations. *Chronolog. des Egypt.* p. 229.
[3] Chap. 38, ℣. 32.
[4] Voy. à la fin de ce volume notre Dissertation sur les constellations dont Job a voulu parler.
[5] Voy. à la fin de ce volume notre Dissertat. sur Job.

nos recherches. Ces constellations ne se couchent jamais pour les pays que ces peuples ont habités. On les voit avec la même facilité dans toutes les saisons de l'année, et à toutes les heures de la nuit. Par leur constance à se présenter sans cesse à nos regards, elles semblent nous inviter, en quelque sorte, à les fixer sur elles. Il n'en est pas de même des constellations qui composent le zodiaque, ou qui n'en sont que médiocrement éloignées. Le voisinage du soleil les fait disparoître entièrement pendant un temps considérable. Ce n'est que lorsqu'elles sont à une certaine distance de cet astre, qu'on peut les apercevoir et les distinguer.

De toutes les constellations septentrionales la *grande ourse* aura été certainement la première qu'on aura remarquée. L'éclat des sept étoiles qui composent ce qu'on appelle vulgairement le *grand chariot*, et la manière dont elles sont arrangées, a quelque chose de très-frappant et de très-caractérisé. Les Sauvages de l'Amérique septentrionale connoissoient et distinguoient la grande ourse avant l'arrivée des Européens [1]. Il n'y a pas jusqu'aux peuples du Groenland, à qui cette constellation ne soit connue [2].

Arcturus est d'ordinaire la première étoile qu'on aperçoit après le coucher du soleil, et dont la scintillation vive se dégage de la lumière encore assez forte des crépuscules. Il est donc à présumer qu'après la grande ourse, le bouvier, dont l'*arcturus* fait partie, a été la première constellation qui ait reçu une dénomination particulière.

On peut parfaitement bien appliquer à *orion*, et à la gueule du *grand chien*, ce que je viens de dire de la grande ourse et d'arcturus. Entre les étoiles méridionales, celles qui composent orion et le grand chien, ont dû par conséquent être les premières qu'on ait formées en constellations. Personne n'ignore que *Sirius*, ou la gueule du grand chien, est la plus brillante de toutes les étoiles fixes, et orion est si remarquable, qu'Aratus ne craint pas de dire que quiconque ne le distingueroit pas du premier coup-d'œil, ne reconnoîtroit jamais aucune constellation [3].

Les constellations du zodiaque, à parler en général, sont des moins remarquables et par le nombre et par l'éclat des étoiles qui composent ce cercle de la sphère. Il y en a cependant quelques-unes dont l'arrangement singulier aura fixé de bonne heure l'attention des premiers observateurs.

[1] Mœurs des Sauvages, t. II, p. 235 et 236.

[2] Hist. nat. de l'Islande, t. II, pag. 222 et suiv.

[3] Phœnom. v. 225.

La constellation du *taureau* peut à cet égard le disputer à toutes celles que le soleil semble parcourir. Les hyades qui forment une espèce d'V consonne sur la tête du taureau, et surtout les pléïades ramassées au nombre de six sur son épaule, sont des objets très-frappans, très-aisés à reconnoître. Les peuples du Groenland [1], et les Sauvages des deux Amériques [2], avoient remarqué les pléïades : elles avoient même attiré les regards des Péruviens [3], qui, quoiqu'assez instruits des pratiques de l'astronomie les plus essentielles, n'avoient cependant fait aucune attention particulière aux étoiles fixes [4]. Le signe du *taureau* aura donc été vraisemblablement le premier signe du zodiaque qu'on aura réduit en constellation. Il aura été formé, suivant toutes les apparences, de l'assemblage des deux astérismes déjà connus, et de quelques étoiles voisines.

Le *scorpion* doit encore être mis au rang des premiers signes qu'on aura connus. Il renferme une des étoiles les plus remarquables du zodiaque. Celles qui forment la queue et ses pinces, ont aussi beaucoup d'éclat, et sont disposées très-singulièrement autour de son étoile principale : cet endroit du ciel est d'ailleurs assez nu.

Ce que nous venons de dire sur l'origine des constellations passe, je crois, la simple conjecture, quand on considère que la grande ourse, le bouvier, orion, le grand chien, les hyades, les pléïades et le scorpion, sont les seules constellations dont il soit parlé, tant dans le livre de Job, que dans Homère et dans Hésiode.

Il ne nous reste aucun monument qui puisse nous apprendre dans quel pays la division des étoiles fixes en constellations a pris naissance. Tous les peuples qui se sont adonnés de bonne heure à l'astronomie, comme les Chaldéens, les Egyptiens, les Chinois, etc., ont, à ce qu'il nous semble, également droit de prétendre à cette invention. Nous croyons pouvoir dire de cette découverte, ce que nous avons déjà observé de plusieurs autres, qu'il n'y a point, à proprement parler, de nation qui soit en droit de la revendiquer. Passons à la découverte du zodiaque.

Je viens de dire que, suivant toutes les apparences, les amas d'étoiles, sous lesquels le soleil paroît diriger sa route, n'avoient pas été réduits les premiers en constellations. Il

[1] Hist. nat. de l'Islande, t. II, pag. 222 et suiv.

[2] Mœurs des Sauvages, t. II, p. 235 et 236. — Nouv. relat de la France équinox. p. 139. — Mém. de l'Acad. des Sciences, ann. 1745. M. p. 447.

[3] Hist. des Incas, t. II, p. 36.

[4] *Ibid.*

ne faut cependant pas s'imaginer que la découverte d… astérismes qui composent le zodiaque, soit fort éloig… de celle des autres constellations. Il y a au contraire … lieu de supposer que cette connoissance a précédé la mort … Jacob, c'est-à-dire, la fin des siècles qui font présentem… notre objet.

J'ai expliqué précédemment les motifs qui auront p… les peuples, dès les premiers temps, à reconnoître et à d… signer les amas d'étoiles sous lesquels le soleil passe succ… sivement dans le cours d'une année [1]. J'ajouterai qu'on n… seroit parvenu que très-difficilement, si le soleil étoit le … des corps célestes qui suivît la même route; mais les pl… nètes qui marchent à côté de cet astre et dans le même … auront beaucoup contribué à faire connoître la direct… propre d'occident en orient. On verra bientôt que la déco… verte des planètes appartient aux siècles que nous parcour… il s'agit maintenant d'établir celle du zodiaque. Au défa… d'autorités précises qui nous manquent, je vais propos… quelques conjectures.

Tout nous prouve que la découverte du zodiaque est … ancienne chez les Egyptiens [2]. On peut donc présumer qu'… l'avoient fait dès les siècles dont il s'agit présentement. L'… pace de plus de sept cents ans qui se sont écoulés depuis … déluge jusqu'à la mort de Jacob, me paroît suffisant pour … que les Egyptiens eussent acquis cette connoissance; c'est … pourquoi je la placerai vers l'an mil six cent quatre-vingt-dix avant J. C. En effet, on a vu précédemment que les Egyptiens avoient dès lors une année de trois cent soixante jours, et que cette année étoit divisée en douze mois de trente jours chacun [3]. De plus, on sait que de toute antiquité leurs astronomes avoient divisé le zodiaque en douze parties égales, de trente degrés, distribués aux douze signes [4]. Le rapport qu'il y a entre la division de ce cercle en douze signes de trente degrés, et une forme d'année de douze mois de trente jours chacun, est des plus marqués : il fait assez sentir que l'établissement de l'une, et celui de l'autre, regardent le même temps, ou du moins des intervalles peu éloignés. D'ailleurs les Egyptiens ne pouvoient être parvenus à borner ou étendre chaque constellation aux trente degrés précis, qui composent chaque signe, qu'après avoir fait à ce sujet bien des observations. Cette méthode n'a pu être le

[1] *Suprà*, p. 243.

[2] Voy. DIOD. l. 1, p. 110. — LUCIAN. de Astrolog. p. 363. — MACROB. in Somn. Scipion. l. 1, c. 21, p. 107, etc.

[3] *Suprà*, p. 245.

[4] SERVIUS ad Georg. l. 1, v. 33.

fruit que d'une suite de raisonnemens, d'une application constante à rapporter la marche du soleil aux étoiles fixes. Si, dès les siècles que nous parcourons présentement, la connoissance du zodiaque avoit lieu chez les Egyptiens, à plus forte raison jugerons-nous qu'elle étoit aussi dès lors bien établie chez les Chaldéens, qui très-certainement ont devancé les Egyptiens en astronomie.

Il eût été bien à souhaiter que les anciens nous eussent transmis quelques mémoires sûrs et fidèles sur la manière dont les premiers astronomes s'y prirent pour partager le Zodiaque. On trouve, à la vérité, dans deux auteurs une méthode assez singulière, qu'ils prétendent avoir été celle qu'on employa originairement pour parvenir à cette division, l'un en fait honneur aux Chaldéens, et l'autre aux Égyptiens [1].

Ils disent que les premiers observateurs ayant choisi une étoile remarquable par sa grandeur et par son éclat, tâchèrent d'en mesurer la révolution diurne. Dans ce dessein, ils prirent deux vaisseaux de cuivre, dont l'un avoit une ouverture qu'on pouvoit fermer à volonté, et l'autre n'en avoit point. Ils emplirent d'eau le premier, et laissèrent l'autre vide. On avoit placé ces vaisseaux, de manière que l'eau du premier pût s'écouler dans le second, quand on le jugeroit à propos. Au moment que l'étoile, déterminée par les observateurs, vint à paroître sur l'horizon, ils laissèrent couler l'eau du vase supérieur dans celui qui étoit au-dessous, pendant tout le reste de la nuit et toute la durée du jour suivant, où ils virent la même étoile reparoître sur l'horizon au commencement de la seconde nuit. Ils étoient sûrs par-là d'avoir entre le premier lever de l'étoile, et son retour à l'horizon, une révolution du ciel entier. La quantité d'eau qui s'étoit écoulée pouvoit, à ce qu'ils croyoient, leur donner un moyen facile de mesurer le temps de cette révolution, et de la partager en douze portions égales [a].

En conséquence, ils partagèrent cette eau elle-même en douze parties égales. Ils s'imaginoient pouvoir mesurer la révolution d'une douzième partie du ciel, par le temps qu'une douzième partie de l'eau mettroit à s'écouler. Ils préparèrent

[1] Sext. Empiric. adv. Mathemat. l. 5, p. 342. — Macrob. in Somn. Scipion. l. 1, c. 21, p. 107 et suiv.

[a] Le nombre de douze est le premier qu'on a dû employer pour les divisions, à cause qu'il est peu de nombres, dans ceux dont on fait usage le plus fréquemment, qui puissent se diviser sans reste de différentes manières, avec une égale facilité. C'est aussi par cette raison que dans les commencemens on cherchoit le plus qu'on pouvoit des nombres pairs pour les divisions. C'est de-là encore qu'est venue celle de l'écliptique en trois cent soixante dégrés.

pour cette nouvelle observation, deux autres petits vaisseaux qui ne pouvoient contenir chacun exactement qu'une de ces douzièmes parties d'eau. On commença par rejeter dans le grand vase toute l'eau qui s'étoit écoulée pendant la première observation. Ensuite on plaça au-dessous de son ouverture, un des deux petits vaisseaux, et l'autre à côté pour le substituer au premier dès qu'il seroit plein.

Cette seconde fois nos observateurs s'attachèrent à cette partie du ciel vers laquelle ils s'étoient aperçus que le soleil, la lune et les planètes prenoient leur route. Ils remarquèrent celles des étoiles renfermées dans cette route, qui s'élevoient pendant le temps que chacune des douze parties d'eau mettoit à s'écouler. Ils déterminèrent la grandeur des signes ou amas d'étoiles, selon lesquels ils vouloient déterminer le chemin du soleil, par l'étoile qui paroissoit la dernière sur l'horizon, au moment que l'un des petits vases achevoit de se remplir, ce qu'ils ne purent exécuter, selon la remarque de Macrobe, qu'en deux nuits de différentes saisons [a].

Tel a été, à ce qu'on nous dit, le moyen dont les premiers astronomes firent usage pour partager le zodiaque en douze parties égales. Il est aisé de sentir combien cette méthode étoit imparfaite et défectueuse, supposé même qu'on l'ait jamais employée : elle ne pouvoit donner aucune précision; au contraire, elle n'étoit capable que d'occasionner des erreurs monstrueuses.

En effet, supposons un vaisseau cylindrique ou prismatique, dont le fond ait une ouverture telle que la liqueur qu'il contient, s'écoule précisément en vingt-quatre heures. Concevons ensuite cette liqueur divisée en douze parties égales. Celle des douze parties qui s'écoulera la première, n'employera à le faire qu'une heure et environ deux minutes, pendant que celle qui sortira la dernière ne le fera qu'en plus de six heures cinquante-cinq minutes et quarante secondes; et il n'y a pas une seule des portions intermédiaires qui puisse mesurer, par son écoulement, deux heures précises, ou la douzième partie de vingt-quatre heures [b].

[a] La raison en est bien simple, hors des deux zone glaciales, il n'y a point de lieu où la nuit dure jamais vingt-quatre heures, et par conséquent il n'y en a point où l'on puisse observer en une seule nuit une révolution entière du firmament.

[b] SEXTUS EMPIRICUS en rapportant cette histoire, ou plutôt cette fable, a senti qu'en général l'eau avoit dû s'écouler avec plus de vitesse au commencement de l'opération, et plus lentement vers sa fin. Il se sert même de cet argument pour en attaquer le résultat; mais il s'en falloit bien qu'il ne soupçonnât l'erreur d'être assez grossière, pour que la première des divisions ne fût que quinze degrés

lleurs quand on supposeroit que l'écoulement de l'eau été uniforme, cette méthode n'eût pas réussi, en l'emant même dans la position la plus avantageuse, je veux sous la ligne équinoxiale, et l'erreur eût été beaucoup grande dans toute autre position, à cause de l'obliquité écliptique, dont les cercles horaires coupent des portions ales, tandis qu'ils coupent toujours également l'équateur uinze degrés en quinze degrés a.

près ces réflexions, il seroit superflu d'ajouter qu'une ation de cette nature suppose une connoissance exacte ouvement annuel du soleil, de la position de l'écliptique e son obliquité. On sait qu'il n'y a qu'une longue suite servations et d'opérations assez délicates, qui aient pu rocurer. Aucun auteur ne nous a conservé l'époque de découverte, et on ne peut raisonnablement supposer lle ait été le fruit des premières recherches. Il est impos- d'y parvenir sans le secours de quelques théorêmes de nétrie, trop relevés pour les siècles dont il est question. .'ai même rapporté tout ce récit de l'invention du zo- ue, que pour ne rien omettre de ce qu'on trouve dans nciens sur les commencemens de l'astronomie. Sextus piricus lui-même ne paroît pas y ajouter beaucoup de foi. n en excepte cet auteur et Macrobe, qui, à la vérité, en e plus affirmativement, on n'en trouve aucune trace les écrits des anciens. Ptolémée ne paroît pas en avoir

e minutes tout au plus, pendant dernière auroit excédé cent trois cinquante-neuf minutes, sui- calcul que nous venons de pré- Ce n'est que depuis que les elmini, les Mariotte et les New- nt donné des principes certains draulique encore très-imparfaite, du leur temps, qu'on a été en fixer la dépense des réser- et de calculer la vîtesse de lement des vaisseaux qui se vi- entièrement, tant il est absurde pposer avec un auteur moderne, eux qu'il croit bonnement avoir viser le zodiaque, par l'opération e dont nous venons de rendre te, aient été en état de corriger reurs qu'entraînoit l'inégale vi- de l'écoulement de l'eau, et d'é- au juste ces erreurs.

ous la ligne équinoxiale quinze s de l'équateur, qui s'élèvent en une heure sur l'horizon, à compter du premier point du Bélier ou de la Balance, donnent 16° 23′ 23″ quatre-septième de l'écliptique, incliné sur l'équateur de 23° 28′ et demi : et en deux heures de temps 30° de l'équateur donnent 33° 1′ 57″ deux tiers d'élévation du même point, par rapport à l'écliptique.

Mais si on suppose l'observateur placé à la latitude septentrionale de 45°, et qu'il considère une étoile placée au premier point du signe de la Balance, dans l'intersection de l'écliptique, de l'équateur et de l'horizon, alors 15° d'élévation par rapport à l'équateur, ne donneront que 11° 23′ deux tiers de l'écliptique. Au lieu que si l'observateur considère une étoile placée dans l'horizon au premier point du signe du Bélier, 15° d'élévation de l'équateur lui donneront 27° 57′ et demie de l'écliptique.

eu connoissance. Hipparque a parlé, il est vrai, de cette pratique, mais seulement pour la réfuter. Il vaut mieux avouer que nous ignorons les moyens qu'on a employés originairement pour partager le zodiaque. La division en est très-ancienne, et c'est, sans doute, une des raisons pour lesquelles la tradition s'en est obscurcie. Si cette découverte eût été plus récente, la mémoire s'en seroit conservée plus fidèlement.

Ce seroit ici le lieu de parler des noms par lesquels on a jugé à propos de désigner originairement les différentes constellations; mais les idées que je compte proposer sur cette question, m'ont engagé dans de si grandes discussions, que j'ai cru devoir rejeter cet article à la fin du volume suivant[1], pour ne point trop interrompre l'histoire des découvertes astronomiques appartenant aux siècles que nous parcourons présentement. J'en userai de même à l'égard des noms des planètes[2]. On peut regarder ces questions comme de espèces de hors-d'œuvre, qui ne serviroient qu'à détourner l'attention de l'objet principal.

§. II. *Des Planètes.*

La découverte des planètes a dû suivre de bien près le temps auquel on a commencé à déduire un certain nombre d'étoiles sous la forme de constellations; peut-être même l'a-t-elle précédée. Elle a aussi beaucoup de rapport avec l'invention du zodiaque.

Dès le moment où les hommes ont commencé à étudier l'arrangement et la marche des étoiles, ils ont dû s'apercevoir que quelques-unes d'entre elles avoient un mouvement particulier, pendant que le reste du firmament présentoit toujours le même aspect. Ils voyoient ces astres qu'on a nommés *planètes*, répondre alternativement à différens points du ciel, et parcourir successivement différentes constellations. Après quelques années d'observations on dut être assuré, qu'à la différence des étoiles fixes, qui paroissent toujours garder entre elles une égale distance, la position des planètes varioit, soit qu'on les comparât les unes aux autres, soit qu'on les rapportât aux étoiles fixes. Ces découvertes auront conduit nécessairement à la distinction des planètes d'avec les étoiles fixes. Il est probable qu'on ne

[1] Voy. la Dissertation sur les noms et les figures des constellat. à la fin du second volume.

[2] Voy. *Ibid.* la Dissertat. sur les noms des planètes.

tarda pas à désigner les premières par un nom, qui marquât l'inégalité de leurs mouvemens, relativement à celui des étoiles qu'on a nommées fixes [a].

La découverte des planètes paroît avoir été faite fort promptement par certains peuples. Les Babyloniens et les Egyptiens s'étoient, dit-on, aperçus, dès la plus haute antiquité, que les mouvemens de ces astres étoient différens de celui des étoiles fixes [1]. Ce fait nous autorise, je crois, suffisamment à placer la connoissance des planètes dans les siècles qui font l'objet de cette première partie de notre ouvrage.

La découverte des planètes n'a dû se faire que successivement. Les premières, qui ensuite auront aidé à reconnoître les autres, ont dû être celles dont l'éclat et l'inégalité des mouvemens sont les plus sensibles. Je suis donc persuadé que, par cette raison, *Venus* est le premier astre qu'on aura reconnu pour planète. Elle réunit dans le degré le plus frappant les deux qualités dont je viens de parler. Aussi Vénus a-t-elle attiré les regards des peuples les moins éclairés. Nous en verrons la preuve dans un moment.

Mars est vraisemblablement le second astre qu'on aura mis au nombre des planètes. Son éclat est communément moins sensible que celui de Vénus; mais lorsqu'il est périgée, il peut pendant quelque temps le disputer même à cette planète [b]. D'ailleurs l'inégalité de ses mouvemens tantôt directs et tantôt rétrogrades, est des plus remarquables. Mars aura donc été probablement placé de bonne heure au rang des planètes.

Par son éclat et par la célérité de son mouvement, *Mercure* auroit dû être mis promptement au nombre de ces étoiles que les anciens ont appelées *errantes*. Néanmoins il n'y a pas d'apparence que Mercure ait été distingué des étoiles fixes aussitôt que Mars et Vénus. C'est la plus petite des planètes. D'ailleurs elle est presque continuellement plongée dans les rayons du soleil, dont elle ne s'éloigne jamais de plus de vingt-huit degrés. Ce n'est que dans le temps de sa plus grande élongation, qu'on peut espérer de trouver quelques momens pour la saisir et pour l'apercevoir. On voit cependant que *Mercure* a été connu des astronomes Egyptiens et Babyloniens, même assez anciennement. Il est vrai que ces

[a] Le nom de *planètes*, que portent aujourd'hui ces astres, vient d'un mot grec, qui veut dire *errer*.

[1] Diod. l. 1, p. 91, 92. — Lucian. de Astrolog. p. 362. — Simplicius in Libr. 2. Aristotel. *de Cœlo*, folio 117 *verso*.

[b] On a pu s'en convaincre au mois de septembre de l'année 1751.

peuples ont été placés très-avantageusement pour pouvoir distinguer et apercevoir fréquemment cette planète : non-seulement la sérénité des contrées qu'ils habitoient a dû y contribuer, mais encore la position de leur climat qui est très-favorable pour faire des observations sur Mercure; car moins la sphère est oblique, plus on a de facilité pour voir cet astre dégagé des rayons du soleil.

Quant à *Jupiter*, quoique sa grandeur et son éclat soient très-sensibles, cependant la durée de sa révolution a dû le faire méconnoître aux premiers observateurs. Comme il décrit un fort grand cercle sous le zodiaque, son cours ne s'achève qu'en près de douze années [a]. L'espace de temps que cette planète emploie à parcourir un signe, l'aura sans doute fait confondre dans les commencemens avec les étoiles fixes. Il aura fallu bien des observations pour s'apercevoir de ses déplacemens. Il se sera donc passé quelque temps avant qu'on ait rangé cet astre au nombre des planètes [b].

Les mêmes raisons qui nous font croire qu'on a dû être un temps assez considérable sans s'apercevoir que Jupiter étoit une planète, nous autorisent à plus juste titre à penser qu'il en a été de même à l'égard de *Saturne*; c'est de toutes les planètes la plus éloignée du soleil. Parcourant un cercle beaucoup plus grand que toutes les autres, Saturne emploie aussi beaucoup plus de temps à faire sa révolution. Elle ne s'achève qu'en près de trente ans [c]. Il est deux ans et six mois à parcourir un signe. Les hommes voyant cet astre pendant plusieurs années consécutifs toujours à-peu-près dans la même place, ont dû pendant long-temps le croire immobile. Ils étoient trompés par le peu de changement de sa position dans le cours d'une année. D'ailleurs Saturne n'est, en apparence, qu'une assez petite planète qui n'a presque point d'éclat. Aussi suis-je persuadé que c'est la dernière dont, à l'exception peut-être de Mercure, on aura découvert la marche.

Après quelques observations sur les planètes, on dut remarquer que, quoiqu'elles changeassent continuellement de place, leur mouvement étoit cependant réglé et périodique, et que même elles ne s'écartoient jamais de l'équateur au-

[a] Onze ans, et trois cent treize jours.

[b] On pourroit dire peut-être, que les rétrogradations de Jupiter l'auroient fait reconnoître plutôt que nous le pensons; elles sont en effet très-remarquables. Je doute cependant que les hommes en aient été frappés. Ils n'en savoient pas assez pour s'apercevoir de ce phénomène.

[c] Vingt-neuf ans et cent cinquante jours.

delà d'un certain point, soit du côté du nord, soit du côté du midi. Cette découverte aura porté naturellement les hommes à faire une attention particulière à la partie du firmament dont ces astres ne s'éloignoient point, et comme c'est dans cette même partie que s'exécute la révolution annuelle du soleil, les observations sur le mouvement des planètes auront beaucoup contribué à faire reconnoître la route annuelle de cet astre. J'ai déjà eu soin de le remarquer en parlant de l'origine du zodiaque [1]. On peut encore regarder la découverte des planètes et des mouvemens qui leur sont propres, comme une nouvelle preuve de l'ancienneté de l'arrangement des constellations. Ce n'est, en effet, que par le moyen des constellations, c'est-à-dire, par le rapport et la comparaison des planètes avec les étoiles fixes, qu'on a pu découvrir la marche et la révolution de ces astres, et on vient de voir que cette connoissance étoit fort ancienne chez plusieurs peuples [2].

ARTICLE TROISIÈME.

Géométrie.

J'ai dit ailleurs que les premières pratiques de l'arithmétique, de la géométrie et de la mécanique, étoient aussi anciennes que la division des domaines; c'est-à-dire que l'origine de ces sciences remontoit à la plus haute antiquité [3]. J'ai déjà eu soin de faire sentir combien l'arithmétique des premiers âges étoit imparfaite et grossière. Cette observation porte également sur la géométrie. Cette science, comme toutes les autres, a eu son état d'enfance. Ce n'est qu'après bien du temps qu'elle a commencé à prendre quelque forme, et à s'élever au-dessus des pratiques grossières qui lui ont donné naissance.

Dans les siècles dont il est présentement question, les peuples étoient trop accablés de besoins de toute espèce, et trop occupés du soin d'y pourvoir, pour se livrer aux spéculations abstraites qui ont porté la géométrie au degré de sublimité où elle est parvenue de nos jours. Pour s'adonner à de pareilles recherches, il faut beaucoup de loisir, et le loisir

[1] *Suprà*, p. 252.
[2] *Suprà*, p. 257.
[3] *Suprà*, p. 219.

est le fruit de l'abondance. Ceux qui formèrent les premières sociétés, ne devinrent géomètres qu'autant qu'ils ne pouvoient se dispenser de l'être. Etudions donc leurs besoins les plus pressans, examinons les secours les plus nécessaires que la géométrie aura pu leur fournir relativement à ces besoins, et nous découvrirons la véritable origine de cette science.

On divise communément la géométrie en trois parties: longimétrie, planimétrie et stéréométrie, relativement aux trois dimensions de l'étendue, dont la mesure fait l'objet de cette science.

La longimétrie, qui est la première de ces trois parties, parce qu'elle est la plus simple, ne considère que la longueur, et ne s'occupe que de la mesure des lignes droites. Cette branche de la géométrie est presqu'aussi ancienne que le monde. On pourroit en apporter bien des preuves. Je me bornerai à une seule, qui est, à ce qu'il me semble, sans réplique. L'écriture nous apprend que Nembrod bâtit quelques villes. Je conviens sans peine que les édifices dont elles étoient composées, ne pouvoient être que bien défectueux, soit par rapport à la solidité, soit par rapport à la symétrie. C'étoient même, si l'on veut, des espèces de barraques plutôt que des maisons; mais quelque grossiers et quelque imparfaits que l'on suppose ces bâtimens, on ne peut pas nier qu'ils ne dussent être assez vastes pour loger chaque famille, et assez hauts pour que ceux qui les habitoient pussent y demeurer à leur aise. Il fallut donc observer de donner aux pièces de bois qui en composoient la charpente, des longueurs et des hauteurs proportionnées à l'usage auquel on les destinoit. C'est par cette raison, sans doute, que la plupart des mesures linéaires, telles que la toise, le pied, le pouce et la coudée, qui est peut-être la plus ancienne de toutes les mesures, ont un rapport marqué avec la longueur ordinaire du corps humain, ou de quelques-unes de ses parties.

La planimétrie, ou la mesure des surfaces, n'est pas, à beaucoup près, aussi simple que la longimétrie. Car les lignes droites peuvent bien varier à l'infini par rapport à leur longueur; mais leur essence étant constamment la même, on peut toujours les comparer les unes aux autres par la voie de la superposition; et c'est en cela que consiste toute la pratique de la longimétrie. On applique sur la longueur qu'on veut mesurer, une longueur connue et déterminée, moindre que celle qui fait le sujet de l'opération. Il n'en est

pas de même des surfaces, dont la mesure est l'objet de la planimétrie.

Il n'y en a point en effet de plus simples que le triangle et le parallélogramme : cependant on peut imaginer une infinité de triangles ou de parallélogrammes égaux les uns aux autres, entre lesquels la superposition immédiate, qui est le moyen le plus naturel de connoître l'égalité ou l'inégalité de deux grandeurs, ne peut avoir lieu. Leur rapport ne peut donc être déterminé que par une superposition mentale, et par une suite de conséquences, dont la liaison avec les premiers principes, ne s'aperçoit pas du premier coup-d'œil. Je crois donc que cette partie, d'où dépendent l'arpentage et le nivellement, n'a été inventée que lorsque les sociétés ont été policées à un certain point. Il est impossible que l'on n'en ait eu quelque idée avant le déluge; mais il est plus que probable que la mémoire des premières inventions géométriques se perdit par cette terrible catastrophe. Ce que les hommes qui vécurent dans les siècles qui nous occupent présentement, en connurent, doit à peine mériter le nom d'art. Jugeons-en par un fait avoué de toute l'antiquité. Plus de quinze cents ans après l'époque que nous parcourons, on regarda comme le dernier effort de l'esprit humain, des théories, sans lesquelles l'art de mesurer les surfaces ne peut être que fort limité [c].

La planimétrie doit principalement son origine au partage des terres. Dès qu'il se forma des sociétés politiques, il fallut fixer l'étendue des héritages. Cet objet donna naissance à l'usage de marquer par des bornes, ou par d'autres signes équivalens, la portion de terrain que possédoit chaque habitant d'une contrée, usage qui remonte à la plus haute antiquité [1]. Mais ces signes étoient sujets à être enlevés ou déplacés dans différentes occasions. On fut donc obligé de chercher quelque moyen pour les remettre dans leur première position. Cette recherche enfanta vraisemblablement les pratiques de planimétrie, les plus simples et les plus grossières. Ces pratiques durent se perfectionner peu à peu, par la nécessité où l'on fut de partager, relativement au nombre des héritiers, les terres que chacun laissoit en mourant. Les progrès de l'arpentage n'ont pas dû être extrê-

[c] Voy. Diog. Laert. in Pythag. Segm. xl.

Pythagore, pour avoir inventé la 3ne. du 1er. livre d'Euclide, sacrifia, dit-on, un bœuf. Voy. Histor. narrat. de ortu et progressu Mathes. *apud* Tacquet elementa Geometr. Amstel. *in*-12. 1683.

[1] Voy. *suprà*, p. 46.

ment lents. L'usage en étoit si nécessaire et en a dû être si fréquent, que cette pratique aura bientôt mérité le nom d'art par les découvertes dont on l'aura enrichie. La géométrie, suivant son étymologie, signifie l'*art de mesurer les terres*. Cette science n'aura vraisemblablement été appelée ainsi que, parce que de toutes ses parties, l'arpentage ou la planimétrie-pratique, est la première qui ait été réduite en art. La longimétrie en effet est trop simple pour mériter le nom d'art, la stéréométrie trop composée pour avoir été cultivée et perfectionnée avant la planimétrie.

Nous ne trouvons rien dans les auteurs de l'antiquité qui puisse nous donner une connoissance exacte de l'ordre dans lequel les théories fondamentales de la mesure des surfaces ont été découvertes. Il en faut dire autant des autres parties de la géométrie élémentaire. Nous n'en pouvons donc juger que par conjecture. Il est vraisemblable qu'on aura commencé par approfondir la théorie des figures rectilignes. Entre ces figures, les plus simples auront sans doute été connues les premières. Mais il seroit bien difficile de déterminer entre les surfaces qui sont terminées par un petit nombre de lignes droites, quelle est celle qu'on peut regarder comme la plus simple. Si l'on n'avoit égard qu'au nombre des côtés, il n'y en auroit pas qui pût entrer en comparaison avec le triangle. Cependant je suis fort porté à croire que le quarré a fixé l'attention des premiers auteurs de la géométrie. Ce n'est qu'ensuite qu'ils auront porté leurs regards sur les espaces triangulaires même les plus réguliers, tels que le triangle équilatéral. En effet, il est à présumer que la figure rectiligne qui aura été connue la première, est celle à laquelle, dans la suite des temps on aura comparé les aires des autres polygones, à mesure qu'on en aura découvert les propriétés. C'est ainsi que cette figure sera devenue la commune mesure de toutes les surfaces. Or, nous voyons que dans tous les temps, dont nous avons quelque connoissance, et chez toutes les nations dont il nous reste quelques monumens, le quarré a toujours été en planimétrie ce qu'est l'unité en arithmétique; car quoique pour mesurer les figures rectilignes irrégulières, on soit obligé de les résoudre en triangles, c'est cependant à des perches, à des toises, à des pieds et à des pouces quarrés, que se réduit l'aire de ces figures.

Il y a donc tout lieu de présumer que l'on a commencé par approfondir les propriétés des quarrés. Cette étude aura conduit naturellement à la connoissance de la mesure des rectangles; comme les rectangles de leur côté auront facilité

l'art de mesurer les rhombes et les rhomboïdes. Enfin on aura trouvé les moyens d'évaluer les aires triangulaires. Dès-lors il aura été facile de mesurer les trapèzes, et généralement tous les polygones tant réguliers qu'irréguliers. Je ne doute point au surplus que la plupart de ces découvertes n'aient été l'effet de quelque heureux hasard, plutôt que le fruit d'une étude méthodique.

De toutes les théories sur lesquelles l'art de mesurer les surfaces est fondé, il n'y en a point qui se soit perfectionnée plus lentement que celle des angles. Pour s'en convaincre; il suffit, je crois, de considérer que la définition qu'Euclide en a donnée, dans un temps où la géométrie élémentaire étoit montée au plus haut point de perfection, a été trouvée défectueuse par des juges fort éclairés en pareille matière [1]. Quand même nous n'aurions pas cette preuve qui me paroît très-concluante, nous en aurions toujours une autre à laquelle il seroit bien difficile de se refuser. Il est certain que de toutes les quantités qui font l'objet de la géométrie, il n'y en a point dont l'idée soit plus abstraite que celle de l'angle. Ce n'est point une figure, c'est un rapport de position entre deux lignes; rapport qui ne frappe les sens que foiblement. Il est beaucoup plus facile de dire tout ce que l'angle n'est pas, que de déterminer précisément ce qu'il est.

Nous venons de voir que la pratique grossière de la longimétrie n'avoit pas pu être long-temps inconnue aux premiers hommes. J'ai ensuite exposé par quels moyens j'imagine qu'on étoit parvenu à la découverte de quelques notions de la planimétrie; mais ces connoissances étoient encore bien éloignées de celles que demande la stéréométrie. De toutes les pratiques que comprend la géométrie, celle de la mesure des solides n'aura été certainement trouvée que la dernière. On ne peut douter néanmoins que les géomètres des premiers temps n'aient eu certaines connoissances sur cette matière, et même beaucoup plus promptement qu'on ne seroit d'abord porté à le croire.

J'ai prouvé dans l'article précédent que l'invention de la balance étoit extrêmement ancienne [2]. L'usage de cette machine suppose nécessairement quelques notions de la mesure des solides; ainsi je crois être en droit de regarder l'art de se servir des poids et des balances comme la première source de la découverte de la stéréométrie ou mesure des solides.

[1] Voy. la Recherche de la Vérité, l. II, 2de. partie, c. 6, et la Logique de Port-Royal, 1re. partie, c. 12.

[2] *Suprà*, p 230.

Les poids des corps sont relatifs à leurs masses, et lorsqu'ils sont de même matière, le rapport de leur volume est le même que celui de leur pesanteur. Il a donc fallu pouvoir déterminer les rapports des volumes des corps, pour faire des poids qui fussent doubles, triples, la moitié, le tiers, etc., de celui qu'on prit pour commune mesure.

Les mêmes raisons qui m'ont porté à croire que de toutes les surfaces, le quarré fut la première qui fixa les regards des hommes, me portent à juger que de tous les solides le cube fut le premier qui attira leur attention. On prit vraisemblablement pour commune mesure des poids, un cube d'un certain métal, de cuivre, par exemple, dont le côté étoit d'une longueur connue et déterminée. S'agissoit-il de peser une quantité de quelque denrée double, triple, etc., de cette commune mesure ? on mettoit d'abord dans l'un des plats de la balance, deux, trois, etc., cubes tout à la fois; mais bientôt on dut s'apercevoir qu'il seroit plus commode d'avoir des poids d'une seule pièce qui fussent doubles, triples, etc. de celui qu'on avoit pris pour commune mesure. On dut chercher alors à s'en procurer de cette espèce. Il y a tout lieu de croire qu'on ne fut pas long-temps à reconnoître que pour cet effet il n'y avoit qu'à doubler, tripler, etc. la hauteur des solides qu'on employoit pour les pesées, en laissant leur base la même. Le hasard aura sans doute conduit à cette découverte. Il a dû arriver, qu'en jetant ensemble des cubes dans les bassins d'une balance, quelques-uns se seront placés d'eux-mêmes les uns sur les autres, et auront formé naturellement des parallélipipèdes doubles et triples du cube primordial. Ainsi la connoissance du cube aura conduit vraisemblablement à celle des parallélipipèdes, comme celle du carré à celle du rectangle.

On pourroit étendre davantage cette espèce de généalogie des premiers principes de la mesure des solides; mais il y a assez long-temps que nous voyageons dans la région des probabilités. En matière de conjectures on ne sauroit être trop court. Passons donc à des objets plus certains. Présentons les foibles lumières que l'histoire peut nous fournir sur l'origine et les progrès de la géométrie. Recueillons et discutons le peu de faits échappés à l'injure des temps. Cette recherche nous donnera lieu de faire voir qu'outre tout ce que nous avons dit jusqu'à présent, l'usage de la navigation et l'étude de l'astronomie, ont eu très-grande part aux progrès de la géométrie. Ces deux objets ont beaucoup influé sur le plus ou sur le moins d'application des différens

peuples à cultiver et à approfondir cette partie des mathématiques.

Il est hors de doute que dès les siècles dont il s'agit dans ce premier volume, plusieurs peuples auront eu quelque teinture de géométrie. Les Egyptiens, les Babyloniens, les Phéniciens, etc. ont incontestablement connu de fort bonne heure les pratiques fondamentales de cette science. Quelques réflexions sommaires vont nous en convaincre. Commençons par les Egyptiens.

J'ai dit précédemment que la planimétrie d'où dépendent l'arpentage et le nivellement, c'est-à-dire, les pratiques de géométrie, dont l'usage est le plus indispensable et le plus fréquent, devoit son origine au partage des terres [a]. J'ai fait voir aussi la nécessité dans laquelle s'étoient trouvées les premières sociétés politiques, de fixer par des bornes l'étendue des héritages [1]. Les Egyptiens sont, sans contredit, un des premiers peuples qui se soient formés en corps d'état. Il n'est donc pas possible, après ces faits, de douter qu'ils n'aient eu, dès la plus haute antiquité, la connoissance des pratiques fondamentales de la géométrie.

Je n'entreprendrai point à la vérité de fixer le siècle où les Egyptiens ont fait un art de l'arpentage. Jamblique rapporte l'usage de mesurer les terres en Egypte au temps où l'on plaçoit le règne des Dieux [2], c'est-à-dire, dans les siècles les plus reculés. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'arpentage devoit être connu très-anciennement chez ces peuples. Ce n'est point par de simples conjectures que je prétends le prouver. Nous trouvons la mesure et le partage des terres établis en Egypte avant l'arrivée de Joseph en ce pays. Chacun alors y avoit son domaine particulier [3]. On voit aussi par les livres saints, qu'antérieurement à cette époque, les terres appartenant aux prêtres, étoient déjà séparées de celles des autres habitans [4]. Ces faits supposent nécessairement quelque usage de l'arpentage.

Une première découverte conduit presque toujours à celle de quelque nouvelle vérité. Les Egyptiens ne se bornèrent pas aux pratiques que les besoins nécessaires et primitifs

[a] C'est aussi ce qu'ont reconnu les historiens de toutes les nations policées. Voy. MARTINI, Hist. de la Chine, l. 1, p. 18 et 19.

[1] *Supra*, p. 46.

[2] In vita Pythag. c. 29, pag. 134. édit. in-4.° 1707. — Voy. aussi PLAT. in Phædr. p. 1240. — DIOD. l. 1, p. 80 et 105. — CLEM. ALEX. Strom. l. 1, p. 361. — DIOG. LAERT. in Pythag. Segm. 11, p. 497.

[3] Gen. c. 47, ℣. 20.

[4] *Ibid.* ℣. 22.

avoient enfantés. Ils portèrent bientôt leurs recherches au-delà de ce terme. La simple mesure des terres devint chez eux la science des rapports de toute espèce représentés par des lignes. Ces peuples occupés sans cesse du soin d'améliorer leur pays, reconnurent promptement que le Nil, dans ses débordemens, ne se répandoit pas assez au loin, et que par cette raison plusieurs terres demeuroient incultes. La nécessité dans laquelle ils se trouvèrent de fertiliser une grande quantité de terrain, leur fit imaginer de porter l'eau dans les campagnes, qui, sans un pareil secours, seroient demeurées stériles. On n'a pas sans doute oublié ce que j'ai dit à l'article des arts sur le lac Mœris, et sur cette quantité de canaux exécutés en Egypte peu de temps après le déluge[1]. Ces sortes d'ouvrages demandent une connoissance, au moins grossière, de l'art de niveller les terrains, et même quelques notions des pratiques les plus simples de la stéréométrie.

Nous savons d'ailleurs que l'arithmétique et la géométrie étoient un des principaux objets de l'étude des Egyptiens[2]. Ces deux sciences leur étoient également utiles et nécessaires par rapport aux besoins de la vie civile, indépendamment des spéculations philosophiques auxquelles ils se sont adonnés dès les premiers siècles de leur monarchie. Nés avec un génie inventif, ces peuples ne pouvoient pas manquer de faire de grands progrès dans ces deux branches des mathématiques.

Je n'examinerai pas, pour le moment, jusqu'à quel point les Egyptiens ont porté leurs découvertes en géométrie. Je remets cette discussion au troisième volume de cet ouvrage. Il sera plus à propos d'exposer les idées qu'ont eues les anciens sur la manière dont la géométrie avoit pris naissance chez les Egyptiens. Il n'y a jamais eu, disent-ils, de pays où l'arpentage ait été plus nécessaire qu'en Egypte. Le Nil, en se débordant régulièrement chaque année, devoit causer beaucoup de dérangement dans les limites des héritages, enlevant les bornes, ou les enfouissant, ôtant aux uns pour donner aux autres. Ces mutations perpétuelles obligèrent donc les Egyptiens à chercher de bonne heure quelque méthode pour reconnoître et constater après la retraite des eaux, la quantité de terrain appartenant à chaque propriétaire. Ils ne pouvoient y parvenir qu'au moyen de l'arpentage. C'est de cette pratique, dit-on, qu'est née la géométrie chez les Egyptiens[3].

[1] *Suprà*, p. 106 et 150.
[2] Diod. l. 1, p. 91.
[3] *Id. Ibid.* — Strabo, l. xvii, p. 1136. — Proclus in Tim. — Cassiodor. Var. l. 3. Epist 52, etc.

Tel est le sentiment de la plupart des auteurs anciens, adopté par tous les modernes. Mais cette opinion, quoique assez vraisemblable, ne porte sur aucun fondement solide. J'ose dire même qu'elle fait tort à ce génie industrieux dont les Egyptiens ont donné des preuves dans tout ce qui pouvoit concerner l'ordre intérieur et l'utilité de leur Etat.

Comment concevoir en effet que les Egyptiens fussent autrefois dans la nécessité de faire arpenter régulièrement chaque année toutes les terres que le Nil couvroit en se débordant. Il n'est pas vraisemblable qu'un peuple si inventif et si sage n'eût pas trouvé les moyens de fixer les limites des possessions de manière à pouvoir résister aux inondations du Nil. Cette découverte est infiniment plus facile que celle des pratiques de Géodésie, même les plus communes. Aussi ne fais-je aucun doute qu'autrefois les choses ne se passoient point ainsi que les anciens le racontent. L'Egypte, à cet égard, étoit dans le même état où elle est à présent. On n'y est point aujourd'hui dans l'usage de faire arpenter les terres après le débordement, pour en connoître la continence. Les champs y ont des limites que le Nil n'emporte pas, et les propriétaires savent ce qui leur appartient après comme avant l'inondation [a].

Si les anciens avoient assez réfléchi sur la manière dont le Nil se déborde, ils ne seroient pas tombés dans l'erreur que je combats. Ils n'ont pas pris garde que le Nil ne se déborde pas subitement. Ce n'est qu'insensiblement qu'il s'enfle, et que sortant de son lit, il inonde l'Egypte. On sent aisément que de pareils débordemens ne doivent causer aucun désordre dans les limites des terres. Il est facile d'enfoncer des bornes d'une manière assez solide pour pouvoir résister au cours d'une eau qui n'a point une grande rapidité. Mais les

[a] Voyage de l'Egypte par GRANGER. *init.*

Il est vrai, ajoute le même voyage, que chaque propriétaire affermant chaque année ses terres à différens paysans, et chacun de ces nouveaux fermiers, se chargeant d'une portion plus ou moins grande, il faut nécessairement faire mesurer la quantité dont chacun se charge. Mais cet arpentage n'a aucun rapport avec les débordemens du Nil. On n'y a recours que parce que les fermiers changeant tous les ans, il faut que chaque propriétaire fasse à chaque mutation un nouveau partage de ses terres.

La même chose se pratique au Japon. Chaque année avant qu'on sème, il faut que toutes les terres soient mesurées par des arpenteurs. Lorsque le temps de la moisson approche, ils les mesurent encore une fois, et supputent ce que la récolte doit produire vraisemblablement. Leurs conjectures sont en général d'une exactitude surprenante. Par-là ils empêchent que les fermiers ne trompent leurs seigneurs. Hist. du Japon par KOEMPFER, tom. I, p. 191.

anciens ont jugé un peu trop légèrement de l'effet du [illegible] par l'effet des débordemens des rivières des autres pays, ont imaginé que la crue du Nil devoit produire le même vage que feroit un fleuve qui viendroit à rompre ses digues et à sortir subitement de son lit [a].

Les motifs auxquels j'ai cru devoir rapporter les pratiques qui ont donné naissance à la géométrie chez les Egyptiens sont assez naturels et assez honorable à ce peuple, sans qu'il soit besoin d'y joindre des chimères. C'est de l'ancienneté de la sagesse de son gouvernement que je les ai tirés.

Ce que je viens de dire des Egyptiens, convient également aux Babyloniens. L'origine de leur monarchie remonte aux siècles les plus reculés [1]. La pratique du labourage y est établie de temps immémorial [2]. Les anciens conviennent encore que ce peuple a cultivé des premiers et avec succès l'astronomie [3]. Les Babyloniens doivent donc avoir eu bien quelques notions de géométrie, et quelque connoissance des proportions. Quels progrès effectivement auroient-ils pu faire en astronomie, s'ils n'eussent pas découvert promptement certains principes de géométrie? Aussi un auteur qui a beaucoup travaillé sur l'antiquité, et dans un temps où existoit plus de monumens que nous n'en avons aujourd'hui, attribue-t-il aux Babyloniens l'invention de la géométrie. Egyptiens même, selon lui, ne l'ont trouvée qu'en secon

[a] Quoique la plupart des anciens aient suivi l'opinion que j'ai cru devoir rejeter, il y en a cependant qui se sont préservés de l'erreur commune. Hérodote, dont le sentiment est d'un si grand poids sur tout ce qui concerne l'Egypte, croit que la géométrie prit naissance dans ce pays, à l'occasion des tributs que Sésostris imposa sur toutes les terres. l. II, n. 109.

Il est hors de doute que cet auteur se trompe, par rapport à l'époque où il place cette invention. On a vu qu'elle étoit antérieure au règne de Sésostris; mais il faut convenir en même temps qu'Hérodote étoit parti d'un principe très-raisonnable; je veux dire l'impossibilité de lever avec égalité, sans le secours de l'arpentage, les impositions réelles qui doivent se répartir proportionnellement à l'étendue des terres qui y sont assujetties. Quelle comparaison entre cette opinion et le sentiment de ceux qui vouloient faire naître la géométrie en Egypte, des dém[illegible] mens imaginaires qu'ils attribu[illegible] aux débordemens du Nil!

[1] *Suprà*, p. 54.

[2] *Suprà*, p. 101.

[3] *Suprà*, p. 235 et 236.

[b] CASSIODOR. Var. l. III, epist.

Ce fait est bien contraire aux prétentions des Egyptiens. Ces p[illegible] qui se vantoient ridiculement [illegible] envoyé des colonies par toute la [illegible] disoient que Bélus en avoit me[illegible] dans la Babylonie. Qu'ayant fa[illegible] séjour sur les rives de l'Euphr[illegible] avoit institué des prêtres sur [illegible] dèle de ceux d'Egypte. Que ce[illegible] mêmes que les Babyloniens app[illegible] ensuite Chaldéens Ceux-ci s'a[illegible] rent à l'étude des astres à l'in[illegible] des prêtres et des naturalistes [illegible] tiens. Ainsi c'étoit de l'Egypt[illegible] tenoient, dit-on, toutes leurs c[illegible] sances. DIOD. I. I, p. 32 et 92.

Mais cette fable inventée

Quoiqu'il en soit, il n'est pas douteux que les Babyloniens auront connu de très-bonne heure les pratiques fondamentales de la géométrie.

A l'égard des Phéniciens, tous les auteurs s'accordent à les reconnoître pour les premiers et les plus habiles navigateurs dont il soit parlé dans l'histoire ancienne. La navigation est, sans contredit, la partie des arts et des sciences où les hommes ont donné la plus grande marque de génie et d'invention. Lorsqu'on examine la fabrique d'un vaisseau, le nombre et la variété des différentes pièces qui le composent, lorsqu'on fait réflexion à tout ce qui est nécessaire pour mettre ses parties dans leur véritable position, et les faire jouer convenablement, on sent à quel point les inventeurs d'une machine si compliquée, ont dû posséder les mécaniques, et par conséquent les premiers principes de la géométrie.

Mais, dira-t-on, les vaisseaux, dans ces siècles reculés, n'étoient pas bien considérables. Il ne faut pas tant d'art pour construire des bâtimens tels que ceux qu'on avoit alors ?

Je ne prétends pas assurément faire aucune comparaison des premiers vaisseaux phéniciens avec ceux que nous voyons présentement; néanmoins il ne faut pas s'imaginer qu'ils fussent si médiocres, ni s'en former une idée telle que nous l'avons des bâtimens dont plusieurs nations de l'un et de l'autre continent se servent encore aujourd'hui. Les différentes navigations que les Phéniciens ont entreprises, l'océan sur lequel ils se sont exposés presque dès les premiers temps, la quantité de marchandises dont leurs vaisseaux étoient chargés [1], ne peuvent se concilier avec de pareilles idées. Je le répète, il eût été impossible à ces peuples d'exceller dans la marine, et cela d'aussi bonne heure qu'on sait qu'ils y sont parvenus, s'ils n'avoient eu pour la construction et la manœuvre de leurs vaisseaux qu'une simple routine dénuée de principes et de réflexions.

peuple aussi vain que les Egyptiens, ne pouvoit trouver croyance que chez les Grecs qui ignoroient absolument la véritable histoire des peuples de l'Asie.

Voy. Périzon. Origin. Babyl. c. 5. — Stanley. Hist. philos. chald. etc.

[1] Voy. *infrà*, l. IV, chap. 2.

ARTICLE QUATRIÈME.

Mécanique.

De toutes les parties des mathématiques, il n'y en a point qui ait été plutôt mise en pratique que la mécanique. L'architecture en fait usage continuel. La navigation ne peut s'en passer. C'est la mécanique enfin qui fournit à tous les arts qui ont pour objet de remédier à nos besoins, les instrumens nécessaires pour parvenir à ce but. C'est par cette raison, sans doute, qu'on a donné à ces arts le nom d'*arts mécaniques*.

Cependant, de toutes les parties des mathématiques, la mécanique est vraisemblablement celle qui aura été réduite la dernière à quelques principes certains. Considérée sous ce point de vue, cette science est beaucoup moins ancienne que la géométrie. Il devroit donc paroître inutile d'en parler présentement. Il suffiroit de renvoyer à ce que j'en ai dit par occasion dans l'article des arts. Néanmoins l'usage des poids et des mesures qu'on sait avoir été connu dès le temps d'Abraham, suppose nécessairement des balances. La balance est une espèce de machine qui exige quelques connoissances des premiers principes de l'équilibre. On ne peut donc pas dire que la théorie de la mécanique ait été absolument inconnue aux siècles dont nous nous occupons dans cet premier volume.

Je conviens sans peine que cette théorie étoit fort imparfaite, et qu'en général les progrès de la mécanique considérée comme science, ont été très-lents. Je ne crois pas devoir m'arrêter à les suivre. Je me contenterai d'exposer seulement la manière dont je conjecture que la balance a été inventée.

Les premiers hommes se trouvoient tous les jours dans la nécessité de couper du bois. Antérieurement à l'invention des voitures, et à l'usage des bêtes de somme, ils étoient obligés de transporter ces fardeaux sur leurs épaules. Ils ne furent pas long-temps à s'apercevoir que la position des pièces de bois dont ils se chargeoient n'étoit pas indifférente. Bientôt ils sentirent que la même charge les fatiguoit plus ou moins selon que la partie qui portoit sur leurs épaules, étoit plus ou moins éloignée des extrémités. Enfin, comme ces pièces devoient être assez souvent de grosseur presque

forme, ils dûrent s'apercevoir qu'ils les portoient assez
nmodément, en prenant pour point d'appui le milieu de
r longueur. Alors leur charge se maintenoit, pour ainsi
e, d'elle-même dans la situation qu'on lui avoit donnée *.
reconnut donc assez promptement qu'un corps d'une
sseur uniforme demeuroit en repos quand il étoit appuyé
le milieu de sa longueur, et que dans toute autre posi-
la partie la plus longue l'emportoit sur la plus courte;
une suite naturelle, on dut remarquer que dans le cas
le milieu de sa longueur servoit de point d'appui, si l'on
toit quelque nouvelle charge de l'un des deux côtés, l'é-
libre cessoit aussitôt. Il n'en fallut pas davantage pour
ner l'idée de la balance ordinaire. L'invention d'y adap-
des bassins est venue probablement de l'usage où l'on a
de tout temps de suspendre au bout d'un bâton, les far-
ux dont le volume, sans un pareil secours, embarras-
oit extrêmement le mouvement de nos membres *.
Au reste, en disant que la balance étoit connue dès les
cles que nous parcourons, je ne parle que de la balance
linaire. Je suis bien éloigné de penser qu'on eût alors
é du peson ou d'autres machines semblables. Je n'oserois
me assurer que la balance, qui étoit en usage dans les
miers temps, fût composée comme les nôtres, d'une
se, d'une aiguille, d'un fléau et de deux bassins. Peut-
e cette balance se réduisoit-elle à un fléau suspendu par
milieu, aux extrémités duquel on attachoit d'un côté les
ids, et de l'autre la marchandise qu'on vouloit peser. Peut-
e encore, se contentoit-on de mettre une planche en équi-
re sur le centre commun de sa longueur et de sa largeur;
posoit ensuite à égale distance de ce centre vers les extré-
tés, d'un côté la masse qu'il falloit peser, et de l'autre les
ids qui servoient à exécuter la pesée. Tout ce que l'on sait,
st que du temps d'Abraham il y avoit des balances [1]. Mais
les peut supposer aussi grossières que l'on voudra.

Je pourrois encore parler de plusieurs autres machines
nt l'invention doit remonter aux temps les plus reculés.
est impossible que dès les premiers momens, où les so-
étés auront commencé à se policer, on n'ait fait usage du
vier et du plan incliné. Les ouvrages qu'on sait avoir été

* C'est ainsi que nous voyons tous
s jours nos bateliers porter en équi-
re sur leurs épaules, des rames très-
ngues et très-pesantes, sans être
bligés de les retenir avec leurs mains.

* On voit souvent les gens de la campagne porter derrière leur dos, de la manière dont je parle, de gros paquets suspendus au bout d'un bâton.

[1] Gen. c. 23, ℣. 16.

exécutés dans les siècles qui font l'objet de cette première partie, ne permettent pas d'en douter. La tour de Babel, par exemple, n'a pas pu être entreprise sans la connoissance du levier et du plan incliné.

On doit mettre encore au nombre des premières inventions mécaniques, les différentes sortes de machines propres à transporter les fardeaux. Le traîneau a dû être la plus ancienne de toutes les voitures. On aura imaginé ensuite de le poser sur des rouleaux, dont l'usage aura certainement été connu de temps immémorial. La nature a indiqué elle-même cette découverte. Successivement on aura pensé qu'en attachant les rouleaux au corps du traîneau, de façon cependant qu'ils pussent tourner, on s'épargneroit bien du temps et de la fatigue : c'est ainsi qu'on sera parvenu à inventer les roues. Le traîneau s'élevant peu à peu de terre a formé les voitures à deux et à quatre roues. Cette découverte remonte à des siècles fort reculés. L'usage des chariots est très-ancien chez certains peuples. Ils étoient communs en Egypte dès le temps de Jacob [1]. J'observerai à ce sujet que, suivant toutes les apparences, on n'aura pas d'abord imaginé d'évider les roues, c'est-à-dire, de les composer de jantes et de rayes. Dans les premiers temps on les aura fait pleines et massives, telles que le sont encore les roues des voitures au Japon [2].

Au surplus, l'usage de toutes les machines dont je viens de parler, n'étoit, dans les premiers temps, guidé par aucune théorie. La mécanique n'avoit alors pour fondement qu'une routine grossière et un tâtonnement aveugle. On aura lieu de s'en convaincre, lorsque dans le cours de cet ouvrage, j'assignerai à chaque découverte sa véritable époque.

Je ne crois pas devoir m'étendre davantage sur l'origine et les progrès de la mécanique, considérée comme science. Si quelqu'un prenant le terme de mécanique dans une signification moins resserrée, désiroit des éclaircissements plus étendus, ce qu'on a vu dans l'article des arts offre à ses réflexions des objets capables de le satisfaire. Il pourra, d'après le plan que je viens d'indiquer, tirer de chaque invention les conséquences qui lui paroîtront les plus simples et les plus naturelles.

[1] Gen. c. 41, ℣. 43, c. 45, ℣. 19.

[2] Koempfer. Hist. du Japon, t. III, p. 218.

ARTICLE CINQUIÈME.

Géographie.

La géographie n'est, à proprement parler, que l'art de déterminer la distance réciproque des différens lieux du globe terrestre, leur situation les uns à l'égard des autres, et leur position par rapport aux différens points que l'on a imaginés dans le ciel. Cette détermination ne peut se faire avec justesse et précision, que par le secours de l'astronomie et de la géométrie, et par une application continuelle des pratiques, dont ces deux sciences sont la base et le fondement. Nous venons de voir quelle étoit l'imperfection des mathématiques dans les siècles qui font présentement notre objet; nous ne devons donc pas concevoir de grandes idées de la géographie des hommes qui vivoient alors. On ne peut cependant pas leur en refuser une connoissance grossière et imparfaite. Nous avons donné le nom d'arithmétique, à des notions sur la nature des nombre et sur la pratique des calculs, qu'on pourroit regarder plutôt comme l'effet d'une espèce d'instinct, que comme le fruit du raisonnement et de la réflexion. Je crois donc pouvoir aussi donner le nom de géographie aux pratiques dont on a fait usage dans les premiers temps, pour reconnoître et déterminer la distance et la position relative de quelques cantons. Ces pratiques étoient trop nécessaires pour se dérober long-temps aux recherches des descendans de Noé, recherches auxquelles ils furent obligés de s'adonner bientôt, par l'extrême besoin qu'ils en eurent.

J'ai dit dans le premier livre que l'effet de la confusion des langues avoit été de disperser les familles. Les premières colonies qui se formèrent alors auront vraisemblablement erré de côté et d'autre, jusqu'à ce qu'elles aient trouvé un canton convenable. Les contrées qui fournissent d'elles-mêmes les secours les plus nécessaires à l'homme, auront été les premières habitées. Mais chaque climat n'offre qu'un certain nombre de contrées ainsi favorisées. Une vaste étendue de terrain aride et ingrat sépare souvent les uns des autres les pays les plus fertiles. Ces sortes de cantons n'ont dû être occupés que les derniers et assez tard vraisemblablement. Les premières peuplades seront donc restées pendant quelque

temps isolées et séparées les unes des autres. La difficulté de se frayer une route dans des pays impraticables, aura empêché les premiers hommes de s'écarter beaucoup au-delà du séjour de leur habitation. Mais aussitôt que les sociétés auront commencé à devenir un peu nombreuses, plusieurs motifs ont dû contribuer à faire entreprendre différens voyages. Il n'y avoit point alors de route marquée. La crainte de s'égarer aura suggéré aux premiers hommes quelques expédiens pour retrouver leurs habitations dans le besoin.

Il est à présumer que d'abord on aura pris garde aux obstacles, tels que les montagnes, les précipices, les marais, les rivières et les forêts impénétrables. On aura dû remarquer aussi les vallées, les collines, les lacs, les bois, les prairies, les rochers, en un mot, tout ce qui frappoit la vue sensiblement, et pouvoit servir à distinguer une contrée d'avec une autre. Les premiers voyageurs dûrent encore penser à inventer quelques marques pour reconnoître non-seulement les obstacles qui se présentoient sur leur route, mais encore la route elle-même. Il suffisoit pour cela d'amonceler des pierres de distance en distance, de planter des piquets, ou de faire des marques sur l'écorce des arbres, s'il s'en rencontroit, comme le pratiquent encore aujourd'hui les Sauvages [1]. L'usage de ces signaux est vraisemblablement ce qui aura donné aux hommes les premières idées de la position respective des différens cantons de leur climat. Joignons-y encore quelques observations sur le cours du soleil, relativement à la direction des routes.

On ne peut pas douter encore que les premiers voyageurs n'aient observé avec assez d'exactitude le nombre de jours qu'ils avoient mis à se transporter d'un canton dans un autre. Rien de si commun dans l'Ecriture que cette expression : *Telle ville est éloignée de telle autre ville de tant de jours de chemin* [a]. C'est ainsi que plusieurs nations estiment encore aujourd'hui la distance d'un pays à un autre [2]. Cette observation du nombre de jours employés aux différens voyages, aura été la première, et pendant bien du temps, l'unique mesure de la distance des différens points de notre globe.

[1] Voy. le Voyage du Baron de la HONTAN, t. I, p. 223. Mœurs des Sauvages, t. II, p. 240. — Voyage de DAMPIER, t. IV, p. 244.

[a] Gen. c. 30, ℣. 36. Num. c. 11, ℣. 31, etc.

De temps de César, les Germains ne comptoient les distances que par les journées. De Bello Gall. l. VI, c. 23.

[2] L'ESCARBOT, Hist. de la Nouvelle France, p. 371. — Nouv. relat. de la Gaspésie, p. 155. — Hist. génér. des Voyag. t. III, p. 104 et 417. t. II, p. 499.

La géographie, dans sa première origine, se réduisoit donc à une connoissance aussi grossière qu'imparfaite ; de la distance et de la situation respectives de quelques cantons. C'est à quoi se borne vraisemblablement les premières recherches que l'on fit sur cette science. Mais dès que les différens peuples furent devenus un peu nombreux, dès qu'ils eurent lié quelque commerce les uns avec les autres, ils dûrent perfectionner leurs premières découvertes, et en faire bientôt de nouvelles. C'est alors, sans doute, que les chemins commencèrent à se former. Leur usage a dû contribuer beaucoup au progrès de la géographie. En effet, comment pouvoir diriger sa route, surtout dans une étendue de terrain considérable, sans une connoissance au moins grossière, de la position des lieux, relativement aux principaux points de l'horizon. L'observation de ces points étoit encore plus nécessaire lorsqu'il s'agissoit de traverser les déserts qui, dans ces premiers temps, séparoient souvent une contrée d'avec une autre. Il est même difficile de concevoir que ces voyages aient pu se répéter fréquemment sans le secours de quelque peinture informe de la position des pays où l'on vouloit se transporter. Un premier voyage aura été, selon toutes les apparences, l'effet du hasard, mais un second aura été le fruit de la réflexion. Je pense donc que la nécessité du commerce fit bientôt trouver l'art de tracer sur quelque matière durable, des traits propres à conserver et à remettre devant les yeux les observations des voyageurs sur les routes et sur les distances. La pratique des Sauvages de l'Amérique pourra servir d'exemple de ce que la nécessité aura fait imaginer dans les temps les plus anciens. Ces peuples ont l'art de tracer sur des peaux ou sur des écorces, des espèces de cartes géographiques plus exactes que nous ne sommes portés naturellement à le supposer [1]. Ils les conservent dans leur dépôt public, pour y avoir recours dans le besoin [2].

Les premières cartes, si toutefois on peut leur donner ce nom, ne pouvoient qu'être extrêmement imparfaites. Comment en effet les premiers hommes auroient-ils pu mettre de l'exactitude dans leurs productions géographiques? A peine avoient-ils quelques notions des pratiques les plus essentielles de la géométrie et de l'astronomie. Il est certain d'ailleurs qu'ils n'avoient aucune idée de la sphéricité de la terre. Ils

[1] Voyage de la Hontan, t. 1, p. 223, t. 11, p. 106 et 107. — Nouv. relat. de la Gaspésie, pag. 153. — Mœurs des Sauvages, tom. 1, pag. 225.

[2] *Ibid.*

jugeoient de sa figure, par celle du pays qui les environnoit. N'élevant pas encore leur raison au-dessus de la portée de leur vue, ils regardoient notre globe comme une plaine d'une étendue immense. Comment donc auroient-ils pu avoir la moindre teinture de ce qui détermine la *projection* qui est, comme l'on sait, une des principales parties de l'art de dresser des cartes? Ces connoissances étoient réservées à des siècles bien postérieurs à ceux dont nous parlons. Dans la suite, la géométrie et l'Astronomie fournirent à la géographie des secours sans lesquels elle ne se fût jamais élevée au-dessus des pratiques grossières qui lui avoient donné naissance. Mais aussi ces deux sciences furent-elles en partie redevables de leurs progrès, à la nécessité où les hommes se trouvèrent de s'y appliquer d'une manière particulière, pour perfectionner la géographie qui les touchoit de plus près.

Indépendamment de tout ce que nous venons de dire, plusieurs autres raisons confirment l'ancienneté de la géographie. Dans les siècles qui font présentement notre objet, il y a eu des conquêtes, il y a eu des partages d'états entre les enfans des princes qui les gouvernoient. On a même entrepris des voyages terrestres et maritimes d'assez long cours.

Ce que l'ancienne tradition rapporte sur les voyages et les conquêtes d'Osiris et de Bacchus, sur les expéditions de Ninus et de Sémiramis, sur l'étendue de l'empire formé dans l'Europe, dans l'Afrique et dans quelques parties de l'Asie par les Titans, sont autant de témoignages des connoissances que l'on a eues en géographie dès les premiers temps. On doit regarder la guerre comme des motifs qui, après les voyages, aura le plus engagé les hommes à s'instruire des particularités qui caractérisent chaque terrain. Sans cette connoissance, il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de faire camper, marcher et subsister des troupes. Il est vrai que dans les commencemens on aura avancé au hasard. Mais la nécessité de pourvoir à la retraite, en cas de disgrace, l'obligation de séjourner dans un pays plus longtemps qu'on ne l'avoit prévu, l'ambition de réussir dans une entreprise, manquée par l'ignorance des lieux où l'on se trouvoit, auront sans doute fait prendre des mesures pour l'avenir. On aura songé dès lors aux moyens de pouvoir profiter des premières découvertes. L'expérience du passé aura beaucoup contribué à faire inventer l'art de représenter et de mettre sous les yeux la situation respective des différentes contrées qu'on avoit déjà parcourues.

On sait aussi qu'il étoit d'usage dès les premiers temps que les enfans d'un monarque, s'il en laissoit plusieurs, partageassent à sa mort les différentes provinces dont son empire étoit composé. Rien de plus connu dans l'histoire que le partage du monde entre Jupiter, Neptune et Pluton. Quoique la fable ait extrêmement obscurci ces anciens évènemens, on y reconnoît cependant les vestiges de ce qui se pratiquoit dans la plus haute antiquité. Comment auroit-on pu parvenir à faire de pareils partages avec une sorte d'égalité, si l'on n'eût pas connu le nombre, l'étendue, la qualité et la situation des contrées dont un empire étoit composé? Chaque province avoit donc dès-lors ses limites connues et marquées. Ce fait suppose qu'il y avoit quelque sorte de géographie.

Enfin, il n'y a pas de doute que la navigation n'ait eu beaucoup de part à la naissance et aux premiers progrès de cette science. Les migrations de quelques familles de l'Asie et de l'Egypte en Europe remontent à la plus haute antiquité. Plusieurs colonies parties de ces contrées, avoient passé dans la Grèce avant le temps de la mort de Jacob [1].

Les entreprises maritimes sont un témoignage très-marqué de l'attention qu'on aura faite dès les premiers temps à la situation et à l'éloignement des différens climats. Les premiers navigateurs auront sans doute beaucoup donné au hasard. Mais aussi il n'est pas probable qu'on ait été pendant bien des siècles à s'exposer sur mer, sans être instruit de la distance et de la position des pays où l'on vouloit aborder. Au bout de quelque temps on a dû savoir la route qu'on devoit tenir pour aborder dans une contrée plutôt que dans une autre, et le temps à peu près que demandoit cette traversée. C'est conséquemment à ces connoissances qu'on dirigeoit la route du vaisseau.

D'ailleurs, quoique dans ces premiers temps on ne s'éloignât des côtes que le moins qu'il étoit possible, il falloit cependant quelquefois perdre la terre de vue. On étoit forcé souvent de s'abandonner à la pleine mer. Nous voyons, il est vrai, dans les écrits des anciens que lorsque la tempête avoit écarté un vaisseau de sa route, les gens de l'équipage ignoroient presque toujours les pays où ils se trouvoient jetés. Aussi n'ai-je pas prétendu que dès-lors on connût, comme aujourd'hui, toute l'étendue de la mer et des côtes qui l'environnent. Mais il est vrai de dire, qu'excepté ces

[1] Voy. *suprà*, pag. 78 et 79.

Egyptiens, à des temps extrêmement voisins du déluge. Il seroit inutile d'insister sur ce fait ; mais il ne sera pas hors de propos d'examiner par quelles raisons les peuples dont je viens de parler, ont été les premiers qui se soient signalés par leurs découvertes.

Les sciences ne peuvent prospérer que relativement au progrès des arts. Il faut chercher les moyens de pourvoir au nécessaire avant que de s'occuper du superflu. Nous pouvons comparer les premiers hommes, immédiatement après la confusion des langues et la dispersion des familles, aux nations sauvages et barbares qui existent encore aujourd'hui. Il se forma d'abord quelques sociétés, mais elles étoient peu nombreuses. Il n'y a cependant que le nombre de citoyens dont un état abonde, qui puisse y faire prospérer les arts et les sciences. Aussi voyons-nous que dans tous les temps il n'y a eu que les grands empires qui aient joui de ces avantages. Dans ces états, la perfection des arts et surtout du labourage a procuré à un certain nombre d'hommes un loisir utile et avantageux, loisir par lequel l'esprit délivré du poids des premiers besoins, sort de la sphère étroite où ces mêmes besoins le retiennent, et dirige toutes ses forces à la culture des arts et des sciences. De-là les progrès de certaines nations plus prompts et plus grands que ceux des autres peuples moins policés.

Les Babyloniens, les Assyriens et les Egyptiens ont eu l'avantage de s'être formés en corps d'état avant aucune autre nation de l'antiquité. Ils ne tardèrent donc pas à se policer, et par conséquent à cultiver les arts et les sciences. Leurs progrès dûrent être d'autant plus rapides, que dans les premiers temps, ces empires n'ont point été, à ce qu'il paroît, troublés par les guerres ni par les divisions. Il est certain que l'Egypte particulièrement a joui, dès l'origine de sa monarchie, d'une très-grande tranquillité [1].

La Babylonie, l'Assyrie et l'Egypte ont dû, par une suite nécessaire, se peupler beaucoup et très-promptement. Un état bien peuplé et policé ne peut manquer d'être bientôt dans l'abondance. Le calme et l'aisance dont jouirent les Assyriens, les Babyloniens et les Egyptiens, dès les premiers siècles après le déluge, leur facilitèrent les moyens de s'adonner aux sciences, et même aux recherches les plus abstraites. Ces différens empires étoient remplis d'une multitude de citoyens, dont une bonne partie se trouvoit dispensée

[1] STRABO, l. XVII. p. 1174.

des ouvrages pénibles et assujétissans. Cette position aisée et tranquille permit à plusieurs d'entre eux de consacrer tous leurs momens à l'étude. C'est une réflexion qui n'a point échappé aux bons écrivains de l'antiquité. Aristote en recherchant les pays où les sciences ont pris naissance, n'hésite point à dire qu'elles sont nées dans les états dont les habitans ont joui d'un grand loisir. C'est la raison qu'il rend du progrès que les Egyptiens avoient fait dans les mathématiques. Dans ce pays, dit-il, l'ordre des prêtres s'adonnoit entièrement à l'étude [a].

Les mêmes motifs subsistent à l'égard des Babyloniens. Les Chaldéens formoient chez ces peuples un corps séparé du reste de l'état [1]. Ils menoient un genre de vie approchant de celui des prêtres Egyptiens. L'étude étoit leur occupation continuelle. Les lois de l'état les dispensoient de toute autre fonction [2]. De pareils établissemens ont dû contribuer à l'avancement et à la perfection des connoissances humaines; mais ils n'ont pu avoir lieu que chez les peuples nombreux, et en état par cette raison de laisser une partie de leurs citoyens jouir du loisir et de la tranquillité que demande l'étude des arts et des sciences.

Il est cependant un peuple qui, quoique peu nombreux, s'est distingué des premiers par ses lumières et par ses découvertes. Je parle des Phéniciens. Ils font une exception à la règle générale. Il régnoit chez cette nation un génie particulier qui a dû la faire exceller de bonne heure dans les sciences. Les Phéniciens avoient tourné, dès les premiers temps, toutes leurs vues vers le commerce maritime [3]. Mais pour y réussir et le porter au point qu'ils ont fait, ces peuples ont dû acquérir, et fort promptement, bien des connaissances. Sans parler de l'arithmétique, l'astronomie, la géographie, la géométrie et la mécanique leur étoient également et absolument nécessaires. Les Phéniciens ne composoient pas un état assez considérable pour qu'une grande partie de leurs citoyens s'abandonnât uniquement à l'étude et aux spéculations que demandent les sciences abstraites. Ils y réussirent cependant, parce que tout ce qui composoit ce petit état étoit uniquement occupé des différens objets du commerce.

[a] Métaphys. l. 1, c. 1, p. 840. Les prêtres étoient en Egypte les seuls dépositaires de l'histoire et des sciences de la nation. Lorsqu'Hérodote, Platon, Diodore, Strabon, racontent quelque fait, ils disent toujours que c'est de la bouche des prêtres qu'ils ont appris ce qu'ils rapportent.

[1] Strabo, l. xvi, p. 1090.

[2] Diod. l. ii, p. 142.

[3] Voy. *infrà*, l. iv, t. 2.

Chaque citoyen contribuoit à perfectionner et à augmenter les découvertes qui pouvoient favoriser l'intérêt général et particulier.

Il est donc aisé de concevoir comment et pourquoi les sciences se sont formées dans les pays dont les habitans ont été les premiers policés. La raison s'accorde en ce point avec l'histoire, qui, dans les siècles que nous parcourons, ne nous présente d'autre nation savante que les Egyptiens et quelques peuples de l'Asie. Par une suite du même principe, les nations de l'Europe ne nous ont rien fourni sur cet objet pendant la même époque. Cette partie du monde s'est peuplée moins promptement, et n'a été policée que beaucoup plus tard que les autres; ses habitans ont été plus long-temps à se former en sociétés. Les premiers peuples de l'Europe paroissent aussi avoir eu moins de talens pour les découvertes que les peuples de l'Orient. Ils n'ont connu les arts et les sciences que depuis l'arrivée des Colonies sorties de l'Asie et de l'Egypte. C'est par cette raison que l'histoire de l'Europe jusqu'à cette époque, c'est-à-dire, jusqu'au moment où l'on voit des colonies de l'Asie et de l'Egypte venir s'y établir, fournit très-peu de matière à la curiosité.

Observons cependant que dans les premiers siècles le progrès des arts et des sciences a dû être très-lent, même chez les nations qui s'y sont livrées avec le plus d'ardeur et de constance. L'imperfection des moyens qu'on sait avoir été employés originairement pour écrire les pensées, a dû nécessairement former un très-grand obstacle à l'avancement des connoissances humaines. Les peuples n'ont connu pendant un assez long temps d'autre écriture que les peintures représentatives, ou les hiéroglyphes [1]. Cette espèce d'écriture est extrêmement défectueuse. Elle ne peut exprimer nettement que les objets sensibles. Les symboles ne sont guères propres à rendre avec précision les idées abstraites. Les mathématiques par conséquent n'ont pu commencer à faire quelques progrès que depuis l'invention de l'écriture alphabétique.

Cette découverte a sans contredit infiniment contribué à la perfection et à l'avancement des sciences. Néanmoins, elle n'aura d'abord été que d'une assez foible utilité. Ce n'est en effet, qu'en se faisant part de leurs idées que les hommes peuvent perfectionner les découvertes. Mais pour y parvenir, il n'a pas suffi d'avoir inventé les caractères alphabétiques, il a fallu encore trouver des matières flexi-

[1] Voy. *suprà*, liv. II, chap. 6.

bles, faciles à transporter, et sur lesquelles on pût écrire promptement et aisément de longs discours. Toutes ces découvertes n'ont été faites qu'assez tard : les marbres, les pierres, la brique, les terres cuites, les métaux, le bois, etc., étoient anciennement les seules matières qu'on fît servir à l'écriture. On gravoit alors plutôt qu'on n'écrivoit [1]. Quand on emploie autant de temps qu'il falloit en employer dans les premiers siècles pour tracer quelques caractères, on ne doit pas espérer des progrès bien rapides dans les sciences. Ajoutons que ces sortes de livres ne pouvoient se transporter qu'avec beaucoup de peines et de difficultés. Aussi voyons-nous que les sciences sont restées dans un assez grand état d'imperfection chez tous les anciens peuples; on en trouvera des preuves plus que suffisantes dans le cours de cet ouvrage. Les connoissances humaines ont fait plus de progrès depuis cent ans, qu'elles n'en avoient fait dans toute l'antiquité, et on ne peut guères les attribuer qu'à l'avantage dont nous jouissons aujourd'hui de pouvoir transmettre et communiquer très-promptement et très-facilement toutes nos découvertes.

[1] Voy. *suprà*, p. 197 et 198.

LIVRE QUATRIÈME.

Du Commerce et de la Navigation.

PERSONNE n'ignore que le commerce est l'ame et le soutien des états. Il seroit superflu d'en relever l'importance et d'insister sur l'utilité qu'en a retirée et qu'en retire encore le genre humain. C'est le lien qui unit tous les peuples et tous les climats. Pour opérer ces avantages, il a fallu établir la communication entre les diverses parties de la terre. On n'a pu y parvenir qu'en inventant l'art de traverser les mers. Le commerce est redevable à la navigation de ses plus grands succès. Mais la navigation réciproquement doit au commerce ses progrès et toutes ses découvertes. Ces deux objets tirent mutuellement leurs forces l'un de l'autre. On les voit toujours fleurir ou tomber ensemble. Il n'est donc pas possible de les envisager séparément. Néanmoins, comme c'est le commerce qui a donné lieu aux navigations réglées et suivies, c'est par le commerce qu'il faut commencer.

CHAPITRE PREMIER.

Du Commerce.

L'ORIGINE du commerce est presque aussi ancienne que celle des sociétés. L'inégalité avec laquelle les productions de la nature sont distribuées dans chaque pays, a occasionné le premier trafic entre les hommes. On a commencé par des échanges de particulier à particulier. Insensiblement le commerce s'est étendu de proche en proche, de villes en villes, de provinces en provinces, de royaumes en royaumes. Il est enfin parvenu à réunir le monde entier. La nécessité a fait naître le commerce : le désir de se procurer les commodités dont on manquoit lui a fait prendre des forces et de l'accroissement. La cupidité, le luxe, et surtout le goût du superflu, l'ont ensuite porté au plus haut degré de perfection.

L'agriculture et l'industrie sont la base du commerce. *Dans* les premiers temps, où la plupart des peuples dénués

des arts et des connoissances les plus nécessaires menoient une vie errante et peu différente de celle des bêtes, l'usage de trafiquer, de vendre et de commercer aura été entièrement inconnu. Les voyageurs modernes ont trouvé des nations réduites encore à ce triste état [1]. Les familles s'étant insensiblement réunies, ces sociétés naissantes s'occupèrent principalement des moyens de pourvoir à leur subsistance. Dès-lors il a dû s'établir une sorte de communication réciproque entre les habitans d'une même contrée. Telle a été sans difficulté la première origine du commerce.

Le commerce ne s'est fait d'abord que par l'échange des choses les plus nécessaires aux besoins de l'homme. Celui qui avoit tué beaucoup de bêtes à la chasse, en troquoit la chair ou les peaux contre le miel ou les fruits que son voisin avoit ramassés dans les bois. Le laboureur échangeoit une partie de ses grains contre de l'huile ou du vin, etc. Plusieurs peuples des côtes de l'Afrique, toutes les nations sauvages de l'Amérique, et quelques-unes de l'Asie ont conservé l'usage primitif de donner ce qu'on a de trop pour recevoir ce qu'on n'a point, ou ce qu'on n'a pas en assez grande abondance. Le commerce se fait encore aujourd'hui chez ces peuples comme dans les premiers temps, c'est-à-dire, par échange.

On n'avoit originairement aucune règle pour apprécier les denrées. L'estimation en régloit alors la valeur et le prix. On jugeoit à l'œil de la quantité, du poids, ou du volume des effets qu'on vouloit réciproquement permuter. Cette manière de trafiquer étoit la seule qu'on connût dans l'île Formose lorsque les Hollandois y abordèrent [2]. Elle s'est même conservée dans bien des pays. L'or est encore aujourd'hui la principale marchandise d'Ethiopie. Le plus grand trafic s'en fait à Sofala : ce commerce ne s'y exerce ni par mesure ni par poids, mais seulement à vue, et par l'estimation des yeux [3]. Il en est de même dans quelques contrées des Indes orientales [4].

A mesure que les sociétés se seront policées, les objets du commerce se seront multipliés et diversifiés. Les besoins naturels avoient enfanté les arts de première nécessité. Ceux-ci ne tardèrent pas à faire naître les arts de luxe et de superfluité. On se créa de nouveaux besoins à proportion des dé-

[1] Recueil des Voyages qui ont servi à l'établissement de la compagnie des Indes holland. t. IV, p. 586.

[2] Répub. des lettr. t. XXXIII, p. 253.

[3] HUET, Hist. du commerce, p. 60.

[4] Voyage de DAMPIER, t. II, p. III.

couvertes qui se firent, et on chercha à varier ses goûts dès qu'on crut être en état de les satisfaire. Le commerce en conséquence s'accrut et s'étendit. Alors il fallut trouver les moyens d'apprécier les effets plus exactement que par le simple coup-d'œil.

J'ai fait voir à l'article de la géométrie comment les premiers essais de l'architecture avoient produit différentes mesures linéaires, relatives pour la plupart à la grandeur du corps humain, ou de quelques-unes de ses parties [1]. Il fut aisé d'employer ces mêmes mesures à déterminer l'étendue de la plupart des corps solides. Ainsi le toisé et l'aunage auront été mis de bonne heure en pratique. Quant à la mesure des liquides, cette découverte aura sans doute demandé un peu plus de réflexions. Cependant il n'a pas dû être bien difficile d'apercevoir qu'en formant des vases dont la capacité fût déterminée par quelqu'une des mesures linéaires déjà reçues, on se procureroit les moyens d'évaluer la quantité et la quotité des liqueurs et des grains.

Il ne restoit plus aux premiers commerçans qu'à trouver l'art d'apprécier les métaux, et les autres corps qu'il eût été embarrassant, et même presque impossible d'assujétir aux mesures linéaires, ou à celles des liquides. Cette découverte, c'est-à-dire, l'invention des poids et des balances, a dû coûter beaucoup plus que celle des mesures dont je viens de parler : en effet, le rapport qui est entre le poids et la masse du corps qu'on pèse, ne se présente point aussi naturellement à l'esprit, que l'application d'une mesure linéaire aux différentes parties d'un objet quelconque, ou que l'égalité qu'il y a entre la capacité d'un vase, et la quantité de fluide qu'il peut contenir. D'ailleurs en supposant ce rapport déjà connu, l'invention des instrumens propres à en faire usage pour les besoins du commerce, a dû exiger beaucoup d'expériences et de raisonnement. On voit néanmoins que l'invention de la balance est très-ancienne, puisqu'elle remonte au temps d'Abraham [2]. J'ai proposé dans le livre précédent quelques conjectures sur l'origine de cette machine [3]. Je n'ai rien à y ajouter. J'observerai seulement que les pierres ont été, (autant qu'on en peut juger) les premiers poids dont on se sera servi [4].

L'invention des mesures et de la balance a dû nécessaire-

[1] *Suprà*, p. 260.
[2] Gen. c. 23, v. 16.
[3] Chap. 2, art. 3.
[4] Voy. le P. CALMET, t. II, p. 829, 830. t. III, p. 771.

ment contribuer au progrès du commerce, et occasionner quelque changement dans l'ancienne manière de trafiquer. On n'a pas dû tarder à reconnoître les inconvéniens du commerce par échange. Dans mille occasions on ne pouvoit pas donner une valeur parfaitement égale à celle des marchandises qu'on vouloit acquérir : rarement un effet équivaut-il parfaitement à un autre. De plus il n'arrivoit pas toujours que ce dont le vendeur avoit besoin se trouvât chez l'acheteur : disons encore qu'il y avoit plusieurs sortes de marchandises qui ne pouvoient se partager, sans perdre la totalité ou du moins la plus grande partie de leur prix. On a donc été obligé pour faciliter les échanges, d'introduire dans le commerce des matières qui, par une valeur arbitraire, mais dont cependant on étoit convenu, pussent représenter toutes les espèces de marchandises, et servissent ainsi de prix commun à tous les effets commerçables. La position où se sont trouvées les différentes nations de cet univers a réglé le choix des matières qu'elles ont employées originairement à cet usage. Dans plusieurs pays, des morceaux d'une sorte de bois [1], des coquillages d'une certaine espèce [2], des grains de sel [3], des fruits [4], etc.*, ont servi et servent encore à présent de signes communs du prix des denrées. Il en aura été probablement de même dans les premiers temps [5]. Ces sortes de monnoies n'ont dû au reste avoir lieu que dans chaque canton particulier, et l'usage n'en a jamais pu être universel.

Les peuples policés auront bientôt senti l'imperfection de ces signes représentatifs du prix des denrées. Dès le premier moment de la découverte des métaux, il fut aisé de s'apercevoir qu'ils étoient ce que la nature offroit de plus propre et de plus commode pour le commerce. Les métaux naissent dans presque tous les climats. Leur dureté et leur solidité les met à l'abri des accidens auxquels sont sujettes les espèces de monnoies dont je viens de parler. On peut aussi les diviser en autant de parties qu'on le juge à propos, sans diminuer en rien leur valeur réelle. Les métaux ont donc été bientôt établis par une convention unanime, comme signes représentatifs de la valeur de toutes sortes d'effets commerçables.

[1] Hist. gén. des Voyages, t. v, p. 31.

[2] Rec. des Voyages de la compagnie des Ind. holland. t. iv, p. 305.

[3] Bibl. raisonnée, t. i, p. 58. — Lettr. édif. t. iv, p. 78, 79.

[4] Acosta, Hist. nat. des Indes-occid. l. iv, c. 3, fol. 132 *verso*. — Tavernier, t. iii, p. 21. t. iv, p. 337. — Hist. génér. des Voyages, tom. iii, p. 324.

[5] Voy. Cedren, p. 148. — Suidas, *voce* Ἀσσάρια, t. i, p. 347.

On ne peut pas fixer le temps auquel on a commencé à faire servir les métaux de prix aux différentes marchandises. Il paroît que cet établissement remonte en certains pays aux siècles les plus reculés. L'Egypte est vraisemblablement une des premières contrées où cette sorte de trafic ait eu lieu. On a vu précédemment dans l'article de la métallurgie, que la découverte et la fabrique des métaux étoit de la plus haute antiquité chez ces peuples [1]. On remarque qu'il n'est point parlé dans l'Ecriture d'or ni d'argent, comme richesses, avant le voyage d'Abraham en Egypte ; il n'en est question que depuis son retour. Moïse observe que ce patriarche revint d'Egypte extrêmement riche en or et en argent [2]. A l'égard de l'Asie, on voit Abimelech, roi de Gérar, dans la Palestine, donner mille pièces d'argent à Abraham à l'occasion de l'enlèvement de Sara [3]. Enfin, depuis cette époque il est souvent parlé dans la Genèse de paiemens faits en argent [4]. Il est donc certain que cette manière de commercer remonte en Egypte et dans l'Asie, à des siècles fort reculés.

Dans les premiers temps où les métaux auront été introduits dans le commerce, il n'y avoit que le poids qui décidât de leur valeur. L'acheteur et le vendeur convenoient de la qualité et de la quantité du métal qu'il s'agissoit de troquer contre l'effet qui étoit en vente. L'acheteur livroit la quantité du métal convenue, et on la pesoit [5]. L'Ecriture nous offre un exemple remarquable de cette ancienne manière de vendre et d'acheter. On y lit qu'Abraham donna 400 sicles d'argent, d'une caverne qu'il destinoit à servir de sépulture à lui et à toute sa famille. Moïse observe qu'il fit peser cette somme devant tout le peuple [6]. C'étoit donc le poids qui fixoit alors la quantité du métal qu'on donnoit pour le prix de l'effet qu'on acquéroit. Il paroît cependant qu'on avoit aussi égard au degré de pureté et de finesse; car l'écrivain sacré ajoute que l'argent donné par Abraham étoit de bon aloi, d'une espèce et d'une qualité reçue de tout le monde [7].

Ces pratiques originaires subsistent encore dans plusieurs pays. A la Chine, l'or et l'argent n'ont point cours comme monnoie, mais simplement comme marchandise. Aussi est-on dans l'usage, lorsqu'on emploie ces métaux en paiement,

[1] *Suprà*, p. 163.
[2] Gen. c. 13, *v.* 2.
[3] Gen. c. 20, *v.* 16.
[4] Chap. 20, *v.* 16.
[5] ARIST. Polit. l. 1, c. 9, p. 305. E. — Voy. aussi PLIN. l. XXXIII, sect. 13, p. 610.
[6] Gen. c. 23, *v.* 16.
[7] *Ibid.*

de les couper par morceaux à proportion du prix des achats. On pèse ensuite chaque morceau de métal pour s'assurer de son titre et de sa valeur [1]. Il en est de même dans l'Abyssinie [2], et au Tonquin [3].

La nécessité de peser à chaque paiement qui se faisoit en or ou en argent, la quantité qu'on donnoit de ces métaux, ne pouvoit être que fort incommode et fort gênante pour le commerce. Il étoit cependant aisé d'y remédier. Il suffisoit que chaque peuple fît imprimer sur chaque morceau de métal une marque, une empreinte qui en indiquât et en constatât la finesse et le poids. Il falloit aussi convenir de certains termes pour exprimer ces différentes portions de métaux destinés à servir de signes représentatifs des marchandises. Telle a été l'origine de la monnoie. Mais il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'en déterminer l'époque. Si l'on en croit certains auteurs, cette invention appartient à des temps fort anciens. Ils disent que les Assyriens ont été les premiers qui se soient avisés de battre monnoie, quelque temps avant la naissance d'Abraham [4]. Selon Hérodote ce sont les Lydiens [5], et il paroît que cette découverte étoit fort ancienne chez ces peuples [6]. D'autres écrivains rapportent l'origine de la monnoie au temps où Saturne et Janus régnoient en Italie [7]. Quelques-uns en font honneur à un souverain de Thessalie nommé Ithonus [7] : on le dit fils de Deucalion [8]. Les annales de la Chine portent que sous le règne d'Hoang-ti, c'est-à-dire, près de 2000 ans avant J.-C., on frappa de la monnoie de cuivre pour la commodité du commerce [9]. On lit enfin dans Diodore, qu'en Egypte on coupoit les deux mains à ceux qui étoient convaincus d'avoir fait de la fausse monnoie [10]. Mais comme cet auteur ne désigne point les époques des divers règlemens dont il parle, on n'en peut tirer aucun éclaircissement pour le temps auquel les Egyptiens ont commencé à battre monnoie.

[1] MARTINI, Hist. de la Chine, l. VIII, t. II, p. 259. — Lettr. édif. t. XIX, p. 432. — Rec. des Voyag. au Nord, tom. VIII, p. 363. — Rec. des Voyag. de la compagnie des Indes holland. t. I, p. 364 et 442.

[2] *Ibid.* t. IV, p. 32.

[3] TAVERNIER, t. III, p. 221.

[4] Mém. de Trév. Mai 1704, p. 787.

[5] Liv. I, n. 94.

[6] Voy. la Bibl. chois. t. XI, p. 13.

[7] OVID. Fastor. l. I, v. 239. — DRACO COGYRÆUS, apud Athen. l. XV, c. 13, p. 692. — MACROB. Saturn. l. I, c. 7, p. 217. — ISIDOR. Origin. l. XVI, c. 17.

Plusieurs critiques pensent que le *Janus* des anciens, est le même que *Javan*, fils de Japhet, dont il est parlé, Gen. c. 10, v. 2.

[7] LUCAN. Pharsal. l. VI, v. 402, etc.

[8] OTHO SPERLING. de Numm. *non cusis*, p. 13.

[9] MARTINI, Hist. de la Chine, l. I, p. 42.

[10] Liv. I, p. 89.

A l'égard des livres saints, on trouve dans la Genèse quelques passages qui semblent marquer que l'usage de fixer la valeur des pièces de métal, autrement que par le poids, étoit connu dans ces contrées très-anciennement. Moïse dit qu'Abimelech donna mille pièces d'argent à Abraham [1]. Joseph fut vendu par ses frères à des marchands madianites la somme de vingt pièces d'argent [2]. Il est dit aussi que ce patriarche fit présent à Benjamin de trois cents pièces d'argent [3]. Dans tous ces passages il n'est point question du poids de l'argent, mais seulement de la quantité de pièces de ce métal. Il y a plus. On lit que Jacob acheta des enfans d'Hémor une portion de champ pour la somme de cent *Kesitah* [4]. La signification de ce mot a fort partagé les interprètes. Presque tous néanmoins pensent qu'il s'agit dans ce passage d'une somme d'argent; mais cet argent portoit-il quelque empreinte? En un mot, sont-ce des espèces monnoyées que Moïse a voulu désigner? C'est en quoi consiste principalement la difficulté. Le plus grand nombre des commentateurs soutient que le mot de *Kesitah* signifie une pièce de monnoie dont la marque étoit un *agneau* [5]. Ce sentiment me paroît d'autant plus probable, que les figures d'animaux sont les premières empreintes que nous sachions avoir été mises sur la monnoie des anciens peuples [5]. Je pense donc que dès le temps de Jacob l'art d'imprimer sur les métaux certaines marques qui servissent à en faire connoître et à en constater la valeur étoit connu et pratiqué dans quelques pays; je dis dans quelques pays, parce que je suis fort éloigné de croire qu'alors l'usage de la monnoie frappée et marquée fût bien général.

Au surplus, je ne pense pas que l'invention de ces premières espèces ait demandé beaucoup d'effort et de sagacité. Les anciennes monnoies ont pu être simplement coulées dans des moules, ou tout au plus frappées au marteau. Je les comparerois volontiers aux monnoies du Japon et de quelques autres peuples de l'Orient. Ce sont des espèces de lingots d'or ou d'argent très-grossièrement travaillés. On les

[1] Gen. c. 20, ℣. 16.
[2] *Ibid.* c. 37, ℣. 28.
[3] *Ibid.* c. 45, ℣. 22.
[4] Gen. c. 33, ℣. 19.
[5] Voy. le Comment. du P. CALMET, t. 1, p. 669. — Mém. de Trév. Mai 1704, p. 780. — Dissertat. du P. SOUCIET, sur les médailles hébraïques, p. 67 et 114.

C'est ainsi qu'il y avoit autrefois en France des deniers d'or à l'*agnel*, et des *moutons* d'or à la grande, ou à la petite fabrique.

[5] L'ancienne monnoie des Grecs et des Romains, portoit l'empreinte d'un bœuf. Voy. le 2e. vol. liv. IV, ch. 4. — Voy. aussi PLIN. l. XXXIII, sect. 13, p. 610. — PLUT. t. II, p. 274. F.

marque avec le marteau d'une certaine empreinte qui assure leur titre et leur poids [1]. La fabrication de ces sortes d'espèces n'exige ni beaucoup de façon ni beaucoup d'adresse. Je crois aussi qu'anciennement les pièces de monnoie n'étoient reçues couramment que dans les Etats où elles étoient frappées. Lorsqu'on les faisoit passer en paiement dans d'autres contrées, on étoit alors dans l'usage de les peser. Ce qui m'engage à penser ainsi, c'est que les frères de Joseph, rapportant, à leur retour en Egypte, l'argent que ce patriarche avoit fait remettre dans leurs sacs, ils lui disent qu'ils rapportent cette somme au même poids qu'ils l'avoient trouvée [2].

Quoi qu'il en soit de cette opinion, il est certain que dès le temps de Jacob, le commerce s'étendoit en différens pays, et rouloit sur différens objets. Les Ismaëlites et les Madianites auxquels Joseph fut vendu par ses frères, venoient du pays de Galaad, et alloient en Egypte vendre leurs marchandises [3]. Elles consistoient en des aromates, de la résine et d'autres productions précieuses [4]. Un pareil trafic suppose nécessairement un commerce réglé et suivi depuis quelque temps; ces sortes de marchandises ayant plus de rapport au luxe qu'aux nécessités réelles. L'achat que ces marchands firent de Joseph pour le vendre en Egypte [4], montre encore que dès lors le trafic des esclaves étoit fort en usage dans plusieurs contrées.

On voit aussi que très-anciennement il se faisoit un grand commerce de blé en Egypte. Ce royaume, dans les temps de disette, étoit la ressource de tous les pays circonvoisins. Durant les sept années de stérilité qui affligèrent la Palestine et les contrées adjacentes, l'Egypte, par les soins de Joseph, se trouva en état de fournir du blé à tous les étrangers qui furent y en chercher [5]. La correspondance étoit même alors si bien établie, que Jacob ne tarda pas à en être informé [6], quoique la demeure de ce Patriarche fût assez éloignée de l'Egypte [7].

Quant à la manière dont on pouvoit commercer dans les premiers temps, il faut distinguer le commerce de terre d'avec celui de mer.

Le commerce par terre est, sans contredit, le premier

[1] Voy. CHARDIN, t. IV, p. 279, 280. — TAVERNIER, t. IV, p. 337. Hist. gén. des Voyag. t. X, planche I, n°. VI. planche 4, n.° IX. planche 6, n.° XII. — BIANCHINI, Istor. Univ. p. 522. — TAB. B. N. 18. ad cap. 31.

[2] Gen. c. 43, ℣. 21.

[3] *Ibid.* c. 36, ℣. 25.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.* ℣. 36.

[6] *Ibid.* c. 42, ℣. 1 et 5.

[7] *Ibid.*

dont on se sera occupé. Il a dû néanmoins se passer quelque temps avant qu'on ait pu l'exercer sûrement et facilement. Il a fallu d'abord inventer l'art de dompter les animaux, et celui de s'en servir commodément pour transporter les marchandises. Il a fallu ensuite faire des chemins, et pour cet effet trouver les moyens de vaincre les obstacles que la nature opposoit à la communication des différentes contrées de cet univers. Sémiramis s'étoit, dit-on, appliquée à faire pratiquer des routes dans toute l'étendue de son Empire [1]. C'est le plus ancien exemple que l'histoire fournisse de pareils travaux. Cependant comme il y a eu plusieurs princesses de ce nom [2], je n'oserois assurer que c'est à l'ancienne Sémiramis, l'épouse de Ninus, qu'on doit attribuer les magnifiques ouvrages dont parlent plusieurs Ecrivains.

Si l'on s'en rapportoit aux auteurs de l'antiquité, on devroit placer aussi sous l'époque que nous parcourons présentement, l'art de construire des ponts, art si nécessaire pour la facilité du commerce. Hérodote dit que Ménès, un des premiers Souverains de l'Egypte, avoit fait bâtir un pont sur un des bras du Nil [3]. Diodore attribue aussi à l'ancienne Sémiramis la construction de ce pont magnifique qui traversoit l'Euphrate à Babylone [4]: je n'insisterai point sur la réalité de ces faits. J'ai déjà dit jusqu'à quel point je croyois qu'on y pouvoit compter.

On pourroit mettre encore au nombre des inventions qui ont dû précéder l'établissement du commerce par terre, celle des voitures propres à transporter des fardeaux et les marchandises d'une certaine pesanteur. Mais je ne vois pas que dans l'antiquité on ait fait beaucoup d'usage de ces sortes de machines pour voiturer les marchandises. Il n'en est point question dans les anciens auteurs, et il est certain qu'encore aujourd'hui on ne s'en sert point dans le Levant. C'est néanmoins dans ces contrées que le commerce a pris naissance.

Il paroît que dès le temps les plus reculés, on employoit dans ces pays les bêtes de somme au transport des marchandises. On se servoit de chameaux pour les longues traites. Les Ismaëlites et les Madianites auxquels Joseph fut vendu, étoient montés sur des chameaux [5]. Je crois trouver, au surplus, dans les circonstances de cette histoire,

[1] Diod. l. II, p. 126, 127. — Strabo, l. XVI, p. 1071. — Polyæn. Strat. l. VIII, c. 26.

[2] *Voy. suprà*, p. 180.

[3] L. II, n. 99.

[4] L. II, p. 121.

[5] Gen. c. 37, ℣. 25.

une image de la manière dont le commerce par terre s'exerce encore aujourd'hui dans le Levant. Plusieurs marchands s'attroupent et forment, par leur réunion, ce qu'on appelle une caravane : et c'est, à ce qu'il me semble, ce que l'Ecriture donne à entendre de ces Ismaëlites et de ces Madianites qui achetèrent Joseph. Le livre de Job peut aussi servir à prouver l'ancienneté de cet usage. Il y est parlé des chemins de Thèma et de Saba [1], c'est-à-dire, des caravanes qui partoient de ces deux villes d'Arabie.

On voit encore les bêtes de somme employées dans le voyage que les enfans de Jacob entreprirent pour aller acheter du blé en Egypte. Ils y furent par terre, et Moïse dit qu'ils se servirent d'ânes pour leur traite [2]. On n'ignore pas que dans les pays chauds, ces sortes d'animaux sont presqu'aussi estimés que les chevaux et les mulets. Ils sont infiniment supérieurs à ceux de nos climats.

Un des plus grands obstacles que ceux qui se seront mêlés du commerce par terre auront eu à vaincre, a été la difficulté de trouver de quoi subsister, et où se loger dans leur route. Il falloit que les premiers voyageurs portassent des provisions pour se nourrir eux et leurs montures. Lorsqu'ils vouloient se rafraîchir, ils se mettoient probablement le jour à l'ombre de quelques arbres, et la nuit ils se retiroient dans quelque caverne. On aura fait ensuite usage de tentes : chacun portoit la sienne, qu'il faisoit dresser dans l'endroit le plus commode et le plus agréable de la route ; l'écriture nous fournit des exemples de cette pratique en la personne d'Abraham. Ce patriarche voyageoit toujours avec sa tente [3] : usage qui subsiste encore aujourd'hui dans tout l'Orient.

A mesure que le commerce se sera étendu, et que les voyages seront devenus plus fréquens, on aura senti les risques et les désagrémens de n'avoir point de gîtes assurés. L'esprit du gain aura suggéré alors à quelques particuliers l'idée d'offrir leurs maisons aux voyageurs moyennant une certaine rétribution. C'est ainsi qu'il se sera formé insensiblement dans plusieurs endroits des hôtelleries. Hérodote attribue cette invention aux Lydiens [4], mais il n'en fixe point l'époque. On peut croire cependant que cet usage remonte à des temps fort anciens. La monarchie

[1] Gen. 6, ℣. 19. — Voy. le P. Calmet, *loco cit.*
[2] Chap. 42, ℣. 26. — Voyez aussi chap. 45, ℣. 21 et 23.
[3] Chap. 12, ℣. 8, c. 13, ℣. 18.
[4] Liv. 1, n. 94.

sur ce terrible élément. C'est à l'invention de cet art que le commerce doit ses plus grands progrès. De tous ceux que l'esprit humain a enfantés, il n'y en a point dont il doive à plus juste titre se glorifier. On pourroit dire même de la navigation, qu'elle paroît en quelque sorte surpasser les bornes de notre intelligence, et les ressources de notre sagacité.

CHAPITRE SECOND.

De la Navigation.

Il se présente bien des conjectures sur l'origine de la navigation. Plusieurs événemens ont pu donner naissance à cet art. Les bords de la mer sont en quantité d'endroits sémés d'Isles peu éloignées du continent. La curiosité a pu inspirer naturellement le désir d'y passer. On s'y sera porté d'autant plus volontiers, que ces sortes de trajets ne paroissoient ni bien longs ni bien difficiles. On les aura tentés. La réussite d'un premier essai en aura fait hasarder un second. Pline rapporte qu'anciennement on ne navigeoit qu'entre les Isles et sur les radeaux [1].

La pêche à laquelle plusieurs nations se sont adonnées dès la plus haute antiquité, peut aussi avoir contribué à l'origine de la navigation. Je pencherois cependant assez à croire que les premières notions de cet art sont dues aux peuples établis proche de l'embouchure des rivières qui tomboient dans la mer. Navigeant sur ces fleuves, il leur sera bientôt arrivé de se voir portés dans la mer, soit par le courant, soit par la tempête, soit même à dessein. Ils auront d'abord été effrayés de l'impétuosité des flots et des dangers dont les vagues les menaçoient. Mais revenus de leur première terreur, ils auront promptement senti les avantages que la mer pouvoit leur procurer. Ils se seront en conséquence appliqués à trouver les moyens d'y pouvoir naviger.

De quelque manière que les hommes se soient familiarisés avec ce terrible élément, il est certain que les premiers essais de la navigation remontent à des temps très-reculés. Moïse nous apprend que les petits-fils de Japhet passèrent

[1] L. VII, sect. 57, p. 417.

ıs les Isles voisines du continent, et s'en emparèrent [1]. n'est pas douteux, aussi, qu'il n'ait passé de fort bonne ıre des colonies d'Egypte dans la Grèce [2]. Sanchoniaton ſin attribue aux Cabires l'art de construire des vaisseaux, la gloire d'avoir entrepris des voyages maritimes [3]. L'anıne tradition des Phéniciens faisoit les Cabires contemrains des Titans [4].

J'ai exposé dans le chapitre précédent quelle avoit été problement la première forme des bâtimens dont on a fait ıge pour naviger sur les rivières et sur les lacs. Tels aunt été aussi les premiers navires. Mais l'expérience aura ɛntôt appris qu'on devoit mettre de la différence entre la nstruction des bâtimens propres à voguer sur les rivières, celle des bâtimens destinés à la mer. Il a donc fallu étudier forme qu'on devoit donner aux navires pour les rendre ·mes et capables de résister à l'impétuosité des flots. Il a lu ensuite chercher la manière de les conduire et de les di-ger en tous sens avec aisance et sûreté. Les rames et les irons auront été d'abord les seuls moyens qui se seront ésentés. L'idée d'ajouter un gouvernail aux vaisseaux a dû présenter plus tard. Les anciens pensoient que les naoires des poissons avoient fourni de modèles des rames et s avirons. Ils croyoient aussi que l'idée du gouvernail avoit ɨ prise d'après la manière dont les oiseaux se servent de ır queue pour diriger leur vol [5]. Aux voiles près, la forme s navires me paroîtroit copiée sur celle des poissons. Les irons et le gouvernail sont aux vaisseaux ce que les naoires et la queue sont aux poissons. Ce sont au reste des ŋjectures plus ou moins vraisemblables, et qu'il est fort peu ıportant d'approfondir.

Quant aux voiles, l'action du vent, dont les effets sont si nsibles et si fréquens, auroit pu en enseigner l'usage de fort ınne heure. Mais l'art de les ajuster et de les diriger ne se ra présenté que difficilement. Je pense que de toutes les pars qui entrent dans la construction d'un vaisseau, la voilure : la dernière qu'on aura connue. J'en juge ainsi d'après la atique des Sauvages et des peuples grossiers, qui n'emɔient que les rames et les avirons, sans faire aucun usage s voiles. Il en aura été de même originairement. Les prers navigateurs n'alloient que le long des côtes. Ils évi-

[1] Gen. c. 10, ℣. 5.
[2] Voy. *suprà*, p. 78.
[3] Apud Euseb. Præp. Evang. l. 1 36. A.
[4] *Ibid.*
[5] Plin. l. x, sect. 12, p. 551.

toient soigneusement de s'en éloigner et de perdre la terre de vue. Dans cette position, l'usage des voiles leur auroit été plus contraire qu'utile. Il a fallu l'expérience de quelques siècles pour apprendre aux navigateurs l'art de faire servir les vents à la route d'un vaisseau.

Si l'on s'en rapportoit cependant à l'ancienne tradition des Egyptiens, l'usage de s'aider du vent par le moyen des mâts et des voiles, remonteroit à une très-haute antiquité. Ils faisoient honneur de cette découverte à Isis [1]. Mais indépendamment du peu de croyance que méritent la plupart des faits dont les anciens ont chargé l'histoire de cette princesse, on verra dans un moment qu'une pareille découverte ne peut guères être attribuée aux Egyptiens.

On a dû chercher de bonne heure les moyens d'arrêter les vaisseaux sur la mer, et de les tenir en état dans leur mouillage. On aura commencé par se servir de différens expédiens. On employoit dans les premiers temps de grosses pierres, des paniers, des sacs remplis de sable ou d'autres matières pesantes [2]. On les attachoit à des cordes et on les descendoit dans la mer. Ces moyens ont pu suffire dans les premiers âges où les bâtimens dont on faisoit usage n'étoient que de simples barques fort minces et fort légères. Mais à mesure que la navigation s'est perfectionnée, et qu'on a construit des vaisseaux d'une certaine force, il a fallu trouver d'autres machines pour les arrêter. Nous ignorons dans quel temps, et par qui a été inventée l'ancre, cette machine si simple, mais en même temps si admirable. On ne trouve rien de précis sur ce sujet dans les anciens [3]. Ils s'accordent seulement à placer cette découverte dans les siècles assez postérieurs à ceux dont je parle. Au surplus, ils l'attribuent à différens personnages. Je pense qu'il en aura été de l'ancre comme de plusieurs autres machines qui ont pu avoir été inventées à peu-près dans le même temps, en différens pays. Ce qu'il y a de certain, c'est que les premières ancres n'étoient point de fer : elles étoient de pierre [4], ou même de bois [5]. On chargeoit ces dernières de plomb. On l'apprend de plusieurs auteurs, et entre autres de Diodore. Cet auteur raconte que les Phéniciens ayant ramassé, dans les premiers voyages qu'ils

[1] HYGIN. Fab. 277. — CASSIOD. Var. l. v, Ep. 17.

[2] APOLLON. Argonaut. l. I, v. 955. — PLIN. l. 36, sect. 23, p. 741. — Voy. le Trésor d'H. ETIENNE au mot Λίθος.

[3] Voy. PLIN. l. VIII, sect. 57, p. 418. — PAUS. l. I, c. 14.

[4] STEPHAN. Byzant. *voce* Ἄγκυραι p. 15.

[5] ARRIAN. Peripl. Pont Eux. p. 121.

it en Espagne, une plus grande quantité d'argent que s vaisseaux n'en pouvoient contenir, ils ôtèrent le plomb étoit dans leurs ancres, et mirent en place l'argent qu'ils ent de trop [1]. Disons encore que ces premières ancres oient qu'un seul crochet. Ce ne fut, dit-on, que bien siècles après ceux dont il s'agit présentement, qu'Anarsis inventa l'ancre à deux pattes [2].

Toutes les différentes espèces d'ancres sont encore à présent usage dans plusieurs pays. Les habitans de l'Islande [3], x du Bander-Congo [4], se servent d'une grosse pierre ée et traversée d'un fort bâton. A la Chine, au Japon, iam, aux Manilles, on n'emploie que des ancres de bois, quelles on attache de grosses pierres [5]. Dans le royaume Calécuth, elles sont de pierre, [6] etc. L'ignorance où été si long-temps les premiers hommes, et dans laquelle it encore plusieurs peuples sur l'art de travailler le fer, a asionné toutes ces pratiques informes et grossières.

Quoiqu'originairement on suivît les côtes, autant qu'il it possible, et qu'on évitât soigneusement de perdre la re de vue, cependant il a dû arriver, même dès les preers temps, que dans plusieurs occasions l'orage et la tempe auront jeté des navires en pleine mer, et les auront rtés de leur route. L'embarras où se seront trouvés alors premiers navigateurs, aura fait chercher quelques moyens pouvoir se reconnoître dans de pareilles circonstances. On ra bientôt senti que l'inspection du ciel étoit la seule ressource dont on pût s'aider. C'est ainsi, vraisemblablement, e sera venue l'idée d'appliquer les spéculations de l'astronomie aux usages de la navigation.

Dès les premiers momens qu'on fit attention à la marche s corps célestes, on dut remarquer qu'il y avoit dans cette rtie du ciel, où le soleil ne monte jamais, certaines étoiles 'on voit paroître constamment toutes les nuits. Leur position, par rapport au globe terrestre, étoit facile à déterminer. Elles se montroient à la gauche de l'observateur tourné face de l'Orient. Ces étoiles indiquant toujours le même é du monde, les navigateurs ne furent pas long-temps is reconnoître l'utilité qu'ils pouvoient tirer de cette décou-

[1] L. v, p. 358.
Strabo, l. vii, p. 464. — Plin. ii, sect. 57, p. 418.
Hist. nat. de l'Islande, t. i, p. 263.
Gemelli, Giro del' mondo, t. ii, 94.

[5] Lettr. édif. t. xiv, p. 12. — Voyag. des Holland. t. ii, p. 77 et 83. — Hist. génér. des Voyag. t. viii, p. 308. — Schouten. t. i, p. 84.
[6] Scheffer. de Milit. Nav. l. ii, c. 5, p. 148.

verte. Ils sentirent que pour se remettre dans leur route après en avoir été écartés par la tempête, il falloit gouverner de façon à remettre le vaisseau dans sa première situation à l'égard de ces étoiles qu'ils voyoient régulièrement toutes les nuits.

L'antiquité faisoit honneur de cette découverte aux Phéniciens [1], peuple aussi industrieux qu'entreprenant. La grande ourse aura été vraisemblablement le premier guide que les anciens navigateurs auront choisi. Cette constellation se fait aisément distinguer et par l'éclat et par l'arrangement des étoiles qui la composent. Voisine du pôle, elle ne se couche presque point pour les lieux que les Phéniciens fréquentoient. Nous ignorons le temps auquel ils ont commmencé à faire usage des étoiles du Nord, pour diriger leurs navigations. Mais cette connoissance ne peut être que fort ancienne. Il est parlé de la grande ourse dans Job [2], qui paroît avoir beaucoup fréquenté les commerçans et les navigateurs [3]. Le nom même sous lequel cette constellation étoit connue chez les anciens habitans de la Grèce, et les contes qu'ils débitoient sur son origine, prouvent que l'usage de s'en servir pour la navigation remonte aux temps les plus reculés [4].

Au surplus, l'observation des étoiles de la grande ourse étoit un moyen bien imparfait et bien peu sûr pour diriger la route d'un vaisseau. Cette constellation en effet ne peut indiquer le pôle que d'une manière vague et confuse. Sa route n'en est point assez proche, et ses extrémités s'en éloignent de quarante degrés et davantage. Cette vaste étendue produit des aspects bien différens, soit à différentes heures de la nuit dans le même temps de l'année, soit à la même heure dans les différentes saisons. La variation ne peut qu'augmenter considérablement, lorsqu'il s'agissoit de réduire à l'horizon où se rapportent nécessairement les routes des navigateurs. Il falloit se régler par l'estime de cette différence, opération qui devoit occasionner bien des mépris des erreurs, dans des temps où une routine grossière tenoit lieu des méthodes géométriques et des tables qui n'ont été inventées que bien postérieurement.

La navigation a dû être long-temps à parvenir à quelque sorte de perfection. Il n'y a point de profession qui exige tant de connoissances et de réflexions que celle de marin.

[1] Voy. *infrà*, 2e. vol. l. IV, c. 2.

[2] Voy. notre Dissertat. sur les Constellations dont il est parlé dans son *livre* à la fin de ce volume.

[3] Voy. *suprà*, p. 249.

[4] Voy. BIANCHINI, Istor. Uni 295. — Spectacle de la nature, p. 317, etc.

atiques les plus ordinaires de la navigation dépendent de asieurs branches de différentes sciences; l'art de naviger un des plus compliqués qu'on connoisse. Il paroît cepenmt, que même dès les siècles qui nous occupent présentemt, certains peuples avoient fait quelques progrès dans la rine. On ne doit et on ne peut attribuer ces découvertes à l'ardeur dont les peuples en question ont été animés ur le commerce, et à l'activité avec laquelle ils ont cherà l'étendre.

ARTICLE PREMIER.

Des Phéniciens.

EUX des descendans de Noé qui se fixèrent sur les côtes la Palestine, paroissent avoir été très-certainement des miers qui aient trouvé l'art de faire servir la navigation commerce. Ces peuples sont connus dans l'écriture sous nom de Chananéens [1], mot qui dans la langue Orienle signifie *marchands* [2]. Ce sont les mêmes que les Grecs t depuis nommés Phéniciens [3]. Sidon qui fut originairemt leur capitale [4], doit sa fondation à l'aîné des fils de anaan [5]. Elle a joui long-temps de l'empire de la Méterranée [6]. C'est ce dont il est aisé de se convaincre, en ant les auteurs de l'antiquité. Homère, suivant la remarque de Strabon, ne parle jamais que de Sidon [7], et il nne assez à entendre que le plus grand commerce étoit riginairement entre les mains de ses habitans. Cette ville vit ensuite effacée par Tyr sa colonie [8], mais ce ne t que dans les siècles bien postérieurs à ceux dont il s'agit résentement.

Les Phéniciens, c'est ainsi que je nommerai désormais s peuples, habitoient un pays stérile et ingrat; mais ils

[1] Num. c. 13, ℣. 30.

[2] Voy. Braun. de Vestitu Sacerdot. ebr. p. 251. — Hist. Univer. t. I, 219.

[3] *Ibid.* p. 576, t. II, p. 53 et 61. — Marsh. p. 290. — Calmet, t. I, pag. 72, t. III, p. 131. — Mém. de Trév. uill. 1704, p. 1184. Juin 1705, pag. 039.

[4] Marsh. p. 290. — Hist. Univers. t. II, p. 55 et 74. — Bochart, Phaleg. l. IV, c. 37.

[5] Gen. c. X, ℣. 15 et 19. — Jos. Antiq. l. I, c. 6.

[6] P. Mela, l. I, c. 12. — Strabo, l. XVI, p. 1097.

[7] L. XVI, p. 1097.

[8] Isaïas, c. 23, ℣. 12. — Justin. l. XVIII, c. 3.

trouvèrent dans leur industrie les secours et les re
que la nature sembloit leur avoir refusés. Ils s'appli
à cultiver les arts, et bientôt ils y firent les plus
progrès. Les manufactures et les ouvrages de goût
partie dans laquelle les Phéniciens paroissent avoir
lièrement excellé [a]. Le commerce fut en conséquence
capital de cette nation. Elle passoit dans l'antiqui
en avoir montré l'art et la pratique aux autres peu
On lui fait encore honneur de l'invention des poids
mesures [1], de l'arithmétique [2], et de l'écriture [4]. I
ciens enfin étoient persuadés que les Phéniciens
trouvé les premiers l'art de dresser des comptes [5],
des registres, et en un mot tout ce qui regarde la fac

Avec de pareilles dispositions pour le commerc
peuples ouvrirent bientôt les yeux sur les avantage
mer pouvoit leur procurer par rapport à cet objet.
ont-ils été regardés dans l'antiquité comme les inv
de la navigation [6]. La nature avoit formé sur leu
plusieurs ports très-sûrs et très-commodes. Vo
Liban et de quelques autres montagnes, ils étoient
d'en tirer facilement des bois de construction. L
niciens surent profiter de toutes ces ressources. Le
ayant répondu à leurs premières entreprises, ils ét
dans peu de siècles le commerce le plus étendu
Méditerranée [7].

Il paroît que dès le temps d'Abraham, on regar
Phéniciens comme un peuple assez puissant [8]. Il
tain encore que dès les mêmes siècles, ils avoien
les côtes de la Grèce. On leur reprochoit d'y avoi
Io, fille d'Inachus [9]. Ce prince régnoit vers le tem
naissance d'Isaac. On voit enfin qu'il est fait men
commerce maritime de ces peuples dans les dernières

[a] Voy. Bochart, in Phaleg. l. IV, c. 35, p. 343.

Sidon étoit renommée pour la fabrique des toiles de lin, des tapis et des voiles précieux, pour l'art de travailler les métaux, pour la manière de couper le bois et de le mettre en œuvre, pour l'invention du verre, etc.

Tyr se rendit célèbre par l'art de teindre les étoffes, et particulièrement par l'invention de la pourpre, par le secret de travailler l'ivoire, etc.

[1] Dionys. Perieget. v. 908. — Voy. aussi Huet, Hist. du comme
[2] Polydor. Virgil. l. I, c.
[3] Voyez *suprà*, p. 220 et
[4] *Suprà*, p. 194.
[5] Strabo, l. XVI, p. 109 p. 1136. — Dionys. Perieg
[6] Dionys. Perieget. v. 907. l. I, Eleg. 7, v. 20.
[7] Sanchoniat. apud Euse Ev. l. I, p. 37. B. — Diod. 345.
[8] Gen. c. 12, ℣. 6.
[9] Herod. l. I, n. 1.

le Jacob adresse à ses enfans [1]. On ne peut donc pas puter, que dès les premiers siècles après le déluge, les Phéciens n'aient exercé un commerce assez étendu. C'est au rplus tout ce qu'on en peut dire quant à ce moment. Car manière dont ils le faisoient, les objets particuliers sur squels rouloit leur trafic, tout le détail, en un mot, nous est absolument inconnu. Nous n'avons même que des tions fort imparfaites sur les contrées que les vaisseaux néiciens pouvoient fréquenter dans les premiers âges. Il roit inutile par conséquent de vouloir s'étendre davantage r cet article.

Nous ne sommes pas mieux instruits de la manière dont s peuples navigeoient alors. Nous ignorons quelles ont été urs premières découvertes, et les progrès qu'ils ont pu re successivement dans la marine. Il n'en reste aucune ace dans les monumens de l'antiquité. Les auteurs anciens s'expriment jamais sur ce sujet qu'en termes vagues et néraux. Ils nous apprennent seulement, comme je l'ai jà dit, que les Phéniciens avoient reconnu des premiers vantage et l'utilité qu'on pouvoit tirer de l'observation s astres pour diriger la route d'un vaisseau [2]. Je traiterai tte matière plus particulièrement dans le second volume cet ouvrage ; j'entrerai aussi alors dans quelque détail r la forme de leurs vaisseaux.

ARTICLE SECOND.

Des Egyptiens.

On ne doit pas mettre les Egyptiens au nombre des peules qui auront fait de bonne heure quelque découverte dans navigation. Leur façon de penser, dans les anciens temps, oit entièrement contraire aux entreprises maritimes. Ils voient une aversion extrême pour la mer, et regardoient omme des impies ceux qui osoient s'y embarquer [4]. Ces ées leur étoient suggérées par la superstition. Dans leur ncienne théologie, la mer étoit l'emblême de Typhon, l'en-

[1] Gen. c. 49, ℣. 13. — Voy. aussi udic. c. 5, ℣. 17.

[2] Dionys. Perieg. v. 909. — Strabo, xvi, p. 1098. — Plin. l. v, sect. 13, . 259. l. vii, sect. 57, p. 18. — Pomp. Mella, l. i, c. 12. — Propert. l. ii, Eleg. 27.

[4] Les Perses pensent encore de même. Ils n'ont point de commerce maritime, et traitent d'athées ceux qui vont sur mer.

nemi juré d'Osiris. De-là cette horreur que les prêtres tiens conservèrent toujours pour cet élément, et pour ce qu'il produit, jusqu'à ne vouloir point user de sel manger de poisson [1]. Ils évitoient aussi d'avoir au liaison avec les mariniers, maxime qu'ils suivirent con ment, lors même que le reste de la nation se fut mis à quer la mer [2].

D'autres motifs ont dû encore empêcher les premiers tans de l'Egypte de s'adonner à la navigation. Cette co ne produit point de bois propre à la bâtisse des vaisse Les côtes d'Egypte sont d'ailleurs mal-saines, et il y de bons ports [3]. La politique enfin des anciens souv de ce royaume étoit entièrement opposée au commerc ritime. Ils fermoient l'entrée de leurs ports aux étran Naucratis étoit le seul endroit dont l'accès leur fût pe Cette ville communiquoit à la mer par l'embouchure nope. Si un vaisseau abordoit dans quelqu'une des bouches du Nil, l'équipage devoit d'abord faire sermen y étoit entré malgré lui. Après cette cérémonie, on descendre le navire à l'embouchure de Canope. Lors vent y mettoit obstacle, on déchargeoit les marcha dans des barques qui côtoyoient le Delta jusqu'à ce q eussent gagné Naucratis [5]. On en use de même encore sent au Japon [6].

On peut assurer qu'en général les Egyptiens ne s'occu guères du commerce. Les hommes ne daignoient pa mêler. On abandonnoit ce soin aux femmes [7]. D'aille peuples avoient pour maximes de ne point sortir d pays [8]. Ils pensoient à cet égard comme on pensoit au à la Chine [9], et comme aujourd'hui au Japon [10]. Les tiens attendoient que les autres nations vinssent leur ap ce dont ils pouvoient manquer [11]; ils étoient d'autan tranquilles à cet égard, que l'abondance qui régnoit au

[1] Plut. t. II, p. 363. — Herod. l. II, n. 38.

[2] Plut. *loco cit.* Ce sont peut-être les Egyptiens qu'Homère a voulu désigner lorsqu'il parle d'un peuple qui ne connoissoit point la navigation, et ne faisoit aucun usage du sel. Odyss. l. XI, v. 121, etc.

[3] Plin. l. XVI, sect. 76. p. 35. — Voyage d'Egypte par Granger, p. 12 et 19.

[4] Diod. l. I, p. 36. — Strabo, l. XVII, p. 1174.

[4] Diod. l. I, p. 78. — Str XVII, p. 1142.

[5] Herod. l. II, n. 79.

[6] Kœmpfer, Hist. du Japo p. 78.

[7] Herod. l. II, n. 35.

[8] Clem. Alex. Strom. l. I,

[9] Kœmpfer. Hist. du Japon p. 231.

[10] Voy. p. 176.

[11] Strabo, l. XVII, p. 1142.— Pharsal. l. VIII, v. 446.

dans leur pays ne leur laissoit presque rien à désirer. Il n'est pas étonnant qu'avec de pareils principes ces peuples ne se soient adonnés que fort tard à la navigation.

Il paroît, à la vérité, que quelques colonies égyptiennes ont passé de fort bonne heure dans la Grèce [1]. Mais un petit nombre de particuliers ne doit point faire d'exception à la façon de penser générale de la nation. D'ailleurs je présume que ces chefs de colonies étoient des aventuriers qui, mécontens ou bannis peut-être de leur patrie, avoient passé sur des vaisseaux phéniciens [2] : ils le pouvoient aisément. Dès les siècles les plus reculés, la Phénicie a entretenu un commerce suivi avec l'Egypte [3]. Le motif enfin de ces colonies n'étoit point le trafic ni la navigation. On n'en peut donc rien conclure en faveur du commerce maritime qui me semble avoir été fort négligé par les premiers Egyptiens [4].

Il n'en a pas été de même des peuples qui habitoient également les côtes d'Afrique que baigne la Méditerranée. Plusieurs traits de l'histoire ancienne montrent qu'ils s'étoient adonnés de bonne heure à la navigation. Atlas, roi de Mauritanie, passoit dans les écrits de quelques auteurs de l'antiquité pour avoir inventé l'art de construire des vaisseaux [5]. Le culte de Néptune avoit été apporté de Libye dans la Grèce [6]. On ne voit pas cependant que les peuples de ces contrées aient jamais eu un commerce maritime ni fort étendu ni fort célèbre : du moins n'en trouve-t-on aucune trace dans les écrits des anciens.

Il nous reste beaucoup plus de lumières sur le commerce maritime des nations de l'Asie établies sur les bords de la mer rouge. Il est certain qu'elles s'y sont appliquées dès les temps les plus reculés. On en trouve des preuves tant dans les écrivains sacrés que dans les profanes. Ces derniers s'accordent presque unanimement à regarder Erithras comme l'inventeur de la navigation. Ils placent son séjour vers la partie orientale de la mer rouge [7]. Cette contrée est, à ce que je présume, la même que l'Ecriture désigne sous le nom d'Idumée. Elle avoit été originairement habitée par un peuple nommé Horites ou Horréens [8]. On l'appeloit dans ces pre-

[1] Voy. *suprà*, p. 78.
[2] Voy. MARSH. p. 109 et 110.
[3] HEROD. l. I, n. 1. — Voy. le 2e. vol. l. IV, chap. 2.
[4] Voy. HEROD. l. II, n. 50.
[5] CLEM. ALEX. Strom. l. I, p. 362.
[6] HEROD. l. II, n. 50.
[7] AGATHARCHID. apud Phot. p. 1324. — STRABO, l. XVI, p. 1125. — PLIN. l. VII, sect. 57, p. 417. — P. MELA, l. III, c. 8.
[8] Gen. c. 36, ℣. 20 et 22.

miers temps la terre de Séhir [1]. Les Horides étoient alo gouvernés par plusieurs chefs [2]. L'établissement de ces peuple devoit être très-ancien, puisqu'ils sont compris au nomb de ceux que Codor-la-Homor subjugua du temps d'Abraham et avant la naissance d'Isaac [3]. Après la mort de ce P triarche, Esaü son fils alla fixer sa demeure dans la terre d Séhir [4]. Je pense qu'il y vécut d'abord comme simple parti culier [5]; mais par la suite ses enfans ayant battu et détru les Horréens [6], ils se rendirent maîtres du pays [7]. C'est sa doute en conséquence de cet événement, que la terre de Séh changea de nom, et fut appelée le pays d'Edom, ou Idumé du nom d'Esaü [8].

On ne peut pas douter que, dès les premiers siècles, l Horréens ne se soient appliqués à la navigation. C'est p ce moyen qu'ils parvinrent bientôt à exercer un très-gran commerce. On voit que du temps de Job, que je crois co temporain de Jacob [9], leur principal négoce consistoit en o en pierres précieuses, en corail, en perles et en autres mar chandises de prix [10]. Un pareil trafic qui n'a que le luxe pou objet, prouve évidemment l'ancienneté du commerce et de l navigation chez ces peuples. En général, par la manièr dont Job parle des vaisseaux [11], de la pêche de la baleine [12] et des constellations [13], on juge qu'il vivoit avec des peuples dont les entreprises maritimes devoient faire la principale occupation [14]. Je crois avoir prouvé que l'Idumée étoit la patrie de Job [15].

A l'égard des nations de la haute Asie, je ne puis rien dire ni sur leurs progrès dans la navigation, ni sur l'état de leur commerce dans ces anciens temps. Ce qu'on lit dans Diodore de la flotte que Sémiramis fit construire sur l'Indus, est mêlé de trop de fables pour mériter aucune croyance. Le peu qu'on en pourroit recueillir seroit, que les habitans de ces contrées n'étoient pas alors fort expérimentés dans la marine. Diodore en effet observe que Sémiramis avoit tiré de la Phé-

[1] Gen. c. 36, ℣. 30.
[2] *Ibid.* ℣. 21, 29, 30.
[3] *Ibid.* c. 14, ℣. 6.
[4] *Ibid.* c. 36, ℣. 8.
[5] Voy. Hist. Univ. t. 1, p. 556.
[6] Deut. c. 2, ℣. 12.
[7] Voy. Hist. Univ. t. 1, p. 557 et 559.
[8] Gen. c. 25, ℣. 30, c. 36, ℣. 1.
[9] Voy. notre Dissertation sur Job.
[10] Job, c. 28, ℣. 16 et 19.
[11] Chap. 9, ℣. 26.
[12] Chap. 40, ℣. 25, 26.
[13] Voy. notre Dissertation sur les Constellations dont il est parlé dans Job, à la fin de ce volume.
[14] Voy. NEWTON, Chronol. des Egypt. p. 229.
[15] Voy. notre Dissert. sur Job, à la fin de ce volume.

nicie et de la Syrie les ouvriers qui construisirent les barques dont elle se servit pour attaquer le roi des Indes [1].

Il seroit bien difficile aussi de rien dire, quant à présent, sur l'état où pouvoient être le commerce et la navigation chez les peuples de l'Europe. L'histoire de cette partie du monde est trop peu connue dans les siècles que nous parcourons maintenant, pour qu'il soit possible de donner quelques notions de tous ces objets : on ne peut pas même proposer des conjectures.

De tous les faits que je viens de rapporter, il résulte que dès les siècles dont il s'agit dans cette première époque, la navigation avoit fait quelques progrès; progrès qu'on doit nécessairement attribuer à l'ardeur avec laquelle plusieurs peuples s'étoient appliqués au commerce; car il n'y a jamais eu que cet objet qui ait pu former les hommes à la mer. J'ajouterai que le point où nous voyons que les arts étoient déjà portés dans certains pays [2], suffiroit seul pour établir la vérité de cette proposition : Les arts sont enfans du luxe, le luxe est produit par les richesses; mais la véritable source des richesses c'est le commerce; et il ne peut y avoir de commerce soutenu, sans la navigation.

Je ne dirai rien pour le présent des combats de mer. Aucun fait ne nous indique qu'il s'en soit donné dans les siècles que nous parcourons présentement. Il a dû en effet se passer quelque temps avant que les hommes se soient rendus assez hardis et assez expérimentés sur la mer pour oser s'y battre. Je ne crois donc pas qu'il y ait eu de vaisseaux de guerre dans les premiers temps, et moins encore d'armées navales. On pourroit, tout au plus, soupçonner qu'il y auroit eu des pirates, c'est-à-dire, quelques navigateurs qui, profitant de la grandeur de leurs vaisseaux et de la force de leurs équipages, attaquoient les petits bâtimens incapables de se défendre et de résister.

Je pense aussi que l'usage de faire des descentes sur les côtes, et d'en piller les habitans, a pu avoir lieu dès les siècles dont il s'agit maintenant. Les anciens navigateurs n'auront probablement pas négligé cette voie de s'enrichir. Elle leur étoit d'autant plus facile que dans ces temps reculés l'art de fortifier les villes n'étoit guères connu. J'aurai au surplus occasion dans le second volume de cet ouvrage, de faire voir combien l'envie de piller et de butiner a dû contribuer originairement au progrès de la navigation.

[1] L. II, p. 130.

[2] Voy. *supra* Liv. II, chap. 5.

LIVRE CINQUIÈME.

De l'Art militaire.

L'ESPRIT de discorde a régné de tout temps sur la terre. Il y a eu des querelles et des combats dès le moment qu'il y a eu des hommes. Inutilement voudroit-on remonter à l'origine et au principe de leurs premières divisions. On ne doit les attribuer qu'à l'envie, source de toutes les animosités. Semblables aux bêtes féroces, les hommes se seront disputé dans les premiers âges leur manger, la jouissance d'une femme, la possession d'un antre, le creux d'un arbre ou d'un rocher. Les armes que la nature peut fournir auront été les seules qu'on aura d'abord employées; la fureur, l'unique guide qu'on aura suivi, et la satisfaction des appétits brutaux, le principal but qu'on se sera proposé. On n'aura connu d'autres bornes à la victoire que les excès de la rage et de la vengeance. Les hommes ne cherchoient alors qu'à s'exterminer mutuellement et à se détruire, souvent même à s'entredévorer [1]. Passons rapidement sur ces temps d'horreur et de confusion, dont plusieurs contrées offrent encore aujourd'hui une trop fidèle image.

Quelques familles s'unirent les unes aux autres. Les intérêts des particuliers qui composèrent ces associations, devinrent aussitôt communs entre eux. A peine ces sociétés particulières se furent-elles formées, qu'on vit commencer les hostilités de nation à nation. Les premières guerres n'auront été que de simples incursions. On formoit des partis, on ravageoit le séjour de son ennemi, on détruisoit ses habitations, on enlevoit ses troupeaux; on tâchoit surtout de faire des prisonniers pour les réduire en esclavage. On ne songeoit point dans ces temps reculés à faire des conquêtes. L'envie de nuire à ceux qu'on attaquoit étoit le seul objet des expéditions militaires. Les hostilités finies, chacun retournoit dans son canton. C'est ainsi qu'en usent encore à présent les Sauvages.

Les vues changèrent lorsque plusieurs familles se furent réunies en corps d'état sous un seul et même chef: l'ambition naquit alors. Quelques souverains conçurent le projet d'agrandir les limites de leur domination. On se proposa donc,

[1] Voy. *suprà*, p. 93. — Mém. de Trév. Févr. 1708, p. 224.

en prenant les armes, d'autres motifs que le seul désir de faire tort à son ennemi. On envisagea des suites plus durables qu'une irruption passagère. La politique vint au secours de l'ambition et l'éclaira dans ses démarches. On mit des bornes aux fureurs de la guerre, et l'on chercha plutôt les moyens d'assujétir les vaincus, que le triste avantage de les exterminer. Telle a été l'origine des premiers empires qui se sont élevés. Ils ont été plus ou moins étendus selon le degré d'ambition, d'habileté ou de bonheur du prince qui prenoit les armes.

Le premier exemple que l'histoire présente d'une guerre entreprise dans l'esprit de conquêtes, remonte au temps d'Abraham. Il est dit dans la Genèse, que Codor-la-Homor, roi des Elamites, s'étoit assujéti les rois de la Pentapole [a]. Il les contint pendant douze ans; mais à la treizième année ces princes tâchèrent de se soustraire à sa domination [1]. Ce fait nous montre que Codor-la-Homor avoit usé modérément de sa victoire, qu'il avoit laissé les rois de la Pentapole sur le trône, à condition sans doute de lui payer annuellement un certain tribut.

Ces princes s'étant révoltés, réunirent leurs forces, et se liguèrent au nombre de cinq, pour mieux résister au roi des Elamites, qui marcha contre eux l'année suivante. Codor-la-Homor, afin d'assurer le succès de son expédition, s'étoit fortifié du secours de trois rois ses voisins apparemment, ou ses alliés. Il battit les cinq rois de la Pentapole, mais irrité de leur soulèvement, il voulut en tirer une vengeance sanglante. Sodome et Gomorrhe furent cette fois livrées au pillage. On enleva tout ce qui pouvoit s'y trouver de vivres, et les habitans furent emmenés en captivité [2].

Le reste de cette histoire est connu. On sait qu'Abraham ayant appris que Loth son neveu étoit du nombre des captifs, choisit parmi ses serviteurs ceux qui étoient les plus capables de porter les armes, poursuivit les vainqueurs qui se retiroient, les défit, leur enleva le butin qu'ils emportoient, ramena tous les prisonniers, et rétablit le roi de Sodome et ses alliés dans leurs états [3].

L'Ecriture Sainte ne fournit point, dans les siècles que nous parcourons présentement, d'autres faits qui puissent

[a] On appelle ainsi la vallée qui renfermoit les cinq villes que Dieu détruisit par une pluie de soufre et de feu. On conjecture qu'elles étoient situées aux environs du Jourdain, sur les bords du lac Asphaltite.

[1] Gen. c. 14, ℣. 4.
[2] *Ibid.* ℣. 11 et 16.
[3] *Ibid.* ℣. 14, etc.

avoir rapport aux conquêtes. A l'égard des historiens profanes, ils paroissent n'avoir point connu de plus ancien conquérant que Ninus, roi d'Assyrie; car on ne doit pas mettre dans ce rang Osiris ni Bacchus. L'intention que l'on prête à ces premiers héros, étoit de civiliser les peuples qu'ils domptoient, et non de les assujétir. Ninus a donc passé constamment, chez les écrivains de l'antiquité, pour le premier prince qui ait été animé de l'esprit de conquêtes, et qui en conséquence se soit conduit politiquement [1]. Ils se sont trompés néanmoins. Le règne de Ninus est postérieur de beaucoup à celui de Codor-la-Homor [2], dont les expéditions militaires doivent être envisagées comme de véritables conquêtes; et dès lors la politique sera nécessairement entrée dans les démarches de ce prince.

Pour revenir à ce que les historiens profanes nous ont transmis de Ninus, ils disent que ce monarque, dévoré d'ambition, ne s'occupa que de projets de guerre et d'agrandissement. Il commença par faire alliance avec le roi des Arabes. Fortifié de ce secours, il attaqua les Babyloniens, les vainquit et leur imposa tribut. Marchant ensuite de proche en proche, Ninus subjugua la Médie, la Perse, l'Arménie, et quantité d'autres provinces [3]. C'est ainsi qu'en réunissant sous sa domination plusieurs royaumes, ce prince parvint à former le célèbre empire des Assyriens. Il se maintint long-temps par les soins que Ninus avoit pris de l'affermir [4].

Ce monarque, en mourant, avoit remis le sceptre entre les mains de Sémiramis son épouse. Cette princesse avide de gloire et dévorée d'ambition, d'un esprit mâle et courageux, résolut de marcher sur les traces de son mari. Elle fit la guerre, et réussit dans ses premières entreprises. Mais ayant voulu enfin porter ses armes dans l'Inde, elle fut battue et contrainte de se retirer [5].

Ninias, fils de Ninus et de Sémiramis, monta sur le trône après la mort de cette princesse. S'éloignant de l'humeur guerrière et entreprenante de ses pères, il ne s'occupa que des moyens d'entretenir la paix pendant tout le cours de son règne [6]. Depuis cette époque, l'histoire de l'Asie ne fournit

[1] Diod. l. II, p. 113. — Justin. l. I, c. 1. — Syncell. p. 64.
[2] Voy. *suprà*, p. 53.
[3] Voy. Diod. l. II, p. 114, etc. — Justin. l. I, c. 1.
[4] Justin. *Ibid.*
[5] Voy. Diod. l. II, p. 128 et 133. — Justin. l. I, c. 2.
[6] Diod. l. I, p. 134.

lus rien qui ait rapport à la guerre dans l'espace de temps que nous parcourons présentement.

On ignore entièrement l'histoire des premières guerres qu'ont pu avoir les Egyptiens. On ne trouve chez ces peuples aucun conquérant avant Sésostris, dont le règne tombe dans les siècles qui feront l'objet du second volume de notre ouvrage. On ne peut pas douter néanmoins que l'art militaire n'ait été connu et cultivé très-anciennement en Egypte. De temps immémorial, les revenus de l'état y étoient partagés en trois portions, dont la première appartenoit aux prêtres, la seconde au roi, et la troisième à la milice [1]. Il paroît donc que les Egyptiens avoient pensé de très-bonne heure aux moyens de former des troupes, et que le nombre même en devoit être considérable. Aussi voyons-nous que dès le temps du patriarche Joseph, il y avoit chez ces peuples un commandant de la milice, que l'Ecriture représente comme un personnage considérable, ayant une jurisdiction particulière et affectée à sa place [2]. On voit enfin Pharaon poursuivre les Israëlites à la première nouvelle de leur sortie d'Egypte, avec des forces considérables, tant de pied que de cheval. La promptitude avec laquelle Moïse fait connoître que ce prince rassembla cette armée formidable [3], suppose nécessairement un système suivi dans le gouvernement égyptien, et une grande attention à maintenir toujours sur pied un corps de troupes très-nombreux, très-exercé et en état, par cette raison, de se porter sur-le-champ partout où l'on vouloit. Ces faits suffisent pour faire juger que l'Egypte est un des premiers pays où l'art militaire ait fait quelques progrès.

Je ne dirai rien, pour le moment, de l'ordre et de la discipline militaire de cet empire, non que les Egyptiens, dans les siècles dont je traite maintenant, manquassent de réglemens sur cet objet : ce défaut n'est pas à présumer. Mais les réglemens qui pouvoient exister alors ne nous sont point connus. Toutes les ordonnances que l'on trouve dans les anciens historiens, par rapport aux troupes et à l'état militaire de l'Egypte, paroissent avoir eu pour auteur Sésostris. Je réserve donc pour les siècles auxquels ce prince a vécu, le peu de détails qui nous restent sur la discipline militaire des Egyptiens.

A l'égard de l'Europe, les premiers événemens arrivés dans cette partie du monde, sont couverts de si épaisses ténèbres,

[1] Voy. *suprà*, p. 67.
[2] Voy. Gen. c. 39, ℣. 1, c. 40, ℣. 3.
[3] Voy. Exod. c. 14.

qu'on n'en peut tirer aucune induction sur la manière dont on y faisoit la guerre dans les siècles de la haute antiquité. On voit seulement que des chefs de colonies sortis d'Egypte, et connus des anciens sous le nom de Titans, s'emparèrent d'une grande partie de l'Europe, et fondèrent un vaste empire qui comprenoit la Grèce, l'Italie, la Gaule et l'Espagne [1]. Mais les détails de toutes ces conquêtes nous sont entièrement inconnus. Je juge seulement, par la facilité que les Titans trouvèrent à soumettre une si grande étendue de pays, que l'Europe devoit alors être assez dépourvue d'habitans, et que ces princes eurent affaire à des peuples très-peu aguerris.

On ne voit que trop à quel point nous sommes dépourvus de faits et de circonstances dans les siècles qu'embrasse cette première partie de notre ouvrage. Ce n'est pas qu'il ne soit arrivé de grandes révolutions, et qu'il ne se soit passé alors bien des événemens sur la terre; mais nous les ignorons presque totalement. Le peu même qui s'en est conservé, ne nous est parvenu qu'étrangement altéré par les fables. Essayons néanmoins d'après ces foibles lumières, de donner une idée de l'état où étoit l'art militaire à l'époque que nous parcourons présentement.

On ne peut rien dire de certain sur la manière dont on levoit des troupes et dont on formoit une armée dans les premiers temps. Je pense qu'originairement tout le monde alloit à la guerre, excepté les vieillards, les femmes et les enfans. Dans la suite on choisit les hommes les plus robustes et les plus propres à la fatigue. On imagina enfin de destiner un certain nombre de personnes uniquement à la profession des armes. L'idée d'avoir toujours sur pied un corps de troupes, afin de n'être pas pris au dépourvu, est due aux peuples policés. Je crois avoir montré que cette pratique avoit lieu en Egypte dès les temps les plus reculés [2].

Il n'y a pas d'apparence qu'on fût alors dans l'usage de soudoyer les troupes. Le soldat n'avoit pas de paye, et n'attendoit d'autre récompense de ses travaux et de ses services que sa part dans le butin qu'on faisoit sur l'ennemi. On voit que dès le temps d'Abraham, il y avoit des règles établies pour le partage du butin. Ce patriarche donna la dîme des dépouilles qu'il avoit remportées sur Codor-la-Homor et les autres rois ses alliés, à Melchisedech, roi de Salem et prêtre du *Très-Haut* [a]. Le roi de Sodome en reconnoissance du ser-

[1] Voy. *suprà*, p. 78.
[2] *Suprà*, p. 311.

[a] On ne voit point dans l'Ecriture, à quel titre Abraham donne à Melchise-

vice qu'Abraham venoit de lui rendre, offrit à ce patriarche tout ce que ses armes victorieuses venoient de recouvrer sur l'ennemi, se réservant seulement ceux de ses sujets que cette victoire avoit tirés de captivité. Abraham refusa l'offre du roi de Sodome; mais il eut soin de faire donner à ses alliés, Aner, Escol et Mambré qui l'avoient suivi, la part qui leur revenoit dans le butin fait sur l'ennemi [1].

Il a fallu quelques siècles pour réparer les ravages affreux du déluge, et donner à la terre le temps de se repeupler. Les premières armées dûrent, par conséquent, être peu nombreuses. On en trouve la preuve dans ce que l'ancienne tradition publioit des expéditions militaires d'Osiris, de Bacchus et des princes Titans. La facilité, l'étendue et la promptitude de leurs conquêtes montrent et que la terre alors étoit presque déserte, et qu'ils n'étoient suivis que de peu de troupes. On regarderoit aujourd'hui comme une grande entreprise de parcourir seulement les pays qu'on leur fait subjuguer.

Le témoignage de l'Ecriture sert aussi à confirmer ce que j'avance. Elle dit que Codor-la-Homor avoit assujetti les rois de la Pentapole. Ce prince étoit roi d'Elam, c'est-à-dire, de Perse. On sait combien cette contrée est éloignée de la mer morte, sur les bords de laquelle je pense qu'étoient situés les cantons désignés sous le nom de Pentapole. Codor-la-Homor ne pouvoit donc pas être accompagné de beaucoup de monde. Car on ne transporte pas aisément une armée nombreuse à plusieurs centaines de lieues. Il falloit aussi que les pays qui séparoient les Etats de ce prince de ceux des rois de la Pentapole, fussent très-peu peuplés; autrement Codor-la-Homor auroit eu bien de la peine à faire cette conquête, et plus encore à la conserver pendant près de treize ans.

La preuve, enfin, que les forces de Codor-la-Homor et celles des rois ses alliés étoient médiocres, c'est qu'Abraham avec 318 personnes rassemblées à la hâte, défit l'armée combinée de ces princes [2]. L'Ecriture dit, il est vrai, qu'il prit la nuit pour les attaquer [3]. Mais cette circonstance donne seulement à penser que les troupes de Codor-la-Homor étoient supérieures à celles d'Abraham; ainsi en faisant monter l'armée des Rois alliés à 6 ou 7000 hommes, c'est,

dech, la dîme du butin qu'il avoit fait sur les Elamites. Mais on ne peut pas douter qu'à cet égard ce patriarche ne se soit conformé à quelques usages déjà reçus.

[1] Gen. c. 14, ℣. 21, etc.
[2] *Ibid.* ℣. 14.
[3] *Ibid.* ℣. 15.

je crois, plus qu'il n'en faut pour satisfaire à toutes les difficultés qu'on pourroit m'opposer, et je ne vois nulle raison qui puisse faire juger que les forces de ces princes réunis fussent plus considérables.

Je crois en pouvoir dire presque autant des armées de Ninus et de Sémiramis. Car on ne doit avoir aucun égard à ce que Ctésias et d'autres écrivains ont débité sur les forces militaires de ces monarques. Leurs récits sont marqués au coin de l'exagération la plus outrée. A les en croire, l'armée que Ninus assembla pour la conquête de la Bactriane, étoit composée de dix-sept cent mille hommes d'infanterie, de deux cent mille hommes de cavalerie et de dix mille six cents chariots armés de faux [1]. En ajoutant à ce nombre celui des personnes nécessaires pour le service d'une pareille armée, il s'ensuivra que Ninus auroit mis en campagne en tout plus de trois millions de bouches.

C'est peu néanmoins en comparaison des forces que Sémiramis destina, suivant les mêmes historiens, pour la conquête de l'Inde. L'armée qu'elle fit marcher montoit, dit-on, à trois millions de gens de pied, à cinq cent mille hommes de cavalerie, et à cent mille chariots. Il y avoit en outre cent mille hommes montés sur des chameaux, sans compter deux mille barques pour passer l'Indus [2]. D'après ce récit, il devoit y avoir dans cette armée au moins six à sept millions de bouches.

Le Roi des Indes, ajoute-t-on, fit des préparatifs encore plus considérables pour se défendre, et rassembla des forces qui surpassoient celles de Sémiramis [3]. En suivant donc les calculs, déjà établis, l'armée de ce prince et sa suite pouvoient monter à près de dix millions d'hommes; et le nombre des combattans, lorsque les troupes de part et d'autre furent en présence, devoit être au moins de neuf à dix millions. Il est fâcheux que Ctésias et ses copistes ne nous aient pas appris comment on s'y prenoit pour faire subsister de pareilles armées, et dans quelles plaines elles se battirent [a]. Ce seroit perdre du temps, que de s'arrêter à réfuter sérieusement des faits aussi peu vraisemblables. L'immensité de pays que ces mêmes auteurs font subjuguer à Ninus et à Sémiramis [4], suffiroit pour détruire leurs propres récits. On sera toujours en droit d'en conclure, ou qu'ils sont exagérés, ou que si

[1] Diod. l. II, p. 117.
[2] *Ibid.* p. 130.
[3] *Ibid.* p. 131.
[a] Il faut pourtant avouer que ces faits ont paru suspects à Diodore. Néanmoins il a tâché de les justifier. Voy. p. 117.
[4] Diod. l. II, p. 114, 115 et 128.

nquêtes de ces monarques ont été aussi étendues qu'on
, la terre alors n'étoit encore guères peuplée, et que
nséquent leurs armées ne pouvoient être que peu con-
ples.

ense aussi que les premières armées n'auront été com-
que d'infanterie. L'art de s'aider des animaux pour la
, aura été inconnu pendant quelque temps. Les sau-
encore aujourd'hui, sont privés de ces ressources. Je
is donc pas qu'on en ait fait usage dans la haute anti-
Mais insensiblement on aura trouvé les moyens de
er les animaux, et de les apprivoiser. L'idée de les
rvir à la guerre se sera présentée alors assez naturelle-
Il y en a plusieurs d'assez propres à cet usage. En
rant l'histoire des différentes nations de cet univers,
t que les chevaux, les éléphans, les chameaux, les
[1], et même les lions [2] ont été employés dans les com-
Mais on ignore dans quel temps ces usages se sont in-
s.

ous les animaux dont l'homme peut tirer parti pour
re, il n'y en a point qui y soit plus propre que le
; et il est probable qu'on n'aura pas tardé à s'en aper-
La question est de savoir de quelle manière on aura
vir originairement cet animal dans les combats. On
r employer de deux façons différentes, soit en l'atte-
n char, soit en le montant. Il faut donc examiner
l si l'usage de faire tirer le cheval est antérieur à celui
nonter; et si l'un est plus naturel et plus aisé que
: ensuite décider laquelle de ces deux manières est la
re dont on aura fait usage pour introduire le cheval
s combats.

entrer dans toutes les discussions qu'une pareille
n pourroit occasionner, je pense qu'on aura employé
nal à tirer et à porter des fardeaux, avant que de le
rvir de monture. La fougue du cheval le plus impé-
st arrêtée, ou du moins diminuée par le poids de la
qu'il tire, ou qu'il porte. Il semble donc que la ma-
plus simple et la plus aisée de faire usage des che-
celle par où l'on a dû commencer, aura été de les
à des fardeaux, ou de les leur faire porter [3]. J'ai pro-
ns le livre précédent quelques conjectures sur l'ori-

[1] Strabo, l. iv, p. 305. — Arist. anim. l. viii, c. 38. — Id. sect. 61, p. 763. — Lucret. l. v, v. 1309. — Diod. l. i, p. 67. — Plut. t. ii, p. 358.
[3] Voy. Acad. des Inscript. t. viii. M. p. 315.

gine des chariots. J'y ai fait voir que l'invention en remo toit aux siècles les plus reculés. J'ai dit aussi que ces machin alors n'étoient guères plus compliquées que nos charrette Il ne falloit donc pas une grande science pour les conduir

Il n'en est pas de même de l'équitation. L'art de monte cheval me paroît plus combiné et plus difficile que celui conduire une charrette. Etant moins naturel, il a dû prob blement se présenter le dernier. Aussi voyons-nous par to ce qui nous reste d'anciens monumens, que dans l'antiqu on s'est servi du cheval beaucoup plus généralement p tirer, que pour porter [2]. A l'égard du point de fait que n examinons présentement, savoir si l'on a employé les ch riots avant la cavalerie dans les combats, l'histoire atte que l'usage des chars a précédé celui de la cavalerie [3]. Obs vons en effet que par rapport aux combats, il a été plus a originairement d'y employer des chariots, que des cavali Le combattant qui montoit un chariot de guerre, n'é point occupé du soin d'en conduire les chevaux. Il avoit to jours avec lui un cocher chargé de cette fonction. Le cav lier n'a pas le même avantage. Son attention est nécessair ment partagée entre le soin de combattre, et celui de co duire son cheval.

Je pense néanmoins que dans quelques pays, tels que Palestine, l'Arabie, l'Egypte, etc., où les peuples se so policés fort promptement, on n'aura pas tardé à trouv l'art de monter à cheval, et qu'on aura pu, en conséquenc introduire de bonne heure de la cavalerie dans les batailles On voit dans la Genèse que, dès le temps de Jacob, l'art monter à cheval devoit être connu dans la Palestine [4]. C usage avoit lieu aussi chez les Arabes au siècle de Job [5]. J'ai déjà dit que je croyois Job contemporain de Jacob, qu'il vivoit dans l'Idumée sur les confins de l'Arabie [6]. A l'égard de l'Egypte, c'est dans ce pays, si l'on s'en rapport aux historiens profanes, que l'équitation a été inventée. Ils sont partagés seulement sur l'époque de cette découverte. Les uns l'attribuent à Orus, fils d'Osiris [7], et la font remonter conséquemment à des temps fort reculés. Les autres en font honneur à Sésostris [8], qui n'a régné que postérieurement aux siècles dont nous discutons maintenant les connoissance

[1] *Suprà*, p. 272.
[2] Voy. le 2e. vol. liv. v, chap. 3.
[3] Palæphat. de Incred. c. 1, p. 9.
[4] Chap. 49, *v.* 17.
[5] Chap. 39, *v.* 21, etc.
[6] Voy. notre Dissertation sur Job.
[7] Dicæarchus apud Schol. Apol. Rhod. l. iv, 275.
[8] Id. *Ibid.*

ıs l'art militaire [1]. Il n'est pas aisé de décider laquelle de deux opinions est la mieux fondée. Il me paroîtroit cependant plus vraisemblable de rapporter à Orus l'origine l'équitation. Ce sentiment est appuyé d'une ancienne lition que Plutarque nous a conservée [2]. D'ailleurs est-il résumer que les Égyptiens, dont les découvertes en tout ıre sont si anciennes, aient été jusqu'au temps de Sésossans s'apercevoir de la plus grande utilité qu'on puisse ır du cheval ? Enfin, on voit que dès le temps de Jacob, avoit des chevaux en Egypte, et qu'on étoit dans l'usage les monter [3]. Diodore nous apprend aussi que les rois décesseurs de Sésostris avoient mis tous leurs soins à entreir un grand nombre de chevaux. Dans cette vue ils avoient construire sur les bords du Nil, entre Thèbes et Memıs, cent écuries chacune de 200 chevaux [4]. Ajoutons qu'on ura pas introduit vraisemblablement de la cavalerie dans combats, dès les premiers momens qu'on aura connu uitation. C'est néanmoins ce qu'il faudroit admettre, si ı adoptoit le sentiment des auteurs qui attribuent à Sésos- l'invention de cet art, puisque les historiens convienat qu'il y avoit de la cavalerie dans ses armées [4]. Rien mpêche donc de croire que, sur la fin des siècles dont il git présentement, quelques peuples auront pu se servir de aliers dans les combats; mais remarquons en même temps ə les chariots étoient anciennement la principale force des mées, et que l'usage en a été beaucoup plus général que ui de la cavalerie. On en verra des preuves sensibles dans econd volume de cet ouvrage.

Les pierres, les morceaux de bois bruts, les cornes des imaux auront été les premières armes dont on se sera vi [5]. On imagina ensuite de faire durcir les bâtons au feu de les aiguiser. Cette espèce d'arme défensive a été [6], et encore en usage dans plusieurs pays [7]. On ne tarda pas ssi à tailler les morceaux de bois en forme de massue,

Voy. le 2e. vol. liv. 1, c. 3.
Voy. t. II, p. 358.
Voy. Gen. c. 49, ℣. 17, c. 50, ℣.

[1] Liv. I, p. 55.
On voyoit encore du temps de Dioe les restes de ces bâtimens.
[2] Diod. l. I, p. 64.
[3] Voy. Lucret. l. V, v. 1283, etc. Horat. Serm. l. I, sat. 3, v. 100, — Diod. l. I, p. 28, l. III, p. 194. — Hygin. Fab. 272. — Plin. sect. 57. p. 415. — Palæphat. in Chron. Alex. p. 45. — Cedren, p. 19.
[6] Herod. l. VII, n. 71. — Strabo, liv. III, p. 255, l. XVII, p. 1177. — Suidas, t. II, p. 90. — Conq. du Péron, t. I, p. 76.
[7] Voyage de Dampier, t. II, p. 143. — Recueil des Voyages de la Compagnie des Indes holland. t. IV, p. 563.

arme si commune dans les anciens temps [1], et qui subsiste même de nos jours chez quelques peuples [2]. Je pense encore que, dès les premiers âges, on se sera battu avec des haches. Les écrivains de l'antiquité en donnent aux anciens héros. C'étoit autrefois, comme elle l'est encore aujourd'hui, l'arme principale de quantité de nations. Le tranchant de ces haches n'étoit pas originairement de métal. On ignora dans les premiers temps l'art de tirer les métaux du sein de la terre, et celui de les travailler. Les anciennes haches étoient armées de pierres aiguisées [3]. C'est ainsi que le sont encore à présent celles des sauvages [4]. On doit mettre aussi au nombre des premières armes qu'on aura inventées, la lance et la pique. L'usage en est de toute antiquité, et, on peut le dire, de toute universalité.

On ne pouvoit se battre que de près avec les armes dont je viens de parler; mais on chercha bientôt les moyens de pouvoir atteindre de loin son ennemi; et on ne tarda pas à inventer des armes propres à cet usage. Je n'en vois point de ce genre, dont l'usage soit plus ancien, et en même temps plus universel que celui de l'arc et des flèches. L'Ecriture dit qu'Ismaël se rendit habile à tirer de l'arc [5]. Esaü prend son carquois et son arc pour aller à la chasse [6]. On trouve des flèches jusques chez les nations les plus grossières, les plus bornées et les plus sauvages; dans les îles même les plus éloignées du continent. La fabrique de cette arme aura été assez informe et assez grossière dans les commencemens. On n'aura d'abord armé les flèches que de cailloux, de bois durci, d'os pointus, ou d'arêtes de poissons [7], ainsi que le pratiquent encore à présent quantité de nations [8] auxquelles l'art de travailler les métaux est inconnu.

Je ne crois pas l'usage de la fronde aussi ancien que celui des flèches, quoiqu'à bien des égards l'invention de cette arme ait dû se présenter plus facilement que celle de l'arc. La fronde est moins compliquée, et la nature en fait les plus grands frais. Je ne vois pas cependant que cette arme ait été aussi anciennement ni aussi universellement en

[1] Diod. l. I, p. 28. — Palæphat. in Chron. Alex. p. 45.
[2] Lettr. édif. t. XX, p. 134.
[3] Voy. *suprà*, p. 92, 153.
[4] *Ibid.* p. 153, 168 et 169.
[5] Gen. c. 21, ℣. 20.
[6] *Ibid.* c. 27, ℣. 3.
[7] Tacit. de Mor. Germ. n. 46. — Herod. l. VII, n. 69. — Photius, p. 1333. — Bibl. anc. et moderne, t. XXI, p. 24.
[8] Lettr. édif. t. I, p. 132, t. VIII, p. 43. — Rec. des Voyag. au Nord, t. VIII, p. 175. — Hist. de la Virginie, p. 313. — Voyage de Dampier, t. I, p. 94. — Nouv. relat. de la France équin. p. 169.

ployée [1] que les flèches: Job est le seul écrivain des temps reculés où il soit parlé de la fronde [2]. Les anciens croyoient que l'invention en étoit due aux Phéniciens [3].

A mesure que les peuples se policèrent, ils s'étudièrent à inventer de nouvelles armes, ou à perfectionner celles qui étoient déja connues. On trouva l'art de travailler les métaux. Il étoit naturel de faire servir cette découverte au progrès de l'art militaire. On inventa donc le sabre et l'épée, armes qui n'ont été connues que des peuples policés, et dont les sauvages sont encore privés. Les historiens profanes attribuent l'invention de l'épée à Bélus [4], roi d'Assyrie, et père de Ninus [5]. Mais, sans nous arrêter à des traditions vagues et incertaines, on voit par l'Ecriture, que cette arme étoit connue dans l'Asie, dès la plus haute antiquité. Abraham prend son épée pour immoler Isaac [6]. Siméon et Lévi entrent l'épée à la main dans Sichem, et s'en servent pour massacrer tous les habitans [7]. Ces premières armes, comme je crois l'avoir prouvé ailleurs, étoient de cuivre, et non de fer [8].

Ce n'est pas assez que de pouvoir attaquer son ennemi avec avantage, il faut encore savoir se mettre à l'abri de ses coups. Les hommes auront d'abord employé pour armes défensives les mêmes moyens qui leur avoient servi à se garantir des injures de l'air. La dépouille des animaux leur rendoit ce double service [9]. Les premiers rois d'Egypte se couvroient à la guerre de peaux de lions et de taureaux [10]. On peut remarquer aussi qu'on nous dépeint tous les anciens héros revêtus de pareilles armes. On chercha ensuite des moyens plus efficaces et plus propres pour défendre le corps. On voulut joindre la commodité à la sûreté. Les armes défensives qu'on sait avoir été en usage dans l'antiquité, sont le bouclier, le casque et la cuirasse. Mais on ne peut point marquer dans quel pays, ni dire dans quel temps ces différentes armures ont été inventées. On sait seulement qu'elles sont d'une très-haute antiquité [11]. Je crois au surplus que le bouclier a été l'arme défensive la plus anciennement

[1] Voy. l'Escarbot, Hist. de la Nouv. France, p. 853.
[2] Chap. 41, ℣. 19.
[3] Plin. l. vii, sect. 57, p. 415. — Voy. aussi Strabo, l. iii, p. 255.
[4] Hygin. Fab. 274. — Cassiodor. Var l. i, Ep. 30, p. 15.
[5] Voy. Voss. de Idol. l. i, c. 24, p. 68. col. A.
[6] Gen. c. 22, ℣. 10.
[7] *Ibid.* c. 34, ℣. 25.
[8] *Suprà*, p. 167.
[9] Voy. Diod. l. i, p. 21 et 28. — Feith. Antiq. Hom. l. iv, p. 463.
[10] Diod. l. i, p. 21.
[11] Voy. Job, c. 39, ℣. 23, c. 41, ℣. 6 et 17.

et la plus universellement en usage. J'en juge ainsi sur ce que les Sauvages qui ne connoissent ni le casque ni la cuirasse, ont cependant l'usage du bouclier. J'ajouterai encore c'est la seule armure de ce genre dont il soit parlé dans Moïse [1]. Les Egyptiens prétendoient l'avoir

es temps, les peuples ont proportionné leurs ales de leurs ennemis. Chacun a tâché d'imiter tes de son voisin. Une nation qui invente mes, ou une nouvelle manière de combattre jouit pas long-temps seule : l'avantage ne peut être que nentané. Les peuples se sont instruits réciproquement en se faisant la guerre. Ils ont emprunté les uns des autres ce qui pouvoit contribuer à leur défense, ou au succès de leurs attaques.

On ne comprend qu'assez difficilement de quelle manière les armées pouvoient subsister autrefois. Nous ne voyons point que les anciens eussent la précaution de former des magasins de fourages, de faire des dépôts de vivres, etc. J'imagine qu'alors chaque soldat portoit une provision de vivres capable de le nourrir un certain temps. On sait que c'étoit l'usage des Hébreux [3], des Grecs [4] et des Romains [5], usage qui se pratiquoit, à ce qu'il paroît, dès le temps de Moïse, et sans doute auparavant. L'écriture nous dit que lorsque les Israélites sortirent d'Egypte, ils prirent de la farine, et que l'ayant mise dans des manteaux, ils la chargèrent sur leurs épaules [6]. Il est probable qu'on en usoit ainsi autrefois lorsqu'on alloit à la guerre. Chaque combattant portoit sa provision de blé ou de farine. Dans cette haute antiquité chacun étoit accoutumé à moudre soi-même son grain, ou sur des pierres, ou dans de petits moulins à bras. On faisoit cuire le pain, non dans des fours, mais sous la cendre, ou sur des pierres et des platines. C'est encore aujourd'hui la pratique de tout l'Orient [7]. Les premiers peuples d'ailleurs menoient une vie sobre et frugale. On pouvoit donc alors faire subsister des troupes beaucoup plus aisément que nous ne le ferions à présent. Les Sauvages

[1] Deut. c. 33, ℣. 29.
[2] PLATO in Tim. p. 1044. D.
[3] 1. Reg. c. 17, ℣. 17. — Voy. CALMET, t. VIII, p. 512.
[4] SUID. *voce* Ἐχεγλας σίλι, t. I, p. 930 — Schol. Aristophan. ad Equit. v. 1077. p. 219. Ad ACHARN. v. 196. p. 243, v. 1096, p. 274.
[5] CÆSAR, de Bello Gall. l. I, [illegible] — T. LIVIUS, l. [illegible] n. 1.
[6] Exod. c. 12, ℣ 3[illegible]
[7] *Suprà*, p. 114 [illegible]

de l'Amérique en fournissent des preuves plus que suffisantes [1]. Ajoutons que les campagnes, autant que je le présume, n'étoient pas longues. Les guerres anciennement se faisoient avec promptitude et impétuosité. Il n'y avoit point alors de places capables d'arrêter long-temps une armée. Le gain d'une bataille ouvroit au vainqueur un pays immense. Il s'emparoit de tout, et principalement des vivres [2].

A l'égard des fourrages, les anciens n'ont jamais dû s'en inquiéter beaucoup, attendu qu'originairement il n'y avoit point de cavalerie dans les armées; que d'ailleurs elles étoient peu nombreuses, et nullement embarrassées d'attirails ni d'équipages. Lorsque par la suite on a fait servir les chevaux à la guerre, le soin de leur nourriture n'a pas dû encore causer de grands embarras. Comme il y avoit peu de cavalerie dans les anciennes armées, on trouvoit toujours assez de fourrage dans la campagne.

Quant aux campemens, on n'en peut parler que d'une manière fort incertaine. On ignore quelle étoit à cet égard la pratique des premiers peuples. On voit bien que l'usage des tentes remonte à la plus haute antiquité. Les patriarches n'avoient point d'autre habitation [3]. On a donc pu employer de bonne heure les tentes au service militaire. Mais s'ensuit-il que dans les siècles dont je parle, on connût l'art de former un camp, c'est-à-dire, de se poster avantageusement, d'aligner les tentes, de prendre la précaution de se retrancher, etc. C'est ce que je n'oserois assurer. Xénophon dit que les nations asiatiques environnoient leur camp de fossés très-profonds, et que souvent même ils le fortifioient de bonnes palissades [4]. Mais cet auteur écrivoit dans un siècle si postérieur à ceux qui nous occupent présentement, qu'on ne peut tirer que de foibles inductions des usages pratiqués alors chez les peuples dont il parle.

Ce qui a toujours distingué les peuples policés des nations barbares, c'est qu'ils ont su joindre la discipline militaire à la bravoure, obéir à des Officiers, garder leurs rangs, et retenir les emportemens d'une ardeur téméraire et d'une fougue insensée. On ne peut rien dire sur la manière dont on rangeoit les troupes dans ces premiers temps, ni sur l'ordre qu'on observoit dans les combats. Il n'y avoit point originairement de principes sur la tactique; on se battoit

[1] Voy. le Voyage de Frezier, p. 57 et 62. — Mœurs des Sauvages, t. II, p. 247.

[2] Voy. Gen. c. 14, ℣. 11.

[3] Gen. c. 9, ℣. 21, c. 12, ℣. 8, c. 13, ℣. 18.

[4] Cyrop. l. III, p. 80.

tumultuairement, sans règle, sans ordre et sans discipline. L'institution des grades militaires n'avoit pas encore lieu. Il est probable aussi qu'on ne connoissoit ni les enseignes ni les drapeaux [1]. L'expérience aura fait sentir combien il étoit funeste de ne suivre qu'un emportement aveugle dans les combats. On aura compris que, pour en assurer le succès, il y avoit bien des précautions à prendre. De ces réflexions naquirent les évolutions et les autres manœuvres pratiquées dans tous les temps par les peuples policés. Il fallut alors choisir un certain nombre de personnes pour présider aux différens mouvemens qu'une armée devoit faire, et donner les ordres nécessaires pour les faire exécuter. J'ignore dans quel temps s'introduisit l'usage de partager les troupes en différens corps, et de mettre un certain nombre d'hommes sous le commandement d'un certain nombre d'officiers. Je vois qu'il est souvent parlé dans l'écriture du général des troupes d'Abimelech. Ce prince régnoit à Gérar du temps d'Abraham [2]. Je vois aussi dès avant le patriarche Joseph, il y avoit en Egypte un commandant de la milice [3]. Mais je ne trouve nulle part des officiers subalternes, et je doute que l'institution des différens grades militaires ait eu lieu dès les siècles qui nous occupent présentement.

Je n'en dirai pas autant des drapeaux et des enseignes militaires. Tout nous prouve qu'on n'aura pas tardé à imaginer ces marques parlantes pour guider les troupes dans la mêlée, et leur faciliter les moyens de se reconnoître et de se rallier. On ne sait point, à la vérité, dans quel siècle ni chez quels peuples on a commencé à employer ces pratiques : mais elles doivent avoir eu lieu dès une très haute antiquité. On voit que les Israëlites marchoient dans le désert par diverses troupes : chacun, est-il dit, sous les enseignes et sous les drapeaux de sa tribu et de sa compagnie [4]. Il est vraisemblable que Moïse avoit pris des Egyptiens l'usage des étendards. L'origine en remonte chez ces peuples à des temps fort reculés [5]. Cette invention d'ailleurs n'a pas dû coûter de grandes recherches. On voit qu'elle n'est point inconnue aux Sauvages [6].

A l'égard des instrumens militaires, tels que les trompettes ou les clairons, l'usage en est extrêmement ancien [7].

[1] Voy. Diod. l. 1, p. 96, 97 et 100.
[2] Gen. c. 21, ℣. 22.
[3] *Ibid.* c. 39, ℣. 1.
[4] Num. c. 2, ℣. 2.
[5] Voy. Diod. l. 1, ℣. 100, 101.
[6] Mœurs des Sauvages, t. II, p. 19
[7] Job, c. 39. ℣ p. 2, 25.

ée a dû même s'en présenter assez naturellement. Le
mier qui se sera amusé à souffler dans un roseau percé,
s une corne de bœuf, dans une grosse coquille, etc.,
û être frappé du son que ces corps rendoient alors.
sentit promptement l'utilité qu'on pouvoit tirer d'une
eille découverte, soit pour faire connoître les ordres
général, et avertir commodément les troupes de ce
elles avoient à faire, soit même pour les exciter au
ibat. Les premiers instrumens militaires auront donc
de gros roseaux, des morceaux de bois creusés, des
nes d'animaux, de grosses coquilles, etc. Toutes ces
èces de trompettes ont été anciennement [1], et sont
ore en usage dans plusieurs pays [2]. On perfectionna
uite cette découverte. On imagina d'imiter avec le métal
structure des corps naturels, qui, par le moyen du
ffle, rendoient un son éclatant. C'est ainsi qu'on sera
venu à inventer la trompette. Je ne m'arrêterai point
apporter les traditions incertaines débitées par les auteurs
fanes sur l'invention de cet instrument. Je le crois
ucoup plus ancien qu'ils ne le disent. Il en est parlé
s Job [3]. On y voit même que dès lors la trompette
t employée à la guerre: elle servoit à sonner la charge [4].
est dit aussi que Moïse fit faire deux trompettes d'ar-
t battu au marteau [5]. C'en est assez pour montrer
l'usage de cet instrument militaire remonte à des temps
reculés. Je remarquerai seulement que la pratique la
s ordinaire dans l'antiquité, étoit de faire les trompettes
cuivre [6], métal qui rend un son très-perçant.

Les tambours dont l'usage est aujourd'hui commun à
tes les nations de l'univers, ne me paroissent pas aussi
iens que les trompettes. On trouve cependant dans
lques auteurs certaines traditions qui semblent contraires
e sentiment [7]: mais elles sont mêlées de tant de fables,
elles ne me paroissent pas capables d'autoriser un fait,

[1] Voy. Varr. de Ling. Lat. l. iv, p. *voce* Arma. — Virgil. Æneid. , v. 171. — Strabo, l. xv, p. . C. — Hygin. Fab. 235. — Opus- mythol. p. 122. — Anciennes rela- des Indes et de la Chine, p. 3. Hist. des Incas, t. 1, p. 187. — ol. Hom. ad Libr. 18. Iliad. v. 219. ter, Archæolog. Gr. l. iii, c. 9, 80.

[2] Voyage de Frezier, *p.* 58 et 60. — Rec. des Voyages de la compagnie des Indes holland. t. iv, p. 310. — Voyage de Jean de Léry, p. 336. — Hist. gén. des Voyages, t. 1, p. 14. — Mém. de Trév. Novembre 1714, pag. 1992.

[3] Chap. 39, *v.* 24, 25.

[4] Id. *Ibid.*

[5] Num. c. 10, *v.* 2, c. 31, *v.* 6.

[6] Virgil. Æneid. l. vi, v. 165.

[7] Diod. l. ii, p. 152.

dont on ne trouve d'ailleurs aucun vestige dans l'antiquité. Disons maintenant un mot de cette partie de la science militaire qui concerne la défense et l'attaque des places.

Je crois qu'on a pu avoir, dès les premiers âges, quelques notions sur la manière dont on doit munir et défendre une place. La nature a indiqué aux hommes l'art des fortifications. Dans tous les pays on rencontre des endroits dont la situation est propre à mettre un petit corps de troupes en état de résister à des forces supérieures. On a dû remarquer de bonne heure l'avantage qu'on pouvoit tirer de ces sortes de postes, soit pour défendre l'entrée d'un pays, soit pour s'y retirer en cas de disgrace et d'infériorité. Ces premières observations auront conduit à l'art de fortifier les places. On a dû chercher promptement les moyens de mettre les villes à l'abri des invasions. Originairement elles étoient ouvertes et sans défense. Rien ne pouvoit empêcher un ennemi victorieux d'y entrer. Il y a bien de l'apparence que tel étoit, par exemple, du temps d'Abraham, l'état des villes de Sodome et de Gomorrhe. Nous voyons Cedor-la-Homor y entrer, et les saccager immédiatement après la victoire qu'il remporta sur les rois de la Pentapole [1].

L'expérience fit trouver insensiblement les moyens de mettre les villes en état de faire quelque résistance. On se sera sans doute contenté dans les premiers siècles de creuser autour de leur enceinte un fossé large et profond, dont la terre jetée du côté de la place, formoit une espèce de rempart. On imagina ensuite de les entourer de murailles. Ces précautions auront suffi dans les commencemens pour garantir les villes du premier effort d'un ennemi victorieux. Car on devoit être alors fort ignorant dans la manière de faire les siéges; et de tous les temps, l'art de défendre les places a été proportionné à celui de les attaquer.

A mesure que les guerres se seront multipliées, l'art de défendre une place, et celui de l'attaquer se seront perfectionnés réciproquement. On aura successivement inventé différentes pratiques dont le détail seroit déplacé pour le moment. Je ne pense pas que cette partie de la science militaire eût fait de grands progrès dans les siècles dont il s'agit présentement.

Je conviens cependant qu'il est beaucoup question, dans l'histoire de Ninus et dans celle de Sémiramis, de la grandeur et de la beauté des fortifications de la ville de Bactres,

[1] Gen. c. 14, ℣. 10, 11 et 16.

ainsi que de la longue résistance de cette place [1]; mais je crois pouvoir ranger ces faits au nombre des récits fabuleux, dont Ctésias et les autres écrivains grecs ont surchargé l'histoire de Ninus et de Sémiramis. C'est en effet le seul exemple de cette espèce qu'on puisse rapporter dans l'histoire des siècles que nous parcourons maintenant. Il n'y est jamais parlé de siéges, ni de rien qui y ait rapport. Je ne prétends pas cependant en inférer qu'on ne connût alors aucun moyen de défendre les places. Je dis seulement que cet art devoit être très-imparfait, et j'en trouve la preuve dans la rapidité des conquêtes d'Osiris, de Bacchus, des Titans, et même dans celles de Ninus et de Sémiramis. Ces princes auroient-ils pu subjuguer, dans le court espace de quelques années, cette étendue immense de pays qu'on leur fait parcourir, si l'art des fortifications eût été porté, de leur temps, à une sorte de perfection? Ils auroient souvent rencontré des places qui auroient retardé la rapidité de leur marche. Je pense donc qu'il devoit y avoir alors très-peu de villes fortifiées, et que ce qu'il y en avoit, l'étoit très-imparfaitement. On aura encore lieu de s'en convaincre, lorsque je rendrai compte des conquêtes de Sésostris, dans le second volume de cet ouvrage [2].

Voilà, je pense, tout ce qu'il est à peu près possible de dire, quant à présent, sur l'art militaire; il ne me reste plus qu'à proposer quelques réflexions sur l'esprit qui caractérisoit les guerres dans ces premiers siècles, et sur la manière dont le vainqueur usoit de ses avantages.

Tout ce qui reste de monumens de l'antiquité nous apprend, que les premières guerres se sont faites avec une cruauté et une barbarie extrêmes. On saccageoit, on dévastoit les villes et les campagnes, rien n'étoit épargné: les peuples cherchoient alors tous les moyens de pouvoir se détruire, ils ne pensoient qu'à s'exterminer. Cette fureur meurtrière leur inspira l'idée d'empoisonner leurs flèches, usage horrible, qui n'a jamais été admis que par les nations féroces, et dont l'invention ne pouvoit appartenir qu'à des siècles aussi barbares que ceux dont il s'agit présentement [3]. Les suites de la victoire n'étoient pas moins affreuses que les combats. On égorgeoit, on massacroit des nations entières [4]. Les souverains n'étoient pas plus respectés que le moindre

[1] Diod. l. II, p. 118, 119.
[2] Liv. V, chap. 1er.
[3] Voy. Job, c. VI, ℣. 4, selon l'hébreu.
[4] Gen. c. 14, ℣. 5, 6, 7.

de leurs sujets. A travers les récits fabuleux et les exag tions outrées qui défigurent l'histoire de Ninus, on re noît l'esprit qui régnoit dans les guerres des siècles prim

Ninus attaque le roi de Babylone, le défait et le p prisonnier. Comment use-t-il de sa victoire? Il met à ce monarque et ses enfans. Il porte ensuite ses a contre les Mèdes et les bat. Leur roi est pris, le ba assyrien le fait mettre en croix avec la Reine son é et sept enfans qu'il avoit [1]. Ce que nous appelons au d'hui le droit des gens, droit sacré dans la paix co dans la guerre, étoit absolument inconnu aux pre peuples. Le traitement le plus doux que la nation va pût espérer, étoit d'être réduite en captivité [2].

C'est dans l'abus que les premiers vainqueurs fire leur victoire, qu'on doit chercher l'origine du droit clavage; ce droit odieux qu'on voit établi d'une ant presque immémoriale [3]. J'ai dit qu'originairement faisoit aucun quartier aux vaincus; cependant l'avari trouve place, même dans les ames féroces et sanguin vint au secours de l'humanité. Les vainqueurs n dèrent pas à ouvrir les yeux sur l'intérêt le plus réel pouvoient tirer de leurs avantages. Ils comprirent b qu'au lieu de massacrer les vaincus, il valoit mieu des prisonniers, les priver de leur liberté pour les em ensuite à tous les différens travaux auxquels on le roit propres. Par ce moyen on se procuroit des ric solides et réelles. D'ailleurs on pouvoit vendre ces p niers, s'ils se trouvoient en plus grand nombre qu'o vouloit garder [4]. L'avarice fit donc épargner le sa cesser le carnage. L'ambition, par un même pri fut cause qu'on s'abstint de saccager les provinces. L queur sentit que leur acquisition ne lui seroit d'aucune s'il les ruinoit entièrement.

Les hommes ne peuvent pas toujours se battre. I de nécessité, après un certain temps, poser les a et terminer le cours des hostilités. C'est à l'impui mutuelle où se seront trouvées deux nations ennem soutenir la guerre, qu'on doit le premier traité de La nécessité fit penser aux moyens de se procurer r quement quelque tranquillité. On convint de termi

[1] Diod. l. II, p. 114.
[2] Voy. Gen. c. 14, ℣. 14, c. 31, ℣. 26.
[3] Gen. c. 17, ℣. 12 et 23.
[4] *Vendere cùm possis ca occidere noli. Serviet utiliter.* Horat. Ep Ep. 16, v. 69.

différens par un acte solennel qui réglât de part et d'autre les prétentions, assurât le repos public, et rétablît l'union et la concorde entre les puissances ennemies. L'écriture nous offre des exemples de traités de paix passés dès la plus haute antiquité. On voit même que, dès lors, on savoit prendre des mesures pour prévenir les animosités et les sujets de dispute qui pouvoient naître à l'avenir [1]. La manière dont on passoit alors ces sortes d'actes, mérite d'être rapportée.

L'intérêt public a exigé de tout temps qu'on pût conserver la mémoire des traités, soit de paix, soit d'alliance. J'ai dit dans les livres précédens que l'art d'écrire avoit été inconnu aux premiers siècles. J'ai rendu compte aussi des moyens qu'on avoit imaginés originairement pour suppléer à ce défaut, et constater la teneur des actes. On a vu que tous les engagemens se passoient alors en présence de témoins [2]. Mais dans les actes solennels, tels que les traités de paix ou d'alliance, outre les témoins, on observoit des formalités également propres à en constater l'authenticité, et à en perpétuer le souvenir. On érigeoit un autel, on plantoit un bois, on dressoit des monumens de pierres, on donnoit un nom caractéristique aux lieux où ces actes s'étoient passés, on immoloit des victimes, etc. L'écriture sainte et l'histoire profane fournissent quantité d'exemples de ces pratiques primitives.

Dans une occasion, Abimelech, roi de Gérar, vient trouver Abraham, et demande à ce patriarche de lui jurer au nom de Dieu, qu'il ne nuira point à ses descendans et qu'il ne fera aucun tort à ses sujets. Abraham le lui promet et s'y engage. Il se plaint ensuite à ce même Abimelech de la manière violente dont les sujets de ce prince l'avoient privé d'un puits qu'il avoit creusé. Abimelech proteste l'avoir absolument ignoré. Abraham alors fait alliance avec Abimelech, et prenant sept brebis, il les donne à ce prince, en lui disant : « Recevez ces sept brebis, afin « qu'elles servent de témoignage que c'est moi qui ai « creusé ce puits » [3]. Moïse ajoute qu'on appela le lieu où ce traité s'étoit passé, *Bersabée*, c'est-à-dire, *le puits*

[1] Gen. c. 21, ℣. 22, etc. c. 26, ℣. 26 et 29.

[2] *Suprà*, p. 43 et 199.

[3] Gen. c. 21, ℣. 22. — Voy. aussi c. 26, ℣. 15, 18, 20.

Ce n'étoit point une chose indifférente qu'un puits, dans ces contrées où l'eau est extrêmement rare, et où l'on ne peut s'en procurer que difficilement, et avec beaucoup de travail et de peine. Les puits étoient donc des immeubles fort précieux pour des peuples, dont alors toutes les richesses consistoient presque en bestiaux.

du jurement, parce qu'Abraham et Abimelech y avoient juré et contracté une alliance mutuelle.

Quand Jacob fit son accord avec Laban, l'écriture marque qu'il prit une pierre, et qu'après l'avoir dressée pour servir de monument, il ordonna aux assistans d'apporter encore d'autres pierres. Les ayant amassées en un monceau, Laban dit à Jacob : « Ce monceau et ces pierres serviront de té-« moignage entre vous et moi ». Laban appela ce monceau de pierres *le monceau du témoin*, et Jacob *le monceau du témoignage ;* chacun, est-il dit, selon la propriété de sa langue. Ce qui fit qu'on nomma depuis cet endroit *Galaad* [1].

Ces usages primitifs se sont conservés fort long-temps et dans des siècles même où l'art d'écrire étoit connu. Homère en fournit la preuve dans le récit qu'il fait d'un traité de paix passé entre les Grecs et les Troyens.

Les Grecs et les Troyens, prêts à se charger, proposent de terminer leurs différens par un combat entre Pâris et Ménélas. On stipule quelles seront les conditions de part et d'autre, selon l'événement du combat. Priam et Agamemnon s'avancent au milieu des deux armées. On apporte des agneaux pour offrir des sacrifices, et du vin pour faire des libations. Agamemnon coupe de la laine sur la tête des agneaux. Les hérauts des Grecs et des Troyens la partagent aux chefs des deux armées. Agamemnon déclare à haute voix les conditions du traité. On égorge les agneaux, on fait les libations, et l'accord est ratifié sans autres formalités [2]. Ces moyens suffisoient pour constater les traités de paix dans ces temps reculés, où les clauses qu'on stipuloit étoient toujours simples et en petit nombre. Je ne sais s'ils étoient alors plus religieusement observés qu'ils ne l'ont été depuis.

Après avoir parcouru tous les différens objets qui peuvent concerner proprement l'art militaire, il ne sera pas, je crois, inutile de nous arrêter un moment à considérer les effets que les guerres et les conquêtes ont dû opérer dans les premiers temps, et les changemens qui en ont résulté par rapport au sort et à la condition des différens peuples de l'univers.

Malgré le peu de secours que l'histoire fournit sur les événemens qui se sont passés dans les siècles dont nous nous occupons présentement, on a cependant pu remarquer qu'il s'étoit formé dès lors quelques empires assez étendus et assez considérables. Codor-la-Homor, Ninus,

[1] Gen. c. 31, v. 44, etc.

[2] Iliad. l. III, v. 86, etc.

Et plusieurs autres conquérans sans doute, dont les noms et les succès ne sont pas parvenus jusqu'à nous, avoient étendu leur domination dès le premiers siècles après le déluge, sur quantité de contrées : ils avoient réuni sous leur obéissance plusieurs villes et plusieurs peuples. Ce n'est pas seulement par rapport au progrès de l'art militaire que ces conquêtes peuvent mériter notre attention : nous devons, j'ose le dire, les envisager sous une face plus générale, et sans contredit beaucoup plus intéressante.

Quand on considère les maux que la guerre entraîne, on ne peut s'empêcher de la regarder comme un des plus terribles fléaux qui puissent affliger l'humanité. Cependant il faut convenir que du mal même il est sorti un grand bien. Les guerres et les révolutions qu'elles ont occasionnées, ont mêlé les nations en mille et mille manières, et par une suite nécessaire, les langues, les mœurs et les idées. Le genre humain y a gagné : par ce moyen les connoissances se sont étendues, et les découvertes se sont multipliées. Les conquêtes en réunissant sous une seule et même domination plusieurs pays et plusieurs peuples, ont formé, du débris de quantité de petits Etats, des empires vastes et puissans. Les vues se rectifièrent alors. On commença insensiblement dans les grands Empires à prendre des notions plus saines de la politique. L'expérience apprit à profiter des fautes qui avoient occasionné la ruine des peuples subjugués. On prit en conséquence des mesures pour se mettre à l'abri de pareils malheurs, et pour prévenir les surprises et les invasions. On munit les places, on s'assura des endroits par où l'ennemi auroit pu pénétrer facilement. On tint toujours sur pied un certain nombre de troupes. Par ces précautions plusieurs états se rendirent redoutables à leurs voisins. On n'osa plus attaquer légèrement ces puissances respectables à tous égards. L'intérieur des grandes monarchies cessa d'être exposé aux ravages et à la désolation. La guerre s'éloigna du centre, et ne se fit plus que sur les frontières. Les villes et les campagnes commencèrent alors à respirer. Les maux causés par les conquêtes et par les révolutions disparurent ; mais le bien qu'elles avoient produit resta, et l'humanité s'en ressentit. Les esprits industrieux profitèrent du repos qui leur étoit assuré pour se livrer à l'étude. C'est dans le sein des grands empires que les arts sont nés, et que les sciences se sont formées[1].

[1] Voy. *Suprà*, p. 151 et 280.

LIVRE SIXIÈME.

Des Mœurs et Usages. [a]

Les façons de penser, et les usages propres à une nation, dérivent en partie du climat dans lequel la providence a jugé à propos de placer chaque peuple, et en partie du degré de connoissances qu'on a eues dans chaque âge ; souvent même

[a] De tous les objets dont nous avons parlé jusqu'à présent, il n'y en a point de plus curieux et de plus intéressant que celui des *mœurs* et *usages*. Mais il n'en est point, en même temps, dont il soit plus difficile de donner une définition claire, nette et précise. Les mots de *mœurs*, *coutumes*, *usages*, présentent à notre esprit des notions, qu'il sent plus aisément qu'il ne peut les exprimer. Je crois cependant qu'on peut entendre, par les mœurs d'un peuple, sa manière d'envisager la plupart des actions humaines, et les principes qu'il suit constamment sur les vices et sur la vertu. Qu'est-ce en effet que la morale, si ce n'est la science des mœurs, c'est-à-dire, celle des préceptes qui apprennent à régler le cœur par la vertu, et à discerner les actes capables d'offenser cet ordre sacré et immuable, qui doit servir de règle à toutes nos démarches ? Et il faut convenir qu'à cet égard, les différens peuples de l'univers se sont assez bien accordés sur un article si essentiel. Les principes fondamentaux de la morale ne paroissent point s'être ressentis des préjugés divers qui doivent leur naissance à la différence des climats, des génies et des sociétés.

A l'égard des usages, on peut dire qu'ils consistent dans certaines habitudes et dans certaines pratiques, qu'on suit dans le commerce ordinaire de la vie civile ; les usages sont, en un mot, une certaine règle de conduite qui dirige les actions extérieures de chaque peuple, soit en public, soit même dans le particulier, et dans l'intérieur de la vie privée. Je réunis donc ici sous un seul et même point de vue deux objets qui sont totalement distincts, à les envisager dans la précision philosophique. Quelle différence néanmoins qu'il y ait réellement entre les *mœurs* et les *usages*, ces deux mots sont presque synonymes en français, et même dans la plupart des langues que nous connoissons. *Mores*, en latin, *costumi*, en italien, *costumbres*, en espagnol, *manners*, en anglais, etc. signifient également les *mœurs* et les *usages* ; en grec toute la différence d'Hθος, *mœurs*, et d'Eθος, *usage*, consiste dans une seule lettre. Il seroit même facile de prouver qu'originairement Hθος a eu tout à la fois les deux significations. Cette affinité vient sans doute de ce que dans tous les temps et chez tous les peuples, les *mœurs* ont beaucoup influé sur les *usages*, et que les *usages* réciproquement ont beaucoup influé sur les *mœurs*. Plusieurs nations même ont été assez long-temps sans avoir des *mœurs*, proprement dites. J'employerai donc assez indifféremment les mots de *mœurs* et d'*usages*, sans les restreindre à une précision trop rigoureuse et trop philosophique. Il seroit bien difficile, et peut-être même impossible, de démêler précisément ce qui doit appartenir aux *mœurs* et aux *usages*, en parlant de peuples qui n'avoient que des idées confuses de l'un et de l'autre de ces objets, dans les siècles dont il est présentement question.

de différentes causes fortuites et momentanées. Aussi remarque-t-on ordinairement une différence sensible dans les mœurs d'une nation, d'un siècle à un autre, et quelquefois dans le même siècle. Il y a néanmoins quantité d'usages qui se sont établis originairement, sans qu'on voie trop ni pourquoi ni comment; le temps les a successivement abolis ou confirmés, et il seroit presque aussi difficile de rendre raison des nouveaux établissemens que des anciens. Ces sortes de révolutions n'ont pas été au surplus bien fréquentes dans les premiers âges : on y aperçoit en général beaucoup de constance dans les mœurs, et beaucoup d'uniformité dans les usages. Les différens peuples dont l'histoire primitive est parvenue à notre connoissance, ont peu varié sur cet article pendant une assez longue suite de siècles.

On ne doit chercher des maximes réglées pour la conduite, et des principes suivis pour la morale, que parmi les sociétés policées. La réunion des familles a donné naissance aux mœurs et aux usages des diverses nations qui peuplent l'univers. J'ai dit ailleurs que les premières lois avoient été établies par des conventions tacites [1]. Il en a été de même des mœurs et des usages de la vie civile. A mesure qu'une société s'est formée, les membres qui la composoient se sont accordés tacitement à suivre tel ou tel principe de morale, et à observer telle ou telle règle dans la conduite extérieure de leurs actions. Mais autant il est facile de rendre raison de la plupart des lois établies primitivement, autant est-il mal aisé d'expliquer les motifs qui ont fait adopter aux premières sociétés quantité d'usages qui paroissent choquer ouvertement le bon sens et la raison. Ils semblent n'avoir été dictés que par le caprice et par l'incertitude de l'imagination. Aussi les mœurs sont-elles la partie dans laquelle les peuples, même ceux qui passent pour les mieux policés, diffèrent le plus sensiblement. On voit alternativement le même usage, la même règle de conduite approuvée dans un pays, et condamnée dans un autre. Ici c'est une faute capitale contre la bienséance, de faire telle ou telle action; là c'est au contraire un précepte recommandé et une maxime autorisée. Ce qui seroit une grossièreté très-blâmable chez certaines nations, est ailleurs un raffinement de politesse. Je ne porte pas plus loin ce parallèle, qu'on pourroit étendre presque à l'infini.

Au milieu des différences prodigieuses qui caractérisent les mœurs de chaque peuple, on aperçoit cependant un ac-

[1] *Suprà*, p. 23.

cord assez général sur quelques objets. Je ne citerai point ces grands principes de morale, gravés dans le cœur de tous les hommes par l'Etre-suprême, et sans lesquels aucune société ne peut subsister, je parle seulement de ces usages qui paroissent n'intéresser que le cours ordinaire de la vie civile. Il en est quelques-uns sur lesquels toutes les nations semblent s'être accordées. Par exemple, dans tous les pays, (et je ne prétends pas même en excepter les Sauvages) l'usage a voulu, de temps immémorial, qu'on pût reconnoître et distinguer les deux sexes par la forme de leurs vêtemens. Il y a eu aussi de tout temps et chez tous les peuples, certaines marques de décoration extérieure, propres à distinguer et à faire remarquer les personnes constituées en dignité. La coutume de faire des festins solennels dans les mêmes circonstances, est de tous les pays et de tous les siècles. Mais pour quelques usages communs à toutes les nations, et dont il seroit aisé de faire sentir les motifs *, il s'en offre une multitude dont la variété et la bizarrerie fourniroient d'amples réflexions, si l'on vouloit en approfondir les causes. Ce n'est point l'objet que je me suis proposé. Mon but n'est que de rapporter les mœurs des peuples dont l'histoire appartient aux siècles que je parcours dans cet ouvrage, et de les représenter telles qu'elles ont été dans les différentes époques sous lesquelles je les envisage.

Les mœurs d'une nation composent, sans contredit, la partie la plus intéressante de son histoire. On n'en peut former le tableau qu'en étudiant quel a été, dans chaque siècle, son génie dominant et sa morale, c'est-à-dire, les idées qu'elle a pu prendre des vices et des vertus; celles qu'elle a pu se former du point d'honneur, des devoirs de la société et des bienséances. Il faut encore s'attacher à faire connoître comment on vivoit dans l'intérieur des familles; la manière dont on se voyoit en société; en quoi consistoit la politesse; quels étoient les amusemens soit publics, soit particuliers. Il faut examiner enfin quelle ressource les arts ont pu fournir dans chaque siècle, soit par rapport aux nécessités de la vie, soit à l'égard du luxe et des divertissemens.

Mais on ne peut parler convenablement des mœurs d'une nation, qu'on ne l'ait étudiée ou par soi-même, ou dans des mémoires circonstanciés et fidèles. Cette réflexion suffit

* En faisant voir que ces usages communs à toutes les nations, et établis de temps immémorial, confirment ce que Moïse nous apprend sur l'origine du genre humain, et prouvent sensiblement que tous les habitans de l'univers proviennent d'une seule et même famille.

pour faire sentir l'impossibilité où nous sommes aujourd'hui de traiter avec exactitude les mœurs de la plupart des anciens peuples. Essayons néanmoins d'en présenter une idée, et de tracer une esquisse bien imparfaite des maximes et des usages qu'on observoit dans la conduite de la vie civile pendant le cours des siècles qui font l'objet de la première époque de cet ouvrage.

On aperçoit en général une grande simplicité dans les mœurs des premiers peuples, peu d'apparat, et moins encore de faste et de cérémonies. Quelques écrivains ont voulu leur faire un grand mérite de cette façon de vivre qui présente un extérieur favorable. Ils ont élevé en conséquence les premiers siècles au-dessus de tous les autres âges. Il n'est pas encore temps d'agiter cette question dont je remets l'examen à un autre moment. Mais je dirai, en attendant, qu'il est facile de pénétrer les motifs de cette prétendue simplicité. Les mœurs d'une nation se ressentent toujours du plus ou du moins de progrès qu'elle a faits dans les arts et dans les sciences. La manière dont on vivoit dans les premiers siècles a dû conséquemment être très-simple, c'est-à-dire, fort grossière par l'ignorance où l'on étoit des ressources et des moyens qui procurent l'agrément et les aisances de la vie. On ne pouvoit avoir originairement aucune idée du luxe et de la somptuosité; on ne connoissoit alors nulle délicatesse, nulle recherche, nulle sensualité dans les mœurs. Comment se seroit-on appliqué à satisfaire des goûts dont l'existence étoit même ignorée? Le sentiment qui nous porte à chercher les commodités de la vie, ne s'est formé que par la suite des temps, et par l'effet des connoissances qu'on a pu acquérir. L'expérience a fait naître le choix et la variété dans les mœurs, et si l'on peut dire, la mode, dont l'empire s'est ensuite étendu dans tous les siècles et chez tous les peuples. Ce n'étoit donc point par vertu ni par principes que les premiers hommes menoient une vie simple et pénible, c'étoit faute d'en connoître une plus agréable, et par l'impossibilité d'agir autrement; car à peine quelques nations eurent-elles trouvé l'art de se procurer les moyens de fournir aux agrémens et aux recherches de la vie, qu'elles se hâtèrent d'en jouir. Les faits qu'on va lire ne permettent pas, je crois, d'en douter.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Asie.

Nous sommes trop peu instruits des événemens arrivés dans la plus grande partie de l'Asie pendant le cours des siècles qui fixent présentement notre attention, pour être en état de faire connoître exactement les mœurs de ses premiers habitans. L'écriture sainte est le seul monument duquel on puisse extraire quelques faits relatifs à cet objet; et ce qu'elle dit ne regarde-t-il encore que les peuples de la Palestine et des contrées adjacentes. On doit donc s'attendre à beaucoup de sécheresse et à une grande stérilité dans cette première époque. Il faut même descendre jusqu'au temps d'Abraham pour trouver de foibles traces des usages observés anciennement chez ces peuples dans le cours ordinaire de leurs actions. A l'égard des idées qu'ils pouvoient avoir alors de la morale et des devoirs de la société, il n'en sera pas même question. Nous sommes dans une ignorance totale et absolue sur cet article si important et si essentiel à connoître.

J'ai dit que la simplicité faisoit le caractère distinctif de ces premiers âges. La manière dont on se nourrissoit alors en fait preuve. On ne voit paroître ni sauce ni ragoût, ni même de gibier, dans la description que l'écriture fait du repas donné par Abraham aux trois anges qui lui apparurent dans la vallée de Membré. Ce patriarche leur sert un veau rôti, ou pour mieux dire, grillé; du lait de beurre, et du pain frais cuit sous la cendre [1]. Voilà tout le festin. Ce fait montre que les repas alors étoient plus solides que délicats. Abraham avoit certainement intention de traiter ses hôtes du mieux qu'il lui étoit possible, et il faut observer que ce patriarche possédoit de très-grandes richesses en or, en argent, en troupeaux et en esclaves [2]. On peut donc regarder le repas qu'il donne aux trois anges, comme le modèle d'un festin magnifique, et juger en conséquence quelle étoit de son temps la manière de traiter splendidement.

On pourroit croire au surplus que les premiers hommes devoient être de prodigieux mangeurs. N'est-il pas étonnant de voir servir à trois personnes un veau entier et près de

[1] Gen. c. 18, ℣. 6, etc. [2] *Ibid.* c. 24, ℣. 35.

point. Les doigts, ou deux petits bâtons faits exprès, leur en tiennent lieu. Je ne crois pas non plus qu'on ait connu originairement les assiettes. On mangeoit alors ou sur des écorces, ou sur de grandes feuilles d'arbres, comme on en use encore dans plusieurs pays [1]. A l'égard des couteaux, les anciens n'en avoient pas. Une espèce de poignard qu'ils portoient toujours à la ceinture, leur en tenoit lieu [2].

On ne connoissoit point alors le secret de laisser mortifier la viande quelque temps, avant que de la manger. Abraham, pour régaler les anges, court à son troupeau, choisit un veau, le donne à un esclave pour le tuer et le faire cuire sur le champ [3]. Isaac voulant manger du gibier, dit à Esaü de prendre son arc et ses flèches, et de lui apprêter à son retour un mets de ce qu'il aura pu rapporter [4]. Rebecca, pour le tromper, tue incontinent deux chevreaux qu'elle lui fait manger [5]. J'aurai encore occasion d'insister sur cette pratique qui marque bien la grossièreté des premiers peuples, lorsque je parlerai des mœurs des anciens habitans de la Grèce.

La simplicité des vêtemens aura répondu, dans les premiers siècles, à celle de la nourriture. On ignoroit alors l'art de donner aux habits des façons et des graces. On prenoit un morceau d'étoffe plus long que large, et on s'en couvroit, ou pour mieux dire, on s'en enveloppoit. Car originairement on ne se servoit point d'attaches pour retenir les habits. Ils n'étoient contenus que par les différens tours que l'on faisoit faire à l'étoffe sur le corps. Plusieurs peuples encore aujourd'hui ne s'habillent pas autrement [6]. Successivement on imagina des manières de se vêtir plus commodes et plus propres à couvrir le corps. Il paroît que l'habillement des patriarches consistoit dans une tunique à manches larges, sans plis, et dans une espèce de manteau fait d'une seule pièce [7]. La tunique couvroit immédiatement la chair. Le manteau se mettoit par-dessus la tunique, et s'attachoit probablement avec une agraffe. Les chaleurs excessives qu'on éprouve dans la plus grande partie de

[1] Hist. gén. des Voyages, t. VIII, p. 93. — Marc Paul, l. III, c. 30. — Voyage de Schouten, t. I, p. 378 et 432.
[2] Voy. le 2e. vol. liv. VI, chap. 3.
[3] Gen. c. 18, ℣. 9.
[4] Chap. 27, ℣. 3, 4.
[5] *Ibid.* ℣.
[6] Voy. Chardin, t. IX, p. 59, 60. — Voyag. de Schouten, t. I, p. 279, 414, 463. — Laet. Descript. des Ind. occident. l. VI, c. 6, p. 201. — Géograph. Nub. p. 11.
[7] Gen. c. 37, ℣. 31, c. 9, ℣. 23, c. 49, ℣. 11.

l'Asie, sont cause que de tout temps on s'y est peu mis en peine de couvrir les bras et les jambes. La chaussure n'y a jamais consisté que dans des espèces de sandales attachées avec des courroies. L'usage en avoit lieu dès le temps d'Abraham [1].

L'habillement étoit donc alors extrêmement simple. Il n'y avoit presque rien à tailler, et peu à coudre [2]. Les modes ne changeant point alors comme elles ne changent point encore aujourd'hui dans le levant, et ces sortes d'habits pouvant convenir presque indifféremment à toutes les tailles, les personnes riches en avoient toujours un grand nombre de réserve dont elles faiseient des présens. L'usage en étoit établi dès le temps d'Abraham. Moïse met les habits au nombre des présens qu'Eliézer fit à toute la famille de Rebecca [3]. Cet usage se pratique encore de nos jours dans tout l'Orient.

Il y avoit dès le temps des patriarches une sorte de luxe et de magnificence dans les habillemens. Rebecca pour mieux déguiser Jacob, lui fait prendre les habits d'Esaü qu'elle gardoit soigneusement. Moïse dit qu'ils étoient fort beaux [3]: mais il n'en fait aucune description. Jacob qui aimoit tendrement Joseph, lui donna une robe distinguée qui excita la jalousie de ses autres enfans [4]. On est bien embarrassé à deviner quel pouvoit être le mérite de ce vêtement. Les interprètes et les commentateurs ne s'accordent point sur la signification du terme hébreu dont Moïse s'est servi pour le caractériser. Je crois que la richesse des habits consistoit alors dans la finesse des étoffes et dans la beauté et la diversité des couleurs. Les Arabes en portent encore aujourd'hui beaucoup de cette espèce [5].

On s'est étudié de bonne heure à chercher les moyens d'embellir et de faire valoir les agrémens de la figure. L'envie de plaire a promptement inspiré l'art de relever par quelques ornemens les dons de la nature. Les peuples les plus grossiers et les plus barbares ont des parures proportionnées à la grossièreté de leurs mœurs. On connoissoit dès ces âges reculés la recherche dans les ajustemens. L'écriture dit qu'Eliézer fit présent à Rebecca de pendans d'oreilles d'or pour parer son visage, et d'anneaux du même métal

[1] Gen. c. 14, ℣. 23.

[2] Tel est l'habillement des Arabes. Mém. des Trévoux. Septemb. 1705. p. 1636.

[3] Gen. c. 24, ℣. 53.

[3] *Ibid.* c. 27, ℣. 15.

[4] *Ibid.* c. 39, ℣. 3, 4.

[5] Anciennes relations des Indes et de la Chine, p. 12.

pour orner ses mains [1]. Ces parures n'étoient pas même réservées uniquement pour le sexe. Les hommes portoient alors des pendans d'oreilles, des bracelets et des anneaux, ainsi que les femmes [2], mode qui subsiste encore aujourd'hui chez plusieurs peuples de l'Orient.

Observons à ce sujet que dans les temps dont je parle, on ne portoit point l'anneau passé au doigt, comme l'usage ensuite l'a voulu; on le portoit sur le dos de la main, soit qu'il y fût attaché par le moyen d'un cordon, soit qu'on fît les anneaux assez larges pour que la main y pût entrer. Les expressions dont Moïse se sert toutes les fois qu'il a eu occasion de parler d'anneaux, ne permettent pas d'en douter [a].

On ignore si du temps des patriarches l'usage étoit chez les peuples de l'Asie, que les hommes se couvrissent la tête. On voit seulement dans quelques occasions les femmes se voiler [3]: mais d'ailleurs il n'est pas possible d'entrer dans aucun détail sur leurs coiffures, et en général sur leurs ajustemens. Je n'ai pu même parler que très-imparfaitement de la forme qu'avoient alors les habits; il n'en reste point de monument. On ne pourroit néanmoins s'en instruire exactement que par le secours de quelques représentations.

Nous sommes dans la même ignorance à l'égard des logemens. Nous ne connoissons ni la forme extérieure, ni la distribution intérieure des maisons de la haute antiquité. On ne sait point si les appartemens étoient alors composés de plusieurs pièces, ni quelle étoit la manière de les occuper. Je crois qu'en général les maisons devoient être assez peu commodes. Il est certain, par exemple, que les anciens n'avoient point l'invention des cheminées. Ils se chauffoient devant des brasiers pleins de charbons allumés [4].

Si nous n'avons presque aucune notion des logemens de la haute antiquité, nous en avons encore moins sur la manière dont ils étoient meublés. On ignore comment les premiers peuples s'asseyoient. Etoit-ce sur des siéges, sur

[1] Gen. c. 24, ℣. 47.

[2] *Ibid.* c. 35, ℣. 4, c. 38, ℣. 18.

[a] Voy. Gen. c. 24, ℣. 47, et c. 41, ℣. 41, 42, où il est dit que Pharaon ôta, son anneau de dessus sa main יִדְעַל יָד *meal jade*, et qu'il le mit sur la main de Joseph, מִעַל *al-iad Joseph*. Ce texte est d'autant plus positif, qu'il y a en hébreu des termes propres pour signifier les doigts. Voy. le P. CALMET ad Exod. c. 13, ℣. 9.

[3] Gen. c. 24, ℣. 65, c. 38, ℣. 14, 15.

[4] Jérém. c. 36, ℣. 22, 23.

des coussins, sur des tapis, sur des nattes, ou sur des peaux ? Je pencherois à croire que du temps des patriarches on ne connoissoit pas les siéges proprement dits. Encore aujourd'hui on ne fait point usage de cette espèce de meuble dans l'Orient. On n'est assis que sur des tapis ou sur des coussins. Il est vraisemblable qu'on en aura usé de même dès les siècles les plus reculés.

A l'égard des lits, on n'en peut parler aussi que par conjecture. Quoiqu'il en soit question dans la Genèse [1], rien ne nous indique comment ils pouvoient être faits. Tout nous porte à croire qu'on n'avoit alors que des couchettes, sans courtines et sans rideaux. Par la suite on y ajouta des pavillons légers qu'on garnit d'étoffes précieuses. Mais ce ne fut que dans des temps bien postérieurs à ceux dont je parle présentement.

Je présume qu'on n'aura connu que fort tard l'art d'orner et de décorer l'intérieur des appartemens. L'invention des tapisseries n'est point des premiers temps. J'en dis autant de la dorure et de la peinture. On ne peut pas prononcer aussi affirmativement à l'égard des lambris et des autres ornemens qui dépendent de la menuiserie. L'usage de revêtir de bois artistement travaillé le dedans des maisons, est très-ancien chez les peuples de l'Asie. Rien n'empêche de faire remonter l'origine de cette invention aux siècles qui occupent cette première partie de notre ouvrage.

Examinons maintenant comment les peuples, dont je viens de parler, se comportoient dans le cours ordinaire de la vie civile. Rassemblons sous un même point de vue le peu de détails qui nous restent sur cet objet.

Il est certain que dès les premiers siècles, les habitans de la Palestine et des contrées adjacentes, avoient des idées assez justes de la politesse et des égards qui servent à entretenir la liaison, et à former la douceur de la société entre les hommes. On se saluoit d'une façon très-respectueuse, en courbant le corps très-profondément. On voit aussi qu'il y avoit des occasions où l'on s'embrassoit. L'histoire des patriarches fournit quantité d'exemples de ces pratiques [2].

On avoit sur-tout beaucoup d'égards et d'attention pour les étrangers et les voyageurs. On leur offroit non seulement le couvert, mais encore tout ce dont ils pouvoient avoir besoin. On s'empressoit même à leur servir ce qu'on avoit

[1] Chap. 48, ℣. 2, c. 49, ℣. 32.

[2] Gen. c. 18, ℣. 2, c. 19, ℣. 1, c. 19, ℣. 13.

de meilleur, et à les combler de prévenances et de civilités. Comme les anciens ne portoient pour toute chaussure que des espèces de sandales, ils ne pouvoient marcher sans se remplir les pieds de poussière ou de boue; aussi le premier soin, lorsque quelqu'un entroit dans une maison, étoit-il de lui offrir de l'eau pour se laver les pieds. On voit dans l'écriture que les patriarches ne manquoient jamais à cette politesse [1]. Quand un maître de maison vouloit faire un honneur et un accueil distingué à ses hôtes, il les servoit lui-même à table. C'est ainsi qu'en usa Abraham envers les trois anges qui lui apparurent dans la vallée de Mambré [2].

On doit mettre encore au nombre des politesses pratiquées alors à l'égard des étrangers, l'usage où l'on étoit de les reconduire en cérémonie à leur départ. Entre autres reproches que Laban fait à Jacob, il se plaint que par sa fuite précipitée, il ne lui ait pas laissé lieu de le reconduire avec des chants de joie et au son des instrumens [4].

A l'égard des autres bienséances de la société, on en connoissoit et on en observoit plusieurs dès ces premiers âges. Il n'étoit point d'usage, par exemple, que les femmes mangeassent avec les hommes. Sara ne paroît point au festin qu'Abraham fait aux trois anges [5]. Rebecca n'étoit point du repas que ses parens donnèrent à Eliézer lorsqu'il vint la demander en mariage [6]. Les femmes d'ailleurs avoient des appartemens séparés de ceux des hommes [7], et ne pouvoient paroître en public que couvertes d'un voile [8]. Tous ces usages subsistent encore aujourd'hui dans l'Orient.

La coutume vouloit aussi que les personnes de marque portassent alors par distinction un bâton fait d'une façon particulière. C'est ce que nous nommons aujourd'hui, d'après les Grecs, un sceptre, décoration réservée dans les derniers temps pour les rois et les souverains. Mais originairement l'usage en étoit beaucoup plus étendu; et chez tous les anciens peuples chaque personne de marque portoit un sceptre [8]. Cette coutume marquée très-expressément dans

[1] Gen. c. 18, ỳ. 7.
[2] *Ibid.* c. 18, ỳ. 4, c. 19, ỳ. 2, c. 24, ỳ. 32.
[5] *Ibid.* c. 18, ỳ. 8.
[4] *Ibid.* c. 31, ỳ. 27.
[5] *Ibid.* c. 18, ỳ 9.
[6] *Ibid.* c. 24, ỳ. 57.
[7] *Ibid.* ỳ. 28 et 67, c. 31, ỳ. 33.
[8] Gen. c. 20, ỳ. 16, c. 24, ỳ. 65, c. 38, ỳ. 14, 15.
Avouons néanmoins qu'on ne voit pas bien nettement quel étoit alors l'usage ordinaire du voile pour les femmes. On aperçoit même quelque opposition entre les pratiques indiquées dans les passages que je viens de citer. Il paroît en résulter que les femmes ne portoient pas le voile toutes les fois qu'elles se montroient en public.
[8] Herod. l. 1, n. 95. — Strabo, l. xvi, p. 1129, 1130.

l'écriture [1], s'est perpétuée pendant long-temps. J'aurai occasion d'en parler avec plus d'étendue dans le second volume de cet ouvrage.

Dans les siècles qui font présentement notre objet, il n'étoit pas contre la bienséance que les maîtresses de maison se mêlassent d'apprêter elles-mêmes une partie de la nourriture. On voit Sara pétrir et faire cuire la quantité de pain nécessaire pour le repas qu'Abraham donna aux trois anges [2]. Rebecca apprête à Isaac un ragoût composé de deux chevreaux [3]. On voit plus, on voit les enfans des Patriarches chargés de commissions pénibles, et qui paroîtroient fort basses aujourd'hui. Jacob garde les troupeaux de Laban son beau-père [4]; et quand ce patriarche fut de retour dans son pays, ses enfans gardèrent les siens [5]. Les filles même n'étoient point dispensées des fonctions pénibles du ménage. Rebecca étoit obligée d'aller chercher de l'eau fort loin, et de porter sa cruche sur ses épaules [6]. Rachel conduisoit le troupeau de son père [7]. Les mœurs des Grecs, aux siècles héroïques, nous retraceront une peinture fidèle de ces premiers temps. On doit au surplus attribuer tous ces usages à la nécessité dans laquelle les peuples se sont trouvés originairement de faire tout par eux-mêmes. La conduite actuelle des Sauvages en est une preuve convaincante.

L'usage de témoigner la douleur de la perte de ses proches par des marques extérieures, a eu lieu dès les temps les plus reculés. Au sujet de la mort de Sara, l'Ecriture observe qu'Abraham s'acquitta des devoirs du deuil [8]; et ailleurs elle dit que Juda ayant perdu sa femme, laissa passer le temps du deuil avant que de se montrer en public [9]. Mais on ignore combien duroit alors le deuil chez les Orientaux, et la manière dont on le portoit. Il est certain qu'on changeoit d'habits, et qu'il y en avoit alors d'affectés pour les veuves. C'est un fait dont l'histoire de Thamar ne permet pas de douter. Lorsqu'elle voulut tromper Juda, et le faire tomber dans le piége qu'elle lui tendoit, elle eut soin, dit Moïse, de quitter son habillement de veuve, et d'en prendre un autre [10]. On ne voit pas bien quel étoit alors le caractère de cette sorte d'habit. On peut seulement

[1] Gen. c. 38, ℣. 18.
[2] *Ibid.* c. 18, ℣. 6.
[3] *Ibid.* c. 27, ℣. 9.
[4] *Ibid.* c. 29, ℣. 18.
[5] *Ibid.* c. 37, ℣. 12.
[6] *Ibid.* c. 24, ℣. 15.
[7] *Ibid.* c. 29, ℣. 9.
[8] *Ibid.* c. 23, ℣. 3.
[9] *Ibid.* c. 38, ℣. 12.
[10] *Ibid.* c. 38, ℣. 12.

le conjecturer. Il paroît d'abord que les veuves ne portoient point de voile, car Thamar en prend un pour se déguiser [1]. Je présume aussi que la forme des habits de deuil devoit être différente de celle des habits ordinaires. Jacob apprenant la mort de Joseph déchire ses vêtemens et se couvre d'un cilice [2], ou pour mieux dire, d'un sac suivant la leçon du texte Hébreu et des Septante. On donnoit vraisemblablement le nom de *sac* aux habits de deuil, parce qu'ils étoient étroits et serrés comme des sacs, et d'une couleur sans doute sombre et triste.

On ne peut parler que fort imparfaitement des occupations, des plaisirs et des exercices des premiers peuples. La garde des troupeaux faisoit certainement le principal objet de leurs soins et de leurs richesses. L'antiquité, tant sacrée que profane, n'a qu'une voix sur cet article. C'est par cette raison que les anciens, lorsqu'ils avoient à traiter d'affaires, se rendoient aux portes des villes [3]. Les habitans étoient alors obligés d'en sortir tous les matins, et de n'y rentrer que le soir, parce qu'ils étoient presque tous pâtres, ou laboureurs. La porte de la ville étoit donc l'endroit où ils avoient le plus d'occasions de se voir et de se rencontrer [4].

A l'égard de leurs plaisirs et de leurs amusemens, on voit que de tout temps les peuples se sont exercés à chanter, à jouer des instrumens et à danser. Le chant suppose une espèce de poésie; ainsi on peut mettre l'invention de cet art sublime au nombre des plus anciennes découvertes. Je croirois même la poésie plus ancienne que la musique [5], qui certainement a dû précéder la danse. Mais, sans vouloir décider la préférence, examinons quelle a pu être l'origine de ces deux arts également flatteurs et séduisans. Commençons par la poésie.

[1] Gen. c. 38, ℣. 14.

[2] *Ibid.* c. 37, ℣. 34.

[3] Voy. Gen. c. 33, ℣. 10 et 18, c. 34, ℣. 20. — Ruth. c. 4, ℣. 1.

[4] De tous les temps le genre de vie des peuples a décidé de l'endroit de leurs rendez-vous publics. Chez les Grecs et chez les Romains, le rendez-vous pour toutes les affaires étoit le marché ou la place, eu égard à leur genre d'occupation qui étoit le commerce, ou la plaidoierie. Chez nos ancêtres, les vassaux de chaque seigneur s'assembloient dans la cour de son château, et de-là sont venues les cours des princes. Dans le Levant, où les souverains sont ordinairement renfermés dans leurs palais, les affaires se font à la porte de leurs sérails. Cette coutume de faire sa cour à la *Porte* des palais des monarques d'Orient, étoit en usage, dès le temps des anciens rois de Perse, comme on le voit en plusieurs endroits du livre d'Esther, c. 2, ℣. 19, 21, c. 3, ℣. 2, 3.

[5] Je prends ici le mot de *musique* dans le sens le plus étendu.

On a débité jusqu'à présent bien des conjectures sur l'origine de la poésie : cependant il n'y en a aucune qui soit vraiment satisfaisante ; aucune qui nous développe les véritables motifs qui ont pu former les premiers poëtes. Je m'explique. Si l'on veut se contenter de motifs vagues et généraux, il est aisé de trouver la source de la poésie dans les différentes affections dont l'homme est susceptible. On conçoit clairement que les premières idées poétiques n'ont pu être enfantées que par une imagination vivement et fortement affectée. En effet, lorsque l'ame est pénétrée d'un sentiment vif, elle dédaigne les expressions ordinaires. Le style familier ne peut alors la satisfaire, un langage commun et vulgaire exprimeroit mal les idées qui la transportent. Il lui faut dans ces instans des figures hardies, des images vives et frappantes. Les expressions les plus relevées et les termes les plus sublimes lui sont nécessaires pour peindre ce qu'elle sent. On dut bientôt observer qu'entre les différens sons qui forment les langues, les uns avoient une certaine force et une énergie particulière ; les autres, une mollesse, une douceur, ou une rudesse très-sensible à l'organe. Le premier pas qu'on aura fait vers la poésie a donc été d'employer des termes forts et énergiques, pour exprimer les idées fortes et vives qu'on vouloit peindre, et de choisir des expressions douces pour rendre les images agréables. On se sera étudié ensuite à trouver des tours plus recherchés, plus élégans que ceux du langage ordinaire. Alors on se sera particulièrement attaché à donner aux expressions et au style un certain nombre et une certaine cadence. C'est ainsi qu'on peut expliquer l'invention mécanique de la poésie, et concevoir la marche qu'aura tenue l'esprit humain pour y parvenir. Mais quand on veut rechercher le principe originaire de ces émotions et de ces affections, qui seules ont pu donner l'être à la poésie et créer les poëtes, les difficultés se présentent en foule.

La poésie ne doit point être mise au nombre de ces arts qu'une nation peut avoir communiqués à une autre. Il n'y a point de peuple qui n'ait eu ses poëtes. Ce talent est donc un de ceux qui semblent tenir à l'essence de l'humanité *. La poésie d'ailleurs s'exerce sur tant d'objets divers, et souvent si éloignés les uns des autres, que difficilement cet art aura-t-il eu une seule et même origine

* J'entends ici par le mot *poésie*, plutôt les idées et les expressions poétiques, que le mécanisme et l'artifice des vers.

ez les différens peuples qui l'ont cultivé. Quelques écri-ins cependant ont cru en trouver la première et la prin-ale source dans le cœur de l'homme ravi, extasié et nsporté hors de lui-même à la vue des grandeurs et des nfaits du Tout-puissant. Je doute que cette idée soit fort ite, et je ne pense pas qu'on doive chercher la principale gine de la poésie dans les sentimens de reconnoissance nt l'homme s'est senti pénétré envers son créateur. Je i dit, et je le répète, l'ordre et la constance admirables 'offre le spectacle de l'univers a dû convaincre toute créa-e raisonnable et pensante, de l'existence d'un Etre su-ême, auteur et souverain modérateur de toutes choses. ais cette conviction est un sentiment réfléchi, profond et ieux; dès-lors il me paroît peu capable d'avoir inspiré x premiers hommes cet enthousiasme qui seul peut avoir nné naissance à la poésie. D'ailleurs il a dû arriver que ns l'état de nature plusieurs auront méconnu ces preuves la divinité. On n'en peut pas même douter, s'il est i qu'il existe encore aujourd'hui des peuples qui n'ont une idée de culte religieux. Ces peuples néanmoins ont poëtes [1].

On pourroit peut-être présumer que la poésie doit sa nais-ce à l'amour. Cette passion est bien capable d'échauffer nagination, et d'inspirer à l'ame cette espèce d'ivresse qui t les poëtes. Mais vraisemblablement les premiers hommes ient trop brutaux et trop grossiers pour avoir ressenti ces ouvemens tendres et délicats, auxquels la poésie a été re-vable dans la suite d'une grande partie de ses beautés.

Si, laissant les conjectures, on veut consulter l'histoire : l'origine de la poésie, on n'y trouve aucun fait propre à claircir. On y voit seulement que dès les temps les plus culés la poésie a été employée chez tous les peuples à con-ver le souvenir des événemens mémorables [2]. Il faudroit nc, d'après ce fait qui est incontestable, assigner aux mières productions poétiques une origine bien différente toutes celles qu'on a imaginées jusqu'à présent. Alors ne urroit-on pas soupçonner que cette espèce de langage doit naissance à l'amour-propre qui, dans tous les pays et ns tous les siècles, s'est étudié à faire valoir et à exalter les ts qui pouvoient flatter sa vanité. Il emploie volontiers à

[1] Hist. des Isles Mariannes, par le P. Gobien, l. II, p. 63, 64. — Laet. descript. des Ind. occident. L. II, c. 16, p. 56, 57. — Hist. nat. de l'Islande, t. II, p. 228, 229, 232, 254.

[2] *Suprà*, p. 182 et 183.

cet effet l'exagération, les figures hyperboliques, les terme et les tours les plus ampoulés. Il s'efforce, si l'on peut dire, d'agrandir les objets par l'emphase des expressions, par la hardiesse des images et par l'abus des métaphores. Tous les peuples ont été atteints de cette manie. Il n'y en a point qui n'ait cherché à relever les événemens qui l'intéressoient. Les chansons des Sauvages, qu'on peut bien regarder comme des espèces de poésies, ne contiennent que les louanges et les exploits de leur nation, qu'ils exagèrent toujours autant qu'il leur est possible. Les habitans des Isles Mariannes, qu'on doit mettre au rang des peuples les plus bornés et les plus ignorans, se croyoient, avant la venue des Européens, la seule et unique nation de l'univers. Les fictions de leurs poëtes les confirmoient dans cette prétention ridicule. Ils étoient charmés de ces fables absurdes qui flattoient leur orgueil, passion dominante de ces barbares [1]. Il sera donc arrivé dès les premiers temps, qu'au lieu de raconter les faits simplement, et tels qu'ils s'étoient passés, quelques génies inventifs se seront appliqués à chercher des termes et des tours particuliers pour composer leur narration. Cette manière de s'exprimer, et ce style au-dessus du langage ordinaire aura plu, parce qu'il flattoit l'amour-propre des peuples et leur vanité. La coutume l'aura consacré. C'est ainsi qu'insensiblement la poésie aura pu se former. L'usage ensuite s'en sera étendu à tous les objets dont les hommes se sentoient affectés vivement.

Peut-être aussi que sans avoir recours à l'amour-propre, on pourroit attribuer la naissance de la poésie à l'effort qu'on aura fait pour représenter d'une façon énergique des événemens qui avoient laissé de fortes traces dans l'ame des spectateurs, et fait des impressions très-vives sur leur imagination. On pourroit même en chercher la source dans ces contentemens indicibles qu'on ressent à la vue des périls éminens auxquels on a eu le bonheur d'échapper. On veut alors faire éclater sa joie, et il n'y a point de termes trop forts ni trop expressifs, pour énoncer et peindre les transports dont on est animé dans ces instans.

La reconnoissance peut encore avoir beaucoup contribué à former et à nourrir le langage extraordinaire de la poésie. On manque souvent d'expressions pour rendre graces d'un bienfait signalé. L'ame se tourmente et s'épuise à trouver des phrases capables de marquer dignement la force et

[1] Hist. des Isles Mariannes, par le P. le Gobien, l. 1, p. 49, 63, 64.

vivacité des sentimens dont elle est pénétrée envers son bienfaiteur. Le plus ancien monument de poésie qui nous soit resté de l'antiquité, le cantique composé par Moïse après le passage de la mer rouge, renferme tous ces caractères [1]. Il paroît avoir été également destiné à conserver le souvenir d'un événement si flatteur pour la nation juive, et à remercier Dieu de la protection signalée qu'il venoit d'accorder à son peuple en cette occasion. Il résulte de toutes ces réflexions qu'on ne peut rien dire de précis ni d'assuré sur la véritable origine de la poésie : inutilement voudroit-on lui en assigner une qui ait été commune et générale à tous les peuples : trop de raisons s'y opposent.

A l'égard de la musique, on peut dire que le chant est naturel à l'homme. Tous les peuples, même les plus grossiers et les plus sauvages, chantent. La difficulté a été de réduire à une méthode réglée et suivie les différentes modifications de la voix. Il est, dit-on, à présumer que la variété et l'agrément du chant des oiseaux aura servi de modèle aux premiers inventeurs de la mélodie, d'autant mieux que par instinct nous sommes portés à l'imitation. On aura donc essayé de former avec la voix diverses inflexions qui eussent entre elles une sorte de connexion et de rapport suivi. Il fut facile ensuite d'arranger des paroles sous ces différens sons. Mais ces premières productions ne représentoient que bien foiblement cette prodigieuse variété qu'on distingue dans le ramage des oiseaux. Pour en approcher de plus près, il a fallu imaginer les moyens de suppléer à ce qui nous manque du côté de l'organe. On emprunta, pour cet effet, le secours de certains corps naturellement sonores et harmonieux. On étudia l'art de les faire résonner convenablement, et d'en tirer des modulations agréables et variées. C'est ainsi que par différentes tentatives les premiers hommes se seront procuré les instrumens à vent et à cordes.

Quoiqu'il en soit de toutes ces conjectures dont je suis peu satisfait, il est certain que l'invention du chant et de la musique instrumentale remonte aux siècles les plus reculés. On vient de voir que du temps de Laban l'usage étoit déjà établi de reconduire les étrangers avec des chants d'allégresse et au son des instrumens; mais ce qu'on doit particulièrement remarquer, c'est que les chansons sont de tous les pays et de tous les siècles. Les nations les plus barbares et les plus grossières ont eu, comme je l'ai déjà dit,

[1] Exod. c. 15.

quelque idée du chant. On a vu dans l'article où j'ai traité de l'origine de l'écriture, que chez tous les peuples connus des espèces de poëmes qu'on chantoit, ont servi originairement à conserver la tradition historique de tous les événemens [1]. Ces chansons que les pères avoient soin d'apprendre à leurs enfans, tenoient alors lieu de livres d'annales.

J'ai proposé ailleurs quelques conjectures sur l'invention des instrumens à vent [2]: je crois pouvoir y renvoyer [3]. A l'égard des instrumens à cordes, je doute qu'on les ait inventés dès les siècles dont il s'agit présentement. On n'a connu pendant long-temps que le chalumeau, la flûte, la trompette, et une espèce de tymbale nommée dans l'Ecriture *tympanum*. La caisse en étoit de cuivre d'une forme oblongue, et couverte de peau d'un côté seulement. On frappoit cet instrument avec des baguettes ou avec la main [4].

Je crois pouvoir appliquer à la danse ce que j'ai dit de la poésie et de la musique. L'ancienneté et l'universalité de ce divertissement sont également attestées par tous les écrivains. Il n'y a point de peuple qui n'ait eu ses danses particulières. On en retrouve l'usage jusques chez les peuples les plus barbares et chez les nations les moins civilisées. Ajoutons qu'anciennement la danse faisoit partie des cérémonies consacrées au culte de la divinité. Je ne m'étendrai point au surplus sur l'origine, ni sur l'époque d'un divertissement si naturel à l'homme. Le corps se ressent toujours des impressions de l'ame. Il témoigne la part qu'il y prend par ses mouvemens, ses gestes et ses attitudes. Il n'a donc été question que de régler les différens mouvemens du corps, en les assujétissant à une certaine cadence marquée et mesurée. C'est un art qu'on aura promptement et facilement inventé.

La poésie, la musique et la danse ont fait pendant bien des siècles les principaux, pour ne pas dire les seuls amusemens des anciens peuples. On y peut joindre les festins dont l'usage a été commun à tous les siècles et à toutes les nations. Dès les premiers temps il y avoit des occasions marquées pour des repas d'apparat et de réjouissance. L'Ecriture dit qu'Abraham fit un grand festin le jour qu'il sevra Isaac [4]. Laban invita un grand nombre de ses amis au repas préparé pour les noces de sa fille avec Jacob [5].

[1] *Suprà*, p. 182 et 183.
[2] *Suprà*, p. 323.
[3] CALMET, ad Genes. c. 21, ℣. 27.
[4] Gen. c. 21, ℣. 27.
[5] *Ibid.* c. 29, ℣. 22.

Je ne sais si l'on doit mettre la chasse au nombre des amusemens que les premiers hommes pouvoient prendre. Nous ne regardons aujourd'hui cet exercice que comme un plaisir et un délassement. Il n'en étoit pas de même dans ces siècles reculés. La chasse alors étoit plutôt une occupation sérieuse qu'un divertissement. La terre dévastée par le déluge resta long-temps déserte et inhabitée dans sa plus grande partie. Les bêtes farouches se multiplièrent, et devinrent bientôt en danger la vie non-seulement des bestiaux, mais aussi celle des hommes. Les premières peuplades ne tardèrent pas à se trouver dans la nécessité de leur faire une guerre continuelle et attentive. C'est par cette raison que les premiers fondateurs d'empires sont représentés comme de grands chasseurs. Ce talent étoit alors aussi estimable, qu'il peut paroître aujourd'hui indifférent. On alloit donc à la chasse, moins par goût que par nécessité, et je crois pouvoir douter qu'on s'en fît un simple amusement [1].

Malgré la grande simplicité de mœurs, qu'on suppose communément avoir régné dans ces premiers âges, on a déjà pu remarquer que dès le temps d'Abraham le luxe n'étoit pas inconnu à plusieurs peuples de l'Asie. Ils avoient différens bijoux et des vases d'or et d'argent. Il est question au temps d'Isaac, non-seulement d'habits précieux, mais même de vêtemens parfumés : tels étoient ceux d'Esaü, que Rebecca fit prendre à Jacob [1]. L'usage des senteurs et des parfums s'est donc introduit chez les peuples de l'Orient dès la plus haute antiquité ; et on peut juger d'après ces faits, qu'ils connoissoient d'autres recherches et d'autres voluptés, dont Moïse sans doute n'a pas eu occasion de nous instruire. Ainsi les mœurs de ces nations n'étoient pas alors aussi simples qu'on voudroit souvent nous le persuader.

Disons encore que la chasteté ne paroît pas avoir été leur vertu favorite. Sans parler des abominations qui attirèrent le courroux du ciel sur les habitans de Sodome et de Gomorre, dès-lors il y avoit de ces femmes publiques qui s'abandonnoient à tout le monde indifféremment, moyennant une certaine rétribution. L'aventure de Juda avec Thamar as-

[1] L'Eternel, en parlant des Chananéens, dit à Moïse : « Je ne chasserai point ces peuples de devant vous dans l'espace d'une année, de peur que le pays ne devienne désert, et que les bêtes sauvages ne se multiplient contre vous ». Exod. ch. 23, 29.

Et Moïse, dans le Deutéronome, avertit les Israélites que Dieu ne détruira les nations chananéennes que peu à peu, et par parties, de crainte que les bêtes de la terre ne s'élèvent contre eux. Ch. 7, v. 22.

[1] Gen. c. 27, v. 27

belle-fille, en fournit des preuves plus que suffisantes. N voyons en effet que Thamar, pour mieux en imposer à Ju fut se poster dans le carrefour d'un grand chemin par le ce patriarche devoit passer. Cette place, dit Moïse, et l' tude dans laquelle elle se tenoit, persuadèrent à Juda c'étoit une femme publique [1]; et leur marché fut conch conséquence, moyennant un chevreau qu'il lui promit les gages qu'il donna pour assurance de sa parole. La rép que firent les habitans de ce lieu au berger que Juda en ensuite porter à cette femme le prix de ses faveurs, prouve que ces sortes d'aventures devoient être alors fort comm et fort fréquentes. « Nous n'avons point vu, lui dirent « de femme débauchée assise dans ce carrefour » [2]. Il f donc qu'il y en eût dès-lors un assez grand nombre, et c les reconnût pour telles à certains caractères reçus et u Nous apprenons d'ailleurs, par le Sanchoniaton, que l corruption des mœurs étoit portée au plus grand excès da premiers siècles [3].

Je ne m'étendrai pas davantage pour le moment s mœurs des premiers habitans de l'Asie. J'aurai encore sion d'y revenir dans un article séparé qui comprend réflexions générales sur plusieurs faits que l'histoire f par rapport au caractère dominant de ces premiers si Il est temps de parler des Egyptiens.

CHAPITRE SECOND.

De l'Egypte.

Les mœurs des Egyptiens ont été formées de très-l heure. La plupart des pratiques dont parlent les hist profanes, nous les voyons usitées dès le temps que J fut conduit en Egypte. Ainsi on peut en conclure que lors les mœurs des Egyptiens étoient telles qu'Héro Diodore et d'autres auteurs les représentent. On est d'a plus autorisé à le croire, que ce peuple, au rapport de l'antiquité, a montré beaucoup de constance dans ses cipes, et un attachement singulier pour ses usages pratiques [4].

[1] Gen. c. 38, ℣. 14, 15.
[2] *Ibid.* c. 38, ℣. 21.
[3] Apud Euseb. Præp. Evang. c. 10, p. 34, 35.
[4] Voy. le 3e. vol. l. 1, c. 4.

Pour caractériser d'un seul mot les mœurs des Egyptiens emprunterai les expressions d'Hérodote. « Comme l'Egypte, dit cet auteur, est placée sous un ciel, et arrosée par un fleuve d'une nature différente du ciel et des fleuves des autres climats, de même les mœurs et les coutumes de ses habitans sont-elles différentes de celles des autres nations [1] ». Hérodote au surplus n'est pas seul de son sentiment. Les Egyptiens paroissent en général s'être attiré l'attention des écrivains de l'antiquité, autant par la singularité de leurs usages, que par le mérite de leurs découvertes. Jugeons-en par les faits.

Le froment a été regardé de tous les temps, et par tous les peuples, comme l'aliment le plus convenable à l'homme. Chez les Egyptiens c'étoit une honte que d'en faire usage. Leur pain étoit fait d'une espèce de grain qu'Hérodote nomme *olyra* [2], et que je soupçonnerois être le riz [a]. Il en étoit de même à l'égard des fèves. Ce légume étoit proscrit chez les Egyptiens. Ils n'en semoient, ni n'en mangeoient [3]. C'étoit aussi une loi commune à toute la nation de ne point manger de la tête d'aucun animal [4]. Au surplus il n'y avoit pas d'uniformité entre les Egyptiens au sujet des viandes dont ils se nourrissoient habituellement. Dans certaines provinces on n'osoit point tuer de moutons, et on ne mangeoit que des chèvres. Ailleurs c'étoit le contraire [5]. Quant aux vaches, il étoit ordonné par un précepte général de s'en abstenir [6]. A l'égard des porcs, on les regardoit comme des animaux immondes, et si quelqu'un en avoit touché, même légèrement et par mégarde, il devoit entrer aussitôt dans le fleuve avec ses habits pour se laver [7]. Cependant on pouvoit immoler des porcs à la lune et à Bacchus; mais il falloit que ce fût au moment de la pleine lune. Alors il étoit même permis d'en manger ce jour-là seulement [8].

Les Egyptiens mangeoient du poisson [9], en observant à cet égard des usages à-peu-près semblables à ceux dont je viens de parler. En général ils ne touchoient point aux pois-

1 Liv. II, n. 35.
2 *Ibid.* n. 36.
a Voy. Plin. l. XVIII, sect. 15, p. 208.
Le pain de riz a été et est encore en usage dans plusieurs pays. Voy. Athen. l. III, pag. 110. — Voyage de V. le Blanc, p. 80 et 103. — Hist. gén. des Voyages, t. IV, p. 227.
3 Herod. l. II, n. 37.
4 *Ibid.* n. 39. — Plut. t. II, p. 363. B.
5 Herod. l. II, n. 42.
6 *Ibid.* n. 41.
7 *Ibid.* n. 47.
8 *Ibid.*
9 Num. c. 11, v. 5. — Diod. l. I, p. 52.

sons qui sont sans écailles [1] : et parmi les autres
qu'ils se permettoient, il y en avoit certaines dont on
tenoit dans une partie de l'Egypte, tandis qu'on en
geoit dans une autre [2].

On en doit dire autant par rapport aux oiseaux
quelques-uns étoient réputés sacrés, et auxquels pa
raison les Egyptiens ne touchoient point [3]. Cette su
tion régnoit chez ces peuples bien antérieurement à Moï
crois qu'on peut rapporter la distinction entre les an
sacrés et les animaux profanes, aux premiers siècles
monarchie. Les Egyptiens au surplus, comme tous
ciens peuples, ne donnoient point à leurs viandes le
de se mortifier, ils les mangeoient toutes chaudes [4].

Je pense cependant que l'usage de couper les ani
pour en rendre la chair plus tendre et plus délicate
connu et pratiqué très-anciennement chez ces peuple
présume sur ce que Moïse, dont l'intention étoit d'é
les Israélites des coutumes des Egyptiens, fait déf
couper aucun animal [5].

La bière étoit la boisson ordinaire d'une grande pa
l'Egypte [7]. Il s'y trouve en effet plusieurs contrées
vigne ne peut point croître. On en cultivoit dans les
dont le terrain pouvoit le permettre, et on y buvoit
L'usage de cette liqueur étoit fort ancien chez les Egy
comme nous l'apprenons par le songe du grand éc
de Pharaon, qui rêva avoir vu devant lui un cep d
chargé de raisins mûrs dont il avoit exprimé le jus
coupe du roi qu'il tenoit à la main, et qu'il avoit
présenté à ce monarque [8]. Je dirai à cette occasion
commun du peuple ne buvoit que dans des vaisse
cuivre [9]. Mais les personnes riches se servoient de va
et d'argent. La coupe dont Joseph se servoit étoit d'a

Les Egyptiens étoient fort superstitieux dans leur
dans leur manger. Ils nettoyoient tous les jours avec
grande attention les vaisseaux dont ils se servoient [10]
et plus par superstition, que par propreté. Ils n'a

[1] Herod. l. II, n. 72 et 77. — Voy. Athen. l. VII, c. 13, p. 299. E.
[2] Plut. t. II, p. 353. C.
[3] Herod. l. II, n. 72 et 77.
[4] Exod. c. 8, ℣. 26.
[5] Voy. Gen. c. 43, ℣. 16.
[6] Levit. c. 22, ℣. 24.
[7] Herod. l. II, n. 77. — Diod. l. I, p. 40, 41.
[8] Gen. c. 40, ℣. 9, etc. -
I, p. 82.
Ce récit détruit ce que
que, qu'avant le règne de
que, les rois d'Egypte n
point de vin. T. II, p. 353.
[9] Herod. l. II, n. 37.
[10] Herod. l

jamais osé se servir d'un meuble qui eût appartenu à un étranger ; ils n'auroient pas même mangé de la viande qui auroit été coupée avec un couteau, autre que celui d'un Egyptien [1]. Cet éloignement pour les étrangers alloit jusqu'à ne vouloir pas se trouver ensemble à une même table. Lorsque Joseph donna à manger à ses frères dans son palais, Moïse observe qu'on servit à part les Egyptiens qui avoient été invités à cette fête ; car dès-lors, ajoute-t-il, ils avoient horreur de se voir réunis à une seule et même table avec des étrangers [2]. Mais ce peuple, que la prévention éloignoit ainsi des autres nations, étoit d'ailleurs si peu délicat, qu'il ne faisoit point de difficultés de prendre son manger avec les bêtes [3]. Etrange effet de la superstition ; il existe encore aujourd'hui des peuples auxquels on peut reprocher une semblable grossièreté, fondée à-peu-près sur les mêmes motifs [4].

On voit que dans ces premiers temps l'usage étoit, en Egypte, de servir séparément à chaque convié sa portion. C'étoit le maître du festin qui coupoit et distribuoit à chacun les viandes. Lorsqu'on vouloit témoigner une distinction honorable et particulière à quelqu'un, on lui envoyoit une part beaucoup plus considérable qu'aux autres convives. Joseph, pour marque de sa tendresse, envoya à Benjamin une part cinq fois plus grande que celle de ses autres frères [5]. Cette espèce de politesse a été commune à presque tous les peuples de l'antiquité [6].

A en juger par ce qu'en disent les anciens, on ne connoissoit guères en Egypte les ragoûts, ni la diversité des assaisonnemens. La manière d'apprêter les viandes étoit très-simple et très-uniforme [7]. A l'égard des plantes, des racines, des fruits et des légumes, les Egyptiens de tout temps en ont fait un très-grand usage. Le témoignage des historiens profanes sur cet article [8], est confirmé par les plaintes et les regrets des Israélites dans le désert [9]. Mais il régnoit une égale superstition par rapport aux légumes, qu'à l'égard des animaux. On n'en mangeoit point indistinctement, ni de toutes les espèces [10].

[1] Herod. n. 41.
[2] Gen. c. 43, ℣. 32.
[3] Herod. l. II, n. 36.
[4] Rec. des Voyages de la Compagnie des Indes holland. t. III, p. 24. — Voyag. d'Ovington, t. II, p. 297. — Gemelli Careri. t. I, p. 448.
[5] Gen. c. 43, ℣. 34.
[6] Diod. l. V, p. 351. — Voy. aussi le 2e. vol. l. VI, ch. 3.
[7] Herod. l. II, n. 77. — Diod. l. I, p. 82, 91, 100. — Athen. l. V, c. 6, p. 191. F.
[8] Herod. l. II, n. 92. — Diod. l. I, p. 52 et 100.
[9] Num. c. 11, ℣. 5.
[10] Diod. l. I, p. 100.

Les Egyptiens faisoient deux repas par jour : l'un à
et l'autre au soir. Ils mangeoient assis [a]. Chez les pe
de qualité on terminoit les festins par un usage bien
lier. Au sortir de table, un homme apportoit dans
un cercueil qui renfermoit une figure de bois, longu
viron trois pieds, représentant un cadavre, et la m
à chacun des conviés : « Buvez, leur disoit-il, et d
« vous du plaisir, car c'est ainsi que vous serez apr
« mort [b] ».

L'habillement des Egyptiens étoit fort simple. Les h
portoient une tunique de lin bordée d'une frange q
venoit jusqu'aux genoux. Ils avoient par-dessus une
de manteau fait de laine blanche [c]. Les personnes
tinction portoient des habits de coton [d], et en outre d
liers précieux. Pharaon fit revêtir Joseph d'une robe
ton, et lui mit au cou un collier d'or [e]. Les femmes n'
qu'une espèce d'habillement dont les anciens ne m
point laissé la description. Hérodote dit qu'il y en a
deux sortes pour les hommes [f]. Mais il ne marqu
quelle étoit la différence de ces vêtemens. Nous voyo
surplus, que cette méthode devoit être fort ancie
Egypte. Moïse dit que Joseph fit présent de deux h
chacun de ses frères [g]. Les Egyptiens étoient fort a
sur la propreté. Je pense même qu'ils la portoient ju
scrupule. Ils avoient grand soin de faire nettoyer exac
leurs habits ; ils vouloient que tout ce qu'ils portoie
leur corps fût toujours nouvellement lavé chaque foi
s'en servoient [h].

Ces peuples, dans le cours ordinaire de la vie, po
la tête rase. Dès la plus grande jeunesse on leur cou
cheveux [i]. Mais par un usage contraire à celui de to
nations, ils les laissoient croître dans les temps d'afflic
Cette coutume est marquée expressément dans l'hist
patriarche Joseph. Il avoit laissé croître ses cheveux p
qu'il étoit en prison. On les lui coupa lorsqu'on vo

[a] Gen. c. 34, ℣. 16.
[b] *Ibid.* ℣. 33. — Athen. l. v, c. 6, p. 191. F.
D'anciens monumens décrits par Diodore, paroîtroient insinuer que les premiers rois d'Egypte mangeoient couchés sur des lits. l. I, n. 59.
[c] Herod. l. II, n. 78.
[d] Gen. c. 39, ℣. 12. — Herod. l. II, n. 37 et 81. — Voy. aussi Exod. c. 9, ℣. 31. — Bianchini. Istor. 556 et 567.
[e] *Suprà*, p. 140.
[f] Gen. c. 41, ℣. 42.
[g] L. II, n. 37.
[h] Gen. c. 45, ℣. 22.
[i] Herod. l. II, n. 37.
[j] *Ibid.* l. III, n. 12. — Deut. 21, 22.
[k] Herod. l. II, n. 36.

présenter à Pharaon [1], parce qu'il n'étoit pas permis, sans doute, de paroître à la cour avec l'extérieur du deuil et de la tristesse.

D'après ces faits, qui sont bien constans, il doit paroître assez singulier de trouver l'usage des miroirs établi chez les Egyptiens, dès la plus haute antiquité. On ne peut cependant pas en douter, lorsqu'on voit à quel point ce meuble étoit commun parmi les Hébreux dans le désert. Moïse dit qu'on fit le bassin d'airain destiné aux ablutions des miroirs offerts par les femmes qui veilloient à la porte du tabernacle [2]. Cette quantité ne pouvoit venir que de l'Egypte. Remarquons que les miroirs n'étoient pas alors de verre, soit qu'on ignorât l'art de faire des glaces, ou au moins le secret de les étamer. On faisoit les miroirs de toutes sortes de métaux. Ceux des Egyptiens, comme nous l'apprenons du passage qu'on vient de citer, étoient d'airain fondu et poli. Encore aujourd'hui dans tout l'Orient, presque tous les miroirs sont de métal, et si l'on y en voit quelques-uns de glace, ils ont été apportés par les Européens [3].

On ne peut parler que d'une manière très-imparfaite du logement des Egyptiens. On sait seulement que leurs édifices étoient très-élevés. Diodore dit que, dès la plus haute antiquité, à Thèbes les maisons des particuliers étoient toutes de quatre à cinq étages [4]. A l'égard de leur décoration extérieure et de leur magnificence intérieure, il est impossible d'en parler. On ne peut pas même proposer de conjectures sur cet article; les anciens n'en parlent jamais. Il en est de même des ameublemens : on n'en connoît ni l'espèce ni la forme.

Je suis persuadé, au surplus, que dès les siècles dont il s'agit dans cette première époque, il devoit y avoir beaucoup de magnificence en Egypte. J'ai eu plusieurs fois occasion dans les livres précédens, de faire remarquer à quel point le luxe étoit déjà porté chez les Egyptiens du temps de Joseph. Dès-lors ils faisoient usage de bijoux, de vases d'or et d'argent, d'étoffes précieuses et de parfums : dès-lors ils se faisoient servir par un grand nombre d'esclaves. Joseph a une maison considérable et un intendant pour la gouverner [5]. Les personnes de marque se faisoient traîner dans des chars. Il y en avoit même de plusieurs sortes [6], distingués sans

[1] Gen. c. 41, ℣. 14.
[2] Exod. c. 38, ℣. 8.
[3] Chardin, t. II, p. 279.
[4] L. I, p. 54.
[5] Gen. c. 43, ℣. 16 et 19, c. 44, ℣. 1.
[6] *Ibid.* c. 41, ℣. 43.

doute par leur magnificence. Joseph est conduit et proclamé en grande pompe. Un héraut précède la marche, et en annonce le sujet à tout le peuple [1]. Enfin la cour de Pharaon présente l'extérieur le plus magnifique et le plus brillant. On y voit un grand échanson, un grand pannetier, un capitaine des gardes [2], etc. L'entretien des reines devoit être des plus somptueux, si l'on en juge par un fait que Diodore rapporte. Il dit qu'on leur avoit assigné le revenu que produisoit annuellement la pêche du lac Mœris. Cet objet, tout considérable qu'il est, puisqu'il montoit à un talent par jour, n'étoit destiné cependant qu'à fournir ces princesses d'ajustemens et de parfums [3]. Il n'est pas étonnant, au surplus, de voir régner dès la plus haute antiquité, un grand luxe chez les Egyptiens. Ces peuples nés avec quelque sorte d'industrie et de talent, ont porté de fort bonne heure la plupart des arts à une espèce de perfection. Ces découvertes les ont mis en état de satisfaire promptement leur penchant pour les recherches et pour la magnificence. Je ne m'étendrai pas davantage sur cet objet. Parlons du génie et du caractère particulier des Egyptiens.

Les femmes, en Egypte, avoient beaucoup d'empire sur l'esprit de leurs maris. Soit préjugé, soit disposition naturelle, elles étoient les maîtresses dans leurs maisons [4]. Cet ascendant des femmes sur les hommes annonce, en général, un peuple d'un esprit doux et d'une humeur tranquille. Cette idée est assez conforme à ce que l'histoire nous apprend du génie des Egyptiens. Ils mettoient d'ailleurs beaucoup de politesse, d'égards et de savoir-vivre dans leur commerce [5]. Ennemis des querelles et des combats, dominés par un goût vif pour les arts et pour les sciences, les vertus pacifiques étoient celles qui leur plaisoient davantage. On voit encore qu'ils s'étoient beaucoup occupés de la politique. Leurs lois ont été très-renommées dans l'antiquité. Mais ces bonnes qualités étoient balancées par des défauts, si l'on peut dire, encore plus considérables.

La singularité et la superstition étoit le caractère dominant des Egyptiens [6]. J'ai dit au commencement de cet article, qu'ils paroissoient avoir affecté de se distinguer par des usages bizarres. On en a pu remarquer de ce nombre dans les faits dont j'ai déjà rendu compte. Ces peuples avoient même des

[1] Gen. c. 41, ℣. 43.
[2] Voy. *suprà*, p. 64.
[3] L. 1, p. 62. — Voy. aussi ATHEN. l. 1, p. 33. F.
[4] DIOD. l. 1, p. 31.
[5] HEROD. l. II, n. 80.
[6] Voy. HEROD. l. II, n. 35, 36 et 65. — DIOD. l. 1, p. 93.

pratiques qui semblent en quelque sorte choquer la nature. Je ne crois pas devoir les détailler : on peut sur cet article consulter Hérodote [1]. Cette façon d'agir et de penser éloignoit les Egyptiens non-seulement des autres nations, mais devoit aussi mettre peu d'union entre les habitans des différentes provinces de cet empire. Un objet, surtout, qui devoit extrêmement les indisposer les uns contre les autres, étoit le genre de vie que chaque famille avoit embrassé. En Egypte, les différentes professions nécessaires dans un état, avoient leur rang marqué. Le fils étoit obligé de suivre celle de son père. Il n'étoit pas permis de s'élever d'une classe inférieure à une classe supérieure [2]. Cependant la coutume avoit voulu qu'on attachât une idée d'aversion pour certaines professions très-étendues et très-utiles, qui par elles-mêmes n'auroient point dû inspirer de pareils sentimens. Celle de garder les bestiaux, qu'on regardoit chez tous les peuples de l'antiquité, comme la plus honorable et la plus distinguée [3], étoit en horreur chez les Egyptiens [4]. Cette idée existoit en Egypte dès le temps de Joseph, et l'obligea de prendre des précautions lorsqu'il présenta son père et ses frères à Pharaon [5]. Les Egyptiens néanmoins avoient beaucoup de troupeaux [6], et par conséquent il y avoit beaucoup de monde employé à les garder. Voilà donc une classe nombreuse de personnes très-utiles à l'état, que la coutume rendoit l'objet de l'aversion publique. Je ne releverai point, quant à présent, les suites et les inconvéniens de pareilles maximes. J'aurai occasion d'y insister plus particulièrement dans le troisième volume de cet ouvrage [7].

A l'égard de la superstition, aucun peuple n'a montré tant de foiblesse ni tant de ridicule dans les objets et dans la forme de son culte. Quelles railleries les Egyptiens n'ont-ils pas essuyées sur la vénération insensée qu'ils avoient pour certains animaux? Que penser en effet d'un père de famille qui, lorsque le feu prenoit à sa maison, étoit moins occupé du soin de l'éteindre, que de celui de sauver son chat [8]? Que dire d'un soldat qui, revenant de faire la guerre dans un pays étranger, se chargeoit de chats et de vautours, quoiqu'il manquât souvent lui-même du nécessaire [9]? De quel nom

[1] L. II, n. 35, 36.
[2] Voy. le 3e. vol. l. I, c. 4.
[3] Voy. *suprà*, c. 1.
[4] Gen. c. 46, ℣. 34. — Herod. l. II, n. 47.
[5] Gen. c. 46, ℣. 24.
[6] *Ibid.* c. 47, ℣. 6, 17.
[7] L. I, c. 4.
[8] Herod. l. II, n. 66.
[9] Diod. l. I, p. 65. — Voy. Athen. l. VII, c. 13, p. 299, 300.

faut-il caractériser la dévotion qu'une partie des Egyptiens avoit pour le crocodile? L'aveuglement des adorateurs de cette bête féroce étoit tel, qu'ils se réjouissoient lorsqu'il arrivoit à quelqu'un de leurs enfans d'en être dévorés. Les mères de ces victimes infortunées tiroient une satisfaction singulière de ces funestes accidens, se glorifiant d'avoir produit une nourriture agréable à leur divinité [1]. Les Egyptiens, réduits aux dernières extrémités de la faim et de la disette, se seroient plutôt mangés les uns les autres que de toucher à quelques-uns des animaux sacrés. On assure même qu'il y en avoit des exemples [2].

De l'aveu de Diodore, il étoit plus aisé de rapporter que de faire croire à ceux qui n'en avoient pas été témoins toutes les extravagances que les Egyptiens commettoient à l'égard de leurs animaux sacrés. On en tenoit toujours une certaine quantité renfermée dans des parcs consacrés à ce pieux usage. Il y avoit de très-gros revenus affectés pour leur entretien [3]. On ne les nourrissoit que de mets choisis et apprêtés le plus délicatement qu'il étoit possible. On alloit exprès à la chasse pour fournir aux oiseaux carnassiers une pâture qui leur fût agréable. Il y avoit des bains préparés délicieusement pour tous ces différens animaux. On les parfumoit, et on faisoit brûler devant eux les senteurs les plus suaves. Les lieux qu'ils habitoient étoient couverts des plus riches tapis. On leur ajustoit sur le corps des bijoux et des ornemens superbes. On avoit grand soin de les apparier suivant leur espèce. On recherchoit pour cet effet les plus belles femelles, qu'on nourrissoit et qu'on soignoit avec des attentions particulières. On les honoroit du titre de concubines des dieux. En un mot, on ne plaignoit aucune dépense, aucune recherche pour entretenir magnifiquement les animaux sacrés, et leur rendre la vie aussi agréable qu'il étoit possible. C'étoit des personnes du premier ordre qui s'acquittoient de ces importantes fonctions [4].

A quelles folies et à quelles extravagances les Egyptiens ne se livroient-ils point quand quelqu'un de ces animaux sacrés venoit à mourir? Ils les pleuroient autant et plus qu'ils n'auroient pleuré leurs propres enfans. Les funérailles qu'ils leur

[1] ÆLIAN. de nat. animal. l. x, c. 21.
[2] DIOD. l. I, p. 94.
[3] L. I, p. 93. — PLUT. t. II, p. 94.
[4] HEROD. l. II, n. 95. — DIOD. l. I, p. 93, 94, 95. — ÆLIAN. de nat. anim. l. VII, c. 9.

Par un reste de cette ancienne superstition, la bacha du Caire fait livrer tous les jours deux bœufs pour nourrir les [illegible] oiseaux que les [illegible] regardent comme sacrés. Voyage de SCHAW, t. II, p. 92.

soient, surpassoient souvent les facultés de l'adorateur qui s'en chargeoit [1]. On auroit couru beaucoup moins risques en Egypte, de tuer un homme, que d'y faire périr un chat. Le danger étoit le même à l'égard des ichneumons, des ibis et des éperviers. Si quelqu'un avoit causé la mort d'un seul de ces animaux, soit exprès, soit même involontairement, et que le fait vînt à être connu, aussitôt le peuple le saisissoit du coupable, et après lui avoir fait souffrir toutes sortes de tourmens, le mettoit en pièces, sans que rien pût l'arrêter [2]. On devoit être exposé sans cesse aux plus grands risques dans ce pays, puisque les accidens et les faits involontaires étoient punis comme les actions commises de dessein prémédité.

Au surplus les objets de ce culte insensé n'étoient pas les mêmes dans toute l'Egypte. Il n'y avoit point à cet égard d'uniformité. Les habitans de Mendès, par exemple, honoroient les chèvres et mangeoient les brebis. Ceux de Thèbes, au contraire, honoroient les brebis et mangeoient les chèvres [3]. Dans la même ville, et aux environs du lac Mœris, les crocodiles étoient en grande vénération, tandis qu'à Eléphantine, et dans d'autres endroits, on leur faisoit une guerre cruelle [4]. Il y avoit donc nécessairement entre les différens habitans de l'Egypte des motifs perpétuels de haine et de dissension. Ils se trouvoient partagés en quantité de sociétés distinctes par leur culte, et toutes prévenues les unes contre les autres. Car ici l'on méprisoit ce qu'ailleurs on adoroit. Les Egyptiens se regardoient mutuellement et réciproquement comme des insensés et des impies, particulièrement lorsque les Dieux, objets du culte de certaines villes, se trouvoient naturellement ennemis les uns des autres [5]. Ainsi il devoit y avoir une animosité bien vive entre les villes d'Arsinoé et d'Héracléopolis. L'un adoroit le crocodile, et l'autre l'ichneumon, l'ennemi déclaré de cet amphibie [6].

Je pourrois parler encore du culte que, selon quelques écrivains de l'antiquité, les Egyptiens rendoient aux plantes

[1] Diod. l. I, p. 95. — Herod. l. II, n. 66, 67.

[2] Herod. l. II, n. 65, 66. — Diod. l. I, p. 94.

[3] Herod. l. II, n. 42. — Strabo, l. XVII, p. 1155.

[4] Herod. l. II, n. 69, 70. — Ælian. de nat. animal. l. X, c. 21 et 24. — Strabo, l. XVII, p. 1169. — Juvenal, Satyr. 15, v. 33, etc.

[5] Voy. Diod. l. I, p. 100. — Plut. t. II, p. 380. A.

[6] Herod. l. II, n. 69. — Diod. l. I, p. 41, 42, 90, 98. — Ælian. de nat. animal. l. X, c. 24. — Plut. t. II, p. 380. B. — Juvenal. Satyr. 15, v. 32, etc. — Lucian. in Jove Tragœd. n. 42, t. II, p. 690. — Jos. advers. Appion. l. I, n. 71.

et aux légumes [1]. Mais j'avoue que ce fait ne m'a pas paru assez bien établi, pour que j'aie cru devoir y insister. Hérodote, Platon, Aristote, Diodore, Strabon, les auteurs, en un mot, les plus anciens et les plus accrédités sur l'Egypte, ne font aucune mention de cette superstition singulière. Elle étoit cependant de nature à n'être pas passée sous silence. Juvenal est le premier, je crois, qui l'ait reprochée aux Egyptiens : et son témoignage ne me paroît pas d'un assez grand poids, ni assez décisif dans la matière présente, pour qu'on doive y déférer. L'humeur de ce satyrique misantrope lui aura, sans doute, fait charger le tableau et outrer le ridicule [2]. Je ne pense pas non plus qu'on doive beaucoup s'arrêter à ce qu'on trouve sur ce sujet dans Lucien. On voit clairement que dans l'endroit où il parle du culte que les Egyptiens rendoient aux oignons, son but n'a été que de décrier toutes les religions connues [3]. Dans cette vue Lucien aura pu profiter du penchant qu'avoient les Egyptiens à la superstition, pour leur supposer un objet de culte des plus extravagans et des plus ridicules.

On ne voit point précisément quelles idées les Egyptiens s'étoient formées des vices et de la vertu. On sait qu'ils ont été taxés par les anciens d'être extrêmement intéressés et peu fidèles dans le commerce. En général ils avoient très-mauvaise réputation sur l'article de la probité [4]. A l'égard des bienséances et de la retenue dans les mœurs, à en juger par certains traits, ils ne devoient pas avoir sur ce sujet des principes bien purs et bien exacts. Ce fut sans doute la connoissance qu'Abraham avoit du caractère de ces peuples, qui le porta à feindre que Sara étoit sa sœur [5]; et la manière dont elle lui fut enlevée et conduite dans le palais de Pharaon, autorise assez ce sentiment [6]. Les bons traitemens même que ce patriarche reçut en Egypte, il ne les dut, suivant l'Écriture, qu'à la beauté de sa femme [7]. On peut joindre à ce fait l'aventure de la femme de Putiphar avec Joseph, et celle de Phéron successeur de Sésostris, rapportée par Hérodote [8] et Diodore [9]. Quoique la fable ait beaucoup altéré les

[1] JUVENAL. Satyr. 15, v. 9, 10. — LUCIAN. in Jove Tragœd. n. 42, t. II, p. 690.

[2] *Porrum, et cepe nefas violare, ac frangere morsu.*
O sanctas gentes, quibus hæc nascuntur in hortis
Numina! JUVENAL. loco cit.

[3] Voy. tout le dialogue intitulé : *Jupiter Tragœdus.*

[4] PLATO, de Rep. l. IV, p. 642. A.

[5] Jos. Antiq. l. I, c. 8. — GEN. c. 12, ℣. 11, etc.

[6] *Ibid.* ℣. 15.

[7] *Ibid.* ℣. 16.

[8] L. II, n. 111.

[9] L. I, p. 69.

Circonstances de cet événement, on peut néamoins y reconnoître à quel point la corruption étoit portée en Egypte.

D'ailleurs, si l'on juge des mœurs d'une nation par ses cérémonies publiques, qui, étant destinées à plaire à tout le peuple, représentent assez fidèlement son génie, quelles idées les Egyptiens pouvoient-ils avoir de la décence et de la pudeur ? Exposons la manière dont on se disposoit plusieurs fois l'année à célébrer la fête de Diane. L'assemblée solennelle s'en tenoit à Bubaste ; on y accouroit de toutes parts, et on s'y rendoit par eau. Les hommes et les femmes s'embarquoient en grand nombre dans un même bateau. Pendant le trajet quelques femmes jouoient d'une espèce de castagnettes, et quelques hommes de la flûte. Les autres les accompagnoient en chantant et battant des mains. Chaque fois que le bateau passoit auprès d'une ville, on arrêtoit. Alors les femmes qui étoient dedans appeloient celles de la ville, leur disoient des injures, ou plutôt des obscénités, et commettoient les dernières indécences [a]. Lorsqu'on étoit arrivé à Bubaste, on célébroit la fête en se gorgeant de viande et de vin [r]. On peut assurer qu'il en étoit de même de toutes les autres fêtes des Egyptiens. Il s'y commettoit des désordres si honteux, que les historiens profanes n'ont presque jamais osé les détailler [s].

On dit néanmoins que la jalousie entroit dans le caractère de cette nation. Les Egyptiens, au rapport de Plutarque, ne vouloient pas que leurs femmes pussent sortir aisément de leurs maisons. Pour les rendre sédentaires, ils usoient de précautions à peu près semblables à celles dont usent encore aujourd'hui les Chinois. Ces derniers contraignent leurs femmes à porter des souliers si petits, que ne pouvant se soutenir que très-difficilement, elles sont forcées de rester dans leur appartement. Les Egyptiens obligeoient les leurs d'être toujours nu-pieds, et cherchoient ainsi à les empêcher de sortir [t].

[a] Herod. l. II, n. 60.

Il est bien singulier que l'usage de s'attaquer sur l'eau par des propos déshonnêtes, soit de tous les pays et de tous les siècles.

[r] Id. *loco cit.*

[s] Voy. Herod. l. II, n. 61. — Voy. aussi Diod. l. I, p. 96. — Strabo, l. XVII, p. 1153.

[t] Plut. t. II, p. 142. C.

Ceci pourra d'abord paroître contradictoire avec ce qu'on a lu dans le livre IVe. où, en parlant du commerce, j'ai dit d'après Hérodote, qu'en Egypte il étoit uniquement exercé par les femmes. Il est aisé néanmoins de concilier cette contradiction qui n'est qu'apparente. Car il se peut faire d'abord que Plutarque n'ait voulu parler que des femmes de qualité, et il en étoit peut-être autrefois en Egypte, comme aujourd'hui à la Chine, où les femmes du bas étage vont et viennent dans les rues, quoiqu'on n'y voie jamais

Les motifs de cet usage présentent une occasion trop
relle de parler de l'origine des eunuques, pour ne pas
rêter un moment sur cet objet. On ignore dans quel
mats et dans quels siècles, l'art inhumain de mutiler
hommes, pour leur confier la garde des femmes, a pris
sance. Je ne vois nul fondement au récit d'Ammian
cellin qui attribue cette invention à Sémiramis [a]. Je
bien que l'usage des eunuques est dû aux pays chauds ;
la jalousie a pu seule suggérer ces expédiens barbares
s'assurer de la chasteté des femmes. Comme cette passi
le caractère dominant des orientaux, je ne doute pas q
eunuques n'aient eu lieu fort anciennement chez ces pe
Mais on ne peut déterminer si c'est dans l'Asie ou dan
gypte, que l'usage en a été inventé, moins encore dan
siècle. Je vois seulement qu'il y a eu en Egypte des eun
dès le temps les plus reculés. L'histoire sacrée et prof
réunissent à nous l'apprendre. Moïse ne veut pas
eunuque puisse entrer dans l'assemblée du Seigneur
en avoit donc dès avant le temps de ce législateur. En
Manéthon dit que le père de Sésostris fut assassiné pa
eunuques [2], époque qui précède de près de deux cent
le siècle de Moïse [3]. Nous voyons d'ailleurs que l'usa
couper les animaux devoit être très-ancien en Egypte [4].
aura été probablement une suite de l'autre. L'expé
ayant appris qu'un animal pouvoit survivre à une pa
opération, la jalousie tira bientôt parti de cette expé
pour calmer ses soupçons et ses inquiétudes. Je ne
donc pas que la coutume d'avoir des eunuques ne fût é
chez les Egyptiens dès les siècles dont il s'agit prés
ment.

Il ne me reste plus qu'à dire un mot de leurs plaisirs
leurs divertissemens publics. Ils consistoient uniquemen
des fêtes et des cérémonies religieuses. On les célébroi
des danses, des chants et des festins, sans parler des
ches, ou pour mieux dire, des processions. Tels étoie
divertissemens publics des Egyptiens, et je n'en vois

paroître celles des grands. D'ailleurs en supposant que tous les Egyptiens obligeassent leurs femmes d'être nuieds, cet usage n'empêchoit pas celles, ont la profession étoit de faire le commerce, de se tenir dans leurs boutiques pour vendre et débiter leurs denrées.

[a] Liv. XIV, c. 6, p. 26.

Peut-être, dira-t-on, que S mis dont les débauches au rapp tous les historiens furent extr imagina ce moyen pour éviter les désagréables de son incontinen

[1] Deut. c. 23, ℣. 1.

[2] Apud SYNCELL. p. 59. D.

[3] Voy. le 2e. vol. liv. 1, c. 2.

[4] *Suprà*, p. 352.

hez ces peuples, qui ne fussent relatifs à la religion [1]. Ils ont jamais connu les jeux, les représentations théâtrales, s courses, les combats, ni rien en un mot, de ce que les utres peuples, soit anciens, soit modernes, ont compris ous le nom de spectacles. Les Egyptiens avoient même pros- rit la lutte, persuadés que cet exercice ne pouvoit procurer ux corps qu'une force passagère et dangereuse [2]. Quant à la usique, ils regardoient cet art non-seulement comme inu- le, mais encore comme pernicieux, puisqu'il peut amollir ame et l'énerver [3].

A l'égard des amusemens particuliers des Egyptiens, on gnore s'ils en avoient; et supposé qu'ils en eussent, l'espèce ont ils pouvoient être. Il paroît seulement que ces peuples célébroient par des réjouissances l'anniversaire de leur nais- ance. Pharaon, à pareil jour, donne un grand festin à tous es officiers [4].

Il pourroit peut-être y avoir encore quelques autres particularités à relever dans les usages et dans le caractère des Egyptiens; mais je les passe sous silence, pour éviter l'ennui des détails et de la prolixité.

CHAPITRE TROISIÈME.

Des Peuples de l'Europe.

Je ne dirai rien, quant à ce moment, des peuples de l'Europe. A proprement parler, il n'y avoit point encore de mœurs dans cette partie du monde. Les habitans y sont restés pendant bien des siècles plongés dans la plus affreuse barbarie, et dans la grossièreté la plus extrême. Ils ont été longtemps sans avoir de sociétés formées, ni d'établissemens fixes. On peut se rappeler la peinture que j'ai faite de leur premier genre de vie, dans les livres précédens [1]. D'ailleurs

[1] Voy. Plato, de leg. l. VII, p. 886.
[2] Diod. l. I, p. 92.
[3] *Ibid.*
Ce que Diodore dit ici de la musique, doit s'entendre avec quelque restriction. Cet art n'étoit certainement pas aussi négligé chez les Egyptiens qu'il voudroit le faire entendre. Voy. Herod. l. II, n. 79. — Plat. de leg. l. II, p. 789, 790. — Clem. Alex. Strom. l. VI, p. 757. — Et Diod. lui-même, l. I, p. 19 et 20.
[4] Gen. c. 40, v. 20.
[1] *Suprà*, p. 77, 118 et suiv.

la manière dont se comportoient les premières peuplades de l'Europe nous est à peine connue. Nous manquons absolument de ces détails sans lesquels il n'est pas possible de parler des mœurs d'une nation.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Réflexions critiques sur les siècles qui font l'objet de cette première époque.

Les siècles que nous venons de parcourir sont depuis long-temps en possession d'être regardés comme les plus beaux dont il soit parlé dans l'histoire. Quantité d'auteurs d'un mérite distingué se sont attachés à nous en donner cette idée. Dans combien d'écrits n'a-t-on pas répété que du temps des patriarches l'univers jouissoit d'une heureuse simplicité! Alors, nous dit-on, l'ambition, le faste, le luxe, les passions tumultueuses étoient inconnues aux habitans de la terre. On va même jusqu'à les dépouiller des foiblesses inséparablement attachées à la condition humaine. L'éloge enfin est complet, puisqu'on a voulu appliquer aux siècles en question ce qu'on lit dans tous les poëtes sur l'âge d'or. Mais l'application est-elle bien d'accord avec les faits? porte-t-elle sur des fondemens bien solides? C'est ce dont on va juger.

Lorsqu'il s'agit de peindre un siècle et de l'apprécier, ce n'est point sur de vaines déclamations, ni sur des panégyriques enfantés, la plupart du temps, par une imagination indiscrète, qu'il faut se régler. L'histoire est le seul guide qu'on doive consulter et suivre. Qu'on parcourre les annales de tous les peuples, et qu'on rassemble les différens faits qu'elles présentent sur les premiers siècles, on verra que tout se réunit à nous en donner l'idée la plus affreuse. Un détail succinct va nous en convaincre.

On veut que l'ambition et la cupidité n'aient point régné parmi les premiers hommes [a]. Il suffit de jeter les yeux sur

[a] Ne s'agissant ici que des peuples qui ont existé depuis le déluge, le terme de *premiers hommes* dont je me sers souvent dans ce chapitre, pourra sans doute paroître impropre. Mais j'ai cru que pour éviter les longueurs, je pouvois bien qualifier de *premiers hommes* les peuples qui se sont formés les premiers après le déluge. Ne doit-on pas en effet regarder la terre comme renouvelée depuis cet événement?

stoire pour sentir combien ces assertions sont vaines et les. On y voit dès la plus haute antiquité, des conquérans ieux par leurs exploits, et plus encore par leurs ravages ; destructeurs du genre humain, dont la férocité ne conssoit ni règles ni principes d'humanité [1]. Si la liste de ces ux n'est pas plus considérable, c'est que l'histoire des mières violences et des premières usurpations ne nous est exactement connue. On doit attribuer cette stérilité à oignement des temps et au défaut de monumens. Peut- aussi que n'y ayant rien de bien intéressant dans ces nemens pour la postérité, on aura négligé de lui en con- er la mémoire [2]. Mais on reconnoît dans le peu de faits nous ont été transmis, avec quelle cruauté la guerre se oit dans les premiers temps, et à quels excès on se por- . Le droit des gens étoit alors absolument inconnu. Le iqueur ne suivoit d'autres lois que celles que lui dictoient ureur et sa brutalité [3].

On veut aussi que le faste et le luxe n'aient point été nus des premiers peuples. Je pense avoir déjà suffisamnt réfuté cette prétention [4]. J'ajouterai qu'on ne doit er des mœurs que par comparaison. On ne voit point ner, il est vrai, dans les premiers âges cette magnifice qui se fait remarquer dans les temps postérieurs. Les ices que procure l'industrie, et qui doivent leur naisce à la perfection des arts, les raffinemens, si l'on peut lire, de la volupté, n'existoient certainement pas dans siècles dont il s'agit présentement. A dieu ne plaise que je ille reprocher cette ignorance aux premiers hommes ; mais ne faut pas aussi leur en faire un mérite, et je pense oir solidement démontré [5]. Il y a plus, on peut avancer les premiers peuples avoient une sorte de luxe proporinée au peu d'étendue de leurs connoissances. On en a plus d'une preuve dans le chapitre des mœurs et usages. ut dépend, comme je l'ai déjà dit, de la comparaison temps et des lieux. Ce qu'on ne daigneroit pas regarder ourd'hui, étoit, il y a deux cents ans, le comble de magnificence [6]. On retrouve le luxe et le goût des pa-

[1] Voy. *suprà*, p. 325, etc.

Nam fuit ante Helenam : . . . . .
. . . sed ignotis perierunt mortibus illi,
Quos, Venerem incertam rapientes more ferarum,
Viribus editior cædebat, ut in grege taurus.

Horat. Serm. l. 1, sat. 3, v. 107, etc.

[3] Voy. *suprà*, p. 325, etc.

[4] *Suprà*, p. 338.

[5] *Ibid.* p. 333.

[6] On ne fait pas aujourd'hui la

rures dans les siècles les plus grossiers, et chez les peuples les plus sauvages.

Cessons donc de prêter des vertus chimériques aux premiers siècles. Si la simplicité paroît avoir été leur apanage, c'est à l'ignorance des moyens propres à se procurer les commodités de la vie, et non à des principes de vertu qu'il faut attribuer cette prétendue modération. En effet, les hommes n'en étoient pas essentiellement meilleurs. Rien ne les caractérise d'une manière avantageuse du côté des sentimens et de la probité. On voit régner, au contraire, chez eux les mêmes vices qui, de tous les temps, ont fait la honte de l'humanité : la mauvaise foi, la haine, l'envie, le meurtre, la violence, et le déréglement dans les mœurs.

Je n'apporterai point pour exemple des désordres qui régnoient alors sur la terre, ces villes criminelles consumées par le feu du ciel ; il faut tirer le rideau sur de pareilles abominations. Mais on peut se rappeler ce que j'ai dit dans l'article des mœurs, au sujet de l'aventure de Thamar avec Juda [1]. Il paroît en général que ceux qui vivoient dans les siècles dont il s'agit, ne pensoient pas trop favorablement de leurs contemporains. Abraham appréhendoit qu'on ne le fît mourir pour avoir sa femme. Elle lui fut effectivement enlevée deux fois ; et sans la protection particulière de Dieu, peut-être ce patriarche auroit-il couru risque de la vie. La même crainte occupoit Isaac au sujet de Rebecca [2].

Il suffit encore de faire attention à l'histoire de Dina, pour sentir à quels excès les premiers hommes étoient capables de se porter. Le fils d'un souverain enlève une jeune personne à sa famille, et employe ensuite jusqu'à la violence pour assouvir sa passion. Les enfans de Jacob, pour satisfaire leur vengeance, ont recours à la plus noire des perfidies. Ils font servir à la réussite de leurs complots sanguinaires la cérémonie la plus essentielle de leur religion. Les trop crédules Sichimites qui n'avoient point trempé dans le forfait de leur prince, sont massacrés dans le moment qu'ils se reposoient sur la foi des traités les plus solennellement jurés [3]. Les siècles qui paroissent les plus corrompus offriroient-ils des forfaits plus noirs et plus caractérisés ?

La bonne-foi n'étoit pas plus respectée dans les affaires

moindre attention à une personne qui porte des bas de soie. On regarda cependant comme une grande magnificence une paire de ces mêmes bas, qu'Henri second porta aux noces de sa sœur.

[1] *Suprà*, p. 349, 350.
[2] Gen. c. 26, ℣. 7.
[3] *Ibid.* c. 34.

entre particuliers, et même entre parens. Jacob, neveu de Laban, offre à son oncle de le servir sept ans, à condition qu'il lui donnera sa fille Rachel en mariage. Ce terme accompli, de quelle honteuse supercherie Laban n'usa-t-il pas pour dérober à son neveu sept autres années? Le jour de ses noces il lui substitua Lia à la place de Rachel; et Jacob, pour obtenir celle qu'il aimoit, se vit forcé à recommencer son travail et ses services. Se peut-il un manque de parole plus insigne? Quel procédé de la part d'un oncle envers son neveu, qui de plus étoit son gendre?

Ces reproches de manquer aux conventions les plus solennelles, ne tombent pas sur des particuliers seulement. On peut les faire à des nations entières. Abraham, en vertu d'alliances et de traités passés avec les peuples de la Palestine, avoit creusé des puits en différens endroits [1]. J'ai fait voir ailleurs de quelle importance étoient alors ces sortes de concessions [2]. Dès qu'il fut mort, les habitans de ces contrées suscitèrent querelles sur querelles à Isaac. Ils comblèrent les puits que son père lui avoit laissés [3]. Ce patriarche fut contraint d'en faire creuser de nouveaux, dont il eut même bien de la peine à obtenir la possession libre et tranquille.

On voit enfin qu'il ne régnoit ni union, ni concorde entre les personnes du même sang. Esaü ne vécut jamais bien avec Jacob. Les frères de Joseph se portèrent aux dernières extrémités contre ce patriarche. La plupart des enfans de Jacob lui causèrent des sujets de chagrin bien vifs et bien cuisans. C'est tout dire. Ruben, son fils aîné, osa souiller la couche de son père [4]. Ajoutons que le Seigneur extermina un des fils de Juda, parce qu'il commettoit, dit l'Ecriture, un crime abominable, dans la vue d'éteindre la race de son frère [5].

Si des faits certains et avérés nous passons aux traditions qui s'étoient conservées chez les différens peuples de l'antiquité, elles ne nous donneront pas une meilleure idée des premiers siècles. On y apprend qu'originairement les hommes ont vécu sans lois, sans police, sans arts, ne suivant et n'écoutant que leurs appétits brutaux. Acharnés les uns contre les autres, ils ne cherchoient qu'à se détruire et à s'entre-dévorer [6].

[1] Gen. c. 21, ℣. 30.
[2] *Suprà*, p. 327 note [a].
[3] Gen. c. 26, ℣. 14, 15.
[4] *Ibid.* c. 35, ℣. 22, c. 49, ℣. 3, 4.
[5] *Ibid.* c. 38, ℣. 9, 10.
[6] Voy. *suprà*, p. 22, 93, 94.

Qu'on jette ensuite les yeux sur les événemens arri dans les premiers empires. On voit dans l'histoire d'O succombant sous les piéges que Typhon son frère lui a dressés, un exemple des conspirations qui ont souvent r versé du trône les meilleurs princes. Les annales de to les nations connues présentent les mêmes spectacles. Satur enlève la couronne à son père, elle lui est ravie ensui par son fils Jupiter. Les usurpations, les violences et l excès les plus honteux caractérisent la vie des premi héros que les peuples ont divinisés [1]. Quelle idée encore l anciens nous ont-ils laissée de Ninus et de Sémiramis [2]?

Concluons de ces faits, que les hommes ont toujours é essentiellement les mêmes. Soumis en naissant au pencha d'un naturel déréglé, ils ont cherché en tout temps à sati faire leurs passions. Ils y ont mis plus ou moins d'art et délicatesse, à proportion du goût et des connoissances q chaque siècle a eues en partage. La façon de penser et d'a a toujours été relative aux circonstances. On ne doit do attribuer qu'à l'ignorance et à la grossièreté qui régnoi dans les premiers temps, cette simplicité apparente que t d'écrivains se sont plu à exalter. Les premiers âges serc mieux caractérisés, en disant que le vice s'y montroit da toute sa laideur et dans toute sa difformité.

J'oubliois de parler de l'hospitalité. C'est par cet endr qu'on a cherché principalement à faire valoir les premi siècles. Mais je pense que les premiers hommes ont exe l'hospitalité moins par générosité et par grandeur d'am que par nécessité. L'intérêt commun aura vraisemblal ment donné naissance à cet usage. Dans la haute antiq il n'y avoit point ou peu d'auberges. On exerçoit d alors l'hospitalité par retour sur soi-même. On retiroit étranger dans l'idée qu'un jour il pourroit rendre un pa service, au cas que le hasard fît voyager dans son pays. l'hospitalité étoit réciproque. En recevant quelqu'un dan maison on acquéroit aussitôt le droit d'être reçu dans sienne : droit regardé par les anciens comme sacré et inv lable ; droit qui ne s'étendoit pas seulement à ceux qui contractoient, mais aussi à leurs enfans et descendans.

Au surplus, l'hospitalité ne pouvoit pas être bien à cha

[1] Voyez le SANCHONIAT. apud Euseb. Præparat. Evang. l. I, c. 10, p. 34, 35, etc.

[2] Voyez CONON. apud Phot. Narrat. 9, pag. 428, 429. — DIOD. l. II, pag. 114, 119, 127. — JUSTI I, c. 2. — PLIN. l. VIII, sect. 64 466. — PLUT, t. II, p. 753. D. — S CELL, p. 64.

dans les premiers temps. On voyageoit alors très-peu et sans beaucoup de suite. Enfin, les Arabes nous prouvent encore aujourd'hui que l'hospitalité peut compatir avec les plus grands vices, et que cette espèce de générosité ne décide rien pour la bonté du cœur et la droiture dans les mœurs. On sait quel est en genéral le caractère des Arabes. Il n'y a cependant point de peuple plus hospitalier.

Je ne nie pas au surplus qu'il n'y ait eu dans les premiers siècles quelques personnages vertueux. L'Ecriture sainte en fait foi. Mais elle nous montre en même temps que le nombre des personnes véritablement vertueuses a dû être alors peu considérable, et tout nous prouve d'ailleurs que le reste du genre humain étoit méchant, injuste, cruel, déréglé, vivant sans honte et sans retenue, ne connoissant, en un mot, ni principes, ni règles, ni morale. Ce ne peut donc être qu'à cet ancien préjugé qui nous porte à déprimer nos contemporains, que les siècles qui viennent de nous occuper, sont redevables des vertus qu'on a voulu leur prêter, et des éloges dont on s'est plu à les combler. Mais ces pompeuses déclamations s'évanouissent et disparoissent bientôt à l'approche du flambeau de la vérité.

Il est essentiel, au reste, d'observer que toutes ces réflexions n'infirment en aucune manière la tradition qui a régné universellement chez tous les anciens peuples sur la félicité et l'état d'innocence dont l'homme a joui dans le premier âge du monde. C'est une vérité trop généralement, et trop uniformément attestée, pour qu'il soit possible de la révoquer en doute. Babyloniens, Egyptiens, Chinois, Grecs, Latins, tous les peuples, en un mot, dont nous pouvons apercevoir les premières traditions sur l'état primitif du genre humain, déposent qu'originairement l'homme a joui d'une innocence de mœurs et d'une félicité que depuis il n'a jamais recouvrées. Cet accord de toutes les nations à rendre hommage au récit de Moïse sur l'état du premier homme, suffiroit seul pour en démontrer la certitude, si le législateur du peuple de Dieu pouvoit être regardé comme un historien ordinaire. Il n'en est pas d'un fait, comme d'un principe de morale, ou d'une découverte dans les arts et dans les sciences. Les hommes, quoique sous différens climats et dans différens siècles, peuvent sans s'être communiqué leurs idées, s'accorder sur le même point de morale, ou avoir fait dans les arts et dans les sciences les mêmes découvertes. On n'en peut pas dire autant d'un point d'histoire. Quand on le voit reçu chez tous les peuples, il faut

non-seulement en reconnoître l'authenticité, mais convenir encore qu'il dérive d'une source commune. La tradition sur l'état d'innocence du genre humain dans le premier âge, est donc incontestable. Mais c'est à tort qu'on voudroit appliquer cette tradition aux siècles que nous venons de parcourir. Le contraire est suffisamment démontré par tout ce qui nous reste d'anciens monumens.

DISSERTATION

Sur le Sanchoniaton.

EBE a inséré dans sa Préparation évangélique un long extrait ancien historien de Phénicie, nommé Sanchoniaton [1]. Il ue cet auteur écrivoit avant la guerre de Troye, et qu'il it pour avoir été très-exact dans ses recherches [2]. San- iaton avoit écrit dans sa langue naturelle, c'est-à-dire, hénicien; mais son ouvrage avoit été traduit en grec par n de Byblos, qu'on ne doit pas confondre avec Philon if dont les écrits sont venus jusqu'à nous [3]. Philon avoit ibué en neuf livres la traduction qu'il avoit faite de San- iaton. Il y avoit ajouté quelques préfaces dont Eusebe e même des extraits [4]. Philon y disoit entre autres choses : ie Sanchoniaton, homme fort savant et de grande expé- nce, souhaitant extrêmement de connoître les histoires tous les peuples, avoit fait une perquisition exacte des its de Thaaut, persuadé que comme inventeur des lettres de l'écriture, Thaaut étoit le premier des historiens [5]. » ichoniaton avoit donc, suivant le témoignage de son tra- ur, posé les fondemens de son histoire sur les écrits de ief des savans, appelé par les Egyptiens Thoüth, nom les Grecs ont rendu par celui d'Hermès, et les latins par de Mercure [6].

ilon ne se contentoit pas, à ce que dit encore Eusebe, uer Sanchoniaton. Il s'autorisoit des faits dont cet auteur conservé la tradition pour convaincre les Grecs d'igno- , sur l'objet le plus essentiel et le plus intéressant à ume : il les accusoit d'avoir tourné en froides allégories oire des anciennes divinités qu'on adoroit dans leur pays, s reprenoit d'avoir voulu expliquer par les phénomènes i nature, des faits très-réels et des événemens très-vé- es [7].

uteur que Philon venoit de traduire n'en avoit pas usé même manière. Après de grandes recherches et de longues s, il avoit composé une histoire dans laquelle on voyoit es anciens Dieux avoient été originairement des hommes

v. 1, c. 9, p. 30. D.
id.
id.
id. p. 31. D.

5 Euseb. l. 1, c. 9, p. 31. D.
6 *Ibid.* p. 31, 32.
7 *Ibid.* p. 32.

célèbres, déifiés ensuite par la superstition. Ce qu'il raconte de leurs actions et des principaux événemens de leurs vies, il l'avoit tiré en partie des monumens qui existoient dans plusieurs villes, et en partie, des mémoires déposés et conservés avec soin dans les plus anciens temples [1].

On sait quelle est ordinairement la prévention des traducteurs. Ces éloges de Philon pourroient donc paroître suspects, s'ils n'étoient confirmés par le témoignage de quelque auteur impartial et absolument désintéressé. C'est vraisemblablement par cette raison qu'Eusèbe a eu soin de nous apprendre que la façon de penser de Porphyre sur l'histoire de Sanchoniaton n'étoit pas moins avantageuse à cet auteur que celle de Philon [2]. C'en est assez pour que ce monument mérite une attention particulière.

Il y en a peu dans l'antiquité qui aient autant exercé les critiques. L'importance de la matière les y a sans doute engagés. Si l'authenticité du Sanchoniaton est constante; et si ce n'est point une pièce fabriquée après coup, nous avons une histoire du genre humain la plus ancienne que nous connoissions, après celle de Moïse. Il s'agit donc d'examiner l'authenticité de ce fragment, et de voir s'il doit occuper la première place entre tous les monumens de l'antiquité profane, échappés à l'injure des temps. Car personne n'ignore que les fragmens que nous avons aujourd'hui sous les noms d'Hermès, de Zoroastre, de Thaaut et d'Orphée, sont des ouvrages supposés par des auteurs fort modernes, eu égard à ceux dont ils portent le nom.

Jusques vers la fin du siècle passé, les recherches des savans sur le Sanchoniaton n'avoient eu pour objet que de l'expliquer et de l'éclaircir. Personne, que je sache, ne l'avoit soupçonné d'être une pièce supposée. J. H. Ursinus est, je crois, le premier qui ait élevé des doutes sur l'authenticité du Sanchoniaton [3]. Ce sentiment a été adopté par quelques écrivains; et entre autres par R. Simon. Mais la manière dont il s'explique, fait assez connoître le peu de succès des atteintes qu'on avoit voulu donner à ce fragment [4]. Aussi voyons-

[1] Euseb. l. 1, c. 9, p. 31, D.

[2] *Ibid.* p. 31 et 40.

[3] J. A. Ursini, de Zoroastre, Hermete, Sanchoniatone, Exercitat. fam. Norimberg. in-12 1661.

[4] Voici ses termes: « Il semble, dit-« il, qu'on ne puisse avoir pour sus-« pect, sans une espèce de témérité, « le fameux ouvrage de Sanchoniaton, « qui contenoit l'ancienne théologie « des Phéniciens. Tout ce que nous « avons eu d'habiles critiques l'ont cité « avec éloge d'après Eusèbe ». Biblioth. critiq., autrement recueil de diverses pièces critiques publiées par M. de Saint-Jorre, à Basle, 1709, tom. 1, c. 1, p. 131.

Faisons deux réflexions très-courtes sur ces paroles de M. Simon. 1°. Il avoue que de très-habiles critiques ont reconnu l'authenticité du Sanchoniaton. 2°. Il semble supposer qu'Eusèbe est le seul auteur de l'antiquité qui dépose en faveur de cet ancien écrivain. M. Simon fait plus, car il ajoute qu'Eusèbe n'a parlé de Sanchoniaton

Nous que plusieurs critiques, et des plus éclairés, n'en ont pas porté le même jugement. Ils ont regardé cet extrait d'Eusebe comme un reste précieux des anciennes traditions de l'Orient [a]. Mon intention n'est pas d'entrer dans tous les détails que demanderoit la discussion de ces deux opinions. Néanmoins comme j'ai fait un très-grand usage du fragment dont il s'agit, je ne crois pas pouvoir me dispenser d'exposer en peu de mots les motifs qui me le font regarder comme un monument authentique, heureusement échappé à l'injure des temps.

L'opinion de ceux qui regardent le Sanchoniaton comme une pièce supposée, ne peut se soutenir qu'en prêtant quelques vues, quelques motifs à l'auteur d'une pareille supposition. Il faut donc examiner quelles auroient pu être ses vues : mais il est préalablement nécessaire de chercher sur qui pourroit tomber le soupçon de cette supposition prétendue. Nous allons discuter ces deux objets le plus sommairement qu'il nous sera possible ; et cette discussion fera, je crois, connoître évidemment le peu de solidité des motifs allégués pour révoquer en doute l'authenticité de ce fragment. Nous établirons ensuite les raisons qui nous portent à rejeter toute idée de supposition.

Philon de Byblos est incontestablement le seul sur qui pourroit tomber le soupçon d'avoir composé le Sanchoniaton. C'est se tromper grossièrement que d'attribuer cet ouvrage à Porque d'après Porphyre. Nous voyons cependant que Théodoret s'étoit servi des écrits de Sanchoniaton, pour prouver que les Dieux adorés par les Païens avoient été originairement des hommes. Eusèbe n'est donc pas le seul parmi les anciens, qui ait cité Sanchoniaton. Le contraire sera prouvé dans un moment. D'ailleurs, il n'est pas vrai qu'Eusèbe n'ait parlé de Sanchoniaton, que d'après Porphyre ; c'est encore, comme on va le voir, une erreur grossière de M. Simon.

[a] Bochart, Vossius, Marsham, Huet, Cumberland, la Croze, et en dernier lieu M. Fourmont dans ses réflexions critiques sur l'histoire des anciens peuples.

Le P. Kircher avance qu'il y a dans la bibliothéque du grand duc quelques fragmens du Sanchoniaton. Il ajoute que lui-même avoit entre les mains un [illegible] qu'il écrivoit, un Sanchoniaton comme [illegible] la syriaque. Le P. Kircher croit que ce fragment avoit été traduit en langue araméenne sur l'original de Philon. Ce manuscrit traite, à ce qu'il dit, des mœurs et des coutumes des Egyptiens, et principalement des mystères de Mercure, ne contenant cependant rien qui ne se trouve dans d'autres auteurs.

M. de Peiresc avoit reçu de l'Orient le fragment en question. On l'avoit tiré de la bibliothéque de Damas. M. de Peiresc en avoit envoyé une copie à Rome au P. Kircher en 1637, pour qu'il l'interprétât. C'étoit, comme on voit, une très-mince découverte.

Le P. Kircher ajoute tenir de Leo Allatius, que la traduction de Sanchoniaton faite par Philon, avoit été trouvée depuis peu dans la bibliothéque d'un monastère voisin de Rome ; mais que ce manuscrit avoit été volé presque aussitôt, sur la réputation qu'il avoit d'être rare et précieux, et qu'il n'avoit jamais été possible de le recouvrer. Obelisc. Pamphil. p. 110. Ne penes auctorem fides.

phyre ; Athénée plus de quarante avant Porphyre, a cité Sanchoniaton [1], et il n'est pas le seul écrivain antérieur à Porphyre qui en ait fait mention. Clément Alexandrin, au rapport de Saint-Cyrille, parloit de Sanchoniaton comme d'un historien de Phénicie qui avoit écrit en sa langue maternelle, et dont l'ouvrage avoit été traduit en grec [2]. Il est vrai qu'on ne trouve point aujourd'hui dans les œuvres de ce père, le passage que Saint-Cyrille avoit en vue, lorsqu'il écrivoit ce que je viens de rapporter, mais il n'y a pas lieu d'en être surpris. Nous n'avons pas tous les écrits de Clément Alexandrin : le commencement du premier livre des Stromates est entièrement perdu, et il y a plusieurs lacunes dans les autres. Sanchoniaton a donc été cité comme un auteur de l'antiquité par Athénée, Clément Alexandrin, Porphyre [3] et Saint-Cyrille, sans parler d'Eusebe, de Théodoret [3] et de Suidas. Observons même, au sujet de ce dernier écrivain, qu'il parle de Sanchoniaton d'une manière à faire connoître qu'il ne s'en étoit pas rapporté au témoignage d'Eusebe [4].

Enfin, Eusebe ne cite pas Sanchoniaton comme un extrait tiré de Porphyre ; c'étoit dans la traduction même de Philon qu'il avoit copié le fragment qu'il a inséré dans sa Préparation évangelique. Dans l'hypothèse que le Sanchoniaton seroit un historien supposé, il ne pourroit donc l'avoir été que par Philon.

Mais pour qu'un auteur se détermine à supposer un ouvrage tel que celui de Sanchoniaton, il faut, comme nous le disions il n'y a qu'un moment, lui prêter quelques vues, quelques motifs qui aient pu l'engager à une pareille infidélité. Quelles vues prêtera-t-on au prétendu fabricateur de Sanchoniaton ? Jusqu'à présent on n'en a pu supposer que deux ; l'une d'opposer cet ouvrage aux écrits de Moïse ; l'autre d'empêcher le progrès du Christianisme et de rhéabiliter l'ancienne religion, en la dégageant des superstitions qui lui faisoient tort [5]. Ces deux motifs sont également imaginaires et chimériques : Philon écrivoit sous Adrien [6], l'an 125, environ de l'ère chrétienne. Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'état des Juifs et des Chrétiens dans ces siècles là, pour faire sentir le peu de justesse de tous les raisonnemens que je viens de rapporter.

Les Juifs ne cherchoient point à répandre leur religion, et on ne voit pas que les nations infidèles qui les environnoient s'occupassent à faire la controverse avec eux. Aussi ne paroît-il

[1] L. III, p. 136. A.

[2] Advers. JULIAN. l. VI, p. 205.

C'est par inadvertance que Saint Cyrille dans ce passage, a nommé Josephe au lieu de Philon pour le traducteur de Sanchoniaton.

[3] De abstinent. l. II, p. 224.

[3] De curand. Græc. affect. lib. 3, p. 34.

[4] Voce Σαγχονιαθων. t. III, p. 274.

[5] Voy. l'Hist. crit. de la république des lettres, t. VI, p. 57 et 58.

[6] SUIDAS voce Φιλων Βυβλιος, t. III, p. 613.

point que dans aucun temps leur religion ait beaucoup attiré l'attention des autres peuples. Les Juifs d'ailleurs n'ont jamais fait une grande figure dans le monde lettré : on peut dire que depuis la ruine de Jérusalem, particulièrement, ils ne méritoient aucune considération. Vaincus par les Romains, fugitifs à l'aspect de leur patrie dévastée, frappés de la malédiction divine, l'histoire nous les montre errans de contrées en contrées. Proscrits dans toute la terre, en horreur à tous les peuples; uniquement occupés de leurs malheurs et d'une attente chimérique, on ne parloit d'eux que pour s'en moquer. Adrien sous lequel écrivoit Philon de Byblos, acheva, pour ainsi dire, d'anéantir les Juifs lorsqu'il bâtit AElia sur les ruines de Jérusalem.

A l'égard des Chrétiens, j'avoue que du temps de Philon, l'évangile avoit déjà fait de très-grands progrès; je ne crois pas néanmoins qu'on connût encore assez bien les disciples de Jésus-Christ pour que l'excellence de la religion qu'ils annonçoient, dût extrêmement alarmer les défenseurs du Paganisme; on confondoit alors presque toujours les Chrétiens avec les Juifs. D'ailleurs, je ne pense pas que sous Adrien il y eût encore beaucoup de personnes de considération, soit du côté de la philosophie et des lettres, soit du côté de la naissance et des dignités, qui eussent embrassé l'évangile. Ainsi par le peu de progrès que le Christianisme avoit fait dans le grand monde, il ne pouvoit avoir excité une jalousie assez grande pour obliger Philon à entreprendre un ouvrage aussi considérable que le Sanchoniaton; ouvrage qui ne pouvoit que lui coûter des peines et des recherches infinies. Car quels soins n'est pas obligé de prendre, un écrivain qui veut supposer une histoire à un auteur de l'antiquité [a] ?

D'ailleurs, il faut convenir que si Philon n'a composé le Sanchoniaton que dans la vue d'opposer, comme on le dit, l'ancienne religion au Christianisme, en la dégageant des absurdités qui en décéloient la foiblesse, on ne pouvoit s'y prendre plus maladroitement qu'il l'a fait. Philon avance, il est vrai, que l'histoire de Sanchoniaton est purgée de ces fables ridicules, dont sont remplis les ouvrages des Grecs. Mais celles qu'on y trouve, quoique d'une espèce différente, valent bien les contes d'Homère et d'Hésiode. Tels sont les bœtiles animés, l'étoile trouvée par Astarte, et consacrée

[a] Quelques critiques ont voulu dire que Philon n'avoit fait que s'approprier les livres de Moïse en les ajustant à ses vues particulières : mais en vérité, il faut être étrangement prévenu pour ne pas sentir la différence monstrueuse qu'il y a entre Moïse et le fragment de Sanchoniaton. J'en parlerai dans un moment plus en détail : en attendant nous dirons qu'il est impossible de justifier le moindre rapport entre le récit de Moïse et celui de Sanchoniaton sur les objets les plus intéressans : la chute de l'homme et sa dégradation, l'adoration d'un seul Dieu, et la proscription des idoles, etc.

dans la ville de Tyr, la castration de Cœlus par Saturne; et celle de Saturne faite par lui-même, exemple qu'il fut tous ses compagnons d'imiter : sans parler du tonnerre qui donne le mouvement aux animaux, déjà crées par l'esprit supérieur, comme s'il les réveilloit d'un profond assoupissement, etc. Voilà des fables Orientales pour le moins aussi absurdes que celles des Grecs. Cessons donc de prêter à Philon un dessein que la simple lecture du Sanchoniaton ne permet pas qu'on puisse en aucune manière lui supposer.

Il est bien plus naturel de penser que Philon aura voulu rabaisser la vanité des Grecs, en faisant voir que sa patrie avoit produit des écrivains de mérite bien antérieurement à la Grèce. Dans cette vue, il aura cherché à faire revivre l'histoire de Sanchoniaton. Cette préférence me porteroit à croire que de tous les écrivains qu'a produits la Phénicie, Sanchoniaton devoit être un des plus anciens et des plus estimés; car Philon auroit pu en traduire d'autres. L'Orient a produit des fruits dans un temps où les premières semences germoient à peine dans l'Occident. La Phénicie en particulier a été dès les siècles les plus reculés le berceau de plusieurs savans. Strabon parle d'un écrivain de cette nation, nommé Moschus, antérieur à la guerre de Troye [1]. Ce Moschus avoit écrit sur différentes partie de la philosophie, sur les atomes, sur la formation du monde [2], etc. Philon aura donc choisi Sanchoniaton, comme un auteur capable de montrer que la Phénicie avoit produit des écrivains célèbres dans un temps où les Grecs ne connoissoient pas même l'écriture.

Je soupçonnerois encore que Philon pourroit avoir eu un autre motif en traduisant Sanchoniaton. Quand les philosophes eurent fait sentir aux Grecs combien étoient absurdes les traditions qu'on débitoit sur le compte de leurs Dieux, les esprits se partagèrent en deux sectes. Les uns prirent le parti d'allegoriser toutes ces prétendues divinités, et dirent que la mythologie n'étoit qu'une espèce de physique énigmatique, dans laquelle les différentes opérations de la nature étoient cachées sous l'emblème des différentes divinités, qui faisoient l'objet du culte religieux. Les Stoïciens donnèrent beaucoup de cours à cette opinion. Les autres plus sensés, avouèrent de bonne foi que les Dieux qu'on adoroit avoient été originairement des hommes; mais ils prétendoient que ces hommes avoient justement mérité d'être apothéosés, pour les connoissances sublimes dont ils avoient fait part au genre humain. Evhémère, le Messénien, fut celui qui autorisa le plus ce système. Il composa une histoire des Dieux [3], qu'il prétendoit avoir recueillie dans le cours de ses voyages, et tirée des plus anciens monumens qui subsistoient encore dans les temples qu'il

[1] Liv. XVI, p. 1098.

[2] Strabo, *loco cit.*

[3] Elle étoit intitulée Ἱερὰ Ἀναγραφή.

soit visités [1]. Quelle qu'ait été l'intention d'Evhémère, il fut traité d'athée par le plus grand nombre, et sa mémoire fut demeurée chargée de cet opprobre. Mais il eut des spectateurs qui soutinrent son système et ses explications. Ils ramenoient à l'histoire tout ce qu'ils trouvoient dans les fables, qui pouvoit avoir rapport à des événemens arrivés dans les anciens temps.

Il se forma donc dans le sein du paganisme deux sectes : les *Allégoristes* et les *Evhémeristes*. On ne peut méconnoître dans Philon de Byblos, traducteur, ou plutôt paraphraste de Sanchoniaton, un des plus ardens et des plus zélés partisans d'Evhémère. Il trouvoit dans Sanchoniaton un écrivain qui, par bien des raisons, étoit des plus propres à favoriser la secte qu'il avoit embrassée. Il traduisit donc cet ancien historien ; mais il ne se contenta pas d'une simple traduction littérale : on voit qu'il a inséré sans ménagement, dans le texte de son auteur, toutes les additions et les explications propres à favoriser ses idées particulières, et capables de faire retrouver dans les traditions phéniciennes le fondement de la théologie des Evhémémeristes. De-là ce mélange d'opinions grecques et phéniciennes, qui a révolté tant de savans.

Je suis, en effet, très-porté à croire que c'est ce mélange de faits et d'opinions, en apparences contradictoires, le défaut d'uniformité dans le style, et le manque de continuité dans la narration, qui a le plus contribué à faire regarder comme supposé le fragment de Sanchoniaton. Mais pour peu qu'on recherche la cause de ses singularités, elle n'est pas difficile à démêler. On reconnoît aisément à une seconde, ou tout au plus, à une troisième lecture, qu'Eusebe ne rapporte pas le texte de Sanchoniaton, (ou, pour parler plus exactement, de son traducteur) de suite, et tel qu'on le lisoit dans les exemplaires de cet auteur. On voit d'abord qu'il y entremêle assez souvent ses propres réflexions; on reconnoît ensuite qu'il a coupé souvent la narration et rapproché des faits qui n'étoient sûrement pas de suite dans l'historien phénicien. Il y a aussi plusieurs endroits où une critique, tant soit peu éclairée, démêle facilement des interprétations tirées de ces espèces de préfaces dont nous avons dit au commencement de cette dissertation, que Philon avoit accompagné sa traduction. Eusebe en a inséré des fragmens dans tous les endroits où il les a cru propres à jeter quelques lumières. Ces interpolations, qu'il est au surplus très aisé de reconnoître, nous ont fait dire que, suivant toutes les apparences, le Sanchoniaton grec étoit plutôt une paraphrase, qu'une version fidèle du Sanchoniaton phénicien. Ainsi il ne faut pas croire que l'extrait d'Eusebe représente exactement le texte de Sanchoniaton : il est constant au contraire, que ce fragment,

[1] Voy. la Dissertation de M. Fourmont dans les Mémoires de l'académie des Inscriptions. Tome 15, p. 265.

tel que nous l'avons aujourd'hui, est ce qu'on appelle interpole, c'est-à-dire, qu'Eusebe rapporte quelquefois les paroles de Sanchoniaton; ou pour parler plus juste, la traduction de Philon de Byblos, quelquefois les commentaires et les additions du traducteur, et qu'il y ajoute et insère souvent aussi ses propres réflexions.

Mais quand par une application sérieuse, et une analyse exacte des différentes parties de ce fragment, on est parvenu à écarter celles qui sont étrangères à l'auteur dont il porte le nom; il faut s'aveugler en quelque sorte, pour méconnoître dans ce qui reste, tous les traits qui caractérisent un auteur original, et qui dénotent l'âge et la patrie de Sanchoniaton. Tels sont les anciens noms des dieux de la Grèce, noms purement orientaux: la cosmogonie des Phéniciens bien différente de celle des Grecs, plusieurs faits qui ont un rapport direct et marqué avec l'ancienne religion de la Phénicie, dont un des principaux articles étoit l'obligation de sacrifier ses enfans dans les temps de calamités; sans parler de plusieurs autres traits également caractérisés, qu'on rencontre dans ce fragment. Si l'on veut donc avoir égard à ce que je viens de dire, savoir à la paraphrase que Philon a faite de son original, par des vues particulières, aux additions qu'il y a insérées; et aux explications qu'Eusebe même y ajoute de temps en temps; il ne sera pas, je crois, difficile de répondre à toutes les critiques qu'on a élevées contre le fragment en question. Ce n'est point une pièce supposée, c'est une partie de la traduction que Philon avoit faite de tout l'ouvrage de Sanchoniaton.

Le suffrage d'Eusebe, indépendamment de ce que nous venons de dire, seroit seul capable de parer à toutes les objections qu'on pourroit former. En effet, si le Sanchoniaton n'eût été qu'une mauvaise copie des livres saints, un ouvrage fait après coup, et attribué faussement à un auteur de la plus haute antiquité, par Philon et par Porphyre, est-il à présumer qu'un écrivain tel qu'Eusebe se fût laissé surprendre à une imposture si grossière? Nous auroit-il donné comme un monument des siècles les plus reculés, un ouvrage dont la date eût été aussi récente? Il suffit de comparer les temps; Philon de Byblos écrivoit sous Adrien; Eusebe ne l'ignoroit pas. La traduction de Philon a donc pu paroître environ l'an 125 de l'ère chrétienne; Eusebe étoit dans toute sa force et son brillant en 325, au concile de Nicée. Un intervalle de deux siècles étoit-il suffisant pour accréditer l'imposture de Philon au point qu'Eusebe eût pu s'y méprendre? A l'égard de Porphyre, le fait est encore moins soutenable. On n'ignore pas que Porphyre étoit presque contemporain d'Eusebe.

Enfin, le silence de l'empereur Julien qui n'étoit postérieur à Eusebe que de trente ans, me paroît décisif en faveur du Sanchoniaton. Si cet auteur eût été supposé, et si Eusebe n'eût

té qu'une pièce fausse et fabriquée peu avant son temps, ulien auroit-il manqué de relever une pareille bévue?

Mais, dira-t-on, le fond de l'ouvrage de Sanchoniaton ne enferme-t-il pas une quantité de fables absurdes indépendamment des additions de Philon? De quel usage sera donc ce ragment et de quelle autorité peut-il être? Je réponds qu'à la érité on rencontre plusieurs traits absurdes et incroyables dans 'extrait d'Eusebe. Mais autre chose est de dire que le nom et les ouvrages de Sanchoniaton sont des chimères et des suppositions, (à-peu-près comme un savant bien connu avançoit que toute 'antiquité grecque et romaine avoit été fabriquée par des bénédictins et des dominicains du XIII.e siècle), ou d'avancer seulement que Sanchoniaton a mêlé beaucoup de fables et de traditions absurdes dans les écrits où il avoit réellement consigné les opinions de son pays, les mœurs de sa nation, sa religion, etc. Ces deux propositions sont bien différentes. Voici en peu de mots ce que je pense sur Sanchoniaton.

On rencontre certainement bien des traditions fabuleuses dans cet historien. Il s'est trouvé à cet égard dans le cas où se sont vus tous les auteurs du paganisme, qui ont voulu écrire sur l'origine du monde, et sur l'histoire primitive du genre humain. Leurs ouvrages ont dû nécessairement être mêlés de beaucoup de fables; tant par l'obscurité toujours attachée aux événemens reculés, que par le faux merveilleux des traditions vulgaires, dont le propre est d'altérer les faits, et d'y joindre des circonstances extraordinaires. La critique doit démêler ce qu'il y a de faux de ce qu'il peut y avoir de vrai dans le fragment de Sanchoniaton. Son histoire de la création n'est autre chose que la tradition primordiale du genre humain, mais altérée, et défigurée par un écrivain qui ne s'entendoit pas lui-même, et qui de plus affectoit de parler énigmatiquement, selon l'usage de tous les savans de l'antiquité.

Quant à ce que Sanchoniaton, dit du premier état des hommes et des actions de ceux qu'il regarde comme les tiges du genre humain, la critique relègue au rang des fables, tout ce qu'elle trouve dans cet écrivain de contraire à l'histoire sainte et aux lumières de la raison. Mais ce qu'il dit sur l'origine des arts, ce qu'il rapporte des actions d'Acmon, d'Urane, de Saturne et de Jupiter, se trouvant assez conforme avec tout ce que nous savons sur l'état du genre humain, dans les premiers siècle après le déluge, peut et doit être regardé comme véritable, en dépouillant neanmoins son récit de ce merveilleux qui accompagne toujours les événemens de la haute antiquité.

Avant que de finir je crois devoir dire ce que je pense d'un système, qui n'a été que trop généralement adopté par ceux des savans qui ont regardé le fragment de Sanchoniaton comme une pièce originale et authentique. Il n'en est aucun qui n'ait prétendu que cet auteur avoit eu connoissance des livres saints. Ils croient apercevoir quelque conformité entre Moïse et San-

choniaton sur la création, sur les premiers événemens
dans le monde, et principalement sur le nombre des géné
marquées dans les écrits de l'un et de l'autre historien. Su
fondement ils se sont efforcés de retrouver dans les perso
de Sanchoniaton les noms et les actions des anciens patriarc
mais ce système souffre des difficultés auxquelles il sera, je c
toujours très-difficile de satisfaire.

Quand on supposeroit, ce que je n'ai garde d'accorder,
y a quelque espèce de conformité entre Moïse et Sanchoni
sur la création du monde, ce ne seroit pas une preuve
l'historien phénicien auroit eu connoissance des livres saints.
tradition sur la création du monde a régné dans toute l'an
tiquité [1]. Il n'est nullement nécessaire d'imaginer qu'on n'
pu puiser que dans les écrits de Moïse quelque connoissance de
grand ouvrage; les histoires de toutes les nations nous ramèn
à un commencement : c'est une vérité attestée par les écrivi
de tous les pays, et dont l'autorité a toujours fort embarra
ceux des anciens philosophes qui ont voulu essayer de la ren
problématique. C'est donc dans cette source, (c'est-à-dire, da
la tradition générale sur l'histoire du monde), que les anci
auteurs avoient puisé l'idée d'un Etre tout-puissant qui a
formé et arrangé l'univers; avec cette différence, qu'ils
altéré, défiguré, obscurci cette précieuse vérité, et que Mo
l'a conservée pure, et telle qu'elle étoit émanée des patriarch

Indépendamment de cette réflexion, tout nous prouve
Sanchoniaton n'a pu rien emprunter des livres saints, eu ég
aux siècles dans lesquels il a vécu; siècles qui remontent au te
des Juges. Les Juifs étoient alors sous la domination de l
voisins: ils étoient dans ces temps, et plus ignorans et
avilis qu'ils ne l'ont été par la suite. Ce fut précisément
cet intervalle qu'ils essuyèrent plusieurs captivités ; les J
alors, pour la plupart, lisoient très-peu leurs livres; à p
suivoient-ils leur religion. Cette nation d'ailleurs a touj
été extrêmement méprisée, et même peu connue des au
peuples.

A cette raison, fondée sur la position et l'état des Juifs
temps de Sanchoniaton, ajoutons le secret qu'ils ont touj
gardé sur leurs livres et sur leurs mystères, joint au peu de c
munication qu'ils ont eue avec les étrangers; autant par le
pris qu'on avoit pour eux, que par la crainte qu'ils avoient
mêmes de se profaner [3]. Ces considérations suffisent p
empêcher de croire que les auteurs profanes ayent empru
quelque chose des livres saints.

On s'est imaginé néanmoins que Sanchoniaton devoit a
eu quelque communication avec les Juifs. Porphyre dit que

[1] Voy. Bannier, explicat. des Fab. tom. 1, pag. 140, 141, 174, 178, 191, 193, 207, 218, 240.

[2] Bannier, *loco cit.* p. 209.

[3] Voy. le Clerc, Bibl. anc. et m tom. 25, p. 335, 336.

historien avoit appris plusieurs dès circonstances dont il parle, de Jérombaal, *prêtre* du dieu *Jevo*[2]. Sur cela, Bochart soutient que *Gédeon* est le *Jérombaal* désigné par Porphyre. Mais premièrement Philon mieux instruit des écrits de Sanchoniaton que Porphyre, ne dit pas un mot de ce *Jérombaal*. Il assure au contraire que c'étoit dans les écrits de *Thaaut*, que l'historien de Phénicie avoit puisé le fond de son histoire. De plus, la qualité de *prêtre* attribuée par Porphyre à *Jérombaal*, ne peut convenir à *Gédéon* qui n'étoit ni de la race de Lévi, ni de la famille d'Aaron. Outre qu'il paroît que Gédéon fut lui-même idolâtre une partie de sa vie[a].

Je ne prétends point tirer en faveur de l'opinion que je soutiens un argument du silence qu'a gardé Sanchoniaton sur le déluge, le plus grand événement de l'antiquité, et le plus mémorable qui soit jamais arrivé : événement dont presque tous les autres historiens ont parlé, dont la tradition s'est perpétuée chez tous les peuples, et que Moïse a rapporté avec une vérité et une exactitude admirables. Il est certain néanmoins que Sanchoniaton n'en parle point. Je ne veux pas cependant tirer avantage de son silence. Il faut d'abord observer que l'original de Sanchoniaton est perdu depuis bien du temps : nous n'en avons qu'un extrait très-informe et fait encore d'après une traduction fort infidèle[3], D'ailleurs, plusieurs critiques ont très-bien prouvé que Sanchoniaton quoique bien instruit du déluge, pouvoit l'avoir dissimulé par des motifs fort aisés à pénétrer[4]. Mais pourquoi tant d'autres omissions aussi intéressantes; telles, par exemple, que la chute du premier homme, la confusion des langues, et la dispersion des peuples? Je laisse encore à l'écart les réflexions qui naissent naturellement de ce que les premiers hommes dont parle Sanchoniaton, n'ont pas le moindre trait de ressemblance avec les tiges du genre humain, Adam, Eve, Noé, Sem, Cham et Japhet.

Ainsi qu'on cherche tant qu'on voudra des analogies dans les langues grecque et phénicienne, je regarderai toujours comme un travail fort inutile les peines et les soins que plusieurs savans se sont donnés pour faire cadrer ce que l'historien de Phénicie raconte de ses personnages, avec ce que l'écriture nous apprend de l'histoire des patriarches. Quelques traits, dont l'application ne peut même se faire que très-difficilement, à quelques circonstances, à quelques événemens de la vie des patriarches, ne suffisent pas pour déterminer un pareil rapport. Aussi voyons-nous qu'il n'y a aucune conformité pour l'application de ces faits, entre les auteurs dont je combats le sen-

[2] Apud Euseb. Præp. Evang. l. 1, c. 9, p. 31 et 32.

[a] C'est ce qui paroît marqué assez positivement dans l'Ecriture. *Judic.* c. 8, *v.* 27.

[2] Voy. *suprà*, p. 369 et 370.

[3] Voy. Explication des Fables, par M. l'abbé Banier, tom. 1, p. 160 et 173.

timent. Je le répète; avec un peu d'équité, et en écartant esprit de prévention, on ne peut en aucune manière soupço que Sanchoniaton ait eu connoissance des écrits de Moï vérité parle et se fait sentir à chaque moment dans les livr Moïse : la fable et les contes les plus absurdes dominent pétuellement dans l'ouvrage de Sanchoniaton. On entrevo est vrai, dans le récit de cet auteur quelques vestiges tradition primordiale sur l'état originaire du genre humain; cette tradition ne s'y montre qu'entièrement défigurée, aux vérités les plus essentielles, et sensiblement altérée, dans les principales circonstances des événemens historique rapporte.

DISSERTATION

Sur l'authenticité et l'antiquité du livre de Job.

Le fréquent usage que j'ai fait du livre de Job pour prouver que certains arts et certaines pratiques avoient lieu dès les siècles les plus reculés, m'engage à quelques recherches sur l'authenticité et l'antiquité de cet ouvrage. De tous les livres de l'Ecriture sainte, il n'y en a point sur lequel on ait élevé plus de difficultés, et forme plus de conjectures. Les uns prétendent que Job n'est qu'un personnage imaginaire, et ne regardent son histoire que comme un apologue. Les autres, en admettant la réalité de son existence, ne s'accordent ni sur sa famille, ni sur son pays, ni sur le siècle où il a vécu. Les critiques ne sont pas moins partagés sur l'auteur qui nous a transmis cet ouvrage. Je ne m'engagerai point dans toutes les recherches qu'exigeroit une discussion rigoureuse des différens sentimens proposés par les commentateurs. Il suffira, je crois, d'en toucher succinte-les principaux objets, et d'exposer mes idées sur des questions tant de fois rebattues.

C'est sans aucun fondement que certains critiques ont avancé que Job étoit un personnage supposé : son livre n'est point un apologue, et moins encore une tragi-comédie. Le prophète Ezéchiel parle de Job, comme de quelqu'un qui a réellement existé [1], L'auteur sacré qui a écrit l'histoire des deux Tobies, sur les mémoires du père et du fils, prouve bien, par l'éloge qu'il fait de Job, que dans l'antiquité on l'a toujours regardé comme un personnage réel, et son histoire comme une histoire véritable [2]; Saint-Jacques dans son épître en parle sur le même ton [3].

D'ailleurs l'histoire préliminaire qu'on lit à la tête du livre de Job, entre dans des détails que celui à qui nous devons cet ouvrage n'auroit pas manqué de s'épargner, s'il n'eut eu en vue que de composer un apologue. L'auteur y spécifie avec cette précision qui caractérise les narrations vraiment historiques, le nombre des enfans de Job, la quantité et la nature de ses biens, les noms et la patrie de ses amis; et quoique la plupart de ces noms puissent avoir des significations mystiques, cela n'empêche pas que ce ne soient des noms réels et véritables, puisqu'il en est de même de tous les noms Hé-

[1] C. 14, ℣. 14.
[2] Tobie, c. 2, ℣. 12.
[3] C. 5, ℣. 11.

breux et Chaldéens. Il n'y a rien enfin dans le narré du livre de Job dont on puisse s'autoriser pour contester la réalité de son histoire ; je ne vois point de raisons particulières pour la nier, et on ne le pourroit sans démentir Ezéchiel, Tobie et saint Jacques qui, suivant qu'on l'a déjà vu, parlent de Job comme d'un être réel et nullement imaginaire. Après ces réflexions il ne s'agit plus que d'examiner où, et dans quel temps Job peut avoir vécu et de quelle manière son ouvrage nous a été transmis.

Job étoit de la terre d'Hutz ou Hus [1], c'est-à-dire, de l'Idumée, pays dans lequel Esaü, nommé autrement *Edom*, fixa sa demeure après la mort d'Isaac. L'Idumée avoit été originairement habitée par les Horites, peuple qui tiroit son nom d'un certain Hor, ou Hori, dont l'écriture fait mention [2]. Cette contrée étoit nommée alors la terre de Séhir [3]. Hutz pays de Job faisoit partie de l'Idumée, comme Jérémie le dit expressément [4]. Ce canton, ou pour mieux dire, cette espèce de province, étoit située vers les confins de l'Arabie déserte. C'est là que Job après être heureusement sorti de toutes ses épreuves, composa en vers, une narration de ce mémorable événement. Il est même probable qu'il la coucha par écrit : car on voit par la manière dont il s'exprime, que de son temps l'art d'écrire étoit connu [5]. Job orna son récit de toutes les richesses de la poésie ; et, suivant le style des Orientaux, il y fit entrer plusieurs métaphores et autres expressions hyperboliques.

A l'égard du temps où il a vécu ; plusieurs commentateurs pensent que Job est le même que celui dont il est parlé dans la Genèse sous le nom Jobab, [6]. qui avoit pour mère Bosra, et pour père Zara, fils de Rahuel, et petit-fils d'Esaü [a]. On dit qu'il vint au monde la même année que Jacob descendit en Egypte [7]. Cette opinion est fondée sur une addition qui se lit à la fin de la version des septante et de l'ancienne Vulgate. Tout le monde convient que cette addition est très-ancienne : Théodotion l'a gardée dans sa traduction ; Aristée, Philon et plusieurs autres la reconnoissoient et en faisoient mention [8] ; Eusebe paroît aussi l'avoir adoptée [9].

D'autres font descendre Job de Nachor, frère d'Abraham [10] ;

[1] C. 1, ℣. 1.
[2] Gen. c. 36, ℣. 22 et 30.
[3] *Ibid.*
[4] Lament. c. 4, ℣. 21
[5] C. 19, ℣. 24, c. 31, ℣. 35, 36, c. 13, ℣. 26.
[6] C. 36, ℣. 13 et 34.
[a] C'est le sentiment de la plupart des auteurs hébreux. Les Grecs ont suivi cette opinion, et après eux plusieurs auteurs modernes.
[7] Voy. le Talmud, David Kimki, Comment. sur Job, et les auteurs cités ci-dessus. Rabbi Levi et d'autres encore font vivre Job quelque temps auparavant.
[8] Origin. *contra* Cels. lib. 6, p. 305. Cantabrig. in-4.° 1667.
[9] Præparat. Evang. lib. 7, c. 8, p. 310, 311.
[10] S. Jérôme, Rupert. Liranus, Bellarmin, etc.

quelques-uns le prétendent fils d'Esaü [1] ; plusieurs disent même qu'il épousa Dina, fille de Jacob [2]. Sans nous arrêter à discuter ces différentes opinions, qui sont sujettes à de grandes difficultés, nous croyons avoir dans l'ouvrage même de Job des témoignages plus positifs et plus satisfaisans sur le temps auquel il a vécu.

Il est dit dans le livre de Job qu'il survécut 140 ans à ses épreuves [3]. Les meilleurs critiques pensent que Dieu ne commença à l'exercer que vers l'âge de 50 ans, et qu'il en vécut par conséquent 190 [4]. En effet, il ne pouvoit pas avoir beaucoup moins de 50 ans au moment de ses épreuves ; puisqu'il étoit déjà père de dix enfans, tous sortis d'une même femme, tous déjà grands et même adultes. D'ailleurs, ce que Job dit de lui-même marque un homme puissant, accrédité et d'une prudence connue et éprouvée [5]. Job doit donc avoir vécu près de deux cents ans, âge qui nous rapproche du temps des anciens patriarches. Les autres preuves que son livre nous fournira ne sont pas moins concluantes.

On sait que l'idolâtrie a commencé par le culte des astres [6] ; on voit par la manière dont Job s'exprime, que c'étoit la seule espèce d'idolâtrie connue de son temps dans les pays où il demeuroit [7] : car il est à présumer que s'il y en avoit eu d'autre, il en auroit également parlé. Le livre de Job doit donc avoir été composé avant le temps où s'est introduit le culte des idoles, ou tout au moins avant que cet usage eût percé dans l'Idumée. Cependant l'adoration des idoles remonte à une très-haute antiquité ; puisque dès le temps de Jacob elle avoit déjà lieu dans la Mésopotamie [8] et vraisemblablement en bien d'autres pays.

Un autre usage qui caractérise encore les premiers temps, c'est l'exercice des fonctions sacerdotales par les chefs de famille. On voit par le livre de Job, que ce saint homme étoit le sacrificateur de sa famille : que c'étoit lui qui, suivant le droit universel des premiers peuples, purifioit ses enfans et les expioit des péchés qu'ils pouvoient avoir commis [9]. L'espèce même de sacrifice, dont il est parlé dans son livre, est à remarquer ; nous n'y voyons que des holocaustes, et les meilleurs commentateurs ne pensent pas qu'avant la loi, il y eût d'autres sacrifices en usage. Les sacrifices pacifiques et ceux pour les péchés, de la manière dont Moïse les ordonne, n'ont été connus, suivant eux, que depuis la loi [10].

[1] ARISTÆAS apud Euseb. Præparat. Evang. l. IX, c. 25.
[2] CHALD. Interpret. — RUPERT. in Genes. l. VIII, c. 10. — TOSTAT GENEBRARD, etc.
[3] C. 42, ℣. 16.
[4] Voy. le P. CALMET in Job, p. 454.
[5] CALMET, *ubi suprà*.
[6] Voy. L'explic. des fabl. de l'abbé BANNIER, t. I.
[7] C. 31, ℣. 26, 27.
[8] Gen. c. 35, ℣. 4.
[9] C. 1, ℣. 5.
[10] CALMET, in Job, p. 445.

Il est aussi fait mention très-souvent dans le livre de Job des apparitions de Dieu : Elihu parle de visions nocturnes et de revélations, comme d'une chose assez ordinaire. Il n'ignore pas que les apparitions n'ont jamais été plus fréquentes que du temps des patriarches : Dieu se communiquoit alors assez communément aux hommes.

Quoique les richesses de Job ne consistoient qu'en troupeaux, on doit encore observer que dans le détail que son livre nous en donne, il n'est parlé ni de mulets, ni de chevaux, dont l'usage étoit très-reculé. Enfin, on ne trouve point dans cette histoire des prodiges semblables à ceux qui éclatent en Egypte et dans le désert, quoique Dieu y fasse de grands changements. Il ne fait même aucune de ces grandes marques dans l'écriture sainte à la ruine de Sodome [illegible]. Tous les traits [illegible] caractère de la plus haute antiquité. Ses ouvrages sont positifs, et [illegible] même que nous avons [illegible] maintenant de [illegible] son ouvrage.

[illegible] de son livre, ne parle [illegible] contemporain de Jacob [illegible] de Dinah [illegible] Abraham [illegible]

donc qu'il doit avoir vécu vers le temps de Jacob, 1730 ans environ avant Jésus-Christ.

La manière, il est vrai, dont Job s'exprime au sujet des Pléïades pourroit donner à croire qu'il auroit vécu plutôt que nous ne pensons, on voit qu'au temps où il écrivoit, les Pléïades annonçoient le retour du printemps [1], et nous savons que les anciens déterminoient les saisons par le lever et le coucher héliaque de certaines constellations. Le mouvement propre des étoiles fixes et d'un degré de signes en 72 ans ½ en supposant, par exemple, que l'étoile nommée Taigette, la plus septentrionale des six qui composent les Pléïades, fût alors précisément dans le colure des Équinoxes; le calcul astronomique fixeroit l'époque de Job à l'an 2136 avant l'ère chrétienne: époque antérieure de 406 ans à celle que j'ai cru devoir lui assigner.

Mais il ne me paroît pas que cette observation doive, en aucune manière, déranger l'époque pour laquelle je me suis déterminé. En effet, l'étoile dont nous parlons, ne s'étant écartée que d'environ six à sept degrés du colure pendant les 406 ans qui font la différence du calcul astronomique à l'époque que j'ai fixée, son lever durant cet intervalle n'a été retardé que d'environ six jours. Les Pléïades, dont cette étoile fait partie, pouvoient donc très-bien encore annoncer le retour du printemps, 1730 ans avant Jésus-Christ, qui est le temps à peu près où j'ai cru devoir placer Job.

Job, sans doute, en composant son ouvrage n'a pas cherché à nous instruire de l'état du ciel, et il ne s'est pas attaché à la précision qu'exige un ouvrage didactique. Ainsi je ne pense pas qu'on doive tenir compte d'une légère différence de quelques jours. Enfin, tout ce que le calcul astronomique, que je viens d'expliquer, pourroit faire conclure de plus défavorable à mon opinion, c'est que Job seroit plus ancien que je ne le prétends. Mais les raisons sur lesquelles je me suis appuyé pour le faire contemporain de Jacob, me paroissent devoir l'emporter sur toutes les autres considérations: examinons maintenant de quelle manière son ouvrage a pu nous être transmis.

Les opinions sont partagées sur l'auteur du livre de Job: les uns l'attribuent à Salomon, d'autres à Isaïe; il y a enfin des écrivains modernes qui pensent que nous en sommes redevables au prophète Ezéchiel. Tous ces différens sentimens n'étant appuyés que sur les conjectures les plus légères et les plus frivoles, il est inutile de s'arrêter à les réfuter.

Le livre de Job tel que nous l'avons aujourd'hui, me paroît être en partie un ouvrage original et en partie une traduction. Il faut en effet distinguer dans cet écrit le narré historique d'avec les paroles de Job; c'est-à-dire, ses discours, ses entretiens,

[1] Voy. notre dissertation sur les constellations dont il est parlé dans le livre de Job, à la fin du second vol.

soit avec Dieu, soit avec sa femme et ses amis. La partie historique renferme des circonstances que Job n'a certainement pas pu marquer; elle a donc été suppléée par une autre main. A l'égard des entretiens, c'est une traduction faite en hébreu du Syro-chaldéen qui étoit probablement la langue dont Job s'étoit servi [1].

La conformité de style qu'on remarque entre le narré historique de Job et celui du Pentateuque me porte à croire que Moïse est l'auteur de l'ouvrage tel que nous l'avons aujourd'hui. On sait que ce législateur des Hébreux fut contraint de sortir d'Egypte, pour avoir tué un habitant qui maltraitoit un Israélite [2]. Il s'enfuit dans le pays de Madian [3], où il demeura quelques années, et où même il se maria : Moïse par conséquent eut occasion d'apprendre la langue qu'on parloit dans ce canton, le même, ou du moins fort voisin de celui où Job avoit vécu [4]: Moïse fut ainsi à portée de connoître l'ouvrage que Job avoit composé et même laissé par écrit [5]. Il est très-probable qu'ayant jugé à propos de le traduire pour des raisons qui nous sont aujourd'hui inconnues, il aura voulu en faire connoître l'auteur; il en a donc fait l'histoire dans laquelle il a eu soin de marquer la patrie de Job, le nombre de ses enfans, la quantité de ses biens, sa constance dans ses malheurs, sa confiance en Dieu, la manière heureuse dont il sortit de tous ses combats, la récompense qu'il en reçut, et enfin le nombre des années qu'a vécu ce saint homme.

Nous avons pour garans de notre opinion, plusieurs auteurs de l'antiquité et des plus éclairés; les interprètes chaldéens, Rupert, Tostat, Genebrard, etc., font vivre Job du temps des patriarches et avant Moïse. Origène assure que ce livre est plus ancien que le législateur des Hébreux [6] : les Syriens paroissent aussi être de ce sentiment; puisqu'ils le mettent à la tête de tous les livres canoniques. L'auteur d'un commentaire, imprimé sous le nom d'Origène, croit que Job ayant d'abord écrit son ouvrage en syriaque, Moïse le traduisit en hébreu [7]. Un autre commentaire du même livre, cité aussi sous le nom d'Origène, dit encore plus expressément que Moïse en est l'auteur [8]; cette opinion a été et est encore aujourd'hui la plus suivie [9].

Je sais bien que quelques modernes se sont efforcé de faire trouver dans le livre de Job des endroits qui selon eux font allusion au passage de la mer rouge et à la loi de Moïse; mais leurs conjectures sont si forcées et si détournées, que cette opinion tombe d'elle-même. La plus légère connoissance de la

1 Voy. *suprà*, p. 384.
2 Exod. c. 2.
3 *Ibid.*
4 Voy. *suprà*, p. 384.
5 Voyez *suprà*, p. 384.
6 *Contrà* Cels. l. VI, p. 305.
7 Orig. in Job, p. 277.
8 Comment. in Job à Perionio latinè edit. in Prolog.
9 Calm. Pref. in Job p. 5. — Acad. des Inscript. t. IV. — Journ. des Sav. Novemb. 1754, p. 730.

langue hébraïque suffit pour en faire sentir la foiblesse, et pour faire voir combien ces auteurs se sont éloignés du sens des textes dont ils veulent se servir pour appuyer leur sentiment.

J'avoue qu'on trouve dans le livre de Job quelques termes et quelques expressions qui sont à peu près semblables à celles de quelques écrivains sacrés ; mais cela ne prouve en aucune façon que Job ait emprunté ces expressions de leurs écrits et que ce livre ait été composé après ceux de ces auteurs. On pourroit même conclure tout au contraire de cette conformité, que ces écrivains ont emprunté les expressions en question du livre de Job : cette conséquence est du moins aussi naturelle que l'autre.

Mais ni l'une ni l'autre n'est nécessaire : les hommes ont souvent les mêmes pensées, et souvent ils les expriment de la même manière sans qu'ils se les soient communiquées. On trouve tous les jours des expressions presque semblables et des pensées rendues avec les mêmes tours dans des auteurs qui n'ont jamais eu aucune relation ensemble, ni aucune communication réciproque de leurs ouvrages. David peut avoir eu sur certains objets les mêmes idées que Job, et il sera tout naturellement arrivé que l'un et l'autre s'étant exprimés en vers ; ils se seront servis de tours à peu près semblables : ainsi on ne doit pas en conclure que Job a tiré ses expressions de David, ni que David se soit proposé d'imiter Job.

Mais, dira-t-on, ne se rencontrera-t-il pas dans le livre de Job plus de cent mots qui ne sont pas hébreux, et qu'on reconnoît être pris du syriaque et du chaldéen ; mélange qui rend le style du livre de Job, bien différent du style des livres de Moïse.

A cela je réponds, que quand au narré de Job, c'est-à-dire, à la partie historique que j'attribue à Moïse ; on n'y trouve aucun mot qui ne soit purement hébreu. Le style en est entièrement semblable à celui du Pentateuque, et on ne sauroit soutenir le contraire sans se faire taxer de mauvaise foi, ou d'ignorance dans la langue hébraïque.

Quant au reste du livre de Job, tel que nous l'avons, Moïse n'en étant que le traducteur, il n'est pas extraordinaire qu'on y rencontre quelques mots tirés du syriaque et du chaldéen ; la raison en est simple. Le style du livre de Job est figuré, poétique, obscur, plein de sentences. Il est arrivé à Moïse ce qui arrive journellement à tous ceux qui traduisent des ouvrages dont le style est serré, obscur, et dont les expressions hardies et souvent énigmatiques, sont remplies de métaphores. Ne trouvant point dans la langue en laquelle ils traduisent ces ouvrages, des termes qui puissent rendre les expressions originales avec la même force et la même énergie, ils sont contraints bien souvent de conserver quelques mots, ou d'en composer, et même d'en emprunter des autres langues pour suppléer à la disette de celle dans laquelle ils font parler leurs auteurs : par ce ils évitent de recourir à des périphrases qui font tou

DISSERTATION

Sur les Constellations dont il est parlé dans le livre de Job.

On trouve dans le livre de Job plusieurs passages où tous les savans conviennent qu'il s'agit de constellations ; mais ils sont d'ailleurs fort partagés sur la signification précise des termes employés dans le texte original de ces passages. Il faut même avouer que pour déterminer précisément de quel assemblage d'étoiles on doit entendre les mots dont Job s'est servi, nous n'avons, à proprement parler, que des conjectures. Ces conjectures néanmoins acquièrent un degré de vraisemblance fort approchant de la certitude, quand on examine attentivement la racine, la force et l'analogie des termes que Job a employés, et surtout quand on compare ses expressions avec celles dont Homère, Hésiode, et les plus anciens auteurs profanes se sont servis en parlant des constellations.

Le premier astre nommé dans Job est עש *Asch*, ou עיש *'Aisch* [1]. Je crois que par ce mot Job désigne la constellation que nous appelons aujourd'hui *la grande Ourse*. La racine d'*Aisch* est עוש *Ousch*, qui en hébreu veut dire *s'attrouper*, *s'assembler* : cette racine en arabe signifie outre cela *faire un circuit*, *tourner en rond*, *décrire un cercle*. Ces deux significations peuvent très-bien s'appliquer à la grande Ourse.

La grande Ourse, en effet, est une constellation composée de sept étoiles de grandeur à peu près égale. Ce groupe fait à l'entour du pôle un circuit très-sensible et très-remarquable. Soit donc qu'on dérive le terme *Aisch* de la racine hébraïque *Ousch*, *s'attrouper*, soit qu'on le tire de la racine arabe *Aouas*, *faire un circuit* ; l'une et l'autre signification conviennent parfaitement à cette constellation. Mais nous avons des raisons encore plus fortes pour établir cette interprétation.

De toutes les constellations qui paroissent ne se point coucher, la grande Ourse est sans contredit la plus remarquable. C'est la première à laquelle vraisemblablement on aura fait attention, et la première aussi à laquelle on aura par conséquent donné un nom particulier. Je prouverai ailleurs que de toute antiquité et chez presque tous les peuples, cet amas d'étoiles a été désigné par le nom d'un animal [2]. *Aisch* dans Job est aussi un animal. « Est-ce vous, dit Dieu à Job, qui ferez paître Aisch

[1] Cap. 9, ℣. 9, et cap. 38, ℣. 32.

[2] Voy. la Dissertation sur les noms et les figures des constellations à la fin du 2e. vol.

« avec ses petits [1] » Cette expression nous représente les étoiles qui composent la grande Ourse rassemblées dans le ciel comme un troupeau qui paît dans une prairie. Virgile dit dans le même sens : *Polus dum sidera pascet* [2]. On sait qu'à l'exception de la partie historique, le livre de Job est écrit d'un style entièrement poétique. Cette façon de parler ne doit donc pas nous surprendre. Remarquons encore qu'Aisch dans Job est féminin. Ἄρκτος est de même au féminin dans Homère. *Aisch* enfin est le premier astre nommé dans Job. Dans la description du bouclier d'Achille *la grande Ourse* est aussi la première constellation dont Homère parle.

Cette interprétation est, au reste, celle des commentateurs les plus estimés. L'auteur de la concordance hébraïque entend par *Aisch* la grande Ourse. « C'est aussi, ajoute-t-il, le nom d'un « certain animal sauvage ». Ce mot en langue éthiopique signifie encore un certain poisson que l'on nomme *Ours marin* [3], Aben Ezra dans son commentaire sur Job dit aussi « que *Asch* ou *Aisch* « est une constellation septentrionale, composée de sept étoiles ». Et dans un autre endroit il s'exprime de cette manière. « Les constellations septentrionales sont au nombre de vingt-une. L'une « est Aisch, et ses étoiles qui sont au nombre de sept, et la se« conde, etc. [4] » ; et quelques pages après dans le même ouvrage il dit ; « Que les étoiles de la grande Ourse sont Aisch et ses en« fans ». Schindeler, et après lui le chevalier Leigh dans leurs dictionnaires, ont interprété Aisch de la même manière. « *Aisch*, « ou *Asch*, disent ces auteurs, signifie *assemblage des étoiles*. « Ce mot désigne la constellation du septentrion, nommée la « grande Ourse, composée de sept étoiles. C'est, ajoutent-ils, « le sentiment de presque tous les commentateurs [5] ».

L'auteur de la version grecque du livre de Job a traduit le mot *Asch* dans le premier endroit du texte où il le trouve, par *les Pléïades* Πλειάδα, et dans le second par Εσπερον, *l'étoile du soir*. Cette variation suffiroit seule pour démontrer combien le sentiment de cet interprète est peu capable de balancer celui des auteurs que je viens de citer. On sait d'ailleurs qu'il ne faut pas faire grand fonds sur la version grecque du livre de Job. Elle n'est point des Septante, qui n'ont traduit que le Pentateuque, comme il est aisé de le prouver par l'autorité de Josephe, de Philon, et par plusieurs raisons tirées du parallèle des versions grecques des différens livres de l'Ancien Testament.

L'auteur de la vulgate n'est pas plus constant dans sa version que celui de la traduction grecque. Dans le premier endroit de Job il traduit *Asch* par *Arcturum*, l'*Etoile du bouvier*, et dans le second il le rend par *Vesperum*, l'*Etoile du soir*.

[1] Cap. 38, ℣. 32.

[2] Æneid. l. 1, v. 611.

[3] Voy. la Concordance hébraïque par Buxtorf, imp.

[4] Liber Astrolog. nom. *Rachit Hochma*.

[5] Lexicon Pentaglotton, sur ce mot Aisch.

Vient ensuite le mot כימה *Kimah*. On voit clairement que dans les différens passages [1] où ce terme est employé, il ne peut être entendu que d'une constellation remarquable par son analogie avec une saison agréable. Dieu dit à Job : « Pourrez-vous lier les délices, ou les voluptés de *Kimah* ? C'est-à-dire pourrez-vous, lorsque *Kimah* paroît, lier, arrêter la fécondité de la terre, empêcher qu'elle ne produise alors des fleurs et des fruits ? » Il paroît, d'après ce texte, que par *Kimah* Job entend la constellation qui de son temps annonçoit le retour du printemps.

Les différentes significations que la racine de ce mot a dans l'hébreu et dans l'arabe concourent d'ailleurs à indiquer le même objet. *Kimah* vient de כסה, *Kamah*, qui en hebreu signifie *désirer*, *se réjouir*. De toutes les saisons, le printemps est sans contredit celle qu'on désire le plus, et c'est aussi celle qui procure le plus de plaisir et d'agrémens. Si l'on dérive le mot *Kimah* de la racine arabe *Kaouam* ou *Kam*, le printemps s'y voit caractérisé d'une manière pour le moins aussi marquée. *Kam* en arabe signifie *subigere mulierem*, et *s'échauffer*. On n'ignore pas que la terre aux approches du printemps commence à s'échauffer et à ouvrir son sein. C'est aussi le temps où les femelles de la plupart des animaux deviennent fécondes. Reste à savoir quelle étoit la constellation qui du temps de Job annonçoit le printemps. Tout nous porte à croire que c'étoient alors les Pléïades.

Outre les deux significations de la racine arabe *Kam* qu'on vient de voir, elle sert encore à désigner *une troupe*, *une quantité*, *une multitude*. Cette signification convient parfaitement bien aux Pléïades, eu égard à la quantité d'étoiles que cet astérisme renferme. Aussi est-ce le nom par lequel cet amas d'étoiles a été désigné chez plusieurs peuples. Πλειάδες en grec signifie *multitude*, comme *Kimah* en hébreu, et *Kaouam* en arabe.

Nous voyons enfin que les meilleures versions de l'Ecriture sainte ont entendu par *Kimah* les *Pléïades*. C'est ainsi que l'ont traduit Symmaque et Théodotion. Les Thalmudistes disent aussi que *Kimah* signifie *multitude*, *quantité d'étoiles*. On demande dans le Thalmud qu'est-ce que כימה *Kimah* ? Rabbi Samuel répond : « ce mot signifie *comme cent étoiles* », c'est-à-dire, que *Kimah* est une constellation qui renferme une quantité d'étoiles. Rabbi Jonas dit aussi que *Kimah* est la même constellation que les Arabes appellent *Al-Thuraïya*. On sait qu'*Al-Thuraïya* est le nom que ces peuples ont donné aux *Pléïades* [2]. Il est vrai qu'Aben-Ezra entend par *Kimah* les *Hyades*; mais cette différence est peu considérable, puisque les *Pléiades* et les *Hyades* sont également renfermées dans la constellation du taureau, et se touchent de bien près.

[1] Cap. 9, v. 9, c. 38, v. 31.
[2] Voy. Hyde, Not. in Tabul. Ulugh-Beg, pag. 31 et 32.

L'astronomie même favorise le sentiment que nous propo
Le calcul nous apprend que le lever cosmique des *Pléiade*
remontoit il y a environ 3500 ans le retour du printemps. J'ai
voir dans mes recherches sur l'antiquité de Job, que cette
que s'accordoit parfaitement bien avec le temps où les cir
tances marquées dans son ouvrage nous indiquent qu'il avoi

L'auteur de la version grecque a traduit *Kimah* dan
premier endroit par *Arcture* [1]. Dans le second il l'a rend
des *Pléiades* [2]; mais dans Amos où ce mot se trouve aus
l'interprète grec a omis; soit à dessein ou autrement, de tr
duire cette partie du texte hébreu.

L'auteur de la vulgate a traduit *Kimah* en trois man
différentes dans les trois endroits de l'écriture où il se tro
Dans le premier [4] il le rend par les *Hyades*; dans le sec
par les *Pléiades*, et dans le troisième par *Arcture* [6]. On v
cependant que, malgré leur incertitude, l'auteur de la versi
grecque et l'auteur de la vulgate ont reconnu que le mot h
breu *Kimah* pouvoit signifier les Pléiades.

La troisième constellation nommé dans Job est כסיל
Kesil [7]. La racine de ce mot est *Kasal* כסל, qui en hébr
signifie être *inconstant*, *changeant*. En Arabe être appel
être *oisif*, être *froid*.

Il y a lieu de croire que par *Kesil* Job entend le Scorpion
Il suffit pour s'en convaincre d'examiner la manière dont il
s'exprime. Dieu dit à Job: « Pouvez-vous ouvrir les cordes
« de *Kesil*? C'est-à-dire, pouvez vous délier et ouvrir la terr
« qui se resserre et se refroidit quand *Kesil* paroît? Fere
« vous alors sortir de son sein les fleurs et les fruits »? Joignons
à cela ce que Dieu dit de *Kimah*, et on verra par les carac-
tères qui désignent ces deux astres, que ce sont deux con-
stellations du Zodiaque, mais deux constellations qui marquent
des saisons très-opposées.

En effet, Dieu dit à Job: « Pourrez-vous lier les délices,
« les voluptés de *Kimah* [8]? C'est-à-dire, pourrez-vous lier,
« arrêter la fécondité de la terre au lever de *Kimah*? Empêche
« qu'elle ne produise alors des fleurs et des fruits? » Et en
parlant de *Kesil*, Dieu dit au contraire: « Pourrez-vous ouvri
« les liens, les cordes de *Kesil* [9]? c'est-à-dire, délier et ouvri
« le sein de la terre, qui commence à s'engourdir quan
Kesil paroît »? Il est très-clair que dans ce passage Job d
signe une constellation opposée à *Kimah*. Nous venons d
faire voir que par *Kimah* Job entendoit les Pléiades. Il n
a donc pas de doute que par *Kesil* il ne veuille désigner l
Scorpion, constellation opposée aux *Pléiades* de près de

[1] Chap. 9, ℣. 9.
[2] Cap. 38, ℣. 31.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[6] Amos, c. 5, ℣. 8.
[7] Cap. 9, ℣. 9, c. 38, ℣. 31.
[8] Cap. 38, ℣. 31.
[9] *Ibid.*

ié du ciel, et qui alors annonçoit les approches de l'hiver.
n voit qu'Aben-Ezra a entendu par *Kesil* cette étoile de
remière grandeur connue sous le nom *de cœur du Scor-*
, ou d'*Antarès*. Voici comment il s'en explique dans
commentaire sur Job [1]. *Les délices de Kimah*, etc.
imah, ce sont, dit-il, les étoiles septentrionales, et
sil est une étoile méridionale. *Kimah* fait pousser les fruits
ıi sont les délices, et *Kesil* fait le contraire. *Kimah* est
ıe grande étoile qu'on nomme l'*œil du taureau*, (c'est-
dire; les Hyades) et *Kesil* est une grande étoile qu'on
ımme *le cœur du Scorpion*, (c'est-à-dire, *Antarès*.) »
terprétation d'Aben-Ezra qui est celle que nous proposons,
:orde aussi fort bien avec la racine du mot *Kesil*, qui en
ıe signifie *être froid, être oisif, être engourdi*, et en Hé-
être inconstant, changeant, comme le temps l'est au
mencement de l'automne.
ıbbi Levi Ben-Gerson dit aussi que *Késil* est une des cons-
tions méridionales; que lorsque le soleil entre dans le
ɜ où cette étoile se trouve, les arbres ne peuvent point
luire à cause du froid que cette étoile annonce [a].
ɜste enfin le mot pluriel מזרות *Mazzaroth*, dont Job
ɟu'ils paroissent chacun en leur temps [2]. Plusieurs com-
tateurs entendent par ce mot les signes du zodiaque.
: le sentiment de Pagnin, de Schindeler, de l'auteur de
ernière version angloise; et de la traduction françoise
a bible imprimée à Cologne en 1739. Les Thalmudistes
abbi Salomon Isaki l'ont expliqué de même [3].
ɜ sentiment paroît appuyé sur les paroles même du texte
nal. En effet, Dieu dit à Job : « Pouvez-vous lier les
lices de *Kimah*; et ouvrir les liens de *Kesil*? Etes-vous
pable de faire paroître les *Mazzaroth* (chacun) en leur
nps [4]? Ces derniers mots *Etes-vous capable de faire pa-*
ître les Mazzaroth chacun en leur temps? » placés et
tés immédiatement après les Pléïades et le Scorpion,
ɔlent fixer la signification du terme *Mazzaroth*. Il ne peut
endre que des signes du zodiaque qui ne paroissent sur
ɪzon que successivement. Cette explication est d'autant plus
emblable, que Job nomme les *Mazzeroth* à la suite et
édiatement après avoir parlé de deux saisons différentes,
ncées par deux différens signes du zodiaque.
signification de la racine de ce mot *Mazzaroth* n'est pas

ap. 38, ℣. 31 et 32.
ommen. sur Job, c. 38, ℣. 31.
st probablement de cette racine
dérivé le nom du mois *Kisleu*
ɔrrespond à notre mois de no-
e. Il est vraisemblable que ce
aura été nommé *Kisleu* par les Hébreux, d'après cette étoile *Kesil*, qui forme le cœur du Scorpion.
[2] Chap. 38, ℣. 32.
[3] Voy. aussi Suid. voce Μαζαρωθ. t. II, p. 481.
[4] Chap. 38, ℣. 31 et 32.

moins favorable à l'explication que nous proposons. *Ma*
vient de l'hébreu נזר *Nazar*, *cinxit*, *environner*. Aucu
nomination ne convient mieux aux signes du zodiaq
forment comme une ceinture dont la terre paroît envi
C'est même le nom par lequel on a désigné originaire
cercle de la sphère [1].

A l'égard des chambres secrètes de וחדרי חימן *T*
c'est-à dire, (du midi) dont il est parlé dans les mêm
sages [2], il y a toute apparence que Job a voulu désig
constellations méridionales, qui sont cachées sous notre
phère. C'est le sentiment d'Aben-Ezra [3] « Les chamb
« crètes de *Tkéman*, dit cet auteur, sont des astre
« dionaux ; et comme ces astres ne paroissent point
« fort peu de temps sur notre hemisphère, Job les a
« les chambres secrètes du midi, comme si ces astres
« dans un lieu secret et caché (a) ».

[1] Voy. la dissertation sur les noms et les figures des constellat. à la fin du 2e. vol.

[2] Cap. 9, ℣. 9.

[3] Comment. sur Job, c. 9, ℣. 9.

(a) C'est à M. l'abbé l'Advocat, bibliot. de Sorbonne, et à M. Bernard, interprète du roi pour l'hébreu, le syriaque et le chaldéen, que je suis redevable des lumières que les langues orientales ont pu me fournir terminer la signification des tions dont il est parlé dans J tis encore que c'est à ces j'ai obligation de tout ce qu dans cet ouvrage d'après l'é et la propriété des termes h des autres langues oriental bien voulu m'aider dans c de mon travail.

FIN DU PREMIER VOLUME.